This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Br16605.1

Harvard College Library

BOUGHT FROM GIFTS
FOR THE PURCHASE OF ENGLISH
HISTORY AND LITERATURE

"SUBSCRIPTION OF 1916"

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ JERSIAISE

BULLETINS XXVII—XXX. 1902—1905.

VOLUME V.

Jersey:
LABEY ET BLAMPIED, IMPRIMEURS, ETC.,
BERESFORD LIBRARY, ST.-HÉLIER.
1905.

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 13 1916
SUBSCRIPTION OF 1916

Digitized by Google

MAR 26 1917

TABLE DES MATIÈRES.

VOL. V.

PAGE

Cinquième Excursion Archéologique des Membres de la Société Jersiaise (1901) 1

Liste des Gouverneurs, Lieut.-Gouverneurs et Députés-Gouverneurs de l'Ile de Jersey. 1749–1850 8

Liste des Lieut.-Gouverneurs et des Députés-Gouverneurs de Jersey de 1850 à 1900 27

Notices sur quelques anciennes Familles Jersiaises :

- Romeril, de la Fontaine, Trinité 33
- Lemprière, de St. Jean 39
- Chevalier, de St. Hélier 44

Essai de Bibliographie Jersiaise. 1er supplément 57

Mélanges :

- Quatre Ordres du Conseil, du XVIe siècle, non enregistrés à Jersey 74
- Quatre Lettres de Messire Hugh Vaughan, Gouverneur. 78
- Ancienne Généalogie des Familles de Barentin, Payn et Lemprière 81
- Documents relatifs à un Procès au sujet d'Armoiries en 1567 86
- Lettre inédite de Messire Philippe de Carteret (Bailli de Jersey, 1682–1693) 88

Rapport de Ronde au Boulevard de St. Laurens en 1795 ... 89

Climatologie de Jersey (1901) 90

Sixième Excursion Archéologique des Membres de la Société Jersiaise (1902) 91

Liste des Receveurs-Généraux de Jersey 101

Notices sur quelques anciennes Familles Jersiaises :

- Hue 115
- Laurens Baudains et sa famille 133

Documents relating to the Re-Establishment of the ancient Jurisdiction (1652–53) 157

Les Emeutes de 1730 158

Digitized by Google

PAGE

Renseignements sur quelques Sceaux de Gardiens, Baillis etc. des Iles Normandes 163
Restoration of the Hermitage, St. Hélier. 1902 167
La Chapelle de Notre Dame des Pas 170
Documents referring to the appointment of a Dean of Jersey in 1728–9 173
Documents relatifs aux Iles conservés à la Bibliothèque de Caen,—Archives du Calvados 180
Quelques notes sur Mauger de Carteret. 1066–1087 ... 189
Climatologie de Jersey (1902) 190
Septième Excursion Archéologique des Membres de la Société Jersiaise ((1903) 191
Notices sur quelques anciennes Familles Jersiaises :
Falle, de Maufant 201
Le Geyt 230
Documents concerning the transfer of the Ecclesiastical Jurisdiction over the Channel Islands from the See of Coutances to those of Salisbury and Winchester 251
Note on the Portrait of Major Francis Peirson 266
Lettres inédites relatives à la Bataille de Jersey. 1781 ... 268
Etude sur les Titres Civils et Ecclésiastiques à Jersey depuis le quinzième siècle 288
Anciens Contrats 301
Documents concernant Jean Lemprière, Gouverneur de Jersey de 1500 à 1502 310
Climatologie de Jersey (1903) 314
Liste des Connétables de St. Hélier et de St. Sauveur... ... 315
Rapport de deux Excursions locales 336
Notices sur quelques anciennes Familles Jersiaises :
Fondan 347
Dumaresq 359
Jersey under the Commonwealth 381
The Report of the Royal Commissioners sent to Jersey in 1617. 386
Mélanges :
Acte de la Cour de 1516 au sujet de l'essiage dû par les pêcheurs au Seigneur de la Prieuré de St. Clément... 397
Lettre émanant du Comité du Parlement nommant Michel Lemprière Bailli de Jersey en 1643 399
Lettre de Messire William Parkhurst, Bailli, à son Lieutenant, Hugh Lemprière 400
Climatologie de Jersey (1904) 402

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE.

VOL. V.

PAGE

Abbaye aux Dames (Caen) 96
Abbaye aux Hommes (Caen) 92
Abbaye de la Ste Trinité (Caen), Donation à l' 180
Idem : Ses Revenues dans les Iles. ... 182, 184, 186
After, John (Doyen de Guernesey) 257, 258, 261
Albemarle, Comte d' (Gouverneur) 10
Alleaune, Village de 3
Amiraux, La Famille 113
Armoiries des Falle 211
Armoiries de Rosel et des Barentin 82, 85
Armoiries de Samarès, Procès au sujet des 86
Assise d'Héritage.—Absence d'un Lt Gouverneur 26
Attributions des Connétables dans les anciens temps ... 318
Augrès, Manoir des 339, 342
Augrés, Fief des 40, 339, 341
Avocats, Préséance au siège des.—Procès 35
Avranches ... ... 192 *et seq.*

Bandinel, David (Doyen) 360
Barentin, La Famille de ... ... 81 *et seq.*
Barentin, Drouet de 82, 85, 86
Barentin, Philippe de 82, 85, 87, 301, 302, 337
Barfleur 4
Bataille de Jersey, Lettres inédites relatives à la ... 268–287
Bataille de Jersey 272, 368
Baudains, Laurens, et sa famille 133–145
Bayeux 94
Bentinck, Colonel Rudolph 11
Beresford, Lord (Gouverneur) 22
Bertram, Sire Ralph (Vicaire Administrateur, Trinité) ... 80
Bibliographie Jersiaise (1er supplément) ... ... 57 *et seq.*

Digitized by Google

PAGE

Bibliothèque Publique, Fondation de la 209
Boutevillon, Fief de 41
Brasdefer, Geoffray (Bailli) 304
Brasdefer, Maison de 342
Bulle du Pape Alexandre VI (1496) 253–255
Bulle du Pape Alexandre VI (1499) 251–253

Caen ... ... 91 *et seq.*
Cage sur la Place Royale 49
Carteret, L'ancienne Eglise de 91
Câtelet, Seigneurs du 39, 345
Cedemon, Château de 306
Centenier, un deuxième élu pour St Hélier 322
Centenier assermenté à l'instance d'un Connétable 320
Chapelle de St Magnely 116
Chapelle de Notre Dame (Grouville)... ... ... 102 (*note*)
Chapelle de Notre Dame des Pas 170
Chatham, Comte de (Gouverneur) 18
Chesnel, Seigneurs du Fief de ... ... 40 (*note*)
" Cheval Patentaire ", Le ... ... 341 (*note*)
Chevalier (de St Hélier). Notice sur la Famille ... 44 *et seq.*
Chevalier, Sire Raulin (St Hélier) 44
Chevalier, Sire Richard (id.) 45
Chevalier, Sire Jacques (Recteur de Grouville) 45
Chevalier, Olivier (Régent de St Anastase) 45
Chevalier, Jean (le Chroniqueur), notice biographique ... 45–50
Chevalier, Clément 50
Chevalier, Temple (d'Aspall Hall) 50
Cheylus, Monseigneur de (Evêque de Bayeux) 94
Chiffrevast, Château de 5
" Clerc ", Le mot comme Titre 298
Code de 1771, Rédaction du ... ... 11, 237 (*note*)
Coffre de la Cohue ... ... 81 (*et note*)
Cohue Royale ... ... 103 (*note*)
Collège, Etablissement d'un, à St Hélier ... 137, 139, 140, 145
Collet, La Vallée 374
Commissioners for compounding with delinquents (1651) ...382–384
Commission de Michel Lemprière (Bailli) 399
Comparence à l'Assise d'Héritage, Deux personnes reçues conjointement à faire 308
Connétables donnaient opinions dans les Etats debout ... 319
Connétables de St Hélier, Deux assermentés à la fois ... 319
Connétables suspendus de leurs fonctions 320, 326

Digitized by Google

PAGE
Connétable censuré par les Etats 327
Connétables, Durée de leur gestion 315–319
Connétables de St Hélier, Liste des ... ... 319 *et seq.*
Connétables de St Sauveur, Liste des ... ... 329 *et seq.*
Contrats, Anciens 301–309
Conway et Bird (Commissaires en 1617) 386
" " (Leurs discours aux Etats) 387, 388
Conway, Général Henry Seymour (Gouverneur) ... 12, 278, 286
" son portrait placé dans la Cohue Royale 13
Corbet, Moïse ... ... 12, 269, 280, 281, 284 (*note*), 286
Couperon, Le 344
Cour Extraordinaire, Suppression de la 75
Coutances, Juridiction des Evêques de ... 257, 258, 260, 262
Craig, Colonel 211
Cras, Fief ès 121
Creully, Château de 95
Croix Fondan 348
Croix de Jehannet (St Martin) 82, 85

" Dame ", Titre de 296
Dannemarche, Moulin de 138, 140
D'Auvergne, Philippe (Duc de Bouillon) ... ... 363 (*note*)
De Carteret, Sir George 145
De Carteret, Hélier (Bailli) 397
De Carteret, Messire Philippe (Bailli, 1682–93) 88
De Carteret, Jean (Juré-Justicier) 75, 76, 77
De Carteret, William (Avocat) 35, 36
De Carteret, Mauger 189
De Carteret, Reginald 184
De La Rocque, Hélier (Procureur-Général et Juge-Délégué). 78, 79
De La Rocque, Pierre (Procureur-Général) 86
De Soulemont, Thomas (Doyen de Jersey) 81
Différend entre Hélier Dumaresq et Jean de Carteret ... 77
Diélament, Manoir de 306, 338
Diélament, Fief de 338, 342
Diélament, Colombier de 339
Don Baudains, Le 133, 142
" Delinquents against the Commonwealth ", Liste de ... 382
Don, Général (Note biographique) 18
" " Pièce d'argenterie offerte par les Etats au ... 19
" " Etats demandent de faire faire son Portrait. 20 (*et note*)
Donation par Wm de Salinelles d'une vavassorie à Jersey
en 1221 180

Digitized by Google

PAGE

Doyenné de Jersey, Documents relatif au 174–179
Doyen de Jersey doit être indigène 175
Duhamel, La famille ... ... 327 (*note*)
Dumaresq, Révd Jean (Recteur de St Clément) 365
Dumaresq, Henri (Seigneur de Samarès) 86
Dumaresq, Hélier (Juré-Justicier) 77
Dumaresq, Jean (Bailli, *ob.* 1603) 342
Dumaresq, Messire Jean (Lieut.-Bailli) ... 41, 342, 367–371
Dumaresq, La famille ... ... 359 *et seq.*
Dumaresq, Testament de Sara (1688) 366
Dumaresq, Révd Elie (Recteur de St Jean) 366
Dumaresq, Philippe (Capitaine de Milice) 368, 369
Dupré, Edouard (Doyen) 363
Dupont, Visite chez M. Gustave 93
" Sa mort ... ... (voir 30e Rapport Annuel, 1904)
Durell, Nicolas, sa famille 320, 321
Durette, Francis (Recteur de la Trinité) 173–179

Ecclesiastical Jurisdiction over Channel Islands ... 251–265
" Ecuyer ", Titre de 292, 294, 295
Election de Centeniers 320
Election de Connétables 315
Elisabeth, Château 389
Emeutes de 1730, Les 158–162, 236
Episode du meurtre d'un Jehannet de St Martin ... 82, 85, 301
Escraqueville, Fief d' 40
Essiage dû par les pêcheurs de St Clément 397
Excursions locales 336

Falaise, Château de 99
Falle, Jean (Acte de la Cour de Catel, 1608) 215
Falle (ou Fall), Major Ph. (Lieut.-Gouverneur) sa famille ... ... } 14 (*et note*), 110, 210
Falle (de Maufant), Notice sur la famille 201–229
Falle, Révd Philippe (l'Historien de Jersey) ... ... 204 *et seq.*
Idem : la maison paternelle du ... 201, 209
Falle, Révd Philippe (Recteur de St Ouen) 204
Falle, Philippe (Seigneur de Ponterrin) 212, 337, 364
Falle, Richard (frère de l'Historien) 213
Fontaine-Henry, Château de 96
Fondan, La famille (St Pierre) ... ... 347 *et seq.*
Fondan, Sire Guillaume (Recteur de St Brelade) 347
Fondan, Mont 348

Digitized by Google

PAGE
Fondanerie, La (nom d'une propriété) 348
Franc Fief en St Brelade (fief de la Haule) ... 359 (*et note*), 360
Franc Tenant, pour le fief Lemprière (Rouge Bouillon) ...362, 364
Furnet, Enguerrand de 82, 85

" Gentleman Porter " du Château Elisabeth 389, 395
Id. id. Mont Orgueil 392, 395
Gervaise, Nicolas 359
Gestions des Connétables, Durée des ... ... 315 *et seq.*
Godeaux, Fief ès 340, 341, 343
Godel, Famille 343
Gordon, Général Hugh Mackay.—Note biographique ... 23
Gordon, Général Andrew. Epée offerte par les Etats au ... 17
" " " Sa mort à Jersey 17, 18
Gouverneurs, Lieut.-Gouverneurs etc. (1749–1850) ... ... 8 *et seq.*
Government House ... ... 23 (*note*)
Greffier, La charge de 399
Gros Puits (Ménage d'Allain) 362

Haguais, Sire Richard le (Recteur de St Brelade) ... 313 (*et note*)
Hammond, Jean (Avocat et Bailli) 334
Hermitage, Restauration de l' 167
Haule, Fief de la 359
Haut Mur 344
Herault, Jean (Bailli) 401
Hérupe, Fief de 40
" Honnête Homme ", Titre de 290
Hormans, Fief ès 348
Hôtel-Dieu ... ... 117 (*note*)
Hougue-Bie, Chapelle de la 203
Hougue-Boëte, Manoir de la 40, 305
Howard, Maréchal Messire George (Gouverneur) 16
Hue, La Rue de (à St Hélier) 121
Hue, Hélier (Greffier) 120
Hue, Corbet (Doyen) 118, 119
Hue, Notice sur la famille ... ... 115 *et seq.*
Hue, Sire John (Recteur de St Sauveur) 116, 117
Hue, Guillaume 117
Hue, Nicolas 119
Huske, Lieut.-Général John (Gouverneur) 8

Insinuations, Greffier des 399
Instruction à Jersey au 17e siècle 137–142

Digitized by Google

PAGE

Inventaire de munitions de guerre au Château Elisabeth en 1617 390
Id. id. à Mont Orgueil en 1617 ... 393

Jean, Philippe (artiste Jersiais) 266, 267
Jersey sous le Parlement (1652) ... ... 151 *et seq.*
Joubère, Révd Pierre (Recteur de la Trinité) 34
Journal de Jean Chevalier 46–49
Juridiction Ecclésiastique sur les Iles 251–265

Le Breton, Thomas, Sa nomination comme Procureur-Général. 17
Le Geyt, Les MSS. du Lieut.-Bailli ... ... 237 (*note*)
Le Geyt, Notice sur la Famille 230–250
Le Geyt *dit Rauvet*, Branche 231, 238
Le Geyt *dit le Maillier*, Branche 231
Le Geyt *dit Maret*, Branche 233
Le Geyt, Philippe (Commentateur) 231, 234
Le Geyt, Philippe (père du Commentateur) ... 234, 235
Le Geyt, Philippe (neveu du Commentateur) 235
Le Geyt, Thomas (Connétable de St Hélier, 1580–85) ... 232
Le Geyt, Charles (Connétable de St Hélier, 1726) ... 236, 237
Le Geyt, Charles William 237
Le Geyt, Amiral George 238
Le Haguais, Richard (Recteur de St Brelade) 257
Le Marquand, Raulin (Procureur du Roi, 1516) 397
Le Moigne (Franc Tenant, Rouge Bouillon) ... 362, 364
Lemprière et Payn qualifiés comme Bretons 83, 86
Lemprière, Michael (Bailli) ... ... 152, 153, 399 (*et note*)
Lemprière (de St Jean), Notice sur la Famille de ... 39 *et seq.*
Lemprière, Thomas (Seigneur des Augrès) 39, 340
Lemprière, Philippe (Seigneur de Diélament) 338
Lemprière, Thomas (Avocat) 237, 268
Lemprière, La Famille ... ... 81 *et seq.*
Lemprière, William Charles 275, 276
Lemprière, Raoul ... 82, 85, 86, 87, 301, 302, 304, 308, 337
Lemprière, Jean (Gouverneur) 310, 311, 312
Lemprière, Hugh (Seigneur de Diélament) 400
Lettre de Henri VII à l'Evêque de Winchester au sujet de la juridiction ecclésiastique 255, 256
Lettre de la Reine Elisabeth aux habitants de Guernesey sur le même sujet 263
Lieutenants-Gouverneurs etc. de 1850 à 1900 ... 27 *et seq.*
Lieutenant-Gouverneur, Son droit de séance aux Etats. 15 (*note*)

Digitized by Google

PAGE

Longueville, Manoir de 304
Longueville, La Chapelle de 305
Lulague, Fief de (Mourier, St Jean) 40

" Maître ", Appellation de 291
" Maîtresse ", Appellation de 296
Michel, Johan (Procureur-Général de Maulevrier) 320
Millais, Edouard ; affaire de (Bataille de Jersey) ... 273, 275, 282
Milice, La,—à la Bataille de Jersey 278, 283
Milice, La (Rapport de Ronde) 89
Montebourg, Abbaye de 2
Mont de la Ville, Le 279

Newent, Jean de (Lieut. de Otho de Grandison) 186
Nicolle, John (Seigneur de Longueville) 116, 319
Notre Dame, Chapelle de (Grouville) ... ... 102 (*note*)
Notre Dame des Pas, Chapelle de 170–172

Officiers français à la Bataille de Jersey 272
Ordre du Conseil de Mars 1568-9 transferrant les Iles de Coutances à Winchester 258, 264

Parkhurst, Messire William (Bailli) 400
Paulet, George (Bailli) 76
Paulet, Anthony (Lieut.-Gouverneur) 76
Paulet, Messire Hugh 74
Payn, Révd Francis (Doyen) 173
Payn, La Famille 81
Payn, Guillaume ... 82, 85, 86, 87, 301, 302, 304, 308, 337
Payn, Sire Pierre 82, 86
Pêcheurs de St Clément et les droits du Seigneur 397
Peirson, Major Francis, Portrait du 266, 267
Peirson, Major Francis 270, 271, 276, 277
Pick, La Famille ... ... 103 (*note*)
Pièce d'argenterie offerte par le Barreau Jersiais à Messire Jean Dumaresq (Lieut.-Bailli) 368
Pipon, Jacques (Receveur-Général 1772–1814) ... 368, 371
Pipon, Thomas, fils Josué (Procureur-Général) ... 280, 286
Pipon, Josué ... ... 286 (*note*)
Ponterrin, Fief de 211, 212, 306, 337
Ponterrin, Ancienne Maison de 212, 337
Ponterrin, Moulin de 338
" Pouquelée des Pas ", La 172

Digitized by Google

PAGE

Presbytère de St Jean, Procès au sujet du 366
Principal de paroisse, Objection qu'un Connétable doit être, écartée 327
Procès du chef de garde à la Rocque et autres (Bataille de Jersey) ... ... 283 (*note*)
Prieuré de Lecq 346
Prieuré de St Clément 165, 397
" Pirates & Pickeroons " à Jersey 385

Rapport de Ronde (Milice) 89
Rapport au Parlement du Conseil d'Etat sur Jersey (1652)...382–385
Rapport des Commissaires de 1617 387–396
Receveurs-Généraux de Jersey ... ... 101 *et seq.*
Receveur-Général, Charge de,—et Connétable—pas incompatible 110
Recteurs au 16e siècle, pas tous indigènes 138
Recordateur des Testaments ... ... 143 (*note*)
Re-establishment of the Ancient Jurisdiction (1652)... { 151 *et seq.*, 381, 382
Régents de St Mannelier et St Anastase, Nomination des ... 208
Reid, Colonel John ... ... 284 (*note*)
Restes d'architecture ancienne à Ste Marie 345
Romeril (de la Fontaine, Trinité), Notice sur la Famille ...33 *et seq.*
Romeril, Jean, fils Léonard (Avocat) 35, 36
Romeril, Jean, fils Philippe (Avocat)... 35
Romeril, Martin (Connétable de la Trinité, 1597) 36
Rosel, Manoir de 82, 85, 87, 302, 304
Rosel, La Chapelle de 305
Rullecourt, Baron de 269, 275

Samarès, Manoir de 87, 302, 306
Sarre, Edouard (Connétable de St Jean, 1578–86) 39
Saval, Fief de 237
Sceau du Doyenné de Jersey 166
Sceau de l'Ile—gardé dans Coffre de la Cohue 81
Sceaux de Gardiens, Baillis, etc. 163–166
Seale, Thomas (Recteur de St Clément) 173
Séparation des pouvoirs civil et militaire inconnue à la Constitution Jersiaise 15
Serment de Connétable, Refus de prendre 324, 326
Serment prêté par les Gouverneurs devant le Conseil, Formule du ... ... 16 (*note*)
Serquez, Geoffray le (Avocat du Roy, 1367) 308

Digitized by Google

PAGE

Shebbeare, Dr (auteur d'une Histoire de Jersey) 237
" Sire ", Le titre de 298
Snape, Edmond (Maître du Collège) 139
Souper après la visite des Chemins 323
Sotel, Fief 121
St Germain, Manoir de 109
St Jean, Manoir de 40, 305
St Laurens, Eglise de 345
St Magloire 2
St Mannelier, Ecole de 116, 139
St Martin, Guillaume de 82, 85
St Martin, La Famille de 302
St Martin, Richard de (Bailli) 302, 308
St Ouen, Manoir de 346
St Peter's House 368
St Sauveur-le-Vicomte 6
Syvret, George (Avocat et Greffier) ... ... 366 (*note*)

Témoignage de satisfaction accordé par les Etats à Jean Lemprière (Capitaine de l'Ile) 312
" The Elms " (Ste Marie) 345
Titres civils à Jersey 289
Titres ecclésiastiques à Jersey 298
Titres féodaux 299
Titres féminins 296
Townshend, le Marquis (Gouverneur) 16
Triguel, Sire Léonard ... ... 80 (*et note*)
Triguel, Fief 237

Val Richer (abbaye) et les Ecrehous 98
Valognes 2
Vaughan, Messire Hugh (Gouverneur) ... 78–81, 101, 311
Vernon, Richard de, Seigneur de Sercq 3
Vignats, l'Abbaye de—Donation à 187
Ville au François, La 349
Vingt Livres, Fief des 351
Visite des Chemins, Souper après 323

Winchester, Les Iles transférées au Diocèse de ... 258, 264

Digitized by Google

Digitized by Google

Bn 16600.

SOCIÉTÉ JERSIAISE

POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ET DE LA LANGUE DU PAYS,
LA CONSERVATION DES ANTIQUITÉS DE L'ILE, ET LA PUBLICATION
DE DOCUMENTS HISTORIQUES, ETC., ETC.

FONDÉE LE 28 JANVIER 1873.

VINGT-SEPTIÈME BULLETIN ANNUEL

Jersey:
LABEY ET BLAMPIED, IMPRIMEURS, ETC.,
BERESFORD LIBRARY, ST.-HÉLIER.
1902.

Digitized by Google

⁂ *Pour le Prix des Publications voir à la page* xxxiv.

Digitized by Google

Vingt-septième Bulletin Annuel.

Digitized by Google

Tiré à 300 *exemplaires.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉ JERSIAISE;

POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ET DE LA LANGUE DU PAYS,
LA CONSERVATION DES ANTIQUITÉS DE L'ILE ET LA PUBLICATION
DE DOCUMENTS HISTORIQUES, ETC., ETC.

FONDÉE LE 28 JANVIER 1873.

VINGT-SEPTIÈME BULLETIN ANNUEL

Jersey:
LABEY ET BLAMPIED, IMPRIMEURS, ETC.,
BERESFORD LIBRARY, ST.-HÉLIER.
—
1902.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 13 1916
SUBSCRIPTION OF 1916

Digitized by Google

OFFICIERS DE LA SOCIÉTÉ, 1902.

Président :

CHARLES-PHILIPPE LE CORNU.

Vice-Présidents :

GERVAISE LE GROS.
GEO. O. BALLEINE (V.H.)

Trésorier :

THOS. PAYN.

*** Secrétaires :**

EUGÈNE DUPREY.
ED. TOULMIN NICOLLE.

† Bibliothécaire :

O.-C. POWELL (Dr.)

Conservateur du Musée :

Comité Exécutif :

P. CHAPPUIS (Dr.) E. LUCE (Rév.) A.-H. TURNER,	1900.
A. CURRY, J. LE BAS, PH. LE MAISTRE, Junr	1901.
R.-R. LEMPRIERE, E.-C. MALET DE CARTERET, F.-J. BOIS.	1902.

* Adresse de M. Duprey : 15½, Queen Street ; adresse de M. Nicolle, 21, Hill Street, St Hélier.

† La Bibliothèque est ouverte aux Membres tous les Samedis de 3 heures à 4 heures de l'après-midi.

Digitized by Google

COMITÉS.

Les Comités se composent de Membres choisis annuellement à la Réunion Générale du mois de Janvier. Le Président, les Vice-Présidents et les Secrétaires sont Membres d'Office de ces Comités.

ARCHÉOLOGIE.

E.-C. MALET DE CARTERET.
R.-R. LEMPRIERE.
RÉVD J.-A. BALLEINE.
P. CHAPPUIS.
T. PAYN.
W. DURET-AUBIN.

LANGUE ET HISTOIRE.

O.-C. POWELL.
T. PAYN.
JOHN LE BAS.
RÉVD E. LUCE.
CHS W. BINET.
RÉVD G.-P. BALLEINE.

MUSÉE* ET HISTOIRE NATURELLE.

P. CHAPPUIS (DR.)
JOHN LE BAS.
G.-C. GODFRAY.
O.-C. POWELL.
TH. PAYN.
RÉVD F. MOAT.
F.-J. BOIS.
RÉVD G.-P. BALLEINE.
C.-B. MESSERVY.
C.-G. LE BAS.
THOMAS BINET.
CHS W. BINET.

* N.B.—Le Musée, No 9, Pier Road, est ouvert gratuitement tous les Mercredis (pendant l'été) de 2½ heures à 5 heures de l'après-midi.
Pendant les mois d'Avril, Mai et Octobre, le premier et le troisième Mercredi de chaque mois seulement; il est fermé pendant les mois de Janvier, Février, Mars, Novembre et Décembre.

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ, 1902.

N.B.—Les Secrétaires prient Messieurs les Membres de leur indiquer les erreurs d'adresses, ou les omissions de titres, etc.

MEMBRES D'HONNEUR.

NOMMÉS

1882.—CABLE, MME. LYDIA, Tryle Bois, St.-Martin.

1881.—CHELMSFORD, LORD, le Très Honorable, G.C.B., etc.

1876.—DELISLE, LÉOPOLD, Membre de l'Institut, Administrateur-Général, Directeur de la Bibliothèque Nationale de France, etc., etc., Paris.

1881.—DUPONT, GUSTAVE, ancien Conseiller à la Cour d'Appel de Caen, Membre de la Société des Antiquaires de Normandie; rue Pémagnie, Caen, Calvados.

1893.—FALLE, JOSUÉ-GEORGE, Juré-Justicier, Plaisance, St.-Sauveur, Jersey.

1890.—LEE, RÉV. G.-E., M.A., F.S.A., Recteur de St.-Pierre-Port, Guernesey.

1875.—LUKIS, CAPT. F.-D., Archéologue Guernesiais, Grange, Guernesey.

1887.—NOURY, RÉV. P. CHARLES, S.J., Auteur de "La Géologie de Jersey," etc.

MEMBRES SOUSCRIPTEURS.

ST.-HÉLIER.

ELUS

1899.—ALAVOINE, MAURICE, Avocat, 11, Halkett Place.

1877.—AUBIN, CLÉMENT-LERRIER, Écrivain près la Cour Royale, 23, Hill Street.

1896.—AUBIN, WALTER-DURET, Docteur en Médecine, Juré-Justicier, 15, Duhamel Place.

1894.—AUBIN, PERCY-ADRIAN, Parade Road.

Digitized by Google

ELUS

1888.—AUBIN, PHILIPPE, Junr, Sunnyside, Rouge Rue, St.-Hélier, ancien Député de la Trinité. (Membre à vie).

1878.—BALLEINE, VÉNÉRABLE HOMME GEORGE-ORANGE, M.A., Doyen et Recteur (Vice-Président), David Place.

1900.—BALLEINE, FRANCIS-EDWARD, Solicitor, 24, Hill Street.

1873.—BAUDAINS, PHILIPPE, Avocat, Connétable de St.-Hélier, 11, Halkett Place.

1898.—BENTLIF, PH.-B., M.R.C.S., 7, David Place.

1895.—BLAMPIED, JOHN-AMY, Editeur-Libraire, Beresford Street.

1893.—BLAMPIED, THOS., Glenroyd, Cleveland Road.

1902.—BUTTFIELD, C.-B., 7, Elizabeth Place, Parade.

1884.—CHAPPUIS, PAUL, Docteur en Médecine, Victoria Street.

1895.—COLE, GEORGE, 4, King Street.

1885.—CURRY, A., Architecte, The Retreat, Mont-à-l'Abbé.

1895.—CURRY, THOS.-LE GEYT, Library Place.

1899.—DE FAYE, THOMAS-LOUIS, St Yves, Colomberie.

1902.—DE LA MARE, PH.-MOURANT, 38, Green Street.

1874.—DOREY, THOMAS, Dénonciateur, 21, Hill Street.

1889.—DUNLOP, ANDREW, M.D., F.G.S., Belgrave House, Great Union Road.

1876.—DUPREY, EUGÈNE, B.Sc (Secrétaire), 15½, Queen Street.

1898.—FALLA, WALTER, M.R.C.S., Great Union Road.

1883.—FALLE, PH.-JOHN (Capitaine dans la Marine Indienne de Sa Majesté), " Roseville ", Roseville Street.

1886.—GALLICHAN, E.-J., 16½, Place Royale.

1901.—GARNIER, W.-W., 3, Hastings Terrace.

1897.—GAUDIN, J.-F., 38, Midvale Road.

1876.—GIFFARD, JOHN-FRANCIS, Écrivain près la Cour Royale, Député de St.-Pierre, Belmont, Mont-au-Prêtre.

1891.—GODFRAY, GEORGE-CLÉMENT, 35, Esplanade.

1902.—GRANDIN, FRANCIS-PHILIP, Regent Road.

1892.—GREGORY, W., La Terrasse.

1873.—GUITON, PIERRE-PHIL., Écrivain près la Cour Royale, 6, Hill Street.

1901.—HUELIN, JOHN-WILLIAM, 44, Esplanade.

1876.—LE BAS, JOHN, Linden Hall, Mont-au-Prêtre.

1891.—LE CAUDEY, RAYMOND-BROCQ, 5, Esplanade.

1889.—LE CORNU, E.-F., Don Road.

1873.—LE COUTEUR, ADOLPHE, Ashton Lodge, Rouge Bouillon.

1888.—LE FEUVRE, CHARLES-F., 26, Rouge Bouillon.

Digitized by Google

ELUS

1876.—LE FEUVRE, CHARLES, Avoca Place, 94, Great Union Road.

1887.—LE FEUVRE, WALTER, 10, Almorah Crescent.

1899.—LE MAISTRE, J. LE BAS, Député de St.-Hélier, Upper King's Cliff.

1891.—LE MAISTRE, PHILIPPE, Junr, Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat, 25, Hill Street.

1902.—LE QUESNE, THOMAS-DANIEL, Junr, 28, New Street.

1891.—LE ROSSIGNOL, ALFRED-P., 6, Esplanade.

1892.—LE ROSSIGNOL, ALFRED, Écrivain près la Cour Royale, 21, Hill Street.

1893.—LE SAUVAGE, E.-P., 2, Raglan Place, Rouge Bouillon.

1888.—LE SUEUR, E., M.A., Greffier, Vale House, Val Plaisant.

1901.—LE SUEUR, JOHN-JOURDAN, " Holmehurst ", Queen's Avenue, Queen's Road.

1897.—LESTER, L.-V., M.A., Principal du Collège Victoria.

1873.—MARETT, COLONEL PIERRE-D. (Artillerie Royale), 1, Romney Villas.

1902.—MOLLET, JOHN, Royal Crescent, Don Road.

1890.—NICOLLE, C.-J., Thornton Hall, Upper King's Cliff.

1895.—NICOLLE, EDMD T., Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat, Député de St.-Hélier (Secrétaire), 3, Norfolk Terrace.

1890.—NICOLLE, SAUMAREZ-J., 1, Edward Place, Parade.

1892.—NOEL, EDOUARD, 1, Hampton Place, Parade.

1892.—PIPON, LE GÉNÉRAL P.-G., C.B., R.A., La Motte House.

1892.—PIQUET, FRED.-GEORGE, 2, Don Terrace.

1896.—PIQUET, JEAN, Brisbane Villa, West Park Avenue.

1901.—POINGDESTRE, CHARLES-RICHARDSON, 7, Victoria Street.

1890.—RENOUF, CH.-G., Juré-Justicier, Linden Villa.

1894.—RENOUF, CHS.-STEPHEN, Linden Villa.

1897.—ROBERTS, MLLE., Jersey Ladies' College.

1894.—ROBERTS, CHS.-G., 26, Hill Street.

1877.—ROISSIER, PH.-ALFRED, Enregistreur des Contrats, 29, Clarendon Road.

1894.—SIMPSON, COLONEL, 1, Balmoral Terrace.

1892.—SINNATT, J.-R., Le Châlet, Havre-des-Pas.

1895.—VIBERT, GEO.-DESLANDES, 9, St Saviour's Road.

1895.—VINCENT, DAVID-P., 23, David Place.

1891.—VOISIN, FRANCIS-BISHOP, 7, Queen's Road.

ST.-SAUVEUR.

1901.—ABADIE, HENRY-RICHARD, C.B., MAJOR-GÉNÉRAL, Lieut.-Gouverneur, Government House.

1896.—BINET, THOMAS, Maison du Buisson.

Digitized by Google

ÉLUS

1898.—BLAMPIED, T.-R., St. Mark's Road.

1893.—BOIS, F.-J., Écrivain près la Cour Royale, Député de St Sauveur, Waverley Lodge.

1874.—BRIARD, PETER, Juré-Justicier et Lieut.-Bailli, Westbourne Terrace, Wellington Road.

1892.—GRUCHY, GEO. LE MAISTRE, B.A., Avocat, Ronceville.

1893.—L'AMY, JOHN, La Chasse.

1895.—LE FEUVRE, WILLIAM, 4, Sandringham Villas, Stopford Road.

1873.—LE ROSSIGNOL, AUGUSTIN (DR.), Cæsarea Place.

1873.—LUCE, RÉV. EDOUARD, M.A., Recteur.

1893.—MAUGER, CL.-G., The Lodge, Bagot.

1884.—PAYN, THOMAS, Juré-Justicier (Trésorier), Villa Franca. (Membre à vie).

1900.—RICHARDSON, PH.-NORMAN, Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat, Royal Square.

1882.—ROBIN, CHARLES-JANVRIN, M.A., Steep Hill.

1882.—ROBIN, LIEUT.-COL. PHILIP, La Fantaisie.

1896.—ROMERIL, JOHN-GILES, Longueville Court.

ST.-LAURENT.

1873.—GALLICHAN, MATTHIEU, Juré-Justicier, Euterpe Lodge, Vallée de St.-Laurent.

1889.—GAUDIN, F.-N. (Docteur), The Grove.

1883.—GIBAUT, MME. MOÏSE, Sandy Brook.

1873.—LE GROS, GERVAISE, M.A., Juré-Justicier (Vice-Président), Seafield, Millbrook.

1881.—POWELL, O.-C., Docteur en Médecine (Bibliothécaire), Fontenelle.

1890.—VOISIN, EDOUARD, Écrivain près la Cour Royale, Connétable.

ST.-PIERRE.

1874.—BALLAINE, JAMES-JOHN, ex-Connétable, Beaumont.

1889.—BAUCHE, J.-D., Beaconsfield.

1887.—DE GRUCHY, RÉV. F., M.A., Recteur.

1873.—LE CORNU, CHARLES-PHILIPPE, C.B., K.A.D.C., Colonel, Membre de la Société des Antiquaires d'Angleterre (Président), Manoir de la Hague.

1898.—LE FEVRE, MLLE., Oakwalk.

1898.—LE FEVRE, MLLE. L.-M., Oakwalk.

1876.—MALET DE CARTERET, MME. E.-C., Beaumont.

1900.—MALET DE CARTERET, CHS.-ED., Barrister-at-Law, Avocat, Beaumont.

1902.—VAUDIN, M.-L.-M., DR., " Beaulieu ", Beaumont.

1874.—VERNON, W.-H. VENABLES, Bailli, St. Peter's House.

Digitized by Google

ST.-BRELADE.

ELUS

1892.—BALLEINE, RÉV. J.-A., Recteur.

1896.—BALLEINE, F.-ERNEST, Le Coin.

1897.—DE QUETTEVILLE, RÉV. W., Manoir de Noirmont.

1894.—MARETT, ANNE, MLLE., Dame de la Haule.

1892.—MARETT, ROBERT-RANULPH, M.A., Avocat, Fellow d'Exeter College, Oxford, La Haule.

1893.—MESSERVY, CHS.-BERTRAM, Maison Hérault, St.-Aubin.

1896.—ORANGE, J.-HERBERT, ancien Député.

1873.—SEALE, JOHN-ALFRED, Écrivain près la Cour Royale, Connétable, Mont-au-Roux.

ST.-MARTIN.

1898.—BALLEINE, RÉV. GEORGE-PHILIP, Recteur.

1901.—BINET, CHARLES-WILLIAM, Député, " Montrose ".

1900.—FLETCHER, C.-A., La Chaire, Rozel.

1886.—LE BRUN, F. RICHARDSON, Écrivain près la Cour Royale, Sutherland House.

1881.—LEMPRIERE, R.-R., M.A., Vicomte, Manoir de Rozel.

1894.—LEMPRIERE, MADAME, Manoir de Rozel.

1893.—PERCHARD, CHS., Connétable, La Chasse.

1896.—STOCKER, MME., La Maîtrerie.

GROUVILLE.

1896.—LE GALLAIS, MAJOR MARK-H.-F., Broadlands.

1899.—MOAT, RÉV. F.-D., Rectorat.

1882.—ROBIN, LIEUT.-COL. SNOWDON, La Rocque.

1881.—TURNER, ADOLPHUS-HILGROVE, M.A, Procureur-Général, Gouray Lodge.

LA TRINITÉ.

1887.—DOREY, CHARLES-FRANÇOIS, Juré-Justicier, East View.

1888.—LE BAS, CHS.-GODFRAY, Oakland Lodge.

1882.—MESSERVY, ALFRED, Juré-Justicier et Lieut.-Bailli, Brabant.

ST.-OUEN.

1892.—D'AUVERGNE, FRANCIS-O., Léoville.

1896.—D'AUVERGNE, HY.-PH., Connétable, Marais.

1896.—LE CERF, F., Petite Cueillette.

1899.—LE MONTAIS, JOHN-R., Le Marais.

1885.—MALET DE CARTERET, LIEUT.-COL. E.-C., Seigneur de St.-Ouen, Juré-Justicier, Manoir de Vinchelez-de-Bas.

STE.-MARIE.

1901.—COLLAS, J.-E., Député, La Frontière.

Digitized by Google

MEMBRES QUI RÉSIDENT HORS L'ILE.

ELUS

1902.—BOSDET, H.-T., "Inglewood", Grove Park Terrace, Chiswick, London.

1887.—CAREY, J.-H.-C., LIEUT.-COL., Castle Carey, Guernsey.

1881.—DE CARTERET, P.-J., J.P., Hanham Court, near Bristol.

1895.—DE GRUCHY, GUY F.-B., c/o Norton Megaw & Cº Ltd., Caixa, Nº 34, Rio de Janeiro, Brazil.

1894.—DE GRUCHY, WM.-L., Barrister-at-Law, Albany Buildings, 39, Victoria Street, London, S.W.

1898.—DE SAUMAREZ, LE TRÈS HONORABLE LORD; Saumarez Park, Guernsey.

1899.—DUNN, EDWARD-JOHN, Roseneath, Kew, Melbourne.

1899.—GUILLE-ALLÈS LIBRARY, Guernsey.

1897.—MESSERVY, GEORGE-T., Rosenan, Glamorgan Road, Hampton Wick.

1897.—MOREL, JOHN, 70, Claude Road, Roath, Cardiff.

1897.—OULESS, WALTER-W., R.A., 12, Bryanston Square, London, W. (Membre à vie).

1898.—YORKE, RÉV. W., M.A.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

DURELL LERRIER, Écr.
Monsr. MICHAEL GEE.
JOSUÉ-GEORGE FALLE, Écr.
CHS.-PH. LE CORNU, Écr.
CHS. ALEXANDRE, Écr.
Monsr. PH.-JN. D'ARTHENAY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS, BIBLIOTHÈQUES, ETC.,

Avec lesquelles la Société Jersiaise est entrée en correspondance.

L'Association Normande, Caen.

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du Département de la Manche, St.-Lô.

La Société des Antiquaires de Normandie, Caen.

La Société Académique du Cotentin, Coutances.

La Bibliothèque Nationale de France, Paris.

La Société des Antiquaires de Londres.

Le Bureau des Rôles à Londres *(Public Record Office).*

Le Musée Britannique.

La Bibliothèque Publique de Jersey.

La Bibliothèque dite "Bodleian" à Oxford.

La Société Académique Indo-Chinoise, Paris.

La Société Archéologique du Comté de Surrey.

La Société dite "Cambridge Antiquarian Society."

La Société Française d'Archéologie, Caen.

La Société de l'Histoire de Normandie.

La Société Nationale des Antiquaires de France.

The Huguenot Society of London.

The Royal Archæological Institute of Great Britain and Ireland.

La Société d'Histoire Vaudoise.

La Société dite "Guernsey Historical and Antiquarian Society."

L'Académie Royale des Belles Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Stockholm.

La Société Archéologique du Finistère.

Les Lettres et Publications peuvent être adressées au Secrétaire, 15½, Queen Street, St.-Hélier, qui en accusera réception.

Digitized by Google

VINGT-SEPTIÈME RAPPORT ANNUEL

DU COMITÉ EXÉCUTIF,

à Messieurs les Membres de la Société Jersiaise.

MESSIEURS,

Nos rapports se ressemblent toujours plus ou moins, et celui de la première année du vingtième siècle ne différera pas beaucoup de celui de la dernière année du dix-neuvième.

Nos publications se font maintenant avec régularité. Le 26e Bulletin, avec l'index du 4e Volume, et la 16e Publication ont paru en leur temps et ont été remis entre vos mains, et nous osons croire que vous avez été satisfaits de l'un et de l'autre.

La publication des Actes des Etats devant s'arrêter, pour le moment, à la date de 1700, doit être terminée en 1902. Nous espérons qu'elle sera suivie de l'impression de documents beaucoup plus anciens tirés du " Public Record Office ", à savoir, l'important rôle d'assise d'Edouard ii. La Société est redevable pour une partie de ces documents à la générosité de Lord de Saumarez, qui a d'ailleurs l'intention de nous présenter des copies d'autres pièces importantes intitulées " Ancient Petitions ", ayant trait à l'histoire des Iles de la Manche ; il offre en même temps de payer les frais de la publication de ces derniers documents, pourvu que notre Société se charge de surveiller le travail d'impression.

Lord de Saumarez ayant prêté à votre Comité une Liste de documents concernant les Iles de la Manche et conservés au " Public Record Office ", une copie en a été faite à l'usage de la Société. Elle sera d'une grande utilité.

Parmi les publications du " Public Record Office " à Londres se trouve une quantité de matières ayant trait à l'histoire des Iles, et à

Digitized by Google

la suite d'une correspondance avec le " Deputy Keeper " de ce bureau, les Secrétaires ont obtenu l'envoi, à notre Société, de certaines de ces publications en échange des nôtres. Notre bibliothèque s'accroîtra ainsi d'ouvrages de valeur. Il serait désirable certainement d'obtenir une série complète de ces publications.

En outre votre Comité ne néglige aucune occasion d'acheter des livres dont l'utilité est manifeste ; ce qui, joint au flot annuel que nous envoient les diverses Sociétés en correspondance avec nous, a rendu nécessaire l'agrandissement des meubles destinés à contenir tous ces livres. A la fin des procès-verbaux qui se trouvent imprimés dans ce Bulletin, on verra aussi les noms de plusieurs donateurs, dont quelques-uns se font une habitude méritoire de continuer leurs dons chaque année.

Le Musée se garnit lentement. Pendant l'été les visiteurs sont assez nombreux chaque semaine. Mais il ne paraît pas nécessaire de l'ouvrir plus souvent. L'ouverture exceptionnelle faite le 1er Lundi d'Août (Bank Holiday) n'a attiré qu'un nombre insignifiant de personnes.

Nos excursions annuelles semblent être maintenant une tradition bien établie de la Société. Outre une excursion archéologique de plusieurs jours, au mois de Septembre, dans les environs de Valognes, dont le compte-rendu se lira plus loin, une autre excursion toute locale et pleine de charme a été faite à l'Eglise de St Brelade, récemment restaurée. L'aimable invitation du Révd J. A. Balleine, Recteur, et sa non moins cordiale réception, n'ont pas peu contribué à assurer le succès de la journée du 12 Juillet.

En terminant nous ne devons pas oublier nos finances ; il suffira de dire que notre Trésorier a acheté pendant l'année £9 de rente publique pour et au nom de la Société.

Pour le Comité,

EUGÈNE DUPREY, } *Secrétaires*
ED. TOULMIN NICOLLE, } *Honoraires.*

Le 31 *Décembre* 1901.

Digitized by Google

PRÉCIS DE COMPTE.—1901.

Dr. LA SOCIÉTÉ JERSIAISE *en compte courant avec* THOMAS PAYN, *Trésorier Honoraire.* **Cr.**

COMPTE GÉNÉRAL.

1901.	£	s.	d.
A Payé Rât Paroissial pour 1901	7	14	0
" " Rât de Police pour 1901	0	9	2
" " Primes d'Assurance contre l'incendie	9	13	9
" " Révd J.-A. Messervy, pour une année d'appointements d'Editeur au 1er Mai 1901 ..	30	0	0
" " M. George Syvret, Gardien, ses salaires du 1er Janvier au 31 Décembre 1901	19	9	0
" " MM. Labey et Blampied, pour diverses fournitures	9	10	10
" " les mêmes, pour impression du Bulletin XXVI et de la Publication XVI	56	9	0
" " Monsr N. Le Gallais, Gratuité comme comptable et Collecteur pour 1900	5	0	0
" " M. Poole-Houguet, pour guirlande funéraire à l'occasion de la mort de Sa Majesté ..	2	10	0
" " Divers achats, portraits, cosaux, etc.	1	16	0
" " Diverses fournitures, réparations, etc.	1	11	3
" " Charbon, timbres-poste et divers	1	14	11
" " Rembours d'une cotisation reçue deux fois ..	1	0	0
" Balance, le 18 Janvier 1902..	130	13	7
	£277	11	6

1901.	£	s.	d.
Par Balance rapportée le 19 Janvier 1901	64	3	6
" Souscriptions reçues pour 1895	1	0	0
" " " 1896	1	0	0
" " " 1897	1	0	0
" " " 1898	1	0	0
" " " 1899	4	0	0
" " " 1900	40	0	0
" " " 1901	125	0	0
" " " 1902	1	0	0
" Reçu du Bibliothécaire, pour Vente de Publications.	5	7	0
" " de Monsr Duprey, Secrétaire Honoraire, pour droits d'entrée au Musée cette année	0	15	0
" Reçu Intérêts pour 1901 sur Rentes Publiques	33	6	0
	£277	11	6
1902, Janvr 18.—Par Balance rapportée	£130	13	7

CAPITAL PLACÉ.

Rente Publique : Inscription Série B, No 55	£ 22	16	0
id. id. " " No 56	1	10	0
id. id. " A, No 83	9	0	0
	£ 33	6	0
Dépôt à la " Capital & Counties Bank Limd " 31 Déc. 1900	£861	18	7
Moins payé le 24 Avril 1901 pour £9 de Rente Publique.	309	15	0
	£552	3	7
Intérêts au 31 Décembre 1901	16	3	10
Balance du Dépôt	£568	7	5

1902, Janvier 24.—Examiné et trouvé correct,

P. BRIARD, }
EDP NOEL, } *Auditeurs.*

S. E. et O.,

Jersey, ce 18 Janvier 1902,

THOS PAYN, *Trésorier Honoraire.*

1902, Janvier 28.—Les comptes ci-dessus ont été approuvés à la Réunion Générale tenue ce jour.

CHAS. PH. LE GOUPILL, *Président.*

Digitized by Google

PRÉCIS DE COMPTE.—1901.

Dr. LA SOCIÉTÉ JERSIAISE *en compte courant avec* THOMAS PAYN, *Trésorier Honoraire.* **Cr.**

COMPTE BIBLIOTHÈQUE.

1901.	£	s.	d.
A Payé pour les livres suivants :			
Jersey, par Plees, 1817			
Channel Islands, Ansted, 1ère édition			
Book of Signals, 1806..			
Les Etats et St.-Hélier	4	14	0
Index de Wood et Hanley			
Fantaisies Guernesiaises, Métivier..			
Série d'Almanachs du "Jersey Express" ..			
" " MM. Labey et Blampied, pour reliure de 120 volumes	16	12	7
" Balance le 18 Janvier 1902	1	16	0
	£28	2	7

1901.	£	s.	d.
Par Balance rapportée le 19 Janvier 1901	18	15	4
" Droits d'entrée	2	0	0
" Intérêts et arrérages reçus sur Rentes Foncières..	1	9	3
" Intérêt sur Rente Publique	0	18	0
	£23	2	7
1902, Janvr 18.—Par Balance rapportée	1	16	0

ÉTAT FINANCIER DU COMPTE BIBLIOTHÈQUE.

	£	s.	d.
Balance en main	1	16	0
Arrérages de Rentes Foncières	13	3	7
Dépôt en Banque le 31 Décembre 1900	87	1	5
Intérêts échus le 31 Décembre 1901	2	3	6
	£104	4	6

CAPITAL PLACÉ.

Qrs 8, 3 cabots de Rente Foncière (Don Lerrier)
18 chelins de Rente Publique, Inscription Série A, No 115.
Dépôt à la "Commercial Bank" de £89. 4s. 11d.

1902, Janvier 24.—Examiné et trouvé correct,

P. BRIARD, } *Auditeurs.*
EDP NOEL, }

S. E. et O.,
Jersey, ce 18 Janvier 1902,
THOS PAYN, *Trésorier Honoraire.*

1902, Janvier 28.—Les comptes ci-dessus ont été approuvés à la Réunion Générale tenue ce jour,

CHAS.-PH. LE CORNU, *Président.*

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1901.

Janvier 30. RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE :—

Présents : MM. le Col. C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), THOMAS PAYN, JEAN LE BAS, ED. TOULMIN NICOLLE, O.-C. POWELL, Révd ED. LUCE, W. DURET-AUBIN, C.-G. LE BAS, CHARLES LE FEUVRE, R.-R. LEMPRIERE, Révd G.-P. BALLEINE, THOMAS BINET, F.-J. BOIS, PAUL CHAPPUIS, et PHILIP LE MAISTRE, Junr (Sec. Hon.)

La réunion a adopté les comptes du Trésorier pour l'année 1900.

Le Rapport annuel du Comité Exécutif a été lu et adopté.

La réunion a ensuite procédé à la nomination des Officiers et des Comités pour 1901.

Le Président a été ré-élu. G. Le Gros Ecr et Vénérable Homme G.-O. Balleine ont été élus Vice-Présidents. Thomas Payn Ecr a été ré-élu Trésorier-Honoraire. Philip Le Maistre, Junr Ecr, un des Secrétaires, ayant demandé d'être remplacé, un vote de remerciements lui a été accordé pour les services qu'il a rendus à la Société. Messrs Eugène Duprey et Ed. Toulmin Nicolle ont été élus Secrétaires Honoraires. Le Dr O.-C. Powell a été ré-élu Bibliothécaire.

Messrs A. Curry, Jean Le Bas, et Philip Le Maistre, Junr ont été élus pour remplacer les trois membres sortants du Comité Exé-

Digitized by Google

cutif, et le Révd Ed. Luce a été élu, pour remplacer V. Hom. G.-O. Balleine, élu Vice-Président, sur ledit Comité pendant deux ans.

Pour les autres Comités, voir page vi du 26e Bulletin.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Février 21.

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Messrs G. LE GROS, T. PAYN, A.-H. TURNER, J. LE BAS, O.-C. POWELL, A. CURRY, F.-J. BOIS, PH. LE MAISTRE, Junr et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Président a mis devant le Comité les copies de plusieurs Contrats émanant de la collection achetée au Manoir de la Trinité et il a été décidé de les publier dans le Bulletin.

COMITÉ DU MUSÉE :— Février 27.

Présents : Monsr JEAN LE BAS (qui occupe le fauteuil) et Messrs G.-C. GODFRAY, C.-G. LE BAS, F.-J. BOIS, J. HORNELL et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Bibliothécaire a remis au Comité un diamant dans sa matrice, provenant d'une mine de Kimberley du Sud de l'Afrique, présenté à la Société par Monsr E. J. Dunn.

Le Comité a ensuite fixé les dates de l'ouverture du Musée pendant l'année 1901 et a désigné les membres qui seront responsables de la surveillance.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Mars 14.

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Messrs G. LE GROS, J. LE BAS, P. CHAPPUIS, Révd ED. LUCE et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon).

Il a été décidé que l'Editeur serait chargé de continuer la copie des Actes des Etats pour en publier un nouveau volume.

Lecture a été donnée d'un Rapport de Monsr H. W. Marett Tims au sujet des ossements trouvés dans une fissure au-dessous de la Grotte à la Fée dans la paroisse de St Brelade.

Digitized by Google

Monsr. Ed. T. Nicolle ayant offert de préparer un index des matières contenues dans les derniers bulletins (formant le 4e volume), le Comité l'a autorisé à le publier avec le Bulletin en voie de publication.

Mars 28. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Messrs G. LE GROS, T. PAYN, V.H. G.-O. BALLEINE, Rév^d ED. LUCE, E.-C. MALET DE CARTERET, P. CHAPPUIS et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a décidé de faire une excursion en France durant l'automne et de considérer si la ville de Valognes serait avantageuse comme point d'arrêt.

Avril 11. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Messrs O.-C. POWELL, T. PAYN, J. LE BAS, Rév^d ED. LUCE, P. CHAPPUIS, F.-J. BOIS et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Trésorier ayant informé le Comité qu'il y aura prochainement une vente de £9. st^g de rente publique, il a été décidé de l'autoriser à acheter ladite rente pour la Société, pourvu que le prix ne dépasse pas la somme de cent cinq livres st^g par cent.

Avril 29. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Messrs G. LE GROS, T. PAYN, O.-C. POWELL, E.-C. MALET DE CARTERET, J. LE BAS, PH. LE MAISTRE, Junr, PAUL CHAPPUIS, Rév^d ED. LUCE et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Présents aussi : LE TRÈS HONORABLE LORD DE SAUMAREZ et Monsr JAMES HORNELL.

Le Trésorier a informé le Comité qu'en vertu de la décision du Comité, du 11 Avril, il a effectué l'achat de £9. st^g de rente publique, pour la Société, au taux de cent trois livres cinq chelins st^g par cent.

Le Comité a décidé de choisir la ville de Valognes comme point d'arrêt pour l'excursion.

Digitized by Google

Monsr. J. Hornell a donné quelques détails sur les démarches qu'il a faites au sujet des ossements trouvés à la Grotte à la Fée à S^t. Brelade. Il paraît que vu le mauvais état dans lequel ces ossements se trouvent, les autorités auxquelles ils ont été soumis ont déclaré ne pouvoir avancer d'opinion quant à leur provenance.

Le Très Hon. Lord de Saumarez, ayant présenté à la Société la publication du " Public Record Office " intitulée " Index of Ancient Petitions of the Chancery & Exchequer ", a attiré l'attention du Comité au fait qu'un nombre assez considérable de ces pétitions ont trait à l'histoire des Iles de la Manche, et il a offert de payer tous les frais de la publication de ces documents, pourvu que la Société se chargeât de surveiller ladite publication.

Le Comité ayant accepté avec reconnaissance cette offre généreuse, Lord de Saumarez a remis au Comité les pétitions de Guernesey, et Monsr. E. Toulmin Nicolle (Sec.) s'est chargé de rédiger une liste des documents qui ont trait à l'île de Jersey.

RÉUNION TRIMESTRIELLE :— Avril 29.

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), le TRÈS HONORABLE LORD DE SAUMAREZ, Messrs G. LE GROS, T. PAYN, O.-C. POWELL, Rév^d ED. LUCE, J. LE BAS, E.-C. MALET DE CARTERET, J. HORNELL, PHILIP-JOHN FALLE, P. CHAPPUIS, P. BRIARD, G.-C. GODFRAY, C.-B. MESSERVY, THOS. BINET, PHILIP LE MAISTRE, Junr, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.).

Messrs W.-W. Garnier et Chs.-R. Poingdestre ont été élus membres-souscripteurs.

Le Dr P. Chappuis a offert quelques explications par rapport à la découverte d'ossements et de silex à la Grotte à la Fée à S^t. Brelade.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Mai 16.

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), G. LE GROS Ec^r et Vén. Homme G.-O. BALLEINE (Vice-Présidents), et Messrs J. LE BAS, O.-C. POWELL, Rév^d ED. LUCE, F.-J. BOIS, R.-R. LEMPRIERE, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Digitized by Google

Le Président a produit devant le Comité une Liste à lui prêtée par Lord de Saumarez, étant un relevé de documents historiques des Iles de la Manche dans le " Public Record Office ", fait par Monsr A. Heintz, et Monsr Ed. Toulmin Nicolle s'est chargé d'en faire une copie pour l'usage de la Société.

Mai 30. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Messrs G. LE GROS, T. PAYN, J. LE BAS, E.-C. MALET DE CARTERET, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a décidé d'acheter un ouvrage sur le point d'être publié, intitulé " The Flora of Guernsey " par Ernest D. Marquand.

Le Comité a aussi autorisé le Secrétaire à acheter pour la Bibliothèque " Ansted and Latham's Channel Islands ", 1862 ; " W. Plees' Account of Jersey ", 1817 (avec carte) ; ainsi que " Signals for the Better Communication between Jersey, Guernsey, etc. and the Squadron, 1806 ".

Monsr E. T. Nicolle a présenté au Comité la liste des documents historiques dans le " Public Record Office " relatifs aux Iles, dont il s'est chargé de faire une copie ; et le Comité lui a exprimé sa reconnaissance pour cet ouvrage.

Le Président ayant soumis au Comité une lettre qu'il a reçue de Lord de Saumarez par laquelle il offre de présenter à la Société la dernière partie des Rôles de l'Assise de 2 Edouard ii (N° 1161), copiée par Monsr A. Heintz du " Public Record Office ", le Comité a chargé le Président d'offrir à Lord de Saumarez ses sincères remerciements pour son offre généreuse, et a de plus prié le Président, suivant le désir exprimé par Lord de Saumarez, d'emporter à Londres la première partie desdits Rôles d'Assise déjà en la possession de la Société, ainsi que le livre contenant les manuscrits de feu Messire William Hardy, afin que les pièces soient examinées et vérifiées en vue de leur publication.

Le Président a aussi présenté de la part de Lord de Saumarez une traduction de partie du Rôle d'Assise de 17 Edouard ii (N° 1165) m. 3 et 3 dorso, et Monsr Ed. Toulmin Nicolle est prié d'en faire une copie.

Digitized by Google

Le Secrétaire a annoncé qu'il a remis à Lord de Saumarez les documents intitulés " Ancient Petitions " concernant Guernesey, avec une liste de ces documents ayant trait à Jersey, qui seront requis pour procéder à la publication suivant la décision du Comité du 29 Avril dernier.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Juin 21.

Présents : GERVAISE LE GROS, Ecr (V.P.), Messrs THS. PAYN, J. LE BAS, PHILIP LE MAISTRE, Junr, A. CURRY, P. CHAPPUIS, O.-C. POWELL, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a décidé d'acheter une Carte de Jersey (coloriée) par Bleauw (circa 1660).

Le Secrétaire ayant communiqué une invitation, qu'il a reçue de la part du Révd J.-A. Balleine, Recteur de St Brelade, aux membres de la Société de visiter officiellement l'Eglise de St Brelade, récemment restaurée, le Comité a accepté cette invitation bienveillante.

RÉUNION TRIMESTRIELLE :— Juillet 4.

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Messrs O.-C. POWELL, P. CHAPPUIS, ED. VOISIN, Révd ED. LUCE, J. HORNELL, PH.-JOHN FALLE, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Son Excellence le Major-Général H.-R. Abadie, C.B., Lieut.-Gouverneur, et Messrs Charles-William Binet, Député de St Martin, et John-William Huelin ont été élus membres-souscripteurs de la Société.

La réunion a été informée que l'excursion à l'Eglise de St Brelade aurait lieu le 12 Juillet.

COMITÉ DU MUSÉE :— Juillet 10.

Présents : Monsr JEAN LE BAS (qui occupe le fauteuil) et Messrs THOMAS PAYN, O.-C. POWELL, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a reçu du Comité Exécutif une portion d'une hachette en bronze présentée par Monsr Eugène Duprey, et trouvée en plantant des ormes dans un champ près de " Meadow View ", Ville à l'Evêque, Trinité, vers Noël, 1898.

Digitized by Google

Août 24. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Messrs G. LE GROS (V.P.), THOMAS PAYN, O.-C. POWELL, JEAN LE BAS, Révd ED. LUCE, A. CURRY, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Président ayant fait part au Comité du résultat de son entrevue à Londres avec Lord de Saumarez et de l'examen de la copie d'une partie des Rôles de l'Assise de 2 Edouard ii en la possession de la Société, a remis entre les mains du Comité le livre contenant les manuscrits de feu Messire William Hardy. Le MS. dudit Rôle d'Assise doit être renvoyé par Lord de Saumarez prochainement avec la dernière partie qu'il a bien voulu offrir de présenter à la Société.

Le Comité a accepté l'offre de M. Samuel Cuzner de construire une bibliothèque pour la Société pour le montant de £34. 10s. stg suivant le plan de Mons. A. Curry, qui, comme membre du Comité, a été prié d'en surveiller l'exécution.

L'excursion à Valognes et ses environs a été fixée du 9 au 14 Septembre.

Septre 26. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Messrs T. PAYN, J. LE BAS, P. LE MAISTRE, Jun., F.-J. BOIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Président a informé le Comité qu'il a reçu de Lord de Saumarez la dernière partie du Rôle d'Assise de 2 Edouard ii (No 1161); ajouté à la partie déjà appartenant à la Société, ce document complète cet important Rôle d'Assise ; et le Comité a prié le Président de remercier de nouveau Lord de Saumarez pour son don généreux. L'entier dudit Rôle d'Assise a été remis à la garde du Bibliothécaire.

Le Trésorier a informé le Comité qu'il a reçu, par l'entremise du Secrétaire, les deux Contrats suivants :—

(1) Le Contrat, daté du 23 Mai 1891, de Donation, Cession et Transport de Terrain, Cromlech, accès et dépendances (Anne Port, St Martin) par Sa Majesté à la Société Jersiaise.

Digitized by Google

et (2) Le Contrat, daté du 22 Avril 1893, de Donation, Cession et Transport de l'usufruit de certaines maisons, édifices, terrains et appartenances par Josué-George Falle Ecr à la Société Jersiaise ;—lesquels Contrats ont été remis par Monsr J.-D. Bauche, jadis commis de feu Edouard Mourant Ecr (Trésorier de la Société) audit Secrétaire.

RÉUNION TRIMESTRIELLE :— Octobre 10.

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), G. LE GROS Ecr et V.H. G.-O. BALLEINE (Vice-Présidents), et Messrs T. PAYN, O.-C. POWELL, Révd G.-P. BALLEINE, C.-G. LE BAS, P.-N. RICHARDSON, JEAN LE BAS, ED. NOEL, G.-C. GODFRAY, PHILIP AUBIN Junr, Dr PAUL CHAPPUIS et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Messrs J.-E. Collas (Député de Ste Marie) et John-Jourdan Le Sueur ont été élus membres-souscripteurs de la Société.

Messrs P. Briard et Ed. Noel ont été élus comme Auditeurs des comptes du Trésorier Honoraire pour l'année courante.

COMITÉ DU MUSÉE :— Octobre 10.

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Messrs T. PAYN, O.-C. POWELL, G.-C. GODFRAY, JEAN LE BAS, P. CHAPPUIS, C.-G. LE BAS, le Révd G.-P. BALLEINE et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Secrétaire a présenté pour le Musée :—

(1) Une tuile romaine du balnéaire d'Aleaune.

(2) Quelques pierres de l'abbaye de Montebourg ; lesdits objets recueillis au cours de l'excursion à Valognes.

(3) Un morceau de pavé provenant des Thermes de Caracalla à Rome, A.D. 212, présenté par Monsr J.-H. Wimble.

(4) Plusieurs pièces de monnaie Jersiaise prêtées au "Loan Collection" pour une année par Monsr Robert Phelps, de Londres.

Lesdits objets ont été acceptés avec remerciements.

Digitized by Google

Nov.re 7. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Mess.rs G. LE GROS, T. PAYN, J. LE BAS, F.-J. BOIS, P. CHAPPUIS et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Secrétaire a présenté de la part du Conseil d'administration du Collège Victoria une médaille en or de la Reine Victoria, qui n'avait pas été décernée et que ledit Conseil offre au "Loan Collection" du Musée. Ladite offre a été acceptée avec remerciements.

Le Rapport de l'Excursion à Valognes, par le Secrétaire, a été lu.

Nov.re 14. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Mess.rs G. LE GROS, J. LE BAS, A.-H. TURNER, P. CHAPPUIS, F.-J. BOIS et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a décidé que la publication des Actes des Etats sera continuée jusqu'à l'année 1700 inclusivement.

Déc.re 12. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Col. C.-P. LE CORNU, C.B. (Président), Mess.rs G. LE GROS, T. PAYN, P. CHAPPUIS, AD. CURRY, F.-J. BOIS et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Une lettre de R.-R. Lempriere Ec.r a été lue invitant les Membres du Comité Exécutif à visiter le Manoir de Rozel dans le but d'examiner les vieux documents et autres pièces d'intérêt historique local, et le Comité, en acceptant l'offre si gracieusement faite, a prié M. le Président de s'entendre avec M. Lempriere pour fixer un jour convenable.

Digitized by Google

DONS PENDANT L'ANNÉE 1901.

Les Dons suivants ont été reçus avec remerciements :—

De la part de :—

Monsr. Clément Le Gros : (1) Listes du Rât de S^t. Laurens de 1761, 1783 et 1803.
(2) Liste des Centeniers de S^t. Laurens de 1674 à 1889.

Monsr. Jean Le Bas : (1) Almanachs de la Chronique de Jersey pour 1822 et 1901.
(2) Almanachs de la Nouvelle Chronique pour 1888, 1890 et 1891.
(3) "Jersey Church Calendar" pour 1889, contenant Listes des Recteurs.

Monsr. E. J. Dunn : Un diamant dans sa matrice, de Kimberley.

Monsr. Ed. T. Nicolle : (1) Etude sur l'organisation politique, administrative et judiciaire des Iles Anglo-normandes, par Robinet de Cléry.
(2) Doléance de Philippe Marett.
(3) Rapport des Commissaires Royaux de 1811.
(4) Almanachs de la Chronique de Jersey de 1826, 49, 51, 54, 56 à 58, 60, 62, 64 et 1869 à 1886.

Comité des Etats : Ordres du Conseil—Tome 5. (1813–1834).

Monsr. A. E. Weigall : Brochure intitulée "Egyptian Notes", réimprimée des publications de la "Society of Biblical Archæology" de Janvier 1901, contenant un article par le Donateur, sur le mortier et pilon égyptiens qui se trouvent dans le Musée de la Société.

Lord de Saumarez : (1) The Cartae Antiquae of Lord Willoughby de Broke.
(2) Partie du Rôle d'Assise de 2 Edouard ii.

Digitized by Google

Monsr Thomas Dorey : (1) Une série complète des Almanachs de la Nouvelle Chronique.
(2) Une série complète (à l'exception de l'année 1829) des Almanachs du Constitutionnel de 1821 à 1854, tous reliés.
(3) Almanachs de la Chronique de Jersey pour 1820, 1863, 1866 et 1868.

Dr O.-C. Powell : The Ecrehos, by P. J. Ouless.

Rév^d Ed. Luce : (1) Duncan's History of Guernsey.
(2) La Voix des Iles (complète).
(3) Visite aux Iles Normandes, par H. Gaidoz. 1889.
(4) Mémoires de la Société Académique du Cotentin (Tome 12. 1896).
(5) La Rage et St Hubert, par H. Gaidoz. 1887.

Monsr Eugène Duprey : Portion d'une Hachette en bronze, trouvée à la Trinité.

Public Record Office : (1) Lettres Closes de Edouard iii (4 vols.)
(2) Calendar of Documents preserved in France relating to History of Great Britain &c^a (918–1206).

Général Wilson : Bulletin Monumental, N° 2. 1899.

Madame Le Feuvre : Almanachs de la Chronique pour 1865 et 1867. (Beaumont)

Monsr Ralph J. Beevor : " Some Family Notes " (Chevalier).

Monsr J. Linwood Pitts : (1) Transactions of Guernsey Society of Natural Science & Local Research for 1900.
(2) The Chronicles of Castle Cornet, by F. B. Tupper. 1851.
(3) Some Remarks on the Constitution of Guernsey, by T. F. de Havilland. 1847.
(4) " The Constitutional Position of the Channel Islands in the British Empire ", by W. W. Marshall, B.C.L., M.A. 1890.
(5) " The Eleventh Hour ", by Revd F. W. Bouverie.

Digitized by Google

Monsr J. H. Wimble : Un morceau de pavé provenant des Thermes de Caracalla à Rome. A.D. 212.

Rév. Père M. Dechevrens : Le Bulletin de l'Observatoire de St Louis à Jersey.

Monsr G. Campbell : Lances et diverses armes de tribus sauvages d'Afrique (Ouest).

ECHANGES PENDANT 1901.

Les ouvrages suivants ont été reçus en échange :—

De la Société de l'Histoire de Normandie : Les Bulletins de l'année courante.

" la Société Nationale des Antiquaires de France : Bulletins de 1898 et 1899.

" la "Huguenot Society of London" : Vol. vi. Proceedings, N° 3. 1901.

" la "Royal Archæological Institute of Great Britain & Ireland" : "The Archæological Journals for June & September, 1901".

LIVRES ACHETÉS.

Zoology : The Porifera and Cœlentura : edited by E. Ray Lankester.

Botany : The Flora of Guernsey, by Ernest D. Marquand.

British and Foreign Shells, by W. Wood, F.R.S. & Sylvanus Hanley, 1856.

The Channel Islands, by Ansted & Latham. First Ed. 1862.

Plees' Account of Jersey, 1817 (with map).

Les Fantaisies Guernesiaises, par Georges Métivier.

Les Etats et la Ville de St Hélier, par De La Croix.

Digitized by Google

RÈGLEMENTS

DE LA

SOCIÉTÉ JERSIAISE

1° Cette Société est nommée la SOCIÉTÉ JERSIAISE.

2° La Société a surtout pour but l'étude de l'Histoire, de la Langue, et des Antiquités de l'Ile, et leur conservation ; ainsi que la publication de documents historiques.

3° La Société est en dehors de tout esprit de parti, et n'a aucune portée politique.

4° La Société est composée des personnes qui ont exprimé leur intention d'en faire partie, et des membres qui y seront admis ci-après par *scrutin secret.*

5° L'élection de *nouveaux membres* se fera sur la recommandation du Comité Exécutif, par scrutin secret, à toute Réunion de la Société, pourvu qu'avis en soit préalablement donné, par circulaire, à chacun des membres.

Le vote contraire *d'un tiers* des membres présents suffira à l'exclusion du candidat proposé.

La radiation d'un membre ne pourra être décidée que par l'Assemblée Générale, sur la recommandation du Comité Exécutif.

Aucune *démission* ne sera valable, si le membre démissionnaire n'en donne avis par écrit à l'un des Secrétaires, et n'acquitte toute souscription alors due par lui à la Société.

Digitized by Google

6° Une *Réunion Générale* des membres aura lieu au moins une fois par trimestre, c'est-à-dire dans les mois de Janvier, Avril, Juillet, et Octobre. Avis en sera donné aux membres, par circulaire, au moins *huit jours* à l'avance.

L'objet de ces réunions sera de recevoir les rapports et les procès-verbaux des divers Comités, d'élire de nouveaux membres, et de discuter tout sujet rentrant dans les attributions de la Société.

7° La Société aura pour *Officiers :* un Président ; deux Vice-Présidents ; un Trésorier ; un ou deux Secrétaires ; un Bibliothécaire ; et un Conservateur du Musée.

Il y aura plusieurs Comités spéciaux—d'Histoire, d'Archéologie, d'Histoire Naturelle, etc.

La Direction et l'Administration seront confiées à un Comité Exécutif composé des Officiers sus-nommés qui seront élus annuellement par scrutin secret ; et de neuf autres membres qui seront élus par scrutin secret pour trois ans, à la majorité des voix. Il est entendu que trois de ces membres sortiront annuellement, mais seront ré-éligibles.

L'élection des Officiers et des Comités, ainsi que la passation des Comptes, auront lieu à la Réunion de Janvier. Pour l'examen des Comptes, deux Auditeurs seront nommés à la Réunion d'Octobre, dont un, au moins, sera choisi en dehors du Comité Exécutif.

8° Le *quorum* sera de *sept membres* pour les Réunions Générales, de *cinq membres* pour le Comité Exécutif, et de *trois membres* pour tout autre Comité.

9° Les livres, procès-verbaux, et autres pièces de la Société seront rédigés en langue française, et toutes les discussions, autant que possible, conduites en cette langue.

10° La souscription sera d'Une Livre Sterling par an, payable au mois de Janvier.* Chaque nouveau membre paiera en outre une entrée de Cinq Chelins, somme qui sera exclusivement consacrée à la Bibliothèque. Tout donateur de Quinze Livres Sterling sera membre à vie.

* Adresse du Trésorier : Villa Franca, St Sauveur ; on peut payer les souscriptions à Monsr J. W. Thelland, No 2, Church Street.

Digitized by Google

11° L'Assemblée Générale, sur une recommandation du Comité Exécutif, pourra élire comme *Membres-honoraires*,—les personnes qui ont rendu des services à la Société, et celles qui se sont distinguées dans les études que cette Société a surtout pour but d'avancer.

12° En cas de dissolution de la Société, les dons faits à la Bibliothèque ou au Musée seront rendus aux donateurs, ou à leurs héritiers, si cette condition a été imposée par le donateur ; autrement ils seront offerts aux États de l'Ile, sauf décision contraire des deux tiers au moins des membres présents à une Réunion Générale spécialement convoquée à cet effet.

13° La dissolution de la Société ne pourra être valablement prononcée qu'en Assemblée Générale, spécialement convoquée à cet effet, et par le vote de la majorité absolue des Membres-Souscripteurs de la Société. Tout membre absent pourra, dans ce cas seulement, exprimer son vote par lettre adressée au Président avant la Réunion.

14° Aucune modification ne pourra être apportée à ces Règlements excepté à la Réunion Générale du mois de Janvier, et sur la recommandation du Comité Exécutif ; cette modification pourra cependant se faire sur la proposition d'un membre, pourvu qu'il ait, au préalable, communiqué sa proposition au Comité Exécutif quinze jours, au moins, avant le premier jour de Janvier.

Les Règlements ci-dessus ont été adoptés à la Réunion Générale ajournée au 5 Février, 1885.

C.-P. LE CORNU, Président.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

RÈGLEMENT.

ARTICLE 1.—L'usage des livres est réservé aux membres de la Société.

ARTICLE 2.—Toute demande de livres doit être faite au Bibliothécaire par écrit et signée ; le Bibliothécaire en tiendra note sur un Registre spécial.

ARTICLE 3.—On ne peut avoir plus de deux volumes à la fois, ni les garder plus de quinze jours ; toutefois, après ce temps on pourra les redemander de nouveau, pourvu qu'ils n'aient pas été retenus d'avance par un autre membre.

ARTICLE 4.—Celui qui a emprunté un livre en est responsable devant la Société.

ARTICLE 5.—Les ouvrages marqués d'un astérisque (*) sur le Catalogue ne se prêtent pas ; on peut les consulter à la Bibliothèque.

ARTICLE 6.—La Bibliothèque est ouverte une fois chaque semaine, le Samedi, depuis trois heures jusqu'à quatre heures.

ARTICLE 7.—Dans le cas où un ouvrage serait endommagé, le Comité, sur la représentation du Bibliothécaire, devra en prendre connaissance, et aura le droit de le faire réparer, ou même remplacer, aux frais de celui qui l'aurait emprunté.

ARTICLE 8.—Ce Règlement sera imprimé et collé dans chaque volume appartenant à la Société.

O.-C. POWELL,
Bibliothécaire.

Digitized by Google

LISTE

DES PUBLICATIONS ET DES BULLETINS PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

Il reste plusieurs Exemplaires des publications de la Société, que les Membres seuls peuvent se procurer en s'adressant au Bibliothécaire (M. O.-C. Powell) tous les Samedis, de 3 à 4 heures, à la Bibliothèque, N° 9, Pier Road, ou par lettre.

Publication	*Prix*
1. Extente de 1331 (Edition presque épuisée).	£1
2. Extente de 1274	3/-
3. Rapport des Commissaires de Henri VIII	1/-
5. Extente de 1607	4/6
6. Extente de 1528	2/6
7. Extente de 1668	4/6
8. Extente (Rental) de 1749	3/6
Manifeste des Etats de 1645	4/6
9. Lettres Closes (1re Partie.—Texte)	4/-
" " (2e " Traduction)	4/-
10. "Cæsarea or a Discourse of the Island of Jersey"	4/-
11. Journal de Daniel Messervy, 1769—1772	4/-
12. Actes des Etats de l'Ile de Jersey, 1524—1596	4/6
13. " " 1597—1605	4/6
14. " " 1606—1651	4/6
15. " " 1660—1675	4/6
16. " " 1676—1688	4/6
Les Bulletins des années 1875, 1876, 1878, 1879, 1881, 1882 et 1883	chacun 1/-
Le Bulletin de 1880	2/-
Le Bulletin de 1884	2/-
Les Bulletins de 1885, 1886 et 1887, chacun	3/-
Le Bulletin de 1888 (le 13e)	5/-
Les Bulletins de 1889 et 1890 (les 14e et 15e)	4/6
Le Bulletin de 1891 (16e)	5/-
Le Bulletin de 1892 (17e)	4/-
Le Bulletin de 1893 (18e)	4/-
Le Bulletin de 1894 (19e)	2/6
Le Bulletin de 1895 (20e)	2/6
Le Bulletin de 1896 (21e)	3/-
Le Bulletin de 1897 (22e)	3/-
Le Bulletin de 1898 (23e)	3/-
Le Bulletin de 1899 (24e)	3/6
Le Bulletin de 1900 (25e)	3/6
Le Bulletin de 1901 (26e)	3/6
Le Bulletin de 1902 (27e)	

Digitized by Google

CINQUIÈME EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

SEPTEMBRE 1901.

L'excursion cette année a eu lieu à Valognes et ses environs. Dix-huit membres y ont pris part : Monsr le Président, le Colonel C. P. Le Cornu, C.B., K.A.D.C. ; Vén. Homme G. O. Balleine, Doyen (Vice-Président) ; les Rév^ds Ed. Luce et J. A. Balleine ; Messrs E. C. Malet de Carteret, Jean Le Bas, A. Curry, P. J. de Carteret, F. Le Cerf, F. O. D'Auvergne, P. J. Falle, C. B. Messervy, Philippe Baudains, C. G. Renouf, John L'Amy, J. R. Sinnatt, S. J. Nicolle et Ed. Toulmin Nicolle (Secrétaire Honoraire).

Les excursionnistes sont partis de Gorey à 2 heures de l'après-midi, le Lundi 9 Septembre. La traversée s'est accomplie dans de bonnes conditions et arrivés à Carteret nous montons en voiture et nous partons pour Valognes viâ Bricquebecq, à travers une campagne charmante. A 8 heures du soir nous entrons dans la cour de l'Hôtel St Michel à Valognes où nos chambres sont retenues d'avance, et où nous attend le dîner. Malheureusement l'Hôtel, le seul à Valognes, n'était pas absolument ce que nous aurions désiré, mais faute de mieux il a fallu s'y accommoder.

MARDI 10 SEPTEMBRE.

Le matin on a fait visite à l'Eglise paroissiale de St Malo de Valognes, et au Musée de la Ville.

Digitized by Google

L'Eglise de Valognes, le principal monument de la Ville, est assez remarquable. Elle fut reconstruite dans son ensemble aux 14e et 15e siècles ; le dôme qui couronne la tour est du commencement du 17e siècle. L'Eglise possède un portail d'une grande beauté et les arcades du chœur, qui nous semblent être du 14e siècle, sont aussi très belles. Celles de la nef sont du style flamboyant, 15e siècle. Un Triforium surmonte les arcades. L'ouvrage est excellent.

Dans le Musée l'objet le plus important est sans contredit l'autel mérovingien trouvé dans l'Eglise St Pierre du Ham. Ce curieux et unique monument des premiers temps du Christianisme forme un parallélogramme de 3 pieds 3 pouces de longueur sur trois pieds de largeur et 5 pouces d'épaisseur. Il se compose d'une seule pierre de liais, et est très-bien conservé. C'est un monument du 7e siècle, comme l'inscription nous l'apprend. La Chapelle à laquelle l'autel appartenait fut fondée par l'Evêque de Coutances, Saint Frémond, le 15 Août 679, la 9e année du règne de Thierry III. L'autel resta inconnu jusqu'au XVIIe siècle. Une description particulière de cet intéressant monument se trouve dans le Vol. XVII des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie.

Le Musée contient aussi un Sarcophage gallo-romain découvert à Lieu-saint.

L'après-midi, ayant loué des voitures, nous allâmes à Montebourg, où nous avons visité l'Eglise, qui est du 14e siècle. L'Abbaye de Montebourg a ensuite attiré notre attention. Sur les fondations de son ancienne église, détruite à l'époque de la Révolution, on reconstruit de nouveau une église abbatiale dont la nef est déjà achevée. L'abbaye appartient maintenant à l'Institut des Frères de la Miséricorde et est occupée par environ cent frères sous la direction d'un Chapelain. Ils s'occupent spécialement de l'Agriculture et ont une ferme modèle.

L'abbaye de Montebourg offre un intérêt tout spécial aux habitants des îles de la Manche. L'histoire constate comment, au sixième siècle, les colonies monastiques s'étaient établies dans l'Archipel Normand. St Magloire avait fondé un monastère dans l'Ile de Sercq. Six siècles s'étaient écoulés, et la Chapelle et quelques bâtiments

Digitized by Google

seuls existaient, quand par une Charte de 1196, souscrite dans l'Ile de Sercq même, Richard de Vernon, Seigneur de Sercq, confirma aux moines de Montebourg le " lieu de St Magloire " à Sercq. Cette charte n'était que la reproduction d'une charte antérieure, délivrée *circa* 1174, à l'abbaye, par Guillaume de Vernon, le père de Richard.

Il est à noter que ces chartes sont mentionnées dans l'ouvrage récemment publié par le " Public Record Office " à Londres et intitulé " Calendar of Documents preserved in France, illustrative of the History of Great Britain and Ireland ", et qu'une analyse de ces chartes se trouve dans l'ouvrage de M. de Gerville, " Recherches sur les Iles du Cotentin ", publié à Valognes en 1846.

La famille de Vernon avait succédé aux Reviers, Seigneurs de l'île de Wight, lesquels à plusieurs reprises avaient enrichi l'abbaye de Montebourg.

Il est à remarquer que les armes de la famille Vernon se trouvent placées dans le mur extérieur de l'Eglise de l'abbaye qui est en voie de reconstruction.

En passant de Montebourg à Huberville on traverse un paysage très pittoresque : une grande étendue de terrain est en vue. On remarque d'un côté dans la distance le voisinage de St Vaast, et devant nous au loin les côtes de Montaigu. En route nous avons passé le lieu de naissance de Monseigneur l'Evêque de Dijon, jolie demeure enveloppée dans les bois.

La petite Eglise de Huberville est isolée du village ; elle offre un bon spécimen du type roman primitif. Nous avons remarqué des moulures, bien préservées, de cette époque, ainsi que des modillons de voûte très curieux. Malheureusement, nous n'avons pas pu visiter l'intérieur de cette intéressante église.

Avant de rentrer à Valognes nous sommes allés à Alleaune, l'ancienne " Allauna ". L'Eglise de Notre Dame d'Alleaune, dont la fondation remonte au 11e ou 12e siècle, a été refaite à plusieurs reprises et n'offre aujourd'hui rien de remarquable. Quittant le village et remontant un petit chemin on découvre les ruines d'un ancien bâtiment. Monsr l'Abbé Adam, Antiquaire bien connu, nous a assurés qu'en effet ce sont les restes d'un Ancien Balnéaire romain, quoique

Digitized by Google

l'on y assigne le nom de Château. Les restes ont encore une hauteur de 35 à 40 pieds et une épaisseur de 3 à 6 pieds. Que ce fût un château ou non, il est certain toujours que l'on voit dans la construction actuelle quantité de tuiles romaines, une desquelles nous avons ajoutée à la collection dans notre Musée.

Rentrés à Valognes, M. le Président et le Secrétaire se sont rendus chez Monsieur l'Abbé Adam, qui a reçu chaleureusement les représentants de la Société et leur a offert plusieurs renseignements pour nous guider dans les excursions à suivre.

MERCREDI LE 10 SEPTEMBRE.—Les excursionnistes se sont rendus par le train de Valognes à Barfleur, viâ St Vaast. En approchant de St Vaast on découvre le Fort de la Hougue et la baie où la flotte anglaise combattit celle de la France en 1692. Barfleur était jadis une ville importante, le port le plus fréquenté de toute la Normandie sous le règne des Ducs. Ce fut de ses chantiers que sortit le navire destiné à Guillaume le Conquérant dans son expédition contre l'Angleterre. Aujourd'hui Barfleur ne compte que mille habitants.

Avant le déjeûner à l'Hôtel du Phare, nous visitons l'Eglise de Barfleur et le port. L'église est située proche la mer, au bout du quai. Elle semble avoir été reconstruite et ne possède rien de remarquable ni de très ancien.

Après déjeûner, nous nous sommes rendus en voiture au Phare de Gatteville, qui s'élève à l'extrême pointe orientale du Cotentin, sur un banc de rochers des plus dangereux, appelé le Raz de Gatteville. C'est sur un écueil entre Barfleur et Gatteville que périt corps et biens, en 1120, le navire "La Blanche Nef", qui portait le fils d'Henri I d'Angleterre et d'autres membres de sa famille.

Le premier phare fut construit en 1774. Celui qui existe aujourd'hui est une merveille de construction, et fut allumé pour la première fois en 1835. La hauteur du monument, une magnifique colonne en granit, est de 70 mètres, et on y accède par un escalier tournant de 349 marches. Depuis 1892 la lanterne est éclairée au moyen de l'électricité. Quelques-uns de nous ont pris le courage de monter jusqu'au sommet, d'où l'on jouit d'une vue panoramique splendide.

Digitized by Google

L'église du village de Gatteville a été construite au 12e siècle, comme il paraît par les chartes de fondation. Cependant l'édifice actuel a conservé peu de restes de la première église, sauf l'ancienne tour, construite en cailloux, qui se trouve au Sud de l'église.

Tout proche l'église de Gatteville se trouve une ancienne Chapelle dédiée à Ste Marie la Vierge, qui semble remonter au onzième siècle.

JEUDI LE 11 SEPTEMBRE.

La matinée se passe très agréablement. Divisés en groupes, nous visitons la Ville de Valognes, ainsi que l'Hôtel de Beaumont. Il faut noter qu'aux 17e et 18e siècles Valognes était une ville très aristocratique, comme l'atteste le grand nombre de beaux hôtels qui s'y trouvent. L'Hôtel de Beaumont—style Louis XV—était un des plus somptueux. Cet hôtel appartient maintenant à M. le Comte de Florian.

Dans l'après-midi nous avons visité le Château de Chiffrevast et son magnifique parc, appartenant aujourd'hui au grand industriel Valognais, M. Eugène Bretel, qui a gracieusement accédé à notre vœu de visiter ce joli domaine. Chiffrevast est situé dans la paroisse de Tamerville. Le présent édifice a été construit au commencement du 17e siècle sur l'emplacement d'un château du 15e siècle, qui avait lui-même été construit sur les ruines d'un château du 11e siècle. Les Seigneurs de Chiffrevast prirent part à la Conquête de l'Angleterre en 1066. Le château, pillé pendant la Révolution, fut acheté par M. Bretel, il y a quelques années, du Comte Daru, Ministre du second Empire.

En revenant à Valognes, l'Eglise de Tamerville a attiré l'attention des membres de la Société. Dans cette église nous avons encore reconnu le style roman, parfaitement préservé. La tour octogonale au Sud de l'église est peu commune. L'ouvrage suggère l'idée qu'à certaine époque elle a dû être le don de quelque riche propriétaire du lieu.

C'est sur le territoire de la paroisse de Tamerville que fut livré le funeste combat de Pastoy, le 4 Juillet 1378, après lequel les Français furent obligés d'abandonner Valognes et le Cotentin aux troupes anglaises.

Digitized by Google

VENDREDI LE 12 SEPTEMBRE.

Nous avons quitté Valognes à 10 heures du matin pour St Sauveur-le-Vicomte, visitant les églises de Lieusaint et de Colomby, ainsi que la chapelle de Rauville-la-Place sur la route.

L'église de Lieusaint est sous le vocable de Saint Eloi. L'église de Colomby est un très joli monument du 13e siècle, surmonté d'une flèche élégante. L'attention des excursionnistes a été attirée sur les fenêtres étroites, pointues et très longues de cette église, modèles de ce genre d'architecture.

La chapelle de Rauville-la-Place est sans doute le but de beaucoup de pélerinages, si l'on doit en juger par le grand nombre de bannières et pavillons, qui se trouvent accrochés aux murs. Elle possède une chaire en pierre à l'extérieur.

Après le déjeûner à St Sauveur-le-Vicomte, l'abbaye, l'église et le château ont reçu l'attention particulière des membres. La petite ville de St Sauveur, qui s'élève sur les bords de l'Ouve, au milieu d'une des plus larges et des plus vertes vallées du Cotentin, paraît montrer avec un certain orgueil les ruines de deux établissements qui ont eu leurs jours de gloire et dont les noms reviennent si souvent dans l'histoire religieuse et militaire de la Normandie.

L'abbaye fut fondée sous le règne de Guillaume le Conquérant et détruite à la fin du 18e siècle. Sur les restes de son ancienne église on a élevé un édifice digne des traditions de l'ancienne abbaye. Elle est aujourd'hui occupée par une société religieuse. Dans les anciens temps l'abbé de St Sauveur jouissait de revenus considérables à Jersey et il avait le droit de nomination aux cures des paroisses de St Brelade, St Pierre, St Jean, St Clément, et St Hélier.

Les restes du Château de St Sauveur-le-Vicomte sont en partie occupés par l'hospice. Il est à regretter qu'un monument si vénérable, qu'ont possédé les plus illustres barons de la Normandie, les Néel et les Harcourt, soit laissé dans l'état où il se trouve aujourd'hui. Ce château fut pendant bien des années occupé par les Anglais. Ce fut Sir John Chandos qui fit bâtir la grosse tour, sous le règne du roi Edouard III.

Digitized by Google

L'église paroissiale de St Sauveur-le-Vicomte est des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

Quittant St Sauveur-le-Vicomte vers 3h. 30, nous nous dirigeons vers Carteret par Fierville, St Maurice et Barneville. A Carteret nous descendons à l'Hôtel d'Angleterre où, après dîner, le toast de succès à la Société Jersiaise est proposé par le Président. Après quoi M. le Juré-Justicier De Carteret donne celui de l'honorable Président même, qui est chaleureusement reçu par tous. Nous buvons ensuite à la santé de Monsr Jean Le Bas, un des plus anciens membres de la Société, ainsi qu'à celle du Secrétaire Honoraire.

Et le lendemain, Samedi le 14 Septembre, à 8 heures, nous quittons Carteret, et, après une belle traversée, nous débarquons à Gorey, tous charmés de notre excursion.

ED. TOULMIN NICOLLE.

Digitized by Google

LISTE DES GOUVERNEURS, LIEUT.-GOUVERNEURS ET DÉPUTÉS-GOUVERNEURS DE L'ÎLE DE JERSEY.[1]

(Suite).

1749—1850.

1749–1761. **Le Lieutenant-Général John Huske** ou **Husk.**

Une Lettre du Conseil, du 23 novembre 1749, entérinée aux Rôles le 23 janvier 1749–50, annonce au Lieut.-Bailli et aux Jurés-Justiciers que le Lieut.-Général Huske a prêté devant le Conseil le serment de Gouverneur et doit être reconnu comme tel, bien qu'il ne puisse résider à Jersey. Un Ordre du Conseil, également du 23 novembre 1749, prescrit de payer au Gouverneur Huske le montant des Revenus de S.M. échus depuis le 13 septembre 1749, jour du décès de Lord Cobham, ex-Gouverneur, jusqu'au 11 novembre 1749, date de la Patente de son successeur. Voir Ordres du Conseil, Vol. 3, pages 292 et 294.

Le Lieut.-Gouverneur William Deane, qui avait été assermenté le 27 septembre 1749[2], resta en

(1) Voir le Bulletin de 1901, page 373.
(2) Id. id. page 394.

Digitized by Google

fonctions jusqu'au 20 novembre 1753, date à laquelle il fut remplacé par George Colingwood Ecr.[1]

Le 26 octobre 1752 le Capitaine Jean Dumaresq, l'Officier le plus ancien de la Garnison, fut assermenté Dép.-Gouverneur pendant l'absence en Angleterre du Lieut.-Gouverneur Deane (Ex. 103).

George Colingwood Ecr.[2] fut assermenté Lieut.-Gouverneur le 20 novembre 1753, en vertu d'une Commission royale du 11 juin de la même année (Ordres du Conseil, Vol. 3, p. 397).

Le 21 juillet 1756 Thomas Burges Ecr. fut assermenté Commandant en Chef, en l'absence du Gouverneur, en vertu d'une Commission royale entérinée aux Rôles (O. C. 1, p. 303) ledit jour.

Le 2 décembre 1758 James Forrester Ecr. fut assermenté Commandant en Chef en l'absence du Gouverneur, en vertu d'une Commission royale entérinée aux Rôles ledit jour (Et. 6, p. 17).

(1) L'Acte suivant relatif au Lieut.-Gouverneur Deane intéressera peut-être le lecteur :—

Ex. 103, le 14 oct. 1752, p. 172 :—

" Le Procr Genl du Roi ayant remontré à la Cour que hier 13e du " Courant Me Math : Le Gallais Junr se seroit ingeré de chasser sa " Charette avec violence & impetuosité dans le Chemin Public de " La Paroisse de St Helier pr gagner le devant de la Chaise dans la " quelle etoit Honble Homme Colonel Willm Deane Lieutent Gouver- " neur de cette Isle, non-obstant les Instances Reïterées qu'il fit au " dit Le Gallais de n'en rien faire, par quel moyen il auroit mis le dit " Lieutent Gouvernr en grand Danger ; La Cour (oüi Sur ce les Con- " clusions du dit Procr General du Roi) a condamné & condamne le " dit Math : Le Gallais Junr à demander pardon publiquement au dit " Lieutent Gouverneur ce qu'il a effectué ; & en outre a condamné le " dit Le Gallais à L'amende vers le Roi quelle amende a eté ensuite " (a la Reqte du dt Lieut Gouvernr & du consentemt du dt Procr Genl " du Roi & du Receveur des Revenus de Sa Majesté) remise au dit " Math : Le Gallais ".

(En marge :) " Nota Amende £300 Remise ".

(2) Le Capitaine Henry Collingwood, peut-être parent du Lieut.-Gouverneur de ce nom, périt dans un naufrage, au Havre de la Pulente, sur la côte de St Brelade, en automne 1755 (Ex. 104, p. 274, 277 et 280, 2 et 16 octobre 1755).

Digitized by Google

1761–1772. **George, Comte d'Albemarle, Lieutenant-Général.**

Une Lettre du Conseil, du 28 janvier 1761, entérinée aux Rôles le 18 juillet 1761, annonce aux Bailli et Jurés que le Comte d'Albemarle, nommé Gouverneur, a prêté devant S.M. en Conseil le serment requis et doit être reconnu comme tel, bien qu'il ne puisse résider à Jersey, etc. (Ordres du Conseil, Vol. 3, p. 510).

Le 29 janvier 1762, vu le départ du Commandant en Chef James Forrester, le Lieut.-Colonel John Barlow, du 61me Régiment, commandant la Garnison, fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 106).

Le 28 juin 1762 John Campbell Ecr.[1] fut assermenté Commandant en Chef en l'absence du Gouverneur, en vertu d'une Commission royale, entérinée aux Rôles ledit jour (O. C. 1, p. 333).

Le 13 septembre 1766, le Capitaine Pomeroy Guilbert (sans doute " Senior Officer " de la Garnison) fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 108).

Le 4 juillet 1768 ledit Capitaine Guilbert étant parti pour l'Angleterre, Henry Lee Ecr., l'Officier le plus élevé en grade après lui, fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 109).

Le 6 août 1768, le Capitaine Guilbert fut de nouveau assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 109).

Le 18 octobre 1768 Thomas Ball Ecr. fut assermenté Lieut.-Gouverneur en vertu d'une Commission royale, entérinée aux Rôles ledit jour et datée du 27 octobre 1760 (Ordres du Conseil, Vol. 3, p. 577). Noter que cette Commission fut accordée du temps du Général Huske, qui n'était plus Gouverneur lorsqu'elle fut entérinée.

Le Lieut.-Gouverneur Ball mourut en juin 1770, et fut enterré le 6 de ce mois dans l'Eglise de St Hélier[2].

(1) Elizabeth-Maria, fille du Colonel Campbell, Commandant en Chef, fut baptisée à St Sauveur en 1766 (Registres de St Sauveur).

(2) D'après le Journal de Daniel Messervy, 11me Publication de la Société Jersiaise, p. 44.

Digitized by Google

Le 2 juin 1770, vu le décès de T. Ball, Chapple Norton Ecr.,[1] Major du 2me Bataillon du 1er Régiment d'Infanterie, Commandant en Chef, fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 110).

Le 15 juin 1770 le Lieut.-Colonel Rudolph Bentinck, envoyé à Jersey avec cinq compagnies d'Infanterie pour aider les autorités civiles à faire exécuter les lois lors des troubles qui eurent lieu au sujet de la taxe des ventes, fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 110).

Le 7 juillet 1770 ledit Bentinck fut assermenté Commandant en Chef et Lieut.-Gouverneur *ad interim*, en vertu d'une Commission royale[2], du 21 juin 1770, entérinée aux Rôles le 7 juillet de la même année (Ordres du Conseil, Vol. 3, p. 599).

On sait la grande part que le Col. Bentinck prit à la rédaction et à la confirmation du Code de Lois de 1771. Il fut mandé en Angleterre par une Lettre de Lord Rocheford, Secrétaire d'Etat, afin d'aider à l'examen de ce recueil qui était présenté à l'approbation de Sa Majesté et du Conseil (Ordres du Conseil, Vol. 3, p. 649). Le 5 janvier 1771, sur le point de se rendre en Angleterre pour s'acquitter de cette mission, il représenta aux Etats que le plus ancien Capitaine de la Garnison, Henry Keene Ecr., avait refusé, vu son grand âge et ses infirmités, d'agir comme Dép.-Gouverneur ; en conséquence le Col. Bentinck proposa pour ces fonctions le Capitaine Charles Terrot qui venait ensuite comme ancienneté : celui-ci fut donc assermenté Dép.-Gouverneur ledit jour (Etats 6, 5 janvier 1771).

(1) Voir, au sujet du Major Norton, le Journal cité ci-dessus, p. 44.

(2) Le Col. Bentinck était chargé, par cette Commission, de se livrer à une enquête sur les troubles qui venaient d'avoir lieu à Jersey, et de faire rapport au Conseil à ce sujet.

Digitized by Google

Le 4 avril 1771 Moïse Corbet Ecr.[1] fut assermenté Lieut.-Gouverneur en vertu d'une Commission royale, du 20 mars 1771, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (Ordres du Conseil, Vol. 3, p. 630). Il remplaçait Thomas Ball comme Lieut.-Gouverneur.

Le Lieut.-Colonel Rudolph Bentinck fut de nouveau assermenté Commandant en Chef, le 6 avril 1771, en vertu d'une Commission royale, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (O. C. 2, p. 42).

Le Comte d'Albemarle, Gouverneur, arriva à Jersey, par voie de France, le mercredi 1er juin 1771 (11me Publication, p. 69).

Le 22 juin 1771 le Comte d'Albemarle, Gouverneur, assiste à une séance de la Cour Extraordinaire ou du Samedi (Ex. 111).

1772–1795. **Le Général Henry Seymour Conway.**

Une Lettre du Conseil, du 6 novembre 1772, entérinée aux Rôles le 27 desdits mois et an[2], annonce aux Bailli et Jurés que le Général Conway, nommé Gouverneur, a prêté serment devant le Conseil et doit être reconnu comme tel, bien qu'il ne puisse résider à Jersey, etc. (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 9).

Le 28 juin 1777, le Lieut.-Gouverneur Corbet étant parti pour l'Angleterre, George Le Hunt Ecr., l'Officier le plus ancien en grade de la Garnison (Senior Officer), fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 113.

Le 13 juin 1778, le Général Conway, Gouverneur, assiste à une séance de la Cour Extraordinaire ou

(1) Voir, au sujet du Lieut.-Gouverneur Corbet, la 11me Publication, p. 23.— Ledit Corbet avait été nommé en 1770 par le Gouverneur, Comte d'Albemarle, pour recevoir les revenus de Sa Majesté échus depuis le 29 septemb. 1769 (Ordres du Conseil, Vol. 3, p. 644).

(2) La Patente du Gouverneur Conway avait déjà été présentée à la Cour Royale le 21 novembre 1772, par Monsr Charles Dauvergne ; mais la Cour refusa de l'entériner aux Rôles, vu que l'enregistrement n'était pas requis par un Ordre du Conseil (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 620).

Digitized by Google

du Samedi (Ex. 114). Le 17 juin de la même année il est présent à une séance des Etats, qui lui expriment leur reconnaissance de ce qu'il a bien voulu visiter l'île dans ce temps critique[1]; ils le remercient aussi de tout ce qu'il a déjà fait, depuis son arrivée, pour la défense du pays (Et. 6, date citée).

Le 1er juin et le 4 septembre 1779, le Gouverneur Conway est présent aux séances des Etats (Et. 7) et, le 11 septembre 1779 il assiste à une séance de la Cour Extraordinaire (Ex. 115).

Un Acte du 2 octobre 1779 (Ex. 115) nous apprend qu'avant le lever du soleil le Général Conway a déjà vu " plusieurs des Gardes autour de l'île ".

Le 25 octobre 1779 les Etats votent des remerciements au Général Conway et décident de lui offrir un cadeau d'argenterie aux armes de l'île et de faire faire son portrait (Et. 7).

Le Général Conway assiste de nouveau à une séance des Etats le 3 novembre 1779.

Le 10 novemb. 1780 les Etats décident que le portrait du Gouverneur Conway sera placé du côté de l'Est du vestibule de la Cohue (Et. 7).

Le 17 février 1781, le Colonel John Reid fut assermenté, jusqu'à nouvel ordre, Commandant en Chef et Lieut.-Gouverneur, en vertu d'une Commission royale (entérinée aux Rôles), le Gouverneur ayant obtenu un congé pour cause de maladie, et le Lieut.-Gouverneur Corbet étant mandé à Londres (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 599).

Le 22 février 1781 le Lieut.-Gouverneur Reid siège aux Etats une première fois et reçoit les remerciements de l'assemblée pour l'assurance qu'il a donnée de son zèle pour la protection du pays, etc.[2] (Et. 7).

(1) On craignait un débarquement des Français.

(2) Les Etats décidèrent le même jour de faire une enquête au sujet des événements du 6 janvier 1781 (Bataille de Jersey), et de référer la question à un Comité.

Digitized by Google

Le 3 avril et le 20 août 1781, le Gouverneur Conway est présent aux séances des Etats et, le 19 mai 1781, il assiste à une séance de la Cour Extraordinaire (Ex. 116).

Le 31 mai 1782 un Acte des Etats constate que le Major-Général Reid, Commandant en Chef, est sur le point de partir pour l'Angleterre (Et. 7): les Etats lui expriment à cette occasion leur reconnaissance et le remercient " pour l'affection et l'attention " qu'il a témoignées envers les habitants de cette Isle " durant son Commandement " etc.

Le 6 juillet 1782 le Major Philippe Falle, ou Fall,[1] fut assermenté Lieut.-Gouverneur, en vertu d'une Commission royale, du 5 octobre 1781, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 600).

Le même jour, 6 juillet 1782, le Colonel Richard Whyte fut assermenté Commandant en Chef en l'absence du Gouverneur, en vertu d'une Commission royale du 17 mai 1782, aussi entérinée aux Rôles (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 600).

Le 9 novembre 1784, en l'absence du Lieut.-Colonel Falle, Lieut.-Gouverneur, le Lieut.-Colonel James Stewart, Major au 68me Régiment, fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 120).

Le 6 mai 1790, le Lieut.-Gouverneur Fall étant parti pour l'Angleterre, le Capitaine Peter Aylward, " Senior Officer " de la Garnison, fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 126).

(1) Le Lieut.-Gouverneur Falle était fils de M. Clément Falle, Capitaine au Régimt du Sud de la Milice, 1745, et de Jeanne, sa femme, fille de Philippe le Geyt, Lieut.-Bailli, 1729—46. Ledit Clément Falle était fils de M. Philippe Falle, probablement de St Sauveur (Héritage, liv. 36, 1783).

Il faut noter que le Lieut.-Gouverneur Falle fut l'un des Receveurs-Généraux de 1772 à 1786 : il aurait donc cumulé, pendant 4 ans, les fonctions de Lieut.-Gouverneur et de Receveur-Général.

Le Lieut.-Gouverneur Fall mourut sans enfants vers 1811 ; Philip-Carteret Fall Ecr., son neveu, était son héritier en 1812 (Catel 41).

Digitized by Google

Le 17 août 1790, vu l'absence du Lieut.-Colonel Fall, Lieut.-Gouverneur, le Major Andrew Park, du 8me Régiment, " Senior Officer " de la Garnison, fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 126).

Le 4 septembre 1790, vu le départ de l'île du Dép.-Gouverneur Park, le Capitaine Philippe Mercier, " Senior Officer " de la Garnison, fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 126).

Le 31 janvier 1793, le Colonel James-Henry Craig fut assermenté Commandant en Chef en vertu d'une Commission royale, du 14 janvier 1793, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 604).

Il ressort d'une Lettre du Lieut.-Gouverneur Fall, entérinée aux Rôles le 2 mars 1793, que S.M. l'avait maintenu dans toutes ses fonctions, le commandement militaire excepté. Voir Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 604.(1) Mais les Etats, tout en rendant hommage au Lieut.-Gouverneur, décidèrent que le Commandant en Chef, Colonel Craig, devait représenter Sa Majesté dans leur Assemblée, la séparation des pouvoirs civil et militaire " étant inconnue à la " Constitution ", &c. (Etats 8, p. 375, 2 mars 1793).

Le 24 octobre 1793, Alexandre, Comte de Balcarres, fut assermenté Commandant en Chef en l'absence du Gouverneur, en vertu d'une Commission royale, du 16 octobre 1793, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 604).

Le 15 juin 1795, le Major-Général Andrew Gordon fut assermenté Commandant en Chef, en vertu d'une Commission royale, du 25 mars 1795, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 606).

Le Gouverneur, Maréchal Conway, mourut le 12 octobre 1795.

(1) Voir, à la même page du Vol. 4 des Ordres du Conseil, le résumé d'une lettre du Commandant en Chef Craig relative au droit de séance, aux Etats, du Lieut.-Gouverneur.

Digitized by Google

1795–1796. **Le Maréchal Messire George Howard,** Chevalier, C.B.

Une Lettre du Conseil, du 29 juillet 1795, entérinée aux Rôles le 22 septembre 1795, annonce aux Bailli et Jurés que le Maréchal Sir George Howard, nommé Gouverneur, a prêté serment devant le Conseil et doit par suite être reconnu comme tel, bien qu'il ne puisse résider à Jersey, etc. (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 344). Le Maréchal Howard fait connaître aux Etats sa nomination par lettre entérinée aux Rôles le 22 septembre 1795 (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 606).

Le Gouverneur Howard mourut à Londres le 16 juillet 1796 (" Dictionary of National Biography ").

1796–1807. **Le Maréchal Marquis Townshend.**

Un Ordre et une Lettre du Conseil, du 27 juillet 1796, entérinés aux Rôles le 27 août 1796, annoncent aux Bailli et Jurés que le Marquis Townshend, nommé Gouverneur, a prêté serment devant le Conseil[1] et doit par suite être reconnu comme tel, bien qu'il ne puisse résider à Jersey, etc. (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 351). Une Lettre du Marquis Townshend, entérinée aux Rôles le 3 septembre 1796, fait connaître aux Etats cette nomination (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 607).

Le 5 octobre 1797, le Major-Général Andrew Gordon fut assermenté Lieut.-Gouverneur, en vertu d'une Commission royale entérinée aux Rôles ledit jour (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 609).

Le 7 septembre 1799, vu l'absence du Lieut.-Gouverneur Gordon, le Major-Général Charles Monson fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 135).[2]

Un Acte du 14 mai 1801 (Etats 10), nous apprend que le nom de Gordon fut donné à une forteresse

(1) La formule du serment prêté devant le Conseil, le 27 juillet 1796, par le Marquis Townshend, est imprimée à la page 352 du 4me Vol. des Ordres du Conseil.

(2) Le 10 octobre 1799, à l'Assise d'Héritage, vu l'indisposition du Lieut.-Gouverneur Andrew Gordon, sa comparution aux Chefs-Plaids d'Héritage pour les fiefs de Sa Majesté demeura différée (H. 40).

Digitized by Google

que l'on venait de construire dans la Baie de St Ouen, " d'après les avis et sous les ordres " du Lieut.-Général Gordon, Commandant en Chef.

En 1802 le Lieut.-Gouverneur Andrew Gordon intervint dans la nomination de Thomas Le Breton Ecr. comme Procureur-Général, malgré une Patente de Jacques I, du 9 août 1615, qui défend au Gouverneur de s'immiscer dans le choix de cet Officier de la Couronne. M. Le Breton étant alors " Paymaster " du " Royal Garrison Battalion " et " Deputy-Judge-Advocate ", dépendait du Lieut.-Gouverneur, et la Cour Royale estima que c'était contrairement aux lois établies que le Général Gordon avait recommandé M. Le Breton à S.M. pour remplir la charge vacante.[1]

Le 22 février 1806, les Etats remercient le Général A. Gordon, Lieut.-Gouverneur, des services signalés rendus par lui au pays pendant plus de dix ans qu'il a passés à Jersey comme Commandant en Chef, et décident de lui offrir une épée de la valeur de cent guinées, à l'occasion de son prochain départ de Jersey (Et. 10, p. 328).

Le 22 mars 1806, les Etats demandent au Duc d'York, Commandant en Chef en Angleterre, que le Général A. Gordon reste à Jersey comme Lieut.-Gouverneur, si les services de cet Officier général ne sont point spécialement exigés ailleurs (Et. 10, p. 333).

Le 18 avril 1806, la Cour Extraordinaire (Ex. 140) fut remise au 26 avril en conséquence du décès du Lieut.-Gouverneur Andrew Gordon. Le lendemain, 19 avril, une séance des Etats fut, pour la même raison, remise au 1er mai, et les Etats décidèrent d'assister en corps à l'inhumation dudit Lieut.-Gouverneur A. Gordon qui devait avoir lieu le vendredi

(1) Voir Patentes, liv. 1, p. 186, 15 mars 1802.

Digitized by Google

25 avril (Et. 10). Un monument à sa mémoire fut érigé dans l'Eglise de St Hélier.

Le 19 avril 1806 le Major-Général William Johnstone fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 140).

Le 14 mai 1806 fut entérinée aux Rôles une Lettre, du 4 mai 1806, du Duc d'York, Commandant en Chef en Angleterre, remerciant les Etats pour leur Acte du 22 février de la même année, relatif au Général A. Gordon ; le Duc d'York se joint aux Etats pour déplorer la mort du Général A. Gordon (Et. 10, 14 mai 1806).

Le 21 juin 1806, le Lieut.-Général George Don (1) fut assermenté Lieut.-Gouverneur, en vertu d'une Commission royale, du 26 avril 1806, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 615).

On connaît les services signalés rendus au pays par le Général Don en ce qui concerne l'amélioration des chemins et la construction de routes nouvelles. Voir Et. 11, 23 juillet 1806, pour le plan que le Général s'était tracé à ce sujet dans le but de faciliter la défense de l'île. Rappelons aussi que les Etats donnèrent le nom du Lieut.-Gouverneur Don à la grand'route militaire inaugurée le 23 décembre 1806 (Et. 11, date citée).

1807–1821. **Le Comte de Chatham.**

Une Lettre du Conseil, du 14 octobre 1807, annonce aux Bailli et Jurés que Jean, Comte de Chatham, K.G., nommé Gouverneur, a prêté serment devant le Conseil et doit par suite être reconnu comme tel, bien qu'il ne puisse résider à Jersey, etc. (Ordres du Conseil, Vol. 4, p. 519).

(1) George Don avait commandé à Jersey, comme Lieut.-Colonel, le 59me Régiment. Un Acte des Etats, du 17 août 1793, nous apprend que le Lieut.-Colonel G. Don devait bientôt quitter l'île, avec son Régiment (Et. 8). Les Etats lui témoignèrent à cette occasion leur reconnaissance pour les services rendus par lui en ce qui concerne la discipline de la Milice, etc. Le Lieut.-Colonel Don remercia les Etats par lettre datée du Camp à Mont Orgueil le 23 août 1793 (Et. 8, p. 415).

Digitized by Google

Le 7 octobre 1809, un Acte des Etats (Et. 11) constate que le Général Don a été appelé à exercer le commandement dans l'île de Walcheren ; l'Assemblée émet le vœu que ledit Général soit maintenu à Jersey comme Lieut.-Gouverneur et vote la somme de 200 guinées pour lui offrir une pièce d'argenterie, " comme un foible témoignage de leur vive recon- " noissance pour les grands services qu'il a rendus " à l'isle ".

Le 17 octobre 1809, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur Don, le Major-Général Baldwin Leighton fut assermenté Dép.-Gouverneur (Causes Remises, liv. 4).[1]

En fév^r 1810 nous trouvons que le Major-Général B. Leighton était encore Dép.-Gouverneur (Et. 11, 15 février 1810).

Le 23 juillet 1811, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur Don, le Major-Général Jean Hatton fut assermenté Dép.-Gouverneur (Causes Remises, liv. 4).

Le 16 juillet 1814, une Lettre du Général Don, Lieut.-Gouverneur, ayant annoncé la nomination du Lieut.-Général Tomkyns-Hilgrove Turner comme Commandant des troupes de S.M. en cette île, et le Général Don étant sur le point de quitter l'île, le Lieut.-Général Turner fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 147).

Le 23 juillet 1814, vu l'absence de l'île dudit Lieut.-Général Turner, le Major-Général John Hatton fut de nouveau assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 147).

Le 30 juillet 1814, un Acte des Etats, constatant que le Général Don vient de partir, s'exprime ainsi :

(1) Le 30 juillet 1810 M. Jean Nicolle, Connétable de St Jean, fut censuré par Messire Jean Dumaresq, Chevalier, Président des Etats, pour " paroles injurieuses " prononcées, pendant une séance de cette Assemblée, envers le Général Don, Lieut.-Gouverneur. Le texte de ladite censure est entériné ; M. Nicolle avait accusé le Général Don d'avoir menacé d'arrêter l'avancement (stop the promotion) de quelques Officiers de certain corps, " if they did not come into his measures ". (Et. 11, p. 224).

Digitized by Google

" dans l'espace de 8 années il a changé la face du " pays ". Les Etats lui demandent, dans une lettre datée du même jour, de faire faire son portrait, en grand, à leur intention, par l'un des plus habiles artistes de l'Angleterre.[1]

Le 8 octobre 1814, Messire Tomkyns-Hilgrove Turner,[2] Chevalier, fut assermenté Lieut.-Gouverneur en vertu d'une Commission du Régent (pour et au nom de S.M.) du 23 juin 1814, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (Ordres du Conseil, Vol. 5, p. 564).

Le 17 octobre 1815, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur Turner, Messire William Williams, Lieut.-Colonel du 13me Régiment d'infanterie, K.C.B., etc., fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 147).

Le 27 décembre 1815, les Etats votent une Adresse exprimant leurs sentiments d'estime et de reconnaissance au Lieut.-Gouverneur Turner qui, dans une occasion récente, a maintenu les droits attachés à sa charge et fait respecter la prérogative royale (Et. 12).

Le 27 janvier 1816, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur Turner, le Lieut.-Colonel Andrew Coghlan, du 8me des " Royal Veterans ", fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 147).

Le 31 janvier 1816 fut entérinée aux Rôles une Lettre du Lieut.-Gouverneur Turner remerciant les Etats pour l'Adresse de félicitations qu'ils lui avaient votée ; comme les Etats, il espère que les dissensions politiques qui depuis longtemps divisent les habitants

(1) Une Lettre du Général Don, entérinée aux Rôles le 20 août 1814, nous apprend qu'il s'était adressé à M. Lawrence, célèbre peintre de portraits, mais que le temps demandé par celui-ci avait empêché le Général de lui accorder une séance : en conséquence le Général exprime le désir que la somme qui lui a été votée soit employée pour l'achèvement des routes militaires ou pour quelque autre travail public (Et. 12, p. 137, date citée).—Le Général Don mourut à Gibraltar le 1er janvier 1832 (Dictionary of National Biography).

(2) Le Lieutenant-Gouverneur Turner était, croyons-nous, fils de M. Richard Turner, M.D., et sa mère était fille de Charles Hilgrove, Juré-Justicier, 1746—71.

Digitized by Google

de l'île, prendront bientôt fin (Ordres du Conseil, Vol. 5, p. 565).

Le 2 avril 1816, les Etats protestent contre l'intention que l'on prêtait au Gouvernement de placer l'île, par motif d'économie, sous le commandement d'un Major-Général ; ils font l'éloge du Lieut.-Général Turner et votent une Adresse dans laquelle ils demandent au Duc d'York que Sir T. H. Turner soit maintenu comme Commandant à Jersey. Le Lieut.-Général Andrew Gordon, disent-ils, reçut la permission, après la paix d'Amiens (1802) de rester à Jersey comme Commandant " upon the pay and staff of a " Major-General's establishment " : les Etats suggèrent que les mêmes mesures soient prises relativement au Lieut.-Général Turner.

Le 9 mai 1816 fut présentée à la Cour Royale (Ex. 148) une Lettre de l'Adjudant-Général de S.M., du 19 mars 1816, annonçant que S.M. avait nommé le Major-Général H. M. Gordon Lieut.-Gouverneur en remplacement du Lieut.-Général Turner, et ledit Major-Général Gordon, s'étant rendu dans l'île pour y prendre le commandement, fut assermenté Dép.-Gouverneur le même jour (9 mai 1816), mais la Lettre de l'Adjudant-Général ne fut pas entérinée.

Le 20 mai 1816 fut entérinée aux Rôles une Lettre du Lieut.-Général Turner, du 21 avril 1816, adressée à Messire Jean Dumaresq, Chevalier, Lieut.-Bailli, annonçant aux Etats que le Duc d'York, Commandant en Chef des Armées de S.M., n'a pu acquiescer à la requête de cette Assemblée de maintenir Sir T. H. Turner comme Lieut.-Gouverneur ; le Lieut.-Général Turner exprime sa reconnaissance aux Etats, etc. (Ordres du Conseil, Vol. 5, p. 565).

Ledit jour (20 mai 1816), le Dép.-Gouverneur Hugh Mackay Gordon assista pour la première fois à une séance des Etats et prononça un discours dont

Digitized by Google

le texte est entériné aux Rôles (Et. 12) à la date susdite.

Le 15 juin 1816, Hugh Mackay Gordon, Ecr., Major-Général, fut assermenté Lieut.-Gouverneur, en vertu d'une Commission du Prince Régent, pour et au nom de S.M., du 25 mars 1816, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (Ordres du Conseil, Vol. 5, p. 565).

Le 29 juin 1816, vu l'absence du Major-Général H. M. Gordon, Lieut.-Gouverneur et Commandant en Chef, Messire William Williams, Lieut.-Colonel du 13me Régt, K.C.B., etc., fut de nouveau assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 148).

Le 1er février 1817, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur H. M. Gordon, Hélier Touzel, Ecr., Lieut.-Colonel, fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 148).

Le 14 février 1818, le 13 mars 1819 et le 30 mars 1820, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur H. M. Gordon, le Colonel Augustus de Butts fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 149 et 150).

Le Colonel de Butts est désigné dans d'autres Actes de la Cour comme Colonel et Ingénieur en Chef de cette île.

Le 5 avril 1820 les Etats votent une Adresse de félicitations au Comte de Chatham qui venait d'être nommé Gouverneur de Gibraltar. Ils constatent que Lord Chatham est le premier de nos Gouverneurs depuis longtemps qui ait cessé ses fonctions autrement que " par le cours de la nature ", et ils expriment les regrets qu'ils éprouvent de le voir s'éloigner (Et. 13).

1821–1854. **William Carr, Lord Beresford.**

Une Lettre du Conseil, du 6 février 1821, entérinée aux Rôles le 12 mars de la même année, annonce aux Bailli et Jurés que William Carr, Lord

Digitized by Google

Beresford, nommé Gouverneur, a prêté serment devant le Conseil et doit par suite être reconnu comme tel, bien qu'il ne puisse résider à Jersey, etc. (Ordres du Conseil, Vol. 5, p. 179).

Lord Beresford vint à Jersey en juin 1821 : le 28 juin 1821 les Etats lui votèrent une Adresse (Et. 13).

Le 12 mars 1821, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur H. M. Gordon, le Colonel Augustus de Butts fut de nouveau assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 151).

Le 4 août 1821, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur H. M. Gordon, le Lieut.-Colonel Hélier Touzel fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 151).

Le 8 août 1821 les Etats votent une Adresse au Lieut.-Général H. M. Gordon, ex-Lieut.-Gouverneur, à l'occasion de son départ de l'île et de sa promotion (Et. 13).[1]

Le 29 septembre 1821 est entérinée aux Rôles une Lettre du Lieut.-Général H. M. Gordon remerciant les Etats pour la susdite Adresse (Ordres du Conseil, Vol. 5, p. 568).

Le 10 septembre 1821, Messire Colin Halkett, Chevalier, K.C.B., etc., fut assermenté Lieut.-Gouverneur (Ex. 151).[2]

(1) Le Lieut.-Général H. M. Gordon mourut vers 1823, sans laisser d'héritiers directs. Dem^lle Annabella Gordon, sa sœur, est mentionnée comme son héritière dans Ex. 154, à la date du 5 juillet 1824. Elle eut à soutenir un procès contre MM. Pierre Poignand et Elie Falle, Seigneurs du fief de la Hougue, au sujet de la possession d'une maison et d'un terrain qui appartenaient audit Lieut.-Général Gordon, situés à Grouville, sur ce fief, et " communément appelés la Hougue Bie ", dont lesdits Seigneurs avaient joui " plus d'an et jour ". Jugement fut rendu contre ceux-ci le 17 mai 1825. Voir Causes Remises, liv. 6, 17 mai 1825.

(2) Le 5 janvier 1822, le Lieut.-Gouverneur Halkett prit et acquit, pour Sa Majesté, les maisons et terres appelées alors " Belmont ", et situées à St Sauveur sur le fief de Grainville ou sur celui du Petit Rozel ; ladite acquisition fut faite par échange avec Matthieu Amiraux Ecr. Il s'agit évidemment de la propriété appelée maintenant " Government House ". En mai 1833, James Robin Ecr., Seigneur desdits fiefs, se plaignit de ce qu'il était privé, par suite de cet acquêt, de ses droits seigneuriaux, ladite propriété étant tombée en main-morte, et intenta un procès au

Digitized by Google

Le 10 mai 1823, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur Halkett, le Lieut.-Colonel Hélier Touzel fut de nouveau assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 153).

Le 13 décembre 1823, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur Halkett, Mark Howard Drummond Ecr., Major du 72me Régiment, fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 153).

Le 11 mai 1824, le 2 octobre 1824, le 13 avril 1825, le 29 juillet 1826, le 10 mai 1827, le 4 août 1827, le 1er août 1828, le 17 juillet 1830, le 19 août 1830 et le 7 octobre 1830, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur Halkett, le Lieut.-Colonel ou Colonel Hélier Touzel fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 153, 154, 155, 156, 157 et 158).

Le Major-Général William Thornton fut assermenté Lieut.-Gouverneur le 26 novembre 1830, en vertu d'une Commission royale, du 18 août 1830, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (Ordres du Conseil, Vol. 5, p. 572).(1)

Le 21 mai 1831, le 29 juin 1833, le 3 août 1833, et le 20 août 1834, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur Thornton, le Colonel Hélier Touzel fut de nouveau assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 158 et 160).

Le 1er avril 1835, Messire Jean de Veulle, Chevalier, Bailli, ayant communiqué à la Cour Royale une lettre du Lieut.-Gouverneur Thornton (non entérinée aux Rôles) du 31 mars de la même année,

Major-Général Thornton, Lieut.-Gouverneur, pour qu'il eût à "vider ses mains desdits "héritages afin de les placer hors de main-morte". (Ex. 160, mai 1833). Notons aussi que James Robin Ecr. avait voulu se mettre en possession de Government-House en 1830, vu la mort sans postérité de George IV. Voir au sujet de ces procès H. 44, 10 oct. 1833, C. R. 6, 21 novembre 1832 et 5 mai 1834, et O. C., 5, fº 371, 12 juin 1838. Il fut jugé que M. Robin avait droit à une indemnité.

Plusieurs enfants du Lieut.-Gouverneur Halkett furent baptisés à St Sauveur de 1824 à 1826 (Registres de St Sauveur).

(1) Voir Etats, livre 14, juillet et août 1833, pour les différends qui eurent lieu entre le Lieutenant-Gouverneur Thornton et les Etats au sujet de la publicité des séances (de cette assemblée) déclarée illégale par ledit Lieut.-Gouverneur.

Digitized by Google

annonçant au Bailli que les fonctions dudit Lieut.-Gouverneur et Commandant en Chef Thornton cessaient à partir de ce jour, le Colonel Hélier Touzel fut de nouveau assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 161).

Le Major-Général Archibald Campbell, C.B., fut assermenté Lieut.-Gouverneur le 22 avril 1835, en vertu d'une Commission royale, du 1er avril 1835, entérinée aux Rôles (O. C. 5, fº 309) le jour de l'assermentation.

Le 3 juin 1836, vu l'absence de l'île du Major-Général Campbell, le Colonel Hélier Touzel fut de nouveau assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 161).

Le 27 mai 1837, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur Campbell, le Lieut.-Col. John Oldfield, Chevalier de l'Ordre royal hanovrien du Guelphe, fut assermenté Dép. Gouverneur (Ex. 162).

Le 12 mai 1838, la Cour Extraordinaire fut remise vu le décès du Lieut.-Gouverneur Campbell,[1] et le Lieut.-Col. John Oldfield fut de nouveau assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 162).

Le 15 mai 1838, les Etats, convoqués d'urgence à cause de la mort du Lieut.-Gouverneur Campbell, décidèrent d'assister en corps à ses funérailles qui devaient avoir lieu le 18 mai (Et. 14).

Le 14 septembre 1838, Messire Edward Gibbs, Chevalier, K.C.B., Major-Général, fut assermenté Lieut.-Gouverneur, en vertu d'une Commission royale, du 21 août de la même année, entérinée aux Rôles (O. C. 6, fº 10).

Le 19 juillet 1841, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur Gibbs, le Lieut.-Colonel Frederick English, " Chef Ingénieur en cette île ", fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 164).

(1) On dit que la mort du Lieut.-Gouverneur Campbell ne fut pas sans rapport avec les soucis que lui causa la révolte des pêcheurs de Gorey en 1838. Il fut inhumé, croyons-nous, dans l'Eglise de St Hélier, où se trouve un monument élevé à sa mémoire.

Digitized by Google

Le 21 septembre 1844, vu l'absence de l'île du Lieut.-Gouverneur Gibbs,[1] le Lieut.-Colonel Matthew-Charles Dixon, commandant le Génie en cette île, fut assermenté Dép.-Gouverneur (Ex. 166).

Le 9 janvier 1847, le Colonel Matthew Dixon, " Chef Ingénieur ", fut assermenté Dép.-Gouverneur, en vertu d'une lettre (non entérinée aux Rôles) du Lieut.-Général Messire Edward Gibbs, Chevalier, annonçant au Bailli que S.M. a nommé le Major-Général Messire James-Henry Reynett, Chevalier, Lieut.-Gouverneur, et qu'à partir de ce jour Matthew Dixon Ecr. prendra le commandement de la Garnison (Ex. 168, p. 385).

Le 16 janvier 1847, le Major-Général Messire James-Henry Reynett, Chevalier, Commandeur de l'Ordre royal du Guelphe, fut assermenté Lieut.-Gouverneur, en vertu d'une Commission royale, du 1er janvier 1847, entérinée aux Rôles (O. C. 6, p. 191) le jour de l'assermentation.

Le 15 juillet 1850 le Lieut.-Colonel Gordon était Dép.-Gouverneur (Et. 16).

Le 18 janvier 1854 fut communiquée aux Etats une lettre du Lieut.-Gouverneur (non entérinée aux Rôles), du 12 janvier 1854, informant le Bailli, et les Etats, de la mort du Vicomte Beresford, Gouverneur, survenue le 8 desdits mois et an (Et. 16, p. 196). Depuis le décès du Vicomte Beresford aucun Gouverneur en Chef n'a été nommé.

J. A. MESSERVY.

(1) Il ressort de plusieurs Actes de la Cour d'Héritage que, par suite de la maladie prolongée du Lieut.-Gouverneur Gibbs, celui-ci ne fit pas comparence, pendant plusieurs années, à l'Assise d'Héritage, pour les fiefs qui furent aux Evêques, Abbés et Abbesses, et qui appartiennent maintenant à S.M.—Voir Actes du 6 mai 1841, H. 45, p. 1, et du 8 octobre 1846, H. 45, p. 206, etc.

Digitized by Google

LISTE DES LIEUT.-GOUVERNEURS ET DES DÉPUTÉS-GOUVERNEURS

DE 1850 À 1900,

due à l'obligeance de Monsr. l'Avocat E. T. NICOLLE, *Député de St. Hélier, Secrétaire Honoraire de la Société Jersiaise.*

1852, Avril 30. Le Major-Général **James Frederick Love,** C.B., assermenté Lieutenant-Gouverneur sous Lord Beresford, Gouverneur.

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

1852, Mai 24. Le Colonel James Gordon, R.E.

1853, Juin 29. Le Lieutenant-Colonel Thomas Grantham, R.A.

1854, Juillet 6. Le Colonel Thomas Gordon Higgins.

" Octobre 27. Le Lieut.-Colonel Thomas Budgen, R.E.

1855, Janvier 8. Le Lieut.-Colonel John Fraser.

1856, Avril 26. Le même.

" Novre 24. Le même.

1857, Avril 4. Le Major-Général **Godfrey Charles Mundy,** assermenté Lieutenant-Gouverneur.

Il mourut à Londres le 11 Juillet 1860 et le 30 Juillet les Etats adoptèrent une adresse de condoléance à Madame Mundy, veuve de Son Excellence (Etats. 17—9).

Digitized by Google

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

1858, Avril 22. Le Colonel William Turnbull Renwick, R.E.

1859, Avril 26. Le Colonel Gilbert William Francklin.

" Mai 4. Le Colonel William Turnbull Renwick, R.E.

" Juillet 29. Le même.

1860, Avril 12. Le même.

1860, Septre 20. Le Major-Général **Robert Percy Douglas,** assermenté Lieutenant-Gouverneur.

Devenu baronnet, Messire Robert Percy Douglas quitta Jersey au commencement du mois d'Octobre 1863 pour remplir les fonctions de Lieutenant-Gouverneur du Cap de Bonne Espérance. (Voir " Burke's Peerage ").

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

1861, Juin 6. Le Colonel William Turnbull Renwick, R.E.

1862, Mai 1. Le Colonel George Augustus Frederick De Rinzy, R.A.

Le 4 Août et le 28 Octobre 1862, le 14 Mai, le 18 Juillet et le 5 Octobre 1863, le même fut assermenté.

1863, Octre 28. Le Major-Général **Burke Cuppage,** R.A., assermenté Lieutenant-Gouverneur.

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

1865, Mai 1. Le Colonel John Fraser.

1866, Mai 10. Le même.

" Septre 18. Le Colonel David Elliott Mackirdy.

1868, Octre 3. Le Major-Général **Philip Melmoth Nelson Guy,** C.B., assermenté Lieutenant-Gouverneur.

Créé Chevalier le 24 Mai 1873, Messire P. M. N. Guy quitta Jersey le 3 Septembre de la même année.

Digitized by Google

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

1870, Juin 5. Le Lieut.-Colonel Richard Roney.
" " 15. Le Lieut.-Colonel Dixon Edward Hoste, C.B.
1872, Juillet 24. Le Colonel Augustus George Charles Chichester.
1873, Août 23. Le Colonel Samuel Stallard, R.A.

1873, Oct.re 13. Le Major-Général **William Sherbrooke Ramsey Norcott,** C.B., assermenté Lieutenant-Gouverneur.

Promu Lieutenant-Général en 1877, il fut aussi créé Chevalier la même année.

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

1877, Août 20. Le Colonel John Alexander Dalzell.
1878, Avril 27. Le Colonel Henry Parlett Bishop, R.A.

1878, Oct.re 1. Le Major-Général **Lothian Nicholson,** C.B., R.E.; assermenté Lieutenant-Gouverneur;

Le 6 Déc.re 1880 Son Excellence, présent à une réunion des Etats, fut prié d'assister au Comité nommé pour la célébration du centième anniversaire de la Bataille de Jersey (6 Janvier 1781). Présent aussi à l'assemblée des Etats tenue le 6 Janvier 1881, il assista au service d'actions de grâces dans le Temple de St Hélier.

Le 11 Juillet 1883, l'Assemblée des Etats lui accorda un vote de remerciements pour avoir appuyé auprès du Gouvernement les vœux des Etats au sujet des Ecréhous.

Après avoir quitté son commandement à Jersey, le Général Nicholson devint Inspecteur-Général de Fortifications et fut créé Chevalier en 1887 à l'occasion du Jubilé de la Reine Victoria. Le 26 Mars 1891, Messire Lothian fut nommé Gou-

Digitized by Google

verneur de Gibraltar, où il est mort le 27 Juin 1893 (Voir "Dictionary of National Biography").

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

1878, Déc.re 2. Le Colonel Henry Parlett Bishop, R.A.

1880, Juin 16. Le Colonel Edward Loftus Bland, R.E.

" Nov. 2. Le même.

1881, Nov. 29. Le même.

1882, Sept.re 2. Le Colonel Charles Edward Cumberland, C.B., R.E.

1883, Oct.re 1. Le Major-Général **Henry Wray,** C.M.G., R.E., assermenté Lieutenant-Gouverneur.

Promu au grade de Lieutenant-Général, il mourut, le 5 Avril 1900, à Bournemouth.

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

1884, Juillet 5. Le Colonel Richard Barclay Lloyd.

1885, Jan.r 31. Le Colonel Charles Edward Cumberland, C.B., R.E.

" Juin 13. Le même.

1886, Juin 5. Le Colonel John Boughey.

1887, Mai 8. Le Colonel Charles Edward Cumberland, C.B., R.E.

1887, Nov.re 1. Le Lieutenant-Général **Charles Brisbane Ewart,** C.B., R.E., assermenté Lieutenant-Gouverneur.

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

Les 17 Janvier, 2 Juin, et 16 Octobre 1888, les 1er Avril, 27 Juillet, et 7 Nov.re 1889, et les 15 Mars et 11 Juin 1890, le Colonel Robert Hawthorn, R.E., fut assermenté Député-Gouverneur.

1890, Sept.re 25. Le Colonel Edmund Stephens, R.E.

1891, Fév.r 17. Le même.

Digitized by Google

1891, Avril 18. Le Colonel John Brown McDougall.
" Juin 2. Le Colonel Henry Robinson, R.E.
" " 9. Le Colonel John Brown McDougall.
" Novre 16. Le Colonel Henry Robinson, R.E.
1892, Mai 3. Le Colonel John Brown McDougall.
" Juin 4. Le Colonel Henry Robinson, R.E.
" " 11. Le Colonel John Brown McDougall.
" Août 24. Le même.

1892, Novre 2. Le Major-Général **Edwin Markham,** R.A., assermenté Lieutenant-Gouverneur.

Le 4 Avril 1895 les Etats de Jersey votèrent un Acte de témoignage de reconnaissance au Général Markham à l'occasion de son départ de l'Ile.

Créé Chevalier en 1897, Messire Edwin Markham occupe maintenant la charge d'Inspecteur-général d'Artillerie.

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

1893, Mai 27. Le Colonel Barzillai Lowsley, R.E.
" Oct. 6. Le Col. James Walton Fowler Buxton.
1894, Mai 31. Le même.
" Nov. 3. Le même.

1895, Mai 10. Le Lieutenant-Général **Edward Hopton,** C.B., assermenté Lieutenant-Gouverneur.

Il fut créé Chevalier le 24 Mai 1900.

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

1895, Septre 7. Le Col. James Walton Fowler Buxton.

Digitized by Google

1896, Août 1. Le Lieut.-Col. Thomas Charles Orde-Powlett.
1897, Août 7. Le même.
" " 28. Le Lt Col. Horatio Dove, R.E.
1898, Juillet 30. Le même.
1899, Juillet 31. Le même.
1900, Août 4. Le Lieut.-Col. Francis Hender Mountsteven.

1900, Novre 15. Le Major-Général **Henry Richard Abadie,** C.B., assermenté Lieutenant-Gouverneur.

DÉPUTÉS-GOUVERNEURS :—

1900, Novre 20. Le Lieut.-Col. John Davidson Fullerton, R.E.

Digitized by Google

NOTICES SUR QUELQUES ANCIENNES FAMILLES JERSIAISES.

ROMERIL, de la Fontaine, Trinité.

Disons-le tout d'abord : nous n'avons pas l'intention de donner ici un tableau complet et détaillé de toutes les branches de la famille Romeril ; nous nous bornons, en ce qui concerne la généalogie, à la branche qui fut jadis la plus importante, celle de la Fontaine, à la Trinité.

Les Romeril sont-ils originaires de la Normandie ou de la Bretagne et, dans ce cas, à quelle époque se seraient-ils fixés à Jersey ? Ou bien ce nom de famille a-t-il pris naissance dans l'île même, *in situ*, ainsi que beaucoup d'autres ? Nous écartons ces questions comme impossibles à résoudre, du moins quant à présent, faute d'indications à ce sujet dans les documents que nous possédons. Le nom de Romeril ne figure pas dans les Extentes de 1274 et de 1331, mais cela ne veut pas dire que cette famille n'existât pas déjà à Jersey à cette époque.

Au XVIe siècle les Romeril étaient déjà très nombreux dans l'île et, au XVIIe, on les trouve établis dans six ou sept paroisses. A St Jean surtout ils avaient beaucoup de ramifications et étaient fortement représentés dans chaque vingtaine. Par exemple, en 1698, trois Clément Romeril étaient au nombre des tenants du fief Chesnel ; le premier était fils Philippe, le second, fils Jonas, et le troisième, fils

Digitized by Google

Jean.[1] A cette époque il n'y avait pas beaucoup de variété dans les noms de baptême : ceux de Jean, de Philippe, de Clément, revenaient continuellement, ce qui ne facilite guère la tâche des généalogistes.

L'une des branches les plus notables de St Jean était représentée, au XVIIIe siècle, par Dlle Susanne Romeril qui épousa, vers 1720, le Rév. Pierre Joubère, Recteur de la Trinité, 1729-30–1765, et laissa, entre autres enfants, deux filles, mariées, l'une, à M. Elie Neel et l'autre, à M. Philippe Le Gros, des Câtiaux, Trinité.

D'autres rameaux plus ou moins importants de cette famille se sont maintenus pendant longtemps à St Hélier, à St Sauveur, à St Pierre et à St Laurens.[2]

Aux Etats-Unis d'Amérique nous trouvons aussi des Romeril, descendus, sauf erreur, de Matthieu Romeril, originaire de St Laurens ou de St Pierre, qui s'établit à la Nouvelle Angleterre avant 1685 ; J. A. Rumrill Ecr. de Springfield, Massachusetts, Etats-Unis, est, croyons-nous, son représentant actuel. D'autre part, Simon Romeril, peut-être parent de Matthieu R., fut l'un des premiers colons de l'Ouest de l'Etat de Massachusetts, et serait venu de Jersey vers l'an 1650.

Dans l'île de Sercq, enfin, nous trouvons, au XVIIe siècle, un rameau de la famille Romeril ; André Romeril, fils Guillaume, originaire, semble-t-il, de St Jean, y était fixé en 1622. Voir Registre, liv. 6, fo 8.

Mais revenons à la branche particulière qui fait le sujet de cet article, celle de la Fontaine, Trinité, qui a déjà été mentionnée dans une courte notice à la page 166 du Bulletin de 1892.

Il y a lieu de croire que les Romeril, de la Fontaine, étaient parents, à un degré assez rapproché, des branches de St Jean ; voir par exemple Registre, liv. 8, fo 79, (partage des héritages de Jean Romeril, fils Philippe), et Héritage, liv. 8, peu après le 29 janv. 1623–4. Voir aussi, dans les Registres de St Jean, 1636, l'Acte de baptême de Clément, fils de Clément Romeril fils Thomas (de Hérupe), dont le

(1) Voir Rôles du fief Chesnel, Actes de 1698.

(2) Le représentant actuel de la branche de St Sauveur est Monsr J. G. Romeril, de " Longueville Court ".

Digitized by Google

parrain fut Edouard Romeril, fils Martin, de la Trinité. Nous n'avons pu cependant les rattacher d'une manière certaine à un ancêtre commun.

Les Romeril de la Trinité ont donné à l'île deux Jurés-Justiciers, dont l'un fut d'abord Vicomte, et un certain nombre de Connétables, d'Avocats, etc.

Au commencement du XVIIe siècle il y avait deux Avocats de la Cour Royale du nom de Jean Romeril; le premier, Jean R. fils Léonard était l'oncle du second, Jean R. fils Philippe. Jean Romeril fils Léonard demeurait tantôt à la Trinité, sa paroisse natale, tantôt à St Hélier, " où il avait charge " : il s'agit sans doute d'une charge ecclésiastique (voir Acte de 1592, Ex. 18). Un contrat de 1618 (voir Registre, liv. 5, f° 160) nous apprend qu'il fit construire une maison, non loin, semble-t-il, de la Mare d'Ango, à la Trinité. Le partage de ses héritages se trouve au f° 311 du 5me Livre du Registre, à la date du 1er avril 1620.(1)

L'Acte suivant de la Cour Royale, relatif à Jean Romeril fils Léonard, nous a paru digne de remarque :—

" Raulin de la Rocque a lamende a la deliberation de Justice " instance Jean Romeril advocat en la Court pour luy avoier reproché " quil estoit vng fin renard ". (Ex., liv. 18, 23 oct. 1591).

L'autre Avocat, Jean Romeril fils Philippe, fut quelque temps Seigneur du fief " Payn de la Houguette en Hérupe " à St Jean; il y avait droit de Hugh Le Gallais, fils d'Edmond Le Gallais qui l'avait pris d'Antoine Payn (Registre, liv. 2, 25 oct. 1605). Ledit Jean Romeril rendit ce fief, le 11 mars 1608–9 (Registre, liv. 2, f° 345) audit Hugh Le Gallais, qui le vendit, le 22 avril 1609, à Thomas Lempriere gent.,(2) fils Michel, pour 15 écus sol (Registre, même livre, f° 330).

Il y eut un différend en 1603–4 entre un Jean Romeril et son collègue au barreau William de Carteret, pour préséance au siège des Avocats; voir Héritage, liv. 7, le 19 janvier 1603–4. Peut-être

(1) Le clos d'Ango se trouvait dans la partie d'héritage de la fille aînée de Jean Romeril fils Léonard, femme de Thomas Poingdestre.

(2) Seigneur des Augrés, etc., Juré-Justicier, 1617—45; voir la généalogie des Lempriere de St Jean donnée dans ce Bulletin.

Digitized by Google

s'agit-il ici de Jean Romeril, fils Léonard, qui fut assermenté Avocat en 1577. Quant à William de Carteret, il fut assermenté en cette qualité en 1584; il était probablement fils d'Edouard de Carteret, de St. Jean.

Le Journal d'Elie Brevint, Ministre de Sercq, 1612–74, nous apprend que M. Philippe Romeril donna £20 stg de rente annuelle pour les Etudiants en Théologie : ce Philippe Romeril serait-il un des fils puînés de Martin Romeril, Connét. de la Trinité, 1597 ? Nous n'osons l'affirmer, mais il devait appartenir à la branche de la Fontaine qui était, sans contredit, la plus riche et la plus en évidence à cette époque.

Les Armoiries de la famille Romeril sont décrites à la page 274 de l'Armorial.

Les Romeril de la Fontaine s'éteignirent en ligne masculine à la mort de Mme Josué Le Couteur, née Marie Romeril. Ils sont maintenant représentés par les héritiers de feu Edouard-George Le Couteur Ecr., Seigneur de St. Jean la Hougue-Boëte.

Digitized by Google

ROMERIL, de la Fontaine, Trinité.

Léonard Rommeril, l'un des principaux habitants de la Trinité, 1542, ob. *ante* 1570. = Jehannette, ou Jeanette, f. de Jean le Boutillier, et sœur de Philippe le Boutillier.

- Philippe Rommeril, Dénonciateur, 1571—84, Vicomte de Jersey, 1584—97, Juré-Justicier, 1597—1605, ob. 1605. = 1. Jeanette ..... 2. Elisabeth ..... ob. 1619.
- Jean, Avocat de la Cour Royale, 1577—1616—, Procureur du "Trésor et "Fabrique" de St Hélier, 1578, Député des Etats, 1590, Stipulant-Procureur-Général, 1606 ; ob. vers 1619. =
  - Marie Rommeril, f. aînée et principale héritière, 1620. — Thomas Poingdestre, fils Clément.
  - Susanne, f. puînée et co-h., ob. vers 1626.(3)
    1. M. Jean Pinel, Recteur de Grouville, 1603—20-1.
    2. M. Hélier Faultrart, Recteur de St Martin, 1589—1618—, m. oct. 1623. Voir leur Contrat de mariage, Registre, liv. 6, fº 162.
- Marie, ob. *ante* 1613.(1) — Perrin Bisson, de la Trinité.
- Jacquette, ob. avant 1609.(2) — Jacques Mallet, de St Martin. Voir Registre, liv. 3, fº 157.

A

A

(1) Donna, par testament, 2 cabots de froment de rente aux pauvres de la Trinité (Registre, liv. 4, fº 30).

(2) Donna, par testament, 14 cabots de froment, 4 cabots de pois et 4 cabots de fèves aux pauvres de St Martin, et 6 cabots de froment aux pauvres de la Trinité (Ex. 25, 1608).

(3) Donna, par testament, cent écus à Philippe Pinel, fils Jean, son petit-fils. Voir Ex. 36, 1629—30, vers page 132.

Digitized by Google

A

- Martin Rommeril, Connét. de la Trinité, 1597—1628, ob. janvr. 1633—4. = Sara, f. de Michel Lempriere, Seig. de Diélament, ob. mars 1648—9.
  - Edouard Rommeril, Avocat de la Cour Royale, 1622—51 et 1660—63, Connét. de la Trinité, 1639—51, Juré-Justicier, 1663—75-6, ob. mars 1675—6. = Sara, f. puînée et co-h. de Drouet le Boutillier,(2) ob. 1688.
    - Philippe Rommeril, n. 1631, ob. 1641.
    - Marie, f. et h., n. 1628, m. 1660. — Josué le Couteur, Avocat de la Cour Royale, 1670—82, Connét. de la Trinité, 1660—82, Capitaine de cette paroisse ; ob. 1682.
    - Jeanne, n. 1644, *ob. innupt.*, 1672.
  - Philippe, Etudiant à Oxford ou à Cambridge, 1637, *o.s.p.*
  - Rachel, m. fév. 1624—5, ob. vers 1628. — Jean Pinel, fils de M. Jean Pinel, Recteur de Grouville.
  - Marie, ob. 1663—4. — Gilles de Gruchy, Connét. de St Laurens, 1637—43.
  - Sara, m. janvr. 1614—5. — Guyon Ahier, de St Sauveur.
  - Jeanne, ob. avant 1650. — Thomas le Marinel, de St Jean, Juré-Justicier, 1655.
  - Mabel. — 1. Benest le Gros, de la Trinité, 1655. 2. Philippe Nicolle, de St Martin, m. 1659.
- Jean, Seig. du fief Payn de la Houguette en Hérupe, Avocat de la Cour Royale, 1601-2—1613, ob. 1613.(1) = (?) Jeanne, f. de Jean le Boutillier ; aurait épousé 2° Philippe Romeril fils Clément.
- Catherine, 1605. — Jean le Geyt (fils Nicolas) Dénonciateur, 1584, Enregistreur des Contrats, 1602.
- Marie, ob. 1617, *innupt.* — Elisabeth, ob. 1615, *innupt.*

(1) Il est possible que ce Jean Romeril fût l'ancêtre des Romeril de St Jean dont descendait Mme Pierre Joubère, qui vivait en 1720. Voir plus haut, p. 34.

(2) Drouet le Boutillier était probablement fils de Philippe le Boutillier, Connét. de la Trinité, 1558—71.

Digitized by Google

LEMPRIERE, de St Jean.

Un professeur à l'Ecole des Chartes[1] avait coutume de dire : " Pour connaître l'histoire des peuples et des nations, il faut surtout " connaître l'histoire familiale des Maisons qui les ont commandés ". Ne pourrions-nous pas dire aussi, " si parva magnis conferre licet " : Pour bien comprendre l'histoire de notre île, il n'est pas inutile d'étudier avec soin les annales de certaines de nos Maisons, telles que les De Carteret, Lempriere, Dumaresq, Payn, Poingdestre, Hamptonne, Le Hardy, etc. etc. qui, pendant plusieurs siècles, ont en quelque sorte présidé à nos destinées ?

Après les De Carteret, aucune famille, peut-être, n'a joué un rôle plus considérable et n'a exercé une plus grande influence à Jersey que celle des Lempriere : leur histoire est intimement liée à celle du pays et leur nom figure dans la plupart des événements qui ont fait époque.

La généalogie des Lempriere, donnée dans l'Armorial de J. B. Payne, est à-peu-près complète et assez exacte ; on pourrait sans doute y relever quelques erreurs, mais celles-ci ne sont pas très graves. Cependant une branche importante a été négligée, ou indiquée d'une manière trop sommaire[2] : c'est celle dont nous avons inscrit le nom en tête de cet article. Elle fut fondée vers 1594 par Thomas Lempriere (fils puîné de Michel Lempriere, Seig. de Diélament) qui épousa Rachel Sarre, fille unique et héritière d'Edouard Sarre, Connétable de St Jean, 1578–86 (Voir Bulletin de 1897, p. 68).

La propriété des Sarre, ainsi héritée par les Lempriere, était très importante, au XVIe siècle déjà, et fut encore agrandie, pendant la première moitié du XVIIe, par les nouveaux possesseurs. D'après le Journal d'Elie Brevint, Ministre de Sercq, 1612–74, Thomas Lempriere (M. des Augrés) avait 500 vergées de terre, dont 300 au Mourier ; il était aussi propriétaire de deux maisons et pouvait aller de l'une à l'autre sans sortir de ses terres. Cette deuxième maison était sans doute celle du Câtelet, retirée de Jean Maret et autre, par Thomas Lempriere, le 12 juillet 1621.

(1) M. Anatole de Montaiglon.

(2) Voir l'Armorial, p. 245, généalogie des Lempriere de Diélament.

Digitized by Google

Les Lempriere de St Jean étaient Seigneurs de plusieurs fiefs—dont nous donnons la liste plus loin—situés à St Jean ou à Ste Marie : aussi leur maison était-elle appelée " Maison ou Manoir de St Jean ", et elle a conservé cette désignation jusqu'à aujourd'hui. Il est à peine besoin d'ajouter que ce titre reviendrait plutôt, de droit, au Manoir de St Jean la Hougue-Boëte qui appartenait, au XVIIe siècle, aux Le Febvre, puis aux de Carteret.(1)

On remarque sur la maison des Lempriere de St Jean, les initiales J.L.P. et E.L.C., (Josué Lempriere et Esther Le Couteur) et la date 1696, croyons-nous, ainsi qu'une excellente représentation des armoiries de cette ancienne famille. La maison de St Jean appartient maintenant au Colonel Swan, Seig. de la Trinité.

Donnons maintenant quelques notes relatives aux fiefs qui appartenaient aux Lempriere de St Jean.

1º Celui d'Escraqueville. Thomas Lempriere gent., fils Michel, bailla sa partie d'héritage à Hugh Lempriere gent., Seig. de Diélament, son frère, pour 30 quartiers de froment de rente, le fief d'Escraqueville y compris (Registre, liv. 2, 23 mars 1605–6).

2º Celui des Augrés. Thomas Lempriere gent., fils Michel, prit, à Londres, le 25 fév. 1616–7, de Jean Lempriere gent. fils Hélier, les fiefs des Augrés et ès-Godeaux, et le moulin des Augrés, pour 18 quartiers et un cabot de froment de rente, et ce contrat fut confirmé à Jersey le 12 avril 1617 (Registre, liv. 5, fº 68).

3º Le fief de Hérupe. Le 19 janvier 1608–9, Edmond Le Gallais, Seig. du fief ès-Hamonnetz, fut débouté de ses prétentions au fief de Hérupe, appartenant à Thomas Lempriere gent. (Registre, liv. 2, fº 323). Le 22 avril 1609, Thomas Lempriere acquit de Hugh Le Gallais le fief Payn de la Houguette en Hérupe, pour la somme de 15 écus sol (Registre, liv. 2, fº 330).

4º Le fief de Lulague. Thomas Lempriere gent., fils Michel, prit, le 16 mai 1615, de Philippe Dumaresq gent. (puîné de la Haule) la moitié du fief de Lulague, situé au Mourier, à St Jean, pour 4 cabots

(1) Il faut remarquer, cependant, que les Seigneurs du fief de Chesnel ont quelquefois réclamé la prééminence à St Jean ; mais ils n'avaient pas, que nous sachions, de manoir dans cette paroisse.

Digitized by Google

de froment de rente (Registre, liv. 4, f° 249). Le 15 novembre 1617, le même Thomas Lempriere prit de M. Elie Dumaresq, de la Haule, l'autre moitié du fief de Lulague, pour 5 cabots de froment de rente et une poule *(sic)* (Registre, liv. 5, f° 122). Ce fief est appelé ailleurs " le fief de Thomelin Lulague dit du Mourier " (Registre, liv. 5, f° 281, 20 janv. 1619–20, date à laquelle se trouve un accord conclu pour séparer ledit fief d'avec celui de Motier ou ès-Poingdestres).

5° Le fief de Boutevillon. Ce fief, sur lequel la Maison de St Jean est, croyons-nous, située, semble avoir été hérité de la famille Sarre.

Les Lempriere de St Jean sont maintenant représentés par les descendants de feu Messire Jean Dumaresq, Chevalier, Lieut.-Bailli, 1802–16.

Disons en terminant qu'une autre branche de la famille Lempriere, mais de moindre importance, était établie à St Jean, sur le fief de la Hougue-Boëte, bien avant celle dont nous donnons ici la généalogie (Voir Registre, 1608, liv. 2, vers f° 280). Nous ignorons le degré de parenté qu'il pouvait y avoir entre ces deux familles, mais il est probable qu'il faudrait remonter très loin pour leur trouver un ancêtre commun.

Digitized by Google

LEMPRIERE, de St Jean.

Thomas Lempriere (fils puîné de Michel, Seig. de Diélament) Connét. de St Jean, 1597—1612—, Juré-Justicier, 1617—45, Seig. des Augrés, etc., Capitaine de la paroisse de St Jean, 1617, m. 1594, ob. oct. 1649, à l'âge de 75 ans. (1)

=

Rachel, f. unique et h. d'Edouard Sarre, Connét. de St Jean, 1578—1586, enterrée à St Jean en fév. 1649—50, à l'âge de 68 ans.

- Josué Lempriere, n. vers janv. 1611—2, m. 1636—7, ob. 1645, *v.p.*
  - = Elisabeth, f. de Clément Dumaresq, de St Clément, ob. 1650.
  - A
  - Marie, n. 1598, *ob. innupt.*
  - Elisabeth, n. 1609, ob. 1611.
  - Jeanne, ob. 1620.
  - Rachel, n. 1600, m. 1619, ob. 1662. — Siméon Esnouf (fils Thomas) nommé Juré-Justicier en 1655, ob. 1655.
  - Sara, n. 1602, m. 1626—7. — Jean Pipon, fils Jean, de St Pierre.
  - Esther, n. 1605. — William Stringer, Anglais.
  - Douce, n. vers fév. 1617—8, m. janv. 1652—3. — Robert Grindy, ou Grindin.
- George, n. 1607—8, ob. 1612.
- Jean, n. vers fév. 1613—4, *o.s.p.*
- Thomas, n. 1619, *o.s.p. ante* 1656.
- Benjamin, n. 1621, Seig. du fief de Lulague, Procureur-Général de Jersey, 1653—55, Juré-Justicier, 1657—60, ob. décemb. 1665, *s.p.* (2) — Marguerite Martin, m. *ante* 1653, ob. 1661.

A

(1) Il avait 20 ans, et sa femme, 13, à l'époque de leur mariage (MS. Chevalier).

(2) Benjamin Lempriere intenta un procès à Elie Dumaresq pour obtenir la retraite du fief des Augrés, sous prétexte de "marché fraudeux, déceptif "et révocatoire" (H. 13, 1655).

Digitized by Google

A

Thomas Lempriere, n. 1644, Seig. des fiefs de Lulague, Escraqueville, Hérupe, etc., Connét. de St Jean, 1666—, m. 1666, ob. sept. 1678. = Marguerite, f. et co-h. de Jean Pipon, de l'Alva, St Pierre, Juré-Justicier, Lieut.-Bailli, 1666 ; épousa 2e Raulin Robin, Juré-Justicier, 1686—93.

Elisabeth, n. 1642, *ob. innupt.*, 1658.

Thomas Lempriere, n. 1667, Seig. de Boutevillon et de Lulague dit le Morier, etc., 1684, *ob. innupt.*

Edouard, n. 1668—9, *ob. juv.*

—

Elisabeth, n. 1677, ob. oct. 1678.

Josué, n. 1674, Seig. de Boutevillon, Escraqueville, etc., Connét. de St Jean, 1694—, Capne d'une des Compagnies de Ste Marie, 1692, m. 1693, ob. vers 1712. = Esther, f. de Vén. Homme Clément Le Couteur, Doyen de Jersey, 1672—1714 ; épousa 2e Edouard de Carteret, Seig. de St Jean la H.B., 1717.

Marguerite, n. 1670, m. vers 1690.

Raulin Robin, Juré-Justicier, 1700—31, Lieut.-Bailli, 1713—15.

Josué Lempriere, n. 1694, *ob. juv.*

—

Elisabeth, n. 1699, *ob. juv.*

Clément, Seig. de Boutevillon, etc., *ob. innupt.* avant 1717.

Esther, n. 1696, f. aînée et pr. h., Dame de Boutevillon, m. 1715.

Raulin Robin, de St Pierre, fils aîné du Lieut.-Bailli de ce nom ; ob. 1748.

=

Marguerite, n. 1702, Dame des fiefs d'Escraqueville et de Hérupe.

1. Philippe Dumaresq, fils Elie.
2. Philippe le Geyt (fils Matthieu) Juré-Justicier, 1737—43.

Marie, n. janv. 1708—9, m. 1725—6.

Edouard Marett, de la Haule, Seig. du Franc fief en St Brelade.

Marie Robin, f. unique et h. = Jean Dumaresq (fils Elie fils Philippe) Juré-Justicier, 1744—61.

Messire Jean Dumaresq, Chevalier, Lieut.-Bailli, 1802—16.

Digitized by Google

CHEVALIER, de St Hélier.

Cette ancienne famille jersiaise, dont le nom s'écrivait Chevallier, Cheuallier, ou Chevalier, etc. ou, en abrégé, Chlr, est probablement autochthone. L'Extente de 1274 fait mention de la "forfaiture" de Jourdain Chyvalir, de la paroisse de Ste Marie; on y voit aussi que Matthieu dit Chivalir, prêtre, possédait de la terre à St Martin (Extente de 1274, p. 20 et 21).

En 1331 Robert Chevalier était l'un des Jurés pour l'Extente de cette date, pour la paroisse de St Martin (Extente de 1331, p. 1).

En 1507 le nom d'Antoine Chevalier, de St Hélier, apparaît dans les plus anciens Rôles de la Cour Royale (Catel, liv. 1), et c'est lui qui est l'ancêtre de la branche particulière dont nous nous occupons dans cette notice.

Hâtons-nous de le dire, ce n'est pas uniquement à St Hélier que l'on trouve, au XVIe siècle, des représentants de la famille Chevalier : ils étaient établis dans la plupart des paroisses de l'île, et surtout à St Ouen, St Pierre, St Jean, St Brelade, St Laurens, etc.(1)

En 1543 nous rencontrons dans les Rôles (Catel, Liv. 9) le nom de John Chevalier *alias* Knight, de St Laurens, qui appartenait peut-être à une famille Chevalier dont plusieurs membres étaient à cette époque fixés à Southampton. Lorsque des Jersiais allaient demeurer en Angleterre ils traduisaient souvent en anglais leurs noms patronymiques : c'est ainsi que De Ste Croix devenait "Holy Cross", Blampied était métamorphosé en "White Foot", La Cloche se transformait en "Bell", Syvret en Savory, etc.

Il y a sur le fief du Roi, à la Moye, St Brelade, une pièce de terre appelée "le Fief Chevalier" (Registre, liv. 6, folios 341 et 346 vo, 1624).

Aux XVe et XVIe siècles plusieurs représentants de cette famille étaient des ecclésiastiques : par exemple Sire Raulin (ou Ralph) Chevalier, de la paroisse de St Hélier, prêtre en 1498 ; Sire Richard

(1) D'après un MS. de feu Monsr F. G. Collas, G. R. Chevalier, Ecr., du 65me Régiment d'Infanterie, descendait d'une famille du Poitou, qui se serait réfugiée à Jersey vers 1625 et n'aurait, par conséquent, aucun lien de parenté avec les autres Chevalier.

Digitized by Google

Chevalier, aussi de St Hélier, diacre en mars 1517–8 (voir Bulletin de 1890, p. 416–418); Sire Jacques Chevalier, Recteur de Grouville, 1548–1565.

Maître Olivier Chevalier, Régent de St Anastase vers 1525, et jusqu'à 1558 environ, avait probablement fait ses études dans une Université. Il semble certain, d'après l' " Inquisition " de 1538, qu'il remplissait à cette date la charge d'Avocat-Général de Jersey. Il avait épousé (en 2des noces, croyons-nous) Philippine, fille de Thomas Botterel et de Guillemine Hue, et tante de Clément Botterel, Seigneur du fief ès-Payns, qui fut Connétable de St Ouen, 1601–1609–. La veuve de Me Olivier Chevalier et son fils Hélier Chevalier eurent à soutenir un long procès contre M. Jean Paulet, Doyen, au sujet de la possession d'une maison appelée " la maison des Goués " où Me Olivier C. " soulloit tenir lescolle ". Voir Catel, liv. 9, le samedi après le 14 octobre 1560, le 24 octobre et le mercredi après le 10 décembre 1560 : ces Actes sont imprimés dans le 25me Bulletin, pages 300 et 301.

Nous avons tout lieu de croire que Me Olivier Chevalier appartenait à l'une des branches de St Pierre. Mais nous n'avons pas l'intention, dans cette notice, de faire l'historique de cette famille particulière : notre but est de nous occuper spécialement de la branche de St Hélier qui donna au pays Jean Chevalier, le Chroniqueur.

Jean Chevalier est né, comme nous le verrons plus loin, vers 1589 ; il était fils de Clément Chevalier et de Jeanne Malzard. En 1624 nous le trouvons mentionné dans les Rôles comme Officier du Connétable de St Hélier (avec un autre Jean Chevalier qui était fils Guillaume). Quelques années plus tard, le 28 septembre 1638, il fut assermenté Vingtenier de la Vingtaine de la Ville, comme en fait foi l'Acte suivant :

" Lan mill vjcx trente huit le xxviije io. du mois de Septembre
" Par deuant Mōßr le Lieutt Bailly assisté de Abrā herault et Jean
" dumaresq Juretz.

" Jean Chevalier filz Clement suyuant lelection du Conestt et
" principaux de la poe de St Helier a esté sermenté vingtenier en
" ladte poe en la vingtaine de la ville ".

(Extraordinaire, liv. 42, 28 septembre 1638).

Digitized by Google

Notons que Clément Chevalier, frère aîné du Chroniqueur, avait précédé celui-ci dans les fonctions de Vingtenier de la Vingtaine de la Ville. Jean Chevalier les exerça pendant des temps difficiles : les dissensions politiques qui divisaient l'Angleterre avaient leur contre-coup à Jersey, et l'île était déchirée par les luttes entre Royalistes et Parlementaires. Chevalier resta fidèle à la cause royaliste, pour laquelle il eut sans doute beaucoup à souffrir : il raconte lui-même dans son Journal comment il refusa, en 1643, aux chefs parlementaires, les clefs de l'Arsenal de St Hélier, malgré les menaces de mort dont il fut l'objet de la part de Philippe Le Boutillier.

A la fin de l'année 1651, lorsque les Républicains s'emparèrent de l'île, Jean Chevalier dut quitter la charge de Vingtenier. En 1665 il fut assermenté l'un des Officiers de St Hélier pour l'Extente de 1668[1] ; il devint aussi, et resta jusqu'à sa mort, Diacre de la paroisse de St Hélier.

Il est fort regrettable que par suite de l'insuffisance des documents contemporains, la vie du Chroniqueur soit si peu connue. Deux historiens seulement donnent quelques détails sur lui : le Rév. Edouard Durell dans les Notes qu'il a ajoutées à l'Histoire de Jersey, de Philippe Falle, et M. Hoskins dans son livre intitulé : " Charles II " in the Channel Islands ".

Nous avons peu de chose à ajouter à ce que disent ces historiens relativement au Manuscrit Chevalier et à son auteur ; qu'il nous soit permis cependant de donner ici quelques impressions que nous a suggérées la lecture de l'ouvrage.

Jean Chevalier était certainement un esprit sérieux, religieux, intelligent et méthodique ; il avait sans aucun doute reçu une instruction peu commune à cette époque et, s'intéressant vivement à la politique, et à la prospérité de son pays, il s'était imposé la tâche de noter avec soin, au jour le jour, les principaux événements de la lutte entre Royalistes et Parlementaires. Cette entreprise n'était pas des plus faciles : il s'agissait à la fois de raconter ce qui se passait sur terre et sur mer, à Jersey et à Guernesey, voire même en Angleterre ; de rendre un compte exact et impartial des croisières faites par les

(1) Voir Ex. 56, à la date du 11 novembre 1665.

Digitized by Google

frégates du Roi, armées par Messire George de Carteret ; de parler du ravitaillement du Château Cornet, assiégé par les Parlementaires de Guernesey, etc : tel paraît avoir été le programme de notre Chroniqueur, et l'on ne peut qu'admirer avec quelle conscience, quelle précision, quelle exactitude de détails il s'est acquitté de sa tâche volontaire.

Evidemment sa charge de Vingtenier le mettait à même d'être renseigné rapidement et sûrement sur ce qui se passait dans l'île en général et surtout à St Hélier ; la ville, bien que très petite alors, était cependant en quelque sorte le centre de la vie publique du pays.

En outre, par son mariage avec Marie La Cloche, fille d'Edouard La Cloche, de St Hélier, il était allié à plusieurs des meilleures familles de l'île. Le Rév. Etienne La Cloche, Recteur de St Ouen, était son beau-frère ; et Benjamin La Cloche, Seigneur de Longueville, Juré-Justicier, son cousin-germain, avait épousé l'une des sœurs de Messire Philippe de Carteret, Chevalier, Seigneur de St Ouen, Bailli et Lieut.-Gouverneur.

Jean Chevalier avait donc de hautes relations au point de vue social aussi bien que politique. Il nous est par conséquent impossible de partager l'avis de Hoskins qui l'appelle, dans un passage de son livre " Charles II in the Channel Islands ", " a subaltern parochial " officer, whose most authoritative source of information could have " been little more than second hand backstairs gossip ". Cette malignité gratuite n'a pas empêché Hoskins de puiser largement dans le Manuscrit Chevalier ; il reconnaît, du reste, dès la préface de son ouvrage, que le chroniqueur jersiais est entièrement digne de foi.

Nous avons déjà dit que le but de notre auteur, en écrivant son Journal, était surtout politique. Il est vrai que, de temps en temps, il aborde d'autres questions, mais il le fait très sobrement et pour ainsi dire avec quelque répugnance : les commérages et les racontars ne sont pas de son goût. Il est fort à regretter même qu'il se soit si rarement écarté de son programme politique, car nous aurions aimé qu'il nous parlât de lui-même, de sa famille, de sa profession, etc. C'est en vain que l'on chercherait des renseignements à ce sujet dans l'œuvre de Jean Chevalier lui-même. Aussi aurions-nous eu la plus

Digitized by Google

grande difficulté à l'identifier parmi ses nombreux homonymes contemporains si nous n'avions trouvé dans le Manuscrit les notes suivantes, écrites évidemment par l'un des fils du Chroniqueur :—

" Novembre 1675. Ma mère Marie la Cloche, femme de mon " père Jean Chevalier, est morte agée de 83 ans.

" Le 30 novembre 1675, Jean Chevalier mourut agé de 86 ans."

Ces données sont pleinement confirmées par les Registres des Enterrements de la paroisse de St Hélier, dont voici deux extraits :—

" Marie de la Cloche femme de Jean Cheualier Diacre decedée " fut enterrée le 23e de Novembre 1675.

" Jean Cheuallier Diacre aagé de Hoctante et six ans mourut le " dernier jour du mois de Nouembre et fut enterré le 1er jour du " Mois de Decembre 1675."

Nous voyons donc que le Chroniqueur atteignit l'âge avancé de 86 ans et qu'il ne survécut que de huit jours à sa femme. Nous pouvons aussi conclure qu'il était né vers 1589 ; mais il est impossible de fixer la date exacte de sa naissance, car les Registres de St Hélier ne commencent qu'en 1596.

Notons aussi que, peu de temps avant son décès, le Chroniqueur présenta au baptême, le 6 septembre 1674, son arrière-petit-fils, Clément Chevalier, qui devint Connétable de St Hélier en 1717.

Après ces quelques détails sur l'auteur du Manuscrit, revenons à son ouvrage et rappelons qu'il comprend la période de 1643 à 1651, et prend fin à l'arrivée des Parlementaires en octobre 1651. Chevalier paraît avoir eu l'intention de continuer son Journal pendant quelques années : cela ressort de plusieurs passages du Manuscrit et surtout d'une allusion à un tome nouveau dans lequel il se proposait de parler d'une couronne que Messire George de Carteret, Bailli et Lieut.-Gouverneur, fit mettre au clocher de St Hélier.

Il semble même probable qu'il avait pris des notes dans le but de rédiger un autre volume ; mais, par suite de quelque raison inconnue, il n'aura pu, sans doute, réaliser son projet, et ses notes se seront perdues.

Digitized by Google

En 1645, lorsqu'il avait environ 56 ans, il parle, en passant, de la faiblesse de sa vue : " mes yeux ja ternis " ; voilà peut-être la raison pour laquelle il n'aurait pas continué son intéressant récit au-delà de 1651. Quel dommage qu'il ne l'ait pas fait ! Il y a si peu de sources d'information à Jersey pour la période comprise entre 1652 et 1655 ; les Rôles de la Cour Royale et des Etats font presque tous défaut pendant ces quelques années où les Parlementaires arrivent de nouveau au pouvoir et introduisent sans doute bien des changements qu'il serait intéressant de connaître. Chevalier n'eût pas manqué de nous renseigner sur cette époque peu connue de notre histoire ; il aurait raconté avec soin les principaux faits, sans compter les incidents ordinaires ou extraordinaires qui se seraient trouvés " au fil de son Journal ", suivant une expression qui lui est familière.

Mais, tout en exprimant des regrets, soyons reconnaissants de ce que nous avons, dans l'œuvre de Jean Chevalier, une contribution infiniment précieuse à l'histoire de notre pays pendant les guerres civiles du XVIIe siècle.

D'après la tradition, la maison de notre auteur était située sur la Place du Marché, vers l'endroit où se trouvent aujourd'hui les bureaux de la " Chronique de Jersey ". Cela est confirmé par un Acte des Etats du 22 mars 1697–8, permettant à M. Clément Chevalier, descendant du Chroniqueur, de reconstruire sa maison, située au haut du Marché, afin de la rendre " plus commode ". Il y avait des piliers à l'ancienne maison et à leur place il posa les fondations de la nouvelle. De plus, l'Acte nous apprend que, comme l'on venait de construire une Prison en ville, la *cage* fut supprimée ; celle-ci, nous dit-on, nuisait à la vue de la maison dudit Chevalier. Les Etats décidèrent d'ériger à la place de la *cage* un piédestal, avec cinq ou six marches, sur lequel on mettrait un cadran (Etats, liv. 3, date citée).

La nouvelle demeure des Chevalier portait les initiales C.C. (Clément Chevalier) et la date, croyons-nous, de 1715, encore lisibles il y a quelques années ; ces indications ont disparu au cours de quelques réparations subies par l'immeuble. La propriété en question fut héritée par la famille Hemery.

Digitized by Google

Nous avons lieu de croire que Clément Chevalier, le fils aîné du Chroniqueur, était l'un des principaux négociants de St Hélier ; il nous a paru intéressant de noter qu'en 1687 Mme William Button (Bouton), née Jeanne Bailhache, fut condamnée à payer à Mr Clément Chevalier, fils Jean, la somme de 100 livres tournois pour habits de noces fournis par lui (Ex. 69, 17 décembre 1687). D'après les Registres de la paroisse de St Laurens, Mr William Button et Mse Jeanne Bailhache furent mariés dans l'île de Sercq, en 1684, par Mr Benoist, Ministre dudit lieu.

M. Clément Chevalier, petit-fils de celui dont nous venons de parler, exerça pendant quelques années les fonctions de Centenier de St Hélier et, le 11 mai 1717, il fut assermenté Connétable de cette paroisse, en remplacement de M. Philippe Patriarche (Ex. 85). Mais il ne devait pas occuper longtemps cette charge importante, car une mort prématurée l'enleva deux ans après ; il fut inhumé à St Hélier le 2 mai 1719.

Son fils aîné, Clément-Benjamin Chevalier, devint Seigneur du fief d'Anneville, en 1737–8, à la mort de sa mère, née Marie Dumaresq. Il ne résida pas longtemps à Jersey, car un héritage important qu'il fit en décembre 1722 l'amena à se fixer en Angleterre. Son cousin Temple Chevalier (voir la généalogie), d'Aspall Hall, dans le Comté de Suffolk, qui mourut le 5 déc. 1722, lui avait légué cette propriété par testament daté du 10 novembre 1722. Temple Chevalier avait vendu beaucoup de son bien à Jersey,[1] dès 1702, sans doute pour acheter Aspall Hall de la famille Brooke, dont Lord Cobham était l'un des membres.[2]

Clément-Benjamin Chevalier (désigné dans les Rôles de la Cour Royale comme Clément Chevalier gent.) s'établit donc à Aspall, où sa famille s'est continuée jusqu'à ce jour. Parmi ses descendants, les mieux connus, peut-être, furent John Chevallier, M.D., décédé en 1846, qui le premier cultiva et introduisit dans l'agriculture pratique l'orge célèbre dite " Chevallier barley ", et Temple Chevallier (décédé

(1) Temple Chevalier gent. a vendu beaucoup de son héritage pour le remplacer en Angleterre (Ex. 82, mai 1711).

(2) Voir la brochure intitulée : " Some Family Notes. Compiled by Sir Frederick Lacy Robinson, K.C.B."

Digitized by Google

en 1873), Chanoine de Durham et professeur de mathématiques à l'Université de Durham. Le représentant actuel de la famille à Aspall est John-Barrington Chevallier Ecr.

Lord Kitchener de Khartoum et Aspall appartient à la famille des Chevallier de Suffolk par sa mère, née Frances Chevallier, fille du Rév. John Chevallier M.D., et tante de J. B. Chevallier Ecr.

Les armoiries portées par les Chevallier d'Aspall Hall se décrivent ainsi : " Argent, on a cross, gules, five escallops of the field ".

Le " General Armoury " de Burke, et l'Armorial de Jersey, p. 331, donnent une autre description des armoiries des Chevallier : " Azure, " a unicorn's head, erased, argent ; on a chief of the last, three sinister " wings, sable ".

Voir enfin, dans un Volume offert à la Bibliothèque publique de Jersey, par J. B. de V. Payen-Payne Ecr., fils de feu J. B. Payne Ecr. (auteur de l'Armorial), une gravure représentant les armoiries de feu Jean-Daniel Chevalier Ecr., semblables à celles que l'on trouve dans Burke et dans l'Armorial.

Digitized by Google

CHEVALIER, de St Hélier.

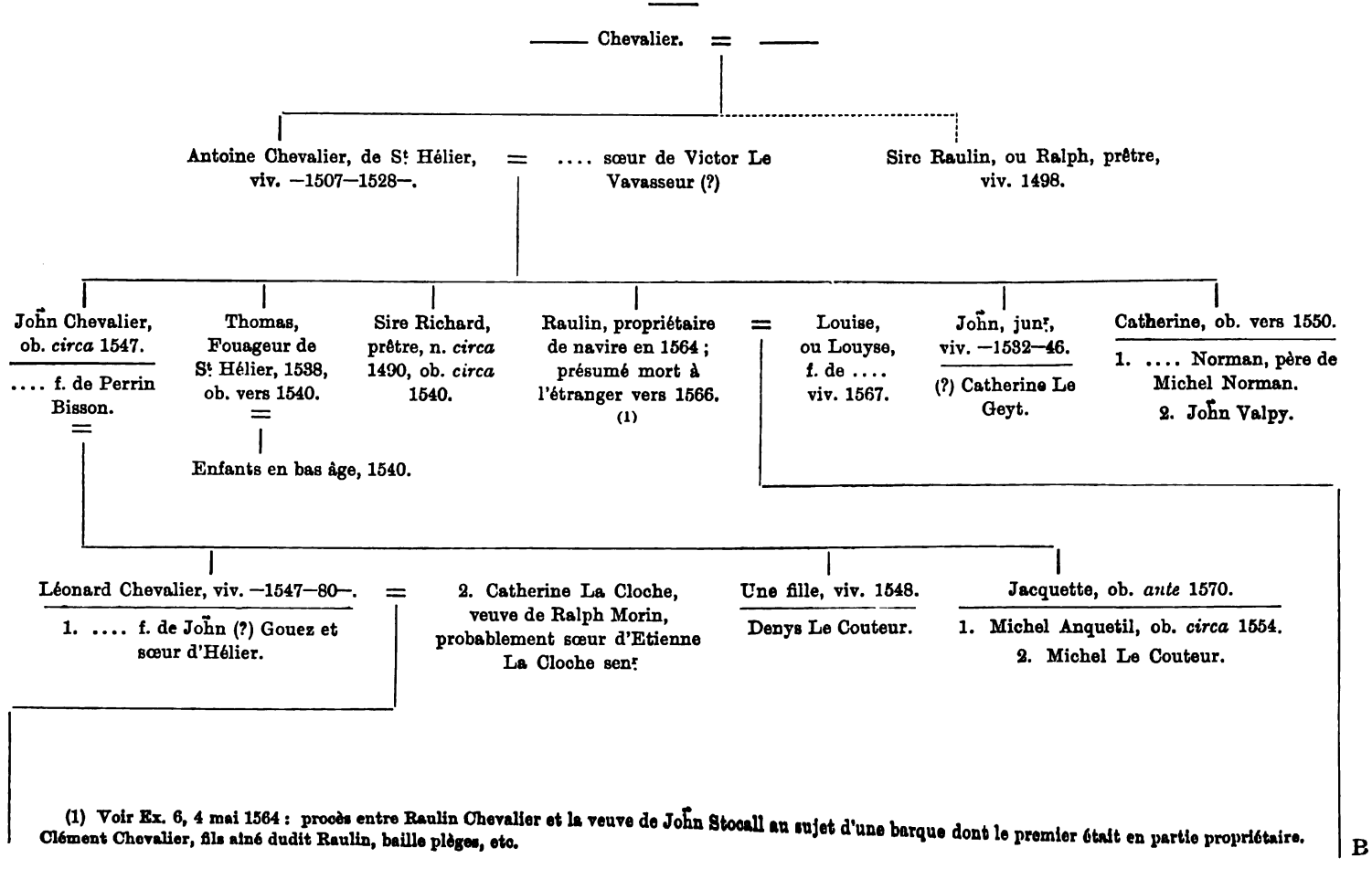

(1) Voir Ex. 6, 4 mai 1564 : procès entre Raulin Chevalier et la veuve de John Stocall au sujet d'une barque dont le premier était en partie propriétaire. Clément Chevalier, fils aîné dudit Raulin, baille plèges, etc.

Digitized by Google

A

Thomas Chevalier, de St Hélier, viv. —1598—1615.

Jean, viv. 1598, *o.s.p.* (?)

Jeanne, ob. janvr 1642—3.
Clément Le Bastard, de St Martin.

B

Clément Chevalier, de St Hélier, ob. septemb. 1599.
1. Perronnelle, f. de Charles Chevalier et de Noëlle, sa femme, et sœur d'Antoine Chevalier du Mont au Prêtre.
=

=

2. Jeanne, f. de Jean Malzard (1) (et de Marguerite, sa femme, f. de Thomas Chevalier) et veuve de Nicolas le V. dit Durell, du Mont au Prêtre; ob. 1615.

Nicolas, m. 1573, ob. *ante* 1604.
Girette, f. de Martin Ahier, fils Nicolas, fils Jean, de St Sauveur.
=

Michel, *o.s.p.* vers 1604.

A

Clément Chevalier, Vingtenier de la Vingtaine de la Ville, 1624—5, ob. 1638.

=

Marie Hotton, m. 1606, à l'église de St Martin.

Jean, n. vers 1589, (2) Vingtenier de la Vingtaine de la Ville, 1638—51, Officier pour l'Extente, 1665, Diacre de St Hélier, m. 1619, ob. nov. 1675.

=

Marie, f. d'Edouard La Cloche (3) et sœur de M. Etienne La Cloche, Recteur de St Ouen, 1628—45, ob. novemb. 1675.

Esther Chevalier, f. unique et h., m. 1606, ob. 1637.
Benjamin Gavey, de St Sauveur.

A

B

C

(1) Fils de Simon Malzard, Connétable de St Jean, 1540-1—. Voir Extente de 1607, p. 70: "John Malzars *ca-uz.* dau. of Thomas Chevalier, " for the fief of Hocquin, and appurtenances."

(2) Auteur du Manuscrit Chevalier.

(3) Ou "De la Cloche." Edouard La Cloche fut assermenté Centenier de St Hélier en 1597.

Digitized by Google

A | B | C

- Clément Chevalier, n. 1620, ob. vers 1695. = Susanne, f. de Jean Le Vavasseur dit Durel et de Susanne Effard.
  - Clément Chevalier, n. 1653, m. 1673, ob. vers 1700. = Anne, f. de Thomas Hilgrove et sœur de Charles Hilgrove, Connét. de St Hélier, 1697—1703.
    - Clément Chevalier, n. 1674, Centenier de St Hélier, 1711—17, Connétable de cette paroisse, 1717—1719, Capitaine dans la Milice, 1708, ob. 1719. = Marie, f. de Benjamin Dumaresq,(2) Juré-Justicier, 1679—81, et d'Elisabeth, sa femme, f. de Philippe de Carteret, Bailli de Jersey, 1663—65; ob. Janvr 1737—8.
      - A | B | C
    - Anne, n. 1676.
  - Jean, n. 1662, *ob. juv.* — Henry, n. 1665.
  - Jean, n. 1663. — Abigaïl, n. 1663 (Jumeaux).
  - Abraham, n. 1672. — André, n. 1669.
  - George, n. 1674, — Marie, n. 1666.
  - Marthe, n. 1655, (?) m. 1675, ob. 1677. — Thomas Faultrart.
  - Rachel, n. 1658, ob. 1661 (?)
  - Susanne, n. 1667. — (?) Philippe Falle, fils Lucas.(1)
- Jean, n. 1622, viv. 1683, Vingtenier du Mont au Prêtre (?) =
  - Jean Chevalier, ob. 1675.
- Thomas, n. 1630, Vingtenier de la Vingtaine de la Ville, 1666—85, ob. 1716. = Jeanne, f. unique et h. de Thomas Briard, d'auprès "le bâtiment de la Prison," St Hélier; ob. 1721.
  - Jean Chevalier, n. 1678, *ob. juv.*
  - Marthe, n. 1675, ob. 1677.
  - Thomas, n. 1681.
  - Jean, n. 1685.
  - Jeanne, n. 1693.
- Jeanne, n. 1632. — Marie, n. 1637.

(1) Dont le fils, Clément Falle, fut, croyons-nous, père de Philippe Falle, Lieut.-Gouverneur de Jersey, 1782.

(2) Marie Dumaresq, veuve de Clément Chevalier, devint Dame du fief d'Anneville etc., à la mort, sans postérité, en octobre 1729, de Philippe Dumaresq Ecr., son frère, Seig. d'Anneville, etc., Juré-Justicier.

A | B | C

Digitized by Google

A | B | C

- Clément-Benjamin Chevalier, n. 1697, Seig. d'Anneville, etc., Lieut. au Régim^t du Sud, 1715, s'établit à Aspall, Suffolk.
- Temple, n. 1701, *ob. juv.*
- Temple, n. 1704, *o.s.p.* à Londres, 1752.
- Jean, n. 1710, ob. en Angleterre.
- Philippe, n. 1711, ob. 1718.
- Débora, n. 1703, *ob. innupt.*, 1772.
- Anne, n. 1705, m. oct. 1742. — Jacques Hemery, de St Hélier, Lieut. au Régim^t du Sud, 1746.
- Marie, n. 1716, ob. 1718.
- Philippe, n. 1719. — Marie, n. 1719 (jumeaux).
- Suzanne, n. 1713, *ob. juv.* — Suzanne, n. 1715, *ob. juv.*, 1720.

1. Marthe, f. de M. Thomas Olivier, Recteur de St Hélier, 1602—1638, Vice-Doyen de Jersey, et veuve (1°) de M. La Coulombe et (2°) de Nicolas Nicolle, de St Etienne, St Martin, m. 1639, ob. 1670. = Clément Chevalier de St Hélier, n. fév. 1608—9, ob. décemb. 1687. (1) = 2. Susanne, f. du Colonel James Temple, et petite-fille de Sir Alexander Temple, K^t, m. 1671, ob. 1678.

Marie, n. 1613, *ob. innupt.*, 1631.

- Jean Chevalier, n. 1643, *ob. innupt.*, *v.p.*, 1674.
- Marie, n. 1641, f. aînée, principale héritière de son frère Jean, *ob. innupt.*
- Marthe, f. puînée, co-h. de son frère Jean. — Jean Alexandre = ... Alexandre, f. et h., 1739 = Jean Le Cras.
- Temple Chevalier, n. 1674, s'établit à Aspall, dans le Comté de Suffolk, *ob. innupt.*, 1722.

(1) Probablement celui qui devait être assermenté, en 1646, par ordre des Etats, comme l'un des experts pour surveiller la confection des bas d'étame. Voir 14me Publication de la Société Jersiaise, page 86.

A

Digitized by Google

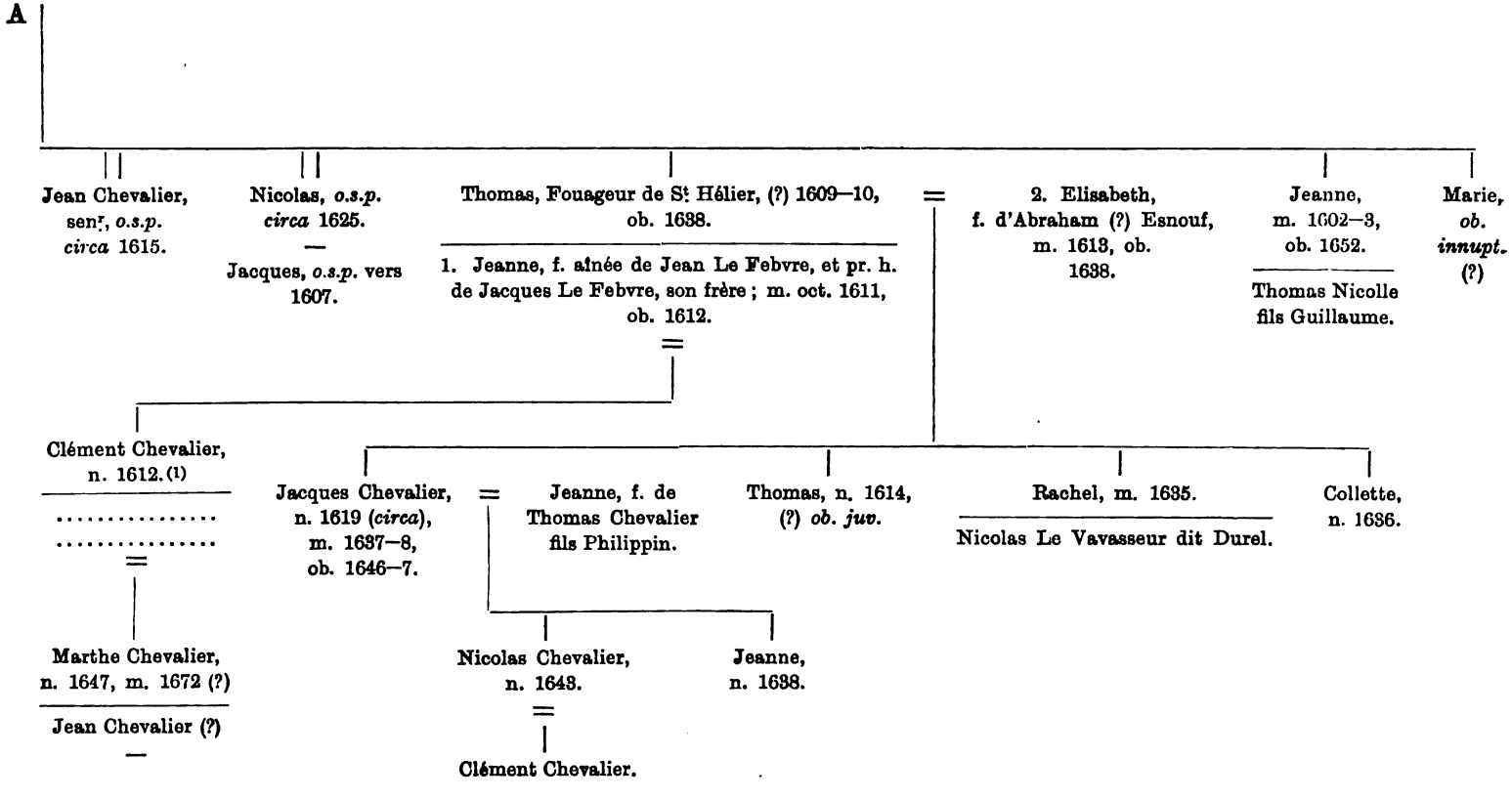

(1) "Jacques Chevalier, fils Thomas, et Nicolas le Vavasseur dit Durel *ca-ux.*, conseillent Clément Chevalier, fils Thomas, fils Clément" (Catel, liv. 18, 1642). Voir aussi Ex. 44, vers 1er oct. 1641.

J. A. MESSERVY.

Digitized by Google

ESSAI DE BIBLIOGRAPHIE JERSIAISE.

CATALOGUE

D'AUTEURS QUI ONT ÉCRIT SUR JERSEY.

PAR EUGÈNE DUPREY,

Secrétaire de la Société Jersiaise.

1er SUPPLÉMENT 1902.

(Voir le 24e Bulletin, 1898).

La classification est la même que précédemment, avec addition d'une nouvelle division : La Prose Jersiaise, (voir ci-après).

Dans la préparation de cette nouvelle liste, deux Bibliophiles Jersiais, MM. Ed. Toulmin Nicolle, Avocat, et Jean Blampied, de Parade road, m'ont beaucoup aidé, et je ne saurais trop les remercier de l'obligeance avec laquelle chacun d'eux m'a communiqué plusieurs douzaines de titres d'ouvrages ou de brochures.

L'astérisque à côté d'un nom, indique un ouvrage qui se trouve dans la Bibliothèque de la Société Jersiaise.

DROIT, JURISPRUDENCE, LOIS.

Allen, E., Barrister-at-Law.—An argument addressed to His Majesty's Royal Commissioners in the Island of Jersey, with Epitome of the History of that Island. London, 1812. 107 p.

Digitized by Google

Anonyme.—Letter to Major-General Love (Lieut.-Gov.) disproving his pretended right to expel strangers from Jersey, by "Justitia," 1856.

Bowditch, J., Solicitor. — Series of letters addressed to Th. Le Breton, Esqr, H.M. Attorney-General of the Island of Jersey, on the state of the Laws of the Ch. Islands. 32 p., London, 1844.

Collection of Petitions etc. and Answers of the Royal Court of Jersey, relative to Political Differences, from 1779 to 1788, together with Orders in Council issued thereupon. 252 p., Jersey, 1788.

D'Allain *v.* **Le Breton.**—Report of the Proceedings before the Committee of H.M. Hon. Privy Council, in the case of D'Allain *v.* Le Breton, on the 17th Feb. 1857. 26 p. G. A. Paris, 1857.

Droits et **Services** Féodaux et Seigneuriaux. (Correspondance et pétition au sujet de la loi abolissant les). Jersey, 1886.

Durell, H. E. Le Vavasseur dit, Advocate.—The treatment of Crime and Criminals in Jersey; being the Lieut.-Governor's Prize Essay. 56 p. Jersey, Le Feuvre, 1881.

English Writs v. Jersey Priviledges.—Proceedings in the case of Messrs. Dodd and Merrifield against Jersey Authorities in the Court of Chancery; 8 p. Geo. A. Paris, Jersey, 1858.

Flower, Edward.—Habeas Corpus in the Channel Islands, 40 p. 8vo Jersey, J. Coutanche, 1858.

Hayley, Thomas.—Statement to the Commissioners appointed by H.M. on the 21st April 1859 to enquire into the Laws and Customs of the Island of Jersey; 25 p. G. A. Paris, Jersey, 1859.

Le Breton, Thomas, *v.* **James Ennis.**—Judgment of the Judicial Committee of the Privy Council in the appeal of Th. Le Breton, H.M. Attorney-General, *v.* James Ennis, 20th Feb. 1844. 14 p. London, 1844.

Le Geyt, Ph., Ecuyer, Lieutenant-Bailli.—Outre les 4 volumes imprimés, il y a un 5e volume ou appendice, *manuscrit.* (Bibliothèque publique).

Lempriere, W. C. and seven other Jurats.—Statement to Privy Council objecting to the Establishment of Trial by Jury, dated 5th July 1788.

Digitized by Google

Order of the King in Council, concerning the political disputes between the States and the Royal Court of Jersey, issued on the 2d June 1786. Avec traduction, 26 + 30 pages. Imp. à Southampton.

Order of Council, respecting disputes between the Lieut. Bailly and Jurats of the Royal Court against the Clergy and Constables, the 2d June 1786; Southampton, 30 p. 1786.

Ordonnances de la Reyne Elisabeth, 1562; 12 p. (25e Bull. Soc. Jers.)

* **Ordres du Conseil** et pièces analogues, enregistrés à Jersey; ont paru encore: le IIIe Vol. 1725–1771; le IVe Vol. 1772–1812 et le Ve Vol. 1813–1834.

Ratier, Gustave, Avocat.—Décrets; Jersey, 1857.

Recueil des Privilèges, Plaids tenus par Justiciers Itinérans, Ordres des Seigneurs du Conseil concernant le gouvernement de l'Ile de Jersey, MS.; 1341; 1379; 1400; 1414; 1662. (Biblioth: Publ:)

* **Robinet de Cléry.**—Etude sur l'organisation judiciaire et administrative des Iles Anglo-normandes. (Bull. de la Soc. de la législation comparée. Février, 1890).

Relation du Procès intenté par S.E. le Major-Général W. Thornton, Lieut.-Gouverneur, contre Fr. Godfray Ecr, Connétable de Saint-Hélier. Jersey, 1831.

Voir aussi: Strictures on a pamphlet (la relation ci-dessus) 45 p. 8vo, P. Perrot, 1831.

Representation of eight Jurats of the Royal Court touching the conduct of Th. Le Breton, Lieut.-Bailiff, with official correspondence from the Privy Council. Jersey, 1818.

MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES.

* **Messervy,** Alfred, J.J.—Tables de conversion etc. etc.; (multum in parvo). Jersey, 1899. Br. de 36 pages.

* **Messervy,** Alfred, J.J.—"£. s. d. versus £. Florins, Parts; or how to change our present complicated monetary system to a system of decimal coinage within 48 hours and without changing one single coin." 1900. Brochure de 20 pages.

Digitized by Google

MÉTÉOROLOGIE.

* **Childers,** Captain.—Readings of the Barometer and Thermometer, Direction of the wind, Hydrometer and description of the weather for each hour from 7 a.m. to 11 p.m. (with slight gaps) for the years 1844–1860.

Also hourly observations (some every three hours) 9 a.m. to 9 p.m. of Barometer and Thermometer taken by John Le Roy, Mulcaster Street, under Capt. Childers' superintendence from 1844 to 1854, and some notes on local matters and miscellaneous papers. MSS. offerts à la Soc. Jers.

* **Dechevrens,** le R.P. Marc, S.J.—Climatologie de Jersey, ou valeurs moyennes mensuelles (en mesures anglaises) des principales observations faites à l'observatoire St Louis, Jersey. (Bull. Soc. Jers. depuis 1894).

* **Yorke,** Rev. H. W., M.A.—The Climate of Jersey. (From the Quarterly Journal of the Royal Meteorological Society, July, 1899).

BOTANIQUE.

Leighton.—The Lichen Flora of Great Britain, Ireland and the Channel Isles. Shrewsbury, 1879, 3rd Edition.

Lester, L. V., M.A., F.L.S.—Notes on Jersey Plants. (In the Journal of Botany, Feb. 1901, p. 64–67).

Lindley, John, F.L.S.—Notice on five varieties of pears, received from Jersey, in the year 1826. 5 p. 4to, with two coloured plates.

Martin, Auguste, de Cherbourg.—Liste de mousses et d'hépatiques (110 espèces) recueillies à Jersey, pendant une excursion d'été. (Revue bryologique, 1899).

The Jersey Gardener, Monthly Journal. Guiton, 1883.

Digitized by Google

GÉOLOGIE.

* **Ogier,** E. P.—Rapport sur les mines de plomb du Pulec. Br. de 8 pages, 1871. Perrot, imp., Jersey.

ZOOLOGIE.

* **Thompson,** Isaac C., F.L.S.—Report on the Planckton Copepoda of the Channel Islands, 4 pages. (From the Journal of Marine Zoology and Microscopy, Dec. 1897).

* **Walker,** Alfred O., F.L.S., and James **Hornell.**—Report on the Schizopoda, Cumacea, Isopoda and Amphipoda of the Channel Islands; 7 pages. (From the Journal of Marine Zoology and Microscopy, Sept. 1896).

AGRICULTURE.

Escard, François.—Monographie d'un fermier normand de Jersey.

Le Roux, Pierre.—Aux Etats de Jersey, sur le moyen de quintupler, pour ne pas dire plus, la production agricole du pays. Londres, 1853, 227 p. in-8.

Jersey Cattle, their Feeding and Management.—Vinton & Co. Limited, 9, New Bridge Street, London, E.C. 1897. (English Jersey Cattle Society).

ARCHÉOLOGIE.

* **Bois,** F. J.—Excursion archéologique de la Société Jersiaise en Normandie, Saint Lô et environs, Juillet, 1899; (25e Bull. Soc. Jers.)

* **Duret-Aubin,** Le Dr Walter.—Récit du voyage archéologique des membres de la Société Jersiaise à Coutances et dans ses environs, 1898; (20 p. 24e Bull. Soc. Jers.)

Digitized by Google

Lukis, Rev. W. C., M.A.—On the sepulchral character of Cromlechs in the Channel Islands. (Brit. Archæol. Assoc. 1849).

Lukis, Rev. W. C., M.A.—Danish Cromlechs and Burial Customs, compared with those of Brittany, the Channel Islands and Great Britain. (Paper read before the Wiltshire Archæological and Natural History Society, August, 1864; in vol. VIII of Society's Magazine).

Lukis, Rev. W. C., M.A.—On Cromlechs. From Journal of the British Archæological Association, Sept. 1864.

* **Nicolle,** Ed. Toulmin.—Excursion archéologique de la Société Jersiaise à Guernesey, Juillet 1900; 20 p., plus un appendice de 6 pages reproduisant de vieux documents (26e Bull. Soc. Jers.)

Triger, Robert.—La Société Française d'Archéologie à Jersey. In-12, 8 pages, 1883. (Extr. du Journal l'Union de la Sarthe).

MÉDECINE.

Hooper, George-Symes, M.D.—History and Statistics of asiatic cholera in Jersey in 1832. 59 p. 8vo. P. Perrot, 1833.

NUMISMATIQUE.

Le Q[uesne].—Observations on the currency of the Island of Jersey, by a member of the Chamber of Commerce. Gosset, 1845.

Lukis, F. C., F.S.A.—On a find of roman coins found in Jersey in February, 1848. (Journal of the Archæological Assoc. Vol. IV., page 272).

BEAUX-ARTS.

Harwood's Illustrations of Jersey, 39 plates. London, 1850.

Mars.—Plages de Bretagne et de Jersey. Plon, Edit. Album de vues et de personnages, bains de mer, etc.

Digitized by Google

Ouless, Ph. J.—Jersey illustrated.

***Ouless,** Ph. J.—The Ecrehous illustrated.

Rafter.—Select views of Jersey, 1835.

POÉSIE.

***Buesnel,** Clément.—Inspirations cordiales; poésies. Jersey, 1900. Br. de 48 p.

Hurel, L. D.—Chant funèbre sur la mort de V.H. James Hemery, Doyen de Jersey. 16 p. Gosset, 1849.

Hugo, François-Victor.—Où est née la Poésie Française. (Dans la Revue Française, N° 89, 10 Juillet, 1857).

Le Geyt, Ph. John.—Poems, descriptive, pathetic and satirical. 36 p. Le Feuvre, 1873.

Robilliard, H. W.—Lays of an Island Harp. Jersey, 1870.

Vers sur les évènements qui se sont passés au commencement de 1843. 12 p. Vautier, 1843.

PROSE JERSIAISE.

***Bram Bilo,** Chant'nyi d'St-Ou; San viage à l'exposicion ov sa chiethe femme Nancy. 16 p., 1889. (Nouvelle Chronique).

***Bram Bilo.**—Deustrès Histouethes pour rithe. 16 p., 1890. (Nouvelle Chronique).

D'la Maze, Jan.—Le Dêcouvrément de la Statue d'la Raînne Victôria en Jêrri; souv'nin du 3 de S'tembre 1890 etc. 59 p. 1890.

***Le Gros,** A. A.—La Bastaude à l'Ecole de Maitresse Europa. Traduction Jersiaise de la brochure "The fight at Dame Europa's school." Jersey, 1871, 16 pages.

M[esservy], A[lfred].—Recueil de Dictons, Bons Mots, Proverbes etc. en Patois Jersiais. Jersey, 1900. 30 pages.

Voir aussi les divers **Almanachs** de la localité (en français).

Digitized by Google

ROMANS.

Anonyme.—Les Droits du Seigneur; ou un drame à Jersey. Br. de 40 p. Jersey, 1859.

Anonyme.—Malfort, Reginald: or Bie de Hambie. A tradition of Jersey; with historical, genealogical and topographical notes. 2 Vols.

D. L. C.—Les Trois Pirates, légende insulaire du 16e siècle; 43 p., Le Lièvre, 1847.

Draper, James F.—The Dragon of Hougue Bie; a burlesque extravaganza. Jersey, 1871.

E. G. V.—In Peirson's Days, 1781. Published by Labey & Blampied, 1902.

* **Grubdust** and **Buffleskopf,** Professors.—An Excursion to Jersey (humourous); illustrated, 24 sketches, 1860.

Hilarion.—A Jersey Witch. London, 1892.

Keene, H. G.—St. George—His Cross. An episode of Channel Island History. Guernsey & London, 1887.

Wright, Margaret B.—Hired Furnished. Boston, 1897.

HISTOIRE, ETC.

Agnew.—Protestant exiles from France, 1874.

Ahier, John-Patriarche.—Etat-Général des Mariages et Décès à Jersey. Deux brochures, 1853 et 1854. Perrot et Huelin.

Anonyme.—Recueil de quelques griefs publics des Habitants de l'Isle de Jersey, 1709. (Réimprimé dans "La Patrie," 1851).

Anonyme.—Notice historique sur l'île de Jersey et fastes militaires de ses habitants. 36 pages, sans date.

* **Anonyme.**—Lettre aux propriétaires et habitans fonciers de la ville; 22 p. 8vo. Ph. Mourant, 1805.

Anonyme.—Quatre lettres adressées à Jean Le Couteur Ecuier, Colonel commandant le Bataillon de St. Hélier; 20 p. Jersey, 1858.

Digitized by Google

*Anonyme.—The safety of the Island of Jersey, being a familiar illustration of the Forms, Practice and Privileges of the Royal Court, showing how this Island was miraculously preserved and the plot discovered (with frontispiece of interior of Royal Court House). 56 pages. British Press, 1841.

Anonyme.—Letters from Jersey; 138 p. London, 1830.

Anonyme.—The priviledged islands of Jersey, Guernsey, Serk, Herm and Jethou, by a 20 years resident; 112 p. London, n.d.

Anonyme.—Jersey, its laws and administration of them; why should the ancient and Royal Court of Jersey be reformed; 1861.

Anonyme.—The Jersey anti-compulsory militia league; 8 p. 1885.

Anonyme.—Some account of Mont Orgueil Castle. Jersey, 1838.

Articles exhibited against Sir Philip de Carteret, Governor of Jersey, 1642.

Articles of Impeachment exhibited against Colonel Robert Gibbons and Captain Richard Yeardley, late Governors of the Isle of Jersey; wherein the several impeachments, notorious actions, high misdemeanours, abominations and oppressions, are laid open, detected and made publick to the admiring World; London, 1659 (16 pages).

Battle of Jersey.—Town and Country Magazine. London, 1781.

Bell, Imrie, C.E.—Construction of La Corbière lighthouse and St Helier's harbour. London, 1880.

Bowditch, J., Great Temple Bar.—A treatise addressed to the British House of Commons on the history, revenue, laws and government of the Islands of Jersey and Guernsey.

Bénédictin de la Congrégation de France. Vie de l'abbé Carron, 2 vols. in-12, Ch. Douniol, Paris. Les pages 1–30 du Tome II traitent du séjour de l'abbé Carron à Jersey en 1792.

Cartulaire du Mont Saint-Michel, manuscrit du XIIe siècle, conservé dans la Bibliothèque d'Avranches, renferme plusieurs chartes sur Jersey.

Cartulaire du Chapitre de Coutances et ceux des Abbayes qui possédaient à Jersey.

Castles.—Reparations for his Maties Castles of Mount Orgueill and Elizabeth in the Isle of Jersey, beginning from the 10th of Julie Ao 1634 to 1637; fol. MS. (Bibl: de Jersey).

Digitized by Google

Charles I.—The King's Majesties Most Gratious Letter to His Sonne, his Highnesse James Duke of York ; Also a letter from his Highnesse Prince Charles, sent from France, to the Estates and Common-Councell of Jersey. London, 1647.

Corbet, Moïse.—Griefs de l'Ile de Jersey, contenus dans une Requeste presentée à Sa Majesté par Moïse Corbet Ecuyer. Londres, 1770.

Cosmopolitan Magazine, vol. XIII, N° 5, Sept. 1892, contient un article illustré sur Jersey.

Couppey, de Cherbourg.—Notice sur l'histoire des îles anglaises de Jersey, Guernesey et Aurigny, dans ses rapports avec l'histoire de la Normandie et spécialement du département de la Manche. (Dans la Revue Anglo-Française de 1833, Tome 1er).

D'Allain, A. J. (Avocat de la Cour Royale).—Des Juges, plus de Justiciers. Pamphlet réformiste, 1857.

d'Avout, Baron A., ancien magistrat.—Quatre jours à Jersey en 1892 ; 27 p. in-8, Dijon. (Extrait des mémoires de la Soc. Bourguignonne de Géographie et d'Histoire, t. IX).

De la Chapelle, H.—Les Iles Anglo-normandes. Cherbourg, 1879, 55 p.

Dendy, Walter Cooper.—The Islets of the Channel. London, 1858.

Desmarest, Ernest.—L'Archipel des îles normandes. Extrait de la revue " La Critique française " du 15 avril 1863.

Dodd, G. R.—The Bastille of the Island of Jersey ; an account of a recent escape from the dungeons of the Jersey inquisition, by order of the Lord Chancellor of England ; 50 p. 1858.

Ecrehos islets.—Memorandum concerning the, 1879.

* **Etats de Jersey.**—Les Budgets de 1879 à 1900.

* **Etats de Jersey.**—Comptes du Trésorier, de 1864 à 1900.

Fleury, l'Abbé J.-P., ancien curé de Vieuvy (Sarthe).—Mémoires parus en 1874. Il parle de l'émigration à Jersey où il resta quatre ans, 1793–1796.

Frémine, Charles.—Le Roi des Ecréhous ; 16 p. Paris, 1886.

Grave, J. W. de.—Notes on register of Wallon church of Southampton and on the churches of the Channel Islands. (Transactions of the Huguenot Society, 1894).

Digitized by Google

Hayley, Thomas.—Project of the Inclosure of the bay of St Aubin; 18 p., 1857.

* **Impôts.**—Comptes du Trésorier des Impôts de 1865 à 1900.

Jean, Ph.—Military system for the militia of Jersey, by Ph. Jean, Captain and adj. of Town Battalion and asst Inspector of the Militia. 110 p. 8vo. Printed by J. Stead, 1811.

Lemprière, John, D.D.—Genealogy of the Lemprières continued to 1851. Jersey, Le Lièvre, 1851.

Le Sueur, P., Connétable.—Examen de la question: le bassin à flot sera-t-il construit dans le port, ou en dehors de la chaussée de St Hélier; 20 p. 1845.

* **Liste** des Jersiais qui ont exercé des fonctions importantes à Southampton. (25e Bull. Soc. Jers.)

Lyster, F. G., C.E.—Report on the proposed improvements and construction of docks, drawn out and prepared at the request of the Chamber of Commerce; 22 p. 1860.

Marshall, William-W., B.C.L, M.A.—The constitutional position of the Channel Islands in the British Empire. Guernsey, 1890.

Martin, Robert Montgomery, F.S.S.—The Norman Isles, embracing Guernsey, Jersey, Alderney, Sark and Herm, with map. (Chapter VIII of: History and present state of all British Possessions in Europe) London, 1835.

* **Messervy,** J. A.—Notices sur quelques anciennes familles jersiaises: (voir Bulletins de la Soc. Jers. Nos 22 à 27).

Messervy, J. A.—Généalogie de la Famille Messervy,—Jersey, Nouvelle Chronique. 1899 (102 pages).

* **Messervy,** J. A.—Liste des Jurés-Justiciers de la Cour Royale de Jersey, 1274–1800. (24e et 25e Bull. Soc. Jers.)

* **Messervy,** J. A.—Liste des Gouverneurs, Lieut.-Gouverneurs et Députés-Gouverneurs de l'île de Jersey, 1461–1850. (26e et 27e Bull. Soc. Jers.)

* **Messervy,** J. A.—Extraits des Anciens Rôles de la Cour Royale, 1526–1623; 13 p. (24e Bull. Soc. Jers.)

Autres extraits, 1524–1608; 18 p. (25e Bull. Soc. Jers.)

Militia.—Acts of the States of Jersey, of General Orders and official documents and regulations connected with the Militia Esta-

Digitized by Google

blishment of this Island. Government House, 24 March 1816, 50 p.

Mont de la Ville, Cession du.—Documents concernant l'opposition faite à cette vente. 10 p. in-8, 1789–1796.

Mourant, Abraham.—Biographie de Pierre Le Sueur, Connétable de St Hélier.

Nicolle, Ed. Toulmin.—Jersey, Descriptive and Historical. 1898.

Nicolle, Ed. Toulmin.—A brief account of the Queen's visit to Jersey in 1846. Jersey Times office, 1896.

***Nicolle,** Ed. Toulmin.—Liste des Lieut.-Gouverneurs et Députés-Gouverneurs de Jersey, de 1850 à 1900. (27e Bull. Soc. Jers.)

Ouless, Ph. J.—Le Château de Gouray ; 24 p. G. A. Paris, 1861.

Petition on the necessity of establishing a Court for the recovery of small debts ; 30 p. Paul, 1850.

Pierre, Victor.—Le Clergé français en Angleterre, 1791–1802. Aux bureaux de la Revue des Questions Historiques, 1899.

***Pigeon,** l'Abbé E. A., Chanoine Titulaire de Coutances.—Saint Magloire et la translation de son corps de l'île de Serk au monastère de Lehon. Mémoires de la Soc. Académique du Cotentin, Tome XIIe, 1896.

Pigeon, l'Abbé E. A.—Une fausse carte du XIIIe siècle. Avranches, 1891. Br. de 12 pages.

Public Record Office.—Publications of the. ——

Quarterly Review.—Article on Channel Islands. No 321. July, 1885.

Rapport du Comité pour la défense de l'île, présenté aux Etats le 1er Mai 1811. 10 p. Ph. Mourant, 1811.

Rât de la Paroisse de St Hélier pour la propriété foncière et mobilière, et liste électorale. Brochure annuelle de plus de 100 pages. Chaque paroisse en produit une.

Récit de plusieurs évènements qui ont eu lieu en 1845 ; 44 p. Vautier, 1845.

Reform Association.—Report of the Committee of the Jersey Constitutional Reform Association, presented on the 4th Jany 1862 ; 12 p.

Digitized by Google

The **Remonstrance** of the Inhabitants of the three Islands of Wight, Garnsey and Jersey concerning the King's most Excellent Majestie, now Resident in the Isle of Wight, etc. London, 1647.

Representation of the States to the Privy Council on the Right of the Law Officers of the Crown in Jersey to speak on all subjects before the States (dated March 2nd, 1824). Published by Ph. Mourant, Printer, Jersey.

Rook, Clarence.—The Castles of the Channel Islands; illustrated with woodcuts. In the Art Journal, August 1894.

Rooke, O.—Manorial rights of Jersey, 1856.

Royal Souvenir, or the Queen of England's visit to Jersey, Sept. 3, 1846. Jersey, Gosset, 1846.

Shebbeare, Dr.—Six letters to Ph. Le Hardy, parish priest in the Island of Jersey; 32 pages. London, S. Hooper, 1772.

***Société Jersiaise.**—Actes des Etats de l'île de Jersey, 1606–1651, 138 pages in-4; idem 1660–1675, 110 pages in-4; idem 1676–1688, 114 pages in-4.

***Sorsoleil.**—Eloge de M. Le Geyt, Lieut.-Bailli, décédé le 31 Janv. 1716 âgé de 80 ans; 12 p. petit in 4, 1716.

Sullivan, John.—The Ecréhous, an episode of the History of Jersey, 1883.

Speed.—Theatre of Great Britain. Book I, Ch. XLVIII, p. 94.

Stead, J.—Cæsarea: general history and description of the Island of Jersey, 1 vol. (all published). Contains a map dedicated to the Duke of Bouillon, a plan of town of St Helier and five plates. Jersey 8vo, 1799.

Stocall, James (Colonel).—" Freedome ", or a description of the Excellent Civill Government of the Island of Jarsey, by James Stocall, Collonel of a Regiment of the Trained Bands of the said Island consisting of 1500 men.—Under the Government of the Hon. Collonel Heane, Governour thereof, etc. 1652.

Town and Country Magazine. April 1774. Article on Jersey.

Trois jours à Jersey.—Arrivée, Promenade, Banquet et Rembarquement des Gardes Nationales de Granville et d'Avranches, et sermon prêché le Dimanche, 12 octobre 1850, par le Rév. C. Le Hardy, recteur de St Pierre, Jersey. 32 p. Impartial, 1850.

Digitized by Google

The Tyranny of the magistrates of Jersey and the enslavement of the people ; 52 p. London, 1772.

* **Vacquerie,** Auguste.—Les miettes de l'Histoire. Paris, 1863.

Verusmor, Alexis-Gehin de.—Les Iles Anglo-Normandes. Dans la Revue Anglo-Française, 1839.

Vickery, George, Avocat.—Vérité ou Mensonge, Loi ou Violence. 1855. Brochure sur l'expulsion de Victor Hugo de Jersey.

Waring, George E.—" Old Jersey." Scribner's Monthly Magazine, Vol. X. August, 1875, p. 401–427. The Sept. number contains Guernsey and Sark. Both are illustrated.

GÉOGRAPHIE ET TOPOGRAPHIE.

Lewis, Samuel.—Topographical dictionary of England and the islands of Guernsey, Jersey and Man. 2d edit., London, 1833. 4 vols. + atlas of 45 maps.

GUIDES.

Amy, Percy Edward, F.R.G.S.—Sunny Jersey, 1st Edit. 1898 ; 4th Edn 1900. An historical and descriptive guide, profusely illustrated. 94 p. Published under the auspices of the Jersey Commercial Association.

Amy, P. Ed., F.R.G.S.—Beautiful Jersey, a pictorial and descriptive souvenir-guide. Published under the auspices of the Jersey Chamber of Commerce. 1st Ed. 1899. 2nd Ed. 1900.

Anonymous.—A summer stroll through the Islands of Jersey and Guernsey. Jersey, 1809.

Anonymous.—Trip from London Bridge down the Thames, crossing the Channel to the privileged Islands of Jersey, Guernsey, Sark and Jethou, with a guide to the London and Southampton railway ; 112 pages, no date.

Channel Islands, The.—Two illustrated articles in special numbers of " The Hotel " of Aug. 15, 1894 and June 27, 1896.

Digitized by Google

De la Croix, J.—Le guide du Voyageur français à Jersey; 106 pages, Gosset, impr. 1851.

Fisher, Capitaine.—Guide sur Jersey, 1821.

Hoormaert, N.—Jersey, le tour de l'île à pied. Dans le **Magasin** littéraire, Gand, 1889.

Hopkins, Henry, Ph.D.—Pedestrian Companion through Jersey, 1862.

Lesser Columbus.—The Channel Islands, illustrated. In "Commerce", July 18, 1894.

Messervy, George.—Perrot's guide to Jersey, with map.

Modern Trobadour.—The Jubilee guide to Jersey in rhyme; 47 p. Guiton, 1887.

Nicolle, Ed. Toulmin.—A descriptive account of Jersey, illustrated. W. T. Pike & Co., Brighton, 1896.

Redstone's Royal Guide to Jersey and Guernsey, 1848. 1852. By Louisa Jane Clarke.

Stead, J.—A picture of Jersey; or stranger's companion through that island, with plates. Jersey, J. Stead, 1809.

The Queen of the Isles or a new guide to Jersey—by a Twenty Years' Resident. 1840.

The **Traveller's** Companion series. London to the Channel Islands. London; no date.

JOURNAUX.

The **British** and **Foreign** Review, 1831 (only 4 numbers published). C. Le Lièvre.

The **Crapaud.**—Magazine; 1835. P. Payn, Royal Saloon.

The **Guernsey** and **Jersey** Magazine, 1836–1838. Ed. by J. Duncan.

Le Miroir, 1840.

The **Jersey** and **Guernsey** Magazine, 1844. Edited by Th. Woods. Ph. Falle, publisher, Jersey.

The **Sun,** Brook Street.

Weekly News, Church Street.

The **Jersey Philanthropic** Magazine, 1853, monthly. Le Feuvre, pub.

La Tribune, mensuel, 1860. Le Feuvre.

Jersey Punch, 1873. Seven numbers issued, from Nov. 21st, 1873.

Digitized by Google

APPENDICE.

Le Héricher, Edouard.—Recherches sur le Cri de Haro. **Extrait** des Mém. de la Soc. des Antiquaires de Normandie; tome XIX, p. 129 à 137.

* **Marquand,** Ernest-D.—The Flora of Guernsey and the lesser Channel Islands. London, 1901; 8vo 500 pages, with five maps.

Renault, M.—Essai historique sur l'Abbaye de Lessay. Caen, 1848.

Du Méril, Edelestand et son frère Alfred.—Dictionnaire du Patois normand; Caen, B. Mancel, 1849, in-8, de XCIX et 222 pages.

* **Frère,** Edouard.—Manuel du Bibliographe normand ou Dictionnaire bibliographique et historique. 2 vols. in-8, Rouen, 1858.

Pluchet, Adrien.—Bibliographie du Département de la Manche, Caen, 1873; in-8.

Hughes (Prof. T. M'Kenny).—On the more important breeds of Cattle which have been recognised in the British isles in successive periods, and their relation to other archæological and historical discoveries. Archæologia LV. 125–158.

Selden, J.—Mare Clausum seu de Dominio Maris libri duo. Londini 1636, 8vo (About Jersey see 19th Chapter of 2d Book).

Tupper, Henry.—The Land Question of the United Kingdom. London and Guernsey, 1868.

Digitized by Google

INDEX DES DIVISIONS.

			Page
Droit, jurisprudence, lois			57
Sciences	Mathématiques (appliquées)		59
	Physiques (Météorologie)		60
	Naturelles	Botanique	60
		Géologie	61
		Zoologie	61
Sciences appliquées, arts utiles	Agriculture		61
	Archéologie		61
	Médecine		62
	Numismatique		62
Beaux Arts (Albums)			62
Littérature	Poésie		63
	Prose Jersiaise		63
	Romans		64
Histoire	Ouvrages historiques, Mémoires, registres etc.		64
	Géographie, toponymie		70
Guides			70
Journaux			71
Appendice			72

Digitized by Google

MÉLANGES.

Quatre Ordres du Conseil, du XVIe Siècle, non enregistrés à Jersey.

[MS. appartenant à R. R. Lempriere Ecr., Seigneur de Rosel].

I.

Suivant l'avis du Conseil, S.M. envoie à Jersey le porteur de cette Lettre, Messire Hugh Poulet ; injonction d'obéir à ses ordres.

Copie. After our harty cõmendacõns wheras it hath pleasid the kingꝯ Ma^té by our aduise to sende presentlye to that his Ma^té Jsle of Jernesey (1) this bearer ꝓ^re hughe Poulet Jnstructed for thordre (2) of that Jsle Theis shalbe to will and cõmande yow on his Ma^tes behalf not onelye to credite him in those thingꝯ he hath to saye but also to obeye and follow that he shall prescribe vnto yow w^th^out failling as ye tendre his Ma^tes pleasure and woll (1) answere for the contrary at your peryll— So fare ye well from westm̃ the vth of novembre 1549.

yor lovinge freendꝯ

W. Seint John.	Russell
J. Warwyk.	W. northt
Wentworth.	ff. shoewesbury
N. Wotton.	W. hirbert
	Edward Northe.

(1) *Sic.* (2) *Sic.* = the order.

Digitized by Google

II.

Confirmation du jugement qui condamnait Jean de Carteret, Juré-Justicier, à l'emprisonnement, pour avoir réclamé la suppression de la Cour Extraordinaire.[1] *Ledit de Carteret est incarcéré à Londres jusqu'à soumission et reconnaissance de faute.*

At ye Courte at Grenewiche XXVh Martij 1588 present

L : Cheancelor	M : Trasurer :
L : Steward :	M : vicechamberlain
L : Admirall :	M : Secretarye Walsingham

Copia. This daye John Carteret of the Jsle of Jersay beinge harde before the Lords vpon an Appeale from a Sentence geven in the saide Jsle of Jearsey of the Comyttemēt of Carteret havinge gonn aboute by Jndyrecte meannes, to ꝓcure handz & signes to a petitiō he and others his complyces had so devysed to exhybite to her Mātie for the extirpinge and takinge awaye of an auncient courte in the saide Jsle called the **Extraordinarye Courte**, whiche appeale beinge cōmytted to her mātie Attourny Generall and sollycitor they have made Reporte to theire Lordshipps vnder their handz that they[2] sentence geven by the Bayllyfe & Juratt of the Jsle, was Juste and his appealle wthout cause Whearevppon theire Lordshippes haue cōmytted the sayde Carteret to the ꝑson of the Marshallsea, as well for his vniust Sollycitinge of the sayde cause and ꝓcuringe handz and Seales to overthrowe an aūcient courte of Justice, and his factious ꝓceedings in that behalfe, As for appeallinge wthoute cause, from a sentence Justlye geven and wthall yt ys ordered that the sayde Carteret shall remayne there in prison vntill he submytte him selfe to the Baillife and Jurats and acknowledge his faulte and mysbehavior

Exm W : Wade :

(1) Voir 12me Publication de la Société Jersiaise, page 55, et Catel, liv. 12, Actes du 24 octobre 1587, etc., imprimés dans le 26me Bulletin, pages 399 *et sequ.*

(2) *Sic.*

Digitized by Google

III.

Accusations—déclarées injustes—portées par Jean de Carteret, Juré-Justicier, contre Antoine Paulet, Lieut.-Gouverneur, Messire Amice Paulet, Gouverneur, et George Paulet, Bailli. De Carteret emprisonné jusqu'à nouvel ordre, etc. Procédure à suivre dans le cas où il présenterait de nouvelles plaintes.

Copia. At Whitehall the 4th of maij in the after none
. 1589 . prs[ent]

L. Archbishoopp of Cant:	L: Buckhurste.
L. Chancellor	M. Treasorer.
Earle of darbye.	M. Comptroller.
L. Admirall.	M. Vicechamberlayne
L. Chamberlayne.	Sr John perrot
L. Cobham.	M. Wolley.

This daye John Carteret of the Jsle of Jersay beinge hearde at length before the Lords of her mātiés privé Councell vppon certayn selanderous and Jniuryous articles, wch he hade framed againste Anthony Pawllet Esqr Sonne and heire of Sr Amys pawllet knight deceased her mātiés Lieutenānte in the sayde Jsle and George pawllet Balyfe there ffor as muche as the sayde Carteret tooke vppon him to complaine in the behalfe of the comunaltee of that Jsle wthout Comyssion warrant or other direction from them and called thinges in question againe wch had ben all readie ordered by their lordsshipps Wherof some pte of of(1) his articles touched the creditt and repputtation, of Sr Amys Pawllet sometyme a member of this boorde and a psonnage of that honnor and sinceritie as was well knowne to theire Lordshippes ffor wch his selanderous suggestions he receaved punyshemēt by theire ffe censures and submytted him sealfe to the saide Sre Amys And nowe after his decease Revived the same and also not beinge hable to pduce any proofe of anye his foresayde articles of complainte againste the sayde anthonye and George pawllet By wche yt appeared to theire LL that those his reprochefull articles pceaded rather from some other evill cause and former spleene then vppon

(1) *Sic.*

Digitized by Google

anye iuste cause and reason Whearvnto theire ℍ℟ are Jnduced by a certaine Jnstrumt. wch. the sayde Lieutenante ꝑduced in the name of the whoolle states by wch. yt is certyfied of the good caryage of the sayde Anthonye pawllet in his chardge contrarye to Carteret℟ slanderous allegacons. ffor wch. reason together wth. the ewill dyspositiō of the ꝑtye. Theire lordshippes haue cōmytted him to the prison of the mareshallsea, theaire to remayne duringe theire ℍ℟ pleasures vntill he shall submytt him selfe to theire ℍ℟ and the saide Anthonye pawllet, And if the saide Carteret shall ꝑsyste to followe any newe matter againste the saide anthony pawllett and Georg℟ pawllet If their ℍ℟ shall thincke to Judge the same fitte to be examened. Then ℓres shalbe writen to the Juratz and Justices theare to examine the truthe of the saide accusacion and to make reporte to theire ℍ℟ ffurther yf vpon his submyssion their ℍ℟ shall be pleased to sett him at libertie he shall not repe. (1) in to the Jsle wthout expresse leave from theire Lordshippes wch. their ℍ℟ order was cōmaunded to be registered in the counceill Booke.

Exm V. Vaad.

IV.

Différend entre Hélier Dumaresq et Jean de Carteret, Jurés-Justiciers. Le Gouverneur et la Justice de l'île autorisés à examiner cette affaire et à la juger selon droit.

Copia. At Grenewich the 4th of apprill 1594 prsent

L: Kep:	Mr. vicechamberlain
l. Treasurer	Sr. John Wolley
Erle of Essex	Sr. John fortescue.
l. Cobham.	

Directed ffrom theire lordshipps To Mr. Anthony Pawllett esqr. Captaine of the Jsle of Jersay and the Justice of that Jsle.

(1) Repair.

Digitized by Google

Affter our verye hartie Comendacions Wheras there ys cōtro-ſisye[1] dependinge bettwene hillarye dumaresq and Joſin de Carteret twoo Juratz of the Jsle of Jersay, ffor as muche as the sayde hyllarye dumaresq dothe informe vs that the saide cause dothe not onely conſne[2] him, but diuers other of that Jsle, that may be brought in question for the matter wheare the wholle course of the ꝑcedeingſ shall best appeare and dothe also alleage that at this instant he is vnfurnished here for the same cause wee have therefore thought good consyderinge the former ꝑceedinges hathe been began in that Jsle and is best knowne vnto yow to praye and requyre you to call the sayde ꝑtyes before you and suche as are bysydes interessed[3] in the same And after you have fully examined and consydered this controversye and all other circonstances therevnto belonginge to make that goode ende betwene the sayde ꝑtyes as shalbe agreable to Equitie and Justice, that wee may be no further troubled wth this Complainct So farewell ffrom the Courte at grenew^ich the 4th apprill 1594.[4]

---

4 Lettres de Messire Hugh Vaughan, Gouverneur.

[MS. appartenant à R. R. Lempriere Ecr., Seigneur de Rosel].

I.

Lettre de 1523 par laquelle Messire Hugh Vaughan, Gouverneur, nomme Hélier de la Rocque Procureur-Général.

Cop : Soit cognu a quil il apptient que moy S^re Hūghe waughan Chlr capp^ine ⁊ gouuerneur generall de lisle de Jarsey soubz le Roy dangleterre mon souuerain S^r certiffie ⁊ recognois auoir donné ⁊ concedé ⁊ ꝑ pnt escpt[5] donne ⁊ concede a Helier de la rocque loffice destre ꝑcureur du Roy en ladte jsle de Jearsey durāt pleaſ[6] ⁊ ledt Helier exercāt ledt office ꝑ luy ou ꝑ son deputé suffissant myns ꝑ mō consentemēt ou de mon Lieutſ en mon absence Et ledt Helier auoir ⁊

(1) Controversy. (2) Concern. (3) *Sic.* (4) La signature manque.
(5) *Sic.* = par présent escript. (6) Durant plaisir.

Digitized by Google

recepuoir p chacu an p les mains du recepueur quj pnt est ou quj por lors sera en ladte Jsle jteulx gages cōment audt office jl apptient scauoir est quatre nobles poesment dangleterre auecqz les pfits e auantaiges appteñ audt office non priudiciables au Roy mondt Souueraï Sr p aincy que ledt Helier de la rocque pcureur ne se emtremeptra en aulcune maniere en aulcuns cas touchans fin dheritaige por bailler perdre ou gaigner sans mon consail e consentemēt ou de mon lieuteñ recepueur quj pnt sont ou por lors seront en mon absence fait e donné p endenture lan mill vcq e vingt e troys le penultime jor du moys de may Tesmoing mon signe manuel e le sceau de mes armes cy myns

H. Waughan.

II.

Lettre de 1529–30, par laquelle Messire Hugh Vaughan, Gouverneur, nomme Hélier de la Rocque Juge-Délégué.

Cop. Moy Sire Hughe Vahã Chlr capitaine e gouuerner generall de tote ceste jsle de Jersey soubz le Roy dangleterre mon souuerain Sr ay ordonné e ordonne p ces pntes helr de la Rocque vng des Juretz de ceste dite Jsle por estre juge de cy que le Roy de sa grace en ayt disposé entre moy e helier de carteret Et ay ce fait p la volontaire resignatiō de Jaspard pain nagueres bailly a cae de ladte office quil ma resignée e renduee en mes mains Et por que lisle ne demeure sans justice Et pmets guarentir ledt helier vers to de ce faire le tot durāt mō plaisir ou que le Roy ainxj que dt est en ayt autrement disposé Donné hors mon signe Lan mill vcq e vingt neuf le second jor du mois de mars le tot accordant a ma patente de Capp.

Signe p Sre H. Wahan.

Digitized by Google

III.

Messire Hugh Vaughan, Gouverneur, ordonne au Connétable de la Trinité, et à ses paroissiens, de recevoir Sire Ralph Bertram comme Vicaire Administrateur. 1526.

Copia. Connestable de la preose[1] de la ternité Je vo⁹ chearge ⁊ cōmande au nō du Roy ⁊ a chascun de vos preossiens de Recepū ⁊ auoir por accepté Sre Raaf berterā pbre por vre vicaire administrater ⁊ ꝓuiter[2] de chns[3] les sacremēts ⁊ ꝓuices diuins aptenāts ⁊ requis aux vrays catholiques ⁊ fidelles de chne preosse car je ne veux souffrir ne pmettre que ne soiez ꝓuy[4] ⁊ les dtz sacremets administres a chascun de vo⁹ selon dieu ⁊ raison attendu ⁊ cōsideré q̄ vre vicaire ꝓre leonart triguell[5] est allé a dieu ⁊ que nauez nul curé spirituel pnt ne assistant por vo⁹ ꝓuir ne administrer lesdtz sacremētz ne autre office diuin ⁊ ce vo⁹ cōmande p la vertu des gratieuses lres patentes a moy donnees ⁊ concedees de la bonne grace du Roy d'angletterre mō souuerain ꝓre ⁊ maistre Et aussy desirant q̄ lhonner salut ⁊ bn de chacun de vo⁹ soyt Justemēt entretenu ⁊ ꝓuy[4] cōme il apptient jusques a tant que je puisse y pourvoier selon Raison Et je vo⁹ prie que ny ayt faute dilatiō ne refus a nulz de vo⁹ chacū en son endroict donné au chasteau de mont orgueill le jor de ꝓte marguerite aps mydy lan mill vccl ⁊ XXVj. de p moy Hughe Wahan signé en loriginall.

IV.

Messire Hugh Vaughan, Gouverneur, ordonne au Bailli et aux Jurés de remettre le sceau de l'île dans le coffre où l'on a l'habitude de le tenir, etc. 1521.

Copia. Heir de Carteret bailly ⁊ to⁹ vo⁹ Juretz de ceste Jsle Je vo⁹ cōmande ⁊ chearge au nō du Roy ⁊ p lauthorité de ma patente ⁊ ainscy cōme estes subjets de mobeir en droit ⁊ raison accordant au

(1) *Sic.* (2) Serviteur. (3) Chacuns. (4) Servi.

(5) Collette, veuve de Collas Gallichan, était héritière de Sire Léonard Triguel en 1528. Voir Héritage, 1, 1ère partie, vers 15 mai 1528.

Digitized by Google

cōmandemēt du Roy Et en peine de forfaire au Roy le bailly cent liures sterlingts Et chacū des Juretz XL liures sterling(a estre paiés en angletterre ou en Jersey au plaisir du Roy ⁊ son cōseil q̄ vo⁹ remettés le sceau du Roy de ceste Jsle au coffre[1] la ou il a esté accoustumé de le garder ⁊ que jen ayes la cleyf ⁊ chacū ayt la soyenne cōme Jl a esté vsé p cy auant por la seureté ⁊ sauue garde du Roy ⁊ de ses subjects fait ce XVie ior de may en lan mille vccq ⁊ XXj

Hūghe Wahān signé en
—— loriginall ——

Ancienne Généalogie des familles de Barentin, Payn et Lempriere.

[MS. appartenant à R. R. Lempriere Ecr., Seigneur de Rosel].

Il est inutile d'insister sur l'intérêt offert par des documents tels que celui que nous imprimons ici : les familles de Barentin, Lempriere et Payn y figurent (dans l'original) sous la forme d'un arbre généalogique, dont la première serait le tronc, et les autres les branches et les rameaux. Ce dessin est accompagné de notes latines d'un intérêt historique incontestable.

Quelle date devons-nous assigner à ce travail généalogique et quel en est l'auteur ?

Il semble avoir été rédigé vers 1540, car la filiation des familles dont il traite s'arrête, dans le MS., vers cette époque. Quant à son auteur, nous ne pouvons nous prononcer d'une manière certaine, le tableau ne portant pas de signature ; mais il y a quelque raison de l'attribuer à M. Thomas de Soulemont, Recteur de Grouville et Doyen de Jersey, 1534 : plusieurs pièces du même volume manuscrit de Mons. Lempriere sont signées T. de Soulemont et nous savons, d'autre part, que différents travaux semblables sont dus à sa plume.

(1) Voir, au sujet du Coffre de la Cohue, la 12me Publication, p. 72, et Ex. 19, vers 21 Septembre 1593.

Digitized by Google

La généalogie est suivie, dans l'original, de documents relatifs au procès qui eut lieu entre Sire Pierre Payn, prêtre, et Raoul Lempriere et Guillaume Payn, au sujet des héritages des de Barentin. Nous n'avons pas reproduit ces pièces : elles sont imprimées dans De la Croix, " Jersey, ses Antiquités, etc. ", Vol. 1, p. 348 *et sequ.*

J. A. MESSERVY.

Contigit quodā die vt vxor Philippi Barentin diceret ad filios. O filij Jehannetus de Sto̅ Martino vocauit me adulterā, si filij estis vlciscamini iniuriā matris, vellē iuiusmodi diffamatores linguas habere mento substractas . filij cōmoti insidias locarunt, puerū apposuerunt, qui fistula aduenientē indicaret . aduenit, capiunt, linguā per mētū subtrahunt, vbi iā est crux quœ vocat̄ Jehāneti duob̄ feré stadijs a tēplo Martini veteris, qua itur ad tēplū trinitatis, quœ ibi extructa est in memoriā eius facinoris et vocat̄ crux Jehāneti . filij autē in Normaniā fugerunt . alter tn̄ (1) eorū iudicio correptus et cōdēnatus suspenditur, Cadomi . Alter haud procul Rhotomago mansit et ibi habitauit in pace, sobolēq̄ procreauit in hanc vsque diem propagatam.

Au bas de l'arbre généalogique se trouvent les armoiries des de Barentin (trois aiglons) et les notes suivantes :—

> Arma de Rosello siue Barētinorū sunt tres aquilulœ argēteœ super nigro campo siue scuto roseo et pedib^s aureis.

Mart̄ xij octobris a^o 1362 in assisis Insulœ Jersey per Willielmū de Sto̅ Martino et suos partionarios aduersus dn̅m de Rosello propositū fuit, quod quia philippus de barētino [erat] suspectus de morbo leprœ, et quod cum cōsāguinei vellēt illū priuare primogenitio^9 (2) ipse propterea vēdidit Rosellū, Samares et alia hereditamēta Gulielmo payn et Radolpho Lēpriere, quo suos hœredes successione priuaret factū an^o 1367. (3)

Tēpore Johannis Regis Angliœ et Ducis Normaniœ post defectionē Normaniœ ab eius ditione, quidā Engelranus de furneto ad Regē frāciœ defecit, propterea confiscauit manerū de rosel in Jnsula de Jersey et tunc per Regē Henricum tertiū datū fuit isti Droco de Barētino prœdictū manerū de Rosel.

(1) *Tamen.* (2) Leçon douteuse. (3) *Sic.*

Digitized by Google

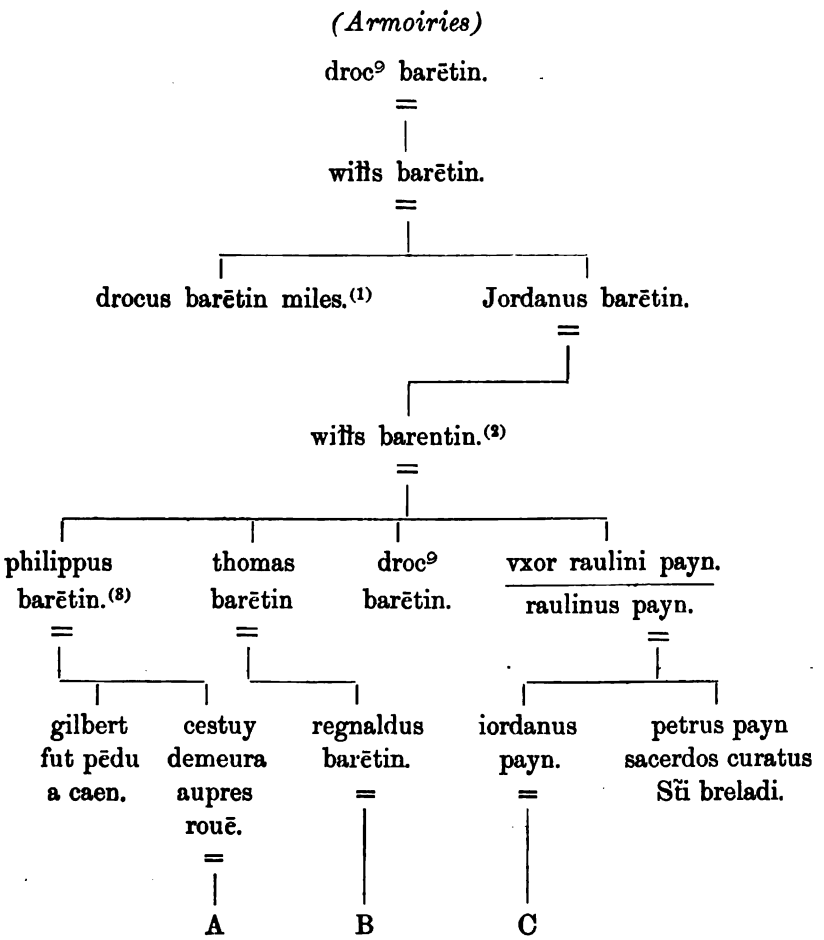

(1) Istū drocum impłitat Joñes de furneto p[ro] manero de Rosello 1316 . sed tādē vētū est ad nō sectum. (Jean de Furnet actionne ce Drouet pour le manoir de Rosel en 1316, mais à la fin l'affaire ne fut pas tranchée).

(2) Iste Wiłłs vocatʀ in extēta de Jersey nepos et heres (ou *hœres :* leçon douteuse) droci de barētino militis, Ab hoc causa mali.

(3) 1367 . tēpore E. tertij iste philippus fecit vēditionē Roseli Radulpho lēpriere et Gulielmo payn.

Nota quod lēpriere et payn erāt britones et alienigenœ et post emptionē hanc coacti sunt pacisci cū Regia maiestate tunc Ricardo secūdo et soluerūt [pro] licētia 70 libras sterling.

Mortuus est E. tertius anno 1377 . successit R. secūdus qui depositus est anno 1399.

Digitized by Google

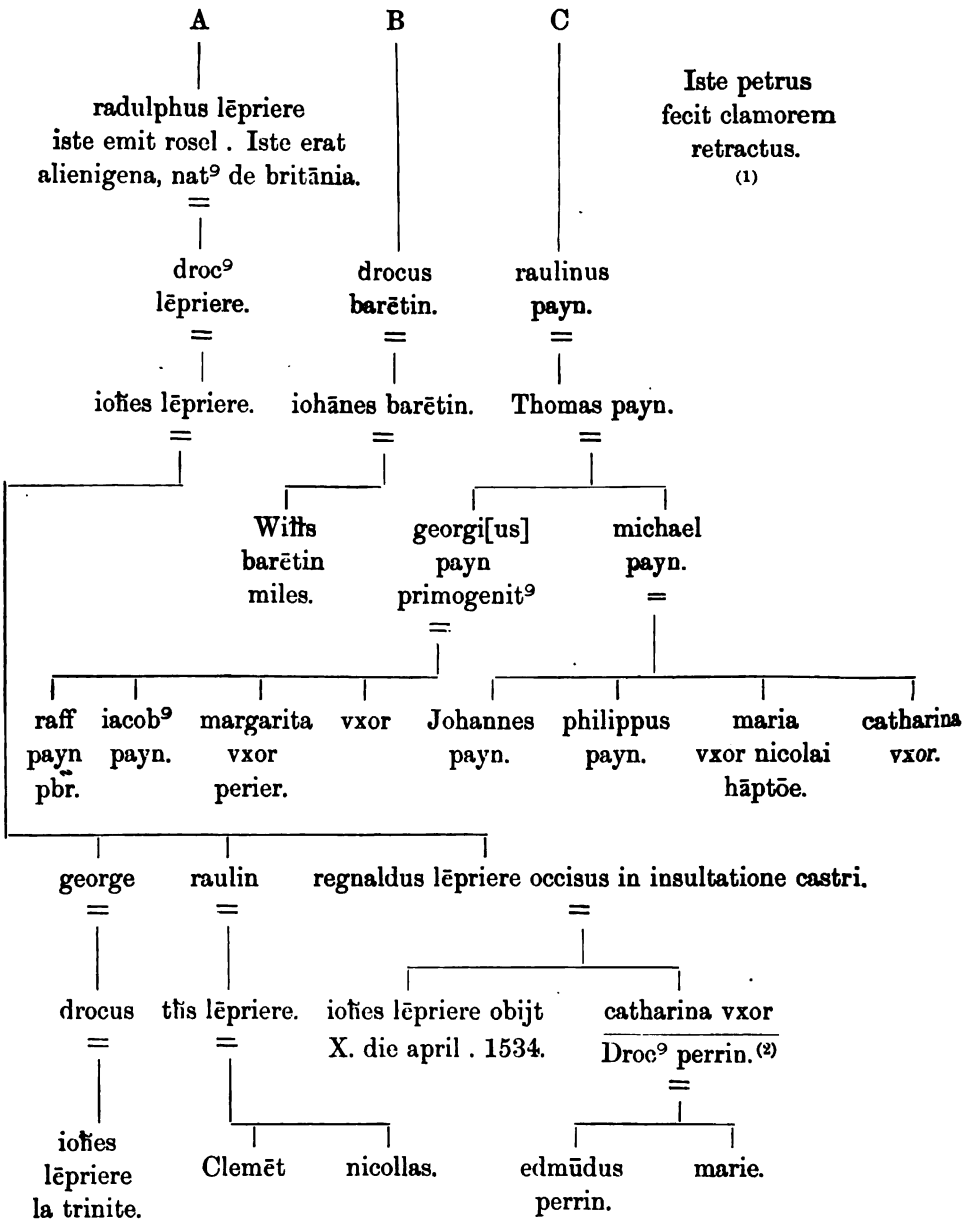

(1) Nota quod asserunt vēditionē fuisse factā pretio 800 libr. sterling . Et quod erant alienigenæ pro licētia custodiendi soluerunt dn̄o regi 70 libr. sterling.

(2) *Sic.* Erreur pour Dominique Perrin.

Digitized by Google

Traduction des Notes Latines qui précèdent ou accompagnent la généalogie imprimée ci-dessus.

Il arriva un jour que la femme de Philippe Barentin dit à ses fils : " ô mes fils, Jehannet de St. Martin m'a appelée adultère ; si vous êtes [dignes] fils, vengez l'injure faite à votre mère ; je voudrais que de pareils diffamateurs eussent la langue arrachée de la bouche." Les fils, vivement émus, dressèrent des embûches, postèrent un jeune garçon afin d'annoncer, au moyen d'un sifflet, l'approche [de De St. Martin]. Celui-ci arrive, ils le saisissent, [et] lui arrachent la langue de la bouche, à l'endroit où est maintenant la croix qui est appelée [la croix] de Jehannet, à deux stades environ du temple de [St.] Martin le vieux, comme l'on va au temple de la Trinité, laquelle croix y a été élevée en mémoire de ce forfait et est appelée la croix de Jehannet.

Mais les fils s'enfuirent en Normandie. L'un d'entre eux, cependant, arrêté et condamné par la Justice, est pendu à Caen. L'autre demeura non loin de Rouen et y habita en paix, et eut de la descendance qui s'est continuée jusqu'à ce jour.

Les armoiries de Rosel ou des Barentin sont trois aiglons d'argent sur champ noir ou avec écu rose et pieds d'or.

Le mardi 12 octobre en l'an 1362 aux assises de l'Ile de Jersey il fut proposé par Guillaume de St. Martin et ses parçonniers contre le Seigneur de Rosel, que parce que Philippe de Barentin était soupçonné de lèpre, et que ses parents voulaient le priver de son apanage, lui-même (de Barentin) pour cette raison vendit Rosel, Samarès et d'autres héritages à Guillaume Payn et à Raoul Lempriere, afin de frustrer ses héritiers de la succession—cela fut fait en l'an 1367.

Du temps de Jean Roi d'Angleterre et Duc de Normandie, après que la Normandie se fut détachée de son obéissance, un certain Enguerrand de Furnet fit défection [et passa] au Roi de France ; pour cette raison il [le Roi ?] confisqua le manoir de Rosel en l'Ile de Jersey et alors ledit manoir de Rosel fut donné par le Roi Henri trois à ce Drouet de Barentin.

Digitized by Google

Raoul Lempriere : celui-ci acheta Rosel. Il était étranger, natif de Bretagne.

Pierre Payn, prêtre, curé de St Brelade. Ce Pierre fit la clameur de retraite.

(1) Ce Guillaume est appelé dans l'Extente de Jersey petit-fils et héritier de Drouet de Barentin Chevalier[1] ; de là la cause du mal.

(2) 1367 : du temps d'Edouard trois ce Philippe fit vente de Rosel à Raoul Lempriere et à Guillaume Payn. Notez que Lempriere et Payn étaient Bretons et étrangers et furent obligés, après cet achat, de conclure un accord avec Sa Majesté le Roi, qui était alors Richard deux, et ils payèrent pour la licence 70 livres sterling.

Edouard trois mourut en l'an 1377 ; Richard second lui succèda, et fut déposé en l'an 1399.

(3) Notez qu'ils affirment que la vente fut faite pour le prix de 800 livres sterling. Et parce qu'ils étaient étrangers ils payèrent pour la licence de garder [ce qu'ils avaient acheté] 70 livres sterling au Sire le Roi.

Renaud Lempriere tué à l'attaque du château [Mont-Orgueil].

Jean Lempriere mourut le 10me jour d'avril 1534.

Documents relatifs à un Procès au sujet d'Armoiries en 1567.

[MS. appartenant à R. R. Lempriere Ecr., Seigneur de Rosel].

Henry Dumaresq, Seig. de Samarès, accuse Pierre de la Rocque (alors Procureur-Général) de porter sans droit les armoiries du Seigneur de Samarès. Réponse de Pierre de la Rocque[2].

Copia. Puost de ꝓt helier semōnés ou faictꝰ semondre a mecredy dixleme ior du mois de decembre mill vcq soixante e sept a compreor a ꝓt helier aux pletz de catel tenus a la cohue de la Maiesté de la

(1) Voir Extente de 1331, p. 14.

(2) Les armoiries que portaient les de la Rocque se décrivent ainsi :—" Gules, a " fesse between three trefoils, couped, or ". (Armorial, p. 323).—Voir, au sujet de ce procès, Catel, liv. 8, décembre 1567 et mai 1568.

Digitized by Google

Roine Pierres de la Rocque contre honneste gentℓ hom̄e Henry dumaresq Sr du ffieu Srie et apptenancℓ de saumaresq : et ledt de la Rocque vsurpater ⁊ entreprener de porter ⁊ avoir en pourtraict en sa maison ⁊ aultres lieux les ppres armeuries dudt Sr de saumaresq ⁊ ledt dumaresq Sr com̄e dt est adioinct auecq laduocat de nr̄e souueraine dam̄e la Roine stipulant por loffice de pcureur en ceste Jsle de Jersey ⁊ a respondre audt aduocat ⁊ adionct[1] a tous les cas qu'ilz luy sairont[1] a demander ⁊ selon que ler conseill ler donnera : Itℓ sem̄onés ou faictℓ semondre audt jor ⁊ lieu le kgeant ou puost dudt Pierres de la Rocque a venir recorder ledt adiornement fait entre lesdtes pties.

La bille Signee de p E : le saulter.

Memorandū des raisons q̄ Pierre de la Rocq̄ gentℓ replique a la bille dajonctiō q̄ Henry dumaresq kr de saumaresq luy a enuoiee instance du pcureur du Roy por le fait des treffles en lers armoiries ⁊cℓ —

Prmier ledt de la rocque dt q̄ en lan 1362[2] le manier de Rossell ⁊ de saumarets furēt vendus p Phte de Barentin Escℓ A Raull Lempre ⁊ A Guilte Pain au temps q̄ le compte de maleverier estoit kr des Jsles[3] ; ⁊cℓ

Nota de laiser courir la defftℓ[4] de Henry dumaresq por la clamer de mes armes :

Sy on est cōtrainct de respondre de demaunder son declinatoire quj est le Roy des heraultz ⁊ de dire au Baillif qu'il ne luy apptient point de Juger darmes ;

Vbj nota q̄ les armes des anciens Srs de saumaresq napptienēt point a Henry dumaresq issu de Guilte de[1] Pain Breton : Leqt achepta le fief de Saumarets sans achepter les armes ne quil[1] luy eussent esté concedees p le Prince ny cōfermées p le Roy des herault aussy assauoir sil a paié le tresieme ⁊ quil naptiēt point a vng estranger de donner armes dugne extraction noble ⁊ que armes ont esté donnees prmieremēt p Alixandre le grant p le conseill darristote le Philosophe por donner couraige ⁊ noble vouloir a ses vaillants hom̄es Srs ⁊ gentilz hom̄es ⁊cℓ ;

(1) *Sic.* (2) Leçon douteuse.

(3) *Sic.* Erreur manifeste, car le Comte de Maulevrier était Seigneur des Iles en 1462, *i.e.*, près de 100 ans après la vente de Rozel etc. à Raoul Lempriere et à Guillaume Payn.

(4) Défaulte.

Digitized by Google

Lettre inédite de Messire Philippe de Carteret, Bailli de Jersey (1682—1693).

[Cette Lettre, qui réfère aux travaux de défense maritime dans le Cotentin entrepris par Louis XIV sur les recommandations du célèbre ingénieur Vauban, se trouve parmi les MSS. Rawlinson à la Bibliothèque dite "Bodleian" à Oxford. Elle a été copiée par Monsr Herbert Du Parcq, qui a eu l'obligeance de la communiquer à la Société Jersiaise. Pour un récit de l'œuvre de Vauban consultez Dupont, Histoire du Cotentin et de ses Iles, Tome iv. Livre 7, ch. 5.]

To the Right Honorable Samuel Pepys, Secretary for the executing the Office of the Admiralty. London.

Jersey the 11 of Aprill 1687.

Sir

I cannot sufficiently expresse the sense I have of the honor I receavd by y^r obliging letter, but still find my selfe the more indebted the more I endeaver to show my gratitude. Y^r thanks are soe far beyond the small present I made bold to send you that all the Carps and partridges in this Island cannot deserve them. And therefore the least I can doe is to offer you all the interesse I have in them and endeaver when the season permits to send you soemany partridges that you may reserve some for y^r selfe, and present some to the King if you think them worthy his acceptanse though I dare not take that liberty to desier you to doe it in my name.

I should not have neglected writing by Capt Robinson if I could have collected anything relating to the naval affairs of France worthy communicating all things being soe quiet that the Classis (fleet?) wich used to be retained for the King's service take the liberty to goe where they please. But I have been informed that Mr Vauban one of the first engeneers of France has been allalong the coast of Normandy and Brytany soe far as Chosé a little Island seven leagues from hense to see what harbors might be made upon those Coast, And has pitched upon Grandville as a place fit to make a basin and has drawne a desine and model of it, and made twoe estimates one amounting to three millions of livres the other to twoe Millions and wich shall containe ten or fifteen of the Kings frigate, much like that wich is now building at Sherbourg of wich I suppose you may have been informed of, and wich will goe on with all speed the King having ordered 500 men to work there this sumer till finished, and then they will begin that of Grainville where they are already at work about the Magazins, what makes me conjecture this desine will be effected is that sinse the King has aproved of it Mr Vauban has been there to give orders about the work, and has taken up all the lime made upon all the coast of Normandy for the Kings use

How far this may affect England Sir you are best Judge of, but it will extremely anoy these Islands if wee should have wars with France, to have a harbor within fower or five howers saile to shelter soe many frigates wich will be continually scouring of these coasts and will reduce these Islands to unsuportable necessité unlesse by His Majesty favor and goodnesse in time of peace his subjects here may make provision against war, else his Majesty will be oblig'd to doe what ther poverty and misery makes them uncapable of, of wich I have not unreasonable fears

I am

Your most obediant and obliged Servant

Ph Carteret

Digitized by Google

RAPPORT DE RONDE
Au Boulevard de St. Laurens,

PAROLE Sark

LA NUIT DU 19 de la Fevrier 1795 à 11 heures du soir

Garde.	Offi. à Co.	Sergent	Capo.	Hommes.	Total
Montée par.			1	7	
Défaillants.				0	
Absents de l'ile.				1	
Malad s.				2	
Sentinelles.				1	
Sentinelles de maree.				2	

Noms des défaillants.	Noms des absents de l'ile.	Noms des malades.
	Mr. Jean Pinel	Robin Gaudin Pierre Hamon

REMARQUES.

Je y trouve bonne sentinelle, & tout bonne ordre & sinon la table a le pit rompuet & le banc a une planche rompue & les souffles de pichis le pequeur rompues la lanterne a les corne horte

Math. Goffet Esc.
Col. du Bataillon de St. Laurens.

Philippe Le Maitre Lieut.

Digitized by Google

CLIMATOLOGIE DE JERSEY.

Valeurs moyennes mensuelles (en mesures anglaises) des principales observations faites à l'Observatoire St Louis, Jersey, et communiquées par le Directeur de l'Observatoire, le Révd Marc Dechevrens, *S.J.*

ANNÉE 1901.

Mois.	Baromètre au niveau de la mer.	Température de l'air. Moyennes vraies.	Minima.	Maxima.	Humidité. %	Pluie. Quantité.	No de Jours.	Vents dominants.
	inch.	°	°	°		inch.		
Janvier	30.081	42.1	21.6	50.9	80	1.682	18	E4 — SE3 — W5
Février	.077	38.9	23.0	49.6	74	1.417	17	var.3 — NE3 — var.4
Mars	29.788	41.8	30.6	53.2	77	2.732	22	WSW5 — NE3 — N3
Avril	.882	49.6	37.8	71.1	74	3.575	16	S3 — W3 — NE3
Mai	30.047	53.2	41.4	75.6	76	1.111	7	var.3 — NE4 — NE4
Juin...	.070	58.3	47.5	78.8	75	0.669	7	var.2 — NW3 — NE3
Juillet	.002	63.7	53.1	88.9	78	1.153	9	var.3 — var.2 — WSW4
Août	.081	63.0	52.0	83.7	75	1.575	11	W3 — SW4 — W4
Septembre ...	29.898	60.3	49.1	72.1	78	1.496	11	NE3 — var.2 — S2
Octobre	.953	54.0	43.3	71.1	76	3.272	18	W4 — S2 — var.3
Novembre ...	30.199	46.7	34.2	57.9	72	0.906	9	E3 — W3 — NE3
Décembre ...	29.733	44.0	29.7	53.6	78	4.315	24	W3 — N4 — SW4
Année	**29.984**	**51.3**	**21.6**	**88.9**	**76**	**23.903**	**169**	

FRÉQUENCE DE QUELQUES PHÉNOMÈNES.

Mois.	Neige et grésil.	Grêle.	Brouillard.	Orages.	Belles Journées.	Journées nuageuses.	Journées de ciel couvert.	Journées très pluvieuses.
Janvier	5	3	2	1	2	16	5	6
Février	8	2	—	—	2	10	8	7
Mars	5	3	1	—	1	11	5	12
Avril	—	1	5	—	9	13	—	8
Mai	—	1	2	—	13	15	—	3
Juin...	—	—	2	—	5	21	—	4
Juillet	—	—	3	1	13	12	2	2
Août	—	—	1	—	12	13	1	4
Septembre ...	—	—	2	—	2	20	3	5
Octobre	—	—	—	1	2	19	2	7
Novembre ...	1	—	2	—	5	16	6	3
Décembre ...	1	3	—	—	1	11	2	14
Année	**20**	**13**	**20**	**3**	**80**	**177**	**35**	**75**

Digitized by Google

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

Société Jersiaise : Prospectus et Règlements	1873
Premier Bulletin Annuel	1875
Extente de l'Ile de Jersey. 1331.—Edouard III	1876
Rapport de la Députation à Vitré	1876
Deuxième Bulletin Annuel	1876
Extentes des Iles de Jersey, Guernesey, Serk et Aurigny. 1274.—Edouard I	1877
Troisième Bulletin Annuel	1877
Rapport des Commissaires Royaux du règne de Henri VIII	1878
Quatrième Bulletin Annuel	1879
Cinquième Bulletin Annuel	1880
Extente de l'Ile de Jersey. 1607.—Jacques I	1880
Sixième Bulletin Annuel	1881
Extente de l'Ile de Jersey. 1528.—Henri VIII	1882
Septième Bulletin Annuel	1882
Extente de l'Ile de Jersey. 1668.—Charles II	1882
Huitième Bulletin Annuel	1883
Extente de l'Ile de Jersey. 1749.—George II	1883
Neuvième Bulletin Annuel	1884
Dixième Bulletin Annuel	1885
Fac-Simile d'un MS. de 1645, avec notes	1886
Onzième Bulletin Annuel	1886
Douzième Bulletin Annuel	1887
Treizième Bulletin Annuel	1888
"Cæsarea or a Discourse of the Island of Jersey"	1889
Quatorzième et Quinzième Bulletins Annuels	1890
Documents relatifs aux Iles de la Manche tirés des Rôles des Lettres Closes (1re Partie.—Texte)	1891
Seizième Bulletin Annuel	1891
Dix-septième Bulletin Annuel	1892
Documents relatifs aux Iles de la Manche tirés des Rôles des Lettres Closes (2e Partie.—Traduction)	1893
Dix-huitième Bulletin Annuel	1893
Dix-neuvième Bulletin Annuel	1894
Vingtième Bulletin Annuel	1895
Journal de Daniel Messervy. 1769—1772	1896
Vingt-et-unième Bulletin Annuel	1896
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1524—1596	1897
Tables des Matières des Vol. I, II et III du Bulletin	1897
Vingt-deuxième Bulletin Annuel	1897
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1597—1605	1898
Vingt-troisième Bulletin Annuel	1898
Vingt-quatrième Bulletin Annuel	1899
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1606—1651	1899
Vingt-cinquième Bulletin Annuel	1900
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1660—1675	1900
Vingt-sixième Bulletin Annuel	1901
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1676—1688	1901
Vingt-septième Bulletin Annuel	1902

∴ *Les ouvrages publiés par la Société sont fournis gratuitement aux Membres qui ont payé leur cotisation annuelle. Tout Membre, nouvellement élu, peut obtenir les ouvrages publiés durant les années qui ont précédé son élection, en les achetant à la Bibliothèque, N° 9, Pier Road.*

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Société Jersiaise :

Officiers - - - - - - - - - v
Comités - - - - - - - - - vi
Membres - - - - - - - - - vii
Bienfaiteurs - - - - - - - - xii
Sociétés en Correspondance - - - - - xiii
Rapport du Comité Exécutif - - - - - xiv
Précis des Comptes - - - - - - - xvi
Extraits des Procès-verbaux - - - - - xviii
Règlements - - - - - - - - - xxx
Prix des Publications - - - - - - - xxxiv

Cinquième Excursion Archéologique des Membres de la Société Jersiaise - - - - - - - - - 1
Liste des Gouverneurs, Lieut.-Gouverneurs et Députés-Gouverneurs de l'Ile de Jersey. 1749—1850 - - - 8
Liste des Lieut.-Gouverneurs et des Députés-Gouverneurs de Jersey de 1850 à 1900 - - - - - - - 27
Notices sur quelques anciennes Familles Jersiaises :
Romeril, de la Fontaine, Trinité - - - - - 33
Lempriere, de St Jean - - - - - - - 39
Chevalier, de St Hélier - - - - - - - 44
Essai de Bibliographie Jersiaise. 1er supplément - - 57
Mélanges :
Quatre Ordres du Conseil, du XVIe siècle, non enregistrés à Jersey - - - - - - - 74
Quatre Lettres de Messire Hugh Vaughan, Gouverneur 78
Ancienne Généalogie des Familles de Barentin, Payn et Lempriere - - - - - - - - 81
Documents relatifs à un Procès au sujet d'Armoiries en 1567 - - - - - - - - - 86
Lettre inédite de Messire Philippe de Carteret (Bailli de Jersey 1682—1693) - - - - - - 88
Rapport de Ronde au Boulevard de St Laurens, 1795 - 89
Climatologie de Jersey - - - - - - - - 90

Digitized by Google

SOCIÉTÉ JERSIAISE

POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ET DE LA LANGUE DU PAYS,
LA CONSERVATION DES ANTIQUITÉS DE L'ILE, ET LA PUBLICATION
DE DOCUMENTS HISTORIQUES, ETC., ETC.

FONDÉE LE 28 JANVIER 1873.

VINGT-HUITIÈME BULLETIN ANNUEL

Jersey :
LABEY ET BLAMPIED, IMPRIMEURS, ETC.,
BERESFORD LIBRARY, ST.-HÉLIER.

1903.

Digitized by Google

⁂ *Pour le Prix des Publications voir à la page* XXXV.

Digitized by Google

Vingt-huitième Bulletin Annuel.

Digitized by Google

Tiré à 300 exemplaires.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ JERSIAISE

POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ET DE LA LANGUE DU PAYS,
LA CONSERVATION DES ANTIQUITÉS DE L'ILE ET LA PUBLICATION
DE DOCUMENTS HISTORIQUES, ETC., ETC.

FONDÉE LE 28 JANVIER 1873.

VINGT-HUITIÈME BULLETIN ANNUEL

Jersey :
LABEY ET BLAMPIED, IMPRIMEURS, ETC.,
BERESFORD LIBRARY, ST.-HÉLIER.

1903.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 13 1916
SUBSCRIPTION OF 1916

Digitized by Google

OFFICIERS DE LA SOCIÉTÉ, 1903.

Président :

CHARLES-PHILIPPE LE CORNU.

Vice-Présidents :

GERVAISE LE GROS.
GEO. O. BALLEINE (V.H.)

Trésorier :

THOS. PAYN.

*** Secrétaires :**

EUGÈNE DUPREY.
ED. TOULMIN NICOLLE.

† Bibliothécaire :

O.-C. POWELL (Dr.)

Conservateur du Musée :

Comité Exécutif :

A. CURRY,	1901.
J. LE BAS,	1901.
PH. LE MAISTRE, Junr	1901.
R.-R. LEMPRIERE,	1902.
E.-C. MALET DE CARTERET,	1902.
F.-J. BOIS.	1902.
P. CHAPPUIS (Dr.)	1903.
E. LUCE (Rév.)	1903.
A.-H. TURNER,	1903.

* Adresse de M. Duprey : 15½, Queen Street ; adresse de M. Nicolle, 21, Hill Street, St Hélier.

† La Bibliothèque est ouverte aux Membres tous les Samedis de 3 heures à 4 heures de l'après-midi.

Digitized by Google

COMITÉS.

Les Comités se composent de Membres choisis annuellement à la Réunion Générale du mois de Janvier. Le Président, les Vice-Présidents et les Secrétaires sont Membres d'Office de ces Comités.

ARCHÉOLOGIE.

E.-C. MALET DE CARTERET.
R.-R. LEMPRIERE.
RÉVD J.-A. BALLEINE.
P. CHAPPUIS.
T. PAYN.
W. DURET-AUBIN.

LANGUE ET HISTOIRE.

O.-C. POWELL.
T. PAYN.
JOHN LE BAS.
RÉVD E. LUCE.
CHS W. BINET.
RÉVD G.-P. BALLEINE.

MUSÉE* ET HISTOIRE NATURELLE.

P. CHAPPUIS (DR.)
JOHN LE BAS.
G.-C. GODFRAY.
O.-C. POWELL.
TH. PAYN.
RÉVD F. MOAT.
F.-J. BOIS.
RÉVD G.-P. BALLEINE.
C.-B. MESSERVY.
C.-G. LE BAS.
THOMAS BINET.
CHS W. BINET.

* N.B.—Le Musée, No 9, Pier Road, est ouvert gratuitement tous les Mercredis (pendant l'été) de 2½ heures à 5 heures de l'après-midi.
Pendant les mois d'Avril, Mai et Octobre, le premier et le troisième Mercredi de chaque mois seulement; il est fermé pendant les mois de Janvier, Février, Mars, Novembre et Décembre.

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ, 1903.

N.B.—Les Secrétaires prient Messieurs les Membres de leur indiquer les erreurs d'adresses, ou les omissions de titres, etc.

MEMBRES D'HONNEUR.

NOMMÉS

1882.—CABLE, MME. LYDIA, Tryle Bois, St.-Martin.

1881.—CHELMSFORD, LORD, le Très Honorable, G.C.B., etc.

1876.—DELISLE, LÉOPOLD, Membre de l'Institut, Administrateur-Général, Directeur de la Bibliothèque Nationale de France, etc., etc., Paris.

1881.—DUPONT, GUSTAVE, ancien Conseiller à la Cour d'Appel de Caen, Membre de la Société des Antiquaires de Normandie ; 12 rue Pémagnie, Caen, Calvados.

1890.—LEE, RÉV. G.-E., M.A., F.S.A., Recteur de St.-Pierre-Port, Guernesey.

1875.—LUKIS, CAPT. F.-D., Archéologue Guernesiais, Grange, Guernesey.

1887.—NOURY, RÉV. P. CHARLES, S.J., Auteur de "La Géologie de Jersey," etc.

MEMBRES SOUSCRIPTEURS.

ST.-HÉLIER.

ELUS

1899.—ALAVOINE, MAURICE, Avocat, 11, Halkett Place.

1877.—AUBIN, CLÉMENT-LERRIER, Écrivain près la Cour Royale, 23, Hill Street.

1896.—AUBIN, WALTER-DURET, Docteur en Médecine, Juré-Justicier, 15, Duhamel Place.

1894.—AUBIN, PERCY-ADRIAN, Parade Road.

1888.—AUBIN, PHILIPPE, Junr, Sunnyside, Rouge Rue, St.-Hélier, ancien Député de la Trinité. (Membre à vie).

Digitized by Google

ELUS

1878.—BALLEINE, VÉNÉRABLE HOMME GEORGE-ORANGE, M.A., Doyen, et Recteur (Vice-Président), David Place.

1900.—BALLEINE, FRANCIS-EDWARD, Solicitor, 24, Hill Street.

1873.—BAUDAINS, PHILIPPE, Avocat, Connétable de St.-Hélier, 11 Halkett Place.

1898.—BENTLIF, PH.-BARNETT, M.R.C.S., 7, David Place.

1895.—BLAMPIED, JOHN-AMY, Editeur-Libraire, Beresford Street.

1893.—BLAMPIED, THOS., Glenroyd, Cleveland Road.

1902.—BUTTFIELD, C.-B., 7, Elizabeth Place, Parade.

1884.—CHAPPUIS, PAUL, Docteur en Médecine, Victoria Street.

1895.—COLE, GEORGE, 4, King Street.

1885.—CURRY, A., Architecte, The Retreat, Mont-à-l'Abbé.

1895.—CURRY, THOS.-LE GEYT, Library Place.

1899.—DE FAYE, THOMAS-LOUIS, St Yves, Colomberie.

1902.—DE LA MARE, PH.-MOURANT, 38, Green Street.

1874.—DOREY, THOMAS, Dénonciateur, 3, Almorah Crescent.

1889.—DUNLOP, ANDREW, M.D., F.G.S., Belgrave House, Great Union Road.

1876.—DUPREY, EUGÈNE, B.Sc (Secrétaire), 15½, Queen Street.

1898.—FALLA, WALTER, M.R.C.S., Great Union Road.

1902.—FALLE, ELIAS-PEQUIN, 10, Beresford Street.

1883.—FALLE, PH.-JOHN, Juré-Justicier, "Roseville", Roseville Street.

1886.—GALLICHAN, E.-J., 16½, Royal Square.

1901.—GARNIER, W.-W., 3, Hastings Terrace.

1897.—GAUDIN, JOHN-FRS., 38, Midvale Road.

1876.—GIFFARD, JOHN-FRANCIS, Écrivain près la Cour Royale, Député de St.-Pierre, Belmont, Mont-au-Prêtre.

1891.—GODFRAY, GEORGE-CLÉMENT, 35, Esplanade.

1902.—GRANDIN, FRANCIS-PHILIP, Regent Road.

1892.—GREGORY, WILLIAM, La Terrasse, Grosvenor Street.

1873.—GUITON, PIERRE-PHIL., Écrivain près la Cour Royale, 6, Hill Street.

1901.—HUELIN, JOHN-WILLIAM, 44, Esplanade.

1876.—LE BAS, JOHN, Linden Hall, Mont-au-Prêtre.

1889.—LE CORNU, EDWIN-F., Don Road.

1873.—LE COUTEUR, ADOLPHE, Ashton Lodge, Rouge Bouillon.

1888.—LE FEUVRE, CHARLES-F., 26, Rouge Bouillon.

1876.—LE FEUVRE, CHARLES, Avoca Place, 94, Great Union Road.

1887.—LE FEUVRE, WALTER, 10, Almorah Crescent.

1899.—LE MAISTRE, J. LE BAS, Député de St.-Hélier, Upper King's Cliff.

Digitized by Google

ELUS

1891.—LE MAISTRE, PHILIPPE, Junr, Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat, 25, Hill Street.

1902.—LE QUESNE, THOMAS-DANIEL, Junr, 28, New Street.

1902.—LE RICHE, FRANCIS-PHILIP, 8, Springfield Crescent.

1891.—LE ROSSIGNOL, ALFRED-P., 63, Esplanade.

1892.—LE ROSSIGNOL, ALFRED, Écrivain près la Cour Royale, 21, West Park Avenue.

1893.—LE SAUVAGE, E.-P., 2, Raglan Place, Rouge Bouillon.

1888.—LE SUEUR, ERNEST, M.A., Greffier, Vale House, Val Plaisant.

1901.—LE SUEUR, JOHN-JOURDAN, " Holmehurst ", Queen's Avenue, Queen's Road.

1897.—LESTER, L.-V., M.A., Principal du Collège Victoria.

1873.—MARETT, COLONEL PIERRE-D. (Artillerie Royale), 1, Romney Villas, St Aubin's Road.

1903.—MOFFAT, R.-MAXWELL, M.D., Egyptian House, Val Plaisant.

1902.—MOLLET, JOHN, Commis-au-Greffe et Billetier, 16, Royal Crescent, Don Road.

1890.—NICOLLE, C.-J., Thornton Hall, Upper King's Cliff.

1895.—NICOLLE, EDMD TOULMIN, Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat, Député de St.-Hélier (Secrétaire), 3, Norfolk Terrace.

1890.—NICOLLE, SAUMAREZ-JAMES, 1, Edward Place, Parade.

1892.—PIPON, LE GÉNÉRAL P.-G., C.B., R.A., La Motte House, La Motte Street.

1892.—PIQUET, FRED.-GEORGE, 2, Don Terrace.

1896.—PIQUET, JEAN, Brisbane Villa, West Park Avenue.

1901.—POINGDESTRE, CHARLES-RICHARDSON, 7, Victoria Street.

1890.—RENOUF, CH.-GEORGE, Juré-Justicier, Linden Villa, St Saviour's Road.

1894.—RENOUF, CHS.-STEPHEN, Linden Villa, St Saviour's Road.

1900.—RICHARDSON, PH.-NORMAN, Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat, Royal Square.

1897.—ROBERTS, MLLE., Jersey Ladies' College.

1877.—ROISSIER, PH.-ALFRED, Enregistreur des Contrats, 29, Clarendon Road.

1894.—SIMPSON, COLONEL, 1, Balmoral Terrace, Trinity Road.

1892.—SINNATT, J.-R., Le Châlet, Havre-des-Pas.

1895.—VIBERT, GEO.-DESLANDES, 9, St Saviour's Road.

1895.—VINCENT, DAVID-P., 23, David Place.

1891.—VOISIN, FRANCIS-BISHOP, 7, Queen's Road.

1902.—VOISIN, EMILE-ADOLPHE, 54, David Place.

Digitized by Google

ST.-SAUVEUR.

Elus

1901.—Abadie, Henry-Richard, C.B., Major-Général, Lieut.-Gouverneur, Government House.

1896.—Binet, Thomas, Maison du Buisson.

1898.—Blampied, T.-R., Clovelly, St. Mark's Road.

1893.—Bois, F.-J., Écrivain près la Cour Royale, Député de St. Sauveur, 3, Waverley Terrace.

1874.—Briard, Peter, Juré-Justicier et Lieut.-Bailli, Westbourne Terrace, Wellington Road.

1892.—Gruchy, Geo. Le Maistre, B.A., Avocat, Ronceville.

1893.—L'Amy, John, La Chasse.

1895.—Le Feuvre, William, 4, Sandringham Villas, Stopford Road.

1873.—Le Rossignol, Augustin (Dr.), Juré-Justicier, Cæsarea Place.

1873.—Luce, Rév. Edouard, M.A., Recteur.

1893.—Mauger, Cl.-G., The Lodge, Bagot.

1882.—Messervy, Alfred, Juré-Justicier et Lieut.-Bailli, Strathmore, St. Mark's Road.

1884.—Payn, Thomas, Juré-Justicier (Trésorier), Villa Franca. (Membre à vie).

1882.—Robin, Charles-Janvrin, M.A., Steep Hill.

1882.—Robin, Lieut.-Col. Philip, La Fantaisie.

1896.—Romeril, John-Giles, Longueville Court.

ST.-LAURENT.

1889.—Gaudin, F.-N. (Docteur), The Grove.

1883.—Gibaut, Mme. Moïse, Sandy Brook.

1873.—Le Gros, Gervaise, M.A., Juré-Justicier (Vice-Président), Seafield, Millbrook.

1881.—Powell, O.-C., Docteur en Medécine (Bibliothécaire), Fontenelle.

1890.—Voisin, Edouard, Écrivain près la Cour Royale, Connétable.

ST.-PIERRE.

1874.—Ballaine, James-John, ex-Connétable, Beaumont.

1889.—Bauche, J.-D., Beaconsfield.

1887.—De Gruchy, Rév. Francis, M.A., Recteur.

1873.—Le Cornu, Charles-Philippe, C.B., K.A.D.C., Colonel, Membre de la Société des Antiquaires d'Angleterre (Président), Manoir de la Hague.

1898.—Le Fevre, Anne-Eliza, Mlle. Oakwalk.

1898.—Le Fevre, Mlle. Louisa-Maria, Oakwalk.

1876.—Malet de Carteret, Mme. E.-C., Beaumont Villa, Beaumont.

Digitized by Google

ELUS

1900.—MALET DE CARTERET, CHS.-ED., Barrister-at-Law, Avocat, Beaumont Villa, Beaumont.

1902.—VAUDIN, M.-L.-M., DR., " Beaulieu ", Beaumont.

1874.—VERNON, W.-H. VENABLES, Bailli, St. Peter's House.

ST.-BRELADE.

1892.—BALLEINE, RÉV. J.-A. Recteur.

1896.—BALLEINE, FRANCIS-ERNEST, La Sarsonnerie, St Brelade's Bay.

1897.—DE QUETTEVILLE, RÉV. W., Manoir de Noirmont.

1894.—MARETT, ANNE-ELIZABETH, MLLE., Dame de la Haule, La Haule Manor.

1892.—MARETT, ROBERT-RANULPH, M.A., Avocat, Fellow d'Exeter College, Oxford, La Haule.

1893.—MESSERVY, CHS.-BERTRAM, Maison Hérault, St Aubin.

1896.—ORANGE, J.-HERBERT, ancien Député, Franc Fief.

1873.—SEALE, JOHN-ALFRED, Écrivain près la Cour Royale, Connétable, Mont-au-Roux.

ST.-MARTIN.

1898.—BALLEINE, RÉV. GEORGE-PHILIP, Recteur.

1901.—BINET, CHARLES-WILLIAM, Écrivain près la Cour Royale, Député, " Montrose ".

1900.—FLETCHER, C.-A., La Chaire, Rozel.

1886.—LE BRUN, F. RICHARDSON, Écrivain près la Cour Royale, Sutherland House.

1881.—LEMPRIERE, REGINALD-RAOUL, M.A., Vicomte, Manoir de Rozel.

1894.—LEMPRIERE, MADAME, Manoir de Rozel.

1893.—PERCHARD, CHS., Connétable, La Chasse.

GROUVILLE.

1896.—LE GALLAIS, LT.-COL. MARK-H.-F., Broadlands.

1899.—MOAT, RÉV. F.-D., Rectorat.

1882.—ROBIN, LIEUT.-COL. SNOWDON, La Rocque.

1881.—TURNER, ADOLPHUS-HILGROVE, M.A., Procureur-Général, Gouray Lodge.

LA TRINITÉ.

1887.—DOREY, CHARLES-FRANÇOIS, Juré-Justicier, East View.

1888.—LE BAS, CHS.-GODFRAY, Oakland Lodge.

ST.-OUEN.

1892.—D'AUVERGNE, FRANCIS-O., Léoville.

1896.—D'AUVERGNE, HY.-PH., Connétable, Marais.

Digitized by Google

ELUS

1896.—LE CERF, F., Petite Cueillette.

1899.—LE MONTAIS, JOHN-R., Le Marais.

1885.—MALET DE CARTERET, LIEUT.-COL. E.-C., Seigneur de St.-Ouen, Juré-Justicier, Manoir de Vinchelez-de-Bas.

STE.-MARIE.

1901.—COLLAS, J.-E., Député, La Frontière.

ST.-CLÉMENT.

1902.—CRILL, GEORGE-PHILIP, Écrivain près la Cour Royale, Député, Le Hocq.

MEMBRES QUI RÉSIDENT HORS L'ILE.

ELUS

1902.—BALLEINE, ARTHUR-EDWIN, 14, Woburn Square, London, W.C.

1902.—BOSDET, H.-T., "Inglewood", Grove Park Terrace, Chiswick, London.

1887.—CAREY, J.-H.-C., LIEUT.-COL., Castle Carey, Guernsey.

1881.—DE CARTERET, P.-J., J.P., The Court, Hanham, Gloucestershire.

1895.—DE GRUCHY, GUY F.-B, c/o Norton Megaw & Cº Ltd., Caixa Nº 34, Rio de Janeiro, Brazil.

1894.—DE GRUCHY, WM.-L., Barrister-at-Law, Albany Buildings, 39, Victoria Street, London, S.W.

1898.—DE SAUMAREZ, LE TRÈS HONORABLE LORD; Saumarez Park, Guernsey.

1899.—DUNN, EDWARD-JOHN, Roseneath, Kew, Melbourne.

1899.—GUILLE-ALLÈS LIBRARY, Guernsey.

1897.—MESSERVY, GEORGE-T., Rosenan, Glamorgan Road, Hampton Wick.

1897.—MOREL, JOHN, 70, Claude Road, Roath, Cardiff.

1897.—OULESS, WALTER-W., R.A., 12, Bryanston Square, London, W. (Membre à vie).

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

DURELL LERRIER, Écr.
Monsr. MICHAEL GEE.
JOSUÉ-GEORGE FALLE, Écr.
CHS.-PH. LE CORNU, Écr.
CHS. ALEXANDRE, Écr.
Monsr. PH.-JN. D'ARTHENAY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS, BIBLIOTHÈQUES, ETC.,

Avec lesquelles la Société Jersiaise est entrée en correspondance.

L'Association Normande, Caen.

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du Département de la Manche, St.-Lô.

La Société des Antiquaires de Normandie, Caen.

La Société Académique du Cotentin, Coutances.

La Bibliothèque Nationale de France, Paris.

La Société des Antiquaires de Londres.

Le Bureau des Rôles à Londres *(Public Record Office).*

Le Musée Britannique.

La Bibliothèque Publique de Jersey.

La Bibliothèque dite " Bodleian " à Oxford.

La Société Académique Indo-Chinoise, Paris.

La Société Archéologique du Comté de Surrey.

La Société dite " Cambridge Antiquarian Society."

La Société Française d'Archéologie, Caen.

La Société de l'Histoire de Normandie.

La Société Nationale des Antiquaires de France.

The Huguenot Society of London.

The Royal Archæological Institute of Great Britain and Ireland.

La Société d'Histoire Vaudoise.

La Société dite " Guernsey Historical and Antiquarian Society."

L'Académie Royale des Belles Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Stockholm.

La Société Archéologique du Finistère.

Les Lettres et Publications peuvent être adressées au Secrétaire, 15½, Queen Street, St.-Hélier, qui en accusera réception.

Digitized by Google

VINGT-HUITIÈME RAPPORT ANNUEL

DU COMITÉ EXÉCUTIF

à Messieurs les Membres de la Société Jersiaise.

MESSIEURS,

Un surcroît de vitalité, de bon augure pour l'avenir, a marqué les travaux de notre Société pendant l'année 1902. Depuis longtemps deux publications annuelles étaient le résultat des travaux de votre Comité, qui, cette année a été assez heureux pour vous en offrir une troisième. Outre le Bulletin et un volume des Actes des Etats, une troisième publication " Ancient Petitions of the Chancery and the Exchequer " vous a été remise. Pour cette dernière est-il besoin de vous le rappeler, nous sommes redevables à la générosité de Lord de Saumarez, qui nous a offert, non seulement copie des documents, mais encore a fait les frais de la publication.

Nos excursions se sont aussi multipliées :—Dans la première quinzaine de Janvier, votre Comité sur la gracieuse invitation du Seigneur de Rozel, se rendait dans ce Manoir historique afin de prendre connaissance et de faire un examen préliminaire de vieux manuscrits conservés dans la Bibliothèque. Plusieurs ont paru intéresser l'histoire de l'île et mériter d'être publiés.

Au mois d'Août eut lieu l'excursion Archéologique en dehors de l'île. L'importante ville de Caen en fut le point central ; mais ce n'est pas ici le moment de vous en parler davantage. Vous trouverez dans ce Bulletin le compte rendu préparé par un de vos secrétaires.

Enfin, au mois de Septembre, quelques membres de votre Comité firent une visite préliminaire à l'Eglise de Saint-Sauveur accompagnés du Recteur actuel, le Révérend Edouard Luce. Cette visite a été des plus intéressantes et s'est terminée au Presbytère, où le recteur nous offrit une gracieuse hospitalité.

Digitized by Google

Du presbytère de St Sauveur nous passerons à l'Hermitage de St Hélier. Quel jersiais ne connait ce pauvre édifice, austère et désolé. Depuis des siècles les éléments déchaînés, et parfois les touristes, le rongent, mais tout Jersey tient à sa conservation. Le Comité des Chaussées l'a compris et a voté, pour des réparations devenues urgentes, la somme de £30.

Un sous-comité, composé du Rév. Luce et de MM. le Juge Payn, Adolphe Curry et E.-T. Nicolle, après avoir examiné l'édifice et fait rapport à votre Comité Exécutif, a fait aussitôt commencer le travail de restauration et de protection nécessaire. Ce travail sans rien changer au cachet de vétusté de cette petite et antique chapelle, a été promptement conduit et terminé.

La liste des donateurs de la Bibliothèque et du Musée s'accroît chaque année : on la trouvera plus loin et il est inutile de la répéter ici. Votre Comité ne néglige aucune bonne occasion d'augmenter notre collection d'ouvrages utiles par des achats. Ainsi il s'est rendu acquéreur du grand ouvrage " La Normandie Monumentale ".

Nous avons aussi acquis un portrait du Major Peirson, gravé par Marcuard, 19 Février 1781 ; et deux gravures du Tableau de Copley, " The Death of Major Peirson ", l'une par Heath et l'autre par Kessler.

Nous devons aussi mentionner une trouvaille intéressante faite dans la baie de St Ouen, au cours des travaux de protection contre les envahissements de la mer : des ossements de " Bos longifrons ", qui se trouvaient au dessous du niveau de la tourbe.

Notre liste nécrologique de l'année est courte, nous n'avons à regretter la mort que d'un seul membre de la Société, le Juge Mathieu Gallichan.

L'état de nos finances est toujours satisfaisant, ainsi qu'en témoigne le Précis de Comptes inséré dans le présent Bulletin.

Dans quelques jours notre chère Société aura achevé sa trentième année. Trente ans, dans une vie humaine c'est une longue étape ; mais pour la Société Jersiaise, nous voulons espérer que ce n'est que le début d'une longue et utile durée où se succéderont après nous de nombreuses générations jersiaises.

Pour le Comité,

EUGÈNE DUPREY, } *Secrétaires*
ED. TOULMIN NICOLLE, } *Honoraires.*

St Hélier, le 31 *Décembre* 1902.

Digitized by Google

PRÉCIS DE COMPTE.—1902.

Df. LA SOCIÉTÉ JERSIAISE *en compte courant avec* THOMAS PAYN, *Trésorier Honoraire.* **Cf.**

COMPTE GÉNÉRAL.

1902.	£	s.	d.
A Payé Rât Paroissial pour 1902	7	6	8
" " Rât de Police pour 1902	0	9	2
" " Primes d'Assurance contre l'Incendie	9	13	9
" " au Révd J.-A. Messervy, pour une année d'appointements comme Editeur au 1er Mai 1902	30	0	0
" " à M. George Syvret, Gardien, ses salaires du 1er Janvier au 31 Décembre 1902	19	8	0
" " à MM. Labey et Blampied, pour impression du Bulletin XXVII et de la Publication XVII.	55	8	0
" " à Divers, pour papeterie et autres fournitures.	11	15	11
" " à M. J.-W. Thelland, pour ses services comme Collecteur pour 1901 et 1902..	10	0	0
" " à M. S. Cuzner, pour construction d'une bibliothèque..	34	10	0
" " pour diverses réparations et fournitures ..	4	13	6
" " pour achat de tableaux, portraits, cadres, etc.	9	0	3
" " pour divers	4	19	7
" " pour transcription et traduction d'anciens documents..	3	7	6
" " à M. N.-H. Harris, son compte pour frais de restauration de l'Hermitage de St Hélier ..	29	8	11
" " au Trésorier des Etats, le 5 Juillet 1902, pour £600 en Obligations des Etats à 3 %, jouissance 1er Juin 1902	600	0	0
" " au même, pour intérêts du 1er Juin au 1er Juillet sur lesdites Obligations, à recevoir à l'échéance des Coupons le 1er Décembre 1902.	1	10	0
" Balance, le 19 Janvier 1903, à nouveau	111	11	4
	£943	2	7

1902.	£	s.	d.
Par Balance rapportée le 18 Janvier 1902	130	13	7
" Souscriptions reçues pour 1899	2	0	0
" " " 1900	3	0	0
" " " 1901	8	0	0
" " " 1902	134	0	0
" " " 1903	7	0	0
" Reçu du Bibliothécaire, pour Vente de Publications.	10	14	6
" " de Monsr Duprey, Secrétaire Honoraire, pour droits d'entrée au Musée cette année	0	8	0
" " Intérêts pour 1902 sur Rentes Publiques	33	6	0
" " Intérêts pour un semestre, au 1er Décembre 1902 sur Obligations des Etats, pour £600 à 3 % ..	9	0	0
" " du Trésorier des Etats la somme votée par le Comité des Havres et Chaussées, pour la restauration de l'Hermitage de St Hélier, sous la direction de la Société Jersiaise	29	8	11
" " de la "Capital & Counties Bank Ld" balance du Compte de Dépôt avec Intérêts au 5 Juillet 1902	575	11	7
	£943	2	7
1903, Janvr 19.—Par Balance rapportée à nouveau	£111	11	4

CAPITAL PLACÉ.—COMPTE GÉNÉRAL.

Rente Publique :	Inscription Série B, No 55	£ 22	16	0
id.	id. " B, No 56	1	10	0
id.	id. " A, No 83	9	0	0
		£ 33	6	0
Emprunt pour les Ecoles Elémentaires :	Obligation No 5	£500	0	0
id.	id. " " 22	100	0	0
		£600	0	0

MÉMOIRE.

Compte de Dépôt à la "Capital & Counties Bank" au 31 Décembre 1901	£568	7	5
Intérêts à 2½ % au 5 Juillet 1902	7	4	2
Transféré au Compte Général, le 5 Juillet 1902 ..	£575	11	7

1903, ce 26 jour de Janvier.—Examiné et trouvé correct,

EDp NOEL, C. W. BINET, } *Auditeurs.*

S. E. et O.,
Jersey, ce 19 Janvier 1903,
THOs PAYN, *Trésorier Honoraire.*

1903, Janvier 28.—Les comptes ci-dessus ont été approuvés à la Réunion Générale tenue ce jour,
CHAS.-PH. LE CORNU, *Président.*

Digitized by Google

PRÉCIS DE COMPTE.—1902.

Df. LA SOCIÉTÉ JERSIAISE *en compte courant avec* THOMAS PAYN, *Trésorier Honoraire.* **Cf.**

COMPTE BIBLIOTHÈQUE.

1902.	£	s.	d.
A Payé pour achat de deux brochures	0	3	7
" " " " Histoire de Jersey, par Falle ..	0	4	0
" " " " Excursion Agricole à Jersey ..	0	4	0
" " " " d'un exemplaire de la Normandie Monumentale	17	3	8
	£17	15	3
1903, Janv. 19.—A Balance rapportée	5	3	3

1902.	£	s.	d.
Par Balance rapportée le 18 Janvier 1902	1	16	0
" Droits d'Entrée	2	15	0
" Intérêts et arrérages reçus sur Rentes Foncières..	7	3	0
" Intérêts pour 1902 sur Rentes Publiques	0	18	0
" Balance, le 19 Janvier 1903, à nouveau..	5	3	3
	£17	15	3

ÉTAT FINANCIER DU COMPTE BIBLIOTHÈQUE.

	£	s.	d.
Arrérages de Rentes Foncières dûs	12	15	6
Dépôt en Banque le 31 Décembre 1901	89	4	11
Intérêts échus le 31 Décembre 1902	2	4	6
	£104	4	11
Moins Balance au débit du compte	5	3	3
	£ 99	1	8

CAPITAL PLACE.—COMPTE BIBLIOTHÈQUE.

Qrs 8, 3 cabots de Rente Foncière (Balance du Don Lerrier)
18 chelins de Rentes Publiques, Inscription Série A, No 115.
Dépôt à la "Commercial Bank" de £91. 9s. 5d.

1903, ce 26 Janvier.—Examiné et trouvé correct,

EDP NOEL,
C. W. BINET, } *Auditeurs.*

S. E. et O.,
Jersey, ce 19 Janvier 1903,
THOS PAYN, *Trésorier Honoraire.*

1903, Janvier 28.—Les comptes ci-dessus ont été approuvés à la Réunion Générale tenue ce jour,

CHAS.-PH. LE CORNU, *Président.*

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1902.

1902, Janvier 16. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), Messrs THOMAS PAYN, JEAN LE BAS, PAUL CHAPPUIS, le Révd ED. LUCE, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

L'Editeur, le Révd J.-A. Messervy, ayant présenté une Notice sur la famille Chevalier, qu'il propose d'insérer dans le bulletin, le Comité, après lecture de l'article, passe un vote de remerciements et de félicitations à M. Messervy sur son intéressant travail, qui mérite l'attention des membres de la Société.

Janvier 28. RÉUNION ANNUELLE :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS, Ecr (V.P.), Messrs THOMAS PAYN, JEAN LE BAS, Dr O.-C. POWELL, Révd ED. LUCE, ADOLPH CURRY, F.-J. BOIS, Dr P. CHAPPUIS, C.-G. LE BAS, Révd FRS. DE GRUCHY, EDOUARD VOISIN, C.-B. MESSERVY, Révd J.-A. BALLEINE, Révd G.-P. BALLEINE, CHARLES LE FEUVRE, C.-W. BINET, PHILIP LE MAISTRE, Junr, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

L'assemblée adopte les comptes du Trésorier pour l'année 1901.

Le Rapport annuel du Comité Exécutif est lu et adopté.

Digitized by Google

Messrs. M.-L.-M. Vaudin, John Mollet, Philip-Mourant De La Mare, Francis-Philip Grandin, Thomas-Daniel Le Quesne Junr, C.-B. Buttfield et H.-T. Bosdet sont élus membres-souscripteurs de la Société.

On procéde ensuite à la nomination des Officiers et des Comités pour 1902.

Les Président, Vice-Présidents, Trésorier, Secrétaires, et Bibliothécaire sont ré-élus.

Messrs. R.-R. Lemprière, E.-C. Malet de Carteret, et Francis-John Bois sont aussi ré-élus membres du Comité Exécutif.

Pour les autres Comités, voir page vi du 27e Bulletin.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Mars 6.

Présents : Vén. Homme G.-O. BALLEINE (Vice-Président), Messrs. THOMAS PAYN, JEAN LE BAS, PHILIP LE MAISTRE, Junr, F.-J. BOIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité décide de publier dans le Bulletin certains Ordres du Conseil, ainsi que des notes sur la famille de Barentin, etc. extraits d'un MS. appartenant à R.-R. Lemprière Ecr et préparés pour l'impression par l'Editeur, le Révd J.-A. Messervy.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Mars 27.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), Messrs. THOMAS PAYN, J. LE BAS, A. CURRY, F.-J. BOIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Secrétaire lit une lettre écrite le 11 Avril 1687 par Messire Philippe de Carteret, Gouverneur de Jersey, à Samuel Pepys, Secrétaire de l'Amirauté, référant à la mission du célèbre ingénieur français Vauban, envoyé par Louis XIV dans le Cotentin pour aviser aux moyens de défense de la Basse Normandie, et à la situation précaire de l'Ile de Jersey. Cette lettre intéressante, qui se trouve parmi les MSS. Rawlinson à la Bibliothèque Bodléienne, a été copiée par Monsr Herbert Du Parcq. [Elle a été publiée à la page 88 du 27e Bulletin].

Digitized by Google

Le Secrétaire présente au Comité les copies des documents intitulés "Ancient Petitions of the Chancery and the Exchequer," ayant trait à l'histoire des Iles de la Manche, et qui lui ont été transmises par Lord de Saumarez. Le Comité approuve le système de publication de ces pétitions suggéré par le Secrétaire et prie ce dernier de surveiller ladite publication.

Avril 24. RÉUNION TRIMESTRIELLE :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), Messrs THOMAS PAYN, JEAN LE BAS, C.-R. POINGDESTRE, C.-B. BUTTFIELD, J.-R. SINNATT, F.-J. BOIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon).

Monsr Francis-Philip Le Riche est élu comme membre-souscripteur de la Société.

Mai 22. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Monsr JEAN LE BAS (qui occupe le fauteuil), Révd ED. LUCE, Messrs A. CURRY, Dr O.-C. POWELL, A.-H. TURNER, PHILIP LE MAISTRE, Junr, Dr PAUL CHAPPUIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.) survenu.

Le Comité décide d'autoriser le Trésorier à faire une demande au Trésorier des Etats afin de placer la somme de £550 ou £600, s'il y a moyen, en obligations 3 pour cent, des Etats, sous l'émission de l'emprunt en vertu de l'Ordre du Conseil du 24 Avril 1902, confirmant certain Acte des Etats du 13 Février 1902.

Le Comité décide de faire copier les portions du Rôle d'Assise de 17 Edouard ii (No 1165), transmises par Lord de Saumarez à la Société dans ce but, et autorise le Secrétaire à donner effet à cette résolution.

Il a été aussi décidé que Mlle Emma M. Walford ferait la traduction du Rôle d'Assise de 2 d'Edouard ii (No 1160), en vue de la publication pour l'année 1903 et a autorisé le Secrétaire à lui transmettre le MS.

Digitized by Google

COMITÉ EXÉCUTIF :— Juin 11.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs JEAN LE BAS, AD. CURRY, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Monsr Charles-W. Binet, membre de la Société et présent à la réunion, ayant suggéré qu'il serait intéressant d'installer dans une des Salles du Musée une reproduction d'une ancienne Cuisine Jersiaise avec ses ameublements et divers accessoires, le Comité accueille favorablement cette idée.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Juillet 9.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs JEAN LE BAS, Dr P. CHAPPUIS, AD. CURRY, Dr O.-C. POWELL, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Secrétaire ayant lu la préface qu'il avait rédigée pour la publication des pétitions anciennes, le Comité l'a approuvée.

Monsr C.-W. Binet ayant rapporté qu'il croit être en mesure d'acheter des pierres d'âtre ainsi que des corbeaux provenant d'une ancienne cuisine d'une maison, récemment abattue, appelée " La Fosse à l'Ecrivain," à St Sauveur, le Comité l'autorise à en faire l'achat et à faire les arrangements nécessaires, en co-opération avec le Secrétaire, pour placer et installer le foyer complet dans la chambre à gauche de l'entrée au rez-de-chaussée.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Juillet 24.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), le Révd ED. LUCE, Messrs JEAN LE BAS, Dr O.-C. POWELL, Dr P. CHAPPUIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Secrétaire informe le Comité que la publication spéciale des " Ancient Petitions of the Chancery and the Exchequer " vient de paraître.

Le Révd Ed. Luce est adjoint au sous-comité nommé le 20 Septembre 1900 au sujet de la conservation de la Chapelle de l'Her-

Digitized by Google

mitage ; et ledit sous-comité est prié de se réunir sous peu pour prendre ce sujet en considération et faire rapport au Comité.

L'excursion annuelle est fixée pour le 25 Août.

Juillet 31. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), le Révd ED. LUCE, Dr O.-C. POWELL, Messrs JEAN LE BAS et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité choisit la Ville de Caen comme point d'arrêt pour l'Excursion.

Le Secrétaire a lu une lettre, datée du 28 courant, qui lui est adressée par Lord de Saumarez, accusant réception d'un exemplaire de la publication "Ancient Petitions," et dans laquelle il exprime son entière satisfaction de la publication, ainsi que du fait que la Société a publié comme Appendice les documents touchant la teneure de Jerbourg à Guernesey par Matthieu de Saumarez.

Le sous-comité nommé au sujet de la conservation de la Chapelle de l'Hermitage a présenté le rapport suivant :—

" Messrs Thomas Payn, le Révd Ed. Luce et Ed. Toulmin Nicolle (Sec. Hon.), membres du sous-comité nommé pour visiter la Chapelle de l'Hermitage afin de constater la condition actuelle de ce monument historique, et de faire rapport quant aux mesures à prendre dans le but de le conserver, se sont rendus hier (le 30 Juillet 1902) à l'Hermitage, et ont soigneusement examiné l'édifice.

" Les membres sont tous d'avis qu'il convient de protéger la Chapelle contre les déprédations du public et de faire quelques réparations tant aux murs qu'au toit, si sévèrement exposés aux éléments.

" Dans ces conditions le sous-comité est unanime à recommander qu'en premier lieu l'entrée principale de la Chapelle soit remaniée et restaurée, et qu'il y soit placé une porte grillée en fer, dont la clef pourrait être confiée aux soins du gardien du phare du brise-lames.

" Quelques menues réparations devraient être aussi faites à la fenêtre au Sud-Ouest et à l'ouverture dans le mur Sud-Est, par laquelle on gagne le sommet du rocher."

Digitized by Google

Le Comité ayant pris ce rapport en considération a prié son Président d'écrire à M. le Président et à Messrs les membres du Comité des Havres et Chaussées, leur soumettant copie du rapport, dans l'espoir que ledit Comité des Havres et Chaussées (dont ladite Chapelle dépend) voudra bien faire exécuter les travaux qui paraissent urgents pour la conservation de la Chapelle.

RÉUNION TRIMESTRIELLE :— Juillet 31.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), le Révd ED. LUCE, Messrs JEAN LE BAS, THOMAS BINET, C.-W. BINET, Dr P. CHAPPUIS, J.-R. SINNATT, P.-N. RICHARDSON, F.-J. BOIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Messrs George-Philippe Crill et Elie-Pequin Falle sont élus membres-souscripteurs de la Société.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Août 19.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), T. PAYN Ecr (Trésorier), Messrs JEAN LE BAS, Dr P. CHAPPUIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Président fait part au Comité d'une lettre du Trésorier des Etats, annonçant qu'en vertu d'un Acte du Comité des Havres et Chaussées, daté du 2 Août, il tient à la disposition de la Société la somme de £30 sterling pour défrayer les travaux nécessaires à la conservation de la Chapelle de l'Hermitage.

Le Comité prie le sous-comité, déjà nommé à ce sujet, de prendre les mesures nécessaires pour faire exécuter l'ouvrage.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Septre 10.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr et Vén. Homme G.-O. BALLEINE (Vice-Présidents), THOMAS PAYN, Ecr (Trésorier), Messrs E.-C. MALET DE CARTERET, Dr O.-C. POWELL, JEAN LE BAS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Président annonce que le sous-comité nommé pour faire exécuter les travaux à l'Hermitage a visité la chapelle ce jour même et s'occupe de l'ouvrage, qui doit être commencé sous peu.

Digitized by Google

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de Monsieur Gustave Dupont, [auteur de " l'Histoire du Cotentin et de ses Iles "] dans laquelle il prie la Société d'accepter un exemplaire sur Hollande de son ouvrage, en souvenir des excellents rapports qu'il a toujours entretenus avec elle. Le Comité accepte ce don généreux et le Secrétaire est chargé d'écrire à M. Dupont et de lui transmettre les remerciements de la Société.

Septre 17. COMITÉ EXÉCUTIF :

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs JEAN LE BAS, Dr O.-C. POWELL, AD. CURRY, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité décide d'acheter de Monsr G. R. Phelps deux gravures du Tableau de Copley " La Mort du Major Peirson " ; celle de Heath à £2 : et celle de Kessler (1800) à 7/6.

Le Secrétaire présente de la part de Monsr George-Alexandre Piquet quelques photographies qu'il a prises de la Chapelle de l'Hermitage avant l'exécution des travaux. Le Comité décide de les faire encadrer afin de les placer dans le Musée.

Le Comité décide de se réunir le 24 Septembre dans le but de faire une visite à l'Eglise de St Sauveur.

Octobre 4. COMITÉ EXÉCUTIF :

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr et Vén. Homme G.-O. BALLEINE (Vice-Présidents), le Révd ED. LUCE, Messrs JEAN LE BAS, AD. CURRY, F.-J. BOIS, P. LE MAISTRE Junr et le Dr O.-C. POWELL.

Le Comité décide d'acheter un exemplaire de l'ouvrage intitulé " La Normandie Monumentale " pour le prix de 400 francs.

Le Comité a reçu une lettre de Monsr Edward Gavey accompagnée d'un livre intitulé " In Peirson's Days," qu'il offre pour la bibliothèque de la Société ; mais le Comité, à l'unanimité, tout en remerciant M. Gavey, ne croit pas pouvoir accepter le livre pour l'objet spécifié d'autant qu'il contient des allusions qui ne peuvent pas être soutenues comme des faits historiques.

Digitized by Google

RÉUNION TRIMESTRIELLE :— Octobre 29.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), Messrs JEAN LE BAS, AD. CURRY, F.-J. BOIS, E.-P. FALLE, C.-R. POINGDESTRE, THOMAS BINET, C.-W. BINET, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Messrs Arthur-Edwin Balleine et Emile-Adolphe Voisin sont élus membres-souscripteurs de la Société.

Le Secrétaire présente à la réunion quelques os trouvés en creusant les fondations du mur de protection dans la baie de St Ouen, apparemment au-dessous du niveau de la tourbe. Ces os sont ceux du *Bos longifrons*. Une longue et intéressante discussion a lieu à ce sujet.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Novre 5.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs E.-C. MALET DE CARTERET, JEAN LE BAS, Dr O.-C. POWELL, F.-J. BOIS, Dr PAUL CHAPPUIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Monsr Charles Godfray Le Bas présente à la Société une photographie de la vieille église de Carteret prise par lui-même et agrandie.

Le Secrétaire est autorisé à acheter pour le Musée une gravure du Major Peirson, par Marcuard, datée du 19 Février 1781.*

Le Comité a remis au Comité du Musée les os trouvés en creusant les fondations du mur de protection dans la baie de St Ouen, et a voté une gratuité de dix chelins à l'ouvrier qui les a trouvés.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Novre 19.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), le Révd ED.

* ROBERT SAMUEL MARCUARD, engraver, was born in England in 1751 and became a pupil of Bartolozzi, whose manner he successfully followed, working entirely in stipple. Between 1778 and 1790 he produced many good plates after Cipriani, A. Kauffmann, W. Hamilton, W. Peters, T. Stothard, and others; also portraits of Francesco Bartolozzi and Ralph Milbank (both after Reynolds), Major Francis Peirson, and Cagliostro. Marcuard died about 1792. [Extract from the Dictionary of National Biography].

Digitized by Google

LUCE, Messrs. JEAN LE BAS, Dr. O.-C. POWELL, Dr. PAUL CHAPPUIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Secrétaire a présenté et lu au Comité son rapport sur l'Excursion à Caen, Bayeux, et Falaise.

Monsr. Francis Vibert Le Feuvre a présenté pour le Musée, au nom de Monsr. John Syvret, de "Daisy Farm", St. Pierre, un ancien four en terre cuite trouvé il y a environ vingt-deux ans dans un mur d'un ancien édifice sur ladite propriété.

Décre 17. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : GERVAISE LE GROS Ecr. (V.P.), THOMAS PAYN Ecr. (Trésorier), Messrs. JEAN LE BAS, Dr. O.-C. POWELL, AD. CURRY, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a approuvé le compte de Monsr. N.-H. Harris, pour le travail fait à la Chapelle de l'Hermitage, se montant à £29. 8s. 11d.

VISITE AU MANOIR DE ROZEL PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF : 1902. JANVIER 8.

Cédant à la gracieuse invitation de R. R. Lemprière Ecr. les membres du Comité Exécutif se rendirent le 8 Janvier 1902, à onze heures du matin, au Manoir de Rozel, où ils furent cordialement reçus. Les membres suivants étaient présents : Le Colonel C.-P. Le Cornu (Président), Messrs. Thomas Payn, E.-C. Malet de Carteret, Jean Le Bas, F.-J. Bois, Ad. Curry, A.-H. Turner, Philip Le Maistre Junr., le Révd. Ed. Luce, Dr. O.-C. Powell, et Ed. Toulmin Nicolle (Sec. Hon.)

Notre Éditeur, le Révd. J.-A. Messervy, accompagnait aussi le Comité.

L'objet de la visite était de faire un examen préliminaire des documents, contrats et manuscrits conservés au Manoir, qui pourraient avoir un intérêt tout particulier concernant l'histoire de l'Ile. Dans ce but M. Lemprière avait soigneusement arrangé tous les documents et livres sur des tables dans la Bibliothèque du Manoir.

Digitized by Google

Dans ces conditions la tâche de les examiner devenait beaucoup plus facile, quoiqu'il serait à désirer qu'il fût fait un Catalogue descriptif de cette collection si riche et si grande.

Quelques Messieurs ont pris des notes sur plusieurs documents, et relevé les intitulés des plus importants, et un vieux livre (manuscrit) a été confié par M. Lemprière aux soins de notre éditeur, pour être examiné.

L'objet principal de la visite étant terminé, les invités allèrent voir la Chapelle Seigneuriale et le Colombier. Quelques vestiges de l'ancien Manoir sont encore visibles en examinant minutieusement les édifices à côté du Manoir et du Colombier, maintenant utilisés comme bâtiments de ferme.

Après une charmante promenade dans les jardins, par un temps splendide pour l'époque de l'année, les visiteurs furent conduits dans la belle salle-à-manger, où ils participèrent à un lunch offert et présidé par les aimables hôtes, M. et Mme. Lemprière.

Vers 3.30 heures de l'après-midi les visiteurs quittèrent le Manoir de Rozel pour retourner à la Ville, mais non sans avoir exprimé de chaleureux remerciements à M. et à Madame Lemprière pour l'accueil si courtois qu'ils avaient fait au Comité.

DONS PENDANT L'ANNÉE 1902.

Les Dons suivants ont été reçus avec remerciements :—

De la part de :—

R. R. Lemprière Ecr : Une lettre du Général Messire Henry Ponsonby, datée du 22 Juillet 1890, écrite à Mr Philippe Pinel, " le Roi des Ecréhous ", le remerciant pour un panier qu'il avait envoyé à Osborne pour sa Majesté la feue Reine Victoria.

Monsr Jean Le Bas : Les Almanachs de la Chronique de Jersey pour 1902 et 1903.

Monsr Eugène Duprey : Une brochure intitulée " Articles of the Provident Society of the Island of Jersey, instituted 14th July 1784 ".

Digitized by Google

Lord de Saumarez : Extraits de Contrats Jersiais du 14e et 15e siècles qui se trouvent dans le Musée Britannique, ayant autrefois appartenu à la famille Poingdestre. (Add. MSS. 37767—38442).

Dr Henri van Heurck : Traité des Diatomées, dont le donateur est l'auteur.

R.P. M. Dechevrens : Le Bulletin Météorologique pour 1901.

Monsr H. Leffler : Early Hull Tobacco Pipes & their makers.

Monsr Edouard Messervy : Deux anciens Contrats, l'un portant le sceau du Bailli George Poulet, et l'autre portant les signatures des Commissaires Royaux de 1562.

Ed. T. Nicolle Ecr : (1) Listes des Connétables, Centeniers et Clergé de St Laurens.

(2) Plusieurs numéros de la Revue de l'Avranchin.

(3) Journaux publiés à Jersey ; Gazettes de Jersey, Gazettes de Césarée, Le Constitutionnel, L'Impartial, Les Chroniques de Jersey, Le Jersiais, La Nouvelle Chronique, et Jersey Independent. (32 volumes reliés).

Monsr Fre P. Le Riche : Trois gravures.

Dr O. C. Powell : (1) Mémoires de l'Association française pour l'avancement des sciences. (7 tomes).

(2) Plusieurs échantillons de minerais d'argent, provenant des mines de Huëlgoat (Finistère).

Monsr C. W. Binet : (1) Book of Common Prayer. London 1793. (illustré).

(2) Acte de l'Assemblée des Gouverneur, Bailli et Jurés au sujet de l'Ecole Industrielle. 1854.

(3) Ordres généraux pour les Troupes de ligne et de Milice de Jersey. 1811.

(4) Autres brochures d'intéret local.

Monsr John H. Pinel : La Liturgie selon l'usage anglican. Londres 1729.

Digitized by Google

Dlle Marie Le Gros: (1) Roman de Rou, par Wace. Ed. Pluquet. 1827.

(2) Histoire et glossaire du Normand etc., par Ed. Le Héricher. Tome i. 1862.

(3) Dictionnaire du Patois Normand, par Edelestand et Duméril.

(4) Dictionnaire Roman, Wallon, Celtique, et Tudesque. 1777.

(5) Dictionnaire de la langue française aux 12e et 13e siècles, par C. Hippeau.

(6) Dictionnaire des Fiefs, Seigneuries etc. de l'ancienne France, par H. G. de Genouillac. 1862.

(7) Etudes sur quelques points d'Archéologie et d'Histoire littéraire, par E. Duméril. 1862.

(8) Récit du voyage de l'Association Normande à Jersey en Juillet 1875, par le Dr Georges Demagny.

Mons. S. J. Nicolle: Une théière du Paraguay.

Mons. C. R. Poingdestre: Une étoile de mer.

Mons. A. F. Palmer: Une couleuvre trouvée à Jersey, et un nid d'oiseau bâti dans une boîte à conserves, trouvé à St Laurens.

Mons. Gustave Dupont: Histoire du Cotentin et de ses Iles.

Mons. F. Barette: A model of a surf-boat.

Mons. W. J. Mallett: A piece of the first Cable laid between the Channel Islands and England.

Mons. E. Esnouf: A bird's nest from Phokweni, South Africa.

Mons. Ad. Curry: The Life of John Wiclif, D.D., by Charles Webb Le Bas, M.A. 1832.

Mons. C. G. Le Bas: Une photographie de l'ancienne Église de Carteret.

Mons. John Syvret (St Pierre): Un ancien four en terre cuite.

Mons. James Collas: Quelques débris de mosaïque, provenant de Pompéi.

Digitized by Google

Monsr J. Hornell : Deux pains de terre cuite achetés par lui dans l'intérieur du Temple Hindou de Rameswevan, employés dans les cérémonies religieuses.

LIVRES ET BROCHURES ACHETÉS.

Le Cabinet de Versailles et l'Expédition du Baron de Rullecourt à Jersey en 1781, par M. Gustave de Féron. Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Cherbourg. (1894).

Carnac et ses monuments, par Z. le Rouzic, gardien du Musée Miln.

Les monuments mégalithiques de Carnac et de Locmariaquer : leur destination, leur âge,—par le même auteur.

Histoire de Jersey, par Le Rouge. (Paris 1757).

La Normandie Monumentale. (10 tomes).

Excursion Agricole à Jersey faite en Septembre 1856 par Messrs J. Girardin et J. Morière—publiée à Rouen en 1857.

Digitized by Google

RÈGLEMENTS

DE LA

SOCIÉTÉ JERSIAISE

1° Cette Société est nommée la SOCIÉTÉ JERSIAISE.

2° La Société a surtout pour but l'étude de l'Histoire, de la Langue, et des Antiquités de l'Ile, et leur conservation ; ainsi que la publication de documents historiques.

3° La Société est en dehors de tout esprit de parti, et n'a aucune portée politique.

4° La Société est composée de personnes qui ont exprimé leur intention d'en faire partie, et des membres qui y seront admis ci-après par *scrutin secret.*

5° L'élection de *nouveaux membres* se fera sur la recommandation du Comité Exécutif, par scrutin secret, à toute Réunion de la Société, pourvu qu'avis en soit préalablement donné, par circulaire, à chacun des membres.

Le vote contraire *d'un tiers* des membres présents suffira à l'exclusion du candidat proposé.

La radiation d'un membre ne pourra être décidée que par l'Assemblée Générale, sur la recommandation du Comité Exécutif.

Aucune *démission* ne sera valable, si le membre démissionnaire n'en donne avis par écrit à l'un des Secrétaires, et n'acquitte toute souscription alors due par lui à la Société.

Digitized by Google

6° Une *Réunion Générale* des membres aura lieu au moins une fois par trimestre, c'est-à-dire dans les mois de Janvier, Avril, Juillet, et Octobre. Avis en sera donné aux membres, par circulaire, au moins *huit jours* à l'avance.

L'objet de ces réunions sera de recevoir les rapports et les procès-verbaux des divers Comités, d'élire de nouveaux membres, et de discuter tout sujet rentrant dans les attributions de la Société.

7° La Société aura pour *Officiers:* un Président; deux Vice-Présidents; un Trésorier; un ou deux Secrétaires; un Bibliothécaire; et un Conservateur du Musée.

Il y aura plusieurs Comités spéciaux—d'Histoire, d'Archéologie, d'Histoire Naturelle, etc.

La Direction et l'Administration seront confiées à un Comité Exécutif composé des Officiers sus-nommés qui seront élus annuellement par scrutin secret; et de neuf autres membres qui seront élus par scrutin secret pour trois ans, à la majorité des voix. Il est entendu que trois de ces membres sortiront annuellement, mais seront ré-éligibles.

L'élection des Officiers et des Comités, ainsi que la passation des Comptes, auront lieu à la Réunion de Janvier. Pour l'examen des Comptes, deux Auditeurs seront nommés à la Réunion d'Octobre, dont un, au moins, sera choisi en dehors du Comité Exécutif.

8° Le *quorum* sera de *sept membres* pour les Réunions Générales, de *cinq membres* pour le Comité Exécutif, et de *trois membres* pour tout autre Comité.

9° Les livres, procès-verbaux, et autres pièces de la Société seront rédigés en langue française, et toutes les discussions, autant que possible, conduites en cette langue.

10° La souscription sera d'Une Livre Sterling par an, payable au mois de Janvier.* Chaque nouveau membre paiera en outre une entrée de Cinq Chelins, somme qui sera exclusivement consacrée à la Bibliothèque. Tout donateur de Quinze Livres Sterling sera membre à vie.

* Adresse du Trésorier: Villa Franca, St Sauveur; on peut payer les souscriptions à Monsr J. W. Thelland, No 2, Church Street.

Digitized by Google

11° L'Assemblée Générale, sur une recommandation du Comité Exécutif, pourra élire comme *Membres-honoraires*,—les personnes qui ont rendu des services à la Société, et celles qui se sont distinguées dans les études que cette Société a surtout pour but d'avancer.

12° En cas de dissolution de la Société, les dons faits à la Bibliothèque ou au Musée seront rendus aux donateurs, ou à leurs héritiers, si cette condition a été imposée par le donateur ; autrement ils seront offerts aux États de l'Ile, sauf décision contraire des deux tiers au moins des membres présents à une Réunion Générale spécialement convoquée à cet effet.

13° La dissolution de la Société ne pourra être valablement prononcée qu'en Assemblée Générale, spécialement convoquée à cet effet, et par le vote de la majorité absolue des Membres-Souscripteurs de la Société. Tout membre absent pourra, dans ce cas seulement, exprimer son vote par lettre adressée au Président avant la Réunion.

14° Aucune modification ne pourra être apportée à ces Règlements excepté à la Réunion Générale du mois de Janvier, et sur la recommandation du Comité Exécutif ; cette modification pourra cependant se faire sur la proposition d'un membre, pourvu qu'il ait, au préalable, communiqué sa proposition au Comité Exécutif quinze jours, au moins, avant le premier jour de Janvier.

Les Règlements ci-dessus ont été adoptés à la Réunion Générale ajournée au 5 Février, 1885.

C.-P. LE CORNU, Président.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

RÈGLEMENT.

ARTICLE 1.—L'usage des livres est réservé aux membres de la Société.

ARTICLE 2.—Toute demande de livres doit être faite au Bibliothécaire par écrit et signée ; le Bibliothécaire en tiendra note sur un Registre spécial.

ARTICLE 3.—On ne peut avoir plus de deux volumes à la fois, ni les garder plus de quinze jours ; toutefois, après ce temps on pourra les redemander de nouveau, pourvu qu'ils n'aient pas été retenus d'avance par un autre membre.

ARTICLE 4.—Celui qui a emprunté un livre en est responsable devant la Société.

ARTICLE 5.—Les ouvrages marqués d'un astérisque (*) sur le Catalogue ne se prêtent pas ; on peut les consulter à la Bibliothèque.

ARTICLE 6.—La Bibliothèque est ouverte une fois chaque semaine, le Samedi, depuis trois heures jusqu'à quatre heures.

ARTICLE 7.—Dans le cas où un ouvrage serait endommagé, le Comité, sur la représentation du Bibliothécaire, devra en prendre connaissance, et aura le droit de le faire réparer, ou même remplacer, aux frais de celui qui l'aurait emprunté.

ARTICLE 8.—Ce Règlement sera imprimé et collé dans chaque volume appartenant à la Société.

O.-C. POWELL,
Bibliothécaire.

Digitized by Google

LISTE

DES PUBLICATIONS ET DES BULLETINS PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

Il reste plusieurs Exemplaires des publications de la Société, que les Membres seuls peuvent se procurer en s'adressant au Bibliothécaire (M. O.-C. Powell) tous les Samedis, de 3 à 4 heures, à la Bibliothèque, N° 9, Pier Road, ou par lettre.

Publication	*Prix*
1. Extente de 1331 (Edition presque épuisée).	£1
2. Extente de 1274	3/-
3. Rapport des Commissaires de Henri VIII	1/-
5. Extente de 1607	4/6
6. Extente de 1528	2/6
7. Extente de 1668	4/6
8. Extente (Rental) de 1749	3/6
Manifeste des Etats de 1645	4/6
9. Lettres Closes (1re Partie.—Texte)	4/-
" " (2e " Traduction)	4/-
10. " Cæsarea or a Discourse of the Island of Jersey "	4/-
11. Journal de Daniel Messervy, 1769—1772	4/-
12. Actes des Etats de l'Ile de Jersey, 1524—1596	4/6
13. " " 1597—1605	4/6
14. " " 1606—1651	4/6
15. " " 1660—1675	4/6
16. " " 1676—1688	4/6
17. " " 1689—1700	4/6
Ancient Petitions (Publication Spéciale)	3/-
Les Bulletins des années 1875, 1876, 1878, 1879, 1881, 1882 et 1883	chacun 1/-
Le Bulletin de 1880	2/-
Le Bulletin de 1884	2/-
Les Bulletins de 1885, 1886 et 1887, chacun	3/-
Le Bulletin de 1888 (le 13e)	5/-
Les Bulletins de 1889 et 1890 (les 14e et 15e)	4/6
Le Bulletin de 1891 (16e)	5/-
Le Bulletin de 1892 (17e)	4/-
Le Bulletin de 1893 (18e)	4/-
Le Bulletin de 1894 (19e)	2/6
Le Bulletin de 1895 (20e)	2/6
Le Bulletin de 1896 (21e)	3/-
Le Bulletin de 1897 (22e)	3/-
Le Bulletin de 1898 (23e)	3/-
Le Bulletin de 1899 (24e)	3/6
Le Bulletin de 1900 (25e)	3/6
Le Bulletin de 1901 (26e)	3/6
Le Bulletin de 1902 (27e)	3/6
Le Bulletin de 1903 (28e)	3/6

Digitized by Google

Digitized by Google

SIXIÈME EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

AOÛT 1902.

L'excursion annuelle de la Société eut lieu du 25 au 30 Août à Caen, Bayeux et Falaise. Douze membres y ont pris part : Le Colonel E. C. Malet de Carteret, les Révds Ed. Luce et F. D. Moat et Messrs P. J. de Carteret, C. B. Messervy, Adolphe Curry, Thomas Dorey, C. Godfray Le Bas, John Mollet, P. M. de la Mare, Jean Le Bas et Ed. Toulmin Nicolle (Secrétaire Honoraire).

Nous quittâmes le Havre de Mont Orgueil à 8h. 30 le matin du Lundi 25 Août, et le déjeûner eut lieu à Carteret où quelques-uns des membres visitèrent, en attendant l'heure du départ du train, l'ancienne Église de Carteret située sur la falaise proche le village actuel et sur l'emplacement du Carteret primitif. Mons. C. G. Le Bas prit une excellente photographie de cette ruine intéressante, et il a depuis présenté une épreuve agrandie pour le Musée.

L'ancienne cité de Caen avait été choisie comme point d'arrêt et les excursionnistes y sont arrivés le soir, descendant à l'Hôtel de la Place Royale, où un excellent dîner les attendait. A la requête des membres M. le Colonel de Carteret occupait le fauteuil de la présidence.

MARDI, 26 AOÛT.

Peu de villes sont aussi riches en architecture ecclésiastique que la ville de Caen, la cité de prédilection de Guillaume le Conquérant. C'est au Conquérant que la ville de Caen doit son importance stratégique

Digitized by Google

gique, son château, ses abbayes. Sous son gouvernement énergique les populations de la Normandie furent consolidées, et rien, désormais, ne pouvait arrêter la fortune du chef normand.

Les Eglises de Caen et ses hôtels, nonobstant les ravages causés par le temps, les révolutions et la main des hommes, font encore l'admiration des architectes et des archéologues. A vrai dire cette ville est un vaste musée qui fournit à l'observateur des sujets d'études intéressantes et variées. Les richesses architecturales qu'elle renferme sont sans bornes et frappent vivement les étrangers.

Essayer de décrire tous ces monuments historiques serait impossible dans un court rapport tel que celui-ci. Il doit suffire de signaler brièvement ceux que nous avons visités.

Partis de bonne heure, les membres ont visité en premier lieu l'Eglise de St Pierre. Dans l'opinion de la grande majorité des membres, St Pierre est un chef-d'œuvre d'élégance et, prenant le tout ensemble, au-dessus de tout ce dont la ville est si justement fière. La belle flèche et l'abside, chef-d'œuvre d'Hector Sohier, sont particulièrement dignes d'admiration. A l'intérieur un des chapiteaux de la nef offre un intérêt spécial. On y trouve des sculptures curieuses représentant des scènes empruntées à nos fabliaux ; comme le philosophe Aristote chevauché par sa maîtresse, Virgile dans un panier, et Tristan de Leonnois traversant la mer sur son épée pour aller voir sa maîtresse.

L'Abbaye aux Hommes, aussi appelée St Etienne, est un monument imposant. C'est de la fondation par Guillaume le Conquérant, de cette abbaye remarquable, que date l'importance de la cité de Caen. Les souvenirs qui s'y rattachent dominent l'histoire de la Normandie et sont des plus intéressants pour les Anglais. St Etienne fut commencée par Lanfranc vers l'époque de la conquête de l'Angleterre. La dédicace date de 1077 et eut lieu en présence du Conquérant, de la Reine Mathilde et de Lanfranc lui-même, devenu Archevêque de Cantorbéry. Les restes du grand Duc reposèrent au milieu du chœur jusqu'à l'époque des guerres religieuses, quand les Huguenots dévastèrent l'Eglise, brisèrent les vitraux et dispersèrent ses ossements, à l'exception d'un seul, sauvé, paraît-il, par M. de Bras.

Digitized by Google

Cet os unique fut déposé par Jean de Baillehache, prieur de l'abbaye, sous un nouveau mausolée qu'il fit élever. Ce monument à son tour fut détruit à la Révolution, et quelques années après une dalle de marbre noir a été placée au même endroit, sur laquelle on lit aujourd'hui :

Hic sepultus est
Invictissimus
Guillelmus
Conquestor
Normanniæ Dux
et Angliæ Rex
Hujusce Domus
Conditor
qui obiit anno
MLXXXVII.

L'Eglise de St Sauveur a aussi été l'objet de l'attention des membres pendant la matinée, ainsi que plusieurs anciennes maisons dans la rue de St Pierre. Caen offre certainement à l'artiste de nombreux restes, assez bien conservés, de maisons sculptées de l'époque de la Renaissance, montrant de curieux ornements et devises. Citons par exemple l'Hôtel du Than, l'Hôtel d'Ecoville, l'Hôtel des Monnaies, et plusieurs vieilles maisons dans des cours près de la rue de St Pierre.

Avant le déjeûner M. le Colonel de Carteret et le Secrétaire se sont présentés à la Rue Pémagnie, No 12, chez Mons. Gustave Dupont, l'auteur de l'histoire du Cotentin et de ses Iles, membre honoraire de notre Société, afin de lui offrir les hommages des membres de la Société Jersiaise. Très âgé et souffrant d'un affaiblissement de la vue qui ne lui permet point de lire, M. Dupont rappelait d'agréables souvenirs de Jersey, de Guernesey et de notre Société, et il exprimait sa grande satisfaction de notre visite. Quoiqu'il ne puisse lire lui-même les bulletins de la Société, il se les fait lire et il nous a expliqué qu'ils sont, après lecture, envoyés à la bibliothèque de Caen afin d'y être conservés. Le vénérable historien est fort affecté du fait qu'à cause de cette perte de vue ses études doivent cesser, mais il se console par la pensée que son travail principal a été accompli. Il référait naturellement à son ouvrage déjà cité et la députation l'a assuré que les Jersiais lisaient avec satisfaction et plaisir le résultat de ses études et recherches savantes.

Digitized by Google

L'après-midi de Mardi a été passée très agréablement à visiter le petit port de Ouistreham, à l'embouchure de l'Orne. Au moyen-âge Ouistreham était un port assez important, fait qui est d'ailleurs prouvé par les dimensions de l'Eglise. On arrive à Ouistreham de Caen par le tramway Decauville qui longe le Canal conduisant à la mer ; et le trajet se fait au milieu d'une campagne pittoresque et très boisée.

L'Eglise, beau spécimen des églises rurales du douzième siècle, appartient au style roman de transition ; on y voit un grand nombre d'ogives associées aux pleins cintres. La façade se compose de quatre ordres superposés. La porte d'entrée est large et richement décorée.

MERCREDI, 27 AOÛT.

Visite à Bayeux en voitures. Quittant la ville de Caen vers huit heures du matin, nous sommes arrivés à Bayeux vers onze heures. En premier lieu se fait la visite à la Cathédrale. Ce monument majestueux appartenant à tous les styles, est un des plus curieux spécimens de l'architecture religieuse. La plus grande partie date du treizième siècle, mais la crypte est beaucoup plus ancienne. La crypte est le lieu de sépulture de plusieurs des évêques de Bayeux et il s'y trouve des peintures murales très remarquables du quinzième siècle ; quelques-unes qui surmontent les colonnes romanes, représentant des anges musiciens, sont même plus anciennes. La salle capitulaire offre de belles arcades ogivales et un beau pavage émaillé de lys et de roses.

La peinture murale est jolie : c'est une représentation du couronnement de la vierge par les anges. Sur les murs on voit aussi quelques portraits des évêques et chanoines de Bayeux, ainsi que le Christ d'ivoire de la princesse de Lamballe, offert par les Havrais à Monseigneur Robin, Evêque de Bayeux. Pendant la visite à la salle capitulaire nous avons rencontré M. le Chanoine Deslandes qui nous a souhaité la bienvenue. Il a signalé particulièrement le portrait de Monseigneur de Cheylus, Evêque de Bayeux, décédé à Jersey au mois de Février 1797 et enterré dans le cimetière de la paroisse de St Sauveur. La pierre tombale a malheureusement disparu et le Révd Luce a expliqué à M. le Chanoine l'impossibilité dans ces con-

Digitized by Google

ditions de découvrir les restes mortels de cet éminent prélat ; mais il l'a assuré que rien ne serait fait à l'avenir qui pourrait les troubler ; qu'au contraire ils seraient toujours conservés avec le plus grand respect.

Dans la Sacristie de la Cathédrale, le Sacristain nous a montré un remarquable Coffret Arabe en ivoire avec fermoirs en argent ; il renferme la chasuble antique dite de Saint Regnobert. On voit ici d'autres reliques intéressantes, comme vêtements ecclésiastiques, l'ancienne armure de l'homme d'armes du chapitre, ainsi que l'antique armoire qui a servi de chartier. Tous ces objets ont excité l'admiration des membres de notre Société.

Nous nous sommes rendus ensuite au Musée où l'on a étudié avec intérêt la broderie ou tapisserie exécutée par ordre, dit-on, de la Reine Mathilde, pour servir à la décoration de la cathédrale. Les figures au nombre de 1512 sont travaillées à l'aiguille avec des laines de huit couleurs ou nuances différentes. Le dessin, on doit l'admettre, est barbare, mais les scènes historiques dépeintes n'ont pas pour cela moins d'intérêt. L'histoire commence au départ de Harold de la Cour d'Edouard le Confesseur et finit par la mort sur le champ de bataille de l'adversaire du héros. La broderie de Bayeux est un trésor sans prix pour l'archéologue. Considérant les vicissitudes à travers lesquelles elle a passé, il est étonnant qu'elle se trouve en si bon état. Non moins curieux que le sujet principal des tableaux est la bordure inférieure, où l'on retrouve des fables d'Esope, des scènes de la vie champêtre et quelques spécimens du bestiaire du moyen-âge.

Après déjeûner à l'Hôtel du Luxembourg, nous avons quitté Bayeux pour rentrer à Caen. Le matin nous avions pris la route directe ; en revenant nous avons passé à travers une campagne charmante par les villages d'Esquay-sur-Seulles, St Gabriel, Creully, Fontaine-Henry, et Thaon. Le Château de Creully conserve un aspect féodal. C'est un monument assez remarquable d'architecture militaire du moyen-âge. Robert de Gloucester, fils naturel de Henri I d'Angleterre, devint Baron de Creully en 1108. Dans la guerre de Cent ans le château a joué un rôle important. Après avoir appartenu aux familles de Vierville et de Sillans, Creully devint la propriété de Colbert, le ministre de Louis XIV. La Révolution a fait du Château

Digitized by Google

de Creully ce qu'elle a fait de tant d'autres intéressants monuments historiques. L'Eglise située tout proche du Château est un monument considérable d'architecture romane normande. Elle a été restaurée sous la surveillance du Comité pour la Conservation des Monuments historiques. Il s'y trouve plusieurs monuments notables à la mémoire des Seigneurs de Creully.

Le Château de Fontaine-Henry, œuvre du seizième siècle, est pittoresquement situé au milieu d'un parc d'une grande beauté. La chapelle qui se trouve dans le parc a été restaurée et peu de l'ancien édifice est aujourd'hui visible.

Vers 7h. 30 nous descendons à notre Hôtel à Caen après une journée des plus charmantes.

JEUDI, 28 AOÛT.

On avait réservé ce jour pour compléter la visite des monuments et édifices de Caen.

Le Château de Caen fut visité en premier lieu. En entrant par la porte du côté de l'Eglise de St Pierre, on rencontre un monument isolé, l'Eglise St Georges. Plus loin on remarque un vieil édifice qui sert actuellement de dépôt d'artillerie ; c'est la Salle de l'Echiquier de Normandie. La plus intéressante partie des fortifications est l'ancienne Porte de Secours. Ce château bâti par Guillaume le Conquérant est riche en souvenirs historiques. Il a subi quatre sièges ; en 1417, quand Henri V d'Angleterre s'en empara ; en 1450, quand Charles VII le reprit aux Anglais ; en 1563, par Coligny, et en 1620, par Louis XIII. Le Château compte le fameux Connétable Duguesclin parmi ses Gouverneurs.

Du château on se rendit à l'Abbaye-aux-Dames (la Ste Trinité) fondée en 1062 par la Reine Mathilde. L'église, un des plus nobles monuments de l'architecture normande, a été complètement restaurée. La nef forme maintenant l'église paroissiale ; et le chœur sert de chapelle aux religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui a été construit à côté. C'est dans le chœur que la Reine Mathilde fut enterrée en 1083. Le tombeau fut détruit par les Protestants en 1562 et les restes de la reine dispersés ; mais par les soins de l'abbesse Anne de Montmo-

Digitized by Google

rency ils furent rassemblés et replacés dans le cercueil de pierre. Le tombeau fut encore détruit au temps de la Révolution et le présent monument date de 1819 ; il est recouvert d'une belle table de marbre noir, provenant du monument primitif. La charmante chapelle à droite du chœur, malgré son élégance, se raccorde mal avec le transept et contraste étrangement avec l'architecture de l'édifice.

A quelques pas de l'Eglise de la Trinité se trouve la petite Eglise de Saint Gilles, maintenant abandonnée, mais qui mérite une attention toute particulière. Malheureusement le vandalisme moderne ne l'a pas épargnée et le chœur a été entièrement démoli pour agrandir la rue ! Cette mutilation inutile est à déplorer.

Après déjeûner, la visite des Musées de la Société des Antiquaires et de la Société Française d'Archéologie fut entreprise.

Le Musée de la Société des Antiquaires a été établi en 1852 et par acquisitions provenant de la libéralité des membres, il s'y trouve une collection d'objets offrant d'intéressantes ressources aux personnes qui désirent s'initier aux études archéologiques. De l'époque celtique il y a de très bons spécimens de hachettes, de vases, de bracelets et d'anneaux. C'est dans ce musée que sont gardés les beaux bijoux Mérovingiens trouvés il y a quelques années au village de Valmeray ; ils consistent en colliers en or, en boucles en argent et en ornements destinés à être cousus sur des vêtements. La coupe célèbre dite de Guillaume le Conquérant, qui se trouvait autrefois dans le trésor de l'abbaye de St Etienne, a une place d'honneur dans ce musée. Un objet des plus rares doit être aussi signalé, c'est un sarcophage du douzième siècle, couvert d'ornements figurés sur les parois tant intérieures qu'extérieures. Ces figures représentent de petites barques.

Non moins intéressant est le Musée de la Société Française d'Archéologie fondé vers le milieu du siècle dernier par le célèbre archéologue M. de Caumont. Dans le corridor et l'escalier se trouvent plusieurs tombeaux en pierre du moyen-âge. Une grande partie des objets dans le musée consiste en moulages en plâtre de monuments historiques de diverses époques, comme, par exemple, plusieurs pris sur des statues de la Cathédrale de Chartres, montrant la richesse des ornements et broderies des costumes du douzième siècle.

Digitized by Google

Le Musée de Tableaux à l'Hôtel de Ville mérite une visite. Il renferme plus de trois cents tableaux, dont quelques-uns sont remarquables et précieux. On y trouve les noms du Pérugin, de Paul Véronèse, de Rubens, de Van Dyck, ainsi que ceux des plus illustres peintres de nos jours.

A l'Hôtel de la Préfecture sont gardées les archives départementales. L'archiviste nous a montré un document sur parchemin, partie d'un ancien Rentier du quinzième siècle, énumérant les noms de Jersiais qui devaient des rentes à l'abbaye du Val Richer pour Notre Dame des Ecréhous. Ce document a déjà été publié par notre Société (Bulletins, vol. iii. p. 167), mais il paraît que d'autres documents inédits existent dans ces archives, ayant trait à l'histoire des Iles de la Manche.

Nous avons aussi visité les églises de St. Jean, et de St. Etienne le Vieux ; ce dernier maintenant en ruines et servant de magasin pour le dépôt de toutes espèces de matériaux de constructeurs ! Ce magnifique monument, d'une valeur architecturale incontestable, se trouve aujourd'hui dans le plus triste état et sa destination présente est peu digne de son passé.

Quelques membres ont aussi visité le Jardin Botanique, tandis que d'autres se sont rendus à l'Hôtel de Nollent ou la Tour des Gendarmes à Calix, un édifice assez singulier de la Renaissance, bâti comme lieu de plaisance par Gérard de Nollent sous le règne de Louis XII.

Plusieurs très anciennes maisons, notamment dans la rue de Geôle, ont aussi attiré l'attention des membres. Les particularités de construction et la variété des détails des anciens hôtels dont la ville de Caen est si richement dotée sont très remarquables et leur étude est remplie d'intérêt. Ce n'est pas seulement dans les rues qu'il faut les rechercher, mais dans les cours peu connues des voyageurs. C'est dans ces cours qu'on trouvera des façades fort curieuses et une architecture domestique des plus intéressantes.

VENDREDI, 29 AOÛT.

Quittant Caen vers 9 heures du matin, nous nous sommes rendus par le chemin de fer à Falaise. La visite du Château et des Eglises de la Trinité et de St. Gervais fut faite.

Digitized by Google

Le Château de Falaise est un monument fort intéressant et riche en souvenirs pour les Anglais ; c'est ici que, selon quelques historiens, naquit l'illustre Conquérant, tandis que le château est une des plus importantes constructions militaires de l'ancienne Normandie. Il a conservé toute son enceinte, avec ses tours et ses portes fortifiées, et un grand donjon normand d'où la vue s'étend au loin sur une contrée charmante. Les archéologues ne sont point d'accord sur l'époque de la construction du château. La meilleure opinion est que c'est l'œuvre du douzième siècle. S'il en est ainsi, il faut renoncer aux légendes que le Conquérant naquit dans la petite chambre à l'angle Nord-ouest du donjon et que c'était d'une fenêtre à côté que Robert le Magnifique aperçut la belle Arlette à la fontaine dans le village. La Tour Talbot, qui s'élève à l'angle Sud-ouest du donjon est une belle construction cylindrique dans un bon état de conservation, sauf le sommet, où des réparations ont été si mal exécutées, qu'il devient nécessaire de s'en occuper, de peur qu'elle s'écroule. Plusieurs historiens affirment que la Tour Talbot a été bâtie par le capitaine anglais de ce nom après le siège de 1418, mais quelques archéologues voient plutôt dans cette construction une addition faite au château par Philippe-Auguste au commencement du treizième siècle. Dans l'enceinte murale du château on voit une intéressante chapelle romane du douzième siècle, aujourd'hui une dépendance du collège, installé en cet endroit depuis le commencement du dernier siècle.

Sur la place de la Trinité se trouve la magnifique statue équestre bien connue, du Conquérant, par Louis Rochet. Elle a été érigée en 1852. Le Duc, revêtu d'une cotte de mailles, est monté sur un cheval et tient à la main droite un étendard, et, penché vers la droite, il semble exciter ses soldats au combat. C'est une statue pleine de caractère.

L'Eglise de la Trinité est entourée de constructions de tous côtés. Elle est dépourvue d'unité, et n'offre rien de remarquable en fait d'architecture. C'est un mélange de toutes les époques.

L'Eglise de St Gervais est aussi encadrée de vieilles maisons et de vulgaires constructions, qui ne permettent pas de bien distinguer la beauté du monument. Commencé au onzième siècle, il fut consacré en 1134 en présence d'Henri I, Duc de Normandie. L'église

Digitized by Google

est surmontée au centre d'une tour romane assez remarquable. La nef, aussi romane, fut remaniée au treizième siècle. Le chœur est du style ogival flamboyant avec les clefs de voûte à pendentifs. On obtient de la place le meilleur aspect de l'édifice.

Après le déjeûner à l'Hôtel du Grand Cerf, les membres se sont rendus en voitures à la Brèche du Diable, endroit très pittoresque, où se trouve un monument à la mémoire de l'actrice Marie Joli (de la Comédie Française), morte à l'âge de 37 ans au milieu de tous les succès que peut donner la vie du théâtre. En revenant à Falaise, nous avons aussi visité le village et l'église de Pontigny.

Le train de 6.45 nous amenait à 8 heures à Caen, tous charmés de la journée.

A la fin du dîner M. le Révd Ed. Luce porta un toast au Colonel de Carteret, qui avait si bien rempli les devoirs de Président en l'absence de notre honorable et estimé Président. Après une réponse, fort à propos, de M. de Carteret, les membres ont aussi bu à la santé du Secrétaire Honoraire, qui avait organisé les détails du programme.

SAMEDI, 30 AOÛT.

De retour à Carteret vers 3 heures, ayant quitté Caen à midi, nous avons pris le bateau pour Jersey à 4.20 ; arrivant à St Hélier à 7 heures précises, après une traversée des plus agréables, favorisée du temps splendide, que nous avons eu la bonne fortune de rencontrer pendant toute notre excursion.

ED. TOULMIN NICOLLE.

Digitized by Google

LISTE DES RECEVEURS-GÉNÉRAUX DE L'ILE DE JERSEY.

1320– **Robert de Haddy.** (Rôle d'Assise, N– 1–37, m. 3).

1374. **Pierre Gyon.** (Havet, Cours Royales, p. 77).

1374–77– **Thomas de Appleby,** "Receveur et approviseur". ("Ancient Petitions", p. 76, Publication Spéciale, 1902).

–1390– **Giefré Brasdefer.** (Voir le 18me Bulletin, p. 219).

1407. **Jacquet de Vinchellez,** "Receveur de Jersey". (Anciens MSS. dûment authentiqués au XVIIIe siècle).

1430. **John Lempriere,** Seigneur de Rozel, Receveur le 1er septembre 1430. (Armorial, généalogie Lempriere, p. 224).

1440. **John de Vinchellez,** "Recepuor des Restez (*sic*) de Monsr de Bedford", 20 déc. 1440 (17e Bulletin, p. 146). Le Duc de Bedford était Seigneur des Iles de 1415 à 1435.

1460. **Raoul** ou **Raulin** (Rad.) **de Saint-Martin,** nommé le 5 juin 1460 Contrôleur-Général des îles de Jersey et de Guernesey. (Havet, *op. cit.* p. 77).

–1529– **Richard Castel.** *Vide* Catel I, 1533 : "Richard Castel, nagueres Receveur". Frère de Blanche Castel, femme de Messire Hugh Vaughan, Chevalier, Gouverneur de Jersey, Richard Castel fut Receveur dudit Vaughan (Chroniques de Jersey, p. 74) et était Lieut. Gouverneur en 1531.

Vers 1532. **John Banks,** ou **Banker.** *Vide* Ex. 1, vers décembre 1534 : "John Bankr nagueres Receveur".

Digitized by Google

1533–36. **Sire Pierre Dolbel,** prêtre, " Receveur de la Recette des froments du Roi ". (Catel, 3, 1533).

Sire Pierre Dolbel fut Recteur de St. Clément de 1544, environ, à 1559. Il était fils de Guillaume Dolbel : voir le Bulletin de 1890, page 434. Il est appelé dans un endroit : " Receveur des arrérages des froments du Château ".

1556–*circa* 1560. } **Adam Martin.** (1)

–1562–71. **William Dirdo.** (2) Succéda à Adam Martin (*Vide* Ex. 6, 1565). Il faut noter que la plupart des Receveurs du XVIe siècle étaient anglais.

1580–88. **William Canne,** " Receveur des froments de la Royne ".

Le 21 décembre 1588, Richard de Carteret, de St. Martin, fut admis par les Procureur, Avocat et Receveur, pour recevoir les froments dus en cette île à S.M. (Ex. 16). Edouard Payn et François le Maistre furent ses pléges. Voir, au sujet de Richard de Carteret, fils Edouard, le 25e Bulletin, p. 317 et 320, et celui de 1893, p. 229.

William Canne mourut vers 1589 ; Edouard Payn était " meneur " de ses enfants en 1589, et sa veuve épousa William Herbin.

1590. **Jean Doré,** " Receveur de M. le Capitaine ".

1595. **Arthur Cook.** Fut assermenté Maître des Chasses des hautes paroisses, le 18 juin 1575, après le décès de Jacques Jehan. (Ex. 10).

1595–6. **Jean Dorey,** probablement le même que ci-dessus, malgré la différence d'orthographe. Peut-être s'agit-il ici de Jean Dorey fils Hélier, du Haut Rondin, Trinité (?). Voir Ex. 24, 1604, après le 28 septembre.

(1) Adam Martin gent., ayant droit de Nicolas Triguel, fut mis en possession des maisons et terres etc. dudit Nicolas le 11 septembre 1557 (Ex. 3).

(2) William Dyrdo prit, en 1569, du Doyen Jean Paulet (ayant droit de William Durham qui avait droit des Commissaires de la Reine Elisabeth), la Chapelle de Notre-Dame, à Grouville, et la bailla à Clément Amy en 1576 (Manuscrits dûment authentiqués).

Digitized by Google

1598–1600. **Thomas Bertram,** Receveur du Gouverneur. "Hon-"nête Homme Thomas Bertram Receveur-Général "des Rentes et Debtes de Monsr notre Cappitaine". (Catel 14, déc. 1599). Voir au sujet de Thomas Bertram, Seig. de Longueville &c., le 25e Bulletin, p. 305. Il fut le dernier Receveur de Messire Antoine Paulet, Chevalier, Gouverneur.

1601–1608. **Henry Pick.**[1] Receveur sous Messire Walter Raleigh, Gouverneur, dès mai ou juin 1601. (C. 15, commencement du livre).

1608–9–1615. **Philippe Maret,**[2] assermenté Receveur le 21 janvier 1608–9, par la nomination de Messire Jean Peyton, Chevalier, Gouverneur (Ex. 26). Il est à remarquer que Philippe Maret était en même temps Avocat-Général (1607–1613); il devint Procureur-Général, puis Juré-Justicier en 1628–9.

–1620– **Jean Maret,** fils Charles, de la Trinité.

Nous n'avons pas la date exacte de son assermentation, mais il est mentionné comme Receveur-Général dans le 5e livre du Registre, 27 Mai 1620, et dans Ex. 32, vers le mois de juin de la même année.

1623–4–1630 *circa.* **Jean Bisson,** fils Perrin, de la Trinité, assermenté le 29 janvier 1623–4 "Receveur-Général des Rentes et revenus dus *en argent* à la Recette de S.M., par le choix de Messire Jean Peyton, Lieut.-Gouverneur". (H. 8, date citée).

1623–4–1627 *circa.* Le même jour, **Jean Maret,** (le même que ci-dessus) fut assermenté Receveur pour *les froments* dus à ladite Recette, et ce par le choix

(1) Le contrat de mariage d'Henry Pick, "marchand anglais", et de Marie, fille de Pierre de la Rocque, daté du 20 juin 1593, est mentionné dans Ex. 21, vers le 1er mai 1597. Il épousa en 2des noces Jeanne, fille de Guillaume le Goupil, et mourut à St Jean en 1643. La famille Pick s'est continuée à St Jean jusque vers 1695. Henry Pick fut quelque temps Seigneur du fief de la Houguette à St Hélier.

(2) Vers le 1er Novembre 1615, il fut ordonné "que le recepue^r de "Sa ma^té fera faire des realles et vng marchepied deuat le siege des "aduocatz & pellemt des realles des deulx costes de lhuis du pquet "p le dehors et vng siege a lhuissier". (Ex. 28).

Digitized by Google

du même Lieut.-Gouverneur Peyton. Un Acte de 1625 (C. 16) constate que Jean Bisson, le plus ancien Avocat, est Receveur. Il était aussi Enregistreur des Contrats (1605–*circa* 1630); il fut enterré à la Trinité le 12 Avril 1645.

Jean Maret était fils de Charles Maret, de la Trinité, et frère de Philippe Maret qui avait été Receveur-Général. Le Chroniqueur Jean Chevalier rapporte que Jean Maret fut mis en prison (par ordre de Messire George de Carteret) comme chef parlementaire, en 1651. Jean Maret, Connétable de la Trinité, fut enterré le 21 février 1652–3 (Registres de la Trinité). Il donna à la paroisse de la Trinité une coupe d'argent pour la Sainte Cène (Ex. 50, vers 15 octobre 1664).

1632–1638. **Jacques Le Couteur,** assermenté Receveur le 1er septembre 1632 et nommé en cette qualité par Messire Thomas Jermyn, Gouverneur, le 12 juillet de la même année (Ex. 38). La formule du serment prêté par le Receveur est entérinée à cette date (1er septembre 1632), Ex. 38.

Jacques Le Couteur, père des Doyens Philippe et Clément Le Couteur, mourut à la maison du Câtelet, St Jean, et fut enterré le 5 octobre 1638.

1638–1641 *circa.* **Robert Foxhall,** ou **Foxall,** Anglais, assermenté le 13 octobre 1638, " par la nomination du Lieut.-Gouverneur, jusqu'à ce que le bon plaisir de M. le Gouverneur soit connu ". (Ex. 42).

Robert Foxall mourut avant le 25 juin 1642 : voir Ex. 45, vers cette date, " Jeanne le Vavasseur, " veuve de Robert Foxall, Receveur ", et Ex. 50, vers le 11 octobre 1651, " Jeanne le Vavasseur dit Durel, " veuve de M. Robert Foxall, tutrice de son enfant ".

1641–1643. **Jean Dean,** de St Aubin, assermenté le 20 juillet 1641 (Ex. 44). Il était fils d'Edmond Dean ou Deane, et

Digitized by Google

de Noémy Sparcq, tous deux Anglais probablement.[1]

Le 24 juillet 1641 fut entérinée aux Rôles (Ex. 44) une Lettre du Gouverneur autorisant le Lieut.-Gouverneur, Messire Philippe de Carteret, à nommer des Receveurs.

1643. Sous le gouvernement éphémère de Lydcott, chef militaire de Jersey pendant quelques mois, du temps du Parlement, **Charles Maret,** de la Trinité (fils de Jean Maret, ex-Receveur), fut assermenté Receveur le 16 septembre 1643 (Ex. 45). Voir au sujet de Charles Maret, la note 13 à la page 426 du Bulletin de 1896.

1643–1645. Lors du départ de Lydcott, en novembre 1643, Jean Dean a peut-être repris ses fonctions de Receveur; ou bien Messire George de Carteret, Bailli et Lieut.-Gouverneur, a été lui-même, pendant quelque temps, son propre Receveur, ce qui semble résulter d'une remarque du chroniqueur Chevalier.

Toujours est-il que nous ne trouvons pas d'assermentation de Receveur, sous le gouvernement de Messire George de Carteret, avant 1645.

1645. Le 8 novembre 1645 **Elie Dumaresq** fut assermenté " Receveur des poulailles, œux et volailles dues à la " Recette " (Ex. 46). Il s'agit sans doute ici, non pas d'Elie Dumaresq (fils Abraham) de la Trinité, Seig. des Augrés, et Juré-Justicier, mais d'Elie Dumaresq, de St Hélier.

1646–1651. Un Acte du 27 novembre 1646 (Ex. 47), nous apprend que **Philippe de Carteret,** Capitaine du Château Mont-Orgueil, (frère de Messire George) et **Jean Le Couteur,** fils Laurens,[2] furent nommés par Messire

(1) Jean Dean, dont la famille s'est continuée à St Brelade jusqu'à une date récente, était en août 1648 l'un des Lieutenants du corps expéditionnaire qui devait tenter un coup de main sur l'île de Guernesey, alors au pouvoir des Parlementaires (MS. Chevalier, date citée). Il était aussi Lieutenant de la Tour de St Aubin, et mourut à St Malo vers 1650. Pour autres détails sur lui, voir MS. Chevalier, février ou mars 1649–50.

(2) Voir, au sujet de Jean le Couteur, fils Laurens, la note 2me à la page 72 de la Publication de 1899.

Digitized by Google

George de Carteret (Bailli et Lieut.-Gouverneur) Receveurs, le premier, dans les paroisses de Grouville, St Martin et St Clément, le second, dans celles de Ste Marie, St Ouen et St Jean. Le lendemain, 28 novembre 1646, **Matthieu Dorey** fut nommé Receveur pour les paroisses de St Hélier, la Trinité, et St Sauveur (Ex. 47). Nous ne trouvons pas de nomination de Receveur pour les paroisses de St Laurens, St Brelade et St Pierre : peut-être Jean Dean agissait-il en cette qualité. D'après la tradition, Matthieu Dorey habitait la maison appelée la "Longue Paroi", Mont-au-Prêtre, St Hélier ; il mourut peu avant le 18 août 1666 ; un Acte d'Ex. 56, vers cette date, parle de plusieurs livres etc., appartenant à Sa Majesté, qui se seraient trouvés chez lui. Matthieu Dorey (fils Guillaume, fils Hélier), fut aussi Enregistreur des Contrats.

1651–55. **Charles Maret.** Lorsque les Républicains se trouvèrent de nouveau maîtres de l'île en octobre 1651, il est probable que Charles Maret, ancien Receveur sous le Parlement (en 1643), reprit ses fonctions ; nous ne pouvons l'affirmer cependant d'une manière certaine, étant donné que les Rôles manquent pour la période comprise entre octobre 1651 et 1655, mais il est mentionné comme Receveur dans un document de 1652.

1655–1660. **Charles Maret,** le même que ci-dessus.

Nous n'avons pas la date exacte de son assermentation, mais il est mentionné comme Receveur dans une Patente de Cromwell portant la nomination de Commissaires, ainsi que des Règlements pour les compositions, Patente datée de Westminster le 14 mars 1654–5, et entérinée aux Rôles le 9 juillet 1655 (Ordres du Conseil, Vol. 1, p. 483 et 487).[1]

(1) En mars 1659–60, sur la remontrance du Gouverneur, la Cour promulgua des Ordres spéciaux au sujet de ce qui était dû à la Recette, les difficultés de recouvrement étant très considérables (Ex. 54, vers f° 81).

Digitized by Google

La Restauration de Charles II, en 1660, mit fin aux pouvoirs du Receveur des Cromwell : un Acte du 28 juillet 1660 (Ex. 55) constate que Charles Maret, ancien Receveur, s'est évadé, et qu'on ne peut retrouver les livres de la Recette.[1] Il était allé à Coutainville avec Michel Lempriere, ex-Bailli, et Jean Payn, fils Jean. Charles Maret mourut, sans postérité, en 1666, et fut enterré à la Trinité.

1660–1681. **Jean Dumaresq,** fils Abraham, et frère d'Elie Dumaresq, Seigneur des Augrés, Juré-Justicier, 1645. Nous n'avons pas la date exacte de son assermentation.

Jean Dumaresq, du Ménage d'Allain, maintenant appelé Gros-Puits, St Sauveur, semble avoir donné sa démission de Receveur en 1681 ; il mourut, croyons-nous, en février 1688–9.

Le 3 juin 1681, François Carpenter, ou Carpender, procureur de Messire Jean Lanier, Chevalier, Gouverneur, fit admettre Elie Pipon pour agir en l'absence dudit Gouverneur aux affaires de la Recette. (Ex. 64).

Elie Pipon était fils de Thomas Pipon, de St Pierre, et neveu de Jean Pipon, Juré-Justicier, 1644–51, et 1660–75–6, Lieut.-Bailli, 1666.

1681–1696. **Elie Pipon,** Seig. de Noirmont.

Nommé par Messire Jean Lanier, Chevalier, Gouverneur, pour exercer définitivement les fonctions de Receveur-Général, Elie Pipon fut assermenté en cette qualité le 7 novembre 1681 (Ex. 65).

Il acheta le fief de Noirmont, vers 1695, de George, Lord Carteret, Baron de Hawnes, petit-fils de Messire George de Carteret, Bailli et Lieut.-Gouverneur, 1643–1651.

Elie Pipon mourut en 1696.

(1) En 1665 pouvoir fut donné par le Gouverneur, à son Lieutenant, pour examiner et passer les comptes de Charles Maret, l'ex-Receveur-Général (Ex. 56, 23 juin 1665).

Digitized by Google

1696–1716. **Philippe Pipon,** Seig. de Noirmont, fils aîné du Receveur-Général précédent.

Assermenté le 7 mai 1696 en vertu d'une Lettre de Lord Jermyn, Gouverneur, au Lieut.-Bailli, entérinée aux Rôles (Ex. 73, date citée).

Philippe Pipon devint Juré-Justicier en 1725.

1716–1734. **Guillaume Dumaresq,** Seig. de Saval, etc.

Assermenté le 24 novembre 1716, en vertu d'une Lettre (non entérinée aux Rôles) du Général Lumley, Gouverneur, au Lieut.-Gouverneur (Ex. 85).

Guillaume Dumaresq, fils aîné de Charles Dumaresq, Seig. de Saval, etc., Juré-Justicier, 1696–1714, Lieut.-Bailli, 1712–1713, cumulait les fonctions de Receveur-Général et de Juré-Justicier (Juré-Justicier de 1722–3 à 1746). Voir à son sujet la note à la page 309 du Bulletin de 1895.

1734–1749. **François Marett,** Seig. d'Avranches, assermenté le 10 octobre 1734, en vertu d'une Commission du Vicomte Cobham, Gouverneur, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (Ex. 93).

François Marett devint Juré-Justicier en 1746 : il cumula donc ces fonctions, pendant trois ans, avec celles de Receveur.[1]

Un Acte du 18 novembre 1749 (Ex. 102) constate que les pouvoirs de François Marett comme Receveur avaient cessé, vu le décès de Lord Cobham, Gouverneur, qui l'avait nommé.

1749–50–1757. **Philippe Lempriere,** Seig. de Chesnel, frère de Charles Lempriere, Seig. de Rozel, *ca-ux*, Lieut.-Bailli, 1750.

Philippe Lempriere fut assermenté le 23 janvier 1749–50, en vertu d'une Commission du Général Huske, Gouverneur, entérinée aux Rôles le jour de l'assermentation (O. C. 1). Cette Commission porte

(1) Il faut noter cependant que Me Josué Pallot est mentionné dans un Acte d'Ex. 102, peu après Janvier 1749–50, comme ayant été Receveur du Lieut.-Gouverneur Beake en 1747–8.

Digitized by Google

que S.M. avait donné au Gouverneur Huske les Manoir et Seigneurie de St Germain et les terres et rentes qui appartenaient autrefois au Prieuré de l'Ilet. A la même date fut entérinée une Commission du Gouverneur Huske nommant ledit Philippe Lempriere son procureur et Receveur-Général des revenus accordés audit Huske pendant un certain temps par un Ordre du Conseil, à charge de lui rendre de justes comptes. Philippe Lempriere devint Procureur-Général en 1758.

1757–1770 **Edouard Ricard,** assermenté le 29 octobre 1757, en vertu d'une Commission du Lieut.-Général Huske, Gouverneur, entérinée aux Rôles (O. C. 1) le jour de l'assermentation.

M. Ricard était Dénonciateur depuis le 28 avril 1750, date à laquelle il avait remplacé, en cette qualité, Jean Aubin. Il fut aussi assermenté Avocat de la Cour Royale le 17 octobre 1761 (Ex. 106). Une nouvelle Commission de Receveur-Général fut accordée à Edouard Ricard par le Gouverneur suivant, Comte d'Albemarle, et entérinée aux Rôles (O. C. 1) le 14 mars 1761.

M. Ricard fut assermenté Juré-Justicier en 1762 et cumula ces fonctions, pendant 8 ans, avec celles de Receveur-Général.

1770–1772. Le 19 juin 1770 fut entérinée aux Rôles une procuration en vertu de laquelle le Comte d'Albemarle, Gouverneur, ayant révoqué la nomination qu'il avait faite d'Edouard Ricard comme Receveur-Général, nommait Moïse Corbet son procureur pour réclamer et recevoir les Revenus de S.M. échus depuis le 29 septembre précédent; faculté était accordée audit Corbet de substituer un ou plusieurs procureurs. Le même jour fut entérinée aussi une lettre de substitution par laquelle ledit Moïse Corbet, en vertu

Digitized by Google

des pouvoirs à lui accordés, nommait Me Jean Hue son procureur (Ordres du Conseil, Vol. 3, p. 644).

M. Moïse Corbet dont il est question ici est celui qui devint Lieut.-Gouverneur en 1771.

Quant à M. Jean Hue, il fut père de Vénérable Homme Corbet Hue, D.D., Doyen de Jersey, 1823–37.

1772–1786. } **Philippe Falle**
1772–1814. } **Jacques Pipon**, fils Thomas, fils Thomas.

Assermentés Receveurs-Généraux le 11 janvier 1772 en vertu d'une Commission du Comte d'Albemarle, Gouverneur, entérinée aux Rôles le même jour.

Jacques Pipon était frère de Thomas Pipon, de St Aubin, Lieut.-Bailli, 1795–1801.

Philippe Falle, ou Fall, devint Lieut.-Gouverneur en 1782. Voir à son sujet le Bulletin de 1902, note à la page 14. Il cumula pendant quatre ans, environ, les fonctions de Receveur et de Lieut.-Gouverneur.

Le 17 avril 1773 les mêmes Falle et Pipon furent à nouveau assermentés Receveurs-Généraux, en vertu d'une Commission du Général Conway, le Gouverneur suivant, entérinée aux Rôles le même jour.

Jacques Pipon était, en même temps que Receveur, Connétable de St Brelade. Le 27 février 1779 la Cour Royale refusa de l'assermenter de nouveau en cette qualité, vu sans doute qu'il exerçait aussi les fonctions de Receveur-Général, et une nouvelle élection de Connétable fut ordonnée (Ex. 114, vers p. 233). L'élection eut lieu peu avant le 9 mars, et M. Pipon fut de nouveau choisi comme chef municipal par les électeurs de St Brelade.

Le 9 mars la Cour fit une représentation sur ce sujet à S.M. en Conseil et arrêta que, dans l'intérim, le plus ancien Centenier de ladite paroisse assisterait aux Etats et vaquerait aux autres affaires publiques. Mais un Ordre du Conseil, du 18 mai 1781, décida que la charge de Connétable n'est pas incompatible

Digitized by Google

avec celle de Receveur-Général, et M. Pipon fut assermenté Connétable de St Brelade le 22 avril 1782. (Ordres du Conseil, Vol. IV, p. 86, et Ex. 117, 22 avril 1782).

1772–1814. } **Jacques Pipon,** fils Thomas, fils Thomas et
1786–1801. } **Jean Dumaresq.**

Assermentés le 4 novembre 1786 en vertu d'une Commission du Général Conway, Gouverneur, entérinée aux Rôles (O. C. 2) le même jour.

M. Pipon était maintenu dans ses fonctions.

M. Jean Dumaresq, Avocat de la Cour Royale depuis 1773, devint Procureur-Général en 1801, puis Lieut.-Bailli.

Les mêmes Jacques Pipon et Jean Dumaresq furent confirmés dans leurs fonctions par le Gouverneur suivant, Messire George Howard, en vertu d'une Commission, entérinée aux Rôles (O. C. 3) le 9 juillet 1796).

Le Gouverneur suivant, Marquis Townshend, les nomma de nouveau Receveurs par Commission du 30 juillet 1796, entérinée aux Rôles (O. C. 3) le 11 mai 1797.

1772–1814. } **Jacques Pipon,** fils Thomas, fils Thomas et
1801–1813. } **Jacques Pipon,** fils Thomas, fils Josué.

Assermentés le 26 septembre 1801, en vertu d'une Commission du Marquis Townshend, Gouverneur, du 14 juin 1101, entérinée aux Rôles (O. C. 4) le jour de l'assermentation.

Jacques Pipon, fils Thomas, fils Thomas, de St Aubin, était Receveur depuis 1772. Son collègue et homonyme était fils puîné de Thomas Pipon, de la Moie, Lieut.-Bailli en 1801.

Les mêmes furent assermentés de nouveau Receveurs-Généraux le 21 novembre 1807, en vertu d'une Commission du Comte de Chatham, Gouverneur, du 23 octobre 1807, entérinée aux Rôles (O. C. 4) le jour de l'assermentation.

Digitized by Google

M. Jacques Pipon, fils Thomas fils Josué, mourut, croyons-nous, en 1813.

1772–1814. } **Jacques Pipon,** fils Thomas fils Thomas et
1813–1823. } **Thomas Le Breton,** junr.

Assermentés le 16 novembre 1813, en vertu d'une Commission de Jean, Comte de Chatham, Gouverneur, du 4 novembre 1813. Cette Commission ne fut entérinée aux Rôles (O. C. 4) que le 11 décembre 1813, l'enregistrement ayant été différé à cause d'une erreur commise dans l'indication de l'année du règne de S.M. ; en attendant, la Commission avait été transmise de nouveau au Gouverneur (O. C. 4, p. 208, etc.)

M. Jacques Pipon, fils Thomas fils Thomas, mourut en 1814 ; il exerça pendant près de 43 ans les fonctions de Receveur-Général. M. Thomas Le Breton [fils aîné de Thomas Le Breton, Procureur-Général, 1802, Lieut.-Bailli, 1816, Bailli, 1826–31] devint Procureur-Général en 1824, et Bailli de Jersey en 1848.

1813–1823. } **Thomas Le Breton,** junr.
1814–1863. } **Hélier Touzel.**

Assermentés le 3 novembre 1814, en vertu d'une Commission du Comte de Chatham, Gouverneur, du 18 octobre 1814, entérinée aux Rôles (O. C. 4) le jour de l'assermentation.

M. Hélier Touzel, fils de M. Hélier Touzel, de St. Clément, et de Dlle Jeanne Le Couteur, devint Lieut.-Général dans l'armée. Il fut à plusieurs reprises assermenté Député-Gouverneur. (Voir dans le Bulletin de 1902, la liste des Gouverneurs, etc.)

MM. Thomas Le Breton junr. et Hélier Touzel furent assermentés de nouveau Receveurs-Généraux le 31 mars 1821, en vertu d'une Commission de Lord Beresford, Gouverneur, du 19 décembre 1820, entérinée aux Rôles (O. C. 5) le jour de l'assermentation.

Digitized by Google

1814–1863.} **Hélier Touzel**
1823–1852.} **Matthieu Amiraux.**

Assermentés le 9 janvier 1823, en vertu d'une Commission de Lord Beresford, Gouverneur, du 9 décembre 1822, entérinée aux Rôles (O. C. 5) le jour de l'assermentation.

M. Matthieu Amiraux descendait d'une famille de réfugiés français, originaire de Saumur, qui se fixa à Jersey vers 1719 (Voir le Bulletin de 1887, p. 213). En nov. 1823, il était Vice-Consul de Suède à Jersey. (Ex. 153, 7 nov. 1823).

1852–1863. **Hélier Touzel,** Lieut.-Général, devient seul Receveur.

Nommé Receveur-Général des Revenus de S.M. à Jersey, en vertu d'une Commission de Lord Beresford, Gouverneur, du 30 octobre 1852, entérinée aux Rôles le 4 novembre de la même année.

M. Touzel fut assermenté de nouveau Receveur-Général le 5 septembre 1854, en vertu d'un Mandat ou *Warrant* sous le seing privé de S.M. du 10 août 1854, entériné aux Rôles le jour de l'assermentation. Ce "Warrant" faisait mention des revenus nouveaux provenant des maisons, moulins, terres, etc., situés à St Martin et à la Trinité, et achetés pour le service de S.M. en vue de la construction d'un Port de refuge dans la Baie de Ste Catherine ; le Receveur était autorisé à louer tant les anciens domaines que les nouveaux, à en toucher les revenus, etc. (O. C. 6, p. 332).

M. Touzel donna sa démission de Receveur-Général vers la fin de 1863, et mourut en 1865, à l'âge de 86 ans.

1864–1876. **Pierre-Jean Simon,** assermenté le 21 avril 1864 en vertu d'un Mandat ou *Warrant* sous le seing privé de S.M., du 13 avril 1864, entériné aux Rôles le jour de l'assermentation.

M. Pierre-Jean Simon mourut en 1876 à l'âge de 69 ans.

Digitized by Google

1876–1885. **Thomas Simon,** assermenté le 10 juin 1876.

M. Thomas Simon, fils du Receveur-Général précédent, mourut le 21 novembre 1885.

1886–1899. **Edouard Mourant,** Seig. de Samarès, assermenté le 23 février 1886.

Ancien Juré-Justicier, et Lieut.-Bailli (1880), M. Mourant est décédé le 15 mai 1899.

1899– **Théodore Le Gallais** Ecr., assermenté le 21 juillet 1899.

M. Le Gallais est Avocat de la Cour Royale et ancien Député de St Sauveur.

J. A. MESSERVY.

Digitized by Google

NOTICES SUR QUELQUES ANCIENNES FAMILLES JERSIAISES.

HUE.

S'il est une famille qui mérite une place dans la série des articles généalogiques que nous faisons paraître ici, c'est assurément celle des Hue qui a donné à l'île deux ou trois Jurés-Justiciers, un Doyen, plusieurs Recteurs, des Connétables, un Greffier de la Cour Royale, etc.

Les auteurs de l'Armorial n'ont pas consacré de Notice à la famille Hue, et il nous a semblé que cette lacune devait être comblée.

Disons d'abord que le nom de Hue ne nous paraît pas, comme on le croirait, dérivé du nom de baptême *Hugh*, mais qu'il est plutôt l'ancien mot hue, qui voulait dire *œuf*. Voir le " Bulletin des Anti- " quaires de Normandie ", tome 7, supplémentaire, 1875.

La famille Hue était établie à Jersey dès le commencement du 14e siècle : dans les *Placita* de 1309 paraissent déjà les noms de " Thomas Hugh clericus ", de la Paroisse de St Sauveur, et Petrus Hugh, de Ste Marie. Malgré la différence d'orthographe, il paraît très probable que ces deux personnes faisaient partie de la famille qui nous occupe.

Un peu plus tard, en 1331, Thomas Hue (1) est mentionné, dans l'Extente de cette date, comme l'un des Jurés assermentés pour donner des renseignements au sujet des moulins à eau appartenant au Roi, et Pierre Hue, qui vivait sans doute quelques années aupa-

(1) Peut-être le même que Thomas *Huge*, Juré-Justicier en 1331.

Digitized by Google

ravant, est cité comme ayant—à une époque antérieure—affieffé 4 acres de terre "aux prédécesseurs" de Colin Vautier.

Enfin, le nom de Guillaume Hue se rencontre dans une liste des habitants de Jersey qui, en 1339, devaient des dîmes à l'Abbaye de Montivilliers.

Au quinzième siècle, nous trouvons déjà un membre distingué de cette famille en la personne de Sire Joñn Hue, prêtre, Recteur de St Sauveur, qui a droit à la reconnaissance de ses concitoyens comme premier fondateur de l'Ecole de St Mannelier. D'après des MSS. dûment authentiqués au XVIIIe siècle, il était fils de Jehan Hue, de Ste Marie, et sa mère était de la paroisse de St Sauveur où elle possédait des biens, sur lesquels Sire Joñn Hue devait des rentes au trésor de St Sauveur.

Nous trouvons aussi, dans les MSS. précités, la copie d'un Contrat du 7 octobre 1477 par lequel Sire Joñn Hue, Recteur de St Sauveur, faisait don d'une maison et de terre situées près de la Chapelle de "St. Magnely" pour tenir les Ecoles du siége des six paroisses.(1) Le Maître de l'Ecole, s'il était prêtre, devait dire une messe pour Messire Richard Harliston, un jour en la semaine, en ladite Chapelle, et pour ledit Sire Joñn Hue, etc.

Cette donation est expressément mentionnée dans un Acte de la Cour Royale du 20 mars 1660–1 (Ex. 55). On y voit que Sire Joñn Hue, naguère Recteur de St Sauveur, donna jadis (au public, sans doute) une maison et deux vergées huit perches de terre, situées près de la Chapelle de St Mannelier, à St Sauveur.

Notons aussi un contrat du 21 décembre 1498 par lequel Damian Poingdestre, fils Philippe, reconnaît avoir baillé à Sire Joñn Hue des terres situées sur le fief du Roi, à St Sauveur, et joignant à la terre "de la maison ordonnée à tenir les Ecoles et donnée par ledit Sire "Joñn Hue". (MSS. mentionnés plus haut).

Le 6 mai 1481, le même Sire Joñn Hue, Curé de St Sauveur, Joñn Nicolle, Seig. de Longueville, Joñn Poingdestre et Guillaume le Roux, furent constitués par les habitants de St Sauveur, procureurs

(1) Les six paroisses, appelées aussi les basses paroisses, étaient : St Hélier, St Sauveur, St Clément, Grouville, St Martin et la Trinité.

Digitized by Google

à l'effet, *inter alia*, d'entretenir les maison, ménage et terres données par Jouynet de Fanolières pour loger les pauvres de ladite paroisse.[1] *(Ibid.)*

On sait d'ailleurs que De la Croix, dans son ouvrage intitulé " Jersey, ses Antiquités, son Histoire ", 3e Vol., p. 130 *et sequ.*, donne des extraits du " Livre de Sire Joñn Hue ", qui est comme un Registre de paroisse assez détaillé et très intéressant. Il donne aussi la traduction du testament, non daté, de ce généreux ecclésiastique.

Il ne faut pas confondre le premier fondateur de l'Ecole de St Mannelier avec son petit-neveu et homonyme Sire Joñn Hue, vicaire de Ste Marie, en 1548. Un Acte de Ex. 2, 18 mai 1548 nous apprend, en effet, que Sire Joñn Hue, Vicaire de Ste Marie, était chargé du service de cette paroisse.

Guillaume Hue, frère du Recteur de St Sauveur, fut l'ancêtre des différentes branches de cette famille. Une sœur de ce Guillaume et de Sire Joñn épousa Symon Dolbel, de St Sauveur. Chose étrange, en 1691 son descendant Jean Dolbel, de St Etienne, fils Jean fils Jean fils Guillaume, contesta à Mr Hélier Hue que celui-ci fût principal héritier de feu Sire Joñn Hue, Recteur de St Sauveur, premier fondateur de l'Ecole de St Mannelier, et qu'il eût " aucune prérogative " à ladite Ecole ". Ledit Dolbel réclama ses droits et papiers qu'il avait prêtés à Mr Richard de Carteret, Recteur de Ste Marie. (Ex. 70, 15 mars 1691–2). Ceci se rattache au procès, qui eut lieu entre le Seigneur de la Trinité et les Recteurs de St Sauveur et de St Clément, relatif au droit de nomination des Régents de St Mannelier. Voir Ordres du Conseil, Tome II. p. 211.

Cette prétention de Jean Dolbel s'explique difficilement, à moins d'admettre que le père de Sire Joñn et de Guillaume Hue n'eût été marié deux fois.

La principale branche des Hue habitait Ste Marie et s'est éteinte au commencement du 19e siècle. Leur maison, appartenant aujourd'hui à M. Desreaux, était voisine de celle des Journeaux, de Ste Marie, descendants de Clément Journeaux, Lieutenant-Bailli, 1577. (Voir

(1) Voir, au sujet de cette maison, appelée aussi Hôtel-Dieu, le Bulletin de 1900, p. 299.

Digitized by Google

dans H. 22, peu après le 22 janvier 1712–13, un Acte au sujet d'une Vue de Justice qui eut lieu près de la maison de Mr Jean Hue.

Dès le milieu du seizième siècle, un puîné de cette famille, Nicolas Hue, s'établit à St Sauveur, et y fonda une nouvelle branche, maintenant éteinte dans cette paroisse. Les Hue de St Sauveur demeuraient sur le fief du Roi. Dans l'appariement des prévôtés et charriages du fief du Roi, à St Sauveur, en 1671, nous trouvons que Nicolas Hue avait 19 vergées de terre sur ce fief, dont le clos de Laëll, et Edouard Hue, 13 vergées, dont les clos de Ricard et de Messervy. Leurs habitations s'appelaient la Maison de Haut et la Maison de Bas, et plusieurs indices nous portent à croire qu'elles étaient situées dans les environs de la Hougue Bie. Un puîné des Hue de St Sauveur s'établit vers 1687, à St Clément, où ses descendants se sont maintenus jusqu'à une époque toute récente ; cette branche demeurait sur la Vingtaine de Samarès. On voit encore aujourd'hui à St Clément quelques restes de la maison des Hue, qui était située non loin du Haguais, près de l'endroit où se trouve un passage à niveau de la ligne du chemin de fer.

Dans la génération suivante, un autre rameau des Hue de St Sauveur vint se fixer à St Hélier, vers 1720. Vénérable Homme Corbet Hue, Recteur de St Hélier et Doyen de Jersey, appartenait à cette branche de la famille. Les Registres de St Hélier nous apprennent que " Corbet, fils de Mr Jean Hue & de Mse Anne Dolbel " fut baptisé à la maison le 6e jour de Juillet 1769, et a été présenté " à l'Eglise le 27e du même mois par Moyse Corbet Escr et Dame " Sara Mitten ".

Moïse Corbet Ecr (qui devint Lieut. Gouverneur) et Dame Sara Mytton (*sic*), sa femme, avaient déjà, en 1768, présenté au baptême un autre fils de Mr Jean Hue, Edouard, qui mourut la même année.

A l'âge de 16 ans, en 1786, Corbet Hue fut immatriculé comme étudiant au Collége d'Exeter, Université d'Oxford. Il prit successivement les grades suivants : B.A. 1790, M.A. 1792, B.D. 1800, D.D. 1818 ; Fellow de Jesus College 1790–1820, il devint Recteur de Braunston, Northhants, 1818, et fut Recteur de St Hélier et Doyen de Jersey de 1823 jusqu'à sa mort en décembre 1837.

Digitized by Google

Son frère puîné, Clément Hue, eut aussi une carrière universitaire distinguée. Né en 1779, il fut présenté au baptême par Mr Clément Hemery, et Mme Anne d'Antonne, *(sic)* femme de Mr Jean Dolbel, grand'mère de l'enfant. Il entra au Collége de Pembroke, Oxford, en 1796, âgé de 17 ans, devint B.A. 1801, M.A. 1803, *B. Med.* 1804, *D. Med.* 1807, F.R.C.P. 1808. Il fut Médecin du "Foundling" de 1815 à 1837, et de "St Bartholomew's Hospital" de 1823 jusqu'à sa mort, le 23 Juin 1861. (Alumni Oxonienses, par John Foster, et Munk's Roll, iii).

Dans l'église paroissiale de St Hélier se voient deux tablettes rappelant la mémoire du Doyen Hue et de sa famille. Voici le texte de la première en date : "A la mémoire de Jean Hue, négociant de "cette île ; honorable homme et vrai chrétien, mort en 1807, âgé de "82 ans, ainsi qu'à celle de Jean, son fils aîné, Lieutenant dans le "second Régiment des Gardes du Corps de Sa Majesté Britannique, "mort en 1803, âgé de 39 ans". La seconde tablette, dont l'inscription est en latin, rend hommage à Vénérable Homme Corbet Hue, Recteur de St Hélier et Doyen de Jersey, qui mourut en 1837.

Revenons maintenant aux Hue de Ste Marie, et donnons quelques détails sur leurs principaux représentants.

Nicolas Hue, petit-neveu du premier fondateur de l'Ecole de St Mannelier, est connu pour les démêlés qu'il eut avec le Bailli Hélier de Carteret à cause d'héritages, etc. (Voir, à ce sujet, les Extraits à la page 295 du Bulletin de 1900). Il soutint aussi un procès contre le Procureur-Général, au sujet de "la conservation des "droits du Roi". (Voir Catel 3, 1536, p. 119 et 127). Il fut pendant plusieurs années Connétable de Ste Marie et atteignit un âge très avancé. L'auteur des "Chroniques de Jersey" raconte, au chapitre XXIX, comment Nicolas Hue, "alors vieil homme de 80 ans", fut une nuit victime d'un vol audacieux avec effraction, commis par un homme "très méchant" qui demeurait au château Montorgueil. Cela se passait au temps de Henry Cornish, Lieut. Gouverneur. On savait que Nicolas Hue était très riche. Pour éviter effusion de sang, Jean Hue, son fils aîné, ouvrit aux bandits le coffre de son père, d'où ils emportèrent "argent et finances, tasses et vaisselles d'argent", etc.

Digitized by Google

Un descendant direct de ce Nicolas, Hélier Hue, épousa l'héritière de la branche principale des de Soulemont, ce qui l'amena à venir demeurer en ville, où se trouvait l'héritage de sa femme. A l'époque des guerres civiles il se déclara en faveur du Roi, pour la cause duquel il eut beaucoup à souffrir. Voir le MS. Chevalier et un Acte de Billet 4, partie 2, p. 229 v°, qui nous apprend qu'Hélier Hue et les siens furent mis hors de leur maison par André le Vavasseur dit Durell (depuis Connétable de St Hélier) et d'autres chefs parlementaires.

Hélier Hue fut d'abord Sénéchal des Fiefs du Roi, de 1634 à 1645. Il fut assermenté Greffier le 25 janv. 1643–4, ou peu après, (C. 18) et le 6 mai 1645, " ne pouvant commodément exercer les " deux charges ", il fut remplacé comme Sénéchal par Salomon Journeaux. (Ex. 46, 6 mai 1645).

En 1651, lorsque les Parlementaires envoyèrent des forces considérables pour soumettre Jersey, Hélier Hue, Greffier, était un de ceux qui s'enfermèrent avec Messire George de Carteret au château Elisabeth pour le défendre contre les ennemis du Roi. Nous voyons par un Acte de Ex. 52, f° 124 v°, 17 janv. 1656–7, qu'Hélier Hue reçut le bénéfice des Articles (de capitulation) octroyés, lors de la reddition du Château Elisabeth, à ses vaillants défenseurs.

A la Restauration de Charles II, Hélier Hue fut élevé à la Magistrature en récompense de ses bons et loyaux services.

Son fils Jean, beau-frère du Lieut. Bailli et Commentateur le Geyt, habita aussi St Hélier, où il mourut sans postérité. Il laissa par testament 5 cabots de froment de rente aux pauvres de St Hélier, à recevoir sur un Clos, situé sur le fief de Collette des Augrés, Vingtaine du Mont-au-Prêtre, St Hélier. En 1785, cette pièce de terre était appelée " Clos de Hue " et appartenait à Mr Guillaume Patriarche fils Guillaume, après avoir été possédée successivement par les familles Dumaresq, le Gallais et Ahier. (Catel 39, 1785).

On lit dans un Acte de la Cour Royale, de 1709, que Jean Hue, de Ste Marie, " consent que Mr Jean Dumaresq (fils Elie), Greffier, " jouisse du banc dans l'Eglise de St Hélier dont jouissaient les an- " cêtres dudit Hue ". (Ex. 82, 17 nov. 1709).

Digitized by Google

Hélier Hue, petit fils d'Hélier Hue, Juré-Justicier, bailla, le 14 nov. 1705, une maison et des terres, situées à St Hélier, à Charles Dumaresq gent. Partie de ces terres se trouvaient " sur le bord de " la rue du Val ". (H. 20, peu après le 24 janv. 1705–6).

Les Hue de Ste Marie ont possédé le fief Sotel et le fief ès Cras.

Le fief Sotel ou Sautel, à St Pierre, avait appartenu aux de Soulemont et fut baillé, le 9 mai 1607, par Hugh de Soulemont à Jean de Carteret, Seigr de Vinchelez de Haut, " pour la somme de quatre " poules de rente ". (Registre 2, fo 130). Ce fief a dû être retiré par les Hue ; car en janvier 1668–9, Mr Jean Hue, fils d'Hélier et de Delle Marie de Soulemont, tant en son nom que comme procureur de ladite Marie, fit assermenter un Sénéchal de son fief Sotel. (Billet 12).

Le fief ès Cras (dépendance du fief de Mélèches) avait été pris en 1646–7 par Hélier Hue (plus tard Juré-Justicier) d'Elie Dumaresq gent. fils Abraham. (Voir H. 11, 21 janv. 1646–7).

La famille Hue avait aussi possédé le moulin de Gigoulande ; Hugh Hue fils Jean le bailla à Jean Fanouillère, de Guernesey, pour 20 quartiers de froment de rente à payer à la Recette. (Reg. 3, fo 203, 1611 et fo 319, 1612).

Le nom de Hue est resté attaché à différentes pièces de terre et à une rue de St Hélier.

La rue de Hue, à St Hélier, portait déjà ce nom en, ou même avant 1753, comme il paraît d'après un Acte de Causes Remises 2, p. 102.

Il y avait un " Clos de Hue " à St Pierre, au fief de la Hague, " à l'Ouest de la maison de Jacques Robin ", et faisant partie de l'héritage de Perronnelle Hue, femme dudit Jacques Robin. (Reg. 4, 1613, fo 50). On voit plus loin, dans le même Livre, que ce clos contenait 7 vergées.

Une autre pièce de terre portait le nom de " Clos de Hue " ; elle était située aux environs de Maufant, et en 1693 appartenait à Michel Lempriere gent.

Un Acte de 1767, Ex. 108, vers le 30 mai, mentionne une pièce de terre appelée *mielle* ou *garenne* de Hue, située sur le fief de Mé-

Digitized by Google

léches à St Hélier, et dans C. 39, 1785, il est question du " Clos de Hue ", situé sur le fief de Collette des Augrés, à St Hélier.

N'oublions pas, en terminant, de mentionner qu'une famille du nom de Hue, dont la généalogie est donnée à la page 226 de l'Armorial de Jersey, était venue de France vers le commencement du 18e siècle.

Il faut noter aussi que le nom de la famille *Hughes*, originaire d'Angleterre, se trouve souvent écrit *Hues* ou même Hue, sans avoir néanmoins aucune parenté avec les Hue de Jersey.

A signaler aussi une famille Hue, de Guernesey, dont un membre, Thomas Hue, fut immatriculé au Trinity College, Oxford, le 29 Nov. 1689, à l'âge de 18 ans, et devint B.A. en 1693. Nous ignorons s'il y avait aucun lieu de parenté entre les Hue de Guernesey et ceux de Jersey. Il semble même qu'il y ait eu une famille de ce nom à Sercq au commencement du 17e siècle.

Enfin, il y avait à Jersey, au 17e siècle, un " Hamon Hue, " étranger ", dont il est fait mention dans Ex. 62, 1678, mais qui n'a pas, croyons-nous, laissé de postérité à Jersey.

Une description des armoiries portées par les Hue originaires de France, dont il est question plus haut, se trouve à la page 224 de l'Armorial.

Nous n'avons pu découvrir si la famille Hue de Ste Marie portait ces mêmes armoiries .

Digitized by Google

FAMILLE HUE.

- Jehan Hue, de Ste Marie, viv. 1453. = ..., de St Sauveur.
  - Guillaume Hue, de Ste Marie, viv. 1467.
    - ..... =
      - John Hue, de Ste Marie, viv. 1515.
        - Philippine..... =
          - Nicolas Hue, Connétable de Ste Marie, 1536–42–, *ob.* vers 1560. = Marie du Pont, sœur et héritière de Michel du Pont (?)
            - A
  - Sire John Hue, prêtre, Recteur de St Sauveur, 1461–1507, Procureur du Trésor de St Sauveur, 1473, Procureur de cette paroisse, 1481, premier fondateur de l'Ecole de St Mannelier, *ob.* vers 1507.
  - Sire John, prêtre, Vicaire de Ste Marie, –1548 ; ob. vers 1549.
  - Perronnelle.
    - John le Couteur, Centenier de Ste Marie, 1555.
  - Guillemine. (1)
    - Thomas Botterel, 1556.
  - une fille.
    - Symon Dolbel, de St Sauveur. =
      - Thomas Dolbel, viv. 1498, ancêtre des Dolbel de St Etienne, St Sauveur.
      - Guillaume, 1498.
      - Alignor, 1502.
  - Rauline.
    - Jourdain Hamon, le viel. (Voir Registre 2, 4 janv. 1605–6).

(1) Bailla sa partie d'héritage à John Hue pour 14 quartiers de froment de rente, le 22 juin 1556. (Voir H. 4, 1575).

Digitized by Google

A

John Hue, Stipulant-Connétable de Ste Marie, 1542 ; Juré-Justicier 1557—69, *ob.* 1569.

2. Marguerite, f. aînée de Philippe Lempriere et de Marie Sarre ; m. vers 1562 ; épousa 2º. Guillaume de Soulemont, vers 1584, *ob.* vers 1612.

=

1. Elisabeth, f. de Nicolas Hamptonne et de Jeanne Payn ; *ob. ante* 1555.

Nicolas, s'établit à St Sauveur, et fut Fouageur de cette paroisse, 1549 ; m. 1544 ; *ob.* vers 1585.

Marie, f. de John Estur et parente de Sire Michel Estur, prêtre ; *ob.* 1568.

=

Catherine, 1566.

Edmond le Brun.(1) (V. Hérit. 3, 1566).

A

B

Hélier Hue, *ob. circa* 1584.(2)

Sara, f. aînée et pr. hér. de François de Caen ; épousa 2º. Jean Anley.

=

Marie.

Edouard Sarre, Connétable de St Jean, 1575.

Collette, *ob.* 1618.

Guillaume Regnauld, de Ste Marie.

Rose, 1570.

Servais le Cerf, Centenier de St Ouen.

Perronnelle.

Jacques Robin, de St Pierre.

une fille.

(?) Richard Dolbel, de St Jean.

Elisabeth Hue, n. vers 1580, f. unique et héritière, m. 1599, à St Jean, *ob.* 1653—4.

=

Abraham Journeaux (fils de Clément, Juré-Justicier et Lieut.-Bailli).

B

B

Jacques Hue, de St Sauveur, n. *circa* 1547 ; *ob.* 1626.

1. Juliane, f. de Michel de Quetteville, m. 1571, *ob.* 1573, enterrée dans l'Eglise de St Sauveur.

=

2. Marguerite, f. de Jean Poingdestre, et sœur d'Edouard P., Connét. de St Sauveur, 1597 ; m. 1574.

Michel, n. 1560, *o.s.p.* vers 1599.

1 ..... f. de Richard le Jeune.

2 ..... épousa 2º Pierre le Tubelin.

Nicolas, n. 1545, *ob.* 1546.

—

Thomasse, n. 1549.

Jeanne.

Nicolas Amy, *ob.* vers 1587.

Marie, n. 1557, *ob. juv.*

—

Catherine, n. 1565, *ob. juv.*

B

A B

(1) D'après H. 7, 1612 (après le 24 Sept.) c'était Jean le Brun, père d'Edmond, qui aurait épousé Catherine, fille de Nicolas (ou Collas) Hue.
(2) Il est possible qu'il fût fils du second lit.

Digitized by Google

A | B

Jean Hue, de St Sauveur, n. 1576, *ob.* 1629.
1. Madeleine, f. aînée de Martin et sœur de Richard Badier, de St Martin, m. 1607, *ob.* 1613.
=
2. Marie, f. de Pierre Dolbel, m. 1614, *o.s.p.* 1624.
3. Marie Mourant, m. 1625.
=
Elisabeth Hue, n. 1626 ; *ob. innupt.*, 1647.

Aaron,(2) Officier des Chemins, Pigneaux, 1630, *ob.* vers 1658.
1. Jeanne, f. de Richard Dolbel, de St Jean, m. 1620, *o.s.p.* 1636.
2. .....
.....
=

Marie, n. 1578.(1)
Pierre Mauger, fils Noël, de St Jean.

Jacques, n. 1579, *ob. juv.*

Jeanne, *ob. innupt.*, 1619.
—
Susanne, n. 1583.

B

Edouard Hue, de St Sauveur, Officier des Chemins, Pigneaux, 1674—80 ; m. 1669, *ob.* 1701.
=
Marie Dumaresq, héritière de Hugh Dumaresq (fils Hugh) qui mourut à Terreneuve vers 1673 ; *ob.* 1718.

Aaron, n. 1641, *ob.* 1642.

une fille, viv. 1659.
Jean Binet.

Edouard Hue, de St Sauveur, n. 1682, m. 1710 ; *ob.* 1715.
Catherine, f. d'Elie Gaudin, du Haut du Rué, St Martin.
=

Edouard, n. 1678, *ob. juv.*
—
Aaron, n. 1681, *ob. juv.*

Marie, n. 1671, *ob. juv.*
—
Anne, n. 1674, *ob. juv.*

Anne, n. 1675, m. 1698.
Thomas de Gruchy, fils Thomas, fils Jean.

Jeanne, n. 1672.
—
Marie, n. 1687. *ob. innupt.* 1711.

A | B | C

(1) Sa partie d'héritage était de 21 cabots de froment de rente. (Reg. f° 371, 1626).

(2) Clément Noël prit pour deux ans, à raison de 21 écus par an, les maison, jardins et clos du ménage des enfants d'Aaron Hue ; Nicolas Hue, leur meneur, devait avoir 2 parts des fruits qui croîtraient sur ladite terre. (Ex. 54, 1659—60, en ou après Janvier).

Digitized by Google

A | B | C

Marie Hue, n. 1712, f. aînée et principale héritière, m. 1729, *ob.* 1774.
David Aubin, de St Sauveur. (1)

Jeanne, n. 1714. co-hérit., m. 1735.
Philippe Mourant.

Catherine, n. 1710, *ob. juv.*

Nicolas Hue, de St Sauveur, n. 1612, *ob.* 1679. = Marie, f. unique de Jean Esnouf et de Marie Machon, et sœur de Jean Esnouf; *ob.* 1680.

Jacques, n. 1608, *ob. juv.* — John, n. 1610-11. *ob. juv.*

Susanne, n. 1609, *ob.* 1610.

Edouard Hue, de la Maison de Bas, St Sauveur, n. 1654, m. 1681, *ob.* 1707. = Marie Richardson, *ob.* 1694.

Nicolas, n. vers 1660, s'établit à St Clément, et fut Vingtenier de Samarès, 1696, *ob.* 1722.
2° Jeanne Arthur, m. 1708, *ob.* 1721; *s.p.*

= 1. Marguerite, f. aînée et pr. h. de Daniel Touzel et de Marguerite, f. de Jean Touzel et de Judith Dolbel; m. 1687, *ob.* 1707.

Marie, n. 1653. — Elisabeth, *ob. juv.*

B

Nicolas Hue, de St Clément, n. 1693, pr. héritier de sa grand'mère, Margte Touzel; *ob.* 1748.
1. Catherine Ster, ou Starck, m. 1711—12, *ob.* 1719.
=

= 2. Rachel Dolbel, m. 1726.

Marguerite, *ob.* 1699.

C

D

A | B | C

(1) Très probablement ancêtre de M. Josué Aubin, d'auprès de la Hougue-Bie, St Sauveur.

Digitized by Google

- Nicolas Hue, de St Clément, n. 1715, *ob.* 1773.
  - Marguerite, f. d'Edouard Hue, de S. Sauveur.
    - Nicolas Hue, de St Clément, n. 1749.
      - .....
      - Nicolas Hue,(1) viv. 1809.
    - Daniel, n. 1757, m. 1782, *ob.* 1786.
      - Elisabeth Aubin, de St Hélier; ép. 2e Josué le Gros; *ob.* 1821.
        - Daniel Hue, n. 1783, de St Clément.
          - Marie Aubin, épousa 2e François Godfray, de St Clément.
        - Nicolas, n. 1786,(1) viv. 1809.
    - Philippe, n. 1760, m. 1792.
      - Elisabeth Amy.
        - Philippe Hue, n. 1799. à St Sauveur, m. 1837.
          - Elisabeth-Rachel Laffoley.
        - Esther, n. 1794.
        - Philippe, n. 1793, *ob. juv.*
          - Thomas, n. 1797, *ob. juv.*
    - Jean, n. 1751, *ob. juv.*
      - Jean, n. 1755.
    - Thomas, n. 1763.
      - Edouard, n. 1751. *ob.* 1769.
    - Marguerite, *ob. innupt.* 1806.
- Nicolas, n. 1712–13, *ob. juv.*
- Catherine, n. 1717, *ob. innupt.* 1787.
- Jean Hue, n. 1727, m. 1748, *ob.* 1775. (?)
  - Rachel le Gallais, de St Hélier.
    - Rachel Hue, n. à St Hélier, 1752.
- Marguerite, n. 1733, *ob.* 1740.
- Elisabeth, n. 1736, m. 1764.
  - Hélier Godfray.

(1) Nicolas Hue fils Daniel, et Nicolas Hue fils Nicolas, lignagers de Nicolas Hue gent., fils Jean (Voir page suivante). H. 41, vers le 5 Oct. 1809.

Digitized by Google

A | B | C

Marie Hue, n. 1712, f. aînée et principale héritière, m. 1729, *ob.* 1774.
David Aubin, de St Sauveur. (1)

Jeanne, n. 1714. co-hérit., m. 1735.
Philippe Mourant.

Catherine, n. 1710, *ob. juv.*

Nicolas Hue, de St Sauveur, n. 1612, *ob.* 1679. = Marie, f. unique de Jean Esnouf et de Marie Machon, et sœur de Jean Esnouf; *ob.* 1680.

Jacques, n. 1608, *ob. juv.*
—
John, n. 1610-11. *ob. juv.*

Susanne, n. 1609, *ob.* 1610.

Edouard Hue, de la Maison de Bas, St Sauveur, n. 1654, m. 1681, *ob.* 1707. = Marie Richardson, *ob.* 1694.

Nicolas, n. vers 1660, s'établit à St Clément, et fut Vingtenier de Samarès, 1696, *ob.* 1722.
2° Jeanne Arthur, m. 1708, *ob.* 1721; *s.p.*

= 1. Marguerite, f. aînée et pr. h. de Daniel Touzel et de Marguerite, f. de Jean Touzel et de Judith Dolbel; m. 1687, *ob.* 1707.

Marie, n. 1653.
—
Elisabeth, *ob. juv.*

B

Nicolas Hue, de St Clément, n. 1693, pr. héritier de sa grand'mère, Margte Touzel; *ob.* 1748.
1. Catherine Ster, ou Starck, m. 1711—12, *ob.* 1719.
=

= 2. Rachel Dolbel, m. 1726.

Marguerite, *ob.* 1699.

D

C

A | B | C

(1) Très probablement ancêtre de M. Josué Aubin, d'auprès de la Hougue-Bie, St Sauveur.

Digitized by Google

A | B | C

- Nicolas Hue, de St Clément, n. 1715, *ob.* 1773.
  - Marguerite, f. d'Edouard Hue, de S. Sauveur.
    =
    - Nicolas Hue, de St Clément, n. 1749.
      - .....
      =
      - Nicolas Hue,(1) viv. 1809.
    - Daniel, n. 1757, m. 1782, *ob.* 1786.
      - Elisabeth Aubin, de St Hélier; ép. 2e Josué le Gros; *ob.* 1821.
      =
      - Daniel Hue, n. 1783, de St Clément.
        - Marie Aubin, épousa 2e François Godfray, de St Clément.
        =
      - Nicolas, n. 1786,(1) viv. 1809.
    - Philippe, n. 1760, m. 1792.
      - Elisabeth Amy.
      =
      - Philippe Hue, n. 1799. à St Sauveur, m. 1837.
        - Elisabeth-Rachel Laffoley.
      - Esther, n. 1794.
      - Philippe, n. 1793, *ob. juv.*
        —
        Thomas, n. 1797, *ob. juv.*
    - Jean, n. 1751, *ob. juv.*
      —
      Jean, n. 1755.
    - Thomas, n. 1763.
      —
      Edouard, n. 1751. *ob.* 1769.
    - Marguerite, *ob. innupt.* 1806.
- Nicolas, n. 1712–13, *ob. juv.*
- Catherine, n. 1717, *ob. innupt.* 1787.

D

- Jean Hue, n. 1727, m. 1748, *ob.* 1775. (?)
  - Rachel le Gallais, de St Hélier.
  =
  - Rachel Hue, n. à St Hélier, 1752.
- Marguerite, n. 1733, *ob.* 1740.
- Elisabeth, n. 1736, m. 1764.
  - Hélier Godfray.

A | B | C

(1) Nicolas Hue fils Daniel, et Nicolas Hue fils Nicolas, lignagers de Nicolas Hue gent., fils Jean (Voir page suivante). H. 41, vers le 5 Oct. 1809.

Digitized by Google

A | B | C

Daniel Hue, n. 1810, émigra au Canada (?) = Jeanne Benest, m. vers 1831.

- Jeanne-Elisabeth Hue, n. 1832,
- Lydie, n. 1834.
- Elvina, n. 1837, *ob. juv.*

- Edouard Hue, de St Sauveur, n. 1686, m. 1713, *ob.* 1768. — Rachel, f. de Jean Bertram, de St Sauveur, *ob.* 1762. =
- Nicolas, n. 1688, s'établit à St Hélier, *ob.* 1739. — (?) 1. Marguerite Grandin, de la Trinité, m. 1717. 2. Marie Hilgrove, *ob.* 1759. =
- Edouard, n. 1689, *ob. juv.*
- Elisabeth, n. 1691.

B

- Jean Hue, de St Hélier, n. 1725, Vingtenier de la Vingtaine de la Ville, 1766 (1); m. 1759, *ob.* 1807. = Anne, f. de Jean Dolbel et d'Anne Denton, ou Danton.
- Nicolas, n. 1729, *ob.* 1734.
- Marie, n. 1727, m. 1754. — Edouard Combes.

A | B | C

(1) M. Jean Hue fut nommé, en 1770, procureur ou substitut de M. Moïse Corbet, pour recevoir les Revenus de S.M. échus depuis le 29 septembre précédent. Voir Liste des Receveurs-Généraux, p. 110.

Digitized by Google

A | B | C

- Jean Hue, n. 1764, Lieut. dans le 2nd Régiment des Gardes du Corps de S.M., *ob.* 1803, *v.p.*, *s.p.*
- Nicolas, n. 1766. *ob.* à Braunston, 1822, *s.p.*
- Corbet Hue, D.D., n. 1769, Recteur de St Hélier et Doyen de Jersey, 1823—37, *o.s.p.* 1837.
- Clément, M.D., n. 1779, *ob.* 1861.
  - ..... f. du Révd Rowland Berkeley.
  - =
  - Clément Berkele Hue.
    - =
    - John-Berkeley Hue, n. 1851.
    - Emily-Charlotte, n. 1841.
  - Edouard, n. 1768, *ob. juv.*
  - Edouard, n. 1770, *ob. juv.*
  - Etienne, n. 1777, *ob. juv.*
  - Marie, n. 1773, *ob. juv.*
- Anne, n. 1762, m. 1790, *ob.* 1798.
  - Thomas le Breton, depuis Procureur-Général, et Bailli.
- Jeanne, m. 1799.
  - William le Breton, frère de Thomas.

B

- Nicolas Hue, de S. Sauveur, n. 1714, m. 1771 (?) ; *ob.* 1796. = Elisabeth le Cras.
  - Elisabeth Hue, n. 1773, m. 1789.
    - Jean Noël, de S. Martin.
- Rachel, n. 1718, m. 1742, à St Hélier, *ob.* 1782.
  - Philippe Poingdestre, de St Sauveur.
- Marguerite, n. 1723.
  - Nicolas Hue, fils Nicolas, de St Clément.
- Edouard, n. 1716, *ob. juv.*
- Elisabeth, n. 1725 ; *ob. juv.*
  - —
  - Elisabeth, n. 1727 ; *ob. innupt.* 1800 (?)
- Marie, n. 1721, *ob. innupt.* 1773.

A

Digitized by Google

A

Hugh Hue, Connétable de Ste Marie, 1612 (1) et 1619, *ob.* février 1646—7; enterré dans l'Eglise de Ste Marie. = ... f. de John Journeaux, junr et de Jeanne Hamptonne.

- Hélier Hue, Seig. du fief ès-Cras, Sénéchal des fiefs du Roi, 1634—45, Greffier de la Cour Royale, 1643—4—51, Juré-Justicier, 1660—65; *ob.* 1665. = Marie, f. aînée et pr. héritière de Hugh de Soulemont, Seig. du fief Sotel, Connét. de St Hélier, 1608—22.
  - Jean Hue, Seig. du fief Sotel, Procureur du Bien public de St Hélier, 1647, m. 1669; *o.s.p.* 1676. (2)
    - Philippine, f. de Phil. le Geyt, Juré-Justicier, 1642—51 et 1660—69, et sœur de Philippe le Geyt, Lieut.-Bailli et Commentateur.
  - Hélier, Procureur du Bien public de Ste Marie, 1687, p. h. de son frère; *ob.* 1701; enterré dans l'Eglise de Ste Marie. = 2. Elisabeth, f. de Jacques le Couteur, Receveur-Général, et veuve de Mathurin le Montais, Centenier de St Pierre, m. nov. 1673, à St Laurens.
    - 1. Judith, f. de Jean Robin et de Sara Dauvergne; *ob.* 1672—3; enterrée dans l'Eglise de Ste Marie. =
    - Elisabeth Hue, n. 1675, *ob. juv.*
    - une fille, n. et *ob.* 1676.
    - Elisabeth, n. 1677.
  - Marie, 1672.
    - Jacques le Geyt, *ob.* 1672.
  - Jeanne, 1658.
    - 1. Richard Dumaresq, fils Thomas, de St Hélier, m. 1641.
    - 2. Noé le Geyt, de St Sauveur, 1658.
- une fille, viv. 1647.
  - Jean Mauger.

(1) S'absenta de l'île en 1612 sans établir un Centenier pour le remplacer. Voir Etats, 1612, 27 juin, 14e Publication de la Société Jersiaise, p. 39.—Hugh Hue acheta le "tènement" de George Arthur, à Ste Marie, appelé le "tènement" de Restaut (19 vergées de terre). Voir H. 8, 1616, vers page 33, et Ordres du Conseil, Vol. I, p. 97 et 98.

(2) Donna par testament 5 cabots de froment de rente aux pauvres de St Hélier.

A

Digitized by Google

A

- Hélier Hue, n. 1663, *o.s.p.* 1708.
- Jean, n. 1665, Seig. du fief Sotel, *ob.* 1726 ; enterré dans l'Eglise de Ste Marie.
- = Rachel, f. de Jean le Hardy, Avocat-Général, 1669 ; *ob.* 1725 ; enterrée dans l'Eglise de Ste Marie.
- Judith, n. 1657, *ob. innupt.* 1723, enterrée dans l'Eglise de Ste Marie.
- Marie, n. 1659, *ob. innupt.* 1737.

- Charles Hue, n. 1706, *ob.* 1757, enterré dans l'Eglise de Ste Marie.
  - = Elisabeth, f. d'Edo. Dupré et de Catherine Mourant.
- Jean, n. 1703, *ob. juv.* (?)
- Hélier, n. et *ob.* 1703.
  - Thomas, n. 1712.
- Rachel, n. 1705, *ob.* 1731, à St Hélier. (1)
  - Charles le Marinel.
- Marie, n. 1716, m. 1736, *ob.* 1788.
  - Matthieu Renouf.

- Jean Hue, de Ste Marie, n. 1730, Seig. du fief Sotel, m. 1758, *ob.* 1775.
  - Elisabeth, f. de Pierre Balleine, et sœur d'Amice Baloyne, Seig. du Câtelet ; épousa 2º Nicolas Amy, Lieut. dans la Milice, 1779.
  - =
- Thomas, n. 1732, *o.s.p.* 1762.
  - Elie, n. et *ob.* 1737.
- Hugh, n. 1741, *o.s.p.* 1776.
  - Edouard, n. 1743, *ob.* 1745.
- Rachel, n. 1730, (jumelle) m. 1770, *ob.* 1806.
  - Jean Belin.
- Elisabeth, n. 1727.
  - Anne, n. 1739.

(1) Mère de Charles le Marinel, Ecr., Connétable de St Hélier, 1782.

A

Digitized by Google

A

- Amice Hue, n. 1759, Seig. du fief Sotel, Lieut. au Régiment du Nord-Ouest, *ob.* 1788. = Elisabeth Vautier, épousa 2e Jean Marett.
  - Amice Hue,(1) n. 1785, présumé mort en 1810, *s.p.*
- Anne, n. 1763, m. 1784, à St Laurens, h. de son neveu Amice Hue, et Dame du fief Sotel, *ob.* 1827.
  - Philippe Syvret, de St Laurens, fils puîné d'Elie Syvret, et de Catherine de Carteret. =
    - Jean Syvret, n. 1784, viv. 1827.
    - George-Elie, n. 1787, viv. 1827.
    - Anne, n. 1791, *ob.* 1827.
      - Charles-Jean Dupré. =
        - John-George Dupré, en bas âge en 1827.
- Elisabeth, n. 1769, *ob. juv.*
- Sara, n. 1770.

(1) Mr Amice Hue s'était embarqué pour Terreneuve vers 1803, et l'on supposa, en 1810, qu'il avait péri pendant son voyage de retour, d'autant qu'on n'en avait eu aucunes nouvelles pendant plus de 7 ans. (Ex. 143, vers 5 mai 1810).

(2) La succession d'Amice Hue donna lieu à un long procès. Voir à ce sujet les Actes de la Cour Royale suivants : Ex. 143, vers 5 mai 1810, et Causes remises 4, 2 juillet 1811, etc.

Digitized by Google

LAURENS BAUDAINS et sa Famille.

Il est sans doute peu de personnes à Jersey qui n'aient entendu parler du "*Don Baudains*", destiné à faciliter de temps à autre l'accès des Universités anglaises à quelques jeunes gens peu fortunés.

Mais combien en est-il qui possèdent plus que de vagues notions sur le donateur lui-même et sur sa famille ? La plupart des historiens jersiais, il est vrai, ont parlé des donations et du testament de Laurens Baudains, mais aucun ne s'est préoccupé de rechercher qui il était, à quelle famille il appartenait, à quels mobiles il avait obéi en prenant sa généreuse initiative, etc.

Nous avons toujours eu à cœur d'essayer de réparer cette omission, et bien que nos recherches n'aient pas été aussi fructueuses que nous l'aurions désiré, nous osons espérer, néanmoins, que cette courte notice fera un peu mieux connaître et apprécier un des bienfaiteurs de notre jeunesse.

Parlons d'abord de la famille Baudains en général, dont le nom apparaît déjà dans quelques-uns des plus anciens MSS. concernant notre île : Un document de la 17e année du règne d'Edouard II (1323) mentionne Roger "Baudyn" et Philippe "Baudeyn", de la paroisse de St Jean.

Johan Baudeyn, aussi de St Jean, figure sur une liste de "sermentés" ou jurés de cette paroisse, dans les *Placita* de la 5e année du règne d'Edouard III (1331). En 1410, Mathiot Baudain, à cause de sa femme, fille de Philippot Harenc, était un des tenants du fief ès Verrants, à St Sauveur.

D'après deux contrats, de 1475 et 1493, Cardin Baudains et Perrotine, sa femme, fille de Jean Sebire, étaient établis à St Martin à cette époque.

Un contrat de 1482 fait mention de John Baudeyn de "la Falesse". Nous ne saurions dire s'il est question de la Falaise, à Ste Marie, ou de celle de St Clément.

Un autre contrat, de 1499, parle de "la mère de John Gallie, fils John, qui était fille de John Baudeyn "le viel", de St Clément.

Digitized by Google

On sait, d'ailleurs, qu'il y a à St Clément un fief du nom de " fief ès Baudains ".

Peut-être sait-on moins qu'il y avait à St Jean, sur la Vingtaine du Nord, une croix appelée " la Croix ès Baudains ". Le clos de la Croix ès Baudains est mentionné dans un contrat de 1528.

Dans " l'Inquisition " de 1515 nous trouvons mentionnés *Droyet Baudein* et *Hesmon Baudein* (Drouet et Edmond), et un peu plus loin " *Druet Baudewys* et *Edmond Baudewys* ", évidemment les mêmes que ci-dessus. Nous avons lieu de croire qu'ils étaient de Grouville.

On voit par ce qui précède, que plusieurs branches de la famille Baudains étaient dès le 15e siècle établies dans diverses paroisses de l'île, et que l'orthographe du nom variait beaucoup : on le trouve écrit Baudeyn, Baudayn, Baudayns, Baudwys, Baudein, etc. L'orthographe actuelle, *i.e.* Baudains, ne paraît s'être fixée que depuis le dix-huitième siècle.

Ajoutons qu'une famille de ce nom était établie à Guernesey dès la fin du quinzième ou le commencement du seizième siècle ; originaire probablement de Jersey, elle s'allia à plusieurs des bonnes familles de l'île-sœur, telles que : Le Marchant, de Saumarez, de Quetteville.

Lorsqu'on étudie l'histoire des familles jersiaises aux quinzième et seizième siècles, on est frappé de voir que chaque famille, pour ainsi dire, avait parmi ses membres un ou plusieurs prêtres. Mais aucune peut-être, avant la Réformation, ne compta autant d'ecclésiastiques que celle des Baudains.

Nous en avons trouvé au moins sept, dont voici les noms :

Sire John Baudains, prêtre, –1505–. (Bulletin de 1890, p. 428 et 429.

Sire Thomas Baudains, l'un des principaux de la paroisse de Grouville en 1539, mourut vers 1543. En 1545, Richard Baudains, fils aîné de Michel, et George Baudains, partagent les héritages de Sire Thomas B. [H. 2, 1545].

Sire Augustin Baudains, de St Martin, 1496 ; voir Bulletin de 1890, page 414 ; il donna son nom à une chapelle décrite dans De la Croix, Vol. I, page 180.

Digitized by Google

Sire Richard Baudains, Procureur du Trésor de la paroisse de St Clément, 1554 ; l'un des Procureurs de cette paroisse en 1570 ; il fut également Promoteur de la Cour ecclésiastique, 1557. [6e Bulletin, p. 254].

En 1580, l'enfant en bas âge de Thomas Baudains et Clément Baudains partagent l'échette de Sire Richard B. [H. 4, janvier 1580-1.

Sire Julien Baudains, de St Martin. Voici à son sujet un Acte de 1537, imprimé déjà à la page 295 du Bulletin de 1900 ; nous le reproduisons ici en language moderne : " Le procureur du Roi et dénonciateur adjoint doivent prouver vers John Perrotine que a guet et pens de nuit (par guet-apens) il a dépouillé Sire Jullien baudain et lui a osté sa jacquette, son bonnet et sa bourse ".

En 1569, Edouard Baudains, de St Martin, principal héritier, et Pierre Baudains fils Nicolas, partagent les héritages de Sire Julien B. [H. 3, 1569].

Sire Regnauld Baudains, de St Martin, est mentionné comme " neveu de Sire Augustin Baudains, défunt ", dans Ex. 2, 1551. Il était un de ceux qui, malgré les injonctions de la Cour Royale, se montrèrent pendant longtemps hostiles à la Réforme religieuse. [Voir le Bulletin de 1900, p. 305].

Augustin Baudains, moine. Il était de Grouville. [Voir Bulletin de 1890, p. 450]. Augustin Baudains, " qui fut moigne ", fut présumé mort en 1582. [H. 4, 1582]. Il ne semble pas avoir fait de long séjour à Jersey après avoir terminé ses études à Coutances. Il ne faut pas le confondre avec Sire Augustin Baudains, de St Martin, mentionné plus haut.

Trois de ces ecclésiastiques, on le voit, appartenaient à la branche de St Martin qui fait plus particulièrement l'objet de cette notice, c'est-à-dire celle qui a donné à l'île Laurens Baudains, le bienfaiteur des écoliers.

Bien qu'il ne fût pas issu d'une des maisons dirigeantes du pays, Laurens Baudains ne faisait pas moins partie d'une ancienne et respectable famille d'agriculteurs et commerçants.

Son arrière-grand-père, Cardin Baudains, était établi à St Martin en 1475, très probablement sur le fief du Roi.

Digitized by Google

Laurens Baudains, " le viel ", grand-père du donateur, devait la Sergenté et fit assermenter à sa place Collas Badier comme Sergent du fief du Roi à St Martin, en 1534. [Catel 3]. Il n'eut qu'un fils, Edouard Baudains, qui fut agriculteur et commerçant, et paraît avoir reçu une instruction au-dessus de la moyenne de cette époque. L'acte suivant en est une preuve ; bien qu'il soit imprimé à la page 246 du Bulletin de 1899, nous croyons utile de le reproduire ici en remplaçant les abréviations par leurs équivalents : " 9 fév. 1565-6, Edouard " Baudains pour ce que irreverentement étant en face de Justice de- " dans le parquet, il parloit aux Sieurs de la Justice en anglois, latin " et françois comme par voie de gaserie (jaserie, badinage) ne recon- " noissant point son devoir ni le lieu où il était devant la Justice du " Roi, parquoi ledit Edouard pour son irreverence est condamné à " l'amende à la deliberation de Justice, 30 sols ".

Ce même Edouard Baudains donna au trésor public de St Martin un gobelet et une tasse d'argent pour l'usage de la Sainte-Cène. (18e Bulletin, p. 192). Il y a lieu de croire qu'il acheta le fief Guillaume Payn, à St Martin.

Laurent Baudains, de bienfaisante mémoire, était l'un des fils puînés d'Edouard. Etait-il deuxième ou troisième fils, c'est ce qui ne ressort pas clairement des Actes où il est mentionné, son nom y paraissant tantôt le second, tantôt le troisième.

Il naquit vers 1545. Nous manquons de renseignements détaillés sur sa jeunesse, mais il ressort d'un Acte de Catel 11, 1572, qu'il était associé au commerce de son père. C'est à tort que plusieurs auteurs, entre autres ceux de l'Armorial, (p. 41) disent qu'il fut ecclésiastique. Nous n'avons pas davantage trouvé de preuves qu'il eût jamais été maître d'école. Les seules fonctions publiques qu'il semble avoir exercées étaient celles d'officier du Connétable de St Martin, -1587-96-.

C'est en cette qualité, sans doute, qu'il signa en 1587, ainsi que son père, qui était un des principaux de la paroisse, un règlement de comptes, entre Edouard Payn, Connétable, et la paroisse de St Martin. [Bulletin de 1893, p. 197].

Mais s'il ne fut pas ecclésiastique, il avait certainement reçu une bonne instruction, et s'intéressait aux choses intellectuelles plus que ses contemporains en général.

Digitized by Google

Laurens Baudains se maria deux fois. De sa première femme, Collette Mallet, il eut un fils unique, Laurens, qui mourut sans postérité, à la fleur de l'âge, peu de temps seulement après son mariage avec Sara Dumaresq.

Serait-ce la mort prématurée de son unique enfant qui aurait inspiré à Laurens Baudains l'idée première de ses généreuses donations ?

Il est permis de supposer qu'une si grande épreuve ne fut pas sans rapport avec le dessein qu'il conçut de consacrer une partie de sa fortune à doter son pays d'une Collége. Peut-être aussi le fait qu'un Etablissement de ce genre venait d'être fondé à Guernesey, l'avait-il ému à jalousie.

Depuis longtemps le besoin d'un bon établissement d'instruction secondaire se faisait sentir à Jersey. Il convient ici de dire quelques mots de l'ignorance qui régnait dans l'île même au sein de la classe moyenne, à la fin du seizième siècle, et dans les premières années du dix-septième.

Sans doute, les écoles de St Mannelier et de St Anastase devaient donner une honnête instruction à bien des enfants de la classe aisée ; mais l'administration de ces Ecoles et l'enseignement qu'on y recevait laissaient parfois beaucoup à désirer, et l'on s'était plaint que leur emplacement mal choisi nuisait à leur bon fonctionnement. [Ordres du Conseil, Vol. I, p. 52 et 53]. Sans doute aussi il y avait dans chaque paroisse les " petites écoles ", où l'on était sensé apprendre aux enfants du peuple à lire, écrire et calculer.

Mais ces moyens d'instruction étaient devenus insuffisants pour la population croissante de l'île ; bref, le niveau de l'instruction populaire était très bas. Nous n'en voulons pour preuve, entre autres, que les deux exemples suivants, tirés des Rôles de la Cour :

1600–1 : " Pour congnoistre dentre Laurēs Vibert Junr et Jean " Hamon lequel dicex seroit coulpable dvng signe (signature) contre- " faict dont ilz ont esté trouvés saisis : Justice ordonne q̄ le Conestl " de Saincte Marie, et le Conestl de ſt Jean feront venir chūn (chacun) " six de leurs sermentes (officiers du Connétable) *telz qui congnoissent* " *escrire* (1) ou en faulte quilz nen trouvent de ceste qualité, ilz sup-

(1) C'est nous qui soulignons.

Digitized by Google

" plerõt le ñbre (nombre) des plus suffisans de leurs po^e au moyen " quilz ne soient de Leurs parens ni affins et les ꝑduiront le sabj " (samedi) en iustice ". [Catel 14, 27 janvier 1600–1].

1616 : Edouard Regnauld, Chef-Sergent de Ste Marie, dit ne pouvoir lire ni écrire. La Cour lui ordonne de louer un homme capable pour le remplacer. [H. 8, p. 26 v°].

Or, les Chefs-Sergents et les Officiers du Connétable appartenaient à cette époque aux familles aisées des paroisses ; on est donc fort surpris de voir qu'il se trouvait si fréquemment des illettrés parmi eux.

D'ailleurs, la pénurie d'établissements d'instruction secondaire était si grande, et si peu de jeunes gens étaient envoyés aux Universités de France ou d'Angleterre pour y terminer leurs études, que l'on en était réduit à nommer comme recteurs des paroisses de Jersey des ecclésiastiques français ou guernesiais. Par exemple, en 1596—date de la première donation de Laurens Baudains—sept recteurs sur douze étaient des Français, un autre était fils ou petit-fils de Français, un autre, Guernesiais, et trois seulement étaient Jersiais. Ajoutons que si l'île manquait d'ecclésiastiques indigènes, elle souffrait aussi d'une grande pénurie de médecins et de chirurgiens ; ceux-ci, trop peu nombreux, étaient pour la plupart étrangers.

Il est donc aisé de comprendre qu'un homme de cœur, ami de l'instruction, pénétré de l'importrance du rôle qu'elle serait appelée à jouer, ait cherché à remédier, dans la mesure de ses moyens, à un si humiliant état de choses. Privé d'héritiers directs, il choisirait son pays natal pour principal héritier, et lui assurerait, de son vivant déjà, les bienfaits d'une éducation plus libérale.

La première donation de Laurens Baudains fut faite aux Etats, représentant le public de l'île, le 7 octobre 1596, et comprenait 18 quartiers de froment de rente, et le moulin de Dannemarche, à St Laurens, plus connu maintenant sous le nom de moulin des Ecoliers. Les revenus qui en provenaient devaient être, selon l'intention du donateur, employés " pour l'entretien et usage d'un Collége en cette " île pour l'instruction de la jeunesse en la grammaire, langue latine, " arts libéraux et saintes sciences ", etc. [Publication de 1897, p. 82]

Digitized by Google

Il était convenu que l'amortissement de ce don serait demandé à bref délai à la Reine Elisabeth. Cette formalité fut bientôt remplie, et le 19 avril 1597 les Etats furent informés des " licence, octroy " et gracieulx esmortissemēt " obtenus de sa Majesté par Laurens Baudains. Cette patente, qui ne paraît pas avoir été enregistrée à Jersey, accordait à d'autres personnes la faculté d'ajouter à ce don jusqu'à concurrence de 200 quartiers de froment de rente.

Le premier pas était fait, et l'œuvre lancée. Mais le public ne montra aucun empressement à entrer dans cette voie charitable, et les souscriptions sur lesquelles on avait compté firent défaut.

Cependant, le collége commençait à prendre forme : le 6 mai 1598, les Etats nomment le premier Maître ou Principal. Ce fut M. Edmond Snape, (Ministre du Château Montorgueil) qui en accepta la charge à titre provisoire seulement, son ministère ne lui permettant pas d'y consacrer tout son temps. Chose curieuse, il ne nous est pas dit dans quel local le Collége fut provisoirement installé. M. Snape quitta bientôt Jersey ; nous n'avons pas à entrer dans les détails de ses différends avec les Etats au sujet de ses honoraires.

Le 11 octobre 1599, les Etats décident que vingt quartiers de froment de rente des revenus de St Mannelier et de St Anastase, seront attribués aux fonds du nouveau Collége. Il paraît donc que, dès ses débuts, l'institution naissante eut à lutter contre l'insuffisance de ses ressources, et la difficulté de trouver un Régent compétent.

Le 9 août 1600, il est question, aux Etats, du " College nou- " vellement érigé en la Ville "[1] et des " deulx escolliers les plus " avancés qui suppléent la place du Régent ", depuis le départ de M. Snape. Le 16 octobre de la même année les deux écoliers en question, Jean Pallot et Jean Mollet,[2] sont autorisés à continuer leurs fonctions de " Sous-régents " *pro tem.*

Le 14 janvier 1601-2, les Etats discutent une lettre du Gouverneur conseillant la fusion temporaire du nouveau Collége avec l'école de St Mannelier, afin que les revenus du don Baudains fussent affec-

(1) Il ne faut pas se hâter de conclure de là qu'un bâtiment spécial eût déjà été construit.

(2) M. Jean Pallot fut plus tard Régent de St Mannelier, et M. Jean Mollet, Recteur de la Trinité, 1612—1637, date de sa mort.

Digitized by Google

tés à la construction du Collége définitif; mais toute décision fut ajournée, en attendant la venue promise du Gouverneur.

N'oublions pas de mentionner que le moulin de Dannemarche avait souvent besoin de réparations qui absorbaient une partie des fonds disponibles. Le 27 mars 1602, " Il est de rechef commandé " aux Ministres et Connétables d'exhorter les gens de bien de leurs " paroesses de contribuer à la réparation publique du moulin de " Dannemarche dedié a linstruction de leur Jeunesse ".

Peu de temps après, le 6 décembre 1603, Me Willliam Steward, " gentilhomme écossais " fut appelé par les Etats à prendre la direction du Collége, " jusqu'à la St Michel prochaine ", et le Bailli Paulet fut prié de trouver, à brève échéance, " un lieu commode pour ledit " Collége ". Celui-ci avait donc, semble-t-il, plusieurs fois changé de local.

A partir de cette nomination, jusqu'en 1606, les renseignements au sujet de l'Etablissement font défaut. Mais selon toutes les apparences, les affaires du Collége allaient mal, et depuis le départ de M. Steward, vers octobre 1604, étaient de plus en plus négligées. Le seul indice qu'il existait encore nous est fourni par une recommandation faite aux Etats par les Députés-Commissaires, en 1606, " qu'il " soit pourveu de qlq̃z Precepteur pour le Colledge de la Ville ", etc.

Mais deux ans se passent encore; les choses en sont restées au même point et, soit négligence, soit insuffisance de ressources, l'existence même du Collége paraît menacée.

C'est alors que Laurens Baudains, désireux sans doute de donner une nouvelle impulsion à une œuvre qui lui était chère, se décide à intervenir. Peut-être même s'était-il assuré le concours de quelques autres personnes charitables. Quoi qu'il en soit, il se présente à une séance des Etats, le 17 octobre 1608, désigne une Commission chargée de recueillir les souscriptions promises, et remet à l'Assemblée une " Remontrance " des plus intéressantes. Ce mémoire remarquable est imprimé aux pages 31 *et seq.* de la Publication de 1899. Résumons-le à grands traits : Laurens Baudains constate d'abord, avec regret, que sa donation, peut-être trop modeste aux yeux de quelques-uns, a été peu appréciée, voire même négligée. Il déclare

Digitized by Google

ensuite son intention de faire un deuxième don au public, à condition que les Etats acceptent et fassent enregistrer certains " Articles " ou Statuts qu'il estime indispensables au bon fonctionnement de son Collége.

Les Etats ayant accueilli et fait entériner séance tenante son Mémoire, Laurens Baudains annonça qu'il ajoutait à son premier don quinze quartiers de froment de rente et une somme de deux cents écus " pour aider à bâtir le Collége ". A la fin de cette mémorable séance, Me Pierre Guillaume, que Laurens Baudains semblait avoir en vue pour ce poste, fut nommé pour une année Régent du Collége. Il exerça ces fonctions pendant quelques mois de plus que l'année stipulée, mais lorsqu'il quitta son poste, vers avril 1610, nous ne voyons pas que les Etats lui aient donné de successeur. [Etats, 1610, 5 avril, 14e Publication].

Faut-il en conclure que le Collége cessa d'exister à cette date ? Il est permis de le supposer, car les Rôles des Etats, que nous avons suivis jusqu'à présent, dans ce rapide aperçu, se taisent absolument sur cette question. Le public évidemment ne paraissait guère disposé à soutenir l'œuvre initiée par Laurens Baudains, et les Etats eux-mêmes n'étaient sans doute pas en mesure d'intervenir directement.

Quel ne dut pas être le désappointement du donateur devant cet écroulement de son rêve charitable ! Que va-t-il faire maintenant ? Se désintéresser de son œuvre, la laisser aller à la dérive ou reprendre ses dons ? Il ne fait rien de tout cela ; mais, déçu dans son espoir de voir s'élever un Collége, il conçoit le projet d'affecter à un autre usage du même genre les revenus de ses donations.

Peu de Jersiais allaient alors aux Universités anglaises : la distance, la longueur des traversées, et surtout les frais d'entretien à Oxford ou Cambridge, étaient autant d'obstacles à surmonter. Il est vrai, les Etats avaient déjà aidé plusieurs jeunes gens à faire leurs études à Oxford ou à Cambridge, et les Recteurs, de leur côté, s'étaient cotisés dans un but semblable, mais ces subventions n'étaient pas fixes, et avaient un caractère trop aléatoire. [Voir Publication de 1897, p. 67 etc.]

C'est de ce côté que se porta maintenant l'attention de Laurens Baudains, et il décida de demander que le revenu de ses donations

Digitized by Google

fût désormais employé uniquement à entretenir aux Universités anglaises quelques jeunes gens studieux, bien qualifiés, mais sans fortune.

Il s'adressa donc au Roi Jacques I pour obtenir la constitution et l'incorporation d'un Conseil qui serait chargé d'administrer dans ce but le revenu de ses donations, ainsi que de celles qui pourraient venir s'y ajouter dans la suite.

Le gouvernement acquiesça à cette requête par Lettres Patentes[1] datées de Westminster le 13 septembre 1611, et communiquées aux Etats le 9 janvier 1611–12.

Mais Laurens Baudains n'était plus là pour jouir du succès de sa démarche. Il était mort deux mois et demi environ avant la signature de ce document.

Revenons ici de quelques années en arrière, et complétons ce que nous avons pu découvrir sur la vie privée de Laurens Baudains en ajoutant quelques détails relatifs à son second mariage.

Il épousa, le 19 juin 1605, à St Jean, la veuve de Simon Malzard, (fils Hélier) Thomasse Esnouf, dont il n'eut pas d'enfants. La famille Esnouf était à cette époque une des principales de St Jean, et comprenait plusieurs branches importantes qui ont fourni des Connétables à cette paroisse, et un Juré-Justicier.[2]

Les Malzard comptaient aussi parmi les anciennes familles de St Jean ; Nicolas Malesars fut Juré-Justicier en 1324, et un Simon Malzard fut Connétable de St Jean en 1540.

De son premier mariage Thomasse Esnouf avait deux enfants, Simon et Rachel Malzard, dont Laurens Baudains fut le " meneur " ou tuteur. Un de leurs proches parents, Jean Malzard, était Maître d'école à St Jean en 1606. Rachel Malzard épousa vers 1619 Jean Coutanche.

Laurens Baudains ne jouit pas longtemps de son foyer reconstitué ; il mourut en 1611, et sa femme le suivit de très près dans la tombe. Voici dans sa simplicité tragique l'acte du Registre des enterrements de la paroisse de St Martin :

(1) Cette patente a été imprimée en 1871 par ordre des Gouverneurs du Don Baudains.

(2) Siméon Esnouf, bien que nommé Juré-Justicier par Cromwell, mourut avant d'avoir pu être assermenté.

Digitized by Google

" 1611 : Laurens Baudains mourut le 26 juin vers 11 heures. " Le lendemain, 27, Thomasse, femme dudit Laurens, mourut à 11 " heures. Ils furent enterrés le lendemain 28 ".

Son testament, daté du 20 février 1610–11, fut approuvé à St Hélier, le 13 juillet 1611,[1] par Martin Romeril, " Député du " Recordateur des Testaments ".

L'inventaire de ses biens et son testament sont mentionnés (mais non entérinés) dans Ex., Livre 27, à la date du 4 juillet, 1611 et le 13 juillet de la même année " Me Hélier Faultrart (Recteur de " St Martin) délivra entre les mains de Martin Romeril, Député de " Mr le Recordateur, le testament et dernière ordonnance légataire de " feu Laurens Baudeyn avec le serment dudit Me Faultrat *(sic)* et le " serment de Jean Falle fait à l'instance dudit Député que c'est le " vrai testament dudit Laurens ", etc. [Ex. 27, 13 juillet 1611]. Ce document est imprimé dans les Chroniques de Jersey, p. 11 de l'Appendice. On verra par ce testament quels furent les legs, assez considérables, que Laurens Baudains fit aux pauvres de l'île, à l'Eglise de St Martin, aux différents membres de sa famille, à ses filleuls, etc.

La succession de Laurens Baudains échut en dernier lieu aux enfants de ses frères et sœurs. Les principaux héritiers furent : Laurence, fille unique de Jean Baudains, fils aîné d'Edouard, et femme de Michel Sarre. Cette ligne, qui possédait le fief Guillaume Payn, était représentée à Jersey jusqu'à ces derniers temps par la famille Payn, du Taillis, St Martin, récemment éteinte. D'autres héritiers furent Jean et Nicolas Baudains et leurs sœurs, enfants de Nicolas, frère de Laurens. Mais, éventuellement, à l'exception des maison et ménage de Laurens Baudain à la Ville Brée, dont nous parlons plus loin, presque tous les héritages provenant des Baudains furent réunis par achat dans la famille Payn.

(1) Les commissaires de 1562 avaient chargé le Doyen de l'approbation des testaments ; mais pendant la période où le Doyenné était supprimé (de 1575 environ à 1620), ce soin fut confié à un fonctionnaire civil, appelé Recordateur des testaments. Amice de Carteret fut appelé pour un an à ces fonctions en vertu d'un Ordre d'Amice Paulet, Gouverneur, daté du Château Montorgueil le 22 sept. 1584. [H. 5, 8 oct. 1584]. Cette nomination fut sans doute renouvelée, car en 1593 Philippe Romeril, Vicomte, était " Député du Recordataire des testaments ", Mr Amice Paulet. Martin Romeril succéda à son père comme Député-Recordateur.

Digitized by Google

Voici comme preuve à l'appui de ce qui précède, le résumé de quelques contrats :

1625, 2 septembre : Nicolas Baudains, fils puîné de Nicolas Baudains fils Edouard, baille sa partie d'héritage de père à Abraham Payn et à Jean Badier pour 19 quartiers de froment de rente, y compris maison et ménage appelés la maison de Caen et la pièce de la Noe, à St Martin, sur le fief du Roi, au S.O. de la maison de Jean Noël, laquelle pièce est de l'échette de Laurens Baudains, etc.

1625–6, 4 mars : Me Abraham Payn fils Edouard prend de Daniel Sarre, fils aîné de Michel et de feue Laurence Baudains sa femme, les maisons, terres, bois de "futtez" *(sic)* etc. de ladite Laurence. [Reg. 7, fo 248]

1626, 17 avril : Me Abraham Payn prend tous les héritages de Michel Sarre et son "franc-veuvage" de Laurence Baudains sa femme défunte ; ledit Payn délivrera à Marguerite Payn sa fille, le jour de son mariage, une vache, et à Elizabeth Sarre, petite-fille dudit Michel, une vache et 60 écus sols quand elle sera en âge. [Reg. 7, vers fo 290].

Ainsi que nous l'avons dit, la maison où demeurait Laurens Baudains était située à la Ville Brée, St Martin, sur le fief de Rozel ; elle avait fait partie du bien de sa mère, Susanne Hicques.(1) La maison et les terres qui en dépendaient passèrent à Jean Badier fils Martin, qui à son tour les bailla à Jean Syvret senr. Le petit-fils de celui-ci, Mr George Syvret (plus tard Avocat et Greffier) les résigna à Clément Messervy (fils Abraham fils Edouard) et à Marie Fauvel sa femme.

Les descendants de Clément Messervy occupèrent cette propriété jusqu'au 6 février 1790, date à laquelle elle fut baillée par M. Clément Messervy (aïeul de M. le Juge Messervy) à M. Jean Messervy, grand-père du propriétaire actuel.

Comme beaucoup de maisons du quinzième et du seizième siècle, l'antique demeure du bienfaiteur des écoliers avait un escalier exté-

(1) Laurens Baudains avait aussi possédé les "*maison et ménage*" de Cornet à St Martin : il les prit, le 3 juin 1606, de Thomas Payn ayant droit des Vivian, Cornet, etc. et les bailla à Abraham Messervy fils Edouard, le 18 août 1606. [Registre II.]

Digitized by Google

rieur en pierres, conduisant de la cour à l'étage supérieur, de petites fenêtres à carreaux plombés, etc. Elle s'élevait sur l'emplacement des écuries actuelles, un peu au Nord de la nouvelle maison de M. Jean Messervy, et elle ne fut démolie qu'en 1874.

Disons, en terminant, que l'idée de Laurens Baudains relative à la construction d'un Collége, fut reprise un demi-siècle plus tard par Messire George de Carteret, Bailli et Lieut. Gouverneur. Lui aussi avait à cœur de faire progresser l'éducation à Jersey et s'était imposé des sacrifices dans ce but. Lui aussi eut à lutter contre l'indifférence, l'hostilité même, de ses contemporains, et Jersey attendit près de deux siècles la réalisation définitive de leur généreux projet.

S'il est conforme à la vérité historique de dire que Sire John Hue fut le premier fondateur de l'école de St Mannelier, il est également vrai que nous devons attribuer à Laurens Baudains l'honneur d'avoir été le premier fondateur d'un Collége à Jersey.

Exprimons enfin le vœu que la mémoire de Laurens Baudains ne soit pas complètement oubliée des générations à venir. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que rien à Jersey ne rappelle au public la générosité de cet homme de bien. Chaque pays recueille avec vénération le souvenir de ses bienfaiteurs, leur élève des monuments, ou publie des monographies capables d'éveiller une généreuse émulation. Pourquoi sommes-nous à Jersey si lents à entrer dans cette voie ?

Digitized by Google

BAUDAINS.

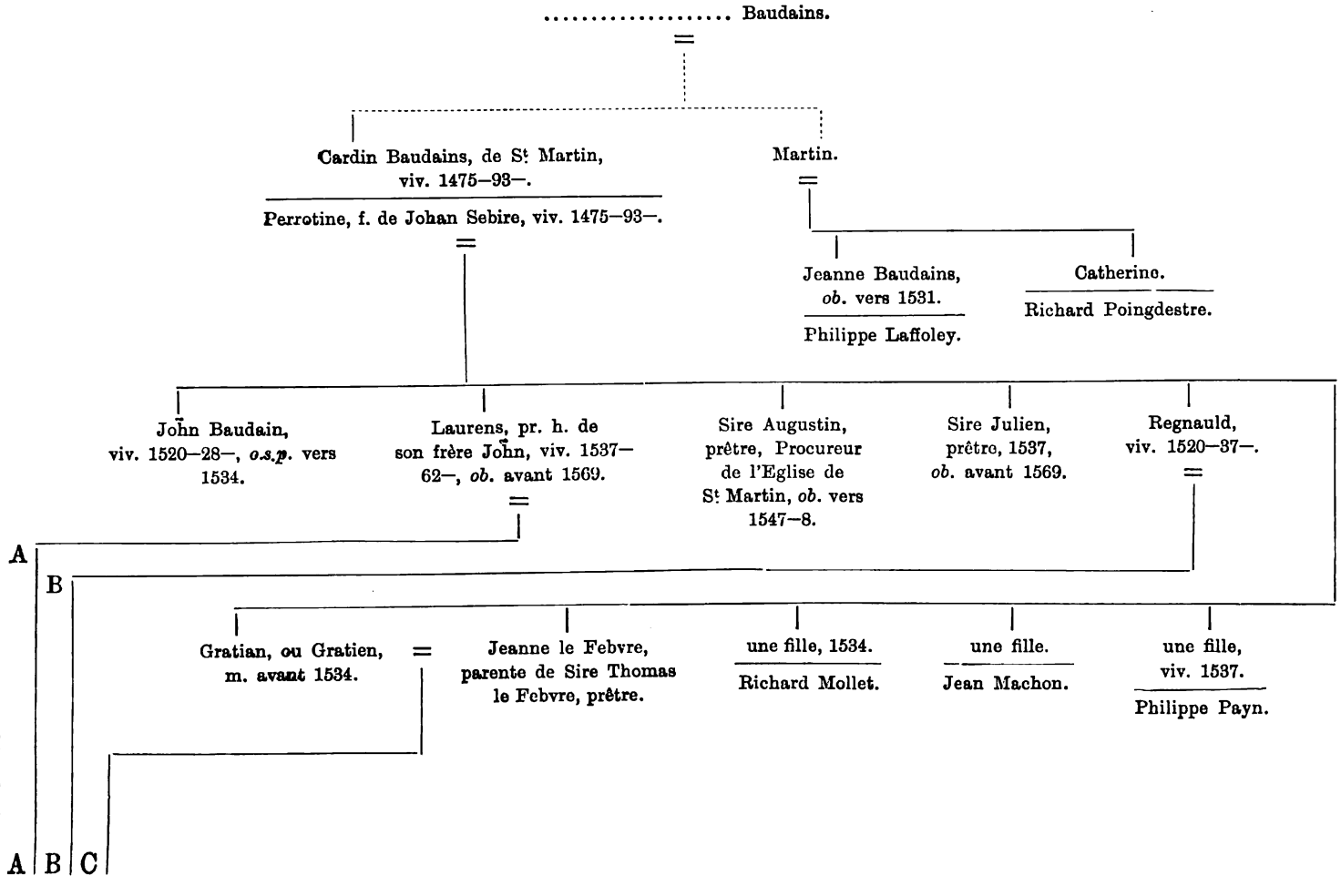

Digitized by Google

A | B | C

- Nicolas Baudains, de Rozel, viv. 1547—62—.
  - Simone, f. de Nicolas Perchard, *ob.* vers 1593.
    - Françoise Baudains,(2) f. unique et héritière, m. avant 1579.
      - Philippe Mallet, *ob.* vers 1593.
- Drouet,(1) demeurait à l'Est de l'Eglise de St Martin, viv. 1551—81—.
  - Marguerite de Caen (?) *ob.* vers 1574.
    - Thomas Baudains, *ob.* vers 1599. = Jeanne, f. de Richard Baudains fils Drouet, de Grouville, et de Marie, f. de Henry le Bastard.
      - Jean Baudains,(3) viv. 1608.
      - Thomas, viv. 1613.
      - Anne, m. 1599.
        - Jean Cabot, (fils Cosmes) Diacre de St Martin, 1645 (?)
      - Elisabeth, m. 1599.
        - Jacques Nicolle.
    - Jeanne, veuve en 1586.
      - Julian Richardson.
    - Collette, *ob.* 1615.
      - Philippe Sohier.
- Sire Regnauld, prêtre, *ob.* vers 1593.
  - George, *o.s.p.*
- Edmond, *o.s.p.* avant 1571.
  - ..... f. de Michel de Quetteville ; épousa 2º Hugh Richardson.
- Jean, s'établit à Guernesey, *o.s.p.* avant 1580 ; sa veuve épousa Jean le Marchant, de Guernesey.
- Genette, *ob.* vers 1565.
  - Clément Perchard.

A | B

(1) Ce Drouet Baudains donna par testament 4 cabots de "mousture" aux pauvres de St Martin. [Ex. 15, vers le 6 mai 1587].

(2) Ses "maison et ménage" étaient situés sur le fief de Rozel, St Martin, vers le Nord. [H. 5, 1589, vers p. 265.]

(3) Jean Baudains fils Thomas fils Drouet bailla à Jean le Hardy, le 7 mars 1608—9, ses "maison et ménage" situés à St Martin, sur le fief du Roi, au nord des jardins dudit le Hardy, pour 5 quartiers et demi de froment de rente. [Registre 2, fº 324.]

Digitized by Google

A | B

- Nicolas Baudains,(1) *ob.* vers 1542. = Barbe, f. de John Estur et de Guillemine, f. de Perrotin le Jarderey ; épousa 2º John Hubert.
  - Pierre Baudains, co-h. en 1569 de Sire Julien Baudains, prêtre. = ... f. de Philippe Payn, de St Martin.
    - Nicolas Baudains, *ob.* 1618. = Marie le Maistre, *ob.* 1644.
      - Pierre Baudains, viv. 1646. = Marie, f. de Jacques Jutize, de Grouville, *ob.* 1643.
        - Plusieurs Enfants.
      - Nicolas, n. 1610, m. 1639. — Jeanne, f. de Philippe Gaudin, de la Quéruée.
      - Edouard, m. 1644. — Marie, f. de Jean Collas, fils Augustin, de la Quéruée, *ob.* 1645.
      - Marie, n. 1608.
    - Jean, viv. 1620. — Susanne .....
    - Michel, 1620.(2) — ..... f. de François Nicolle (?).
  - Françoise, viv. 1586. — Thomas Coignart, 1586.
- Collette, viv. 1547. —
  1. John Laurens, *ob.* avant 1547.
  2. Guillaume Morant, viv. 1547.

(1) Nous avons lieu de croire que ce Nicolas Baudains est l'ancêtre d'une famille Baudains, de Hérupe, St Jean.

(2) En 1620, Michel Baudains avait dans sa partie d'héritage le clos des Cabarettes, sur le fief du Roi à St Martin au Nord de la maison de Pierre Baudains. Une famille de Baudains s'est maintenue dans la contrée des Cabarettes jusqu'à une date assez récente.

A

Digitized by Google

A

Edouard Baudains, Fouageur de St Martin, 1564, *ob.* "subitement", 1592.

=

Susanne,(1) f. aînée et en dernier lieu pr. h. de Mathieu Hicques (fils Edouard) et de Catherine, f. de Lucas Machon; *ob.* 1596.

une fille.

Edmond le Manquais, dont le fils Jean s'établit à Guernesey. [Reg. I, 1605, vers fin du Livre].

John Baudains, Seig. du fief Guillaume Payn, m. 1562, *ob.* vers 1570.

Catherine, f. de Thomas Falle, de St Sauveur, et sœur de Jean Falle, Avocat de la C. R. vers 1572, épousa 2º Jean Briard.

=

Nicolas, ou Collas, *ob.* le 6 oct. 1613.(2)

Jeanne le Ray, *ob.* 1637.

=

Laurens, n. vers 1545, auteur du **Don Baudains**, *ob.* le 26 juin 1611.

2. Thomasse, f. de Jean Esnouf, veuve de Simon Malzard, de St Jean; m. le 19 juin 1605, *ob.* 27 juin 1611.

=

1. Collette, f. aînée de Nicolas Mallet et de Thomasse, f. de Jean Noël, m. vers 1569.

Laurens Baudains junr., *ob. v.p.* vers 1595, *s.p.*

Sara, f. de Clément (?) Dumaresq, de la Chesnée, St Martin, Juré-Justicier; épousa 2º Richard de Carteret, Avocat-Général, en 1597—8.
3º Jean Nicolle, de Faldouet.

Marguerite, *ob.* 1644. enterrée dans l'Eglise de St Martin.

Thomas le Maistre, Seig. de Quetivel, Connétable de St Martin, 1632.

Thomasse, *ob.* 1593.

1. Guillaume Dolbel, Chef-Sergent de St Sauveur, 1567, m. 1570, *ob.* 1579.
2. Damyan Poingdestre, m. 1587.

(1) Donna, par testament, 10 écus aux pauvres de St Martin.

(2) Il est possible que Nicolas Baudains eût épousé en 1res noces Marie, fille de Paul de Ste Croix, laquelle mourut sans postérité vers 1588. [Ex. 16, vers décembre 1588].

A | B

Digitized by Google

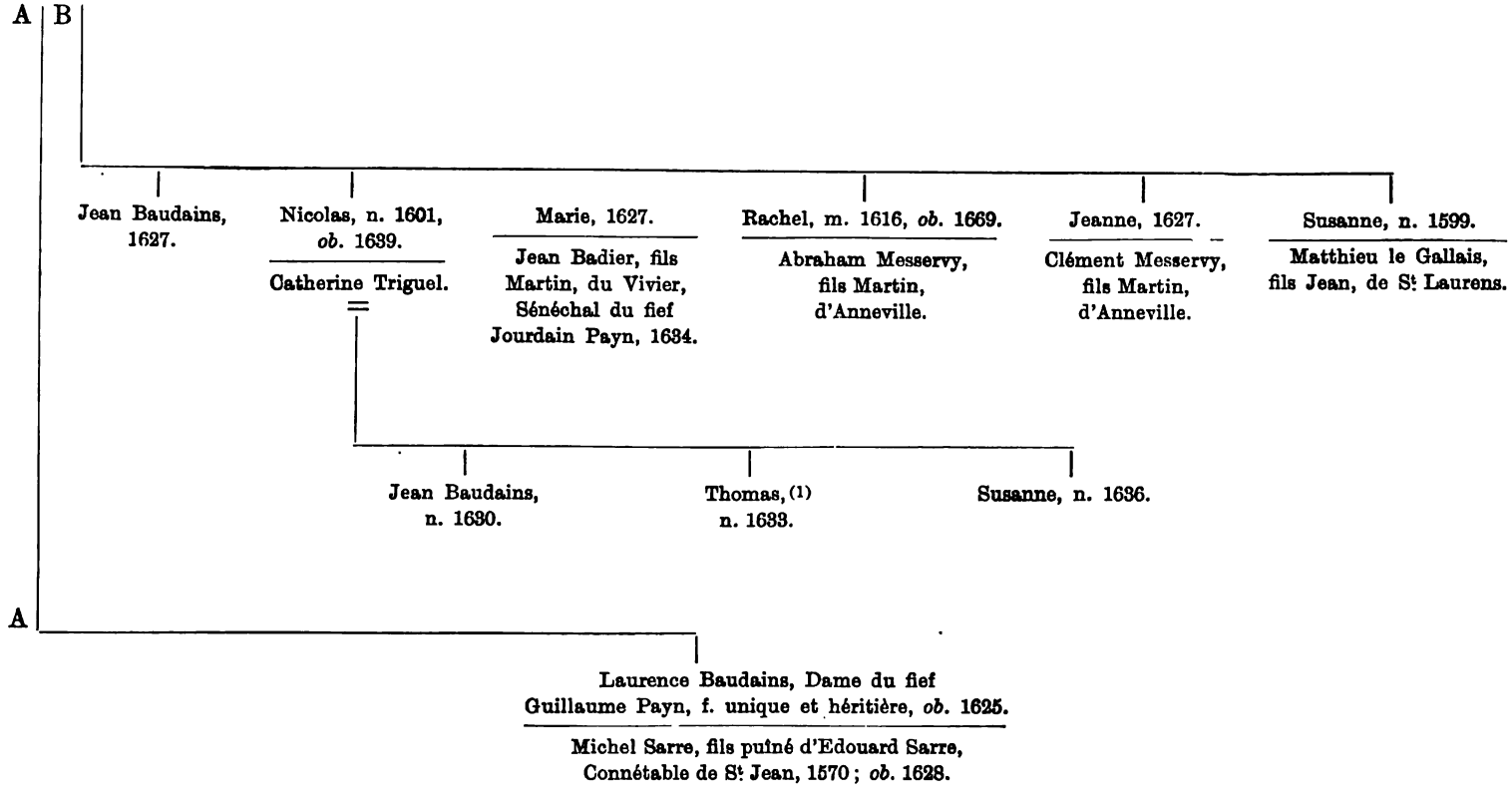

(1) La maison et les terres d'un Thomas Baudains fils Nicolas (probablement celui-ci), situées à St Martin près du Presbytère, sont mentionnées, en 1668, dans H. 14, vers page 225.

J. A. MESSERVY.

Digitized by Google

DOCUMENTS RELATING TO THE RE-ESTABLISHMENT OF THE ANCIENT JURISDICTION (1652–53.)

It will be remembered that when in 1651 Jersey was compelled to submit to the forces of the Parliament, the administration of Justice in the Island was a matter of concern to the Council of State, as only one jurat (Abraham Herault) was left on the Bench, with the Bailiff Michael Lemprière. There are many references in the Domestic State Papers on the subject of providing an efficient system of administering justice. Just previous to the capitulation of Elizabeth Castle in December 1651 we find the Council giving directions to the Governor Colonel Heane (1) to see that "there be no election "made of any jurat in place of any of those now in the Castle or that "may be dead, until Parliament has taken order therein, so that such "may be put into those places as will duly administer justice".

Parliament, however, too busy with more important affairs of state, did not proceed with that despatch in the matter which the Islanders would have wished, as the petition published below & dated June 1652 shows. Therein the Captains, Constables, Centurions & other notables pray for the restoration of the ancient constitution.

On November 22nd 1652 on the petition of Henry de la March desiring the Council of State to appoint some persons to do him justice in a case at law depending in Jersey, the Committee for Trade & Foreign Affairs is of opinion that the Council can do nothing until Parliament has given orders for the administration of Justice in Jersey.

(1) Written also Haines and Haynes.

Digitized by Google

On January 21st 1653 we find the question of "settling a course of Justice in Jersey" revived and a report ordered.

On August 31st 1653 the Council of State decides that Alderman Moyer should present to Parliament the report on Jersey (also printed below).

The Council laid down that the Bailiff having the appointment of the inferior officers of the Court, was "to displace all guilty of "delinquency and put in the well-affected, granting the offices, not "for life as before, but for two years; also all offices to be only for "two years unless the supreme power in England think fit to con-"tinue them, provided that only six of the Jurats be changed every "two years".

Michael Lemprière having only a commission from the Committee of Safety, the Council was of opinion that he should have a new one & instructions were to be forwarded to him "to alter all pro-"ceedings from the titles agreeable to a Monarchy to those of a "Commonwealth".

On November 22nd 1653 the Report had not yet been presented to Parliament, as Alderman Moyer is again requested by the Council to hasten the matter.

The Calendar of State Papers informs us that on July 31st 1654 the Council decided to consider the ordinance for settling the Government of Jersey on the morrow. This evidently did not take place, as a similar resolution is arrived at on December 5th, and on February 9 1654–5 Mulgrave, Fiennes, Strickland & Wolsley are appointed to consider the settling of the Government of Jersey & requested to consult with Counsel learned & others & report thereon.

These directions no doubt resulted in the Order made by Cromwell on the last day of February 1654–5 ordering certain persons designated to be sworn in as Jurats. (See Le Quesne's Constitutional History, p. 342).

The original of the petition published below is at the Bodleian Library amongst the Tanner MSS. (No 53, fol. 57) & is in the same handwriting as the well-known description of the Constitution of Jersey by Michael Lemprière, which is printed in Cary's Memorials

Digitized by Google

of the Civil War & in the Appendix to Hoskins' Charles II in the Channel Islands. In transcribing the petition I found difficulty in deciphering some of the signatures, & particularly the initials, as they are much obscured by flourishes. In a few cases therefore they must be taken as conjectures.

The Report of the Council of State is printed from a copy made from the original in the Record Office by the late Mr. H. M. Godfray & found amongst some of his papers recently come into the possession of our Society.

ED. TOULMIN NICOLLE.

Letter from the Captains Constables Centurions & other officers of Jersey for the re-establishment of the ancient Jurisdiction.

Right Honorable—

The poore Inhabitants of this Isle, have lately been astonished by the Rumors wch are come from England, that some psons have endeavored to rent in peeces the frame of or Politique Governmt Therefore wee the Capnes Constables, Centurions and others well affected to the present governmt in all humility doe presume to make or addresses unto yor Lordship, humbly craving, that (as soone as the great & important affaires, wherein you are imployed for the good of the Comon-wealth, will pmitt), your Lordship with ye Councell of State may be gratiously pleased to re-establish the Jurisdiction heere, according to its ancient just rights & priviledges: For, though Michaell Lempriere Esqre Bayly in this place, is a gentleman endowed with many rare abilities & virtues & doubtlesse the fittest to excercise it, farre beyond any native of this Isle, as he hath made it appeare heeretofore, having been one of the Justices & Judge in what concerned the former Judges; But more especially since ye Parliamts Forces arrived in this Isle (with wch hee came) having severall tymes ventured his life and fortunes for the Comon-wealth, for wch he was hang'd in Effigie & all his estate confiscated, having in ye first place,

Digitized by Google

kept a good correspondence with the Governor & Officers for an equall ballance of Justice betwixt ye soldiers & Islanders, & likewise hath, with his dexterity & wisdome, made many attonem^ts of the differences wch have risen 'twixt pty & pty, amongst the inhabitants, with an indefatigable care & labour, to the great contentment of all ye people. Neverthelesse according to the ancient customes, the Bayly used to take advice of Justices in sutes of Law, & having beene hindered by the right Honble Councell of State to chuse any since the Parliam^ts Forces came in this place until further order (there being but one of the Justices in the Isle of whome he may take advice, namely Abraham Herault gent.) For want whereof the poore Islanders suffer much & are like to be utterly ruin'd & crimes remayne unpunished. Therefore our humble request is, That the said Bayly may be desired, to cause Justices to be chosen, & the Jurisdiction re-established, Hee seeming to be much discouraged in that he cannot fully sattisfie the People in the administration of Justice, according to the authority he hath: Hee also desiring to serve no longer, than that he may be usefull to the comon-wealth & his contry.

This is the earnest sute of all the Freeborne People of Jersey, who eternally and constantly shall pray for the prosperity of the Comon-wealth of England, and for the Continuation of their victories and more pticularly wee who are

Your Lordships
Most humble, most faithfull
and most obliged Servants—

Ben: Lemprière
Cap^n of St Ouën.
Ph: Lemprière
Liutenant of Trinité Parish, the Captaine not being in the Island
J De Rues Cap^n & Constable of St Marys
S. Esnouf
Cap^n of St Johns

J Dumaresq
Connestable de St Clement
T. Bandinell
Conestable de St Martin
A. Durell
Constable of St Hillary
Clement Gallie
Constable of St Savio^rs
Thom. le Goupil
Constable of St Laurans

Pierre D'Assigny mi:
Clem^t Lemprière
R Mallet
Zacharie Duhamel
Ch: Marett
Jean Le Gallais
Henry du Maresq
J. Falle
John Messervy
P. Ricard (?)

Digitized by Google

J Herault
Capne of St Hellier parish
P Messervy
Capne of St Saviors
P. Boutlier
Capn of St Brelade
T. Herault
Lieutenāt of St Clemt
being yet no Capne here
S. Le Sebirell
Lieutēnt of St Peeters
there being yet no Capn
C Dumaresq
Capn Lieutent of St Martins
H. Le Gros
Capn Lieutent of St Laurans
F. Amy
Capn Lieutent of Groville
Parish

Jersey, the 8th
of June 1652.

J. Maret
Costable of trinité
T. le Marynell
Constable of St Jean
C. Dumaresq
Constable of Groville
Ph: le feubvre
Constable of St Ouen
N. le Boutller
Constable of St Peeters
Edouard Anley
Constable of St Brelads
J. Messervy
Centurion of St Saviors
Parish
J Le Cousteur
Centuriō of St Brelads
Parish
J de Qutteville
Centurion of St Martin
Josué Amy
Centurion of Groville
J Ricard
Centurion of St Ouen
P Le Boutillier
Centurion of Trinité Parish
Le Baillif
Centurion of St Hillary
Clemt Mallet
Centuriō of St Martin
J Le Jeune
Centurion of St Clemts
P Renouf
Centurion of St Laurans
N Le Geyt
Centurion of St Hillary.

Digitized by Google

REPORT OF THE COUNCIL OF STATE.

1653. August 31st.

The Councell of State haveing taken into their Consideration the present state and Condition of the Government of the Isle of Jersey, and severall pticulars that haue beene offered unto them in relation to that affaire, They find a necessity for a speedy settlem^t of a Civill Governm^t amongst them for deciding of Controversies betwixt Party & Party & punishing of Criminall Offendors, ye long interruption thereof haueing beene very ꝑjudiciall and that wch may bee of evill Consequence to ye Peace of the Island if not speedily remedied. In order whereunto they humbly propound unto the Parlament, That in regard ye Lawes of the said Island are written in ffrench which is the Language of the natives, and that they understand not English, nor ye English Inhabitants their Lawes, that therefore ye now Bayliffe together with Mr Henry Dumuaresque and Mr Abraham Herault two of the old Jurates now upon the Place (who were put out & displaced by Sr George Carteret) may be forthw^th authorised & appointed to administer Justice in ye said Island according to ye auncient Lawes & Customes thereof for ye ꝑsent and untill that affaire can be otherwise settled and provided for.

In relation to which the Councell humbly offers y^t by ye Constitution of ye Governm^t of that Island, there are to be Twelve Jurates who are as justices Assistant to ye Bayliffe in ye Administracon of Justice & upon the Bench equally conjunct with him (Save y^t ye Bayliffe haue a casting voice and in some Cases as judging of Malefactor^s to death it is required that there bee seaven of ye Jurates of one opinion) wch jurates by the auncient Custome of the Island are to be chosen by ye Suffrages generally of all ye Islanders which manner of election ye Councell conceives will give most content, & bee most suitable to ye Inhabitants/ and therefore offer as their humble opinion that it bee continued, & for preventing & restraying all Inconveniencies that may seeme probable to arise from soe generall a Choice, either by the Election of disaffected or neutrall Persons to those places of Trust or otherwise the Parlam^t may please to lay a

Digitized by Google

restriction upon ye chooseing of any Persons but such as have constantly adhered to the Parlam^t of the Commonwealth of England besides which Limitation to appoint allsoe, that noe person soe Chosen shalbe admitted to act before their names be sent over into England for Approbation, and that they shall receive ye same.

They further offer, That ye late pretended Bayliffe Captaine George Carteret als Sr George Carteret & ye Jurates (viz) Philip Carteret Esq, Capt Philip Carteret, Ames Carteret, Joshua Carteret, Francis Carteret, Philip le Geyt, Francis Carteret of Vincheles, Lawrence Hampton John Piport, Benjamin la Cloache, Elias Dumerisque & Thomas Pippon may be displaced for their Delinquency, and that for Supply of them there bee in manner as is above expressed ten new ones chosen & added unto ye two before mentioned old Jurates Mr Henry Dumaresque & Mr Abraham Herault.

And that Elias Carteret[1] ye late Kings Procurator or Atturney in that Island John Le Hardy the late Kings Advocate or Soliciter and Edward Hamptonne ye Vice Count or Sheriffe be allsoe removed and displaced for their Delinquency and (the choyce of these offices which were formerly in the King, now in the State. That Capt Daniell Norman who is a pson of knowne integrity and good Affection be appointed by the Parlam^t Vice Count or Sheriff, he being willing to goe over & execute that Place, Mr Benjamin Lampier Procurator or Attourney And Mr Clement Messervy Advocate or Solicitor, They haueing beene recomēnded to ye Councell as fitt psons for those Imployments.[2]

(1) Doubtless a mistake for Helier de Carteret, Procureur-Général (1636—1653), who succeeded Elias de Carteret in the office.

(2) With reference to the above appointments consult Bulletins, Soc. Jers. vol. iii, pp. 295, 298 & 304.

Digitized by Google

LES ÉMEUTES DE 1730.

La pièce suivante se trouve dans un manuscrit intitulé "Collections relating to the Island of Jersey by the Revd Philip Morant", acheté en 1894 par les autorités de la Bibliothèque Bodléienne à Oxford, où je l'ai copiée. On ne connaît rien de son auteur. L'écriture, qui est belle, est contemporaine du récit des évènements relatés. Au sujet de ces Émeutes voir aussi Bulletins, vol. iii, pp. 155 et 307.

E. T. N.

Anno 1715. An Order of Council was obtained by Mr Pipon[1] of Noirmont at that time the King's Receiver, for the reduction of the Money in Jersey, but was never published nor put in execution.

Anno 1726. An Act was, after some struggle, passed in the States of the Island, but not without some limitations, and among the rest, that the Money for paying the garrison should be brought from England to Jersey in specie: And upon that Act a Petition to the King was framed; but the project not being yet well-digested, the Petition was suffered to lye dormant, and accordingly was not made use of, nor an Order obtained till May 22, 1729, when M^r Le Geyt[2] went to take Possession of the Place of Lieutenant Bailly. But, from the year 1726 to 1729, the Petition was neither seen nor heard of; nor could a copy of it be obtained either for love or money. At last a copy of it was found among the papers of Mr John Dumaresq, the Greffier of the Court, who died ——— 1729–30. He had been gained by M^r Le Geyt's party before his death.

(1) Philippe Pipon, Receveur-Général 1696–1716.
(2) Philippe Le Geyt, neveu du Commentateur.

Digitized by Google

The Pretences used for presenting the Petition & obtaining the order were:

1. The clearing the Island of that trash the liards.
2. Lowering the price of Bills of Exchange.

Saturday August 29. [1730]

Some people going to pay their Rents to Mr Le Geyt, they were forced to pay at 6 a penny. Whereupon the people highly threatened, & said, that rather than pay at 6 a penny, they would destroy all the Jurats: and proceeded so far as to throw stones & break the windows, & even had like to kill some of them. Upon that Mr Le Geyt goes & complains to the Lieutenant Governor, Col. Howard, and desired his protection, saying, That the people were ready to pull down his house & destroy him & his whole family. The Lt Gov.r answered that the fault was his own, & he was fallen into the pit which he had digged.—The mob followed Mr Le Geyt at the Governor's. To quiet them, they were told to come back again on the Monday & they should have justice done them. Mr Le Geyt swore before the Council, that it was Lt Gov.r Howard who bid the people come again.—Upon that they were satisfied & dispersed themselves.

Sunday Aug. 30.

After evening Sermon, at beat of drum (it is said the drum was beat only at St Saviour's & that it was cried in the rest of the parishes) in the Churchyard of each parish, orders were given to all persons in general from 18 to 70 to repair the next day to the Town, with spades, pick-axes, forks, clubs & all other sorts of weapons, '*pour détruire les six au sou*' & pull down their houses, if they would not reduce again the farthings to four a penny.

N.B. Most of them were at the Cyder-Houses from Saturday night to Monday morning; consequently drunk & mad.

Monday Aug. 31.

According to the orders above, the People flocked into the Town from all parts & threatened that if the farthings were not brought again to 4 a penny, they would destroy all the Jurates.

On the Sunday the Jurates met in the Town to consider what was to be done in that exigency & agreed, that a Convention of the Estates should be called for the next day; which was accordingly done.

Digitized by Google

Monday morning the Estates met accordingly in the Town. But before they went into Court, they assembled at the Lt. Governor's, viz: Part of the Jurates & part of the Ministers, viz: Mr. de la Trinité,[1] Mr. John Pipon, Mr. de Saval,[2] Mr. Patriarche,[3] Mr. Nicolas Dumaresq,—of the Clergy, Mr. Le Couteur Senr. & Junr. & Mr. Lemprière of Grouville.—Constables, Mr. Commissary, Mr. Ph. Le Couteur, of St. Brelade, Mr. Mattingley of St. Clement's, Mr. Anley of St. Peter's[4]: Where they agreed that it should be published that the farthings were reduced again to 4 a penny, in order to quiet the people. Before they went into the Court they published an Act declaring that the farthings were again at 4 a penny as they were before. But this not being thought sufficient, they were forced to publish two others with alterations. The people thereupon seeming to be well satisfied, dispersed for a little while. The Jurates took that opportunity to go into the Court. As soon as they were in, the mob assembled in as great a fury as ever, thinking the Jurates were going to undo again what they had done last, that is to make acts contrary to the last acts. Some forced the door open & numbers rushing in, threatened they would have the lives of all those that were for 6 a penny. Mr. de Saval, the Dean, Advocat Marett & Mr. John Hardy the King's Procureur, the most obnoxious, seeing the danger that threatened them, crawled under the Benches of the Court & got out at the back Door of the Court.

Mr. Saval went round by the street called La Rue de derrière to his own house, hired by the Lt. Governor, & desired Miss Howard to shut the door.

The Dean[5] went into Harper's house, who kept a Tavern behind the Court, & taking his Brother's great coat that was there, & Harper's cap, jumped out at a back window, ran up the Town Hill & made into the Castle.

Mr. Advocat Marett seeing a horse which belonged to Mr. Advocat des Augrès,[6] got upon it & rid away likewise to the Castle. When he came there, the Guard refused to let him in without the Gover-

(1) Charles de Carteret, Juré-Justicier 1714—37.
(2) Guillaume Dumaresq, Seigneur de Saval.
(3) Philippe Patriarche, Juré-Justicier 1728—34.
(4) Philippe Anley. (5) François Payn, Doyen 1729—1775.
(6) Elie Dumaresq.

Digitized by Google

nor's order: so that a soldier was forced to ride away with the same horse & fetch an order from the Governor, Mr Marett standing all the while at the gate trembling. Some of the people saw the Dean get into Harper's House & thinking he was there, ransacked the whole house. They went likewise to a chamber he had at Mr Aire's, imagining he might be there: but the bird was flown.

Mr John Hardy sheltered himself at his brother-in-law's house, Mr Richard Patriarche's.

When the mob found that the persons most obnoxious to them were thus escaped, they were so very much enraged, that a body of them went directly to pull down Mr Advocat Marett's house, which they effected in part.

To return to the rest of the gentlemen. One held a knife at Mr Le Geyt's, & offered to rip up his belly. So he went out of Court along with the Lt Governor. But Mr Dauvergne, his son-in-law, getting first out of Court, waved his whip about & said, "*Mes garçons, ils sont a six au sou pour la vie*". Whereupon one struck him across the legs with a stick to beat him down. But he not falling, another struck off his hat & wig, & broke his head. Upon that he took to his heels, & part of the mob after him, some flinging sticks at him: but he went through one Philip Le Fevre's house, which was opposite to his father-in-law's, Mr Le Geyt's, where he got in safe. The wife of Philip Le Fevre shut the door to, after he was come in, which so angered the Mob that they broke all the windows.

Mr Le Geyt being come out of Court along with the Governor, found himself insulted on every side, & even received one blow. And the Lt Governor, who extended his arm to save him, received likewise one. Seeing his danger he begged the Lt Governor's protection; but the Lt Govr replied that he could not protect him, but wanted protection as much as himself, & advised him to run for his life. They both ran; & when Mr Le Geyt came by Aire's house, turning back he saw a man with a grappling iron ready to strike at him; Whereupon he mended his pace & got in safe at the Lt Governor's; where he & Mr John Pipon & Mr de Saval remained till ten at night. From thence they went to Mr Le Geyt's; & the next morning about ten o'clock to the Castle, & Mr de la Trinité & Mr Edward d'Au-

Digitized by Google

vergne with them; all with the Lt Govrs consent; where they staid three days, till they could get a boat to carry them to Guernesey; whither Mr Le Geyt, Mr de Saval, Mr de la Trinité Mr John Hardy, & the Dean, also went, & from thence came to England to complain.

Upon their complaint Col. Gordon's Regiment of Invalids was sent to Jersey & staid from Novemb. 29, 1729 till Febr. 28, 1731–2, being quartered upon the people in the Town, to their no small injury.

I should have observed that Advocat Marett went over to France.

In Feb. or March 1730–1, witnesses on both sides were summoned before the King & Council, to answer for the late Riot. Accordingly April —— the cause was heard before the King & Council, & upon their depositions, Col. George Howard was turned out from being Lieutenant-Governor of the Island.

The persons summoned to give evidence for the King against Col. Howard were Mr Le Geyt, Mr de Saval, Mr de la Trinité, Mr John Pipon, Mr Hardy Procr, Advocate Marett, the Dean & his brother, Philip de Gruchy, Advocate Le Maistre; For Col. Howard, Mr Patriarche, Mr John & Philip Le Couteur, Mr Venner, the Governor's Secretary, Peter Hamon, Mr de Dielament,(1) Denonciateur Dumaresq, Mr Abraham Richardson.

The witnesses for the King had their charges born by his Majesty according to the following proportion:

Mr John Hardy	70 ł
Mr Le Geyt	50 ł
Mr Philip de Gruchy	30 ł
The Dean	
Mr Advocate Marett.	

How enraged the mob was, may be guessed by this one instance. An old woman being asked by Mrs Hoquard, Why she was in such a passion? and that it was quite wrong. "Wrong", said she, "we will have their guts. Yes, I say, we will have them. And here is a Bag I have brought to put them in. And with their Brains which we dash out, we shall make Ink to write the Acts [for four a penny] upon Parchment."

(1) Michel Lemprière, Juré-Justicier 1718–34.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS

SUR

QUELQUES SCEAUX DE GARDIENS, BAILLIS &ca DES ILES NORMANDES,

qui se trouvent aux Archives Nationales de France, recueillis par A. Le Coy de la Marche, *et dont les Empreintes se trouvent au Musée de la Société.*

568. Trubleville (Henri de), seigneur des Iles.[1] 1238.

Sceau rond de 70 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Type équestre incomplet ; le bouclier aux armes du contre-sceau.—Légende détruite.

568 *bis.* Contre-sceau du précédent : Ecu semé d'étoiles portant un lion passant, une quintefeuille en chef et une quintefeuille en pointe. —Légende détruite.

(L'un et l'autre sont appendus à une confirmation des biens du prieuré du Val, à Guernesey, etc. Juin 1238.)

1804. Guernesey (bailliage de). 1281 ?

Sceau rond de 36 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Ecu aux trois léopards d'Angleterre, surmonté d'un rameau. Lég. : *Sigillum ballivie insule de Gernereye.* (Appendu à une charte du roi Edouard portant confirmation du quart du droit de varech. Mai 1281 ?—Ce type a servi jusqu'en 1832.)

(1) Voir Havet, Série Chronologique des Gardiens, p. 13 etc.

Digitized by Google

1805. Guernesey (bailliage de). 1832.

Sceau rond de 37 mill. (Communiqué par M. Havet.) Imitation moderne du type précédent. Lég. : *Sigillum ballivie insule de Gernereye.*—Sur moulage.

1806. Iles (bailliage des). 1286.

Sceau rond de 40 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Ecu aux trois léopards d'Angleterre. Lég. : *Sigillum ballivie Insularum pro rege Anglie.* (Appendu à un accord au sujet des devoirs dus par Philippe le Breton au manoir et prieuré de Saint-Clément. Mars 1286.)

1806 *bis.* Contre-sceau du précédent.

1807. Jersey (bailliage de). 1332.

Sceau rond de 38 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Ecu aux trois léopards d'Angleterre. Lég : *Sigillum ballivie insule de Jeresye.*

1807 *bis.* Contre-sceau : Ecu aux trois léopards d'Angleterre, accosté de deux objets indistincts, timbré d'une aigle ; dans un quadrilobe.—Sans légende.

(Appendus l'un et l'autre à un aveu de Philippe le Breton au sujet de biens sis en la paroisse de Saint-Brelade, à Jersey. Mai 1332.)

1808. Jersey (bailliage de). 1418.

Sceau rond de 40 mill. (Arch. de Calvados ; abbaye de la Sainte-Trinité de Caen.) Ecu aux trois léopards d'Angleterre.—Légende détruite. (Appendu à une reconnaissance de rentes dues par Pierre Garris, marchand de Gascogne, et payables à Jersey. Mai 1418.)

2025. Macé de la Cour, bailli de Guernesey. 1315.

Sceau rond de 20 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Un personnage dont on ne voit que la tête et les deux bras, portant un faucon. Lég. : *Seel Massé de la Court.* (Appendu à une confirmation des mares de Guernesey et de la franchise d'exportation des blés. Février 1315.)

Digitized by Google

2026. Macé de la Cour, bailli de Guernesey. 1329 ?

Sceau rond de 22 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Ecu portant trois cœurs, dans un quadrilobe. Lég. : *Seel Macé de la Court.* (Appendu à une enquête des juges itinérants sur la saisie du prieuré et manoir de Saint-Clément. Sans date.)

2027. Philippe d'Aubigny, bailli des Iles. 1219 ?[1]

Sceau rond de 41 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Quatre fusées rangées en fasce. Lég. : *Sigillum Philippi de Albignei.* (Appendu à une confirmation des priviléges de la dite abbaye dans les Iles, et notamment des droits de varech, d'exportation et de chasse. Sans date.)

2028. Hugues de Trubleville, bailli des Iles. 1269.[2]

Sceau rond de 24 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Type équestre ; le bouclier et la housse au lion. Lég. : *Sigillum Hugonis de Turbelvile.* (Appendu à une enquête au sujet des devoirs refusés par les hommes de Noirmont. Juin 1269.)

2029. Renaud d'Ayswelle, bailli des Iles ? 1286.

Sceau rond de 23 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Buste à gauche, dans une rose gothique. Lég. : *Sigillum Raginaldi de Ayswelle.* (Appendu à un accord au sujet de devoirs dus au prieuré de Saint-Clément. Mars 1286.)

2030. Othon de Granson, fermier, (gardien ?) des Iles. 1316.[3]

Sceau rond de 23 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Ecu palé de six pièces, à la bande brochant. Lég. : *Sigillum Otonis de Grandissono.* (Appendu à une remise d'amendes encourues pour des transgressions au droit de varech. Mars 1316.)

2031. Edmond de Chegny, gardien des Iles pour le roi d'Angleterre. 1364.[4]

Sceau rond de 25 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Ecu portant quatre fusées en fasce, chaque fusée chargée d'un besant, penché, timbré d'un heaume, dans un encadre-

(1) Voir Havet, Série Chron : p. 9.
(2) id. id. : p. 17.
(3) Voir Havet, Série Chron : p. 18.
(4) id. id. : p. 30.

Digitized by Google

ment gothique. Lég. : *Sigillum Edmundi Cheine.* (Appendu à une reconnaissance du droit de varech en faveur de la dite abbaye. Mars 1364.)

2032. Raoul Tourgis, clerc, (bailli de Jersey). 1332.

Sceau rond de 21 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Deux bustes vis à vis, séparés par un arbre, dans un trilobe. Lég. : *Seel Raoul Torgis, clerc.* (Appendu à un aveu de biens situés à Jersey. Mai 1332.)

2480. Doyenné de Jersey. 1308.

Sceau rond de 20 mill. (Arch. de la Manche ; abbaye du Mont-Saint-Michel.) Les deux poissons du zodiaque, accompagnés de deux points et d'une étoile. Lég. : *Sigillum decanatus Gersoii.* (Appendu à la quittance d'un *Digestum vetus* prêté à Henri de Saint-Martin, clerc à Jersey, par l'abbé du Mont-Saint-Michel, et estimé 10 petits tournois. Décembre 1308.)

Digitized by Google

RESTORATION OF THE HERMITAGE, ST. HELIER. 1902.

In the month of July of the above year a sub-committee, consisting of Messrs Thos Payn, Hon. Treasr, E. T. Nicolle, Hon. Sec., Rev. Ed Luce, M.A., and myself, was requested by the Executive Committee of this Society to visit and report upon the condition of the above structure.

This visit was made on the 30th of the same month, at which, owing to absence from the Island, I was unable to take part: and subsequently a report to the Executive Committee was made, which has been inserted in the minutes of this bulletin. This report was submitted to the members of the Harbours Committee, under whose care the chapel is, and they decided to place the sum of Thirty Pounds Sterling, to defray the cost of the necessary repairs, at the disposal of this Society, in order that this work should be carried out under its auspices.

The above sub-committee was thereupon requested to direct the necessary operations, and at a meeting held by them, at the Hermitage itself, Col. Le Cornu, C.B., President, being also present, it was decided that Mr N. H. Harris should be entrusted with the execution of the required works, which were as follows :—

(1) The cleaning out of all loose and soft mortar from the joints on the exterior of the roof and filling in the same with Portland Cement Mortar.

(2) A similar treatment was afterwards applied to the exterior of the walls generally; and it may be here stated that on the West side and South gable the original mortar had been de-

Digitized by Google

composed and washed out of the joints to depths varying from eight to as much as twenty-four inches. In filling up these joints great care has been taken to wedge up the same with stone spalls.

(3) To prevent the infiltration of surface water, that has caused a large amount of dampness in the roof and consequent deterioration, a cement concrete gutter has been made at the bottom of the East side of the roof, between it and the rock, with the object of intercepting and conveying this water to the N.E. corner of the building, instead of allowing it to flow on to the steps at the South gable and from thence on to the floor inside the building.

(4) The strength of the original structure having been very much affected by the enlargement of the original doorway in the North gable and the conversion of a very small window into a doorway in the South gable, in the year 1678, by Sir Thos. Morgan, for the purpose of obtaining an easy access to the highest part of the rock which was then being fortified, it was considered advisable by the sub-committee to rebuild the coigns and arch of the former: and also to build a jamb on the East of the opening in the South gable (still leaving it as an opening to pass through). By this means the outward thrust of the stone saddle roof, on the North West and South West corners is lessened. Furthermore, the South coigns of the window in the West wall, as well as the sill, having disappeared, these have been rebuilt so that the lintel is now supported at both ends.

The whole of this masonry, as well as the pointing, has been done in such a manner as to indicate a difference between them and the original work. The stones used, taken from the beach, are all hammer cut rectangularly, whilst the mortar is mostly of Portland cement. The inside face of the new work to the doorway of the North gable has been intentionally built within the line of the face of the old work. It should not be forgotten that the mortar used in the old work was made of shell lime.

Digitized by Google

It was further considered advisable to prop up a part of the rock near to the South side of the chapel and it will be seen that a strong retaining wall has been built for this purpose.

The thick walls visible on the West side, and at a much lower level than the Hermitage itself, are certainly indicative of having once formed part of a structure of no mean importance, and it certainly would seem a great pity if these remains were allowed to disappear entirely. A slight examination was made by excavating a trench close to the retaining wall of the upper flight of steps leading to the chapel. At the top of the mound of masonry where a portion of the old vaulting remains, over what was apparently a circular recess, the loose *débris* being removed, a portion of an old pavement composed of blue (diorite) pebbles was found and traced westwards, where it terminated against a thick wall, the remains of which are still three or four inches above the pavement itself.

The only things found in this *débris* were a couple of round pebbles, about 2-in. diameter. These might have been projectiles. A few small pieces of unglazed earthenware were also discovered.

I have to add that, previous to the work being commenced, Mr. George Alexander Piquet was good enough to take a series of photographs of the chapel, from various points of view, in order that some record of its condition, prior to the restoration, should exist. This task, not an easy one, was ably accomplished, and the photographs are now to be seen in the Museum of our Society.

It would be impossible to conclude this article without placing on record the kindly manner in which the Harbours Committee recognized the importance of the work of restoration, and the valuable assistance afforded to the Sub-Committee and to the Contractor by the Harbour-Master of St. Helier.

ADOLPH CURRY, C.E.

Digitized by Google

LA CHAPELLE DE NOTRE DAME DES PAS.

La communication suivante, au sujet de la Chapelle de Notre Dame des Pas, faite à la Société des Antiquaires d'Angleterre en l'année 1837 par Messire Tomkyns Hilgrove Turner,[1] mérite d'être insérée dans le Bulletin de notre Société, quoiqu'elle ait déjà été publiée dans " Archæologia ", à la page 437 du 27e volume :—

" On the East side of Fort Regent about midway on the long and broad glacis stood the ancient Chapel of Notre Dame des Pas. Its flat buttresses, its lancet windows with semi-circular heads, of which there were two on the South side and one to the North, its arched roof of rubble, and general construction, prove it an edifice probably of the twelfth century. The Board of Ordnance having deemed it advisable to remove it in the year 1814, Sir William Gosset, then Chief Engineer, and Sir Hilgrove Turner, Commander of the Forces, carried the orders of the Board into effect for its destruction, by ten mines simultaneously fired, and the Chapel was no more. In removing the rubbish, in a stone grave cut in the rock, on which was the foundation of the Chapel, was a skeleton of old date ; beside it, in the grave, was a long piece of iron, too decayed to ascertain its use. The steps that gave the name attached to the building could not be found ; but a small harbour, on which the Chapel looked down, still bears the name of ' Le Havre des Pas ' ".

Une petite gravure sur bois de l'édifice, semblable à celle publiée en 1776 par S. Hooper, accompagnait cette description, et fut aussi publiée dans le même volume d'Archæologia.

J'ai cru qu'il ne serait pas sans intérêt de faire succinctement l'historique de la Chapelle depuis son transfert à des particuliers, d'après des recherches faites au Registre Public de cette Ile. Le Registre ne commence qu'en l'année 1602, et en l'absence de documents

(1) Lieutenant-Gouverneur de Jersey 1814—16.

Digitized by Google

ayant rapport à la Chapelle, et antérieurs à cette date, il devient difficile de savoir au juste la date à laquelle la Chapelle a été vendue à des particuliers. Sans doute elle formait partie des biens ecclésiastiques dévolus à la Couronne. En consultant la Lettre Royale de la Reine Elisabeth, datée du 27 Juin 1562 et entérinée aux Rôles de la Cour Royale, on verra que les Commissaires qui y sont nommés avaient le pouvoir de vendre ou d'échanger les terres et rentes appartenant à la Couronne. Il est probable dans ces conditions que la Chapelle de Notre Dame des Pas fut vendue ou baillée vers cette époque à la famille des Dumaresq. Il y a des cas analogues pour d'autres chapelles dans l'Ile dont nous connaissons les dates de la vente. Par exemple en 1569, d'après des MSS. dûment authentiqués, William Dyrdo prit du Doyen Jean Paulett, ayant droit de William Durham, qui avait droit des Commissaires de la Reine Elisabeth, la Chapelle de Notre Dame, à Grouville. Les Commissaires vendirent cette Chapelle à William Durham en l'année 1563.

La Chapelle de Notre Dame des Pas resta dans la famille des Dumaresq pendant tout le dix-septième siècle. Un contrat de l'année 1616 (1) porte qu'elle appartenait alors à Jeanne la Cloche, enfant mineure de Benjamin la Cloche, dont la 1ère femme était une fille d'Hélier Dumaresq, de la Haule. Jeanne la Cloche épousa Richard Dumaresq, Avocat de la Cour Royale, et fut mère de George Dumaresq. Le MS. Chevalier nous informe qu'en 1651 la Chapelle appartenait à ce George Dumaresq. Au mois de Septembre 1665 une compagnie d'Infanterie arriva à Jersey de Londres, où la peste sévissait alors, et, en présence de ce danger pour la santé publique, les soldats furent logés dans la Chapelle des Pas. Le MS. Chevalier nous informe que la Chapelle fut pareillement utilisée par Messire George de Carteret en l'année 1646 lorsque soixante soldats Irlandais y furent logés. Par un arrangement de famille elle devint la propriété d'Edouard Patriarche.(2) Le 2 Septembre 1758 le Curateur du bien et de la personne d'Edouard Patriarche bailla la Chapelle avec le Cimetière et le champ et buttières contenant V. 3 . 7 . 6 . à Philippe Hamon Senr par le prix de Qrs 3 . 4 . 2½ de froment.(3) En 1782, le 24e jour d'Août, George Hamon, le petit-fils de ce Philippe Hamon, bailla et vendit la Chapelle à Pierre Le Sueur fils Josué.(4) L'édifice est

(1) Registre Public, Liv. 5, fol. 25.
(2) Consultez, à ce sujet, Jersey par M. de la Croix. Tome i, pp. 183 et 184.
(3) Contrat enregistré au Registre Public. Liv. 46, fol. 37.
(4) Contrat. Liv. 64, fol. 32.

Digitized by Google

désigné dans le contrat de transfert sous le nom de Chapelle des Pats *(sic)*, et le fait y est aussi indiqué que la Chapelle et le Cimetière bordaient par l'Est sur le Chemin public, aujourd'hui Green Street. Le prix était de 1333l. 6s. 8d. en sus des droits seigneuriaux. La Chapelle était située sur le fief de la Fosse, dépendance du fief et seigneurie de Samarès. D'après le livre d'Aveux, du fief de la Fosse, Pierre Le Sueur déclara par aveu, le 16 Juillet 1784, tenir et posséder la Chapelle. A cette époque elle était apparemment en ruines, et Pierre Le Sueur y fit quelques réparations pour y installer le culte méthodiste. Ce fut, dit Matthieu Le Lièvre, la première Chapelle proprement dite des méthodistes à Jersey.

Le 22 Juin 1793, Pierre Le Sueur bailla la Chapelle avec le Cimetière et appartenances, à Mr. William Dieuaide et Mse Jeanne Arrivé, sa femme, à qui plus vivra plus tiendra &ca.(1) Entre les mains de cette famille la Chapelle fut transformée en maison d'habitation.(2)

Enfin, le 24 avril 1813, le Procureur de Mr. Laurens Guilleaume Dieuaide bailla et vendit Notre Dame des Pas à Edmond Champion Ecr.(3) Quoique ce dernier acquît la Chapelle en son propre et privé nom, il agissait sans aucun doute pour le bureau de l'Ordonnance, car il occupait au moment de l'achat le poste de Garde-Magasin(4) du département des Ingénieurs, et nous avons vu qu'on fit sauter la Chapelle dans le courant de l'année 1814.

A peu près sur l'emplacement de cette ancienne Chapelle s'élève aujourd'hui un édifice qui sert d'habitation aux soldats mariés de la garnison. Un contrat de 1619(5) nous apprend qu'à l'Ouest de la Chapelle et située plus haut sur le mont de la ville se trouvait une terre appelée " La Pouquelée des Pas ", sans doute l'ancienne appellation du Cromlech découvert en 1785 et présenté au Gouverneur, le Maréchal Conway.

ED. TOULMIN NICOLLE.

(1) Registre Public. Liv. 78, fol. 275.
(2) Voir Stead's Picture of Jersey, 1809, page 51.
(3) Registre Public. Livre 114, fol. 128.
(4) Edmond Champion occupa ce poste jusqu'à l'année 1831.
(5) Registre Public. Liv. 5, fol. 217.

Digitized by Google

DOCUMENTS

REFERRING TO THE

APPOINTMENT OF A DEAN OF JERSEY IN 1728–9.

The following documents are taken from vol. xi of the Home Office Papers (1710–1732) and were transcribed by the late Mr. H. M. Godfray. They refer to the difficulties which arose as to the appointment of a Dean of Jersey in 1728 on the death of Dean Thomas Le Breton. Lord Cobham, the Governor, recommended, as will be seen by the first letter, Francis Durett, a French refugee, who was then Rector of Trinity Parish. The States and the insular Clergy petitioned the Government that a native should be appointed in ac-accordance with the provisions of the Canons. The petition of the Revd Thomas Seale, who was Rector of St Clement, sets forth the objections to the appointment of Durett. The King (George II) however went so far as to appoint him, as will be seen by the order made in October and addressed (though unsigned) to the Clerk of the Signet. But a further communication from the Duke of Newcastle, dated November 7th 1728, announces to Lord Cobham his intention to suspend the order. The result was that the objections of the clergy were upheld and the Revd Francis Payn, who was Rector of St Lawrence, was appointed to the vacancy. This incident is mentioned by the Historian Falle and the Revd Ed. Durell, in his Edition of 1837, has made a special note thereon, setting forth the several Acts of the States on the subject. (Note 212, page 446).

Digitized by Google

Windsor Castle, Octo. 22d 1728

My Lord,

I have rec̄ed the honour of yor Lops Letter concerning the vacancy of the Deanry of Jersey, & laid it before the King, who is very willing to bestow it upon Mr Durett, or any other person of your recommending: But His Majty observing that this Clergyman is Chaplain to Majr Genl Gore's Regt, & doubting whether that Deanry does not require an actual Residence in Jersey, in which case he must either neglect his Duty there or with the Regt; the King was pleased, notwithstanding what I represented of the smallness of that preferment to command me to inquire of yor Lop whether the Dean of Jersey must necessarily reside or has usually resided in that Island, & if it be so yor Lop will be pleased to recommend some other person, agt whom there may be no objection of this nature, unless Mr Durett should be willing to quit his place of Chaplain to that Regt I shall wayt for ye honour of yor Commands, what I shall always receive & obey with the greatest pleasure being with the utmost sincerity & respect,

My Lord,

Yr Lops

Most humble & most obdt Servt

Ld Visct Cobham. Holles Newcastle.(1)

Stowe Oct ye 24 [1728]

My Lord

It cannot be thought Mr Durett would give up his Chaplain's commission in which he has serv'd five and twenty years for a thing of less value which woud be the case if he shoud except of the Deanery of Jersey but I believe his Majestys difficulty may be remov'd if he will please to suffer him to depute his son in Law a Clergyman to doe the Duty to Gore's Regiment or if his Majesty had rather he shoud resign his Chaplain's commission absolutely to him I think he ought to do it tho' I do not know what he thinks of it he being now at Jersey waiting for an opportunity to get hither. I return your Grace my most humble thanks for your civility and favour in this matter and am with the greatest respect

Your Graces most obedient humble Servt

Cobham.

(1) The Duke of Newcastle, Secretary of State.

Digitized by Google

TO THE KING'S MOST EXCELLENT MAJESTY,—

The Humble Memorial of Thomas Seale, Clerk, Master of Arts, Senior ffellow of Exeter Colledge in Your Majesty's University of Oxford and Native of Your Majesty's Island of Jersey on behalf of himself and of Several other Clergymen Natives of Yor Majesty's said Island—

Sheweth/

That the Island of Jersey as it hath several Special Customs & Priviledges with regard to the Civil Jurisdiction so it hath likewise a peculiar Body of Rules and Cannons for the Direction of Church Affairs which were given them in the time of Yor Majesty's Royal Predecessor King James the first. By the 14 Article of which It is Provided That None, either Dean or Minister shall hold two Benefices together unless in time of Vacancy And that ye Originaries or Natives of the Isle shall be preferred before others to ye Ministry. And by the 20th Article It is Provided that the Dean shall be a Minister of the Word of God being a Master of Arts or Graduate in the Civil Law at the least.

Under the Encouragement of these Cannons the Principal ffamilys of the Island have been Induced to breed up their Children in one of Yor Majestys Universitys in England at a great Expence to Qualifye them for the discharge of the Ministry of the said Island & who proceed regularly to obtain the degrees above mentioned under full persuasion That agreeable to the sd Cannons they would always (if equally Qualified) have the preference in Church preferment there And yor Memorialist humbly Informs Yor Majesty That the sd Cannons as to the Deanry have been always Inviolably preserved The Deanry having been Constantly since that time Conferred on a Native of the Island And if it hath so happened That ye Deanry hath become vacant at a time when there hath not been any of the Clergy Natives of the Island who have been Masters of Arts the Deanry hath notwithstanding (in favour of the Inhabitants) been always Conferred on a Clergyman a Native of the Island tho' he hath not been of such Degree as is required by the 20th Article of the said Cannons. And in regard that heretofore there were Sometimes Graduates want-

Digitized by Google

ing among the Islanders to prevent the same for the future and in order to Invite them over to England for their Education The Bishop of Winchester (Morley) ffounded five Scholarships, three of them for Jersey in Pembroke Colledge in Oxford. And King Charles ye first with the same Intention Gave three ffellowships to ye two Islands of Jersey & Guernsey; Requiring that those who Enjoyed This ffoundation shall when Called upon return into their respective Islands there to serve God.

That ye Benefices in the s^d Island are mostly very small (as to Revenue) and bear no Proportion to the great Charges the Principal Inhabitants are at in Educating their Children so as to Qualifye them for the Ministry and ye Deanry is under 100^ll p ann̄.

That Yo^r Majesty is the Patron of the Churches in the Island But ye Govr of the Island for the time being has usually presented them in Yo^r Majestys Right But the Deanry is of Yo^r Majesty's own imediate Nomination.

That Mr Breton the last Dean of the Island being lately Dead The Deanry is Vacant and there being now Several Clergymen Natives of the Island who have proceeded regularly to obtain the Degrees in the above Cannons mentioned They are full of hopes That Yo^r Majesty will be graciously pleased to promote and appoint some one of such Clergy Natives of the said Island to the said Deanry since otherwise It will totally discourage all Learning in this Island, The young Gentlemen whereof cannot be reasonably supposed able to gett preferment in England where they are but little known & have but ffew ffriends and therefore and as the Clergy of this Island have always been allowed to have a most Strict Attachment to Yo^r Majesty's person and Government It is most humbly Submitted to Yo^r Majesty as the more reasonable that the Benefices and Promotions in their Own Island which are very small should with Yo^r Majesty's Royal Approbation be Conferred on such Clergymen who being Natives of the Island are Qualifyed for that Dignity.

That the Clergy of Jersey are informed Mr Durette a ffrenchman is on the present Vacancy applying to Yo^r Majesty to be appointed Dean over them, But they humbly begg Leave to hope Yo^r Majesty will not see proper to Constitute the said Durette their Dean amongst others for the reasons following—

Digitized by Google

1st In regard he is not a Native of the said Island or any other Yor Majesty's Dominions But is by Birth a ffrenchman & as such not Qualifyed for the same under the above Cannons To which Yor Memorialists humbly begg leave to add this one further Observation That ye Islanders have always Entertained a General Dislike to ye ffrench Nation and nothing can possibly Affect them with so deep a Concern as to See ye only Dignity their own Clergy can ever have hopes of Aspiring to given from them to a Stranger & to have their own Clergy Subjected to a ffrench Dean—

2dly) In regard the said Durette is so farr from being a Master of Arts or Graduate at least in the Civil Law that he has never been a Member of either of Yor Majesty's Universitys or taken any Degrees whatever there or any other University that yor Memorialists ever knew or heard off and is on that Account totally disqualifyed to be Dean of Jersey under the express Words of the 20th Article of the said Cannons—

Your Memorialist and the rest of the Clergy Natives of the said Island therefore most humbly hope for Yor Majesty's favourable Indulgence in the premisses and that Yor Majesty will see proper to Conferr the sd Deanry on some one of the Clergy Natives of the said Island

All which is most humbly Submitted
By Yor Majesty's
Most Dutifull Subject
Thos Seale.

THE OBJECTIONS AGAINST Mr DURETT ANSWER'D :—

Obj. 1º By one of the Cannons of the Island of Jersey, *In the Collation of Benefices, Natives ought to be preferr'd to Foreigners.*

℞ 1º That they are to be preferr'd, provided they be otherwise, equally well qualified; of which, to be sure, the King, or His substitute the Governour, is the proper Judge.

2º That this Canon (which equally regards the other Ministers, as well as the Dean) has been, at all times, dispensed

Digitized by Google

with. At this present time, of the Twelve Ministers of Jersey, Three are Foreigners.

3º That this Rule seems to hold no more, against a Minister already inducted into any of the Rectories of the Island; because, as such, by the Law of Jersey, he is and sits, as a Member of the States of Jerzey, and consequently, is no more to be look't upon as a Foreigner. Such is Mr Durett's case.

4º It is not fit, that the King's choice should be confin'd, to Two or Three Subjects who may happen (as the case now is) to be young Clergymen, who might have no other Qualifications, for a Deanery, than that of being Natives of the Place.

Obj. 2º *The Dean* (by another Canon) *ought to be, Master of Arts, or, at least, Batchelor at Law.*

℞ Mr Durett owns, he hath neither of these Degrees, having been educated abroad: But His Majesty, *being very willing to bestow that Deanery upon him,* in consideration of Five and Twenty Years Service in the Army, will not ('tis humbly hop'd) be unwilling to recommend him to the Archbishops of Cantorbury, for either of those Degrees; if this Local Canon, of no considerable Place, cannot be dispensed with, as well as the former.

(Endorsed) Mr Durett's Answers to ye Objections against his being made Dean of Jersey.

Our Will and Pleasure is, that You prepare a Bill for Our Royal Signature to pass Our Great Seal, containing Our Presentation of Our Trusty and Welbeloved Francis Durett, Clerk, to the Deanry of Our Island of Jersey, the same being void by the Death of Thomas le Breton late Dean there, and in our Gift *pleno Jure,* or otherwise howsoever: And you are to insert a Clause in the said Bill, directing the Bishop of Winchester to admit him the said Francis Durett to the said Deanry, with all the Privileges, Jurisdictions, Emoluments & Tythes of Grain within the Parish of St Saviour in our said Island belonging or appertaining to the said Deanry.

Digitized by Google

And for so doing this shall be your Warrant. Given at Our Court at St James's the ——(1) Day of October 1728, in the 2nd year of Our Reign.

By His Majty's Command.

To the Clerk of
Our Signet Attending.

——(2)

Ld Cobham. Whitehall Novr 7th 1728

My Lord,

I have laid before the King your Lop's second letter concerning the Disposal of the Deanery of Jersey: but ye King being informed that besides the Difficulty wch occurred to His Maty upon your first Recommendatn of Mr Durett, there is some doubt whether he is qualified for that preferment according to ye Canons; His Maty will suspend ye doing any thing in it till your Lop comes to Town.

In ye mean time I should acquaint your Lop that Mr D'Auvergne a Native of that Island who was Chaplain to ye late King William and has formerly obtained of His present Maty before his coming to ye Crown a promise of His Maty's favour when an opportunity should offer, has been strongly recommended to His Maty for this Deanery by Mor Schutz who is in His Maty's Family.

I am &c.

Holles Newcastle.

(1) *Sic.* (2) Unsigned.

Digitized by Google

DOCUMENTS RELATIFS AUX ILES

CONSERVÉS À LA

BIBLIOTHÈQUE DE CAEN,—ARCHIVES DU CALVADOS.

On a mentionné dans le rapport de l'excursion annuelle publié dans ce Bulletin que quelques documents ayant trait à l'histoire des Iles de la Manche existent dans les Archives du Calvados à la Bibliothèque de Caen. Plusieurs furent copiés par feu H.-M. Godfray Ecr, et ces copies sont maintenant en la possession de la Société Jersiaise parmi les MSS. de notre regretté Secrétaire. Ces pièces méritent d'être publiées ; chacune est accompagnée d'une traduction.

Donation en 1221 à l'Abbaye de la Ste Trinité à Caen par William de Salinelles d'une vavassorie à Jersey. (Archives du Calvados. Inventaire Léchaudé d'Anisy, vol. ii, *p.* 183.)

Uniũsis xp̃i fidelibꝫ ad quos p̃sens carta pueꝗit Wiłłs de Salineł̃ł miles salt̃ ī d̃no . Sciatis uniũsi q̃d Ego Wiłłs de Salineł̃ł miles fił̃ Wiłłi de Salineł̃ł militis pro salute mea ⁊ salute pat'ꝭ mei ⁊ omium antecessoꝝ meoꝝ cũ assensu ⁊ cōcessione filii mei p'mogeniti cōcessi reddidi ⁊ quietũ clamaui ecclie ⁊ . J . Abbisse ⁊ cōuentui sc̃e Trinitatis de Cadom̃ totā vauassoriā ⁊ totũ tenementũ q̃d q'dā hōies de īsula qui uocant' mali filiastri tenuerāt ⁊ tenere debēt de p̃dc̃is Ab-

Digitized by Google

ƀissa ⁊ cōuētu ī insula de Geresuil . q̃d tenementū paſ meus ⁊ ego occupauim⁹ ⁊ detinuim⁹ iniuste . Quāobrē uolo q̃d ꝑdc̃i ecclia ⁊ Abƀissa ⁊ cōuent⁹ ƀant ⁊ teneāt amodo totā ꝑdc̃am vauassoriā cū oīibꝫ ꝑtinēciis suis integre liƀe ⁊ q'ete ⁊ pacifice saluo iure ⁊ feodo ꝑdc̃oꝝ hōinum . Pro hac autē q'etancia ⁊ reddicione ꝑdc̃i tenemēti Abƀissa ⁊ cōuent⁹ dederūt m' ⁊ filio meo de caritate dom⁹ sue decē libras turoñ . Ut autē totū hoc ꝑpetuā semꝑ ƀat firmitatē mea ꝑsenti carta ⁊ sigillo meo cōfirmaui . Actū ē hoc anno d̄nice īcarnacionis . m°. cc° vicesimo p'mo.

[Lettre scellée du sceau de Guillaume de Salinelles.]

[*Translation.*]

To all faithful Christians to whom this present deed shall come, William de Salinelles, knight, greeting in the Lord. Know ye all that I, William de Salinelles, knight, son of William de Salinelles, knight, for my salvation and for the salvation of my father and of all my ancestors with the assent and license of my eldest son, have conceded, granted and peaceably dedicated to the Church and to Jeanne, the Abbess, and to the community of holy Trinity at Caen the whole vavasory and the whole tenement which certain men of the Island named Malfiliastre had held and should hold of the said Abbess and community in the Island of Jersey; which tenement my father and I wrongfully held and detained. Wherefore I wish that the said Church, Abbess and community should hold and possess henceforth the whole of the said vavasory with all its appurtenances wholly, freely, quietly and peaceably, saving the right and estate of the aforesaid men. In consideration therefore of this quittance and grant of the aforesaid tenement the Abbess and community have given to me and to my son out of affection for his family ten *livres tournois.* To the end therefore that the whole hereof may always hold good I have confirmed my resolution by this present deed and by my seal. Done in this year of our Lord of the Incarnation 1221.

Digitized by Google

Sentence prononcée en l'année 1270 en faveur de l'abbaye de la Ste Trinité à Caen. (Arch. du Calvados. Inven. Lech. d'An. vol. ii, *p.* 201.*)*

Anno Dni . mo cco lxxmo die mcurii post festum be lucie virginis in iure psens cor9 nobis Radus . D brostanne clic9 procurator e atornatus Hug9 de tuberuill(1) militis balliui illustis viri dni Ewdoaldi *(sic)* in insul d gerseyo et d guernerryo . prout in litis dci balliui eiusdem sigillo sigillatis ut prima facie appebat . Recognouit dictum balliuū in manu sua arrestasse et face detilli oms redditus in dcis insul spctanl ad religiosas mulieres abbatissam e cōuentum monasii sce tnitatis d cadomo Ac inhibuisse omibus hoibus et tenentibus earumdem Relig9 in dictis insūl ne ipi in dictis religiosis ūl eaz mandato aliquid soluerent ūl redderent de redditibz in quibus dictis religiosis tenebantur et tenentur . eo ut dicebat idem pcurator quod dictus balliuus credebat dictos redditus esse feodum laicale Se obligans idem pcurator noe dicti balliui ad libandum integre ac eciā indilate dcis religiosis dictos redditus et ad pmitendum dictas religios et eaz mandal psfatos redditus ex nūc pacifice a qibuscūqb debitos e in quocūqb loco qacūqb ex caus . sine impedimto dci balliui et ei9 allocal in dicl insul . tam in frumto den . homagiis releuiis regardis qba aliis quibzcūqb pcipe tanqba eaz puram liba e ppetuam elemosiam et habere . Recognouit insup dict9 pcurator noe pcuratorio quod oms pdicti reddit9 et quicqid annui reddit9 ptinet in dcis insul . ad easdem religiosas est pura liba e ppetua elemosina eazdem . pmitens quod idem balliuus ūl ei9 mandal seu ei9 atornati dcas religiosas ūl eaz mandal nō inpediet nec inpediri faciet qomin9 dcos redditus d ceto possint pcipe libere integre e re . et nos dcm balliuū In personā dci pcuratol e dcm pcul noe dicti balliui ad ti omia tenend faciend et obsuanda dcis religiosis cdempnam9 . Acl d consenssu pcuratoris pdci et Robti de porta clici pcur9 dictarum relig . Anno e die mcur' supa dcis.

[Privé du sceau]

(1) Consultez Série Chron. des Gardiens des Iles par Havet, p. 17.

Digitized by Google

[*Translation.*]

In the year of our Lord 1270 on the Wednesday after the feast of the blessed virgin Lucia; present in Court before us: Raoul de Broughton, clerk, procurator and attorney of Hugues de Truberville, Knight, Bailiff in the Islands of Jersey and Guernsey of the illustrious lord Edward, according as in the letter of the said Bailiff sealed with his seal as appeared on first examination, acknowledged that the said Bailiff had seized into his hands and was causing to be detained all the revenues in the said Islands belonging to the nuns, the abbess and community of the monastery of holy Trinity at Caen, and had prevented all the officers and tenants of the said nuns in the said Islands from paying and delivering to the said nuns or to their attorney any of the revenues which were and are possessed by the said nuns; as the said attorney alleged that the said Bailiff believed the said revenues to be a lay fief, the said attorney engaging in the name of the said Bailiff to restore entirely and also without delay to the said nuns the said revenues, and to permit the said nuns and their attorney to henceforth hold peaceably the aforesaid revenues by whomsoever or in whatsoever place due or on whatsoever account, without hindrance on the part of the Bailiff or of his lieutenants in the said Islands, whether the said revenues be wheat rentes, money, offerings, servitudes, dues or of any other nature whatsoever and particularly such as are in frankalmoign. The said attorney furthermore acknowledged in the name of his constituent that all the aforesaid revenues and whatever of annual revenue appertains in the islands to the said nuns is their frankalmoign, promising that the said Bailiff, his attorneys and representatives will not hinder or cause to be hindered the said nuns or their attorney from collecting and holding their said revenues henceforward freely and entirely. And we condemn the said Bailiff in the person of the said attorney and the said attorney in the name of the said Bailiff to maintain, accomplish and observe all these provisions. Given with the assent of the said attorney and of Robert de Porte, clerk, attorney of the said nuns in the year and day above-mentioned.

Digitized by Google

Lettre (de l'an 1270) de Jean d'Essey, Evêque de Coutances, ordonnant au Doyen de Jersey d'admonester Regnaud de Carteret &c. (Arch. du Calvados. Inven. Lech. d'An. vol. ii, *p.* 199.)

J (1) ꝑmissione diuina Constancieñ ecclie minisſ humilis Decano in insulis de Gerseio Salutem in d̃no . Querelam Religiosaꝫ d̃naꝫ abbatisse et Conuentus de Cadomo recepim⁹ continentem quod Raginardus de quartreit miles et eius ſuientes iꝑas Religiosas et eaꝫ homĩes loci predicti suꝑ suis bonis in insulis predictis redditibus possessionibus elemosinis ⁊ aliis iniuste impedit et ꝑturbat quomin⁹ iꝑe et eaꝫ ꝓcuraĩ seu attornati et hoĩes eaꝫ premissis õibus ualeant uti libᵉ ac ead̃ ꝑcipe vendᵉ et habᵉ Et q̃ idem miles eciam inhibuit et inhibet hoĩbus loci ne iꝑi a ꝓcuratoribus iꝑaꝫ et hoĩbus de bonis predictis et eaꝫ decimis aliquid emant uel recipiant ⁊ sic multa amittant ꝑ procuraco̅nem et inhibico̅nem militis antedicti . Quare tibi ꝑcipiendo mandamus quatinus/ prefatum militem et eoꝫ ſuientes auꝰtate ñra diligenter moneas ut iꝑi suꝑ ꝑturbaco̅ne et molestaco̅ne ipaꝫ Religiosaꝫ . et hõinũ seu ꝓcuraĩ eaꝫ et bonoꝫ redditũ elemoĩaꝫ . et aliaꝫ rerum suaꝫ cessent penitus et desistant . Et quod iꝑe miles inhibico̅nem reuocet antedictam si quam fecit . eundem militem et eos iꝑius ſuientes ad hoc ꝑ censuram ecc̃asticam firmiſ cõpellendo . quid inde feꝰis de responsione dc̃i militis et eius ſuient . de exco̅icaco̅ne si quam incurrerint et de causa quare stesicam (2) erunt excoĩcati . et ꝑ quibꝫ rebus noĩ fideliſ rescribas . Daĩ anno d̃ni milꝰio Ducentesimo Septuagesimo die Jouis post Cineres apud Cadomum.

[Sceau brisé.]

(1) Jean d'Essey. Consultez Hist. des Evêques de Coutances, par Lecanu, p. 183.

(2) Ce mot offre beaucoup de difficulté. Il semblerait que la phrase doit être construite avec le mot *stesicam* comme une parenthèse explicative. Il aurait la signification de " revenu ", et viendrait du grec κτῆσις. Il faudrait donc expliquer la ligne ainsi :—" Et de la cause (à cause du revenu extorqué) pour laquelle ils seront excommuniés."

Digitized by Google

[*Translation.*]

John, by divine grace, bishop of Coutances, to the Dean of the Island of Jersey; greeting in the Lord: Whereas we have received constant complaints from the abbess & community of Caen that Reginald de Carteret, knight, & his tenants, wrongfully hinder and disturb the said nuns & their officers in that place with regard to their chattels, rents, possessions, & other revenues in the said Islands, so that neither they nor their officers nor attorneys nor men can have the free use of their goods & particularly cannot sell & hold all their belongings: and whereas also the same knight has hindered & hinders by means of his tenants their officers & men from selling or receiving any of their said chattels & tithes, and they thus lose much by the act and hindrance of the before-mentioned knight: Wherefore we command you forthwith by way of injunction in virtue of our authority to earnestly admonish the aforesaid knight & his tenants that they cease and desist entirely from disturbing and molesting the said nuns or their officers in dealing with their revenues, rents and other chattels. And in the event of the said knight renewing his aforesaid hindrances, you will firmly compel him and his tenants to this by ecclesiastical censure; you will faithfully inform us of what you have done concerning the reply of the said knight and his tenants in the matter of excommunication, if they shall have incurred the same, and of the reason (the revenue extorted) why they have been excommunicated and on what grounds. Given at Caen in the year of our Lord one thousand two hundred and seventy, the Thursday after Ash Wednesday.

Digitized by Google

Abbaye de la Ste Trinité, Caen. Jean de Newent, lieutenant d'Otho de Grandison, Gouverneur des Iles, rend compte du revenu de l'abbaye dans les îles. 15 Avril 1302. (Arch. du Calvados. Inven. Lech. d'An. vol. ii, *p.* 178.*)*

Unifsis ad quoꝫ noticiam ꝑsentes litte pueñint Johannes de Neuwent[1] tenens locum Incliti viri đni Othonis de Grandissono đni Insulaꝫ Gerneř ~ Jerš ~ ⁊ aliaꝫ Insulaꝫ eisdem adiacentiū in eisdem Insulis ~ saltem in đno . sempiternam. Sciatis q̃d cum idem đns meus Reffendus p littas suas patentes michi dederit potestatem ad reddend noĩe suo ⁊ ad plenum deliberandum q^a^ntum in eo est quibusdam Religiosis ~ ac ꝑsonis ecclĩasticis de potestate đni R̃ ffrancie terras decimas ⁊ possessiones que ad eos ꝑtinent in ꝓđcis Insulis ~ ⁊ que occ̃one . guerre int dñm Regem Anglie Illustrem ⁊ ꝓfatum Regem ffrancie dudum suborte in manū iꝑius đni Regis Angl capte fuerunt ⁊ hucusq̃ detente ⁄ Terras decimas et possones Religiose đne Abbatisse sc̃e Trinitatis de Cadomo ⁊ eiusdem loci Conuentus in ꝓđcis Insulis Gerneř ⁄ ⁊ Jersoÿ occ̃one ꝓđc̃a in manū iꝑius đni Reg̃ Angl captas ⁊ detentas ~ una cū decimis ⁊ redditibꝫ ⁊ aliis ꝑtiñciis eoꝫdem de Augusto ꝑxiō ꝓtito ⁊ deinceps quantū ad ꝓfatum dñm meū ꝑtinet ⁄ eisdem Abbtisse et Conuentui ⁄ reddidi ⁊ ad plenū deliberaui . saluo tamen in omibꝫ Jure ꝓđci đni Reg̃ Anglie in ꝓmissis si forcitan iꝑm alias inde loqui contigerit . ⁊ eciam saluis ꝓfato đno meo arreragiis que ei inde debentur de tempibꝫ retroactis . In cui^9^ rei testimoñ has littas meas . fieri feci patentes . Datt in Castro Jersoii s̃b sigillo Custodis đcaꝫ Insulaꝫ quinto decimo die Aprilis . anno Regni ꝓđc̃i đni ñri Regis Edwardi tricesimo.

[Privée du Sceau.]

[*Translation.*]

To all to whose notice these present Letters shall come; John de Newent, lieutenant of the noble Lord Otho de Grandison Lord of the Islands of Guernsey, Jersey and the other islands adjacent to the

(1) Consultez Série Chron. des Gardiens des Iles par Havet, p. 23, et Bulletins Soc. Jer. vol. ii, p. 43.

Digitized by Google

same; lasting greeting in the Lord: Know ye that whereas my said reverend Lord by his letters patent has given me authority to deliver in his name and to hand over in their entirety as far as might be to certain nuns and ecclesiastical persons under the allegiance of the lord the King of France, the lands, tithes and possessions which belong to them in the said Islands, and which, through the occurrence of a war which arose not long since between the lord the illustrious King of England and the aforesaid King of France, have been seized into the hands of the said lord the King of England and up to the present detained by him: I have delivered and handed over in their entirety to the same abbess and community the lands, tithes and possessions in the said Islands of Guernsey & Jersey of the devout lady the abbess of holy Trinity at Caen and of the community of the aforesaid place, which were by the aforementioned occurrence seized & detained in the hands of the said Lord the King of England, together with the tithes dues and other things appertaining to the same as from the month of August last past and henceforward as much as belongs to my said lord; saving the right notwithstanding in all things of the said Lord the King of England in the premises if perchance at any future time anything become due to him from that estate and also saving the arrears which are due in respect of the same to my said lord in times past. In witness whereof I have caused these my letters to be made patent. Given at the Castle of Jersey under the seal of the Warden of the said Islands on the 15th day of April in the 13th year of the reign of onr said Lord King Edward. (1302).

Donation d'une rente annuelle sur les masures ou fermes de Jersey par Thomas du Hommet à l'abbaye de Vignats. (Arch. du Calvados. Inven. Lech. d'An. vol. ii, *p.* 278.*)*

Notum sit Omnibꝫ p̃sentibꝫ Et futᵗis qᵒd Ego thom̃ De Hum̃ Dedi Et Concessi Et presente Carta mea Confirmaui deo Et sc̃e marie Et abbacie sc̃e margarete iuxta uinaz Et sc̃ismonialibꝫ ibid̃ deo seruientibꝫ duo qᵃt̃ia frum̃ ap̃d raisulas de gesie recipiend̃ annuatim in

Digitized by Google

festo sc̃i mich̃ p manũ suientis mei de ibid usq; dũ ego assedeam p̃dc̃is sc̃ismonialib3 illa duo q^a^rt̃ia frum̃ in t̃ra noĩata . Et hoc dedi pro salute aĩe mee Et aĩcessoz Et successoz meoz . Testib3 istis Willo de hum̃ Cognato meo . H̃rico de reuiers . H̃berto de ueiocis . Siluest^o^ de siccauill . Siluest^o^ de forneto . Thom̃ de gh̃on . Nichol clico de Hum̃ . Et plurib3 aliis.

[Privé du sceau.]

[*Translation.*]

Be it known to all present and to come that I, Thomas du Hommet, have given and granted and by this my present deed I have confirmed to God, to the holy Mary and to the Abbey of Saint Margaret near Vignats, and to the holy monks serving God there two quarters of wheat rente to receive on the farms of Jersey to be received annually at the feast of St Michael by the hand of my serjeant of the said place, for such time as I may assign to the said holy monks the said two quarters of wheat rente on the land designated; and this I have given for the salvation of my soul & those of my ancestors and heirs. Witnesses to these presents: William du Hommet, my kinsman, Henry de Reviers, Hubert de ——— (?) Silvester de Siccaville, Silvester de Fornet, Thomas de ——— (?) Nicholas du Hommet (clerk), and many others.

Digitized by Google

QUELQUES NOTES SUR MAUGER DE CARTERET.

1066—1087.

Il nous a semblé que les quelques détails suivants, au sujet de Mauger de Carteret, ne manqueront pas d'intérêt.

Le poète Wace, dans le "Roman du Rou" dit, concernant la bataille de Hastings :

" de Cartrai Onfrai e Maugier
" Ki esteit novel Chevalier "[1] . . .

Dans le "Doomsday book" on trouve que ce Mauger (qui était frère cadet d'Onfrai, Seigneur de Carteret) tenait plusieurs manoirs dans le Comté de Somerset comme sous-tenant de Robert, Comte de Moretain, frère utérin de Guillaume le Conquérant. Ce Comte de Moretain avait cent manoirs dans ce comté.

Les principaux sous-tenanciers étaient les suivants :

1º Robert Fitz Ivo. 2º Drogo de Montacute. 3º Ausger de Montacute. 4º Alvared Pincerna. 5º Malger de Cartrai. 6º Bretel de St. Clair.

Mauger de Carteret était sous-tenancier des Manoirs suivants : Aissella, Bruton, Bradon, Abdick et Comtuna. Aissella avait une forêt de l'étendue de 40 × 20 quarantins, ce qui équivaut à peu près à huit mille "Statute Acres." Mais ici, Mauger n'était probablement que le représentant du Comte de Moretain. Il est mentionné comme étant en retard pour le paiement des redevances dues sur plusieurs de ces manoirs, mais nous trouvons dans "*Inquisitio Gheldi,*" *1084*, selon le texte reproduit dans "*Exon Doomsday,*" page 489, qu'il fut admis à composition en vue du paiement de la somme de £2 – 16 – 3, à la place de tout ce qu'il devait.

Voici ce qui en est dit :

" Malgerus de Cartraio dedit Regi de Gildo suæ Terræ pro IX " hidis et virgâ et dimidia 56 solidos et 3 denarios."

Ajoutons en terminant que Monsr Eyton, dans ses "Doomsday Studies" pour le Comté de Somerset, a identifié ces manoirs. Comtuna, par exemple, est aujourd'hui appelé Compton Durville.

P. J. DE CARTERET.

(1) *Roman du Rou*, tome II, page 240.

Digitized by Google

CLIMATOLOGIE DE JERSEY.

Valeurs moyennes mensuelles (en mesures anglaises) des principales observations faites à l'Observatoire St. Louis, Jersey, et communiquées par le Directeur de l'Observatoire, le Révd. Marc Dechevrens, *S.J.*

ANNÉE 1902.

Mois.	Baromètre au niveau de la mer.	Température de l'air. Moyennes diurnes.	Minima.	Maxima.	Humidité. %	Pluie. Quantité.	Nº de Jours.	Vents dominants. force 0–12.
	pouces	°	°	°		pouces		
Janvier	30.243	44.6	33.6	52.7	80	1.795	12	W 4 — variable 2 — W 5
Février	29.824	39.1	26.8	52.9	78	1.492	14	N E 4 — N E 3 — S 3
Mars	29.927	46.0	36.9	55.6	83	2.304	18	variable 2 — W 2 — W 4
Avril	29.932	47.7	38.5	62.2	79	3.224	8	var. 3 — var. 3 — var. 4
Mai	30.038	49.4	37.0	65.5	76	2.945	17	W 4 — W 4 — N W 3
Juin	29.924	56.9	46.8	78.6	80	1.748	14	S W 3 — W S W 3 — E N E 3
Juillet	30.076	60.7	49.3	82.9	76	0.902	12	var. 2 — N 3 — W S W 4
Août	29.970	61.2	50.9	78.6	82	2.611	17	W S W 3 — S W 4 — var. 3
Septembre ...	30.060	59.4	48.0	70.3	78	1.650	17	S W 4 — variable 3 — N E 3
Octobre	30.003	53.5	44.2	64.6	81	2.673	18	N E 4 — W 5 — variable 2
Novembre ...	29.854	47.6	28.9	60.6	82	2.481	17	S 5 — E N E 3 — S 4
Décembre ...	30.114	43.5	25.5	54.3	83	2.736	22	E N E 4 — W S W 6 — W 5
Année	**29.997**	**50.8**	**25.5**	**82.9**	**80**	**26.561**	**187**	

FRÉQUENCE DE QUELQUES PHÉNOMÈNES.

Mois.	Neige.	Grêle.	Brouillard.	Orages.	Belles Journées.	Journées nuageuses.	Journées de ciel couvert.	Journées très pluvieuses.
Janvier	2	2	3	2	—	9	13	5
Février	5	1	3	—	3	12	6	8
Mars	—	1	11	—	4	12	1	13
Avril	—	—	1	1	6	15	4	5
Mai	—	4	2	—	6	12	5	5
Juin	—	—	3	1	3	16	3	7
Juillet	—	—	3	1	6	20	2	3
Août	—	—	—	1	1	20	2	8
Septembre ...	—	—	1	1	7	10	3	9
Octobre	—	—	1	1	1	14	6	9
Novembre ...	1	2	—	—	5	9	4	11
Décembre ...	3	3	—	2	2	12	4	10
Année	**11**	**13**	**28**	**10**	**44**	**161**	**53**	**93**

Digitized by Google

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

Société Jersiaise: Prospectus et Règlements	1873
Premier Bulletin Annuel	1875
Extente de l'Ile de Jersey. 1331.—Edouard III	1876
Rapport de la Députation à Vitré	1876
Deuxième Bulletin Annnel	1876
Extentes des Iles de Jersey, Guernesey, Serk et Aurigny. 1274.—Edouard I	1877
Troisième Bulletin Annuel	1877
Rapport des Commissaires Royaux du règne de Henri VIII	1878
Quatrième Bulletin Annuel	1879
Cinquième Bulletin Annuel	1880
Extente de l'Ile de Jersey. 1607.—Jacques I	1880
Sixième Bulletin Annuel	1881
Extente de l'Ile de Jersey. 1528.—Henri VIII	1882
Septième Bulletin Annuel	1882
Extente de l'Ile de Jersey. 1668.—Charles II	1882
Huitième Bulletin Annuel	1883
Extente de l'Ile de Jersey. 1749.—George II	1883
Neuvième Bulletin Annuel	1884
Dixième Bulletin Annuel	1885
Fac-Simile d'un MS. de 1645, avec notes	1886
Onzième Bulletin Annuel	1886
Douzième Bulletin Annuel	1887
Treizième Bulletin Annuel	1888
"Cæsarea or a Discourse of the Island of Jersey"	1889
Quatorzième et Quinzième Bulletins Annuels	1890
Documents relatifs aux Iles de la Manche tirés des Rôles des Lettres Closes (1re Partie.—Texte)	1891
Seizième Bulletin Annuel	1891
Dix-septième Bulletin Annuel	1892
Documents relatifs aux Iles de la Manche tirés des Rôles des Lettres Closes (2e Partie.—Traduction)	1893
Dix-huitième Bulletin Annuel	1893
Dix-neuvième Bulletin Annuel	1894
Vingtième Bulletin Annuel	1895
Journal de Daniel Messervy. 1769—1772	1896
Vingt-et-unième Bulletin Annuel	1896
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1524—1596	1897
Tables des Matières des Vol. I, II et III du Bulletin	1897
Vingt-deuxième Bulletin Annuel	1897
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1597—1605	1898
Vingt-troisième Bulletin Annuel	1898
Vingt-quatrième Bulletin Annuel	1899
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1606—1651	1899
Vingt-cinquième Bulletin Annuel	1900
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1660—1675	1900
Vingt-sixième Bulletin Annuel	1901
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1676—1688	1901
Vingt-septième Bulletin Annuel	1902
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1689—1700	1902
Ancient Petitions (Publication Spéciale)	1902
Vingt-huitième Bulletin Annuel	1903

*** Les ouvrages publiés par la Société sont fournis gratuitement aux Membres qui ont payé leur cotisation annuelle. Tout Membre, nouvellement élu, peut obtenir les ouvrages publiés durant les années qui ont précédé son élection, en les achetant à la Bibliothèque, No 9, Pier Road.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Société Jersiaise :

Officiers - - - - - - - - - v
Comités - - - - - - - - - vi
Membres - - - - - - - - - vii
Bienfaiteurs - - - - - - - - xii
Sociétés en Correspondance - - - - - xiii
Rapport du Comité Exécutif - - - - - xiv
Précis des Comptes - - - - - - - xvi
Extraits des Procès-verbaux - - - - - xviii
Règlements - - - - - - - - xxxi
Prix des Publications - - - - - - - xxxv

Sixième Excursion Archéologique des Membres de la Société Jersiaise.—Août 1902 - - - - - - - 91
Liste des Receveurs-Généraux de l'Ile de Jersey - - - 101
Notices sur quelques anciennes Familles Jersiaises :
Hue - - - - - - - - - - 115
Laurens Baudains et sa famille - - - - - 133
Documents relating to the Re-Establishment of the ancient Jurisdiction (1652–53) - - - - - - - 151
Les Emeutes de 1730 - - - - - - - - - 158
Renseignements sur quelques Sceaux de Gardiens, Baillis &ca des Iles Normandes - - - - - - - 163
Restoration of the Hermitage, St. Helier. 1902 - - - 167
La Chapelle de Notre Dame des Pas - - - - - - 170
Documents referring to the Appointment of a Dean of Jersey in 1728–9 - - - - - - - - - 173
Documents relatifs aux Iles conservés à la Bibliothèque de Caen,—Archives du Calvados - - - - - - 180
Quelques Notes sur Mauger de Carteret. 1066–1087 - - 189
Climatologie de Jersey - - - - - - - - 190

Digitized by Google

SOCIÉTÉ JERSIAISE

POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ET DE LA LANGUE DU PAYS, LA CONSERVATION DES ANTIQUITÉS DE L'ILE, ET LA PUBLICATION DE DOCUMENTS HISTORIQUES, ETC., ETC.

FONDÉE LE 28 JANVIER 1873.

VINGT-NEUVIÈME BULLETIN ANNUEL

Jersey :
LABEY ET BLAMPIED, IMPRIMEURS, ETC.,
BERESFORD LIBRARY, ST.-HÉLIER.
1904.

Digitized by Google

Digitized by Google

Vingt-neuvième Bulletin Annuel.

Digitized by Google

Tiré à 300 *exemplaires.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉ JERSIAISE

POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ET DE LA LANGUE DU PAYS,
LA CONSERVATION DES ANTIQUITÉS DE L'ILE ET LA PUBLICATION
DE DOCUMENTS HISTORIQUES, ETC., ETC.

FONDÉE LE 28 JANVIER 1873.

VINGT-NEUVIÈME BULLETIN ANNUEL

Jersey :
LABEY ET BLAMPIED, IMPRIMEURS, ETC.,
BERESFORD LIBRARY, ST.-HÉLIER.

1904.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 13 1916
SUBSCRIPTION OF 1916

Digitized by Google

OFFICIERS DE LA SOCIÉTÉ, 1904.

Président :

CHARLES-PHILIPPE LE CORNU.

Vice-Présidents :

GERVAISE LE GROS.
GEO.-O. BALLEINE (V.H.)

Trésorier :

THOS. PAYN.

*** Secrétaires :**

EUGÈNE DUPREY.
ED.-TOULMIN NICOLLE.

† Bibliothécaire :

O.-C. POWELL (Dr.)

Conservateur du Musée :

Comité Exécutif :

R.-R. LEMPRIERE, E.-C. MALET DE CARTERET, F.-J. BOIS.	1902.
P. CHAPPUIS (Dr.) E. LUCE (Rév.) A.-H. TURNER,	1903.
A. CURRY, J. LE BAS, PH. LE MAISTRE,	1904.

* Adresse de M. Duprey : 15½, Queen Street ; adresse de M. Nicolle, 21, Hill Street, St. Hélier.

† La Bibliothèque est ouverte aux Membres tous les Samedis de 3 heures à 4 heures de l'après-midi.

Digitized by Google

COMITÉS.

Les Comités se composent de Membres choisis annuellement à la Réunion Générale du mois de Janvier. Le Président, les Vice-Présidents et les Secrétaires sont Membres d'Office de ces Comités.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE NATURELLE.

E.-C. MALET DE CARTERET.
R.-R. LEMPRIERE.
RÉVD J.-A. BALLEINE.
P. CHAPPUIS.
T. PAYN.
W.-DURET AUBIN.

LANGUE ET HISTOIRE.

O.-C. POWELL.
T. PAYN.
JOHN LE BAS.
RÉVD E. LUCE.
CHS W. BINET.
RÉVD G.-P. BALLEINE.

MUSÉE *.

PH. AUBIN, JUNR.
JOHN LE BAS.
JOHN-F. GAUDIN.
O.-C. POWELL.
TH. PAYN.
RÉVD F. MOAT.
F.-J. BOIS.
RÉVD G.-P. BALLEINE.
C.-B. MESSERVY.
C.-G. LE BAS.
THOMAS BINET.
CHS W. BINET.

* N.B.—Le Musée, No 9, Pier Road, est ouvert gratuitement tous les Mercredis (pendant l'été) de 2½ heures à 5 heures de l'après-midi.
Pendant les mois d'Avril, Mai et Octobre, le premier et le troisième Mercredi de chaque mois seulement; il est fermé pendant les mois de Janvier, Février, Mars, Novembre et Décembre.

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ, 1904.

N.B.—Les Secrétaires prient Messieurs les Membres de leur indiquer les erreurs d'adresses, ou les omissions de titres, etc.

MEMBRES D'HONNEUR.

NOMMÉS

1882.—CABLE, MME. LYDIA.

1881.—CHELMSFORD, LORD, le Très Honorable, G.C.B., etc.

1876.—DELISLE, LÉOPOLD, Membre de l'Institut, Administrateur-Général, Directeur de la Bibliothèque Nationale de France, etc., etc., Paris.

1881.—DUPONT, GUSTAVE, ancien Conseiller à la Cour d'Appel de Caen, Membre de la Société des Antiquaires de Normandie: 12 rue Pémagnie, Caen, Calvados.

1890.—LEE, RÉV. G.-E., M.A., F.S.A., Recteur de St.-Pierre-Port, Guernesey.

1875.—LUKIS, CAPT. F.-D., Archéologue Guernesiais, Grange, Guernesey.

1887.—NOURY, RÉV. P. CHARLES, S.J., Auteur de "La Géologie de Jersey," etc., Maison St. Louis.

MEMBRES SOUSCRIPTEURS.

ST.-HÉLIER.

ELUS

1899.—ALAVOINE, MAURICE, Avocat, 11, Halkett Place.

1877.—AUBIN, CLÉMENT-LERRIER, Écrivain près la Cour Royale, 23, Hill Street.

1896.—AUBIN, WALTER-DURET, Docteur en Médecine, Juré-Justicier, 15, Duhamel Place.

1903.—AUBIN, ERNEST, M.D., 21, Duhamel Place.

1894.—AUBIN, PERCY-ADRIAN, Parade Road.

1888.—AUBIN, PHILIPPE, Junr., Sunnyside, Rouge Rue, St.-Hélier, ancien Député de la Trinité. (Membre à vie).

Digitized by Google

ELUS

1878.—BALLEINE, VÉNÉRABLE HOMME GEORGE-ORANGE, M.A., Doyen, et Recteur (Vice-Président), David Place.

1900.—BALLEINE, FRANCIS-EDWARD, Solicitor, 24, Hill Street.

1873.—BAUDAINS, PHILIPPE, Avocat, Connétable de St.-Hélier, 11, Halkett Place.

1898.—BENTLIF, PH.-BARNETT, M.R.C.S., 7, David Place.

1895.—BLAMPIED, JOHN-AMY, Editeur-Libraire, 18, Beresford Street.

1893.—BLAMPIED, THOS., Juré-Justicier, Glenroyd, Cleveland Road.

1902.—BUTTFIELD, C.-B., 7, Elizabeth Place, Parade.

1884.—CHAPPUIS, PAUL, Docteur en Médecine, Victoria Street.

1895.—COLE, GEORGE, 4, King Street.

1885.—CURRY, A., Architecte, The Retreat, Mont-à-l'Abbé.

1895.—CURRY, THOS.-LE GEYT, Library Place.

1899.—DE FAYE, THOMAS-LOUIS, St Ives, Colomberie.

1902.—DE LA MARE, PH.-MOURANT, 38, Green Street.

1874.—DOREY, THOMAS, Dénonciateur, 3, Almorah Crescent.

1889.—DUNLOP, ANDREW, M.D., F.G.S., Belgrave House, Great Union Road.

1876.—DUPREY, EUGÈNE, B.Sc (Secrétaire), 15½, Queen Street.

1898.—FALLA, WALTER, M.R.C.S., Great Union Road.

1902.—FALLE, ELIAS-PEQUIN, 10, Beresford Street.

1883.—FALLE, PH.-JOHN, Capitaine Marine Indienne (en retraite), Juré-Justicier, "Roseville", Roseville Street.

1886.—GALLICHAN, E.-J., 16½, Royal Square.

1901.—GARNIER, W.-W., 3, Hastings Terrace.

1897.—GAUDIN, JOHN-FRS., 38, Midvale Road.

1876.—GIFFARD, JOHN-FRANCIS, Écrivain près la Cour Royale, Député de St.-Pierre, Belmont, Mont-au-Prêtre.

1891.—GODFRAY, GEORGE-CLÉMENT, 35, Esplanade.

1902.—GRANDIN, FRANCIS-PHILIP, Regent Road.

1892.—GREGORY, WILLIAM, 1, The Terrace, Grosvenor Street.

1904.—GREGORY, WILLIAM, Junr, 1, The Terrace, Grosvenor Street.

1873.—GUITON, PIERRE-PHIL., Écrivain près la Cour Royale, 6, Hill Street.

1901.—HUELIN, JOHN-WILLIAM, 44, Esplanade.

1876.—LE BAS, JOHN, Linden Hall, Mont-au-Prêtre.

1889.—LE CORNU, EDWIN-F., Don Road.

1873.—LE COUTEUR, ADOLPHE, Ashton Lodge, Rouge Bouillon.

1888.—LE FEUVRE, CHARLES-F., 26, Rouge Bouillon.

1876.—LE FEUVRE, CHARLES, Avoca Place, 94, Great Union Road.

1887.—LE FEUVRE, WALTER, 10, Almorah Crescent.

1899.—LE MAISTRE, J.-LE BAS, Député de St.-Hélier, Upper King's Cliff.

Digitized by Google

ELUS

1891.—LE MAISTRE, PHILIPPE, Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat, 25, Hill Street.

1902.—LE QUESNE, THOMAS-DANIEL, Junr, 28, New Street.

1902.—LE RICHE, FRANCIS-PHILIP, 8, Springfield Crescent.

1891.—LE ROSSIGNOL, ALFRED-P., 63, Esplanade.

1892.—LE ROSSIGNOL, ALFRED, Écrivain près la Cour Royale, 21, West Park Avenue.

1893.—LE SAUVAGE, E.-P., 2, Raglan Place, Rouge Bouillon.

1888.—LE SUEUR, ERNEST, M.A., Greffier, Vale House, Val Plaisant.

1901.—LE SUEUR, JOHN-JOURDAN, Holmehurst, Queen's Avenue, Queen's Road.

1897.—LESTER-GARLAND, L.-V., M.A., Principal du Collège Victoria.

1873.—MARETT, COLONEL PIERRE-D. (Artillerie Royale), 1, Romney Villas, St. Aubin's Road.

1903.—MOFFAT, R.-MAXWELL, M.D., Egyptian House, Val Plaisant.

1902.—MOLLET, JOHN, Commis-au-Greffe et Billetier, 16, Royal Crescent, Don Road.

1890.—NICOLLE, C.-J., Thornton Hall, Upper King's Cliff.

1895.—NICOLLE, EDMD-TOULMIN, Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat, Député de St.-Hélier (Secrétaire), 3, Norfolk Terrace.

1890.—NICOLLE, SAUMAREZ-JAMES, 1, Edward Place, Parade.

1892.—PIPON, LE GÉNÉRAL P.-G., C.B., R.A., La Motte House, La Motte Street.

1892.—PIQUET, FRED.-GEORGE, 2, Don Terrace.

1896.—PIQUET, JEAN, Brisbane Villa, West Park Avenue.

1901.—POINGDESTRE, CHARLES-RICHARDSON, 7, Victoria Street.

1890.—RENOUF, CHS.-GEORGE, Juré-Justicier, Linden Villa, St. Saviour's Road.

1894.—RENOUF, CHS.-STEPHEN, Linden Villa, St. Saviour's Road.

1900.—RICHARDSON, PH.-NORMAN, Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat, Royal Square.

1897.—ROBERTS, MLLE., Jersey Ladies' College.

1877.—ROISSIER, PH.-ALFRED, Enregistreur des Contrats, 29, Clarendon Road.

1894.—SIMPSON, COLONEL, 1, Balmoral Terrace, Trinity Road.

1892.—SINNATT, J.-R., Le Châlet, Havre-des-Pas.

1903.—STAMBERG, A.-C., M.D., 1, Windsor Crescent, Val Plaisant.

1895.—VIBERT, GEO.-DESLANDES, 9, St. Saviour's Road.

1895.—VINCENT, DAVID-P., 44, David Place.

1891.—VOISIN, FRANCIS-BISHOP, 7, Queen's Road.

1902.—VOISIN, EMILE-ADOLPHE, 54, David Place.

Digitized by Google

ST.-SAUVEUR.

ELUS

1901.—ABADIE, MAJOR-GÉNÉRAL HENRY-RICHARD, C.B., Lieut.-Gouverneur, Government House.

1896.—BINET, THOMAS, Maison du Buisson.

1898.—BLAMPIED, T.-R., Clovelly, St. Mark's Road.

1893.—BOIS, F.-J., Écrivain près la Cour Royale, Député de St.-Sauveur, 3, Waverley Terrace.

1874.—BRIARD, PETER, Juré-Justicier et Lieut.-Bailli, Westbourne Terrace, Wellington Road.

1892.—GRUCHY, GEO.-LE MAISTRE, B.A., Avocat, Ronceville.

1893.—L'AMY, JOHN, La Chasse.

1873.—LE ROSSIGNOL, DR. AUGUSTIN, Juré-Justicier, Cæsarea Place.

1873.—LUCE, RÉV. EDOUARD, M.A., Recteur.

1893.—MAUGER, CL.-G., The Lodge, Bagot.

1882.—MESSERVY, ALFRED, Juré-Justicier et Lieut.-Bailli, Strathmore, St. Mark's Road.

1884.—PAYN, THOMAS, Juré-Justicier (Trésorier), Villa Franca. (Membre à vie).

1882.—ROBIN, CHARLES-JANVRIN, M.A., Steephill.

1882.—ROBIN, LIEUT.-COL. PHILIP, La Fantaisie.

1896.—ROMERIL, JOHN-GILES, Longueville Court.

ST.-LAURENT.

1889.—GAUDIN, DR. F.-N., The Grove.

1883.—GIBAUT, MME. MOÏSE, Sandy Brook.

1873.—LE GROS, GERVAISE, M.A., Juré-Justicier (Vice-Président), Seafield, Millbrook.

1881.—POWELL, O.-C., Docteur en Médecine (Bibliothécaire), Fontenelle.

1890.—VOISIN, EDOUARD, Écrivain près la Cour Royale, Connétable.

ST.-PIERRE.

1874.—BALLAINE, JAMES-JOHN, ex-Connétable, Beaumont.

1889.—BAUCHE, J.-D., Beaconsfield.

1887.—DE GRUCHY, RÉV. FRANCIS, M.A., Recteur.

1873.—LE CORNU, COLONEL CHARLES-PHILIPPE, C.B., K.A.D.C., Membre de la Société des Antiquaires d'Angleterre (Président), Manoir de la Hague.

1898.—LE FEVRE, MLLE. ANNE-ELIZA, Oakwalk.

1898.—LE FEVRE, MLLE. LOUISA-MARIA, Oakwalk.

1876.—MALET DE CARTERET, MME. E.-C., Beaumont Villa, Beaumont

Digitized by Google

ELUS

1900.—MALET DE CARTERET, CHS.-ED., Receveur-Général, Barrister-at-Law, Avocat, Beaumont Villa, Beaumont.

1902.—VAUDIN, DR. M.-L.-M., Beaulieu, Beaumont.

1874.—VERNON, MESSIRE W.-H.-VENABLES, Chevalier, Bailli, St. Peter's House.

ST.-BRELADE.

1892.—BALLEINE, RÉV. J.-A., Recteur.

1896.—BALLEINE, FRANCIS-ERNEST, La Sarsonnerie, St. Brelade's Bay.

1897.—DE QUETTEVILLE, RÉV. W., Manoir de Noirmont.

1894.—MARETT, MLLE. ANNE-ELIZABETH, Dame de la Haule, La Haule Manor.

1892.—MARETT, ROBERT-RANULPH, M.A., Avocat, Fellow d'Exeter College, Oxford, La Haule.

1893.—MESSERVY, CHS.-BERTRAM, Maison Hérault, St.-Aubin.

1896.—ORANGE, J.-HERBERT, ancien Député, Franc Fief.

ST.-MARTIN.

1898.—BALLEINE, RÉV. GEORGE-PHILIP, Recteur.

1901.—BINET, CHARLES-WILLIAM, Écrivain près la Cour Royale, Député, Montrose.

1900.—FLETCHER, C.-A., La Chaire, Rozel.

1886.—LE BRUN, F.-RICHARDSON, Écrivain près la Cour Royale, Sutherland House.

1881.—LEMPRIERE, REGINALD-RAOUL, M.A., Vicomte, Manoir de Rozel.

1894.—LEMPRIERE, MADAME, Manoir de Rozel.

1893.—PERCHARD, CHS., Connétable, La Chasse.

GROUVILLE.

1896.—LE GALLAIS, LT.-COL. MARK-H.-F., Broadlands.

1899.—MOAT, RÉV. F.-D., Rectorat.

1882.—ROBIN, LIEUT.-COL. SNOWDON, La Rocque.

1881.—TURNER, ADOLPHUS-HILGROVE, M.A., Procureur-Général, Gouray Lodge.

LA TRINITÉ.

1887.—DOREY, CHARLES-FRANÇOIS, Juré-Justicier, East View.

1888.—LE BAS, CHS.-GODFRAY, Oakland Lodge.

ST.-OUEN.

1892.—D'AUVERGNE, FRANCIS-O., Léoville.

1896.—D'AUVERGNE, HY.-PH., Ex-Connétable, Marais.

Digitized by Google

ELUS

1896.—LE CERF, F., Petite Cueillette.

1899.—LE MONTAIS, JOHN-R., Le Marais.

1885.—MALET DE CARTERET, LIEUT.-COL. E.-C., Seigneur de St.-Ouen, Juré-Justicier, Manoir de Vinchelez-de-Bas

STE.-MARIE.

1901.—COLLAS, J.-E., Député, La Frontière.

ST.-CLÉMENT.

1902.—CRILL, GEORGE-PHILIP, Écrivain près la Cour Royale, Député, Le Hocq.

MEMBRES QUI RÉSIDENT HORS L'ILE.

ELUS

1902.—BALLEINE, ARTHUR-EDWIN, 14, Woburn Square, London, W.C.

1902.—BOSDET, H.-T., Inglewood, Grove Park Terrace, Chiswick, London.

1887.—CAREY, LIEUT.-COL. J.-H.-C., Castle Carey, Guernsey.

1881.—DE CARTERET, P.-J., J.P., The Court, Hanham, Gloucestershire.

1895.—DE GRUCHY, GUY-F.-B., c/o Norton Megaw & Cº Ltd., Caixa Nº 34, Rio de Janeiro, Brazil.

1894.—DE GRUCHY, WM.-L., Barrister-at-Law, Albany Buildings, 39, Victoria Street, London, S.W.

1898.—DE SAUMAREZ, LE TRÈS HONORABLE LORD, 43, Grosvenor Place, London, S.W.

1899.—DUNN, EDWARD-JOHN, Roseneath, Kew, Melbourne.

1899.—GUILLE-ALLÈS LIBRARY, Guernsey.

1897.—MESSERVY, GEORGE-T., Rosenan, Glamorgan Road, Hampton Wick.

1897.—MOREL, JOHN, 70, Claude Road, Roath, Cardiff.

1897.—OULESS, W.-W., R.A., 12, Bryanston Square, London, W. (Membre à vie).

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

DURELL LERRIER.
MICHAEL GEE.
JOSUÉ-GEORGE FALLE.
CHS.-PH. LE CORNU.
CHS. ALEXANDRE.
PH.-JN. D'ARTHENAY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS, BIBLIOTHÈQUES, ETC.,

Avec lesquelles la Société Jersiaise est entrée en correspondance.

L'Association Normande, Caen.

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du Département de la Manche, St.-Lô.

La Société des Antiquaires de Normandie, Caen.

La Société Académique du Cotentin, Coutances.

La Bibliothèque Nationale de France, Paris.

La Société des Antiquaires de Londres.

Le Bureau des Rôles à Londres *(Public Record Office).*

Le Musée Britannique.

La Bibliothèque Publique de Jersey.

La Bibliothèque dite "Bodleian" à Oxford.

La Société Académique Indo-Chinoise, Paris.

La Société Archéologique du Comté de Surrey.

La Société dite "Cambridge Antiquarian Society."

La Société Française d'Archéologie, Caen.

La Société de l'Histoire de Normandie.

La Société Nationale des Antiquaires de France.

The Huguenot Society of London.

The Royal Archæological Institute of Great Britain and Ireland.

La Société d'Histoire Vaudoise.

La Société dite "Guernsey Historical and Antiquarian Society."

L'Académie Royale des Belles Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Stockholm.

La Société Archéologique du Finistère.

Les Lettres et Publications peuvent être adressées au Secrétaire, 15½, Queen Street, St.-Hélier, qui en accusera réception.

Digitized by Google

VINGT-NEUVIÈME RAPPORT ANNUEL

DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aux Membres de la Société Jersiaise.

MESDAMES ET MESSIEURS :

Le premier devoir de votre Comité est d'enregistrer un évènement douloureux. Au mois de Février de l'année qui vient de se terminer Jersey a perdu un illustre citoyen et un magistrat distingué, et la Société Jersiaise son bienfaiteur le plus généreux. Josué-George Falle écr, Juré-Justicier, un des fondateurs de la Société, avait toujours témoigné un intérêt tout particulier pour nos travaux. Et à ce vif intérêt il mit le comble en 1893 par le don du vaste édifice qui est aujourd'hui et qui, espérons-le, restera pour toujours le siège de la Société Jersiaise. C'est grâce à la générosité de cet illustre Jersiais que la Société est maintenant à même de conserver dignement et utilement les objets précieux et historiques qui sont confiés à sa garde.

En recevant la nouvelle de la mort de M. le Juré-Justicier Falle M. le Président ne tarda pas à réunir votre Comité. Un vote de condoléance fut passé et transmis de suite à Madame Falle et aux membres de sa famille. Une couronne de fleurs fut déposée sur le cercueil de notre Bienfaiteur tandis qu'un grand nombre des membres ont suivi le cortège jusqu'au tombeau.

Maints témoignages viennent démontrer que les travaux de la Société sont de plus en plus appréciés non seulement par les membres mais aussi par le public en général. Le nombre des visiteurs au Musée va toujours en augmentant tandis que plusieurs nouveaux dons sont venus enrichir notre collection.

Digitized by Google

Plusieurs ouvrages de valeur ont été ajoutés à la Bibliothèque et grâce à la bienveillance de Arthur W. Godfray Écr plusieurs manuscrits importants de son défunt frère, H.-M. Godfray Écr, ont été présentés à la Société. Les nombreuses brochures sur Jersey dans la bibliothèque ont été reliées ensemble, et on peut dire que la Société possède aujourd'hui une collection presque complète de tout ce qui a été publié sur l'Ile d'intérêt et d'utilité générale.

Il n'est pas besoin de rappeler aux membres que la publication des Actes des Etats est maintenant complète de 1524 à 1700. Votre Comité au nom de la Société a présenté aux Etats, par l'entremise de M. le Bailli, un volume relié de ces publications, que cette assemblée a bien voulu accepter. L'acte passé par les Etats, ainsi que la lettre transmise à notre Président par M. le Bailli à ce sujet, seront trouvés transcrits dans les Extraits des procès-verbaux qui accompagnent ce rapport. La publication ultérieure des Rôles des Etats a été différée afin de permettre à votre Comité de publier le Rôle d'Assise de la deuxième année du règne d'Edouard II. Cette publication importante commencée au mois de Juin dernier n'est pas encore terminée, à cause de sa longueur, mais le Comité espère qu'elle sera entre les mains des membres sous peu.

Il y a quelques années, grâce à la bienveillance du Révd G. E. Lee, Recteur de St Pierre-Port, à Guernesey, la Société a pu publier les Extraits des Registres du Secrétariat de l'Évêché de Coutances, ayant trait à l'histoire de nos îles. Le Comité a aujourd'hui le plaisir de vous signaler, parmi les articles imprimés dans le bulletin actuel, le complément de ce travail, qui ajoutera quelques détails importants sur l'annexion des Iles aux diocèses de Salisbury et Winchester. Le Comité est en mesure de publier ces documents, grâce à la bienveillance de M. Lee, et désire lui exprimer sa vive reconnaissance.

Avec ce Bulletin il vous sera présenté une excellente réproduction du portrait du Major Francis Peirson, gravé par Marcuard le 19 Février 1781, dont mention a été faite dans le Bulletin de l'année dernière. Le Comité a cru que ce qui est véritablement un objet d'art formerait un frontispice fort convenable pour le cinquième volume des Bulletins.

Digitized by Google

Outre la mort du généreux bienfaiteur de la Société, dont nous avons parlé au commencement de ce rapport, nous avons à déplorer la mort de Messire Thomas Morel (de Cardiff), de Monsr Edouard Noel, et de Monsr William Le Feuvre.

Par suite du décès de M. le Juré-Justicier Falle la Société se trouve aujourd'hui en possession des prémisses dont il retenait sa vie durant la jouissance. Votre Comité s'est déjà occupé des réparations à apporter aux nouveaux appartements, qui seront maintenant à l'usage du Musée, et les travaux nécessaires viennent de se terminer. Il ne reste maintenant qu'à embellir la vaste cour en devant de l'édifice et à travers laquelle le public dorénavant passera pour visiter le Musée.

L'Excursion annuelle, qui a eu lieu au commencement d'Août par un temps très favorable, tenant compte de la condition troublée des éléments dans ce cycle pluvieux, a été des plus agréables. Le compte rendu, de la plume de M. Bois, se lira plus loin.

Quant à nos finances, l'état en est toujours satisfaisant.

Pour le Comité,

EUGÈNE DUPREY,
ED. TOULMIN NICOLLE, } *Secs. Hon.*

Le 31 *Décembre* 1903.

Digitized by Google

PRÉCIS DE COMPTE.—1903.

Dt. LA SOCIÉTÉ JERSIAISE *en compte courant avec* THOMAS PAYN, *Trésorier Honoraire.* **Ct.**

COMPTE GÉNÉRAL.

1903.	£	s.	d.
A Payé à MM. Labey et Blampied, Impression du 28ème Bulletin	31	15	0
" " au Révd J.-A. Messervy, pour une année d'appointements comme Editeur au 1er Mai 1903	30	0	0
" " à Mlle. Walford, pour diverses traductions des Rôles d'Assise	20	10	0
" " à M. N.-H. Harris, pour diverses réparations à l'immeuble de Pier Road	19	8	0
" " à M. George Syvret, Gardien, ses salaires du 1er Janvier au 31 Décembre 1903..	19	8	0
" " Primes d'assurance contre l'incendie	9	13	9
" " à M. N.-H. Harris, pour confection de rayons de bibliothèque	8	12	0
" " Rât Paroissial et Rât de Police pour 1903 ..	7	1	2
" " à MM. Labey et Blampied, pour papeterie et autres fournitures	6	13	1
" " pour achat de tableaux, cadres, etc.	9	0	6
" " à M. J.-W. Thelland, pour ses services comme Collecteur pour 1903	5	0	0
" " à Poole-Houguet, pour guirlande funéraire déposée sur le tombeau de feu J.-G. Falle Ecr	2	4	6
" " pour achat d'une collection de monnaies de bronze de Jersey et Guernesey	2	0	0
" " pour rembours d'une cotisation reçue deux fois	1	0	0
" " pour diverses dépenses	3	1	6
" Balance, le 18 Janvier 1904, à nouveau	132	12	4
	£307	19	10

1903.	£	s.	d.
Par Balance rapportée le 19 Janvier 1903	111	11	4
" Cotisations reçues pour 1901	3	0	0
" " " 1902	6	0	0
" " " 1903	125	0	0
" " " 1904	5	0	0
" reçu du Bibliothécaire, pour Vente de Publications.	0	17	6
" " Intérêts pour 1903 sur Rentes Publiques	33	6	0
" " Intérêts pour une année au 1er Décembre 1903 sur Obligations des Etats, pour £600 à 3% ..	18	0	0
" " Loyer pour trois trimestres, au 25 Décembre 1903, du " Cottage " joignant au Musée de la Société	5	5	0
	£307	19	10

CAPITAL PLACÉ.—COMPTE GÉNÉRAL.

3% Rentes Publiques: Inscription Série A, 83; Série B, 55 et 56	£33	6	0
Obligations, Etats: Ecoles Elémentaires, 3%, Nos 5 et 22	£600	0	0

1904,			
Janvier 18.—Par Balance rapportée à nouveau	£132	12	4
Cotisations arriérées	12	0	0

1904, ce 21 Janvier.—Examiné et trouvé correct,

JOHN LE BAS,
C. W. BINET, } *Auditeurs.*

S. E. et O.,
Jersey, ce 18 Janvier 1904,
THOS PAYN, *Trésorier Honoraire.*

1904, Janvier 27.—Les comptes ci-dessus ont été approuvés à la Réunion Générale tenue ce jour,

GERVAISE LE GROS, *Vice-Président.*

Digitized by Google

PRÉCIS DE COMPTE.—1903.

Dt. LA SOCIÉTÉ JERSIAISE *en compte courant avec* THOMAS PAYN, *Trésorier Honoraire.* **Ct.**

COMPTE BIBLIOTHÈQUE.

1903.	£	s.	d.
A Balance rapportée le 19 Janvier 1903	5	3	3
" payé à MM. Labey et Blampied, pour reliure de livres.	13	1	4
" " supplément de coût de la Normandie Monumentale	0	9	3
" " pour les livres suivants achétés : 16 volumes Guernsey Magazine—Cæsarea, par Jeune—Les plus belles Eglises du Monde—Guernsey Folk Lore—8 volumes vieux journaux Jersiais—Transactions 1901/2 du Guernsey Natural Science & Local Research Society—Tupper's History of Guernsey—Archipel de la Manche, V. Hugo—Livre Manuscrit de M. le Juge E. L. Bisson—Livres de M. Cable—La Baie de St. Michel, (de Potiche)—Histoire du Mont St. Michel, (des Roches)—Survey of Jersey, Guernsey, &c., de Heylin—Record Interpreter—The Ancestor, 4 volumes	10	3	4
" Balance, le 18 Janvier, à nouveau	1	8	11
	£30	6	1

1903.	£	s.	d.
Par Droits d'Entrée	1	0	0
" Intérêts et arrérages reçus sur Rentes Foncières ..	4	13	2
" Intérêts pour 1903 sur Rentes Publiques	0	18	0
" Transfert du Compte de Dépôt	23	14	11
	£30	6	1

ÉTAT FINANCIER DU COMPTE BIBLIOTHÈQUE.

	£	s.	d.
Balance à nouveau, le 18 Janvier 1904	1	8	11
Arrérages de Rentes Foncières dûs	14	16	9
Dépôt en Banque le 31 Décembre 1902	91	9	5
Intérêts échus le 31 Décembre 1903	2	5	6
	£110	0	7
Moins montant transféré comme ci-dessus	23	14	11
	£ 86	5	8

CAPITAL PLACÉ.—COMPTE BIBLIOTHÈQUE.

Qrs 8, 3 cabots de Rentes Foncières (Balance Don Lerrier).
18 chelins de Rentes Publiques, Inscription Série A, No 115.
Dépôt à la "Commercial Bank" de £70. 0 0

1904, ce 21 Janvier.—Examiné et trouvé correct,

JOHN LE BAS, } *Auditeurs.*
C. W. BINET, }

S. E. et O.,
Jersey, ce 18 Janvier, 1904,
THOS PAYN, *Trésorier Honoraire.*

1904, ce 27 Janvier.—Les comptes ci-dessus ont été approuvés à la Réunion Générale tenue ce jour,
GERVAISE LE GROS, *Vice-Président.*

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1903.

1903.
Janvier 28.

RÉUNION ANNUELLE :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs JEAN LE BAS, Révd ED. LUCE, Révd G.-P. BALLEINE, C.-B. BUTTFIELD, C.-W. BINET, CHARLES LE FEUVRE, C.-R. POINGDESTRE, AD. CURRY, C.-G. LE BAS, ED. NOEL, THOMAS BINET, G.-P. CRILL, F.-J. BOIS, Dr O.-C. POWELL, Dr P. CHAPPUIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

L'assemblée adopte les comptes du Trésorier pour l'année 1902.

Le Rapport annuel du Comité Exécutif est lu et adopté.

M. le Docteur R. Maxwell Moffat est élu membre-souscripteur de la Société.

On procède ensuite à la nomination des Officiers et des Comités pour 1903.

Les Président, Vice-Présidents, Trésorier, Secrétaires, et Bibliothécaire sont ré-élus.

MM. Paul Chappuis, Révd Ed. Luce et A.-H. Turner sont ré-élus membres du Comité Exécutif.

Digitized by Google

Février 11. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), qui occupe le fauteuil, Messrs O.-C. POWELL, P. CHAPPUIS, PHILIP LE MAISTRE, Junr, AD. CURRY, JEAN LE BAS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité décide d'acquérir "Clarke's Guernsey Magazine" * pour les années 1880, 81, 83, 87, 91, 92, 93 et 94 ; et aussi de s'abonner à la publication "The Ancestor."

Février 18. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr et Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), Messrs JEAN LE BAS, Révd ED. LUCE, O.-C. POWELL, P. CHAPPUIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

La réunion est convoquée spécialement pour prendre connaissance de la mort de M. le Juré-Justicier Josué-George Falle et le Président a exprimé la vive douleur que tous les membres ressentent de cet évènement.

Gervaise Le Gros Ecr a proposé que les condoléances des membres de la Société soient présentées à Madame Falle et à sa famille, et le Révd Ed. Luce ayant secondé la proposition, elle fut adoptée à l'unanimité.

Le Comité, comme marque de respect, a ensuite passé un acte décidant que les membres de la Société soient invités à se rencontrer à l'Eglise de St Sauveur à l'occasion des funérailles, afin de rendre un dernier hommage à la mémoire de leur bienfaiteur.

Il a été aussi décidé qu'une couronne de fleurs sera déposée sur le cercueil avec l'inscription suivante :—

"A SON BIENFAITEUR.
LA SOCIÉTÉ JERSIAISE
RECONNAISSANTE."

Après ce vote le Président lève la séance en signe de deuil.

* La Société possède maintenant la série complète (1872—94) de cette publication.

Digitized by Google

COMITÉ EXÉCUTIF :— Février 25.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr et Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs A.-H. TURNER, Révd ED. LUCE, JEAN LE BAS, F.-J. BOIS, Dr P. CHAPPUIS, AD. CURRY, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a pris en considération le contrat de la donation faite à la Société par feu J.-G. Falle Ecr, de l'immeuble et de ses appartenances, No 9, Pier Road, et il a été décidé que le Secrétaire serait chargé de notifier à Messrs Landale et Goodwin que le droit de jouissance retenu par le Donateur, du local qu'ils occupent, au No 5 Caledonia Place, étant expiré au jour de son décès, leur location a aussi cessé à cette date, et de leur notifier également d'avoir à vider les prémisses.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Avril 16.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs O.-C. POWELL, Révd ED. LUCE, P. CHAPPUIS, JEAN LE BAS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a fixé le loyer de la maison occupée par Mr E.-J. Bulley à £7 par année, les réparations intérieures étant à sa charge.

Le Secrétaire a informé le Comité que, n'ayant point reçu de nouvelles de Messrs Landale et Goodwin il leur avait notifié, le 24 Mars, par M. le Dénonciateur Dorey, le contenu de l'acte du Comité du 25 Février, et de plus que sous aucunes conditions le Comité ne pourrait leur permettre d'occuper ledit local après le 29 Septembre 1903.

Le Comité a décidé que deux collections des Publications de la Société, des Actes des Etats (1524–1700) seraient reliées, afin que l'une soit présentée aux Etats de l'Ile, et l'autre à Messire Wilfred Laurier, le premier Ministre du Canada, comme un souvenir de sa visite au Musée de la Société.

Le Secrétaire a présenté au nom de Arthur W. Godfray Ecr un grand nombre de MSS., ainsi que de brochures Jersiaises, qui appartenaient à son frère feu H.-M. Godfray Ecr, et le Comité a passé un

Digitized by Google

vote spécial de remerciements au donateur pour ce don généreux et a exprimé la grande satisfaction qu'il éprouve du fait que ces MSS. importants du regretté Secrétaire de la Société deviennent maintenant la propriété de la Société.

Avril 29. RÉUNION TRIMESTRIELLE :—

Présents : GERVAISE LE GROS Ecr (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs E.-C. MALET DE CARTERET, P.-J. FALLE, JEAN LE BAS, C.-R. POINGDESTRE, O.-C. POWELL, T. BINET, S.-J. NICOLLE, F.-R. LE BRUN, E. PEQUIN FALLE, F.-J. BOIS, P. CHAPPUIS, MAXWELL MOFFAT, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Messrs Ernest Aubin et A.-C. Stamberg sont élus membres-souscripteurs de la Société.

Mai 7. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs E.-C. MALET DE CARTERET; JEAN LE BAS, AD. CURRY, O.-C. POWELL, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité décide de publier *in extenso* le Rôle de l'Assise 2 Edouard II tenue pardevant Jean de Fressingfeld et ses collègues en 1309, et le Secrétaire est chargé en conséquence de faire les arrangements nécessaires avec Mlle Walford afin que la traduction du MS. soit complétée.

Un sous-comité est nommé, composé de Gervaise Le Gros Ecr (V.P.) et de M. E.-T. Nicolle (Secrétaire), qui sont priés d'examiner la traduction dudit Rôle d'Assise et de veiller généralement à la publication.

Mai 28. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr et Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs E.-C. MALET DE CARTERET, Révd ED. LUCE, P. CHAPPUIS, F.-J. BOIS, JEAN LE BAS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Digitized by Google

Le Comité a prié son Président de transmettre à M. le Bailli, Président des Etats, le volume renfermant la collection des Publications des Rôles des Etats (1524 à 1700), afin qu'il soit présenté aux Etats suivant la décision du 16 Avril.

Le Secrétaire est chargé d'envoyer le volume à Messire Wilfred Laurier, aussi en conformité à l'acte du 16 Avril.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Mai 30.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs E.-C. MALET DE CARTERET, Révd ED. LUCE, F.-J. BOIS, JEAN LE BAS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Secrétaire a présenté un livre MS. contenant des copies de documents relatifs à la Constitution de Jersey, faites par feu Edouard-Léonard Bisson Ecr (Lieutenant-Bailli), livre qu'il a acheté pour la Société.

Le Comité a discuté les arrangements pour l'Excursion annuelle fixée du 29 Juin au 4 Juillet, à Avranches, Mortain, et les environs.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Juin 20.

Présents : G. LE GROS Ecr (V.P.), qui occupe le fauteuil, Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs JEAN LE BAS, Révd ED. LUCE, O.-C. POWELL, E.-C. MALET DE CARTERET, AD. CURRY, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Secrétaire a présenté quelques os additionels du " Bos Longifrons ", trouvé l'année dernière dans la Baie de St Ouen. Ces os ont été transmis par Monsr Ed. Berteau, l'Ingénieur des Etats.

Le Comité a remis l'Excursion au 3 Août.

RÉUNION TRIMESTRIELLE :— Juillet 30.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs JEAN LE BAS, ED. VOISIN, Révd ED. LUCE, C.-G. LE BAS, T. BINET, et F.-J. BOIS.

Digitized by Google

Messire Thomas Morel, Chevalier, de Penarth, Cardiff, a été élu membre-souscripteur de la Société.

Septembre 16. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS, Ecr. et Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), THOMAS PAYN Ecr. (Trésorier), Messrs. P. CHAPPUIS, F.-J. BOIS, JEAN LE BAS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

M. le Président a lu une lettre datée du 20 Juillet, de la part de M. le Bailli, transmettant les remerciements de l'assemblée des Etats pour le don du volume relié des Publications des Rôles des Etats (1524–1700) ainsi que copie de l'acte des Etats, dont suit la teneure :

" AUX ETATS DE L'ILE DE JERSEY,

L'An 1903, le 13e jour de Juillet.

Monsieur le Bailli ayant présenté à l'Assemblée une lettre qu'il a reçue de Charles-Philippe Le Cornu Ecr., Président de la Société Jersiaise, en date du 8 Juillet 1903, transmettant un volume relié contenant une collection des Publications de ladite Société, renfermant les Actes de cette Assemblée depuis l'année 1524 jusqu'à l'année 1700 ;

Les Etats ont accepté ce don et ont ordonné que ledit volume sera déposé dans les Archives du Greffe avec les Anciens Rôles des Etats. Et est M. le Président prié d'exprimer les remerciements de l'Assemblée à ladite Société."

(Signé) ERNEST LE SUEUR,
Greffier.

Le Comité a ordonné que ladite lettre et ledit Acte des Etats soient déposés avec la correspondance de la Société.

Le Secrétaire a présenté une lettre qu'il a reçue de Messire Wilfred Laurier, remerciant la Société pour l'envoi du volume des Actes des Etats.

Monsr. F.-J. Bois a donné lecture de son intéressant Rapport de l'Excursion à Avranches &ca., et le Comité a décidé qu'il paraîtrait dans le prochain Bulletin.

Digitized by Google

Le Comité a décidé d'acquérir de Monsr R. Phelps 200 exemplaires de la reproduction de la gravure du portrait du Major Francis Peirson pour la somme de £5, et qu'un exemplaire serait distribué à chaque membre de la Société avec le Bulletin de 1904.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Septembre 23.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ec^r (V.P.), Messrs A.-H. TURNER, JEAN LE BAS, O.-C. POWELL, F.-J. BOIS, AD. CURRY, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Secrétaire a présenté deux collections de la monnaie de cuivre et de bronze de Jersey et Guernesey offertes à la Société, par Monsr W.-C. West, numismate, pour £2. Ces collections, vérifiées d'après les listes dans l'ouvrage du Colonel Lowsley sur la monnaie des Iles de la Manche, étant trouvées complètes, le Comité a décidé de les acquérir pour le Musée.

Un sous-comité, composé de M. le Président, de M. Curry, et de M. le Secrétaire Nicolle, a été nommé avec mission de faire rapport sur les travaux qu'ils jugeront utiles et nécessaires pour mettre en état de réparation les locaux maintenant en la possession de la Société par suite du décès de M. le Juré-Justicier J.-G. Falle.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Octobre 9.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ec^r (V.P.), THOMAS PAYN Ec^r (Trésorier), Messrs O.-C. POWELL, P. CHAPPUIS, Rév^d ED. LUCE, F.-J. BOIS, JEAN LE BAS, AD. CURRY, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le sous-comité nommé à la dernière réunion a présenté son Rapport.

Le Comité a décidé que l'entrée principale du Musée doit être sur le Quai et a ensuite adopté, avec quelques modifications, les recommandations du sous-comité, lequel est chargé d'obtenir un devis des frais.

Digitized by Google

Octobre 27. RÉUNION TRIMESTRIELLE :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs P. BRIARD, Révd ED. LUCE, ED. VOISIN, C.-B. BUTTFIELD, JEAN LE BAS, O.-C. POWELL, MAXWELL MOFFAT, P.-N. RICHARDSON, W.-D. AUBIN, J.-F. GAUDIN, F.-J. BOIS, E.-P. FALLE, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Les procès-verbaux du Comité pendant le dernier trimestre ayant été lus, une discussion a eu lieu sur l'avantage que la Société retirerait d'un " Loan Exhibition ", ainsi que sur le " Folk-Lore " de l'Ile.

Novembre 5. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs O.-C. POWELL, Révd ED. LUCE, J. LE BAS, P. LE MAISTRE Junr, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a décidé de faire exécuter certains travaux à l'immeuble de la Société conformément aux recommandations de son sous-comité, déjà adoptées ; et de remettre pour le moment la considération des autres travaux suggérés.

Novembre 25. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : G. LE GROS Ecr (V.P.), qui occupe le fauteuil, Messrs P. CHAPPUIS, F.-J. BOIS, AD. CURRY, JEAN LE BAS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Secrétaire a présenté les 200 exemplaires de la reproduction de la gravure du portrait du Major Francis Peirson, qui furent commandés pour le compte de la Société.

Décembre 16. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), THOMAS PAYN Ecr (Trésorier), Messrs P. CHAPPUIS, JEAN LE BAS, AD. CURRY, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a décidé qu'une reproduction d'une photographie de l'ancienne maison (démolie cette année) du Révd Philippe Falle, l'Historien de Jersey, accompagnera l'article sur la famille Falle—de la plume du Révd J.-A. Messervy, l'Editeur de la Société—qui doit paraître dans le Bulletin de 1904.

Digitized by Google

DONS PENDANT L'ANNÉE 1903.

Les Dons suivants ont été reçus avec remerciements :—

De la part de :—

Dr. M. L. M. Vaudin : Une soucoupe en porcelaine (Dragon china).

Thomas Dorey Ecr. : (1) Une série complète d'Almanachs du "Jersey Times" de 1863 à 1902.
(2) Les Almanachs de La Nouvelle Chronique pour 1901 et 1902.

Monsr. J. A. Ozouf : (1) Un dessin de l'intérieur de l'Eglise paroissiale de St. Hélier avant sa restauration.
(2) Plan d'un port projeté à Noirmont, 1864.
(3) Une collection de coquilles (Cowries), provenant de Penhryn Island.
(4) Des spécimens botaniques de Jersey, plantes et fougères.

B. H. Gosselin Lefevre Ecr. : Un livre intitulé "Jersey Wild Flowers", contenant des peintures à l'aquarelle.

Ed. Toulmin Nicolle Ecr. : (1) Les Magasins de l'Ile de Jersey (1784–85) ; série complète.
(2) Duncan's Guernsey & Jersey Magazine, vols. 1 and 2.

Révd. Ed. Luce : (1) La Carte de Jersey, faite en 1795 par le Département de l'Ordonnance.
(2) Handbook of the Channel Islands, by F. Coghlan, 1843.
(3) Trois vieux Contrats, passés devant les Baillis George Poulet et Messire George de Carteret.
(4) Report of the Royal Commissioners deputed to Guernsey in 1815.
(5) Stead's Almanac of Jersey for 1799.
(6) Reports of Commissioners of 1846 as to the Criminal Laws of Jersey and Guernsey.
(7) Une copie MS. des Chroniques de Jersey.
(8) Histoire de "Pembroke College", Oxford.

Monsr. H. J. Boyce : Un portrait de Thomas Bramhall, autrefois crieur-public à Jersey.

Monsr. J. C. Bisson : La mâchoire supérieure d'une scie de mer, mesurant 3½ pieds en longueur.

Digitized by Google

J. H. Wilson Ecr : Specimen of Flexible Sandstone from a quarry at Rewaree, near Delhi.

Madame Cable : (1) Diver shot in Jersey in 1886.
(2) An owl, also shot in Jersey.

Monsr Philip Le Feuvre : Une pièce de monnaie romaine frappée entre 193 et 211 A.D. en l'honneur de Julia Domna, femme de l'Empereur Lucius Septimus Severus, et trouvée à Jersey, sur sa propriété, " Chaumière de l'Orme ", à Grouville.

L. V. Lester-Garland Ecr : " A Flora of the Island of Jersey ", 1903, par le donateur même.

Monsr William Gregory : Portrait encadré de Messire G.-C. Bertram.

E. C. Malet de Carteret Ecr : Une photographie encadrée du Manoir de St Ouen restauré.

Monsr J. Lair (Membre de l'Institut) : " Essai Historique et topographique sur la Bataille de Formigny ", de la plume du donateur même. (Paris, 1903).

Monsr Ad. Curry : Un Almanach de Versailles. 1784.

Monsr F. G. Piquet : Un modèle d'une frégate en grément complet.

Arthur W. Godfray Ecr :—

Les MSS. dont suit l'énumération, et qui appartenaient à feu H. M. Godfray Ecr, frère du donateur :

1. Notes de quelques Contrats de Vente des Perquages, par Edouard de Carteret.
2. Biographical Notes of some Jerseymen at Oxford.
3. Constitutional Law ; Jersey. (Notes).
4. L'Origine des Jurés-Justiciers. (Notes).
5. Extracts from Pepys' Correspondence. Temp : James II.
6. Star Chamber Proceedings against Edward de Carteret.
7. Inquisition (post-mortem). 24 Edward III. No 46.
8. The Early Protestant Refugees in the Channel Islands (with Appendix). A Paper read by H. M. Godfray before the Huguenot Society.
9. Entries relating to the Channel Islands in the Exchequer Treasury of Receipts.
10. Copies de plusieurs Cartulaires, collationnées à des copies authentiques existant aux archives de Jersey.

Digitized by Google

11. Annales Religieuses de l'Avranchin.—Supplément à l'Histoire du Mont St Michel, par M. l'Abbé Desroches.

12. Quatre Extraits Officiels du Public Record Office.
    (1) Patent Roll. 13 James I. Part 23. No 10.
    (2) Patent Roll. 9 James I. Part 34. No 16.
    (3) State Papers. Domestic. James I. Addenda. Vol. 41. No 22.
    (4) State Papers. Domestic. James I. Addenda. Vol. 41. No 26.

13. Extraits du Cartulaire de l'Abbaye de St Sauveur-le-Vicomte existant aux archives de la Manche, et d'autres documents des mêmes archives.

14. Papiers concernant Jersey. (Mélanges, 1751–1781).

15. Ordres du Conseil (1527–1627). La plus grande partie de ce livre a déjà été publiée par les Etats.

16. Table Analytique du 12e Livre des Etats. 1812 (Oct. 26) à 1820 (Mars 8).

17. Ordonnances de la Cour Royale de l'Ile de Jersey. (1524–1539).

18. Historical Documents (Channel Islands), containing amongst other documents :

    Assize Roll. N 1 37 } 2. Placita of R. de Leyset & Henry, Prior of Wenlock.

19. Les Chroniques de l'Isle de Jersey—Reveû, examinée sur la copie de P.P.R. (Philippe Pirouet) par moy Jean Vibert. 1768. (Collationné à une copie appartenant à Messire R. P. Marett, par H. M. Godfray Ecr, le 25e jour de Mars 1879).

20. Livre d'Actes & Ordonnances, relié à St Ouen chez Philippe Pirouet de l'Isle de Jersey. A Jean Vibert, 1771.

21. Miscellaneous Documents copied at Public Record Office : Queen's Remembrancers—Tower Rolls—Parliamentary Petitions—Royal Letters—British Museum (Hargrave).

22. Jugements de la Cour de Jersey. Extraits des Rôles. 16e et 17e siècles.

23. Copies of documents in the Bodleian Library. Rawlinson MSS. and Clarendon State Papers.

24. Brunner's Origin of Trial by Jury. (A copy of a portion of this work).

Digitized by Google

25. Extracts from the Home Office Papers, Channel Islands. Vol. 9.
26. 5 Books, containing Genealogical Notes relating to Jersey families &c.

Aussi les brochures suivantes :—

1. A new Description of Isle of Wight, Isles of Jersey and Guernsey, etc. London, 1749.
2. Letter to Maj. Gen. Love (Lt Gov.) disproving his pretended right to expel strangers from Jersey, by "Justitia."—1856.
3. The Praise of Jersey, by John Stuart Blackie.
4. Aux Etats de Jersey.—Acte au sujet des Espions.
5. Photographie d'un document signé par Rullecourt.
6. Constitution of Guernsey, by T. F. de Havilland.
7. A week on the Norman Coast, by a Commonwealth man, with a few remarks on Jersey. 1854.
8. Visite des Autorités et des Gardes Nationales de Granville et d'Avranches à Jersey. 1850.
9. Observations on the Currency of Jersey by a member of the Chamber of Commerce. (Charles Le Quesne). 1845.
10. A Letter, addressed to Advocate Tupper, in vindication of the conduct of Major-General Napier, by J. Bowditch (Solicitor). 1844.
11. Some Account of Mont Orgueil Castle. 1838.
12. A sketch of the History and present State of the Island of Jersey, by Thomas Lyte. 1808.
13. Rapport sur les Mines de Plomb du Pulec, par E. P. Ogier, avec plans. 1871.

    Rapport sur idem, par Benjamin Williams. 1871.
14. Correspondance sur les Ecrehous. 1883.
15. Report of proceedings before the Privy Council *in re* Jersey Jurats. 1866.
16. St Helier ye Hermit, by Hirtram Lesne (Bertrand Payne). 1874.
17. Les Droits du Seigneur, ou un Drame à Jersey. 1859.
18. An Essay on the Agriculture of the Channel Islands, by F. F. Dally (of Guernsey). 1860.
19. Memorial of the Jersey Reform Committee to the Royal Commissioners. 1859.

    Supplemental Memorial of same. 1859.

Digitized by Google

20. Sailing Directions to accompany Laurie's New Chart of the Coast of France, with Islands of Alderney, Guernsey, Jersey, etc.
21. History and Statistics of Asiatic Cholera in Jersey, by Dr Hooper. 1833.
22. Comparative value of English, Jersey, French, and livres tournois Currency, by C. A. 1854.
23. Relation du Procès intenté par son Exce le Maj.-Génl Thornton, Lt Gouvr, contre Thomas Le Breton Ecr, Colonel du bataillon de St Hélier (Milice Royale). 1834.

    Correspondence entre les mêmes. 1834.
24. La Société Française d'Archéologie à Jersey, par Robert Triger.
25. A sketch of the family of Dumaresq, by Augustus Thorndike Perkins. 1863.
26. Etudes Historiques sur les Institutions judiciaires de la Normandie, par B. E. J. Rathery (Avocat). 1839.
27. Analyse Critique et littéraire du Roman de Brut de Wace, par Le Roux de Lincy. Rouen, 1838.
28. Vie de St George, par Maître Wace, trouvère du 12e siècle. Texte inédit par Victor Luzarche. Tours, 1858.
29. St Nicholas, par Maistre Wace. 1850.
30. Roman de Brut.—Description des Manuscrits.
31. Observations philologiques et grammaticales sur le Roman de Rou, par M. Raynouard. Rouen, 1829.
32. Le Dernier Prince de Bouillon, par H. Forneron.
33. Copie Authentique des Transactions du Comité de la Vingtaine de la Ville de St Hélier avec le Lt Gouverneur A. Gordon, relativement à la vente de la majeure partie de la Commune du Grand Mont à Sa Majesté. Jersey, 1804.
34. Remarks on the Land Measures employed in the Channel Islands, by Wm L. de Gruchy Esqre. 1886.
35. Copy of the Memorial of John Dumaresq and Havilland Le Mesurier to the Lords Comrs of the Treasury. London, Jany 26, 1785.
36. Tableau de la Dette Publique de Jersey en 1813.

Digitized by Google

LIVRES ET BROCHURES ACHETÉS.

Clarke's Guernsey Magazine.

" Westminster Review " pour Février 1903, contenant un article sur James La Cloche, fils du Roi Charles II.

The Ancestor.

" The Record Interpreter ", par C. P. Martin, B.A., F.S.A. 1892.

Publications of the Guernsey Society of Natural Science for 1901 and 1902.

A Familiar History of Birds, by Edward Hanley, D.D., F.R.S., Bishop of Norwich. 1880.

Transactions of the International Congress of Prehistoric Archæology. 1868.

The Coin Collector's Manual, by H. N. Humphreys. 2 vols. 1869.

Carnac et ses Alentours, contenant un grand nombre de brochures sur les fouilles des Dolmens.

Tupper's History of Guernsey. 1ère Ed. 1854.

" L'Archipel de la Manche," par Victor Hugo. 1883.

Histoire du Mont St Michel, par l'Abbé des Roches. Caen, 1838. (2 vols.)

La Baie du Mont St Michel et ses approches, par le Vicomte de Potiche. Avranches, 1891.

Dr Peter Heylyn's " Survey of the Estate of Guernsey and Jarsey with the Isles appending." 1656.

Digitized by Google

SEPTIÈME EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

AOÛT 1903.

Cette année encore, plusieurs membres de la Société ont pris part à l'excursion annuelle. Il avait été décidé d'explorer Avranches et les environs.

Le départ eut lieu Lundi, le 3 Août, sous des auspices peu rassurants : le vent soufflait en tempête et il pleuvait à torrents. Un certain nombre des membres résolurent néanmoins de partir, dans l'espoir que le temps s'améliorerait suffisamment pour leur permettre de visiter les divers monuments historiques qui se trouvent aux alentours d'Avranches. L'évènement justifia leur attente, car la pluie cessa presque entièrement pendant la traversée à St.-Malo, qui s'effectua en deux heures trois quarts environ.

Les membres présents étaient : MM. Gervaise Le Gros, Vice-Président de la Société, E. C. Malet de Carteret, C. G. Renouf, Thomas Blampied, C. B. Messervy, Jean Le Bas, C. G. Le Bas, Edward Voisin, Adolph Curry, T. Le G. Curry, John L'Amy, S. J. Nicolle, et Francis J. Bois.

Après une promenade dans St.-Malo, nous partons par le train de 5 h. 6 m. du soir pour Avranches. Confortablement installés dans des compartiments qui nous avaient été réservés par les bons soins de notre Vice-Président, nous nous dirigeons sur Dol.

Pendant cette première étape du trajet, nous traversons des terrains couleur d'ardoise et de sable, qui portent de riches récoltes,

Digitized by Google

parmi lesquelles nous remarquons spécialement le sarrasin et le tabac, qu'on paraît cultiver largement dans cette contrée.

Nous changeons de train à Dol; et, après un assez long arrêt, nous repartons enfin, et un peu avant huit heures du soir nous traversons le capricieux Couesnon qui, "dans sa folie, mit le mont "en Normandie."

A 8 h. 15 m. nous arrivons en gare d'Avranches, où nous attend un autre de nos membres, M. Thomas Dorey, qui nous avait devancés.

Enfin, après un bon dîner à l'Hôtel d'Angleterre, où nous sommes descendus, chacun va prendre le repos réparateur, dont nous avons tous besoin après la rude traversée du matin et le fatigant voyage en chemin de fer.

Mardi, nous consacrons la matinée à visiter la ville d'Avranches. Nous nous rendons d'abord au Jardin des Plantes, joliment situé sur une colline qui domine la Baie du Mont St.-Michel. Nous admirons les beaux parterres de fleurs et surtout un très beau cèdre; et de la plateforme qui se trouve au bas du jardin nous jouissons de la splendide vue du Mont, qui a l'apparence d'une vaste basilique sur les flots. Nous visitons aussi l'Eglise de Notre Dame des Champs, communément appelée la Cathédrale.

Près du Jardin de l'Evêché, nous admirons la belle avenue de tilleuls formant voûte gothique, et l'imposante statue de Valhubert.

Faisant le tour des vieilles fortifications, nous remarquons plusieurs tours et tourelles qui sont en assez bon état de conservation, ainsi que le vieux donjon de l'ancien château, et remontant par une des vieilles rues à l'intérieur de l'enceinte, nous passons près de l'ancien Palais de l'Evêché, du XVe siècle, actuellement occupé par le Tribunal et les restes du Musée (qui fut incendié il y a quelques années). L'ancienne Chapelle de l'Evêché, transformée en Salle des Pas Perdus, est du plus joli style gothique, le seul spécimen ancien que possède Avranches.

Cela nous amène sur le site de l'ancienne Cathédrale (qui s'écroula en 1790), dont il ne reste plus que quelques pierres de divers styles pour rappeler ce monument. Une inscription qu'on

Digitized by Google

lit sur le petit monceau de ruines nous apprend qu'elle fut consacrée en 1132.

L'entrée principale était un portail ogival au Nord, sur le site duquel est une pierre portant une inscription qui nous informe que c'est là que Henri II d'Angleterre fit amende honorable devant les légats du Pape pour le meurtre de Thomas à Becket.

L'emplacement de la Cathédrale est occupé par l'Hôtel de la Sous-Préfecture et un square d'où l'on jouit d'une belle vue de la campagne du côté de Granville, de la baie, du Mont, et des côtes de Bretagne.

A une heure de l'après-midi, nous partons en voiture pour faire la visite de l'Abbaye de la Luzerne; et en passant nous nous arrêtons un instant pour donner un coup-d'œil au Château de Marcey, qui ne nous paraît pas être très ancien, datant probablement du 18e siècle. C'est une grande bâtisse carrée en granit et briques, qui n'offre aucun intérêt, si ce n'est qu'étant inhabitée elle paraît devoir sous peu tomber en ruines. Un fossé peu profond et très étroit entoure les jardins et les constructions.

Quittant la route de Granville à Sartilly, dont les habitants portent le sobriquet de "beit sans sé" (boit sans soif), et où nous remarquons dans l'église moderne un joli portail roman de l'église antérieure, nous nous rendons à l'Abbaye de la Luzerne.

Elle est située dans une vallée, au confluent du Thar et du Tarnet, à la lisière de la forêt la plus considérable de l'arrondissement. En partie ruinée, la vieille Abbaye des Prémontrés de la Luzerne n'offre plus qu'une jolie façade romano-gothique, un côté de nef romane, des transepts lézardés du même style, un chœur à l'extrémité carrée, et une très belle tour du XIVe siècle. Il ne reste des bâtiments conventuels qu'un côté de cloître très curieux, des caves et l'abbatiale, demeure de la propriétaire actuelle, Madame Decauville, née Dubufe, femme du célèbre ingénieur.

Traversant les jardins, nous voyons l'aqueduc très pittoresque qui alimentait le vieux moulin situé à quelques cents mètres de l'Eglise, et dont le prolongement amenait l'eau dans l'Eglise.

Digitized by Google

Au retour, nous jetons un coup-d'œil sur le Château de la Rochelle, genre de la Renaissance, que baigne un bel étang plein de roseaux.

Rentrés à Avranches, nous sommes rejoints dans la soirée par trois autres membres : le Révd J. A. Balleine, Recteur de St.-Brelade, et MM. F. Le Cerf et F. O. d'Auvergne.

Mercredi, 5 Août.—Suivant les bords de la Sée, où nous remarquons de nombreuses charrettes occupées à emporter la tangue que la marée apporte en grandes quantités, et dont se servent les agriculteurs des environs pour fumer leurs terres, nous nous rendons directement au Bourg de St.-Léonard.

C'est un gros bourg composé de vieilles maisons, et dont la grande majorité des habitants se livrent à l'industrie de la pêche.

Nous remarquons d'abord les restes de la Chapelle du Prieuré, avec ses deux vieilles arcades, surmontées de broderies du XIIe ou du XIIIe siècle. Ce Prieuré était sous la dépendance de l'Abbaye de St.-Etienne de Caen.

L'ancienne Eglise de St.-Léonard, transformée actuellement à l'usage de bâtiments de ferme, domine la Baie du Mont St.-Michel. On y remarque plus particulièrement le vieux clocher, en dos d'âne, dont la base est en partie construite en arête de poisson. Les murs sont en schiste à la base ; les coins et la partie supérieure du clocher étant en granit. Le pignon de l'Ouest est encore debout, mais les murs de la nef ont été en grande partie reconstruits. Le chœur est de date plus récente.

St.-Léonard n'est plus une paroisse, ayant été incorporé avec celle de Vains.

De la grève nous admirons pendant quelque temps la splendide vue du Mont, de Tombelaine, et des côtes bretonnes ; puis nous quittons ce bourg si pittoresque dans sa vieillesse encore robuste. Au retour, passant près du Château ou Manoir de Vains, nous avons remonté la belle avenue de tilleuls qui conduit au Manoir, que nous sommes gracieusement admis à visiter : le propriétaire du Manoir, M. Marie, maire d'Agneau, près St.-Lô, a bien voulu lui-même nous servir de guide.

Digitized by Google

Cet ancien château a été beaucoup restauré il y a une vingtaine d'années, mais l'extrémité Est avec sa grande fenêtre gothique au-dessus du vieux vestibule, est indubitablement ancienne.

Nous remarquons les barbacanes dans les tourelles aux angles Nord-Est et Nord-Ouest. On a aussi conservé la partie de l'ancien fossé au Nord du Château.

A une centaine de mètres au Nord du Château nous voyons l'ancien corps de garde actuellement transformé en bâtiment d'exploitation.

Nous visitons ensuite la Chapelle dite du Châtel ou du Vertbois ; cet oratoire élevé, dit-on, au dixième siècle, garde encore son autel primitif, simple table de granit.

Le propriétaire nous fait encore voir ses belles vaches jersiaises, et, après l'avoir remercié de son amabilité, nous rentrons à Avranches.

Après déjeûner, nous remontons en voiture et prenant la route de Ducey, nous descendons une côte très raide, d'où l'on a une vue très étendue à l'Ouest, et, faisant une première halte, nous visitons l'Eglise de St.-Quentin.

Ce temple date de 1111 ; il a un très beau porche à l'Ouest, style gothique ancien, surmonté d'une balustrade gothique. La porte Ouest de l'Eglise est de style roman ; il y a aussi une très belle porte romane au Sud. L'Eglise, qui est en forme de croix, est surmontée par un clocher en dos d'âne, plus moderne. Le transept du Nord est la partie la plus ancienne de l'édifice ; le chœur et le transept Sud sont plus modernes ; les murs de la nef paraissent avoir été reconstruits partiellement à une époque assez récente.

A l'intérieur, nous remarquons des fonts baptismaux jumeaux, et les stalles du chœur en vieux chêne. Nous remarquons aussi à l'extérieur, à l'angle Sud-Ouest du transept, un cadran solaire, entouré de figures grotesques et portant l'inscription " 1614. M. Roger." Les fenêtres de l'Est ont été comblées avec de la maçonnerie.

Nous nous rendons ensuite directement à Ducey, où nous avions projeté de faire la visite du Château des Montgommery. Malheu-

Digitized by Google

reusement, il n'y avait personne au Château, aussi avons-nous dû nous contenter d'en faire l'examen à l'extérieur.

Bâti vers 1620 par Gabriel II, il n'en reste aujourd'hui que deux tronçons, dont chacun forme une maison d'habitation.

Notre prochaine halte est à Poilley, où nous nous arrêtons un instant pour voir l'Eglise, qui fut apparemment restaurée en 1763, ainsi que l'indique une inscription à l'entrée du chœur. Il y a des traces de maçonnerie en arête de poisson au Nord du chœur, ainsi qu'à l'Est et à l'Ouest du transept Nord ; le transept Sud est de date beaucoup plus récente. La fenêtre de l'Est est de style vieux gothique. La porte de l'Ouest est du même style. Nous remarquons à l'intérieur, dans le transept Sud, un vieux bas-relief représentant le chemin de la Croix.

Traversant ensuite Pontaubault, nous apercevons dans les bois à droite le Château de l'Ile Manière et sa ferme modèle.

Jeudi matin, tout le monde est debout à 5 h. 30 m., et à 7 h. 9 m. nous prenons le train pour Mortain, traversant la Sélune près Pontaubault. Ce voyage en chemin de fer de si bon matin est des plus agréables. Il y a dans le train beaucoup de personnes se rendant aux marchés de la contrée, et les gares présentent un aspect très animé. Il fait un beau soleil, qui fait scintiller comme autant de diamants les gouttes de la rosée abondante.

En approchant de Mortain, les vallées profondes et les collines escarpées, bien boisées, donnent un avant-goût de la beauté de ce pays.

Nous arrivons en gare un peu avant neuf heures, et suivant la route bordée de beaux arbres, nous passons le Séminaire de l'Abbaye Blanche et la Grande Cascade, auxquels nous reviendrons bientôt.

Mortain est une petite ville située dans une des plus jolies positions qu'on puisse désirer, dominée par une montagne couronnée de rochers et au pied de laquelle coule la Cance. Aussi est-ce avec un véritable plaisir que ceux d'entre nous qui ont déjà vu Mortain viennent y renouveler l'impression charmante qu'ils en avaient emportée, et ceux qui n'y étaient jamais venus avouent franchement qu'il serait difficile de trouver un endroit plus séduisant.

Digitized by Google

L'Eglise, qui date des XIe et XIIe siècles, est un curieux spécimen du style de transition. La porte du Sud, communément appelée "la Collégiale," est très belle ; elle est de vieux style roman, avec sur le cintre des moulures en forme de zig-zag et de créneaux. On remarque aussi la tour de l'Est, percée de fenêtres à lancettes qui ont 15 mètres de hauteur.

L'intérieur est d'un aspect lourd et sévère ; il est composé d'une nef et d'un chœur avec bas-côtés. Les chapiteaux des colonnes sont très-élevés et ornementés, sauf ceux de l'abside, qui sont plus simples. Nous remarquons également un vieux bénitier roman à douze côtés, un autre bénitier portant la date 1614, et un vieux baptistère en granit.

Après avoir terminé la visite de l'Eglise, nous gravissons la côte, et, traversant un beau bois de sapins, nous arrivons à la Chapelle St.-Joseph ; assis sur les rochers élevés qui la portent, nous savourons longuement le magnifique panorama qui se déroule à nos pieds. A perte de vue, le pays s'étend devant nous à l'Est, au Sud et à l'Ouest, baigné par un beau soleil d'été. Dans le lointain, on voit le Mont St.-Michel. C'est avec regret que nous quittons ce site enchanteur ; mais la matinée est déjà bien avancée, et nous avons encore beaucoup à voir.

Pendant l'après-midi, nous faisons d'abord une petite promenade en ville, où plusieurs membres font emplette de cartes-gravures des environs ; et nous faisons ensuite la visite des Cascades. Suivant un petit sentier au flanc d'une jolie colline boisée, nous arrivons à la Grande Cascade, belle chute d'eau haute d'environ vingt mètres. Revenant sur nos pas, nous allons voir la Petite Cascade dans une jolie vallée bien boisée, bordée d'un côté par des rochers abrupts, parmi lesquels on remarque surtout un beau monolithe, complètement détaché de la colline, et qu'on appelle le Pic de l'Aiguille.

Remontés en ville, nous disons au revoir au propriétaire de l'Hôtel de la Poste, où nous sommes descendus, et nous nous dirigeons de nouveau vers la gare.

En route, nous nous arrêtons pour faire la visite de l'Abbaye Blanche. Ce qui existe encore est en bon état de conservation.

Digitized by Google

Le cloître (XIIe siècle) offre d'élégantes colonnes et de belles arcades. Une salle voûtée du XIIIe siècle est aussi un bel exemple d'architecture de cette époque. L'église est un mélange des styles roman et ogival ; il est difficile d'imaginer rien de plus élégant que l'intérieur de cet édifice ; les proportions sont des plus artistiques. Les stalles, qui sont du XVe siècle, occupent la nef et sont très belles et d'une sculpture très délicate.

Nous nous réunissons à la gare, et nous rentrons à Avranches à l'heure du dîner, enchantés de notre journée.

Vendredi matin, nous faisons une promenade dans les vieilles rues d'Avranches ; nous visitons de nouveau le Jardin des Plantes et allons voir ce qui reste du Musée. Nous avons le regret de ne pouvoir pénétrer dans la Bibliothèque qui, nous dit-on, est fermée du 1er Août jusqu'au 20 Septembre.

L'après-midi nous nous rendons en voiture à St.-Osvin (corruption moderne de St.-Ouen), dans l'espoir d'y voir les restes d'un Camp Romain. Nous étant assurés les services d'un guide, nous partons à travers des vieux chemins très pittoresques, mais après une assez longue promenade dans une campagne très accidentée et joliment boisée, notre guide nous avoue qu'il ne sait pas ce qu'est le Camp Romain, et nous sommes obligés de revenir bredouilles à nos voitures, car nous avons encore une longue excursion à faire.

Prenant des chemins de traverse très nombreux, nous jouissons de la vue des paysages les plus charmants ; nous admirons les belles vallées aux gras pâturages, les collines couvertes de beaux sapins et de grands hêtres.

Passant près du riche domaine du Château du Plessis, avec son joli parc, nous arrivons à la Godefroy, où nous faisons un arrêt pour voir l'Eglise, avec son vieux clocher en dos d'âne.

Nous y remarquons de la maçonnerie en arête de poisson dans le mur du Nord, la vieille porte de l'Ouest style roman, avec un arc-boutant de chaque côté, et les deux fenêtres en lancettes au-dessus, ainsi qu'une vieille fenêtre en lancette au Nord de la nef, comblée par de la maçonnerie.

Digitized by Google

Passant près du vieux Moulin de la Godefroy, dans un vallon à l'aspect sauvage, nous continuons notre agréable promenade dans les chemins ombreux jusqu'au domaine d'Apilly. Entouré de grands bois, dans une campagne très accidentée, ce domaine est des plus beaux que nous ayons vus.

Non loin du château, nous apercevons le petit village de Jersey, qui n'a d'autre intérêt que celui de porter le nom de notre île.

Encore une halte à Ponts, dont l'Eglise est très intéressante. La porte latérale du Nord, du style de la Renaissance, est surmontée d'un bas-relief de date plus récente. La fenêtre du chœur et celles de l'Est des deux transepts, de style gothique, sont comblées.

L'Eglise a été en grande partie reconstruite en 1708. A l'intérieur, on remarque l'autel et les stalles qui, dit-on, viennent de l'ancienne Cathédrale d'Avranches, ainsi qu'un vieux bénitier taillé dans un seul bloc de granit. Mais, sans nul doute, ce qu'elle possède de plus intéressant, c'est un très beau baptistère en granit dans la nef, de forme hexagonale, avec moulures gothiques, et portant sur une des facettes la date 1233. Nous restons longtemps à admirer ce monument du beau travail des ancêtres.

Cette église a encore ceci de particulier, qu'étant construite sur la rive de la Sée, elle a parfois son parquet complètement envahi par les eaux lors des grandes crues de la rivière.

Rentrant à Avranches, nous avons une belle vue de la ville haut perchée sur son rocher.

Le lendemain, Samedi, nous faisons le matin une tournée au marché, où chacun fait quelques emplettes, puis, disant au revoir aux propriétaires de l'Hôtel d'Angleterre, dont nous n'avons que beaucoup de bien à dire, nous prenons le train pour Dol, où nous visitons la Cathédrale, une des plus belles basiliques en granit que l'on puisse voir. Tout y est beau : le portail magnifique, les colonnes fortes mais élancées et gracieuses, les belles fenêtres, les grandes tours.

La Cathédrale actuelle conserve encore, entre les deux tours de l'Ouest, un mur roman, dans lequel est percé le portail et qui serait un reste de l'ancienne cathédrale incendiée et détruite à la

Digitized by Google

fin du XIIe siècle. La nef, du commencement du XIIIe, est du style de transition ; le chœur, plus orné, positivement ogival, est du même siècle.

Les deux tours de l'Ouest sont très belles : celle au Nord est à pans coupés, et chacune de ses faces est ornée de moulures et d'accolades qui annoncent le XVIe siècle. Sur la face du Sud, il y a deux porches : le petit porche, dont une colonne est ornée de cœurs, et le grand portail, qui semble être à lui seul un édifice, ajouré de chaque côté d'une large arcade divisée par des menaux, richement orné, élevé au XIVe siècle par l'évêque Henri Dubois. Le côté Nord, d'une remarquable unité, est d'une beauté sévère et nue.

L'intérieur est d'un effet et d'un jour profondément religieux ; la nef est d'une architecture austère ; le chœur est sombrement orné et terminé par un mur droit percé d'une très grande fenêtre. Mais il faut voir cette Cathédrale ; la plume d'un modeste rapporteur ne saurait donner une idée même approximative de sa beauté.

En traversant les rues de la ville, nous sommes frappés de l'aspect moyen-âge qu'elle conserve encore, avec ses vieux porches et ses vieilles maisons.

Nous montons en voiture pour St.-Malo, car on nous informe à la dernière minute que le train qui devait nous porter à St.-Malo ne marche que les Dimanches et Fêtes.

Enfin nous atteignons St.-Malo juste à temps pour nous embarquer, puis nous voguons vers Jersey, les regards tournés longtemps vers les côtes de ce beau pays de France, où nous venons de passer, par un temps splendide, une semaine des plus agréables dont le souvenir restera longtemps gravé en notre mémoire.

F. J. BOIS.

Jersey, le 8 Août 1903.

Digitized by Google

Digitized by Google

Ancienne maison en la paroisse de St.-Sauveur où naquit le Révd. Philippe Falle, l'Historien de Jersey.

[D'après une photographie de Monsr. F. F. Laurens, reproduite avec sa permission.]

Digitized by Google

NOTICES SUR QUELQUES ANCIENNES FAMILLES JERSIAISES.

FALLE, de Maufant.

Notre intention n'est pas de donner ici un tableau complet et détaillé de toutes les branches de la famille Falle, ce qui dépasserait le cadre de ces articles généalogiques. Nous ne prétendons même pas suivre tous les rameaux qui se sont étendus à St.-Sauveur, surtout à Maufant. Notre tâche est plus modeste : elle se bornera à la famille de l'Historien Philippe Falle et à quelques-unes des lignes collatérales.

Sans aucun doute, d'autres familles du même nom ont eu leur importance, et mériteraient une étude spéciale. Mais en pareille matière on est souvent, bien qu'à regret, forcé de se restreindre.

La famille Falle, représentée autrefois dans sept ou huit paroisses de l'île, semble avoir eu son berceau à St.-Sauveur. Déjà dans l'Extente de 1274 paraît le nom de Robert Fale, de St.-Sauveur. Dans celle de 1331 nous trouvons les noms de Jean Fale sen^r, un des jurés de la paroisse de St.-Sauveur pour les monnaies, et de Jean Fale jun^r, Richard et Thomas Fale, tous les quatre inscrits comme propriétaires d'une "bouvée" de terre dans cette paroisse. Voilà donc plusieurs branches établies à St.-Sauveur dès le 14e siècle. Pour les 15e et 16e siècles, voici quelques détails tirés d'une collection de documents dûment authentiqués :

Digitized by Google

En 1434, Perrin Falle reconnaît devoir à John Bertram, "Pro-"cureur et attourné général de la paroisse de St.-Sauveur," 7 cabots de froment de rente censive due au prêtre et aux clercs de ladite paroisse, et 2 cabots au Trésor "à cause de sa mère."

Mathy Falle, de Maufant, vivait en 1444. En 1452, Mathy Falle, de Maufant, et Perrine sa femme; en 1453, Macy Falle, dit Michousin (peut-être le même que Mathy). En 1462, Nicolas Falle était l'un des vingteniers de St.-Sauveur; Lucas Falle le remplaça en 1464. En 1482, mention de "l'Ostell Symon Falle en St.-Sau-"veur".[1] Le 9 juillet 1500, Laurens Falle était prévôt du fief du Roi à St.-Sauveur.

Un contrat du 17 juillet 1601, relatif aux dîmes des terres désertes et novales de la paroisse de St.-Sauveur, nous apprend que dans la vingtaine de Maufant se trouvaient, entre autres, les "mé-"nages" de Laurens Falle; de Jean Falle fils Richard; d'Edmond Falle fils Philippe; la terre de Jean Falle fils Thomas sur "la fosse "St.-Magneley avec la terre en vallée du ménage dudit Falle."

Les propriétés des Falle de St.-Sauveur se trouvaient principalement dans la Vingtaine de Maufant, et sur le fief du Roi, comme il ressort des extraits suivants de "l'Appariement des Prévôtés et "Charriages du Fief du Roy, à St.-Sauveur," en 1671:

Domyan Falle fils Jean (chef de prevôté), 25 vergées de terre.

Aaron Falle (chef, &c.) 21 vergées.

Me Thomas Falle[2] fils Philippe, (chef &c.) 48 vergées.

Philippe Falle[3] fils Jean, 54 vergées, y compris les clos de la Hougue et de Boullard.

Me Philippe Falle[4] (chef &c.) 50 vergées, y compris le côtil et le clos de Botterel, et les pièces du Val Cornet.—En son aide: Lucas Falle[5], 15 vergées, y compris le clos du Roux.

Elie Falle fils Laurens, pour sa maison et pour la maison de Touzel et 16 vergées de terre.

(1) Le vieux mot "ostell" signifiait maison; il est encore usité dans le patois de quelques provinces de France.

(2) Père de l'Historien. (3) Grand-père du Rév. Philippe Falle, Recteur de St.-Ouen. (4) Seigneur de Ponterrin, fils d'Edmond Falle. (5) Père du Rév. Jean Falle, Recteur de St.-Brelade, 1658-92.

Digitized by Google

Richard Falle, 28 vergées; Edouard Falle son fils, *causâ-matris*, fille aînée de Me Clément Gallie, pour la maison qui fut à Matthieu Guillaume, et 11 vergées.

Nicolas Falle, 18 vergées, y compris les clos des Courts Champs et des Longs Champs.

La famille Falle a donné à l'île plusieurs ecclésiastiques, dont quatre Recteurs, un Lieutenant-Gouverneur, deux Jurés-Justiciers, des Avocats de la Cour Royale, etc. Elle a aussi compté dans ses rangs plusieurs officiers de l'Armée et de la Marine.

Citons, parmi les ecclésiastiques du nom de Falle, les suivants:

Sire Thomas Falle, et Sire Germain Falle, prêtres; ce dernier, enterré à St.-Sauveur en 1548, est appelé dans le Registre des Enterrements, Dom Germain Falle. En 1565, John Falle fils Simon est qualifié de "prochain héritier" desdits Sire Thomas et Sire Germain. [Ex. 6, 1565.]

Sire Lucas Falle, prêtre, de St.-Sauveur; il fit ses études à Coutances, —1508— (voir 14e Bulletin de la Société Jersiaise, 1889, p. 434), et devint l'un des Chapelains de la Chapelle de la Hougue-Bie, fondée par Sire Richard Mabon. D'après un contrat de 1533, Sire Richard Mabon donna et céda, "par charité, à Maître Jacques "Amy, et à Sire Lucas Falle, prêtres, ladite Chapelle," moyennant certaines obligations, énumérées dans ce contrat. En 1543, après la mort de Sire Richard Mabon, les Chapelains exhibèrent le contrat "du don charitable et délaissance que ledit Mabon leur avait faite "touchant la Hougue et ses appartenances", où il était fait mention des terres et rentes attribuées à cette fondation. Possession leur fut accordée le 25 décembre 1543. Sire Lucas Falle mourut vers 1549, et dans le courant de la même année sa succession fut réclamée par Lucas Falle (son neveu) et par Thomas Falle, son frère puîné. [Catel, Liv. 6, après le 4 nov. 1549.]

Ce Lucas Falle, principal héritier de Sire Lucas, était en 1546, propriétaire d'une maison située "entre la Cohue du Roy et l'Eglise "de St.-Hélier". [Catel 5, 1546.]

Digitized by Google

Le Rév. Jean Falle (arrière-neveu de Sire Lucas), Recteur de St.-Brelade, 1658–92. Il fut installé comme Recteur de cette paroisse par M. de la Place, Recteur de Ste.-Marie, le Bailli, (Michel Lemprière) et Six Recteurs. [Registres de St.-Brelade.] A la Restauration de Charles II, M. Jean Falle fut, semble-t-il, maintenu comme Recteur de St.-Brelade. Un acte du 14 mars 1690–1 nous apprend que M. Jean Falle avait été "assommé par deux soldats." [Ex. 70.] Il mourut peu après, en avril 1692.

Le Rév. Philippe Falle, M.A., l'Historien de Jersey, dont nous parlerons plus loin.

Le Rév. Philippe Falle, contemporain du précédent, Recteur de St.-Ouen, 1719–57. En 1716 il habitait Yeatminster, Dorset, d'où il constitua Elie Baudains (son parent) son procureur.

Le Rév. Pierre Falle, Chapelain de la Garnison à Jersey, en 1799 ; il était à Londres en 1807.

Le Rév. Edouard Falle, M.A., Recteur de St.-Brelade, 1829–1881 ; il mourut le 18 déc. 1899, à l'âge de 96 ans et 10 mois.

Mentionnons aussi un cousin germain de ce dernier, M. Philippe Falle, pasteur de l'Eglise Réformée de France, à Calmont (Haute-Garonne), puis à La Rochelle. Il épousa l'une des filles du pasteur César Chabrand, Président du Consistoire de Toulouse, et Officier de la Légion d'Honneur. Leur fils, M. Philippe Falle, longtemps pasteur de l'Eglise Réformée à Fontainebleau, a reçu les palmes d'Officier d'Académie. Démissionnaire pour raisons de santé, il habite encore Fontainebleau.

Mais revenons à la famille qui fait plus particulièrement l'objet de cette étude, celle de l'Historien.

Nous y trouvons un exemple frappant de ce que l'on pourrait appeler l'alternance des noms de baptême : Philippe Falle, l'Historien, était fils aîné de Thomas Falle, fils Philippe, fils Thomas, fils Philippe, fils Thomas, fils Philippe. Il était assez fréquent à Jersey autrefois de donner au fils aîné le nom de baptême de son grand-père paternel.

Cette coutume, il est à peine besoin de le dire, n'était pas exclusivement usitée à Jersey. Dans le Haut-Queyras (Hautes-

Digitized by Google

Alpes françaises), par exemple, le fils aîné doit toujours porter le nom de son grand-père paternel, à moins d'insulte à sa mémoire; le 2e fils reçoit celui du grand-père maternel. La même règle a lieu pour les filles, qui doivent porter les prénoms de leurs grand' mères.

Les ancêtres de l'Historien ont pendant plusieurs générations exercé des charges municipales à St.-Sauveur, et celle de centenier était pour ainsi dire héréditaire dans sa famille. Ils avaient à cœur le bien de leur pays, et en ont donné des preuves tangibles. Par exemple, Thomas Falle fils Philippe donna en 1558, "en pure charité "et aumosne," un quartier de froment de rente pour être employé annuellement au paiement du fouage (ou Monnéage) "que les pa- "roissiens de St.-Sauveur sont "tenus payer à la Recette du Roy "de trois en trois ans." Ledit quartier était "assigné sur Guillaume "Johnson, demeurant à l'Ouest et près de l'Eglise de St.-Martin." Le surplus, s'il y en avait, devait être employé "pour amender les "chemins d'entre la maison dudit Thomas et le moulin à vent de "Grouville."

Cet affranchissement du fouage est constaté un siècle plus tard, en 1659, dans Catel, Livre 21, f° 45 v° Le quartier de froment de rente était alors dû par les héritiers d'Edouard Messervy fils Edouard sur un clos appelé le clos de Pouyvet, situé sur le fief de "l'Etat" (fief du Roi) à St.-Sauveur.

Le même Thomas Falle laissa "30 livres pour la réparation "de l'Eglise de St.-Sauveur". [Registre des Enterrements de St.-Sauveur.]

Son fils aîné, John Falle, exerça en 1559–60, les fonctions de Stipulant-Greffier, ainsi que nous le prouve l'extrait suivant des Rôles d'Extraordinaire, fin du Livre 4, 24 fév. 1559–60:

"24 février 1559 :—Ensuivet certains recordt et faictt de Jus- "tice lesquelz ont este arestes et mins p escript de John falle filz "thoas et aultres p le Comandemēt de Justice au pavaī que Nicoll "gosselin fust a ce faire appelle de p la Justice et premier."

Peu après le 21 janvier 1572–3, il fut assermenté Avocat de la Cour Royale. [H. 11.]

Digitized by Google

Thomas Falle, neveu de l'Avocat et bisaïeul de l'Historien, fut pendant de longues années centenier de St.-Sauveur. Il obtint décharge de ces fonctions à l'âge de quatre-vingts ans environ. Voici *in extenso* l'Acte de la Cour à ce sujet :

" Consideré la debilité et Aage de Thomas Falle Aagé de viron " quat^e vingts ans ou dauantage. Centenier de la poe de β^t sau- " lue^r lesquelles choses considerées Et la requeste du Conestable " que quelqun fust choisy a pnt̃ (1) po^r suppleer lad^te place de Cen- " tenier a esté trouué expedient p la Cour quune ellection soit faitte " dimanche pchain en lad^te po^e selon la forme accoustumée pour " en faire rapport en Cour." [Ex. 45, 23 sept. 1643].

Il mourut quelques semaines plus tard.

En 1636, ce même Thomas Falle et Elisabeth le Boutillier, sa femme, firent don à l'Eglise de St.-Sauveur d'une coupe en argent pour l'usage de la Sainte-Cène. Ce don est mentionné dans le " Mémoire de l'Argenterie " de l'Eglise de St.-Sauveur, de 1776, ainsi que d'autres dons, faits par l'Historien. Philippe Falle, fils aîné de Thomas Falle ci-dessus, fut aussi centenier de sa paroisse, de 1647–51. Voici un extrait des Rôles à son sujet :

Janvier 1646–7 : " Philippe Falle (2) fils Thomas est condempné " à l'amende po^r avoir mins son Chapeau inreverentment dans l'au- " ditoire de la Court. Instance du Proc^r du Roy."

Thomas Falle, fils du précédent, fut assermenté Centenier de St.-Sauveur le 15 juillet 1658 (3), sous le Protectorat de Cromwell, mais ne semble pas avoir conservé ce poste à la Restauration de Charles II.

Il mourut à l'âge de 43 ans, et fut enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur le 29 sept. 1673. Sur son lit de mort il avait désigné pour tuteur de ses enfants, David Bandinel, Greffier de la Cour Royale et plus tard Juré-Justicier.

(1) présent.

(2) C'est sans doute de lui que le Chroniqueur Jean Chevalier veut parler lorsqu'il dit que Philippe Falle de St.-Sauveur avait prêté mille Livres au Roi. [MSS. Chevalier, Mars 1645—6.]

(3) Chose étrange, cette assermentation se trouve enregistrée dans le livre de la Visite des Chemins, date citée.

Digitized by Google

L'aîné de ces enfants était Philippe Falle, qui devint l'Historien de Jersey et le premier fondateur de la Bibliothèque.

Nous ne donnerons pas ici la biographie détaillée du Rév. Philippe Falle, mais nous prions le lecteur de consulter un document publié dans le 12e Bulletin de la Société Jersiaise, page 192 (Holograph Document, &c.), et dont M. Falle lui-même est l'auteur. On lira aussi avec profit la préface que le Rév. Edouard le V. dit Durell a écrite pour la 3e Edition (1837) de "Falle's History."

Nous n'avons d'ailleurs à son sujet que fort peu de détails inédits. On ne sait rien de son enfance, si ce n'est qu'il quitta très jeune la maison paternelle pour aller faire ses études en Angleterre.

Le 8 juin 1676 il prit à Alban Hall, Université d'Oxford, le grade de Maître-ès-Arts. Lui-même nous l'apprend dans une note, écrite de sa propre main à la première page d'un livre qui lui a appartenu. Ce volume, qui se trouve à la Bibliothèque Publique de Jersey, a pour titre: "A Catalogue of all Graduats in Divinity, "Law & Physick &c, &c., London 1689."

Il devint Recteur de la Trinité en 1681, en remplacement, croyons-nous, de M. Josué de la Place, et le 10 sept. 1690 il fut installé comme Recteur de St.-Sauveur, où il succédait à M. Thomas Poingdestre.

Le Rév. Edouard Durell dit avec raison, dans sa préface, que M. Falle était quelque peu processif, soit par tempérament, soit par nécessité; en effet, il eut à plusieurs reprises, avec des membres de son troupeau, des différends qui furent portés devant la Cour Royale. Par exemple, le 17 janvier 1684–5, à l'occasion de difficultés qu'il eut avec Elie Dumaresq, seigneur des Augrés, Juré-Justicier, l'un de ses principaux paroissiens, il fut mis à l'amende "pour avoir "voulu régler des points d'honneur et de préférence qui ne sont "pas de sa compétence." [Ex. 67.]

Le 6 juin de la même année, il eut à soutenir un procès, pour libelle, contre Me Renaut Coutanche, aussi l'un des notables de la Trinité. [Ex. 67.] En 1692, une affaire qu'il eut avec Jean la

Digitized by Google

Cloche, Juré-Justicier, fut décidée en faveur de l'Historien,[1] "avec "éloges de la part de la Cour Royale." [Ex. 71, 14 juin 1692.]

Rappelons aussi que lorsque Charles de Carteret, Seigneur de la Trinité, contesta aux Doyen et Recteurs le droit de nomination des Régents de St.-Mannelier et de St.-Anastase, ce fut M. Falle qui, aidé du Recteur de St.-Clément, fit instance pour obtenir du Conseil Privé l'annulation du jugement de la Cour Royale rendu en faveur de M. de Carteret. [Ordres du Conseil, Vol. II, p. 211.]

On sait que M. Falle fit partie, en 1692, de la Députation envoyée par les Etats en Angleterre pour plaider auprès de Sa Majesté la cause de la Défense de l'Ile. Il revint à Jersey pour rendre compte de son mandat, mais repartit bientôt après pour l'Angleterre, et depuis lors il semble avoir toujours résidé hors de l'île.

En effet, en 1699, alors que Nicolas Journeaux était Surveillant de St.-Sauveur, on constate que M. Philippe Falle, Recteur, est absent du pays depuis plusieurs années, et "à présent en Hollande "ou Allemagne avec le Roy comme l'un des Chapelains ordinaires de S.M." [H. 19, f° 129.]

Un Acte des Etats de 1700, nous informe, d'ailleurs, que M. Falle et M. Edouard Dauvergne (Recteur de St.-Brelade), étaient alors en Hollande comme Chapelains de S.M. [Etats, Livre 4.] En 1703, le 15 juin, M. Jacques Tapin de Barhais (réfugié français) qui fut aussi Régent de St.-Mannelier, officie à St.-Sauveur comme "Député-Ministre" de M. Falle. En 1704, on constate que M. Philippe Falle, Recteur, était de retour à Londres. [Ex. 77.]

M. Falle a dû donner sa démission de Recteur de St.-Sauveur vers 1709, car le 7 sept. 1709, eut lieu l'induction de M. Jean Roques comme Recteur de cette paroisse. [Registres de St.-Sauveur.]

M. Falle est alors définitivement fixé en Angleterre, où il devint Recteur de Shenley en 1709 et "Prebendary" de Durham. Ses intérêts à Jersey étaient confiés à M. Edouard Estur son beau-frère, mentionné comme son procureur en 1716. [Ex. 1716.]

(1) L'acte à ce sujet nous apprend que M. Falle avait pendant quelque temps demeuré chez le Gouverneur.

Digitized by Google

Mais bien qu'absent du pays, M. Falle continuait à donner des preuves tangibles de son attachement à son île natale, telles que les deux éditions de son Histoire de Jersey et la fondation de notre Bibliothèque publique. Les premières démarches relatives à celle-ci datent déjà de 1729, croyons-nous, mais son établissement définitif eut lieu en 1737, sous le règne de George II. [Voir pour le Contrat au sujet de la Bibliothèque, Etats 4, 14 mai 1737.]

Une lettre du Rév. Dr Daniel Dumaresq, adressée aux Etats en 1800, nous apprend que les projets de M. Falle relatifs à la fondation de la Bibliothèque avaient rencontré des difficultés: M. Dumaresq parle d'une visite qu'il fit en 1735 ou 36 à M. Falle, à Shenley, alors que celui-ci, découragé par ces obstacles, pensait renoncer à son entreprise. [Etats 10, 20 déc. 1800.] Il est permis de supposer que l'ardeur juvénile de son visiteur — M. Dumaresq avait alors 23 ou 24 ans—rendit le courage à M. Falle et lui communiqua un nouvel élan. Quoi qu'il en soit, environ un an après cette entrevue, la fondation de la Bibliothèque était un fait accompli.

M. Philippe Falle mourut à Shenley, le 7 mai 1742, à l'âge de 86 ans, sans avoir été marié. Il avait institué comme exécuteurs de son testament, et légataires universels, M. Jean Aubin, (Dénonciateur) et Delle Judith Aubin, son neveu et sa nièce. [Etats, 22 oct. 1742.] Il s'agissait sans doute de sa propriété mobilière, car on sait que la loi de Jersey ne permettait pas alors de disposer, par testament, des propres; et d'ailleurs M. Edouard Estur est mentionné, en 1743, comme principal héritier *ca.-matr.* de M. Philippe Falle, son oncle. Cet Edouard Estur (fils d'une sœur de l'Historien) fut assermenté Connétable de St.-Sauveur le 28 juin 1755, en remplacement de Philippe Bandinel, Seigneur de Mélèches.

On trouvera plus loin la généalogie des descendants collatéraux de l'Historien, dans la ligne des Estur et dans celle des Aubin.

Il convient peut-être de donner ici quelques détails sur la maison paternelle de l'Historien qui fut démolie tout récemment, pendant l'hiver de 1902–1903. Elle s'élevait à gauche de la route qui conduit de St.-Mannelier à la Chasse, un peu au Nord de l'endroit

Digitized by Google

où se trouve une maison moderne appelée "Livonia Lodge." D'ailleurs l'emplacement est indiqué sur la grande carte de Hugh Godfray (1849).

La maison portait les initiales T. F. (Thomas Falle), mais sans date; aussi est-il difficile de dire si ces lettres désignent le père, ou l'arrière-grand-père de l'Historien. Sur une construction plus moderne, attenant à l'ancienne, mais située plus près de la route, se lisaient les initiales suivantes: R. E. T.—M. L. B. (Richard Estur et Marie Labey sa femme) et la date 1766. Ce Richard Estur était petit-neveu de M. Philippe Falle.

Quant aux terres possédées par celui-ci, un Acte de 1716–17 nous apprend que les terres de M. Edouard Estur et celles de M. Philippe Falle (dont il était le procureur) étaient situées à St.-Sauveur, sur les fiefs suivants: fief du Roi, fief de la Houguette, fief au Guenetier ou ès Dirvaux; elles comprenaient aussi les Clos de la Couture sur le fief du Roi à Grouville. [Ex. 85, vers 23 mars 1716–17.]

L'Historien était aussi propriétaire de la maison et du jardin de Quenault, que son procureur (M. Edouard Estur) "bailla" à François Gallichan vers 1720.

Disons maintenant quelques mots d'un homonyme de l'Historien, le Colonel Philippe Falle, ou Fall (ainsi qu'il écrivait souvent son nom), Lieutenant-Gouverneur de Jersey. Il descendait aussi des Falle de Maufant, mais son grand-père s'était établi à St.-Hélier vers la fin du dix-septième siècle. Fils de M. Clément Falle et de Dlle Jeanne le Geyt sa femme, Philippe Fall fut présenté au baptême à St.-Hélier le 3 nov. 1736 par Philippe le Geyt Ecr., Lieut. Bailli, son grand-père, et Philippe le Geyt junr gent., son oncle, parrains, et Dlle Jeanne Dumaresq, femme du Lieut. Bailli (grand'mère), marraine. [Registres de St.-Hélier.]

Il prit de bonne heure du service dans l'armée anglaise et, en 1767, d'après l'"Army List", il était Capitaine "on Half pay" au 95e Régiment d'Infanterie. Vers cette époque il revint à Jersey, où il s'occupa beaucoup de politique et fut l'un des chefs du parti

Digitized by Google

opposé au Lieut.-Bailli Charles Lemprière. [Voir Journal de Daniel Messervy, page 36 *et sequ.*] En 1770 il était Adjudant-Général de la Milice, et deux ans plus tard il fut assermenté l'un des Receveurs-Généraux de S.M. à Jersey, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1786.

Le 6 juillet 1782, le Major Philippe Fall fut assermenté Lieutenant-Gouverneur de Jersey.(1) Les fonctions de Lieutenant-Gouverneur, toujours délicates et difficiles, l'étaient particulièrement alors, l'île étant sous la menace constante d'une invasion. Quelques années plus tard, l'arrivée d'un grand nombre d'émigrés français compliqua encore les difficultés.

M. Fall gouverna Jersey pendant treize ans environ. En 1793, il fut maintenu dans toutes ses fonctions à Jersey à l'exception du Commandement militaire, confié au Colonel J. H. Craig. [Ordres du Conseil, Vol. IV, p. 604.] De ce dédoublement de fonctions résultèrent des froissements assez naturels, et bien que les Etats eussent rendu hommage au Lieut.-Gouverneur Fall,(2) celui-ci ne tarda pas à se retirer.

Il mourut vers 1811, probablement en Angleterre. Son neveu Philippe Carteret Fall, qui fut maire de Southampton en 1829, était son seul héritier.

Les armoiries des Falle sont ainsi décrites à la page 281 de l'Armorial de Jersey :

"Argent, on a chevron, between three martlets, sable, as many "fleurs-de-lys of the field."

Rappelons, en terminant, que la famille Falle a possédé, entre autres fiefs, celui de Ponterrin acheté, croyons-nous, par Philippe Falle (fils Edmond), de Jean Bailhache fils Jean, ayant droit, en 1641, de Jean Payn fils Jean fils Antoine.(3)

(1) En 1786 et 1787, il était aussi capitaine d'une compagnie d'Invalides à Jersey.

(2) Voir Etats, Livre 8, p. 375, 2 mars 1793.

(3) La maison de cette branche des Payn, située à Grouville, près de la Hougue, fut prise, vers la même époque, par les Le Hardy.

Digitized by Google

Un Ordre du Conseil, du 9 sept. 1670, accorda à M. Philippe Falle l'amortissement du fief de Ponterrin et dépendances, avec la principale maison dudit Philippe Falle; le tout devait demeurer impartable à l'aîné, et inaliénable sans l'autorisation de la Couronne. [Ordres du Conseil, Vol. I, p. 368.]

La fille aînée et principale héritière de M. Philippe Falle, fils Edmond, ayant épousé Nicolas Dumaresq (fils Richard), le Ponterrin et ses dépendances passèrent dans la famille Dumaresq.

Le 16 avril 1814, M. Philippe de Faye prit de Charles le Hardy Ecr. (héritier de Delle Françoise Dumaresq, sa mère), pour 126 quartiers 6 cabots de froment de rente, les maisons et terres appelées le Ponterrin, situées à St.-Sauveur, sur le fief du Roi,[1] mais le contrat fut attaqué en 1818, comme contraire à l'amortissement accordé en 1670 à M. Philippe Falle. [Héritage, Liv. 42, peu avant le 8 octobre 1818, etc.] Les difficultés furent sans doute aplanies, car Philippe de Faye resta en possession.

La principale maison du Ponterrin porte l'inscription suivante: P. F. 1643; elle fut sans doute construite par M. Philippe Falle, fils Edmond. Au fond du jardin, néanmoins, se trouve une maison plus ancienne encore, sans date, et qui mérite l'attention des archéologues. Elle nous paraît avoir été la maison paternelle de Philippe Falle, Seigr. du Ponterrin.

APPENDICE.

Nous devons à l'obligeance de Monsieur le Juge P. J. Falle les renseignements suivants, tirés des "Admiralty Records," relatifs à Richard Falle, Lieutenant de la Marine Royale (frère de l'Historien), dont il est parlé dans "Holograph Document in the Archiepiscopal Library at Lambeth," Bulletin de 1887, page 192.

(1) A noter que les maisons en question ne sont pas situées sur le fief du Ponterrin; elles en ont peut-être pris le nom parce que le propriétaire devint en même temps Seigneur du fief du Ponterrin. Il y a d'autres cas analogues, comme par exemple, le Manoir des Augrés situé sur le fief de Diélament.

Digitized by Google

RICHARD FALL, LIEUTENANT R.N.

Date of first Commission: 19th March 1693;

Appointed to H.M.S. "Hope," (Captain Henry Robinson) complement of 446 men; 70 guns: 4th May 1694;

Prisoner of War, 26th April 1695;

Promoted 1st Lieutenant H.M.S. "Hampton Court," 21st Dec. 1695;

Discharged from "Hampton Court," 1st Dec. 1697;

On half pay list from 2nd Dec. 1697 to 9th May 1699;

Appointed to H.M.S. "Lowestoff," 10th May 1699;

Appointed to H.M.S. "Milford," 26th July 1701;

Discharged to half pay list 20th Oct. 1701;

Appointed to a ship the name of which is not mentioned, 31st Dec. 1701.

Lieut. Richard Falle's name is not borne on any ship's books subsequently.

The following extract from "Studies in Naval History" (by John Knox Laughton, M.A., Professor of Modern History at King's College, London, Lecturer on Naval History at the Royal Naval College, Greenwich) (London, 1887), treats of an engagement which occurred in the Channel on the 26th April 1695, in which H.M.S. "Hope" took a prominent part. (The engagement is referred to by Ph. Falle the Historian in his Memorial to the Archbishop of Canterbury.)

The French Squadron (under the Marquis de Nesmond) consisting of the "François," commanded by Duguay-Trouin, and four other ships of from 50 to 62 guns, put to sea from Rochelle, and "on the 26th April 1695 met three English ships in the chops of "the Channel. These were the "Hope" of 70 guns, "Anglesea" of "48, and the "Roebuck" fire-ship. They had sailed from the Nore "in the end of March, in company with the "Captain" of 70 guns, "the "Montagu" of 60, and a large convoy for the Straits; but "two days before, by the negligence of the officer of the watch "on board the "Hope", they had parted company, and were now

Digitized by Google

"caught at a disadvantage by this very superior force. As the "French squadron bore down against them, one, the "St. Antoine," "of 56 guns, attacked the "Anglesea" and endeavoured to lay her "on board; but her captain, M. de la Villestreux, being killed at "the critical moment, the attempt was repulsed, and her fore top-"mast being shot away about the same time, she fell astern, whilst "the "Anglesea" made good her escape. The Roebuck, also, having "no force, and under the circumstances being useless as a fire-ship, "made off unpursued, and the five Frenchmen clustered round the ""Hope", which, after stoutly defending herself for some seven or "eight hours, was forced to yield; having according to the depo-"sition of her lieutenant[1] 'both pumps going most of the time, "'and seven feet water in the hold; we had lost all our masts, and "'the ship rolled so much that we could not manage any of our "'guns." For his gallant defence Captain Robinson was rightly "commended by the court martial, which recognised that the loss "of the Hope was due to her having separated from her consorts "and convoy; the circumstances of which were somewhat curious. "On sailing from the Nore, two of her lieutenants were left behind "on impress service; she had only one lieutenant on board, (this "was Richard Falle) and her captain was most of the time sick "and prostrate with alternate attacks of gout and gravel. Her "ship's company consisted, for the most part, of newly raised, per-"fectly raw men, and by the captain's orders, the one lieutenant "devoted himself to day duty, and to the exercising these raw men "at the great guns, the night watches being taken by the master "and the senior mate. On the night of 23–24 April, this mate "had the middle watch, that is from midnight to four o'clock; he "let the ship get taken aback, paid her off on the wrong tack, "made no signal to the other ships, and said nothing about it to "the captain, who was confined to bed with an attack of gravel, "and might probably, if he had been disturbed, have made use of "unparliamentary, not to say, un-Christian language. The weather "was thick; and nothing was known about it till daylight, when "the lieutenant came on deck; but it was then too late. All this

(1) Ce lieutenant était Richard Falle, frère de l'Historien.

Digitized by Google

"was proved to the satisfaction of the court, which decided that "the officer of the watch, the mate, was guilty of negligence and "disobedience. This sentence, in the present day, seems peculiar. "It was ordered 'that he be carried with a halter about his neck "'from ship to ship, to all the ships at Chatham and Gillingham, "'and his crime be read by beat of drum by each ship's side; that "'all the pay due to him in his Majesty's service be forfeited to "'the chest at Chatham, and that he be rendered incapable of for "'ever serving his Majesty.'"

ACTE RELATIF À JEAN FALLE, FILS THOMAS, 1608.

"Jean falle fꝯ Ths̄ estant appché p le Conestꝯ de ßt Sauuer le "Chargeant de grand mespris e negligence p ne hanter les ßmons "ordinaires de la polle de Dieu en sa poesse, se reformer e rendre "capable de Coīquer (communiquer ou communier) a la reception "de la Sainte Cene / Oultre ses excuses daſ coīqué au chasteau "a la cene selon la facon d'Angleīre, et q̃ la deß lui ayt esté dit "quil doibt suyvre la forme dy coīquer vsitee en sa poesse, selon "lordoānce du Roy nr̃e souſain sire ha replicqué q son Ministre "luy a qꝗqꝛ foys tenu qꝗqꝛ indeces̄ ppos / dont fut reprins p qꝗqꝛ "vns qui lors estoient pns̄ en la cōpaignie, Or daultant que cela "raporte vng scandalle / Il est trouué expediēt q̃ ledit Ministre "soit convenu sab̄j pch̄ por y respondre / Ou lec̄ falle gardera "son ior." [Catel, Livre 15, f° 269, déc. 1608.]

Digitized by Google

FALLE, de Maufant.

Lucas Falle, l'un des Vingteniers de St.-Sauveur, 1464; viv. 1473 — = Rauline ..... viv. 1473.

Philippe Falle, viv. 1493.

=

- Philippe Falle, viv. 1528.
  ..... fille de Damian Poingdestre.
  =
  - A
- John,(1) m. avant 1534, *ob.* 1544.
  Jeanne, probablement sœur de Sire Philippe Dolbel, prêtre, *ob.* 1542.
- Sire Lucas, prêtre, n. vers 1486, *ob.* vers 1549.
- Thomas, n. vers 1488, m. avant 1534, *ob.* 1559-60; donna par testament 30 livres pour la réparation de l'Eglise de St.-Sauveur.
  Jehanne, f. de Jean Estur, de St.-Sauveur; *ob.* 1572, enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.
  =
  - B
- Gillette, *ob.* avant 1553.
  Macy Baudains.

(1) Il est possible que ce fût ce Jean Falle qui assistait aux Etats en 1542, comme l'un des principaux de St.-Sauveur.

Digitized by Google

A — B

- John Falle, n. vers 1532, Stipulant-Greffier, 1559-60, Avocat de la Cour Royale, 1572—3—, m. 1554, *ob.* vers 1612.(1)
  - Françoise, f. de Jean Estur, *ob.* 1608.
- Philippe, *ob.* 1570, enterré dans l'Eglise de St. Sauveur. = Hélière, f. et h. de Thomas Dolbel (fils Guillaume) et de Rogière, f. et co-h. de Laurens Falle.
  - Philippe Falle, n. 1575, probablement *ob. juv.*
  - John, n. 1578.
  - Thomas, n. 1580, semble s'être établi à Grouville.(2)
  - Philippe, n. 1586.
  - Marie, n. 1572. — Jeanne, n. 1576.
  - Thomas Falle, n. 1564, Centenier de St.-Sauveur, 1619—1643; m. vers 1580; *ob.* 1643; enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur; donna 1 quartier de froment de rente à sa paroisse. = Elisabeth, f. de Jean le Boutillier (fils Philippe), Connétable de la Trinité, 1595—97; *ob.* 1642, enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.
    - Marie, viv. 1587.
      - Jean Jeune, ou Jennes, viv. 1587.
    - Jeanne, n. 1561, m. 1586.
      - François le Febvre, fils Philippe, de Grouville.
- Antoine, n. 1542, Chef-Sergent de St.-Sauveur, 1585, m. 1571, *ob.* 1606.
  - Michelle, f. d'Edmond Falle, *ob.* 1605. =
- Catherine, n. 1544.
  - 1. John Baudains, de St.-Martin, m. 1563.
  - 2. John Briard.

(1) John Falle et Françoise Estur sa femme eurent un fils Thomas né en 1560, et qui, semble-t-il, mourut en 1583 sans avoir été marié.—En 1601 il est fait mention de la terre de John Falle, fils Thomas, située à St.-Sauveur, "sur la Fosse St.-Magneley (*sic*) avec la terre en vallée du ménage dudit Falle."

(2) Thomas Falle, fils Antoine, prit en 1611, de Sara le Demptu, femme d'Isaac Herault, de la terre située au Boulivot, à Grouville, "entre la terre de Jacques Morel et le chemin qui vient de vers la maison Jean Aubin." Ledit Falle "s'obligeait à bâtir une maison "sur la terre ainsi prise." [Registre 3, f° 214.]

A — B

Digitized by Google

A | B

Philippe Falle, Surveillant de St.-Sauveur, 1629—30, Centenier de cette paroisse, —1647—51; m. 1625, *ob.* 1651. = Sara, f. d'Edouard Messervy, d'auprès du Morin, Juré-Justicier, 1606—17; *ob.* 1656.

Jean, n. vers 1594, *ob.* 1670. — Anne, f. du Rév. Hélier Faultrart, Recteur de St.-Martin, —1589—1618, et de Marthe Baudouin, sa femme.

Marie, m. 1608. — Jean le Febvre.

Elisabeth, n. 1590—1, m. 1623. — André Chevalier.

Judith, m. 1623. — Thomas, Dolbel.

Jeanne, n. 1592—3; *ob. juv.*

B

Philippe Falle, de Maufant, n. 1624, Chef.-Sergent de St.-Sauveur, 1659; m. 1652.(1) = Marie, f. et co-h. de Jean Payn (fils Hélier) et de Marie, sa femme, f. de Jean Fondan, Seig. du fief ès-Hormans; *ob.* 1698.

Hélier, n. 1625—6, s'établit à St.-Pierre; m. 1649, *ob.* 1691. = Elisabeth, f. aînée et en dernier lieu pr. h. de Jean Payn (fils Hélier) et de Marie, sa femme, f. de Jean Fondan, Seig. du fief ès-Hormans; *ob.* 1689.

Jean Falle, de St.-Pierre, n. 1654, m. 1685; *ob.* 1715. — Marie, f. de Nicolas Orange; *ob.* 1733. = [Cette ligne s'est continuée.]

Elie, n. 1657, *ob.* 1703. — Rachel, f. de Nicolas de Rue (Connét. de Ste Marie, 1655), et veuve d'Aaron Journeaux; *ob.* 1722.

Edouard, n. 1661, m. 1694, *ob.* 1706. — Jeanne, f. de Damian Falle et de Marguerite Monamy; épousa 2o Jean Falle; *ob.* 1725. =

Philippe, n. 1666; *o.s.p.* 1704.

Marie, n. 1650, m. 1675. — Elie Balleine, fils Jean, fils Guillaume.

(1) Philippe Falle, fils aîné de Philippe et de Marie Payn, se vit adjuger, par préciput et prérogative d'aînesse, 6 vergées de terre sur le bien du père, et le dixième du bien de la mère. [Héritage, liv. 19, peu après 22 sept. 1698.]

A | B | C | D

Digitized by Google

A | B | C | D

Edouard Falle,
n. 1696, m. 1717;
ob. 1778 *circa.* (1)

Marie-Madeleine, f.
de Jean Messervy, d'auprès
du Morin, Avocat C.R.,
1668–1699; *ob.* 1745.

Damian,
n. 1699;
ob. 1782.

Elisabeth
du Val
ob. 1776.

Jeanne, n. 1704,
m. vers 1722;
ob. 1767.

Jean Balleine,
de la Vingtaine du
Douet, St.-Pierre.

Philippe Falle,
n. vers 1658, m. 1688.

Marie, f. de Jean Baudains
et de Jeanne Barbey, et
sœur et h. d'Elie Baudains;
ob. 1740.

=

Jean, n. 1675,
viv. 1699.

Thomas, n. 1678,
alla à la Nouvelle-
Angleterre vers 1699.

Anne, n. 1660,
viv. 1699.

Elisabeth,
n. 1653.

—

Marie, n. 1663,
ob. juv.

Sara, n. 1669,
viv. 1699.

—

Jeanne, n. 1672,
viv. 1699.

A | B | C

(1) Edouard Falle et Marie-Madeleine Messervy eurent plusieurs fils, dont le 4me, Thomas Falle, né en 1734, épousa Jeanne Vernon en 1762. Leur fils aîné, Thomas-Vernon Falle, né en 1765, eut de son mariage avec Marie Picot, en 1787, plusieurs fils, dont le troisième, John-Vernon Falle, né en 1808, épousa en 1832 Eliza Nelson, et fut père de Philippe-John Falle, Ecr., Commandant, Marine Indienne de S.M., Juré-Justicier depuis 1902.

Digitized by Google

A | B | C

1. Marie, f. d'Elie Dumaresq, de St.-Ouen; m. 1734, *o.s.p.* 1745.

= Le Rév. Philippe Falle, n. 1690—1, Recteur de St.-Ouen, 1719—57, *o.s.p.* oct. 1757; donna par testament 40 livres tournois aux pauvres de St.-Ouen.

3. Elisabeth Dumaresq, veuve de Jean de Carteret, Seigr de Vinchelez de Bas; m. sept. 1757.

= 2. Elisabeth, f. du Rév. Edouard Payn, Recteur de St.-Ouen, 1714; m. janv. 1746, *o.s.p.* 1756.

Anne, n. 1693, f. aînée, principale héritière de son frère; m. 1724.

Pierre de la Place.

Marie, n. 1697—8, co-h., m. 1731, *ob.* 1789.

Denis Blampied, de la Trinité.

Susanne, n. 1701, co-h., m. 1745, *o.s.p.* 1780.

Aaron Blampied, de la Trinité.

1. Marie, f. de Richard Dumaresq, du Ménage d'Allain (Gros Puits), Avocat, C.R., 1631, et de Jeanne, sa femme, f. de Benjamin La Cloche, Seigr de Longueville, Juré-Justicier, 1624—51.

= Thomas Falle, n. vers le 2 janv. 1629—30; Centenier de St.-Sauveur, 1658—60; *ob.* sept. 1673; enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur.

= 2. Sara, f. aînée et pr. h. de François le Sueur, Surveillant et Procureur du b.p. de St.-Hélier, et veuve de Jean Messervy du Mont-au-Prêtre; m. 1670, *ob.* 1718, enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier.

Charles Falle, n. 1671, *o.s.p.* au Service de Sa Majesté.

Philippe, n. 1633, Centenier de St.-Sauveur, 1663, s'établit à St.-Clément et fut Capitaine de cette paroisse, 1692; m. 1669, *ob.* 1704. (1)

Elisabeth, f. unique et h. de Daniel Venement (fils Jean) et de Marie Herault; *ob.* 1695, enterrée dans l'Eglise de St.-Clément.

=

Amstrudor, ou Amstruther, n. 1636, *ob.* 1708. (2)

Marguerite Brée, *ob.* 1720.

=

Elisabeth, n. 1626, m. 1645.

Jean Anquetil, de St.-Clément.

(1) Philippe Falle et Elisabeth Venement se marièrent en Octobre 1669 et "furent dîner chez Bernabey le febvre demeurant à la "maison Jean le febvre." (Registres de St.-Clément.)

(2) La partie d'héritage d'Amstrudor Falle était de 12 quartiers 3 cabots de froment de rente. [Héritage, liv. 12, après 27 sept. 1660.]

A | B | C

D

Digitized by Google

A | B | C | D

Edouard Falle, n. 1660; "Maître de bateau" en 1638, semble *o.s.p.* vers 1708.

Philippe, n. 1669. (En 1727 Elie Gibaut était tenant à ses héritages).

Marguerite Ahier, *ob.* mars 1719—20.

=

Sara, n. 1664, *ob. innupt.* 1741 (?)

—

Marie, n. 1673.

Marguerite, *ob. innupt.* 1724—5.

Elisabeth, n. 1675, m. 1709.

Edouard Binet.

Edouard Falle, n. 1706.

Philippe, n. 1715.

Marguerite, n. 1701.

Marthe, n. 1710.

Jeanne, n. 1713.

Susanne, n. 1718.

Thomas Falle, de St.-Clément,(1) n. 1674, Procureur du b. p. de cette paroisse, 1716—25; m. 1703, *ob.* 1725, enterré dans l'église de St.-Clément.

Marthe, f. unique et h. d'Aaron Noël, fils de Noé Noel de la Sergenté, St.-Martin; *ob.* 1749.

=

Philippe, n. 1682, Procureur du bien p. de St.-Clément, 1740; m. vers 1707, *ob.* 1764.

Elisabeth, f. puînée de Jean Touzel, de St.-Clément, et d'Anne Payn; *ob.* 1763.

=

Elisabeth, n. 1672, m. 1703.

Jean Touzel, de St.-Clément.

Philippe, n. 1678, *ob. juv.*

—

Jean, n. 1687, *ob. juv.*

(1) Fut présenté au baptême par Messire Thomas Morgan, Chevalier, Gouverneur de Jersey.—La maison de la principale branche des Falle de St.-Clément existe encore en partie; elle s'élève à l'intersection du chemin de Pontac et de la grand' route de St.-Clément, en face de la Salle paroissiale. L'ancienne porte a été abattue. La maison fut achetée par M. Philippe Gruchy de St.-Jean, aïeul du propriétaire actuel. Il paraîtrait que cette famille devait, pour le privilège de l'inhumation dans l'Eglise, 4 cabots de froment de rente (en nature) aux pauvres honteux.

A | B | C | D

Digitized by Google

A | B | C | D

Philippe Falle, (1) n. 1709, m. 1736, *ob.* 1794. = Judith, f. unique et h. de Pierre Touzel et de Jeanne le Sebirel; *ob.* 1783, âgée de 71 ans et 4 mois.

Thomas, n. 1712, *ob.* 1714, enterré dans l'Eglise de St.-Clément.

Jean, n. 1715. — Marie, n. 1720, *ob. juv.*

Elisabeth, n. 1708, *ob.* 1720, enterrée dans l'Eglise de St.-Clément.

Philippe Falle, n. 1742, *ob. juv.*, enterré dans l'Eglise de St.-Clément.

Philippe, n. 1743, *o.s.p.* — Jean, n. 1747, *o.s.p.*

Thomas, n. 1757. — Jeanne, n. 1740.

Elisabeth, n. 1739, *ob.* 1821. — Jean Payn, de St.-Hélier. =

Judith, n. 1741, (2) *ob.* 1785. — Josué Vicq, (2) *ob.* 1785. =

Esther, n. 1749. — Jean le Couteur, *ob.* 1796.

Jean Payn, n. 1763, Capitaine au Régt. de l'Est de la Milice.

Autres enfants.

Jean Vicq, n. 1771, Lieut.-Colonel au Service de la Compagnie des Indes Orientales.

(1) Ce fut probablement ce Philippe Falle qui est mentionné, en 1747, comme Lieutenant du Boulevard du Sud de la baie de la Rocque. (Ex. 101, le 22 oct. 1747.)

(2) Josué Vicq et Judith Falle sa femme moururent l'un et l'autre en 1785. La même année, un peu avant eux, moururent six de leurs enfants dans l'espace de 12 jours. C'étaient Josué, Philippe, Nicolas, Thomas, George et Elisabeth Vicq, et les Registres de St.-Clément nous apprennent que la cause de leur décès était "le flux de sang."

A | B | C

Digitized by Google

A | B | C

- Philippe Falle, n. 1705—6, *ob.* 1710; enterré dans l'Eglise de St.-Clément.
  - Philippe, n. 1711, *ob.* 1720.
- Thomas, n. 1718, Centenier de St.-Clément, 1746-7—55, m. 1749, *ob.* 1755.
  - Sara, f. et co-h. de Josué Pallot; *ob.* 1784.
    - Thomas Falle, n. 1749, Capitaine au Régt de l'Est, 1789—1802, m. 1773, *o.s.p.* 1813.
      - Elisabeth, f. de Brun Benest, de St.-Brelade, et de Jeanne Dauvergne; *ob.* 1823.
    - Josué, n. 1750, Procureur du b. p. de Grouville, 1796—1805—, Surveillant de cette paroisse, Capitaine dans la Milice, habita successivement St.-Laurens, Grouville, et Belvédère, St.-Sauveur.
      - 1. Jeanne, f. unique et h. de François Langlois (fils Philippe) et d'Anne Pipon, m. 1782, *ob.* 1798. (1)
      - = 2. Jeanne, f. de Thomas Aubin, de Grouville, m. 1807 à St.-Hélier.
        - Jeanne Falle, f. aînée et principale héritière, m. 1840.
          - William Rose, Capitaine dans l'armée des Indes.
        - Une fille, co-héritière.
- Jeanne, n. 1708, m. 1729.
  - David Gavey.
- Marie, n. 1714, m. 1743.
  - Thomas Godfray.
- Elisabeth, n. 1704, *ob.* 1717; enterrée dans l'Eglise de St.-Clément.
  - Elisabeth, n. 1722, *ob.* 1729.

(1) Jeanne Langlois n'avait que 14 ans et quelque mois lorsque, sans le consentement de sa mère ni des "électeurs" de la tutelle, elle épousa, à Ste.-Marie, M. Josué Falle, alors domicilié à St.-Laurens. Voir pour "le rôle si curieux qu'elle joua dans le pays," suivant l'expression d'un journal de l'époque, les Actes suivants: Ex. 122, 20 mai 1786, Ex. 123, vers 1er nov. 1786, et Ex. 124, vers 1er juillet 1787.

A | B

Digitized by Google

A | B

Le Rév. Philippe Falle, M.A., n. 1656, Recteur de la Trinité, 1681—90, de St.-Sauveur, 1690—1709, Député des Etats en Angleterre, 1692, "Prebendary" de Durham, Recteur de Shenley, Historien de Jersey, etc.; *ob. innupt.*, 1742.

Richard, n. 1662, *ob. juv.*
—
George, n. 1668, *ob.* 1669; enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur.

Richard, n. 1664, Lieut. dans la Marine Royale, *o.s.p.* vers 1703. Voir Appendice.

Un fils, *o.s.p.* au service de S.M. avant 1698.

Elisabeth, n. 1660, m. 1682, *ob.* 1721.

Edouard Estur, fils d'Edouard Estur et de Marthe Amy.

=

Jeanne, n. 1666—7, m. 1687, *ob.* 1722, enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.

Jean Aubin, fils de Jean Aubin, des Pigneaux, et d'Elisabeth Millais.

=

Jean Aubin, n. 1695, Dénonciateur, 1715—49, Stipulant-Vicomte, 1738, Capitaine d'une des Compagnies de Milice de Grouville, 1747, *ob.* déc. 1749; enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur.

= Marie, f. et co-h. de Philippe Amy, du Câtillon de Haut, Grouville, et de Marie, sa femme, f. de Josué Amy; *ob.* 1771; enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.

Rachel, n. 1687, *ob.* 1743; enterrée dans l'Eglise de Shenley.

Marie,(1) n. 1691, *ob.* 1760.
—
Susanne, n. 1692.

Jeanne, n. 1698.
—
Elisabeth,(1) n. 1701, *ob.* 1778.

Judith,(1) n. 1707, *ob. innupt.* 1750.

(1) Enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur.

A | B | C

Digitized by Google

A | B | C

- Philippe Aubin, n. 1736, *ob.* 1738; enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur.
- Jean, n. et *ob.* 1739; enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur.
- Marie, f. unique et héritière, m. 1750, *ob.* 1813.
  - Thomas Le Vavasseur dit Durell, Vicomte de Jersey, 1743—85, *ob.* 1785. (1)

- Le Rév. Philippe Estur, n. 1695, *o.s.p.* 1719; enterré dans l'Eglise de St.-Sauveur.
- Edouard, n. 1700, Connétable de St.-Sauveur, 1755—58, m. 1722, *ob.* 1769.
  - Marie, f. d'Edouard Millais, et de Marie, sa femme, f. de Jean Mourant, *ob.* 1733.
  - =
- Susanne, n. 1682, m. 1722.
  - Elie Bertram, Connétable de Grouville, 1741.
- Marguerite, n. 1686, m. 1713, *ob.* 1721.
  - Clément Buesnel, de St.-Sauveur.
- Jeanne,(2) n. 1698, m. 1721. ~~*ob.* 1731.~~
  - Julian Brée.
- Aaron, *ob.* 1691.
  - —
  - Marie, n. 1692.
  - —
  - Marie, n. 1694, *ob. juv.*

- Edouard Estur, n. 1724, Vingtenier des Pigneaux, 1763, m. 1756, *ob.* 1789.
  - = Rachel, f. de Pierre Valpy dit Janvrin et de Sara Hamon, *ob.* 1803.
- Richard, n. 1727, m. 1762, ~~*ob.* 1780.~~
  - Marie Labey,
  - =
- Marie, (jumelles) n. 1723.
  - Elie Nicolle.
- Jeanne, n. 1723, m. 1753, *ob.* 1804.
  - Philippe Mourant.
- Philippe, n. 1726, *o. s. p.*
  - —
  - Elisabeth, n. 1731, *ob. juv.*

(1) Voir, pour ses descendants, la généalogie des Durell dans l'Armorial de Jersey.

(2) Sa fille aînée et pr. h., Elisabeth Brée, épousa en 1755 M. Elie Falle, et leur fils aîné, M. Elie Falle, n. 1756, fut grand-père de feu J.-G. Falle Ecr., Juré-Justicier, bienfaiteur de la Société Jersiaise.

A | B | C

Digitized by Google

A | B | C

Marie Estur, n. 1765, *ob. innupt.* 1780.

Jeanne, n. 1767, f. et h. m. 1784, *ob.* 1795. = Thomas Anthoine, de St.-Sauveur.

Edouard Estur, n. 1757, Centenier de St.-Sauveur, 1783—86, *o. s. p.* 1827.
— Rachel Mourant, *ob.* 1840.

Philippe, n. 1762, *o. s. p.* 1820.

Marie, n. 1758, m. 1784, *ob.* 1789.
— Jean Marett, fils Jean, de St.-Sauveur.
=

Jeanne, n. 1767, *ob.* 1820.
— George Marett, fils Jean.

Elisabeth, n. 1770, m. 1791, *ob.* 1793.
— Pierre Chevalier.

Lucas Falle, m. 1543, *ob.* 1556.
— Collette, f. et co-h. de Nicolas Gallie, *ob.* 1556.
=

Collette, m. 1544.
— Nicolas Patron.

Marguerite.
— Raulin le Breton.

Josué Marett, m. 1788, *o. s. p.*

Marie, n. 1785, f. unique, m. 1811, *ob.* 1816. (1)
— Jean Aubin, fils Abraham, de Belvédère, Dénonciateur, 1812, *ob.* 1848. (1er mariage.)

Philippe Falle, n. 1544, m. 1564—5, *ob.* 1583. = Catherine, fille d'Edmond Falle.

Lucas, n. 1547, *ob. juv.*

Beneste, m. 1577.
— Jean Larbalestier.

Catherine, m. 1564—5.
— Richard Falle, fils Nicodème.

Genette, m. 1580.
— Pierre le Geyt dit le Maillier.

(1) Jean Aubin gent. (non encore majeur), fils de Jean Aubin Ecr., et de feue Delle Marie Marett, principal héritier à la succession collatérale de feu M. Edouard Estur. [Ex. 156, vers 15 sept. 1827.] — Mme Aubin, née Marie Marett, est maintenant représentée par les enfants de feu Ernest Aubin gent., son petit-fils.

A

Digitized by Google

A

- Edmond Falle, n. 1566, m. 1587, *ob.* 1639. = Isabelle, f. d'Antoine Payn, de Grouville (fils Jean, fils Charles), (1) et de Marguerite Payn, sa femme, Dame de Ponterrin; *ob.* 1636—7.
  - Philippe Falle, Seigr de Ponterrin, n. 1600, *ob.* 1672—3. = Susanne, f. de Nicolas Pipon, Régent de St.-Anastase; *ob.* 1666.
    - Sara Falle, n. 1619, f. aînée et pr. h., Dame de Ponterrin, m. 1640, *ob.* 1706; enterrée dans l'Eglise de St.-Sauveur. — Nicolas Dumaresq, fils puîné de Richard Dumaresq, du Ménage d'Allain (Gros Puits), et de Marie Lemprière.
    - Susanne, n. 1618, *ob. juv.* — Rachel, n. 1630, *ob. juv.*
    - Elisabeth, n. 1623, co-héritière, m. 1644. — Jean Bisson, fils de Jean Bisson, de la Trinité, Avocat, et Enregistreur des Contrats, 1606.
  - Jean, n. 1576, m. 1604. — Jeanne, f. de M. Julien Dolbel, Recteur de St.-Sauveur, 1567—82. =
    - Edmond, n. 1601, m. 1623, *ob.* 1661. — Elisabeth, f. aînée de Matthieu Briard et d'Elisabeth, sa femme, f. de Richard Coutanche, *ob.* 1679—80. =
      - Edmond Falle, n. 1624, *o.s.p.* (?) — Nicolas, n. 1625.
      - Jean, n. 1627, *ob.* 1662. — Jeanne de Carteret.
      - Richard, n. 1629, m. 1658, *ob.* 1661. — Judith, f. aînée et p. h. de Pierre Mallet.
      - Autres enfants.
    - Marie, n. 1589—90. — Susanne, n. 1591.
    - Catherine, n. 1598, *ob. innupt.* (?)
  - Collette, n. 1572, m. 1593. — Etienne Anthoine.
  - Catherine, n. 1574, m. 1595. — Jean Triguel.
  - Susanne, n. 1582, m. 1606. — Clément Triguel.

A

(1) Jean Payn, fils Charles, fut Connétable de Grouville, 1556—1558, date de sa mort.

Digitized by Google

A

Lucas Falle, n. 1609, Arpenteur, 1644, Vingtenier de Maufant, 1645, *ob.* 1682. = Elisabeth, f. de Nicolas Nicolle.

Une fille. — Timothée Mourant.

Une fille, m. avant 1636. — Jean Giffard, fils Jacques.

Le Rév. Jean Falle, n. 1634, Recteur de St.-Brelade, 1658—1692, m. 1662, *ob.* avril 1692. — Rachel, f. de Thomas Pipon, de la Moie, Juré-Justicier, 1644—51, et 1660—79. =

Philippe, n. vers 1639, s'établit à St.-Hélier, *ob.* 1706. — Susanne, f. de Clément Chevalier, de St.-Hélier, et de Susanne le Vavasseur dit Durel. =

Lucas, n. 1642, m. 1674, *ob.* 1692. — Marguerite, f. d'Aaron Falle, *ob.* 1689. =

Jeanne, n. 1631, m. 1654. — Noé Le Maistre, viv. 1688.

Marthe, n. 1637, m. 1669. — Philippe le Maistre.

Susanne, n. et *ob.* 1640. — Elisabeth, n. 1644, *ob. innupt.*

Nicolas Falle, n. 1678. | Jean, n. 1681. | Philippe, n. 1686, baptisé à Grouville. | Elisabeth, n. 1677.

Jean Falle, *ob. innupt.* 1696.

Philippe, n. 1666, *ob. juv.* — Thomas, n. 1675, *ob.* 1676.

Elisabeth, f. aînée et en dernier lieu pr. héritière, n. 1668, m. 1690. — Daniel Valpy dit Janvrin, fils Daniel, de St.-Brelade.

Rachel, co-h., n. 1669, m. 1699, *ob.* 1747. — Philippe Larbalestier, de la Trinité, *ob.* 1746.

Jeanne, co-h., n. 1672, m. 1700, *ob.* 1753. — Jean le Maistre.

Anne, co-h., n. 1677, m. 1702, *ob.* 1767. — Matthieu Renouf. (?)

A

Digitized by Google

A

- Clément Falle, n. 1694, Capitaine au Régt du Sud de la Milice, 1745, m. 1729, *ob.* 1766. = Jeanne, f. de Philippe le Geyt, Lieut.-Bailli, 1729—46, et de Jeanne Dumaresq, sa femme.
  - Philippe Falle, ou Fall, n. 1736, Colonel dans l'Armée de S.M., Adjudant-Général de la Milice, 1770, Receveur-Général, 1772—86, Lieut.-Gouverneur de Jersey, 1782—94; *o. s. p.* vers 1811.
  - Clément, n. 1740, de Southampton, m. 1787, *ob.* 1794, à Jersey. — Anne-Henriette, f. de William Bayley, de Tring, dans le Comté de Hertford. =
    - Philippe-Carteret Fall, "Sheriff" de Southampton, 1828, Maire de cette ville, 1829; seul héritier, en 1812, de son oncle, le Col. Ph. Fall.
    - Jane-Henrietta, n. 1789.
    - Elisabeth-Clémentine. n. 1793.
    - Elisabeth-Henrietta, (1) *ob.* 1794.
  - Philippe, n. 1732, *ob. juv.* — Clément, n. 1734, *ob.* 1737.
  - William-Charles, n. 1733, *ob. juv.*
  - Jeanne, n. 1737, *ob.* 1741.
- Philippe, n. 1690, *o. s. p.* 1732.
- Susanne, n. 1688, *ob. innupt.* 1722.

(1) Elle est appelée ainsi dans l'acte de son enterrement (Registre de St.-Hélier), mais peut-être est-ce l'enfant qui fut baptisée en 1789 sous le nom de Jane-Henrietta.

Digitized by Google

LE GEYT.

On connaît assez le rôle important, à la fois politique et social, que la famille Le Geyt a joué à Jersey, notamment au 17e et au 18e siècle, aussi n'avons-nous pas besoin d'expliquer pour quelles raisons nous lui donnons une place dans cette série d'études. L'Armorial de Jersey, il est vrai, a consacré une courte notice à cette famille. Mais nous pensons qu'il ne lui a pas complètement rendu justice. La généalogie qu'il en donne ne remonte en effet qu'à la fin du 17e siècle et ne traite que d'une seule branche. Nous avons essayé de combler ces lacunes en une certaine mesure, au moins en ce qui concerne la lignée des deux Lieutenants-Baillis de ce nom.

La plus ancienne mention que nous ayons trouvée des Le Geyt à Jersey remonte à 1274. L'Inquisition de cette date porte que "les douze jurés de la paroisse de Grouville disent ..... que "Philippe Dahbeny[1] (*sic*) a baillé à Robert la Geyte ½ acre de "terre du propre du Roi, que Raoul la Weyte (*sic*) tient à présent "pour trois boisseaux de froment et trois poules de rente annuelle." [2me Publication de la Soc. Jer. (1877), p. 15.] Ce Robert La Geyte vivait donc vers 1215. En 1331, Raoul le Gay (*sic*) devait une rente annuelle de 8 sols pour une bouvée de terre avec appartenances, etc. D'après un contrat de 1419, Rauf le Jaiſ (*sic*) habitait alors la paroisse de St.-Jean. Franchissons un siècle, et dans l'Extente de 1528 nous trouvons les noms des chefs de famille suivants : Joſin le Geyt, de St.-Hélier, Philippot le Geyt, de la Trinité, Thomas le Gay (*sic*) et Rogier le Gey (*sic*), de St.-Hélier. Un document de 1546, relatif aux dîmes de la paroisse de St.-Jean, fait mention du "Ménage du Geyt," situé à St.-Jean, "vers la Verte Rue et Rue du "Douaere."

On voit que l'orthographe de ce nom variait fréquemment dans les anciens temps ; on écrivait aussi le Gett, le Geict, etc. Ce n'est qu'à partir de la fin du 17e siècle que l'on trouve le nom uniformé-

(1) On sait que Philippe d'Albini fut Gardien des Iles de 1212 à 1224, et de 1232 à 1234.

Digitized by Google

ment écrit "le Geyt". Constatons aussi, au 16e et au 17e siècle, l'existence de trois surnoms qui semblent distinguer trois branches bien définies de la famille dont nous nous occupons. Ce sont: Le Geyt *dit Rauvet*, Le Geyt *dit le Maillier*, et Le Geyt *dit Maret*.

1º Le Geyt *dit Rauvet*. L'appellation de "Rauvet" pourrait, croyons-nous, tirer son origine du fait que plusieurs membres de la famille Le Geyt portaient anciennement le prénom de Raoul, Ralf, ou Rauf, et cette dernière forme aurait pu donner lieu au diminutif Rauvet. Mais ce n'est là qu'une simple conjecture.

On disait quelquefois Rauvet dit le Geyt, ou encore Rauvet tout court; d'autres fois c'était Le Geyt *alias* Rauvet, ou Rauvet *alias* Le Geyt. Le surnom de Rauvet a été à peu près abandonné depuis 1700; cependant nous avons trouvé encore en 1750 le nom d'Elie le Geyt dit Rauvet, fils François. [Catel, livre 36.] En 1778 il est fait mention de la Ruelle et du clos de Rauvet, au Mont-à-l'Abbé, St.-Hélier, en relation, semble-t-il, avec des terres du côté du Mont Matgris. [Ex. 114, p. 208.]

Ce sont les Le Geyt dit Rauvet qui font plus particulièrement l'objet de cette étude, car ils ont donné à notre pays les deux Lieutenants-Baillis, dont le premier fut le célèbre Commentateur des Lois et Coutumes de Jersey. Cette branche était établie à St.-Hélier, sur la Vingtaine du Mont-à-l'Abbé, dès 1580, et selon toutes les apparences, depuis bien longtemps auparavant. Mais nous y reviendrons plus loin.

2º Le Geyt *dit le Maillier*. Cette branche était aussi fixée au Mont-à-l'Abbé dès le 16e siècle. D'après la tradition, leur principale maison serait celle que nous appelons aujourd'hui "Chestnut Farm."

La forme "Le Geyt *dit le Maillier*" n'était pas *ne varietur:* On disait tantôt Le Geyt *alias* le Maillier, tantôt Le Maillier *alias* le Geyt, ou encore Le Maillier tout court. Nous avons aussi trouvé, dans les Registres de St.-Hélier, la forme féminine "la Maillière." En 1603, Marguerite la Maillère fut enterrée dans cette paroisse. Le surnom de Maillier semble avoir disparu vers la fin du 17e siècle.

Comme la première branche, celle-ci a donné à l'île un certain nombre de Connétables, de Magistrats, de fonctionnaires de la Cour

Digitized by Google

Royale, d'officiers dans l'Armée et la Marine, etc. A défaut d'une généalogie en règle des Le Geyt *dit le Maillier*, donnons ici quelques détails rapides sur cette branche notable, ou du moins sur quelques-uns de ses représentants les plus en vue. Le premier d'entre eux qui, à notre connaissance, exerça des fonctions importantes, était Thomas Le Geyt, Connétable de St.-Hélier, de 1580 à 1585. Il était fils aîné de Noël Le Geyt, fils Mathieu, fils Jean, et petit-neveu de Sire Balthazar Le Geyt, prêtre, qui vivait en 1524. Noël Le Geyt était Seigneur du fief de la Carrière, à Grouville, qu'il avait acquis de George Badier. Son petit-fils, Jean le Geyt, le vendit le 18 juillet 1618 à Edouard Badier, fils dudit George, pour 51 écus ½ (60 sols par écu). [Registre, livre 5, f° 173.] Ledit fief fut retiré à Edo. Badier par Hugh de Soulemont *ca-ux.* fille de Thomas le Geyt, puis baillé à Richard Fauvel le 11 nov. 1618, pour 10 cabots de froment de rente. [F° 178, même livre.] Noël Le Geyt avait épousé Jeannette, fille aînée et principale héritière de Regnauld Le Lorreur, de Maufant, St.-Sauveur, dont la famille avait compté plusieurs Jurés-Justiciers. Joŭn Milles (Millais) avait épousé la fille puînée et co-héritière de Regnauld Le Lorreur.

Thomas Le Geyt, (Connétable de St.-Hélier) fils aîné de Noël et de Jeannette Le Lorreur, épousa Thomasse, fille de Denis Le Moigne, fils Thomas, et fut père de Jean et de Noël Le Geyt. L'aîné, Jean le Geyt,[1] Seigneur de la Houguette, à St.-Hélier, fut longtemps Centenier de cette paroisse ; il mourut en 1636 et fut enterré le 3 octobre. Les Registres de St.-Martin nous apprennent qu'à cette occasion "il y eut presche fait par M. Richard Mollet, Recteur de St.-Clément." Le puîné, Noël Le Geyt, épousa en 1609 Sara, fille de Jean Perrin, Seigneur de Rozel, et se fixa à Maufant, St.-Sauveur, sans doute sur l'héritage de sa grand'mère, Jeannette Le Lorreur, où sa lignée s'est longtemps continuée.[2] En 1671, M. Noé Le Geyt, leur descendant, possédait 55 vergées de terre et un vivier, sur le fief du Roi, à St.-Sauveur.

(1) Jean le Geyt, fils Thomas, prit d'Aaron Messervy, le 10 mai 1614, le fief de la Houguette, à St.-Hélier, pour six cabots de froment et deux poules de rente. [Registre, liv. 4.]

(2) Jean et Noël le Geyt, fils de Noël et de Sara Perrin, se montrèrent zélés partisans de la cause royaliste et furent récompensés de leur loyauté par le Prince de Galles en 1646. [Ex. 47, 1646.]

Digitized by Google

Mais revenons à Jean Le Geyt, fils aîné de Thomas. De son second mariage, avec Susanne, fille de Philippe Lemprière fils Hugh, de la Maison du Roux, St.-Sauveur, il eut deux fils, dont l'aîné, Mathieu Le Geyt, né vers 1628, Centenier de St.-Hélier, 1660–1, et Procureur du bien public de cette paroisse, fut l'ancêtre de Mathieu Le Geyt, Juré-Justicier, 1729–34, de Philippe Le Geyt, (fils dudit Mathieu) Juré-Justicier, 1737–43, de Josué le Geyt, Connétable de la Trinité, 1779–82, etc.

En 1785 cette branche était représentée par Mathieu Le Geyt gent., qui était principal héritier de son frère Philippe Le Geyt gent., fils Philippe, fils Mathieu, fils Mathieu, fils Jean. Les "maison "et ménage" dudit Mathieu (de 1785) étaient situées sur le fief de Bellozanne, Vingtaine du Mont-à-l'Abbé. [Catel, livre 39.] C'est sans doute la propriété connue de nos jours sous le nom de "Chestnut Farm." Ajoutons qu'à cette famille appartenaient aussi Mathieu Le Geyt, Lieutenant-Colonel et Inspecteur de l'Artillerie de la Milice, et Philippe Le Geyt, Lieutenant-Colonel dans l'armée anglaise, et pendant quelque temps Colonel dans la milice de cette île.

3º Le Geyt *dit Maret.* Cette famille était aussi établie à St.-Hélier dès le 16e siècle; nous ne savons au juste où était son habitation, mais par contre nous avons quelques données au sujet des terres qu'elle possédait. Voici en effet ce que nous apprend le contrat de partage des héritages de Pierre le Geyt, entre Jacques et Jean le Geyt *dit Maret,* ses fils, contrat daté de 1612: Dans la partie de Jacques, le fils aîné, se trouvaient: "le clos des Monts "d'auprès le Gybet, le picachon de la Fosse Patier au long de la "terre Jean le Vavasseur dit Noël, le camp du clos Jean le Brun, "de la Vasseterie, &c." Dans la partie d'héritage du puîné se trouvait le clos de la Hèche, au Mont-au-Prêtre. [Registre, liv. 4, fº 26.]

La forme Le Geyt dit Maret disparaît à la fin du dix-septième siècle, mais la lignée s'est continuée à St.-Hélier sous le nom de Le Geyt. A la famille Le Geyt *dit Maret* appartenait, croyons-nous, Sire Nicolas Le Geyt, de la paroisse de St.-Hélier, qui fut admis à la prêtrise le 11 Septembre 1508. [Voir Bulletin de 1890, pages 432 et 433.]

Digitized by Google

Sire Balthazar Le Geyt, prêtre, de la famille Le Geyt *dit Le Maillier*, était d'une génération plus ancienne que Sire Nicolas, et nous ignorons où il fit ses études.

Occupons-nous maintenant plus spécialement de la branche qui fait l'objet de cette Notice, celle des Le Geyt *dit Rauvet*, et disons ce que nous savons des ancêtres de Philippe Le Geyt, Lieutenant-Bailli et Commentateur.

Nous avons peu de renseignements sur les plus anciens représentants de cette ligne, avant 1584, date à laquelle Jean Le Geyt dit Rauvet fut assermenté Dénonciateur de la Cour Royale. [Héritage, livre 5, f° 38 v°, vers le 20 septembre 1584.] Le 1er août 1602, Jean le Geyt, Dénonciateur, fut assermenté par le Bailli, "Clerc "po' les enregistremẽs des tres (lettres) des passemẽs hẽitaulx (héré-"ditaux), etc." [Etats, 13e Publication, p. 70.] Le Registre des Contrats venait d'être institué et Jean Le Geyt fut le premier Enregistreur. Il exerça ces fonctions simultanément avec celles de Dénonciateur jusqu'à sa mort. Il fut enterré à St.-Hélier le 24 septembre 1604.

Philippe Le Geyt, père du Commentateur, était fils aîné de Jean Le Geyt, l'Enregistreur, et de Catherine, sa femme, fille de Philippe Romeril, Vicomte, puis Juré-Justicier. Il fut "approuvé en âge" le 5 sept. 1612, par Martin Romeril, Nicolas Le Geyt (son grand-père), Jean Norman et autres. [Reg. livre 3, f° 331.] Nous en concluons donc qu'il naquit en 1592, "l'approbation en âge" (la majorité) ayant lieu à l'âge de vingt ans révolus. Les Registres des baptêmes de St.-Hélier ne commencent qu'en 1596 et ne peuvent par conséquent corroborer cette donnée. Ils mentionnent, il est vrai, le baptême, en 1602, d'un Philippe, fils de Jean le Geyt et d'Elisabeth, sa femme, mais il s'agit, comme on le verra par la généalogie qui suit, du fils d'un autre Jean Le Geyt. Le 25 janvier 1611-12, Nicolas Le Geyt fit délaissance de tous ses biens à Philippe Le Geyt (fils Jean fils Nicolas) son petit-fils. [Registre, livre 3, f° 257.]

Ce Philippe Le Geyt parcourut, pour ainsi dire, toutes les étapes de la carrière municipale et judiciaire : En 1617, le 30 sept., ou peu

Digitized by Google

après, il est assermenté Vingtenier du Mont-à-l'Abbé et du Mont-Cochon (*sic*) [Ex. 29.]; vers le 1er avril 1625, il prend serment comme Avocat de la Cour Royale; en mai ou juin de la même année il remplace le Procureur du Roi "débilité par vieillesse, l'Avocat du Roi étant absent au royaume d'Angleterre." [Catel 16, f° 215.] Le 28 août 1630, il est assermenté Substitut-Greffier "(en "l'absence de M. Jean Durel expatrié), par la nomination de M. le "Bailli, avec approbation de Messieurs de Justice." [Ex. 36]. Peu de temps après, il devient Greffier de la Cour Royale, "par la nomi-"nation du Bailli et approbation du Lieut.-Gouverneur et de Mes-"sieurs de Justice." [Ex. 37, 10 nov. 1631.] Enfin le 29 nov. 1642, il est assermenté Juré-Justicier en remplacement d'Elie le Montais, et en 1647, est nommé Juge aux causes de Messire Philippe de Carteret, Chevalier, Seigneur de St.-Ouen, Lieut.-Bailli.

Rappelons en quelques mots quel fut le rôle politique joué par Philippe Le Geyt, Juré-Justicier, durant les guerres civiles: Zélé partisan de la cause royaliste, il fut l'un de ceux qui tinrent le château Elisabeth avec Messire George de Carteret contre les forces républicaines en 1651. Lorsque les Parlementaires revinrent au pouvoir, Philippe Le Geyt fut frappé d'une amende égale à deux années de son revenu. A la Restauration il fut réintégré dans sa charge de Juré-Justicier qu'il exerça jusqu'à son décès. Il fut enterré à St.-Hélier le 24 oct. 1669 "au milieu de l'Eglise, le long "des chaires, etc." [Registres de St.-Hélier.]

Le Commentateur et Lieut.-Bailli Philippe Le Geyt était fils aîné du précédent et de sa troisième femme, Jeanne Scelle, ou Seale. [De sa deuxième femme, Jeanne de Soulemont, il n'avait eu qu'une fille, Jeanne, qui épousa Philippe Dumaresq.]

La belle étude que Messire R.-P. Marett a consacrée au Commentateur est trop connue et trop complète pour que nous soyons tenté d'y ajouter quoi que ce soit. Nous y renvoyons donc le lecteur, et nous nous bornerons à esquisser ici à grands traits la carrière de ses principaux descendants collatéraux. Son frère puîné, Jean Le Geyt, devint Connétable de St.-Hélier le 7 déc. 1672, et mourut à la fleur de l'âge en août 1679. Il laissa un fils, Philippe Le Geyt, qui par la suite devint Lieut.-Bailli comme son oncle.

Digitized by Google

Né en 1677, présenté au baptême le 13 mai de cette année par Messire Philippe de Carteret, Chevalier, Seigneur de St.-Ouen, et par "Dame Susanne Dumaresq," mère de celui-ci, il fut successivement Connétable de St.-Hélier, 26 juillet 1707, (date de l'assermentation) Procureur-Général, le 8 janvier 1708–9, Lieutenant-Bailli, le 10 avril 1729.

Il faut se rappeler qu'à cette époque le Bailli de Jersey, Lord Carteret, résidait en Angleterre, et ne vint jamais dans notre île. Son premier—et pendant longtemps son unique—Lieutenant, Philippe Le Geyt, était donc en réalité le premier Magistrat du pays. Il exerça ces hautes fonctions pendant une période troublée : après bien des années d'apaisement relatif, les anciens partis politiques s'étaient réveillés, les dissensions entre familles patriciennes rivales recommençaient à agiter le pays, et par surcroît les justes revendications du peuple se faisaient entendre avec plus de force que jamais. Cet état de choses aboutit aux émeutes de 1730. Nous n'entrerons pas ici dans les détails du rôle joué par M. Le Geyt au cours de ces événements historiques bien connus ; nous rappellerons seulement que l'Ordre du Conseil en date du 8 avril 1731, qui exprimait le mécontentement de Sa Majesté envers plusieurs magistrats impliqués dans cette affaire, rendait un témoignage de satisfaction au Lieutenant-Bailli Le Geyt et à quelques-uns de ses collègues de la Cour Royale. [Voir Ordres du Conseil, vol. 3, p. 58 *et sequ.*]

Le second Lieut.-Bailli Le Geyt fit don à l'Eglise de St.-Hélier d'un plat en argent (silver salver or bowl) qui servit pendant longtemps de fonts baptismaux ; il est employé aujourd'hui pour recevoir les offrandes des fidèles. Philippe Le Geyt mourut en février 1746–7, quelques mois seulement après le décès de Jeanne Dumaresq, sa femme, dont il avait eu une nombreuse famille.

Leur fils aîné, Charles Le Geyt, fut assermenté Connétable de St.-Hélier le 23 janvier 1726–7. Il fut aussi pendant longtemps "Commissaire des Iles," c'est-à-dire, Commissaire à Jersey et à Guernesey, pour les Prises faites sur l'ennemi.

Il était propriétaire de deux des plus belles maisons de la ville. La première, "*ancienne résidence des deux Lieut.-Baillis le Geyt,*"

Digitized by Google

était située dans la "Rue de Derrière" (King Street); en 1827 elle appartenait à M. Abraham de Gruchy. [Gazette de Jersey du 17 mars 1827.] La seconde lui venait par héritage de Guillaume Dumaresq Ecr., son oncle; elle s'élevait "*devant l'Hôtel du Gouverneur*," sans doute dans la même rue. Charles Le Geyt[1] bailla cette propriété, le 19 février 1753, au Procureur-Général François-Guillaume Le Maistre, de la famille duquel elle passa à M. Le Brocq qui en était propriétaire en 1827. [*Ibid.*] Mais comme l'héritage en question faisait partie de l'amortissement accordé à Charles Dumaresq, père de Guillaume, Charles-William Le Geyt (fils aîné de Charles) entreprit, à la mort de son père, de faire "casser et annuler" les droits de prise comme lui portant préjudice en sa qualité d'aîné. [Ex. 106, après 27 oct. 1759.]

Un procès analogue eut lieu à la même date au sujet des fiefs de Saval et Triguel qui avaient été baillés le 3 août 1757 par Charles le Geyt à Michel Lemprière (seigr. de Diélament), ces fiefs ayant aussi fait partie de l'amortissement en question. [*Ibid.*] Les contrats originaux ont dû cependant être maintenus, car les Lemprière et les Le Maistre restèrent en possession.

Charles-William Le Geyt Ecr. (fils ainé de Charles Le Geyt Ecr. et de Dlle Marthe de la Faye) prit du service dans l'Armée anglaise et devint Capitaine au 63e Régiment d'Infanterie. Il commanda la compagnie des Grenadiers du 25e Régiment à la bataille de Minden, sous le prince de Brunswick. Après 1763 il épousa Dlle Elisabeth Shebbeare, fille du Dr. Shebbeare, auteur d'une Histoire de Jersey, quitta l'Armée et revint s'établir dans son île natale, où il mourut à l'âge avancé de 93 ans. Il était sans doute l'un des derniers survivants de la bataille de Minden.[2]

(1) Non pas son fils Charles-William le Geyt, comme le dit par erreur la Gazette. [Ex. 106, après 27 oct. 1759.]

(2) Voici une note relative au MSS. du Lieut.-Bailli Le Geyt, le Commentateur :—

Après la Révolte de 1769—70, lorsqu'il s'agissait de rédiger le Code de Lois, Charles-William Le Geyt Ecr. avait prêté au Commandant en Chef Rudolph Bentink plusieurs Livres MSS. sur les Lois et Coutumes du pays, composés par Philippe Le Geyt Ecr. fils Philippe, son grand-oncle, qui avait été Chef-Magistrat. Tout ne fut pas rendu par le Col. Bentink. L'un de ces volumes manuscrits était en 1813 entre les mains de Thomas Lempriere Ecr. qui en avait dernièrement fait usage devant le Conseil Privé pour les affaires du pays, &c. [Résumé d'un Acte de la Cour de Samedi, livre 146, vers le 1er juillet 1813.]

Digitized by Google

Son fils aîné, Charles-William Le Geyt, Major dans l'Armée anglaise, mourut du vivant du père, sans postérité, croyons-nous. Un autre de ses fils, George-William Le Geyt, atteignit un rang élevé dans la Milice de Jersey. Il en fut de même du fils de celui-ci, Charles-William Le Geyt, qui devint en outre Aide-de-Camp du Lieutenant-Gouverneur.

Le Lieut.-Colonel Charles-William Le Geyt a laissé deux fils. L'aîné, William-Bell Le Geyt Ecr., de Torquay, "late Assistant-Commissary General of Ordnance", est le représentant actuel de la famille des Lieut.-Baillis Le Geyt. Le puîné est le Rév. Charles-Arthur Le Geyt, B.A. Oxford (1876) et "Hon. Fellow of the Guild of Church Musicians, London". Le Rév. C.-A. Le Geyt a occupé, dans le Diocèse d'Exeter et Truro, plusieurs charges ecclésiastiques, entre autres celle de "Priest-Vicar (Minor Canon) of Truro Cathedral"; il réside maintenant à Jersey (Claremont Villa, Bellozanne).

Une branche cadette, aussi descendue du second Lieut.-Bailli Le Geyt, et longtemps établie à Canterbury, est maintenant représentée par les héritiers de feu l'Amiral George Le Geyt, auquel l'Armorial de Jersey et le "Dictionary of National Biography" ont consacré des notices.

Disons aussi quelques mots d'une autre lignée des Le Geyt, également issue des Le Geyt dit Rauvet, établie, semble-t-il, sur la Vingtaine du Mont-au-Prêtre, St.-Hélier, dès le 16e siècle. Cette branche possédait déjà en 1600, le Ménage du Pied de la Roque, (La Roque Mollet) à St.-Sauveur, car nous trouvons en 1600 que Pierre Le Geyt[1] de St.-Sauveur occupe "les maison et ménage" de Richard Mollet (fils Nicolas, semble-t-il). [Catel, livre 14.] Preuve en est aussi l'extrait suivant d'un contrat de 1601 *in re* "terres désertes et novales," à St.-Sauveur: "Vingtaine de l'Eglise, Le ménage de Richard Mollet, du Doet, que tient *Pierre Rauvet alls Le Geyt*, &c."

(1) Il ne faut pas confondre ce Pierre le Geyt (dit Rauvet) avec son contemporain Pierre le Geyt dit le Maillier qui habitait Pâtier, St.-Sauveur, et qui était fils de Pierre le Geyt dit le Maillier (fils Jean) et neveu de Sire Balthazar le Geyt.

Digitized by Google

Vers 1780, un puîné de cette famille, M. Daniel Le Geyt, prit de M. Amice Ahier une maison et des terres situées près de l'Eglise de St.-Sauveur. Dlle Susanne de Carteret, veuve de M. Jean Ahier, avait abandonné son douaire sur ladite propriété le 1er août 1780. [Ex. 116, vers 1er sept. 1780.] Cette branche est maintenant représentée par Mademoiselle R.-A. Le Geyt, qui habite encore la maison prise de la famille Ahier par son ancêtre M. Daniel Le Geyt.

Les Armoiries de la famille Le Geyt sont décrites dans l'Armorial de Jersey, page 215.

Digitized by Google

LE GEYT. BRANCHE A.

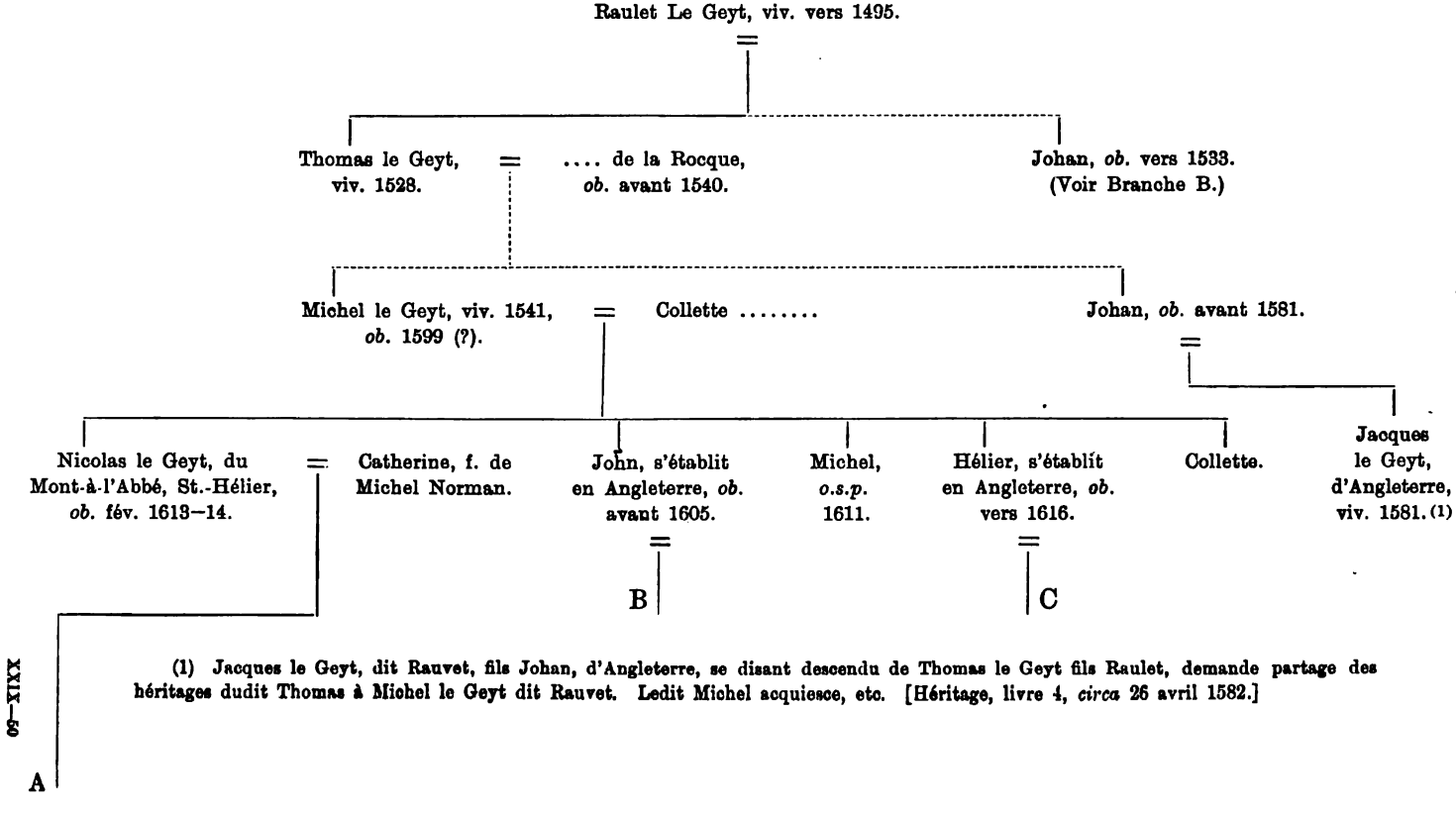

(1) Jacques le Geyt, dit Rauvet, fils Johan, d'Angleterre, se disant descendu de Thomas le Geyt fils Raulet, demande partage des héritages dudit Thomas à Michel le Geyt dit Rauvet. Ledit Michel acquiesce, etc. [Héritage, livre 4, *circa* 26 avril 1582.]

Digitized by Google

A

B

Robert le Geyt, de Salisbury, viv. 1605—12—.

Tobie, de Salisbury, viv. 1605—12—.

C

Jean le Geyt, d'Angleterre, viv. 1623.

Autres enfants, 1623.

Jean le Geyt senr, Dénonciateur, 1584—1604, Enregistreur des Contrats, 1602—1604, *ob.* 1604, *v. p.* = Catherine, f. de Philippe Romeril, Juré-Justicier; ép. 2o Abraham Hamptonne.

Jean junr, m. 1600, *ob.* vers 1647. — Elisabeth, f. de Nicolas Sarre, de St.-Jean. =

Etienne, m. 1611, demeurait sur le fief à l'Abbé de Bellozanne, *ob.* 1641. — Sara, f. de George Michel et de Jeanne le Pétevin dit le Roux. =

Jeanne, m. 1597. — Mahey le Brun, fils Thomas, fils Mahey.

A

B

Clément le Geyt, n. 1618, Prévôt de St.-Hélier, 1641, m. 1650; *ob.* vers 1655. = Marie de Ste.-Croix, ép. 2o Thomas Nicolle.

Jean, n. 1620, *ob. juv.* — Sara, n. 1613, *ob. juv.*

Mathieu, n. 1626, *ob. juv.* — Sara, n. 1622.

Jeanne, n. 1611, m. 1638. — Thomas Le Brun. =

Marie, n. 1615, m. 1654. — Philippe le Sueur.

Philippe le Geyt, n. 1650, *ob.* 1656.

Marie, n. 1652, *ob. juv.*

Sara, n. 1653, *ob. juv.*

Jacques le Brun. =

Thomas le Brun, viv. 1706, pr. h. d'Etienne le Geyt.

A B

Digitized by Google

A | B

- Jean le Geyt, n. 1601, viv. 1647.
- Philippe, n. 1602, viv. 1647.
- Josué, n. 1604, viv. 1647.
- Thomas, n. 1607, viv. 1647.
- Michel, n. 1615, *ob.* 1618. — Elisabeth, n. 1610, *ob. juv.*
- Abraham, n. 1620, viv. 1647.
- Elisabeth, n. 1612. — Marguerite, n. 1613.

1. Jeanne, f. d'Aaron Stocall, Connét. de St.-Sauveur, 1580—85; m. 1612, *ob.* 1621. = Philippe le Geyt, n. 1592, Avocat C.R., 1625, Greffier, 1631—42, Juré-Justicier, 1642—51 et 1660—69, *ob.* 1669; enterré dans l'Eglise de St.-Hélier.

- Jeanne le Geyt, n. et *ob.* 1620.

3. Jeanne, f. de Jean Scelle ou Seale, de St.-Brelade, et de Denise Pipon, m. 1630, *ob.* 1680.

=

= 2. Jeanne, f. de Thomas de Soulemont, Connét. de St.-Hélier, 1590—7; m. 1625, *ob.* 1626.

- Jeanne le Geyt, n. 1626. — Philipppe Dumaresq (fils Elie, Seigr de V. de B. [?])

- Jean, n. 1594. — Rachel, n. et *ob.* 1603.
- Michel, n. 1597, *o.s.p.* 1650. — Jeanne, f. de Gilles Coutanche et de Rachel Renouf.
- Josué, n. 1604, m. 1637. — Jeanne de Ste.-Croix. = Descendants.
- Elisabeth senr, m. 1609. — Abraham le Moigne.
- Elisabeth junr, (1) n. 1600, m. vers 1622. — Jean Bonhomme, fils Josué.

(1) Elle fut mère de M. Josué Bonhomme, Recteur de St.-Pierre, 1660—72.

A

Digitized by Google

A

- Philippe le Geyt, n. 1635, Greffier, 1660—69, Juré-Justicier, 1669—1710, Lieut.-Bailli, 1676—93, Juge-Délégué, 1693—4, Commentateur des Lois et Coutumes de Jersey; *ob. innupt.* 1716; enterré dans l'Eglise de St.-Hélier.
- Jean, n. 1643, Connétable, de St.-Hélier, 1672—79, m. 1668, *ob.* août 1679.
  - Esther, f. unique de Moïse Corbet, et sœur de James Corbet, Vicomte, 1684—1708, Juré-Justicier, 1712—30.
  - =
    - Philippe le Geyt, n. 1677, Connét. de St.-Hélier, 1707—8, Procureur-Général, 1709—28, Juré-Justicier et Lieut.-Bailli, 1729—46—7, m. 1701, *ob.* fév. 1746—7; enterré dans l'Eglise de St.-Hélier. (1)
      - = Jeanne, f. de Charles Dumaresq, Seigr de Saval, etc., Juré-Justicier, 1693—1714, Lieut.-Bailli, 1712—13, et seule h. de son frère Guillaume Dumaresq, Seigr de Saval, etc., Juré-Justicier, 1722—46; *ob.* mai 1746, enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier.
      - A
- Denise, n. 1630, m. 1671, *ob.* 1674.
  - Philippe Pinel, Connét. de la Trinité, 1682—89.
- Philippine, n. 1632, *o. s. p.*
  - 1. Jean Hue, Seigr du fief Sotel, *o.s.p.* 1676.
  - 2. Michel Dupré.
- Marie, n. 1641, probablement *ob. juv.*

- Jeanne, n. 1670, m. 1688, *ob.* 1703.
  - Elie Nicolle.
- Esther, n. 1671, m. 1700, *ob.* 1729.
  - Hélier Dumaresq, Connétable de St.-Clément.
- Philippine, n. 1674—5, m. 1704, *ob.* 1743.
  - Philippe le Gallais, Connét. de St.-Hélier, 1703.
- Anne, n. 1679, *ob.* 1724.
  - Jean le V. dit Durell.

(1) "Philippe le Geyt Escr Lieut.-Bailli de cette Isle fut enterré le 25e febvrier 1746, dans le temple, sous la Table de la Communion "tout proche de Madame son Espouse entre la Chaire et le banc du Gouverneur." [Registres de St.-Hélier.]

Digitized by Google

A

1. Marthe, f. unique du Capitaine Louis de la Faye; m. 1731, *ob.* fév. 1743—4; enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier.

= Charles le Geyt, n. 1702, Seigr de Saval, du fief à l'Abbesse de Caen, etc., Connét. de St.-Hélier, 1726—33, Commissaire des Iles, Colonel du Régt du Sud de la Milice, 1751, *ob.* 1759; enterré dans l'Eglise de St.-Hélier.

= 2. Elisabeth, f. de Jean Dumaresq, de St.-Hélier, m. 1752.

Carteret, n. 1708, était à Londres en 1747; légua £100 st. à l'Hôpital de St.-Hélier.

Isabelle Hill, veuve en 1765, habitait alors Upper Hawford, Sunbury, Middlesex, *ob.* vers 1774.

Philippe, n. 1717, m. 1747, *o.s.p.* 1772; enterré dans l'Eglise de St.-Hélier.

Elisabeth, f. puînée et co-h. d'Amice Dauvergne et d'Anne-Elisabeth Syvret, sa femme.

Philippe et Jean, jumeaux, n. 1703, *ob. juv.*

— Philippe, n. 1706.

— Philippe, n. 1709.

— Jean, n. 1711, *ob. juv.*, enterré dans l'Eglise de St.-Hélier. (1)

George, n. 1719, *ob. juv.*

— William, *ob.* 1722.

— William, n. 1725, *ob. juv.*

— Elisabeth, n. 1713, *ob.* 1720.

George, n. 1726—7, *ob. juv.*

— Anna-Maria, n. 1710, *ob. juv.*

Robert, n. 1720, m. avant 1756, demeurait à Canterbury en 1772.

1. Maria, fille et co-h. de — Belvoir et de — Maddox, sa femme. (2)

=

John-Gould Le Geyt, de l'Artillerie Royale, *o. s. p.*

Robert le Geyt, "Wood-Reeve to the Dean and Chapter of Canterbury."

= Jeanne, f. du Rev. William Byrche, Recteur de Ste.-Marie, Douvres.

Philippe, Lieut. dans la Marine Royale, *o.s.p.*

Mary.

Jeanne, n. 1701—2, m. 1729, *ob.* 1784.

Clément Falle, Capitaine au Régt du Sud de la Milice, 1744.

Esther, n. 1705, m. 1729, *ob.* 1772.

Edouard Dauvergne, de St.-Ouen, Avocat de la Cour Royale, 1740.

Anne, n. 1714, *ob.* 1741.

Thomas Pipon, de St.-Brelade.

Elisabeth, n. 1724, *ob.* 1754.

Charles Dauvergne, de St.-Hélier, père du Duc de Bouillon.

Marie,(3) n. 1728, m. 1754, *ob.* 1784.

Guillaume Patriarche, de St.-Hélier.

Philippine, n. 1716, *ob. innupt.* 1744; enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier.

(1) Ses frères et sœurs, qui moururent jeunes, furent comme lui enterrés dans l'Eglise de St.-Hélier.

(2) La grand'mère maternelle de Maria Belvoir était fille de Sir George Carlton, "Equerry" du roi Charles II.—D'après des notes, qui nous ont été communiquées, Robert le Geyt aurait épousé en secondes noces Marie Chandler.

(3) Delle Marie le Geyt, femme de M. Guillaume Patriarche, possédait en 1771 de la terre située à l'endroit appelé alors "les Hémies". [H. 34, 1772, après 7 mai.] Les Hémies sont aujourd'hui appelées Le Geyt Street.

A B C

Digitized by Google

A | B | C

- Carteret Le Geyt, n. 1754, *ob.* 1755.
- Robert-Carteret, n. 1756, m. 1792, semble s'être établi en Angleterre.
  - Anne, f. unique de Jean Dumaresq, du Gros Puits, et h. de Jean Dumaresq son frère, Connét. de St.-Sauveur.
- Le Vice-Amiral George Le Geyt, C.B., n. 1786, m. 1812, *ob.* 1861. (1)
  - Rose-Mary, f. de R. Heath, Admiral R.N., *ob.* 1831.
    =
    - George-Adams Le Geyt.
    - Thomas-Bromley, *ob.* 1894.
    - Deux autres fils.
    - Rose-Mary, *ob.* 1901, *aet.* 85.
      - St.-Vincent Pitcher, Lieut. Madras Cavalry.
        =
        - D.-G. Pitcher, B. S. C.
        - H.-W. Pitcher, V.C., Capt. 1st Punjaub Infantry, *o.s.p.* 1875.
    - Catherine-Eleanor, m. 1838.
      - William-Philippe Patriarche, de St.-Laurens.
    - Elisabeth-Jane.
      —
      Marguerite-Madeline, n. 1833.
      —
      Une fille.
    - Rebecca, m. 1848.
      - Arthur Kensington.
    - Frances-Maria, m. 1853, *ob.* déc. 1899, *aet.* 74.
      - Charles-Thomas Poingdestre, *ob.* 1887.
- Philippe-Carteret.
  - Anne Baldwin.
    =
    - Madeleine Le Geyt.
      - Philip Worsley.
    - Marguerite.
      - Mat. Fortescue, of Devonshire.
- Frances. (2)
  - Le Major Bowyer.
- Catherine-Eleanor.
  - Sir George-P. Adams, Col. 6th Dragoons.

A | B

- 1. Elisabeth, f. et en dernier lieu hérit. du Dr John Shebbeare. =
  - Charles-William le Geyt, n. 1733, Seigr de Saval, du fief à l'Abbesse de Caen, etc., Capitaine au 63e Régt. d'Infanterie, *ob.* 1827.
    - 2. Marie Nicolle.
      =
- Philippe, n. 1734.
- Marthe, n. 1736, *o.s.p.* 1796.
  - Philippe Dumaresq, de St.-Jean.
- Jeanne, n. 1738, m. 1768.
  - Pierre Patriarche, de St.-Hélier.
- Elisabeth, (3) n. 1739, *ob.* 1745, enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier.
- Esther, n. 1740, *ob.* 1742, enterrée dans l'Eglise de St.-Hélier.

(1) Nous n'avons pu obtenir une liste complète des enfants de l'Amiral George Le Geyt.

(2) Mère du Rév. T. Bowyer et de l'Amiral George Bowyer qui mourut récemment.

(3) Fut présentée au baptême à St.-Hélier le 7 août 1739, par Jean Cavalier Ecr. Lieut.-Gouverneur de Jersey. [Reg. de St.-Hélier.]

Digitized by Google

A | B

- Charles-William Le Geyt, n. 1768, Major au 45e Régt d'Infanterie, *ob. v.p.* à Deal, Angleterre, 1806.
- George-John, n. 1770, probablement *ob. juv.*
- George-William Le Geyt, n. 1789, Lieut.-Colonel au Régt. du N.O. de la Milice, 1831, m. 1810, *ob.* 1868.
  - Elisabeth, f. de Philippe le Couteur, de Hamptonne, St.-Pierre, et d' Elisabeth de Carteret, de Vinchelez-de-Bas; *ob.* 1871.
  - =
    - Charles-William Le Geyt, Lieut.-Colonel, R.J.M., et A.D.C. du Lieut.-Gouverneur, m. 1836, à Londres, *ob.* 1879, à Bournemouth.
      - =
      - Emma-Elizabeth, fille du Dr. Charles Bell (M.D. Edinburgh); *ob.* 1884, à Bournemouth.
      - William-Bell Le Geyt, de Torquay, "late Assistant Commissary-General of Ordnance."
      - Le Rév. Charles-Arthur Le Geyt, B.A. Oxford.
      - Rachel-Louisa, n. et *ob.* 1837.
      - Alice-Bell Le Geyt.
    - Charlotte-Rachel, *ob. innupt.* 1899.
    - Elisabeth.
    - Une fille, *ob. juv.* 1818.
- Pleydell-Dawney, n. 1791, *ob.* 1804.
- Charlotte-Ann, n. 1794.
  - Capitaine Pool, du 62e Régt.

Digitized by Google

BRANCHE B.

Johan le Geyt, (Voir plus haut, p. 240) *ob.* vers 1533. = Guillemine, f. de — Helles. (?)

- Hélier le Geyt, de St.-Hélier, *ob.* vers 1588. = Marguerite ....., viv. 1589.
  - Jean le Geyt, de St.-Hélier, *o.s.p.* 1590.
  - George, m. avant 1596, *ob.* 1622. = Marie, f. de Nicolas Romeril, de St.-Hélier; *ob.* 1646.
    - A
  - Pierre,(1) viv. 1601, (semble *o.s.p.*)
  - Isebel, m. avant 1588. — Servais Chevalier.
  - Thomasse, m. 1598. — Brelade le Haguais.
  - Anne, viv. 1610. — Jean Binet, viv. 1610.
- Une fille, m. avant 1589. — Jacques Pirouet. = Jean Pirouet, viv. 1589.

(1) Habitait en 1601 le "Ménage du Pied de la Rocque" (Rocque Mollet). Il ne faut pas confondre ce Pierre le Geyt (dit Rauvet) avec son contemporain Pierre le Geyt dit le Maillier, de St.-Sauveur.

Digitized by Google

A

- Pierre le Geyt, Vingtenier du Mont-au-Prêtre, St.-Hélier, 1635—51, m. 1619, *ob.* vers 1660. = Thomasse, f. de Jean le Geyt (dit le Maillier) fils Jean, de St.-Hélier.
  - Elie, de la Vingtaine de sous l'Eglise, St.-Sauveur, m. 1627, *o.s.p.* vers 1665. — Judith, f. aînée de Thomas Briard.
  - Nicolas, n. 1601.
  - Marie, n. 1597, *ob.* 1598.
  - Marguerite, n. 1606.
  - Jean le Geyt, n. 1620, Vingtenier du Mont-au-Prêtre, 1660, *ob.* vers 1674. = Esther, f. aînée de Philippe Aubin (fils Jean, de St.-Sauveur) et d'Anne, sa femme, f. d'Edouard la Cloche, et sœur du Rév. Etienne la Cloche Recteur de St.-Ouen; *ob.* 1709.
    - George, n. 1630.
    - Jeanne, n. 1622.
    - Judith, n. 1626.
    - Marguerite, n. 1632.
    - Jean le Geyt, n. 1660, m. 1684, à St.-Sauveur, *ob.* vers 1728. = Marthe, f. d'Abraham le Moigne, du Rouge-Bouillon (fils d'Abraham le Moigne et d'Elisabeth, fille de Jean le Geyt, Dénonciateur), et sœur de Michel le Moigne, qui laissa par testament 600 livres tournois aux pauvres de l'île; *ob.* 1735.
      - Thomasse, n. 1646, m. 1671. — Jean Hooper, fils Jean, de Grouville.
      - Marie, n. 1648.
      - Esther, n. vers 1650, m. 1672. — Mathieu Payn.
      - Anne, n. 1655.

A

Digitized by Google

A

- Jean le Geyt, n. 1687, h. de son frère Philippe; *ob.* 1762. = Rachel, f. aînée de Jean Laffoley, (1) du Rouge-Bouillon, et p. hér. de Jean Laffoley son frère; *ob.* 1769.
  - Philippe le Geyt, n. 1715, Centenier de St.-Sauveur, 1753, m. 1741, *ob.* 1769. = Marguerite, f. puînée de Daniel Pellier, de la Trinité, et de Marguerite Richardson; n. 1718, *ob.* 1812.
    - Jean le Geyt, n. 1742, m. 1769, *ob.* 1788. — Marie, f. de Nicolas Fiott, et sœur d'Edouard Fiott, Seigr de Mélèches; *ob.* avant 1781. =
    - Philippe, n. 1744, m. 1769, *ob.* 1823. — Jeanne, f. unique et h. de Timothée Mourant et h. de Jean Mourant, son oncle; *ob.* 1807. =
    - Daniel, n. 1748, Procureur du b. p. de St.-Sauveur, 1805—10, Capitaine dans l'Artillerie de la Milice, m. 1786, *ob.* 1824. — Anne, f. d'Edouard Millais, de Tapon, et d'Elisabeth, sa femme, f. aînée et pr. h. d' Edouard Falle, de Maufant, et d'Elisabeth Anthoine. =
    - Edouard, n. 1751, s'établit à St.-Hélier, m. 1782, *o.s.p.* 1785. — Marie de Ste.-Croix, veuve de Guillaume Snow, de St.-Hélier, épousa 3e Philippe Jean.
    - George, n. 1756, Capitaine du Corsaire "l'Union," *o.s.p.* 1794.
    - Rachel, n. 1753, m. 1780. — Jean le Boutillier (fs. Philippe) de la Trinité, Capitaine au Régt du Nord, 1789.
    - Marguerite, n. 1743, *ob. innupt.* 1772. — Anne, n. 1746, *ob. innupt.* 1820 (?)
  - Philippe, n. 1691—2, *o.s.p.* 1743. — (?) Marie de Ste.-Croix, *ob.* 1737.
  - Rachel, n. 1708, m. 1728, *ob.* 1779. — Edouard Millais, de Tapon.
  - Anne, (2) n. 1709, m. 1732, *ob.* à St.-Jean, 1785. — Abraham Poingdestre, de St.-Jean, (2e mariage).
  - Jeanne, n. 1722, *ob.* 1724.
- George, n. 1696, *ob. juv.* — Abraham, n. 1694, *ob. juv.*
- Pierre, n. 1699. — Abraham, n. 1701, *ob.* 1704.
- Marthe, n. 1704, m. 1740. — (?) Henry le Vavasseur dit Durell.
- Marthe, n. 1685, *ob.* 1690. — Esther, n. 1689.

(1) Jean Laffoley mourut âgé de 100 ans et 4 mois. Son tombeau était autrefois au Sud-Est de l'Eglise de St.-Hélier; la pierre tombale se trouvant contre la maison Westaway.

(2) Sa fille, Anne Poingdestre, épousa M. Philippe Le Cornu, grand-père du Colonel C.-P. Le Cornu, C.B., K.A.D.C.

A B C

Digitized by Google

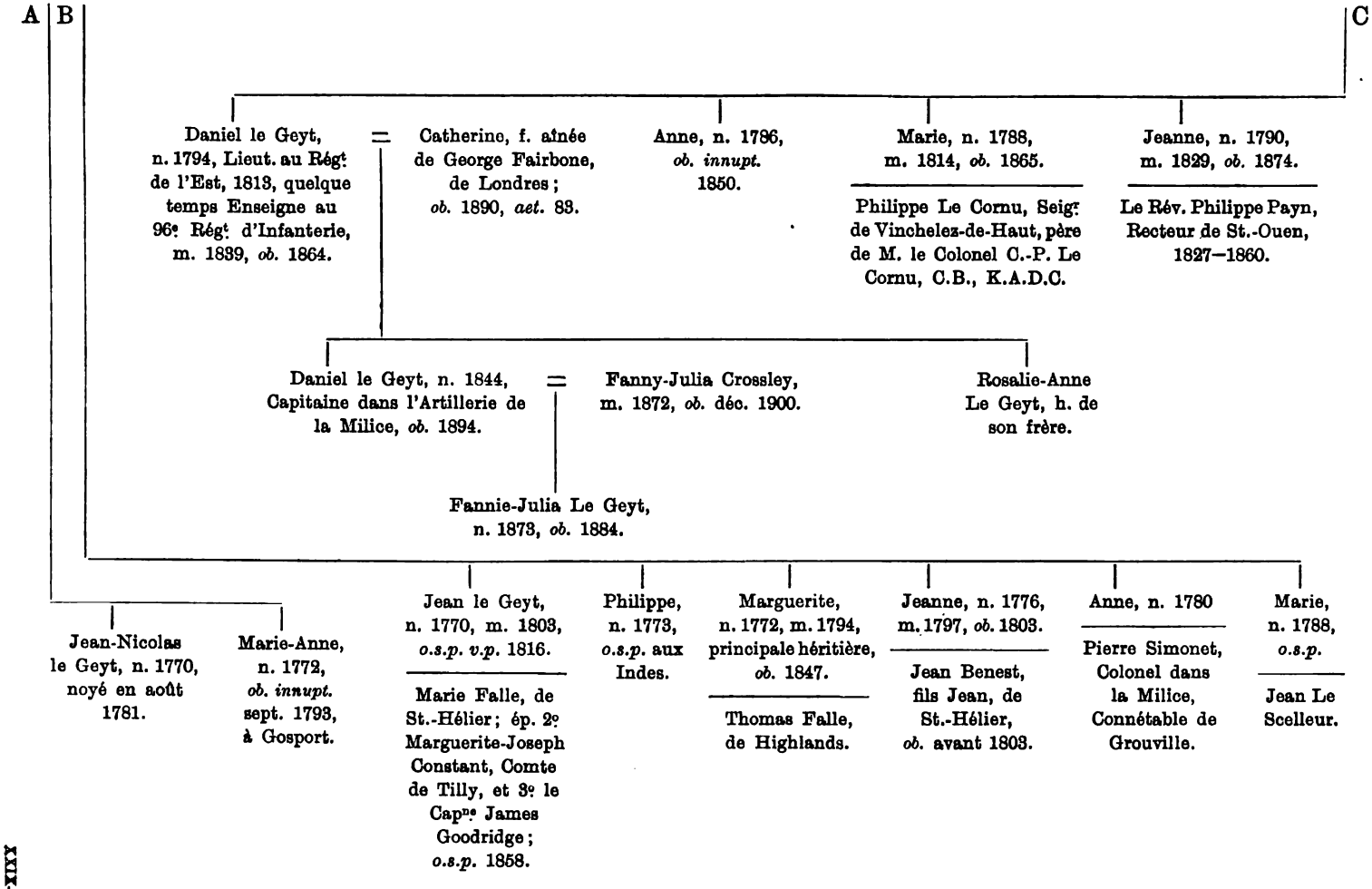

Addendum : Marguerite Le Geyt, l'une des filles de l'Amiral George Le Geyt, épousa l'Amiral Henderson, frère du Doyen de Carlisle qui a été Principal du Collége Victoria. Voir plus haut, page 245.

J. A. MESSERVY.

Digitized by Google

DOCUMENTS

concerning the transfer of the Ecclesiastical Jurisdiction over the Channel Islands from the See of Coutances to those of Salisbury & Winchester, with Comments thereon.

Philip Falle in his history of Jersey (Durell's edition, p. 186) says, "Henry VII ..... actually procured a Bull from Rome to lay "us to Salisbury, and then another (upon cancelling the first) to "remove us to Winchester; yet neither of them took effect, though "the Bull for Winchester be entered in Bishop Langton's Register. "It may be seen in Rymer."

The genuineness of these Bulls has often been denied, but the following documents prove that they were really issued, as Falle says, and that the Winchester Bull was received and acted upon for a while by the Bishop of Winchester, though the Bishop of Coutances seems to have disregarded it. It is printed in Rymer's Fœdera (Tom. xii, p. 740) and is to be seen, and I have seen it, in Bishop Langton's Register at Winchester (fol. 20). Mr. Durell in his note (p. 435) makes a mistake in saying that Richard Fox was Bishop of Winchester when the Islands were transferred to his See. Bishop Langton was translated thither from Salisbury in the year 1493 and died in 1500.

I. *Bull of Alexander VI transferring the Islands from Coutances to Winchester and cancelling a previous Bull which annexed them to Salisbury.* (*Jan.* 20, 1499).

I found this Bull, the original, with two transcripts, in the Public Record Office. It still bears the silken cords and the leaden *Bulla.*

Digitized by Google

Alexander eps servus servorum dei Ad perpetuam rei memoriam | Ex iniuncto nobis desuper aplice seruitutis officio ad ea libenter intendimus per que quieti et tranquillitati status Catholicor Regum et Principum oportune consulatur ac scandalis | periculis et dissensionibus que ex inde euenire possent obuietur. Cum itaque sicut exhibita nobis nuper pro parte Carissimi in xpo Filii nri Henrici Anglie Regis Illustris petitio | continebat Insule de Gersey et Gernesey Chausey Aourney Erme et Ferke (*sic*) Constantien dioc provincie Rothomagen que sub suo temporali dominio existunt Epo Constantien | pro tempore existenti in spiritualibus subesse noscantur et propter dissensiones que inter Anglicos et Gallos sepenumero vigent statui prefati Henrici et pro tempore Regis Anglie existentis | non modicum periculum iminere posset dictarz que Insularz Incole in visitationibus et aliis spiritualibus maxima pati possent detrimenta nec expediat qd Insule predicte a Gallis visitentur et propterea | pro securitate quiete et tranquillitate prefati Regis statusque sui necesse sit ut insule predicte a iurisdictione prefati Epi dimembrentur et separentur ac Epo Wintonien pro tempore existenti | cuius dioc dicte Insule sunt uicine perpetuo subiciantur quemadmodum alias Villa Calesie olim Archiepo Turonen subiecta ab ipo Turonen Archiepo exempta et Archiepo | Cantuarien pro tempore existenti aplica auctoritate subiecta fuit Nos qui scandalis et dissensionibus ne eueniant quantum cum deo possumus libenter obuiamus huiusmodi supplicationibus inclinati | Insulas predictas illarz que Incolas et habitatores tam ecclasticos quā seculares a iurisdictione prefati Constantien Epi auctoritate aplica tenore presentium perpetuo eximimus et separamus ac dicto | Epo Wintonien subijcimus applicamus et appropriamus districtius inhibentes prefato Epo Constantien ne de cetero de Insulis predictis illarz que Incolis et habitatoribus se intromittere ac ullam in eos iurisdictionem exercere quoquomodo presumat ac decernentes ex nunc irritum ac inane si secus super hijs a quoquā quauis auctoritate scienter uel ignoranter contigerit attemptari Non obstantibus | premissis necnon subiectione per nos alias de dictis Duabus Insulis de Gersey et Gernesey Epo Saresbirien pro tempore existenti ad supplicationem prefati Regis facta quā de ipius | Regis consensu omnino reuocamus cassamus et annullamus ac aplicis necnon in provincialibus

Digitized by Google

et Sinodalibus Concilijs editis generalibus uel specialibus Constitutionibus et ordinationibus ceterisque | contrarijs quibuscunque. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nr̃e exemptionis separationis subiectionis applicationis appropriationis inhibitionis constitutionis reuocationis cassationis et | annullationis infringere uel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis dei ac beatorꝫ Petri et Pauli Aplorꝫ eius se noverit incursurum | Dãt Rome apud Sanctumpetrum Anno Incarnationis dominice Millesimoquadringentesimononagesimonono Tertiodecimo K̃l Februarꝫ Pontificatus nr̃i Anno Octauo

(super plicam)

P. Tuba.

(Leaden seal attached by cords of red and yellow silk).

(in dorso) Rta. apud me L. podocatharum

(Title on folded Bull in different hand)

Bulla Insularꝫ Gersey.

Note:—The two transcripts of the Bull are exactly similar to the original and are similarly sealed, but the endorsement on both is as follows:

Rta. apud me hadrianum

(later title on folded Bull)

Trãscript' sup insulis de Gersey &c.

I have hitherto sought in vain for the *original* of the Bull by which Pope Alexander VI had previously annexed the Islands to the Diocese of Salisbury. But on a hint from an antiquarian friend I visited the Library at Lambeth Palace where I found the following *copy* of the Bull. The copy is of the 16th or 17th century and is catalogued thus: MS. 585. page 779.

II. *Bull of Alexander VI. transferring the Islands of Jersey and Guernsey from the Diocese of Coutances to that of Salisbury.* (*Oct.* 28, 1496).

At the date of the issue of this Bull, Geffroi Herbert was Bishop of Coutances and John Blythe Bishop of Salisbury.

Digitized by Google

Bulla Alexandri VI. Papæ subjiciens Insulas de Gernesey et Jersey sedi Epali Sarisburiensi.

Alexander VI servus servorum Dei ad perpetuam rei memoriam ex iniuncto nobis desuper apłice servitutis officio ad ea libenter intendimus per que quieti & tranquilitati status Catholicorum Regum et Principum opurtune consulatur ac scandalis periculis et dissensionibus que exinde evenire possent obvietur Cum itaque sicut exhibita nobis nuper pro parte Carissimi in xpo filii nri Henrici Anglie Regis illustris petitio continebat Insule de Gersey et Gernesey Constantien Dioc Provincie Rothomagen que sub suo temporali dominio existunt Episcopo Constantien pro tempore existenti in spiritualibus subesse noscuntur et propter dissensiones que inter Anglos et Gallos sepenumero vigent statui prefati Henrici et pro tempore Regis Anglie existentis non modicum periculum imminere posset dictarumque Insularum incole in visitationibus et aliis spiritualibus maxima pati possent detrimenta nec expediat quod Insule predicte a Gallis visitentur et propterea pro securitate quiete et tranquilitate prefati Regis statusque sui necesse sit ut insule predicte a iurisdictione prefati Epi dimembrentur et separentur ac Epo Sarisbirien pro tempore existen cuius dioc dicte Insule sunt uicine perpetuo subjiciantur quemadmodum alias Villa Calisie olim Archiepo Turonen subiecta ab ipso Turonen Archiepo exempta et Archiepiscopo Cantuarien pro tempore existen apłica autoritate subiecta fuit Nos qui scandalis et dissensionibus ne eueniant quantum cum Deo possumus libenter obuiamus huiusmodi supplicationibus inclinati Insulas predictas illarumque Incolas et habitatores tam ecclesiasticos quam seculares a iurisdictione prefati Constantien Epi autoritate apłica tenore presentium perpetuo eximimus et seperamus ac dicto Epo Sarisbirien subjicimus applicamus et appropriamus districtius inhibentes prefato Epo Constantien ne de cetero de Insulis predictis illarumque Incolis et habitatoribus se intromittere ac ullam in eos iurisdictionem exercere quoquomodo presumat ac decernentes ex nunc irritum et inane si secus super hiis a quoquam quavis autoritate scienter vel ignoranter contigent attemptari Non obstantibus premissis ac apłicis necnon in Provincialibus & Sinodalibus Conciliis edita (*sic*) generalibus vel specialibus Constitutionibus et ordinationibus ceterisque contrariis quibuscunque. Nulli ergo

Digitized by Google

omnino hominum liceat hanc paginam nostre exemptionis seperacoñis subjecoñis applicationis appropriacoñis inhibitionis et constitutionis infringere vel ei ausu temerario contraire Siquis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli Apłorum eius se noverit incursurum. Dat' Rome apud Sanctum Petrum Anno Incarnationis Dominice Millesimo quadringentesimo nonagesimo sexto Quinto K̃l Novembris Pontificatus nr̃i Anno Quinto.

P. Thomarotius.

The above documents prove sufficiently that the Bulls for the annexation of the Islands, first to Salisbury and afterwards to Winchester, were duly issued. The next point to be shewn is that they, or at least the latter, were in due course forwarded to the King of England and to the Bishops concerned. The following letter from King Henry VII to Thomas Langton, Bishop of Winchester, is good evidence on this point. It also shews, on the best authority, that the King was interested in the transfer.

III. *Letter of King Henry VII to the Bishop of Winchester, signifying that Jersey and Guernsey had by Papal Bull been detached from the See of Coutances and annexed first to Salisbury and then to Winchester. Dated at Langley, Oct.* 25, 1499.

This interesting document, an autograph letter of King Henry VII, is among the Cottonian MSS. in the British Museum, where it is catalogued under "Cleopatra E. III, Nº 71." The address is slightly injured, but I have restored the missing words from a copy of the same, in a later hand, which is to be seen on the face of the letter itself.

H. R. By the King.

Right Reverend fadre in god right trusty and right well beloued We grete you well. And wheras for the verray tendre mynde and right herty affection that we bere and always have born aswel to the honour of this our Reame as to the saufgard and suretie of our Isles of Jersey and Garnesey that be undre our obeissance, We hertofore

Digitized by Google

made right instant sute and labour to our moost holy ffadre the pope to have the same Isles being herbifor vndr the sp̃uall iurisdiction of the Bisshop of Constance to be seperated from the same and to have been īmediate vndre thauctoritee of the See of Sar̃ and of the Bishop of the same for the tyme being Yet the same notwtstanding We considering aftreward that the said Isles be next adioynyng to the coost of this oure Reame where your iurisdiccon lyeth, thought it therfor moost convenient that ye shulde have the pastoral cure of theym before any othr And for that consideracon and propos We setting apart in this matier the said See of Sar̃, have obteigned nowe lately the esp̃iall bull wherby the said Isles shalbe seperated from the See of Constance forsaid and be īmediate vndr your said iurisdiccon like as by the contynewe of the same bull whiche we send vnto you by this berer ye shal mowe to pceiue moor at large. Wherfor the p⁹misses considered We desire and praye you to accepte and take vppon you the sp̃ual care and ordinary charge of our said Isles and to constitute and sende thidre youre officers sufficient aswel for thexecucon of the same bull as for thex'cising of the sp̃ual iurisdiccon cōmitted vnto you in that behalve. Not suffring the said Bisshop of Constance nor his officers to entromedle wt any thing cōcernyng the pastoral iurisdiccon ther heraftre, but to be excluded hoolly therof, according to the tenor of the said bull, as or esp̃ial trust is in you. In accōplisshement wherof ye shal siñglierly please vs and also doo thing to yourself greatly meritorious and to the bettre suretie of oure said Isles for tyme cōmyng. Lating you wite that by or othre ṫres we have cōmaunded the Capitains Bailliffs and Juratsꝗ of the same oure Isles to be obeying favoring and assisting vnto you and to your said officers in thexecucon of the p⁹misses as we doubte not they wol be at all tymes as the caas shal requir. Geuen vndre or signet at our Manoir of Langley the xxv day of Octobre./

(in dorso) To the Right Reu⁹end fadre in God oū *right* trusty and right welbeloved Cou*ncelor* the Bisshop of Winchestre.

As I have already said above, the Bull forwarded by the King is duly entered at length in Bishop Langton's Register at Winchester.

Digitized by Google

The next entry on the same page is a receipt signed by the Bishop, "Th. Winton", for certain fees, the said receipt being dated "xxv° die mensis Novembris". So that the Bull had been received and entered before that date.

It now only remains to shew that Bishop Langton exercised any act of jurisdiction in the Islands. That he did so is proved by the following entry, which appears on the next folio of his register:

IV. 1 *Jan.* 1500.

Item dicto die et loco admissus fuit Dñs Ricus lehagues capellanus ad ecclam pochialem Sancti Breuelardi in Insula de Gerseyo p libam resignacõem Dñi Willi Nicholson ad p⁹sentac excellentissimi in xpo principis & Dñi nri Dñi Henrici Dei gra Reg Anglie & ffranc & Dñi Hibn veri ipius ecclie patroni Et scriptum fuit m Johi Russell cõmissario Dñi ibm p ipius inducõcone.

The above named Richard Le Haguais seems to have been determined to make sure of his new benefice, for in my extracts from the Registers of the Bishops of Coutances, published by the Société Jersiaise in 1889, occurs the following entry:

20 *Jan.* 1500. Die pred' collata fuit prolis ecclia Sancti Breuelardii in insula Gersoii magro Ricardo Le Hagueys pbro pnti ad pnta^nem Regis Anglie vacan' p resigna^nem D'ni Vuilli Nicolson in manibus notarii fact'.

The Bishop of Coutances did not immediately relinquish his jurisdiction in the Isles. There is no further act of jurisdiction of the Bishop of Winchester recorded in the Registers of that See until June 14, 1569, when we find the Commission granted to Dean John After. The last act of jurisdiction registered by the Bishop of Coutances is the institution of Edward Hamon to the Rectory of St. John in Jersey, 31 May, 1557.

On April 13th, 1565, a letter was issued by the Privy Council (at the request of the Bishop of Coutances, Arthur de Cossé) addressed to the Captain, Bailiff, and Jurats of Guernsey, requiring them to see that the payment of such dues and fees as belonged to him should be effected. On July 19 of the same year John Vallée, representing the Bishop, presented to the Royal Court of Guernsey this letter from the

Digitized by Google

Council, together with a letter from the Bishop of Coutances, dated July 12th. From another Act of the Royal Court, dated August 17th, 1565, it appears that the Bishop claimed his dues through his Proctors, Richard Vatin and Marc le Greslé, who personally appeared before the Court. Adrian de Saravia, the Vice-Dean of Guernsey, appeared and demanded copies of the documents produced by the Proctors. This the Court granted, directing a reply to be given in writing to the said Proctors before Michaelmas Day. The Dean (John After) was consequently summoned to appear before the Court on October 26th, 1565. His title to the Deanery of Guernsey and to the two rectories of St Martin and St Peter-in-the-Wood was impugned by the Bishop's Proctor, Marc le Greslé, on the ground that he had not received Canonical Institution from the Bishop nor paid the usual fees. After's reply was that he had sworn obedience to the Queen of England and her laws in matters Ecclesiastical, renouncing the Pope and all foreign jurisdiction,—and that he had been lawfully constituted Dean and Rector by the authority of the Bishop of Winchester. The Dean added that if the Proctor of the Bishop of Coutances would, on behalf of his master, take oath of fidelity to the Queen, and renounce the Pope and his adherents according to the laws of England, he would be prepared to acknowledge the authority of the said Bishop. The Proctor of course did not accede and there the matter remained for some time. It is not until the 17th April, 1567, that we find the Bishop of Coutances again reminding the Captain of Guernsey, by a letter, that he was being deprived of his authority and dues, and threatening to appeal once more to the Queen and Council. But the position had then changed and the Council was no longer willing to assist the Bishop. In June, 1568, a letter was addressed by Queen Elizabeth to the inhabitants of Guernsey to the effect that the Bishop of Winchester was left in spiritual charge of the Isles, and that any claims of the Bishop of Coutances were to be referred to the Council for order to be taken. Finally, in March 1568–9, an Order-in-Council was issued dealing with various "Quarrels and Troubles and other matters of controversy" in Guernsey, and confirming the Queen's letter of the previous June. This order, which is not to be found in either the Guernsey or Jersey records, is printed at length in the Second (Guernsey) Report

Digitized by Google

of the Commissioners appointed to inquire into the state of the Criminal Law in the Channel Islands (1848). It completes the series of documents relating to the annexation of our Islands of the Diocese of Winchester.

It may be added that the Guernsey Presbyterian Synod, in Sept. 1567, addressed Bishop Horne, of Winchester, as their Bishop.

V. The following are the documents above referred to :—

(a) From the Council Register. A Minute of the Privy Council.

At Westm^r. the 13th. of Aprill 1565.

The L. Keeper	Mr. Secretarye
The L. Chamblaine	Mr. Petre
Mr. Comptroller	Mr. Masone

Lr̃es to the Captaines of Jersey and Guarnezey to cause suche orders as werre heretofore observed in the tyme of King Edwarde the 6th. touching the payment of certaine duties in those Isles to the Bisshoppe of Constance in Normandye be observed, &c.—according to the mynute in the Counsell Cheste.

(b) From the Greffe of the Royal Court. "Jugements, Ordonnances, &c.", Vol. I, *fol.* 239^a. *Letters to the Royal Court of Guernsey received.*

Le xixe. jo^r du moes de Juillet lan mil v^cc lxv. p deuāt noble hõe Frācoys Chāberlain escuyer capp^ne & gouſne^r gñall de lisle de G̊nesey, Thōas Cōptum baillyff, pñts ad ce Nicoll Careye, Johñ Blondel, Joh̃n le Marchant, *Helier* Gosselin, Pres Hēry, Nicoll Martin, et Joh̃n Blondell ff Collas, Jurés. *Fut present* vng nōmey Joh̃n Vallee de Cōstāces le quell pñta deulx lr̃es myssyves *lune* du tres honorable cōseill de nr̃e souſrayne la roigne et laultre *de Monsr. l'Euesque* de Coustāces cōe il peult apoestre.

(c) ib. fol. 240. *Letter from the Council.*

To our very louing frends *the Captaine, Bayllyff* and Jurates of the isle of Guer*nesey.*

After o^r harty commendacons. Where complaint hath byn made vnto *vs* on the behalf of the Byshop of Constances that suche duties

Digitized by Google

and summ*es* of monny as have byn accustumed to be payd vnto him wthin that is*le* of Garnesey in the ryght of his besshoperik have bin of late stayed and kept back from him, contrary to equite, wherin he desyreth redre*sse* may be had accordinge to Justice, lyke as we fynde his requeste ve*ry* reasonnable so have we thought good in the Quenes Matie name to requy*re* yo^{w} to take ordre that all suche duties and summes of monny as have byn vsually heretofore and ought of ryght to be paied vnto the said bisshop owt of that isle may from henceforth be annswered and paied vnto him or his officiers, that shalbe auctorysed for that purpose from tyme to time as they shall growe due in in lyke sorte as hath byn vsed, *with*owt any stey or impedimēt. Whereof we requyre yo^{w} not to fayle and so faere ye well.

ffrom Westminster the xiijth of Apryll 156*5*.

f. Bacō cōs E. Roger W. Cecille
Willm̃ petre^{c} Johñ Masone

The Cap^{ne} bayllyff and
Jurat^{c} of Garnesey.

(d) *ib. fol.* 239. *Letter from the Bishop of Coutances.*

A Monss^{r} Monss^{r} le capp^{ne} *de lisle de Guernesey*
et a son absence a Monss^{r} son lyeu*tenant.*

copie.

Monss^{r} estant l'an passez auuecqz Monss^{r} de Gonnort mon oncle envoye de la*part* de la Maieste du Roy po^{r} la confirma^{on} du traicte de la paix vers la Maiesté de la Roigne, la quelle estoet po^{r} lhors a Richemont, Je luy fys tres humble requeste de me voulloir conseruer et faire jouyr des droectz priuileges et libertes que jay es isles de Gersey et Guernesey, tant a cãe de mon Evesché de Coustãces que de mon abbaye de Lessey, Et combien q̃ je vo^{9} aye escript du dempuys par vng marchãt de ceste ville po^{r} enttendre sur ce vostre voulloir to^{tes} foys je nay eu aulcũe responce de vo^{9} qui a estey cause q̃ *je* me suys retyre par deuers lad^{te} Maieste de la Roigne la quelle a ceste fin ma donne ẗres a vo^{9} adressantes contenantes ses voulloir et Intentions lesquelles je vo^{9} envoye p̣ ce gentilhõe p̃nt porte^{r}, & vo^{9} prie le croire de ce qu'yl vo^{9} dira de ma part et p̣ luy me donner responce aulxd^{es} ẗres & faire scauoir vr̃e voulloir, et des habitantz de lisle *si* par deça

Digitized by Google

vo⁹ aduises que je vo⁹ puysse faire plaesir men advertissant my employroy dauttāt bonne volunte cōe de bien bon cue^r a vr̃e bonne grace me recōmande & suplie Dieu le Create^r vo⁹ donner Monss^r en sante bon̄e et longue vie. A Coustāces ce xij^e jo^r de Juillet 1565

Vr̃e bien affectionney et entieremēt milleur amy

De Cossé E. de Constan.

(e) *ib. fol.* 237. *Act of the Royal Court.*

Le xvij^e Jour du moys d'august l'an de *grace mil v^cc soixante cinq* par deuant Thomas Comptū Baillif presentz a ce Nicollas *Careye, John Blondel, John* Le Marchan̄t, Nicollas De la court, Nicollas Martin et *Jean Blondel fils* Nicollas, Jurez de la Court Royalle de nostre Souueraine *Dame Elisabeth* par la grace de Dieu Royne d'Engleterre ffrance et Yrelande *Deffenseure* de la foy &c. &c. Ont cōparu ꝑsonnellemēt maistre Richard Vatin et *Marc* le Greslé cōe ꝑcureurs de Monsr l'Evesque de Coustances requerans suiuant leur ꝑcuration les droictz quil *(sic)* peuvent aptenir en ceste dicte isle audict euesque. Et a leur demande et suitte a comparu Maistre Adrien de Sarauia Vice-gerent de Maistre Jehan After ap*pointe* par la Maiesté de nr̃e dicte Souueraine Dame la Royne, Doyen en la dicte Isle. Lequel vice-gerent aprez auoir entendu et ouy les ꝑpos desditz ꝑcureurs tant de bouche que ꝑ escript a requis le double et coppie d'icelles ce que *(sic)* luy a este concede acordant a droict *et a* terme de bailler ses responces par escript audictz ꝑcureurs de*vant* le Jour Sainct Michiel en Septembre ꝑchain venāt aprez ce dit Jo^r et date jouxte et acordant a la submission et consentemēt desdictz ꝑcureurs. 1565.

(f) *ib. fol.* 238. *Act of the Royal Court.*

Le xxvj^e Jo^r *du mois d'Octobre l'an 1565* par deuant Thoās Comptū baillyf en lisle de *Guernesey* presens a ce *Nicollas De la Cour, Thoās Effart, James* Guille, Jo̅hn Blondel, Gui*llōe Bea*uu^r, Nicollas de *Sausmarez, Nicollas Martin et* Thoās le Marchāt, Jurés de la Court royalle de nr̃e Sou*ueraine Dame Elisabeth* par la grace de Dieu roigne d'Angleterre, France et d'Hyr*lande deffenseure* de la foy &c. &c. cest cōparu Marc le Greslé soy disant ꝑ*cureur de* Monss^r l'Euesque de Cōstāces plainctyff dūe ꝑtie et M^r. Jo̅hn *After*

Digitized by Google

adjourné a lynstāce dud^t plainctyf cōe soy disant Doyen et cure des *cures* de St Martin et St Pre du Boes deffence^r daultre ptie, leq̃ll pla*inctyff* a demande raeson et poymēt dud^t deffendāt des droectz et arierages aptenātz aud^t Sr Evesque tant po^r l'office de Doyen q̃ des cures devātd^tes lesquelles led^t deffendāt occupe en lisle de G^nesey sans aulcūe cōmission ou auctorité dud^t Sr Evesque, & po^r ceste cause led^t plainctyf renōca led^t deffendāt nestre ne doyen ne cure en ceste d^te isle. Surquoy led^t deffendāt a respondu quyll estoet subiect a la maieste de nr̃e Souꝓayn̄e Dame la Roigne d'Angleterre a qui il avoet preste sermēt de renōcer au pape et toutte juridiction forayn̄e suyvāt les loix et ordōnāces royalles dud^t royaulme, et sur ce a estey cōstitue doyen et cure en lad^te isle p lauctorite episcopalle dud^t royaulme suyvāt les droects et ordōnāces a ce ordonnes et advyses. Sur quoy led^t plainctyff derechief renōcha led^t deffēdāt nestre de nulle auctorite et fyst req̃ste a mōs^r le Gouꝓne^r pn̄t de sen saesir dud^t office du Doyen et cures po^r et au nom de son d^t Sr Evesque, ou q̃ led^t deffendāt luy mōstrast sa cōmission ce q̃ led^t deffendāt ne refuza de faire & de recōgnoistre sond^t S^r et mestre en son auctorite episcopalle aulx isles moyēnāt q̃ led^t playntyff voulsyst po^r & au nom de son d^t Sr Evesque prester sermēt a la maieste de la Roigne cōe aultres ses subiects evesques ont en cest endroet preste & cōe de droect il doebt aulx isles a scau^r de renōcer le pape & ses consorts accordāt aulx loix ecclesiastiques d Angleterre ou accordāt aulx esglises reformees au dioces de Constāces, led^t plainctyff a respondu & publiquemēt declare quyll nya nulles esglizes reformees audit dioces de Cōstāces & nen tyennēt daultre q̃ de esglize Rommayne/ laq̃lle led^t deffendāt suyuāt son debuoir & serment prestey renonca adoncq/ offrāt aud^t plainctyf de respondre quāt aud^t faict deuāt la maieste de la Roigne & son noble cōseill syll est a ce appelle.

1565.

(g) From the State Paper Office. Bishop of Coutances to Capt. of Guernsey (copy in Vol. II *of "Historical Documents", Guernsey Court House, Bailiff's Room).*

Copie/.

Monss^r—vous aves asses entendu par plusie^rs lr̃es que je vo^s ay envoyees p cy davāt la fave^r que il a pleu a la roine me faire estāt en

Digitized by Google

Angleterre en la pñce de Monss^{r} le capp^{ne} Pollet de user et jouyr de mes droectz es isles de Guernesey et Jersey les quelles de to^{te} anciẽete sont de mon diocese de Constãces et par ce quyl ma este dict et aussy que je cõgnoes bien par le peu de fruyct q̃ en reuyẽt que vo^{y} me faictes trop de compte en cest endroect executer la volunte de sa majesté, d'aultãt q̃ son mandemẽt na lyeu to^{te}sfoys il ma semble oultre mon debvoir vo^{s} escrire la presente et dernyere po^{r} vo^{s} prier sur ce me faire certain de vostre voulloir a celle fin que a juste occa^{on} je me puysse retyrer par devãt ceulx qui ont les moyens men faire raeson en justice ce q̃ masseure la majeste ne me refuzer en cest endroit mestãt recõmãde a vr̃e bõe grace je pryroy le create^{r} Monsr vo^{s} donner en tresbõe sante treslongue et heureuse vie de Cõstaces ce xij^{e} dapvryll 1567

Vr̃e entier mille^{r} amy
A. de Cosse de Constañ

(in dorso)
xvijth of Ap̃ll 1567
Cop. of a lr̃e from the B. of Constance to the Cap^{en} of Garnzaye.

(h) From the same volume. Royal Letter of Queen Elizabeth, in which appears a reference to the Papal Bull & Royal Letter of Henry VII.

A draught of the Queen's letter to the Inhabitants of Guernsey, to reject the Bishop of Constance's claim to Jurisdiction in the Isle, and submit to the Bishop of Winchester only.

By the quene.

Trusty & welbeloved we grete you well. Wheare we be informed that the bisshopps of Constance have at some time heretofore pretended jurisdiction ecclıasticall over o^{r} isles and subjectes there; as at this pñt ys attempted: we have thereup^{n} conferred wth our counsell and finde that our said isles being long sythen dismembred, seperated and for ev^{r} exempted from the Bisshops of Constance have been, as yet they bee, ppetually annexed & united to the Bisshops of Wynchester as maye appeere by instrumẽt or recorde the copie whearof this bearer now p̃ntly Deane of ye isle hathe to exhibite.

Digitized by Google

We therefore deuly wayeing & considering that for sondery respectes the said Bisshopps of Constances maye by no meanes psume th'exercise of anye jurisdiction or aucthoritie over our loving subjectes in o^r said isles & mynding nevertheles the general advancem^t of Gode's glory especially in our realmes and domions, do leave the reverend father in God the Bisshop of Wynchester that nowe ys in chardge to govern & directe our ecclasticall estate in our said Isles, not doubting but you will faithefully and obediently dispose your selves to be at all convenyent tymes in th'aide and assistance of soche as ys or shalbe constituted & aucthorized by the said Bisshop of Wynchester in that administration, and therew^th as to the utt^rmoste of your powers you shall suffer no practyse to th'inderance of the same there. So yf hensfourthe any further p^rtence or demande be made to that effecte from Constance you maye wth good speche advise theim to repayre unto our counseill for order to be taken as the case shall beste require and thus Fare ye well &c.

(in dorso)

Junii 1568

Garnesaye

A copy of lr̃e of this effect from the quene's Matie will quallifie the contentio^9 heades in th' isles and yelde others there to better obedience.

(The above indorsement is erased and in a later hand we find :)

℞ June 1568

To ye inhabitants of Garnesay.—A copy of a letter to qualify ye contentious heads in ye Isles as if they were under ye care of ye Bishops of Constance and to yeild others there to better obedience.

(i) Extract from the Order-in-Council of March 11, 1568/9. *Vide Commissioners' Report* (1848), *page* 311.

Item it is ordered that the Quenes Majesties Lr̃es to the Baylyef and Juratts touchinge the sepacion forev^r of those Isles from the Diocesse of Constance and to be ppetually united to the Diocesse of Winchester shall not from hensforthe be broughte into anie Question, but shalbe followed and executid accordinge to the tenour and

Digitized by Google

effecte of the same. And the Rev^rend Father in God the Busshoppe of Winchester, being p^rsently constitutid ordinary in the said Isles, and his Successours, shall from tyme to tyme execute that chardge, and upon p^rsentemente from the Quenes Majestie or the Captayne shall institute inducte and authorise the Deanes Mynisters Curatts and Scholemasters suche as by his good discrecion maye be thoughte mete to execute those chardges according to the Langage Countrie Qualitie and Disposicion of the People there, and as beste maye be for the advauncemente and mayntenaunce of Godde's Holy Worde and Glorie in the said Isles. Foreseing alwayes that neither the Deane for the tyme being, nor any other Ecclıasticall officer within the said Isles shall innovate anie thinge nor take nor exacte anie more, directly or indirectly for Ꝑbacions of Testaments, Am^rcements or suche like, then onely such duties and somes of money as hath bene heretofore aunciently accustomed to be payd in the said Isles in that behalfe: neither shall the said Deane compell anie of thinhabitants of the said Isle to repaire into England for anie Ecclıasticall cause, but that the same maye be determyned there by Comission, unles it be by assente of bothe parties accordinge to the auncyent Usages of the said Isle.

G. E. LEE,

Rector of St. Peter-Port, Guernsey.

Digitized by Google

NOTE ON THE PORTRAIT OF MAJOR FRANCIS PEIRSON,

ACCOMPANYING THIS BULLETIN.

It was a matter of surprise to many when an old engraved portrait of the hero of the Battle of Jersey came to light quite unexpectedly two or three years since. Its existence was apparently unknown to local antiquarians and no mention thereof is to be found in any work on the history of the Island; nor is it possible to say at present whether it was published as a separate print or as a book illustration. The portrait was printed in three states and in several colours. The first of these engravings which came to light is printed in red (in which colour are the proofs before letters), and is in the possession of the writer of this note. Another printed in black, but of larger dimensions, has been acquired for the Museum of the Society, and shows that the portrait was added to before the plate was lettered, which should prove that only one plate was engraved. Both bear the name of the engraver, Robert Marcuard, whilst the latter gives the name of the painter as Hays. Nothing is known either of Hays or of the existence of his original miniature. The engraving, which is in stipple, and beautifully executed, is dated February 19th, 1781, about six weeks after the Battle of Jersey. Marcuard, the engraver, was a distinguished pupil of Bartolozzi.

The portrait of Peirson in the Centenary Album of the late Philip John Ouless was copied from a miniature by Philip Jean, a Jersey artist of merit. This miniature, a beautiful piece of work, bearing the artist's signature and the date 1781, is now in the possession of Mr Francis d'Auvergne de Ste Croix, of Hastings Terrace,

Digitized by Google

St Helier. He inherited it through his grandfather Jurat Philip de Ste Croix, a first cousin and the heir of Elizabeth Jean, the artist's daughter.

Jean, who was a native of St Ouen, was born in 1755. In his youth he served in the Navy, but finally adopted the profession of miniature-painter. He was a frequent exhibitor at the Royal Academy from 1787 to 1802, the year of his death. He was patronised by the Duke of Gloucester, whose portrait he painted in miniature. Jean also painted in oils and executed a full length portrait of Queen Charlotte. The portrait of George III, which hangs in the Royal Court House, was from his brush, and is particularly interesting on account of the fact, not generally known, that the King honoured the artist with a sitting to enable him to finish the picture. A letter, dated from Whitehall, May 22nd 1795, to Lieutenant-Governor Fall, contains this information. The Dictionary of National Biography contains a brief notice of Jean, which informs us that some of his miniatures were engraved.

Another miniature of Peirson is in the possession of the present Lord Chelmsford, a collateral descendant of the Major. It was formerly attached to a bracelet; and bears no signature. The coat in Lord Chelmsford's miniature is scarlet with dark blue facings, whilst in the portrait by Jean the facings are yellow.

When the Executive Committee of the Société Jersiaise learned that Mr R. Phelps intended to reproduce Marcuard's engraving from a copy recently come into his possession, arrangements were made with him to secure a sufficient number of copies for distribution to the members with the present Bulletin. The reproduction has been most successfully and artistically executed. It can form a frontispiece to the fifth volume of Bulletins when completed, or members may possibly prefer to have it framed.

ED. TOULMIN NICOLLE.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES RELATIVES À LA BATAILLE DE JERSEY.

1781.

Les originaux des lettres ci-jointes se trouvent dans la possession de Reginald Raoul Lemprière Écr, qui a bien voulu les communiquer à la Société Jersiaise. Elles nous donnent plusieurs détails intéressants sur les évènements de ce jour mémorable dans l'histoire de notre petit pays.

Thomas Lemprière, l'auteur des deux premières lettres, était un des fils du Lieutenant-Bailli Charles Lemprière et d'Elizabeth Corbet, sa femme, Dame de Rozel. Il naquit le 16 Septembre 1756 et fut baptisé le 4 Octobre suivant au Manoir de Diélament, étant présenté par Honorable Homme Thomas Burges, Colonel et Commandant-en-chef, comme en fait foi le registre des baptêmes de la paroisse de la Trinité. Le 5 Octobre 1780 il fut assermenté Avocat de la Cour Royale en remplacement de Pierre Mauger, décédé. Il épousa en 1781 Elisabeth Beuzeville, fille du Révd Samuel Beuzeville. Un acte de la Cour, daté du 31 Mars 1810, nous informe que Thomas Lemprière, Avocat au Barreau, fut assermenté Stipulant l'office d'Avocat-Général du Roi. Thomas Lemprière fut Seigneur de Chesnel.

E. T. N.

Digitized by Google

I.

Lettre de Thomas Lempriere à Charles Lempriere, Seigr. de Rozel, Lieut. Bailli, son père, lui rendant compte de la Bataille de Jersey, où il fut blessé.

Mon Cher Père.

C'est avec le plaisir le plus sensible, que je vous informe de la delivrance de notre Isle de la main des Français, & de la defaite totalle de leurs Troupes, commandées par le Brigadier Général le Baron d'Ancour,(1) nonobstant que les Français étoient Maîtres de la Ville, & le Gouverneur pris dans son lit, avant qu'aucune Alarme eut été donnée. Il étoit environ les huit heures du Matin, le 6e de ce mois, lorsque nous fûmes alarmez, à Rozel, par la tirerie, & le son des Cloches, Je fis toute expedition possible, pour m'équiper, et je m'acheminai vers la Ville ; Etant environ à moitié Chemin, j'entendis les fâcheuses nouvelles, que le Gouverneur étoit pris, et la Ville avoit Capitulé, peu après je r'encontrai Monsr. le Vicomte,(2) qui me donna la même Intelligence en ajoutt. une autre, que le 83e Regt. avoit été fait Prisonnier ; ce qui pourtant ne fut pas verifié, comme vous verrez dans la Suite. Nous procedâmes pour gagner les hauteurs du Mont ès Pendus, où les Troupes, et la Milice s'assembloient, de toutes parts ; bientôt le Major Pierson eût, sous son Commandement, un Corps de près de deux Milles Hommes, avec lesquels, on resolut de descendre de la Montagne, et attaquer les Français, lesquels étoient campés dans le Marché, & avoient saisi les Canons de la Ville, et les avoient placés aux differentes Ouvertures du Marché, afin de pouvoir mieux empêcher nos Troupes de les forcer ; par bonheur, ils ne trouvèrent pas les Howitzers, lesquels étoient à un endroit, qui leur étoit inconnu ; nous apprimes par differentes Personnes, qui avoient été examiner les Troupes Françaises, que leur Nombre ne se montoit pas pas à plus de huit ou neuf Cents Hommes ; ils avoient eû l'insolence avec ça, de sommer le Château de se rendre ; et pour cet effet, ils avoient envoïé *Monsr. Corbet*, pour proposer une *Capitulation ;* ce qui fut rejetté, avec Indignation par le Château ; lequel tira sur les

(1) *Sic.* (2) Thomas Durell Ecr.

Digitized by Google

Troupes Françaises, et tua deux ou trois Hommes, un desquels tomba tout proche les Côtés Mr. Corbet ; s'ils avoient avancé plus outre, ils auroient été, seurement, tous massacrés, et nôtre Gouverneur avec ; car les Canons du Château étoient chargés à Grape-shots ; lesquels auroient eû un effet prodigieux, si ils avoient avancé plus outre ; mais ils eurent la prudence de se retirer en bon tems : L'Infanterie legère du 78e, avec le Regiment du Nord, furent detachés à prendre possession du Mont de la Ville ; lequel poste étoit un des plus avantageux, et d'où il devoit ètre facile de couper la retraite des Français, en cas qu'ils eussent voulu s'enfuir ; les Troupes y arrivèrent, sans Obstacle, ayant pris des Chemins détournés, et évitant les Avenuës de la Ville : Lors que le Major Pierson crût qu'ils étoient rendus à leur poste de destination, il donna des Ordres, pour toutes les Troupes, de descendre dans la plaine, et d'aller droit attaquer les Français ; mais nous fûmes encore arrêtés ici, pendant quelque tems, *Mons. Corbet* fut *envoïé par* le *Général Français*, pour nous offrir *des Termes de Capitulation* des plus ridicules, et pour dire, que si la Capitulation n'étoit pas signée, dans demi-heure, ils mettroient la Ville à Feu, et à Sang ; comme ç'auroit été plûtôt nôtre droit de leur demander de Capituler eux mêmes, étant si forts superieurs, en Nombre, vous pouvez bien penser qu'elle fut nôtre Réponse ; Ils n'en reçûrent pas une plus favorable du 83e Regiment, et du parti du Regt. de l'Est, qui étoient à Grouville ; Lors que le Général Français eut receû nôtre Réponse, il fut entendu dire, puis qu'ils ne veulent pas Capituler, je suis venu ici pour mourir ; ce qui en effet arriva ; L'Attaque commença, avec beaucoup de Chaleur, dans la Grande Ruë, étoient disposés le 78e Regt., le Battalion de St. Laurens, le Regt du Sud-Ouest et les Compagnies de St. Jean ; et dans les autres Avenuës le 95e Regt, avec le reste de la Milice ; nous avions un trop grand nombre de Troupes pour le Terrain, étant trop pressés, ils ne pouvoient agir, qu'avec quelque confusion ; le tiers du Nombre des Troupes auroit été plus que suffisant pour détruire l'Armée Française, les Soldats N'aïant pas d'Objets, contre lesquels ils pouvoient tirer, déchargeoient la plûpart de leurs coups en l'Air ; la résistance des Français ne fut pas de longue durée ; Le fort de l'Action dura environ un quart d'heure ; il ne parût pas que les Français firent grand

Digitized by Google

usage de leurs Canons de Campagne, n'aïant tiré qu'un ou deux coups ; nous avions un Howitzer, qui étoit placé bien à propos, dans la grande Ruë ; lequel, aussitôt qu'il fut tiré, n'ettoïa tout l'Environ de Français ; j'avançai, avec le Major Pierson, et une troupe d'Elite du 95e, vers l'Avenuë du Marché, qui est vis à vis la Maison du Docteur Fergusson. Lors que nous étions sur le point de gagner la Victoire, Un des plus fâcheux évenemens nous combla de tristesse, nôtre Brave Commandant, le Major Pierson tomba à mes Côtés, atteint, au Cœur, d'une balle de Mousquet ; je ne puis vous exprimer le regret que je sentis sur la Mort de ce jeune Homme estimable ; lequel est regretté tant de toute l'Armée, que de tout amateur de Mérite ; peû après je fus moi-même atteint d'une Balle de Mousquet, qui me passa au travers de l'Epaule, justement comme les Français se rendoient ; j'eus la force de gagner la Maison Mons.r Gosset, où je fus immediatement visité par le Docteur qui m'assûra que ma blessure n'étoit pas dangereuse ; et qu'en douze ou quinze jours, il esperoit que je pourrois me r'établir ; ce que je commence à faire a grand pas : Maintenant les Docteurs m'ordonnent de me garder tranquille, et de recevoir peû de visites ; c'est pourquoi je me suis refusé à la plûpart de ceux qui sont venus s'informer de ma Santé ; Il n'est pas possible de vous exprimer les soins et Attentions, que j'ai receûs de la digne famille de Mons.r Gosset chez qui j'ai été, depuis le commencement de mon mal ; châcun s'empressant a mitiger les peines de ma Maladie ; & la maniére dont j'ai été soigné, & la tranquillité que j'ai tâché d'observer ne contribueront pas peû à mon rétablissement ; j'espère par le prochain Packet, pouvoir vous écrire une Lettre, de ma propre Main : mais c'est assez parlé de Maladie, la blessure fut recuë, en servant sa Patrie, on peut dont s'en consoler.

Il faut, maintenant penser aux Lauriers que nous avons acquis, par nôtre Victoire, & nous réjouïr de ce que nous avons fait Prisonniers ceux qui venoient pour nous ôter notre Liberté ; Le Gen.l Français fut blessé à quatre places, bien dangereusement, pendant l'Action ; & il mourut le jour d'Après ; c'étoit un Homme de beaucoup de courage, mais ne paroissoit pas un grand fond de prudence, dans ses operations Militaires : Ils attendoient, sûrement, des Troupes de Granville, ou St.-Malo, Il auroit donc dû, jusqu'a ce qu'il eût été

Digitized by Google

renforcé, saisir quelque poste avantageux ; d'où il auroit pû avoir donné intelligence de sa situation ; mais ce n'étoit pas, en se campant dans le Milieu d'une Ville, qu'il devoit esperer d'avoir du Succès, il devoit bien s'attendre, que nos Troupes n'étant pas intimidées, par des apparences pompeuses, viendroient bientôt les attaquer, & les mettre en déroute ; La Cohuë fut de grand Service aux Français ; car lors qu'il virent leur Général par Terre, ne vouloient plus se battre, & s'enfurent en troupe, s'y enfermer, jettant bas leurs Armes ; Il y en eut quelques-uns, qui gagnèrent les Maisons du Marché, d'où ils tirerent quelque *(sic)* coups, par les Fenêtres, par l'un desquels, je croi *(sic)* avoir été atteint ; Le Commandant Français nous avoit fait dire, par Monsr. Corbet, que ils avoient, à la Rocque, deux Battalions de troupes reglées, & une Compagnie d'Artillerie, lesquels pouvoient étre à la Ville, dans un quart d'heure ; ces Bravades là, vous pouvez croire, n'avoient pas eu d'effet sur nos gens ; & d'ailleurs nous savions que le Nombre de leurs Troupes, dans cet endroit là, n'étoit pas si considerable, n'étant pas au Nombre de deux Cents, & une avant garde de 45 Grenadiers du 83e Reg^t., soutînt le Choc de 140 Français, pendant quelque tems, ils avoient le bonheur d'étre couverts, par les deux pièces de Campage *(sic)* Monsr. le Coûteur ; & peû après, partie du Regiment de l'Est venant à engager, tout leur Corps fut entierement defait, 70 faits Prisonniers, & 30 tués & blessés ; le reste se dispersa par la Campagne, où, avec difficulté, gagnèrent leurs Bateaux ; on se saisît, à châque instant, de quelqu'un de ces fugitifs, qu'on trouve par la Campagne. Le nombre de Prisonniers, que nous avons fait, dans cette glorieuse journée, se monte à environ 600 : on en a déja envoïe la plus grande partie en Engleterre, avec leurs Officiers ; les blessés restent à Jersey, avec quelques autres qu'on n'a pas eû encore occasion d'envoyer : notre perte est d'environ trente de tués, mais le Gouverneur s'en va en avoir une liste exacte. Parmi les Officiers de l'Armée Française, il y avoit plusieurs jeunes Hommes de famille & distinction de Normandie, & parmi eux, étoit le Chevallier de Baudraye, Neveu du Marquis de Bellefond de Valognes, et Parent de Madame Lempriere de Port-Bail ; il m'écrivit un Billet fort poli, touchant ma blessûre, & vint me voir, avant sont départ pour Engleterre ; c'est un jeune Homme de beaucoup de Merite, que je me ressouvenois avoir connu à Valognes, chez le Marquis de Bellefond

Digitized by Google

son Oncle ; il me pria, avec beaucoup d'Ardeur, si je ne pouvois pas lui accorder mon Amitié, de lui accorder, au moins, mon estime, & esperant que nous nous reverrions, dans des tems plus heureux ; je lui dis, que ce n'étoit pas parce que nos Rois étoient en rupture, & qui nous obligeoint (1) de nous battre contre nos plus chers Amis, ce qui me feroit manquer à l'Amitié, & à reconnoitre les Civilités, & Attentions, dont j'avois été comblé par sa Noble Famille ; je fus faché que l'Etat de ma blessure ne me permit pas de prendre plus de connoissance de lui ; d'ailleurs il resta si peû de tems à Jersey, qu'il n'auroit pas été possible ; Le Gouverneur les expedia en Engleterre deux Jours après la redition.

Nous n'eumes pas de notre coté beaucoup de personnes de consideration tués ou blessés ; Madame Fiott étant dans sa Chambre, receû un coup de Balle, que les Highlanders, de sur la Montagne, tiroient contre les Français ; mais ne fît que lui entâmer le gras du Bras, sans étre de consequence ; Il est maintenant très notoire que nous avons des Traîtres dans nôtre Païs ; le Général Français avoit des Plans sur du Cuivre, ou étoient marqués toutes les Fortifications, les Tours, le Canon &c.ª Il nous dit aussi que si ils n'avoient pas eû de bons Amis à Jersey, ils n'y seroient pas venus ; il savoit exactement le Nombre des Troupes, de la Milice, & les noms des Officiers qui les commandoient &c.ª : sur les Papiers trouvés dans la Malle du Gen.l, M.r Edouard Milais a été saisi ; on a mis le scéllé sur toute sa Maison, on a saisi ses Papiers, & est lui même detenu dans une Prison rigide, sans lui être permis de voir aucune personne ; sa Famille est dans une situation déplorable, mais s'il est trouvé coupable d'un Crime si Atroce, que de trahir son Païs a l'Ennemi, il est juste qu'il subisse la punition, & la peine qu'un pareil Crime merite.

Je suis,

Mes Respects à ma Chère Mère & Amitiés à mon Frère, & à ma Soeur.

avec soumission & respect, votre très humble & obeïssant Serviteur & Fils ✕

(1) *Sic.*

Digitized by Google

II.

Deuxième Lettre de Thomas Lempriere à son Père. Détails complémentaires sur la Bataille de Jersey.

Jersey ce 18e Janvier 1781.

Mon Cher Père.

C'est, avec plaisir, que je vous apprens, que ma blessûre fait tous les Jours de mieux en mieux, & a maintenant l'Aspect le plus favorable ; Mais comme je n'ai pas voulu trop forcer mon bras, je n'ai pas crû à propos d'écrire cette Lettre, sans l'Assistance d'un Secretaire. C'est aussi avec grand plaisir, que je vous apprens que nôtre Isle jouît, maintenant, de la plus grande tranquilité, Nos Ennemis, déja informés du mauvais Succès de leur expedition, se croiront très heureux de pouvoir se tenir enfermez dans leurs Ports : Comme il ÿ avoit plusieurs particularitez, dans l'Expedition des Français, que j'ignorois, lors que j'écrivis ma dernière ; & dont, à cause de ma blessûre, je n'avois peû m'informer, il vous sera peut-être agréable d'en entendre le Recit. L'embarquement du General des Français, par le Rapport des Officiers, consistoit en deux Milles Hommes, y compris une Compagnie de Bombardiers ; leur débarquement devoit se faire, en quatre Divisions, la première, consistant de huit Cents Hommes, débarqua vers la Rocque, & passa à côté des Corps de Garde, sans étre observés ; un des Officiers Français même nous dit qu'il avoit couché, sous le Corps de Garde ; mais que la Garde ne les avoit nullement entendus ; Vous voïez par là, quelle bonne garde il faloit qu'ils fissent ; Est-il surprenant, si nôtre Isle est surprise, lors que les gens des Gardes sont si négligens ; on les a, depuis, tous saisis, & ils sont, maintenant, en Prison ; & on doit leur intenter leur Procès en peu. La première Division des Français resta la plus grande partie de la Nuit, dans ces Endroits ; & entre les six ou sept heures du Matin, furent se camper dans le Marché, lors qu'un profond Sommeil régnoit, encore par toute la Ville. La seconde Division des Français, consistant de 400 Hommes, selon le Rapport des Officiers Français, fut entièrement perduë, en débarquant, parmi les Rochers. Les Bateaux qui portoient la troisième Division, consistant de 600 Hommes, furent sep[arés] (1) le soir d'auparavant du reste de la Flotte ; et ne purent [la] (1) rejoindre ; La quatrième Division, consistant de 200 Hommes,

(1) MS. déchiré.

Digitized by Google

débarqua de bon Matin, à la Rocque ; si bien que vous voyez que le Total des Troupes débarquées en l'Isle, ne se montoit pas à Mille Hommes ; Quel succès donc pouvoïent-ils esperer d'un pareil Attentat ! Je vous informai, dans ma dernière, que le Nom de leur Commandant étoit le Baron de Doncourt ; mais, nous avons seû, depuis, que son Nom étoit De Ruellecourt ; il étoit Colonel au Service Français ; & le Roi lui avoit promis de lui donner le Rang de Général, & le Cordon rouge, aussi-tôt qu'il seroit Maître de la Ville ; il ne jouit pas long-tems de ces nouveaux Honneurs ; Le Second Commandant étoit un Prince Indien, nommé le Prince Emire ; lequel avoit été pris, par les Englois, dans les Guerres des Indes, et avoit été envoïé en France, avec d'autres Prisonniers-Français ; les Français le retinrent, depuis, dans leur Service ; il avoit l'Air assez barbare, aussi bien que son discours ; si nôtre sort eût dépendu de lui, il n'eut pas été des plus agréable ; il conseilloit au Genéral-Français de saccager tout, & mettre la Ville à Feu et à sang. On ne sait encore que faire de l'Affaire de Me Edod Millais ; il avoit été saisi, sur une Lettre, trouvée, parmi les Papiers du General Français ; à laquelle il paroissait, que ledt Millais avoit offert de conduire l'Armée Française : On a aussi saisi Charles Binet, le même qui avoit été soupçonné, l'autre Année, de faire des feux sur Ecreho ; La plûpart de nos Officiers sont venus, en grand-hâte, joindre leur Corps ; mon Frére (2) a fait aussi beaucoup d'Expedition, je me doutois bien que ces Nouvelles le [ra](1)méneroient à Jersey ; mais je fus surpris de le voir arriver si-tôt ; nous sommes inquietes au Sujet du General Conway, lequel parti dans l'Emerold, de Portsmouth, le jour auparavant que mon frére partît ; mais il ne pût pas gagner son Passage, un gros Vent les poussa vers la Côte d'Engleterre ; & depuis on n'en a pas receû de Nouvelles. Monsr Gosset n'a pas encore de Bille d'Echange pour vous, il doit tâcher d'en avoir une du Store-keeper, & vous l'enverra, par la première Occasion. Je conclus, en vous priant d'assûrer ma Chére Mére de mes Respects, et ma Soeur de mes Amitiez,

Votre très-humble, & très
Obeïssant Serviteur, & Fils

Thomas Lempriere.

(1) MS. déchiré.

(2) William-Charles Lempriere, Colonel du Régt du Nord, de la Milice ; fut assermenté Lieut.-Bailli le 4 août 1781.

Digitized by Google

III.

Lettre de William-Charles Lempriere donnant à Charles Lempriere, son père, un compte-rendu détaillé de la Bataille de Jersey et de ses suites.

Jersey, 13th Febry 1781.

Dear Sir,

The reception of your last letters relieved us from the great anxiety, which we labour'd under,—not having heard any kind of news from the Family, since my arrival at this Place. You will hear, I believe, from my Brother by this opportunity. His wound is not yet healed; nor indeed can it be quite so soon, as his Friends at first flatterd themselves it would.—there are a few small splinters of Bones which must come out.—some are already taken out.—but this makes it necessary to keep the wound open some time longer.—In every other respect, he is in perfect good health (1). He has entirely left his Bed chamber, and walks now about the House.—he has left off the use of Bark, and is no longer kept under a fixt, regulated Diet.—He is permitted to read plays & to enjoy the Ladies' Company; so that I do not make the least doubt, but that he will be very soon perfectly recoverd. Dr Fergusson has not seen him at all, he being unable to attend any-Body—The other Surgeons in the Island have seen him; but he thought it sufficient to be attended by Hariot & Lerrier.—They who spread the report that *My Brother acted, in no capacity*, on *the day* that he was wounded, are *guilty of propagating* a palpable Falsehood.—The very Instant that my *Brother heard* that some of our Troops were forming, on the *Gallows-Hill*, he immediately went to join them.—The 95th Regt was not yet arrived; and he went at the Desire of the Commanding Offr of the 78th to hasten the March of the St. Martin's Division, who, for want of orders, had marched towards Grouville, having heard that some of the Enemy were in those Quarters.—As soon as he returned, he found Major Pierson, at the head of the 95th to whom / the Govr being Prisoner / he offer'd his services which the Major, very politely, accepted of.—Accordingly, during the whole time of the Action, my brother kept

(1) *heath* in MS.

Digitized by Google

near the Major, and on horseback, to be more ready, to carry any Messages, or Orders, that might be found necessary.—he was only two, or three yards, from the Major, when he was killed.—Towards the close of the Action / which it seems lasted but 10 minutes / The French running away, there was a flag hoisted, near the Cohue-Door, the Lieut: Govr crying out, at the same time, not to fire.—Some of the troops ceased firing & others still continued.—My Brother advanced almost as far as the Pyramid, to endeavour, if possible, to ascertain, amidts the noise & confusion, what that meant.—And there, he received a shot, which enter'd at the Right shoulder, & passed, nearly, thro' the center of the Back. My brother seems possitive that the shot came, from some of the Enemy, who had lodged themselves, in the Court-House; tho' most every Body here will have it that it was from the Highlanders. I think it not unlikely that in the confusion, he might have been fired at, by Both.—The Officers of the Regulars allow that he displayed marks of great-Courage—but that he certainly exposed himself more, than Prudence required. It does not seem, tho' the Event proved fortunate, that we acted with the regularity & caution which we should have observed—The Enemy having guns, at all the Avenues, leading to the Market-Place, might have swept away a great many of our troops, if they had managed them properly, & with Judgment.—For our troops march'd in columns, in face of the Enemy's guns; without having previously sent small Parties to get possession, by back-avenues, of those Houses, from which they might have obliged the Enemy to quit their guns; and thereby entirely clear their way for the Columns.—It appears to me also, that the Lieut: of Gren^rs of the 83^d Reg^t who, it is said, is to be recommended to a Company for his conduct, deserves more censure than Praise. He with a small Party leaps over a hedge to attack an Enemy twice in number, when he might have fired upon him from behind the Hedge, or rather have patiently waited, for the other Division of the Company that was coming another way; and thereby have saved the Life of several Brave sholdiers[1].—Upon the [whole][2] we always shew sufficient Courage if [ ][2] to shew an equal degree of Prudence, [ ][2] have less to fear.—But our Courage like the People is apt to contribute to our Disorder [

(1) *Sic.* (2) MS. déchiré.

Digitized by Google

][1] the Market-Place, where Major Pierson had [ ][1] Field-Piece that march'd at the head of the col[umn][1] to the rear, they were going, in the confusion [ ][1] and would doubtless have brought down several of [their] own People, had not Major Robin been luckily [at] hand, who cover'd the Touch-Hole with his sabre, at the instant that a Gunner was going to set fire to the primings and at the same time seized the Match out of his hand. The Procureur has received a very polite & obliging Letter from General Conway, to thank him for the account which he had sent the General, of the Action.—It was to be laid before the King, being looked upon as the most satisfactory account that had been received.—The Procureur is to send you a Copy of it.—The General has promised to interest himself in getting the rank settled between the Regulars and Militia, and seems to flatter us with a prospect of succeeding.—They who have affirm'd that the Militia had put themselves under the command of the Regulars are mistaken, they [merely][1] agreed to cooperate with them, in whatever might be for the good of the cause they were engaged in; and just waved their Pretentions to rank for the Time, in order to avoid Disputes, which might been of a dangerous if not of a fatal tendency in the critical situation we were in.—And in this Particular the General commends much their Conduct.

This Point of rank is a thing which our Lieut: Govr. seemed a few days ago, desirous of settling of himself: for he gave out in publick Orders, that the Militia were to put themselves under the command of the Regulars—which compelled the Colonels of Militia to resign, I am sure very much against their Inclination, and would probably have caused the total Dissolution of our Militia, had not he very soon recalled his Orders, on which the Colonels reassumed their Command as before.

Would it not be a proper time to have my Place of Com̄—ry[2] resigned now to my Brother, and could there not be a possibility of having the Pay augmented to 10 sh^s per Day?—To have it put on the footing of other com—ry's.—I think there would be some title for asking it.—When the Pay was settled at 6 sh^s there were not the same N^o of troops there [are][1] now—and I think, my Brother having been wounded in fighting for his King & Country, without Pay, is some degree of recommendation.

(1) MS. déchiré. (2) Commissary.

Digitized by Google

I received by the Packet three Letters from my Uncle;[1] which would have given me a very great Pleasure indeed, had it not been for those Parts in which he presses me so very strongly to come over to England. I feel that in the present circumstances, it is not probable that I shall be able to leave the Island.—If my Conduct has been so far approved, I cannot think of cancelling my former merit by a subsequent impropriety.—I hope, when he reflects maturely upon this, that he will not take it amiss that my Actions are determined by the nobler motives.—We heartily wish we had the General over here—It would give an Universal satisfaction. I think if Gov^t wish to secure this Island, they ought to reinforce us by the 5 Companies of the Glascow & the 5 Companies of the Highlanders that are now in Guernsey—Our Island being so very near the Coast of France, and there being so many Landing-Places to defend, some difference ought surely to be made between it & its sister-Island.—If we had these additional troops, then I think Gov^t might give us some able Major Gen. for Lieut. Govr & Commander in Chief, as I apprehend the command of 3000 Regulars & almost the same N^o of Militia, would not be beneath the command of an Off^r of that rank.—I think we should also have a citadel on The Town Hill—there is surely more reason, for having one there than for the one that is now building at Guernsey.

Yesterday I assisted with other gentlemen to fix the Proportion of the money subscribed, how it is to be distributed. We have got above 8000 Livres—Every widow to have 3 Louis d'ors—2 for each child of the killed or badly wounded—5 for every man that is badly wounded—& 3 for every man that is slightly wounded. We have thought proper to double the Proportion among the Militia by way of Encouragement; and we find there is a trifle rem^g of the 8.000 L. —I subscribed 10 Guineas & my Brother 5.—Mr Peter Mallet the most of any gentleman in the Island / 20 Guineas /.—My Love to my Mother, & sister, hoping she is now recover'd.

W. C. Lempriere.

(1) Philippe Lempriere, Seig^r de Chesnel, ancien Procureur-Général de Jersey, qui s'était établi en Angleterre, où il mourut.

Digitized by Google

IV.

Lettre de Thomas Pipon, (fils Josué) de la Moye, Procureur-Général et Colonel de Milice, au Lieut.-Bailli Charles Lempriere.

Jersey, 12th February 1781.

Sir,

I am favoured with your kind Letter of the 25th of last Month; and your Congratulations upon our late Deliverance from the unaccountable Attack of an insulting Enemy; I should not have failed gratifying Sooner my Inclination in writing, and answering your Expectations to receive from me, an Account of that extraordinary Transaction, which had nearly involved this Country in Total Ruin from the gross Misconduct and Captivity of our Leader; but depending upon your being yet at Bath with Mr Chesnel.(1) on the receipt of my Letter to him, and the unremitting Hurry which this Agitation had thrown me into, and the short stay of the Packet not furnishing me that Leisure I could have wished for to have given you the most minute Information of, and my private Opinion upon this momentous Concern; these Causes have protracted my Resolution. In order to give you the fullest Ideas of this Matter and an Account of my own Proceedings, I therewith transmit you Copies of what I have written General Conway on the Subject, which give a Summary Account of the Business of that extraordinary Day, and with the Detail I wrote Mr Chesnel (which I hear he has transmitted you) is pretty exactly what can be narrated upon the Subject: to these I subjoin a Note I have taken down of several Circumstances in the Conduct of the Lieut. Governor, which have occurred to me as given out from different Hands; and I must say that the whole of his Conduct when summed up hath so sunk and depreciated him in the Opinion of every Body, that I firmly believe, should he be continued in the Command, the Militia must be intirely undone, those Officers by whom it may be said to be supported expressing an

(1) Philippe Lempriere, Seigr de Chesnel, frère du Lieut.-Bailli Charles Lempriere.

Digitized by Google

unalterable Resolution to throw up; but should they not, he has so far forfeited and lost the Confidence of the Inhabitants, that from what I can learn, the inferior Class would I am afraid shew great Propensity to rebel against his Orders.

I am not surprised that my Name has not appeared upon the Gazette when I consider that what is published are Extracts of the *Lieut*[t] *Governor's Dispatches* from which, independent of their avowed Confusion, an exact Account is not to be expected of the Proceedings of the Day to which he must from his Captivity be in a great Measure a Stranger; neither can I find that he has had Recourse to any Person, who from having been Sharer in the Action, and what preceded it, might be instrumental in stating a satisfactory Narrative of the Transaction. As if he was to be inconsistent in every Stage of the Tryal he has been put to, the Thanks which he has returned the Troops upon his Release, have appeared upon the public Papers, differently from those handed to the Comanding Officers of Corps here, the Publication complimenting a certain Captain in *the W___ Militia for his Assistance*, which Part is not *contained in the Orders here;* Many are offended at, not so much the Contrariety of this Performance, as the Partiality of it, as it is conceived this Personage hath no Claim to the Distinction conferred on him, except his having shared the Captivity of his Chieftain, and having been suffered on Parole and obtained a Safe-Guard for his House; but indeed there may be private Reasons for this singular Partiality, the Dread of a known venomous Pen.—As for what relates to me you are very sensible it has, on these Occasions, been my Lot to find my earnest Endeavours, and the, not inconsiderable Share, I have had in the real Defense of the Island in both Attacks, unjustly obliterated; I am unskilful in holding forth any Merit of my own as you well know; but I am confident, if the worthy Major Pierson had out-lived the Event, he being truely a Witness for me, would I trust have done me that Justice which my Zeal could challenge; and the Public might have known that his own Resolution had not been unsupported but strengthened by my decided Opinion and Countenance: All that which a Man of Honour and Delicacy ought to say of himself is conveyed in my Narrative to the General, from whom I have

Digitized by Google

received a very obliging and flattering answer, that being prevented by Indisposition waiting upon his Majesty with it, he had sent it to Lord Hillsborough and would not fail to do me Justice in the Opinion of his Majesty in regard to my Conduct; if what I have done is not sufficient to draw down Approbation, I must never expect the Marks of it to be conferred on Me; be that as it may, Mental Satisfaction and the pleasing Reflection of having discharged my Duty is the sweetest Reward, though it may not be accompanied with temporal Advantages.

It is a prevailing Opinion here that there hath been some treacherous Practices between the Enemy and some of the Inhabitants. Indeed the extraordinary Temerity of the Enemy in attempting with so little Caution the Reduction of the Island in itself formidable and with so inconsiderable a Force, though it is plain their first success was to be supported might argue in them some Hope or Dependance of Countenance within the Country: Yet, notwithstanding the Biass which such Doubts are apt to create, little Matter hath hitherto been derived, to empeach any Body, except Millais, who you must have heard is under Confinement from the strength of the Papers taken from the Enemy, by which it seems he was looked upon on their Part under some Promise or Engagement to favour their Undertaking: what Government will be able to make of it, is a matter of Uncertainty; however it is happy for Us that this Sort of Business is taken from our Hands, as the Event of a Decision here would expose the Magistrates and Ministers of Justice to much Reproach and obloquy from all Partisans: Although this late Attack should in my Opinion be expected to create very serious Attention in every Mind, upon the least Step which savours of a treacherous Intent, Yet we have Room to think that the Night Fires which had occasioned so much Contemplation, have not been totally discontinued if the Guard-Reports are to be credited; Colonel Lempriere and I have repeatedly laid our Heads together upon the Matter, and have resolved to neglect Nothing which may tend to a Discovery of the Authors of a Practice so dangerous and alarming.

The unchecked Progress of the Enemy in this last Attempt affords us a Melancholy Experience that little or no Dependance is

Digitized by Google

to be built upon the Watchfulness of our Militia-Guards which that enormous Vice of Drunkenness often reduce to a State of Inability to go through the most common Duty:—a Vice which though so hurtful to the Community is not to be checked in this Country, as you are sensible that past Experience hath shewn Attempts to effect that laudable Purpose, excite the most vigorous Opposition and reflect discredit upon the Movers; but whatever be the Opinion of our respectable Senators and Divines upon the Means of retrenching the Habit, our Enemies wisely make Use of that very Evil to work our Destruction, as it may be gathered from their own Papers about the Means of succeeding to reduce the Island; by which it is plain that they fixed upon the Days of the Week, in which they have already twice attempted to captivate the Country, meerly because the common People are still more prone, from the Saturday to the Monday, to be swallowed up in Drunkenness. The Guard at la Rocque whose Supiness (1) favoured the Enemy's Landing, without the Alarm being sounded, has been taken into Custody;(2) and Measures have been used to a proper Investigation of their Neglect; what is most apparent is that the Chief was intoxicated and gave up the Care of the Guard, which if properly governed according to their Orders might have discovered the Attempt from the Enemy although some Persons hold that they could not be perceived from that Guard: what is more astonishing yet, is the Enemy's March to Town, by the Road between Parker's House near the Dick, and the Guard of the Artillery Company, without being noticed by their Centries, which was unavoidable if they had been upon Duty, notwithstanding which no Notice has been taken of this criminal Neglect in regular Troops; in

(1) *Sic.*

(2) Le 17 janvier 1781, le chef de garde qui était de service à la tour de La Rocque dans la nuit du 5 au 6 janvier 1781, et huit hommes, furent présentés en Justice pour avoir tellement négligé leur devoir "que l'ennemi n'auroit pas été aperçu avant qu'ils n'eussent débarqué et marché et surpris la ville de St. Hélier". Le chef de garde fut envoyé en prison, les autres reçus à caution. Le 3 février 1781, cette affaire fut remise au Lieut.-Gouverneur et au Colonel du Régiment de l'Est, pour voir si en faisant bon guet il était possible, de l'endroit où était la Garde, d'apercevoir l'approche et le débarquement de l'ennemi. Le 17 Mars un des miliciens dans le Bataillon de St. Laurens fut présenté en cour pour ne s'être trouvé à son poste le 6 Janvier. Son procès eut lieu le 31 Mars et il fut condamné à 15 jours d'emprisonnement au pain et à l'eau, les fers aux jambes. Il fut ordonné que l'acte de la Cour serait lu à la tête des Régiments. [*Ex.* 116].

Digitized by Google

a Word every political Spring of Government in this Country seems to have been unhinged since this extraordinary Event; and so many Circumstances combined lead many Persons to very unfavourable Conjectures and Conclusions against our Director; I suspend my Judgment, and shall never condemn any Man unheard; but one sentiment I cannot help acquiescing in, is, that he has shewn himself perfectly unequal to his Task; neither could I ever resolve to have my Actions in a Military Line governed by such Directions.

The Change which takes Place upon his Avocation is such, as presented itself of Course, and I think no material Exception can be made against it, the Man (1) being, I make no doubt, well intended, cannot be Inferior in Point of Abilities to his Precurseur; however he must be raw in the Constitution and knowledge of the Country, and I could wish, that an Officer with his own Corps in the Island, had never the Command, this is one of two standing Exceptions with me, the other is against a Native; under that of the last Denomination I shall never more Serve in the Militia.

I could wish the General's Health hath allowed his coming over to have put things again in proper Course, and given Life to the Machine much impaired and disordered by the last Concussion, and hardly to be well set agoing again by a new Hand unacquainted with it's Movements. I should have been happy to have been able to answer the other Parts of your obliging Letter in what relates to our Matters in the civil Line, but an unexpected Fit of Pain followed by a swelling in my Left Foot, (which I am mortified to be in some Manner obliged to look upon as the Gout) having confined me at Home for 8 Days past has prevented my getting the Memorial about the Fellowships signed, and taking the necessary Information about the other Points which you wish me to solve about your Concerns. I shall however endeavour to satisfy you as far as I can upon those different Heads, and that as speedily as possible.

(1) Le Colonel John Reid, dont il est question ici, fut par Commission Royale (entérinée le 17 fév. 1781) nommé jusqu'à nouvel Ordre, Commandant en Chef et Lieut.-Gouverneur, le Gouverneur (Gén! Conway) ayant obtenu un congé pour cause de maladie, et le Lieut.-Gouverneur (Major Corbet) étant mandé à Londres. [Ordres du Conseil, Vol. IV, p. 599].

Digitized by Google

Colonel Lempriere was so good as to pay me a Visit last Sunday, we conferred upon your Letters, I communicated to him the General's very kind Return to my Letters, the Latter he had seen Copy of upon his Arrival; he mentioned to me yours and his Uncle's Earnestness for his return to England for this and the ensuing Month; but imparted that he could not bring his Mind to acquiesce in departing from the Island in it's actual State, notwithstanding he otherwise felt the most pressing Inducements to gratify your Wishes in that Respect. I must confess that I agreed with him in Opinion; and could not dissemble to him that I thought the Manner of his Repairing hither upon the first Intelligence of our Danger reflected the highest Honour upon him; but that I should be apprehensive his retiring from it now though perfectly concileable with dispassionate Men, would expose him to the Censure and Malice of those Enemies who look for nothing More than a pretext to tarnish the Lustre of the Family.

I have the Happiness to add that our Friend Mr. Thos has so far got over his Wound, that we can rely upon his getting freed from any bad Effects accruing from it. Therefore I hope you will persuade yourself and Mrs De Rozel, that it now is to be reflected on by his Friends as ministering to his Honour and Credit without affecting his future Health; Mrs Pipon and her Daughters are now pretty well returned to a State of Tranquility, but were much affected by the late sudden Attack; they desire to Join me in respectful Compliments to yourself, Mrs De Rozel and Miss Lempriere; I remain with sincere Regard

Sir

Your most obedient and
Most humble Servant

Thos. Pipon.

Digitized by Google

V.

Copie d'une Lettre de Thomas Pipon, Procureur-Général, au Général Conway, Gouverneur de Jersey.

Copy Private

Sir,

I think it an indispensable Duty in me not to dissemble to your Excellency the true Situation of this Island, and the Sense of the Inhabitants upon the Proceedings on the late extraordinary Event that has agitated this Country: Every Body seems to allow that, the Lieut^t. Govern^r. being surprised and taken Prisoner, although amazing, is not without Example; but that, being in the Power of the Enemy, he should agree in a Capitulation by which the Troops were to surrender, and the Island and Fortifications be given up, before we could know the strength of our Enemies, or had tried any of the Means which Providence had put into our Hands; should go at the Head of some of the french Forces to put them in Possession of the Castle Eliz^th.; and by his written Orders to the commanding Officer in that Garrison, and to the Officers of the Troops, as well as by the Arguments made use of to our Forces, he should attempt to tie our Hands, and induce to an acquiescence in his Treaty; and should send Messages for the Lieut^t. Bailly (1) and myself as his Majesty's Procureur, to repair to him in order to give our Sanction to it, seemed not to be reconciled with the Duty of a commanding Officer either towards his Majesty or the Subjects under his Protection. Notwithstanding Mine and the general Opinion that the Governor being in the Power, and awed by the Fear of the Enemy, could no longer command or expect Obedience from, those who were at Liberty and had Arms in their Hands, nor bind them by such an Agreement upon which they had not been consulted; Yet I saw and I since learn that the most respectable Part in the different Departments, saw likewise, that, in

(1) Josué Pipon, de la Moye, (père du Procureur-Général) nommé Lieut.-Bailli en second par Commission de Lord Carteret, Bailli, entérinée le 25 nov. 1780. [Ordres du Conseil, Vol. IV, p. 598].

Digitized by Google

attempting to rescue and save the Country, we should be exposed, if overpowered by the Enemy, (whose real strength we were Ignorant of and which was magnified to us by the Lieut^t Governor on their Authority) to the most ignominious Treatment, upon the Foundation, that we had broken a Capitulation, by which, right or wrong, they would have held us bound. Things being upon this Footing your Excellency will Judge that the Lieut^t Governor has lost, if not forfeited the Confidence of the Inhabitants; and I could even say that the Construction of his Conduct by many goes still farther; so far that I hear many profess that the Island once restored to Tranquility, they can no longer think of serving under their present Commander. The Knowledge I have of your Excellency's Zeal for the Prosperity of this your Government does not allow me to keep from your Excellency our real but unhappy Situation, that such effectual Operations may be used as may restore Confidence, and insure the Safety of the Island.

Jersey, 8th January 1781.

His Excellency Genl Conway &c. &c. &c.

Digitized by Google

ETUDE SUR LES TITRES CIVILS ET ECCLÉSIASTIQUES À JERSEY DEPUIS LE QUINZIÈME SIÈCLE.

Les Iles de la Manche ont, comme l'on sait, conservé une foule d'institutions, d'usages, de coutumes, de termes, d'expressions, que des révolutions, paisibles ou violentes, ont fait disparaître en d'autres pays. Parmi ces vestiges du passé, tout particuliers à Jersey, l'étranger qui cherche à se familiariser avec nos us et coutumes, constate avec surprise la survivance de certains mots, appellations ou titres, depuis longtemps tombés en désuétude dans les pays de langue française : ce sont les termes d'Ecuyer, de Gentilhomme, de Maître, de Maîtresse, de Demoiselle, etc. usités pour déterminer les différents degrés dans l'échelle sociale.

Les personnes non initiées trouvent qu'il est bien difficile de s'orienter dans le dédale des titres jersiais ; elles se perdent dans ces diverses appellations, dont elles ignorent la raison d'être et la valeur relative dans le passé ; elles se demandent pourquoi ces termes n'ont pas depuis longtemps été remplacés par d'autres plus égalitaires. La difficulté n'est peut-être pas aussi grande qu'on semble le croire, et la terminologie en question n'est pas si compliquée qu'on ne puisse la comprendre. Quoi qu'il en soit, ce sujet nous a semblé assez intéressant pour mériter une courte étude. Il est à peine besoin de dire que nous le traiterons, autant que possible, à un point de vue strictement local. Nous parlerons successivement des titres civils, masculins et féminins, des titres féodaux et des titres ecclésiastiques.

Digitized by Google

TITRES CIVILS.

Jusque vers 1530 les titres sont très rares à Jersey, soit dans les Extentes, soit dans les Rôles de la Cour Royale, soit dans les contrats. On trouve parfois au quatorzième et au quinzième siècles, quelques noms précédés d'un titre, mais il s'agit alors des de Carteret, des de St. Martin, ou d'une autre famille patricienne. Par exemple, en 1362, Monsr Regnaut de Carteret, Juré-Justicier; en 1467, Honorable Homme Joh̃n Michiel, Procureur-Général du Comte de Maulevriers, Seigneur des Iles; en 1470, Honneste Gentilhomme Jean Nicolle, Maître Portier du Château Montorgueil; en 1485, Noble Homme Thomas de St. Martin; en 1488, Honorable Homme Thomas de St. Martin (probablement le même); en 1495, Très Honorable gentil hõme Guillaume de St. Martin; en 1499, *Noble Hõme* Thomas de St. Martin *escuier;* hoñorable *gentill homme* Joh̃n Lempriere, 1502. Nous ne parlerons pas ici du titre de Chevalier.

A partir de 1530 environ, il y a une tendance à donner un peu plus souvent des titres aux sommités sociales, Seigneurs de grands fiefs ou principaux dignitaires de la Cour Royale; mais il paraît bien qu'il n'y avait pas de règle établie à ce sujet, et que cela dépendait du bon plaisir de ceux qui rédigeaient les Actes de la Cour Royale, car les noms des mêmes personnes y apparaissent tantôt avec, et tantôt sans un titre. Dans le premier cas, le titre usité était de préférence celui de gentilhomme. Celui de " Maître ", en abrégé " *M^e^* " était rare, et appliqué principalement à quelques ecclésiastiques, ainsi que nous le verrons plus loin.

Vers 1550 on voit apparaître les titres d' " Honneste Homme ", en abrégé *Hõeste Ho^e^*, et plus rarement *Honneste gentilhomme* (*Hõeste gent.*) Ils sont attribués généralement aux Seigneurs des fiefs importants, aux Jurés-Justiciers, à certains fonctionnaires de la Cour Royale, tels que Procureur-Général, Avocat-Général, Vicomte, et au Receveur-Général, ou encore à quelques particuliers de bonne famille. Par exemple, Honeste gentilhomme Joh̃n Lempriere (1549); Honneste Homme Nicolas de Soulemont (1565); Honnête gentilhomme Henry Dumaresq (1566); Honneste gentilhomme Gilles Lempriere (1570). Le titre " Honorable Homme " est donné de temps en temps au

Digitized by Google

seizième siècle, par exemple, en 1568, on lit: Honorable Homme John Dumaresq, Bailli, mais ce terme ne tarde pas à sortir d'usage.

En ce qui concerne les Jurés-Justiciers, on s'étonnera peut-être de voir qu'ils n'étaient revêtus d'aucun titre dans les intitulés des séances de la Cour et des Etats, et à la fin des contrats. On croyait sans doute assez les honorer en les appelant simplement " Jurets ". En dehors des intitulés &c. on avait soin, en général, de les qualifier d'*Honneste Homme,* ainsi que nous l'avons dit ci-dessus. Ce n'est d'ailleurs qu'à partir de 1712 que les Jurés-Justiciers sont toujours revêtus d'un titre dans les intitulés.

A la fin du seizième siècle et dans les premières années du dix-septième, ce titre d'Honnête Homme devint d'un usage très fréquent et l'on en fit un tel abus que la Cour Royale dut y mettre bon ordre en 1610. Témoin l'Acte suivant, cité par De la Croix (Les Etats de l'Ile de Jersey, 2e partie, page 41): " 1610, 27 sep-" tembre. Pour eviter une façon et tiltre qui se baillent à diverses " personnes par ces mots " Honneste Homme " comme au mespris des " autres. Il est trouvé expedient qu'il soit delaissé en temps à venir " en l'évocation des personnes sinon quils soient gentilshommes ou " officiers de la Cour Royale ".

A partir de cette date (1610) " Honneste Homme " est de moins en moins usité et ne tarde pas à disparaître complètement, pour faire place aux appellations *Maître, Monsieur, gentilhomme,* et *écuyer.* Déjà vers 1590, ces termes, jusqu'alors assez rares, avaient commencé à se répandre davantage. On les employait même quelquefois conjointement, et l'on rencontre des combinaisons comme celles-ci : Maître Philippe Maret gentilhomme ; Monsieur Maître Antoine Poulet Escuyer (1590) ; Monsieur Maître George Poulet Escuyer (1600) ; mais c'étaient là des cas isolés. On en était alors (vers 1600), pour les titres, comme à une époque de transition, où aucune règle précise ne faisait encore autorité. Tel, par exemple, qui dans sa jeunesse était simplement Jean ou Philippe X ou Y, se voyait qualifié de Maître ou d'Honnête Homme dans son âge mûr, et devenu fonctionnaire important ou Juré-Justicier, achevait sa carrière avec le titre de gentilhomme.

Digitized by Google

Ainsi Philippe Maret, qui devint Juré-Justicier et Député-Gouverneur, était d'abord appelé Philippe Maret tout court, puis Honnête Homme ou Me Philippe Maret, et enfin Philippe Maret gentilhomme. Il en fut de même de quelques autres, tels que Benjamin La Cloche, Jean Le Hardy, Aaron Messervy, qui tous devinrent Jurés-Justiciers.

L'appellation " Maître ", en abrégé Me ou Mre se généralise vers le milieu du dix-septième siècle (1). Lorsqu'elle entra d'abord en usage elle ne s'appliquait qu'à fort peu de personnes, mais avec les années, elle devint de plus en plus fréquente et perdit en quelque sorte de son prestige et de son importance. On pourrait dire de la valeur relative des appellations ou titres ce que M. E. Deschanel disait il y a quelque temps des mots en général : " Comme le relief " des monnaies s'efface par le long usage, il en est ainsi des mots ; ils " s'usent par le temps et ne font plus la même impression sur l'esprit " que lorsqu'ils étaient neufs."

Vers 1640 bon nombre de personnes à Jersey sont appelées *Maître :* la plupart des Connétables, les Avocats, les grands propriétaires ou négociants aisés, etc., tandis que le titre de gentilhomme s'applique à la plupart des Jurés-Justiciers, aux principaux dignitaires de la Cour, aux seigneurs de fiefs importants, et à quelques autres personnes de l'aristocratie.

Notons qu'à l'époque des guerres civiles, et lorsque Royalistes et Parlementaires étaient tour à tour maîtres de l'Ile (1643–1660), les partis, par mépris, se donnaient réciproquement des titres inférieurs à ceux qui leur revenaient de droit. Ainsi Messire George de Carteret, en 1655, est appelé simplement George de Carteret gentilhomme ou Ecuyer. De même pour Messire Philippe de Carteret, Seigneur de St.-Ouen, son cousin germain et beau-frère. Et ainsi des autres appellations.

A la fin du dix-septième siècle on vit s'augmenter encore le nombre de ceux qui portaient le titre de Gentilhomme, (souvent en

(1) Il est souvent difficile de savoir au juste, dans l'écriture de cette époque, si l'abréviation employée signifie Monsieur ou Maître (Mr ou Me), la petite lettre finale étant douteuse ; mais dans la grande majorité des cas c'est bien *Maître* qu'il faut lire ; on est frappé en effet de trouver quelquefois la même abréviation lorsque, sans le moindre doute, on veut désigner le nom de famille Le Maistre.

Digitized by Google

abrégé Gt), ou celui de Maître. En 1682 tous les Officiers du Connétable de St.-Hélier sont appelés *Maître.* [Voir Ex. 65]. D'autre part le titre de gentilhomme devient en quelque sorte héréditaire dans un bon nombre de familles notables, ou plutôt dans leurs branches les plus importantes. Chose curieuse, dans plusieurs cas, l'aîné était gentilhomme, tandis que ses frères puînés n'étaient que *Maître.* Quelquefois aussi, l'aîné était qualifié de Me et ses frères puînés n'avaient aucun titre. Il n'est pas, enfin, sans exemple qu'un puîné portât un titre plus élevé que son aîné, sans qu'il soit facile de déterminer la cause exacte de ce fait.

Nous n'avons guère parlé, jusqu'à présent, du vocable Ecuyer. Très rare avant 1660, et attribué seulement à quelques-uns des premiers de l'Ile, il devient d'un usage un peu plus fréquent vers 1680. Les seigneurs des 4 ou 5 principaux fiefs y prétendent et s'en parent sans opposition. Plusieurs Jurés-Justiciers, qui n'étaient pas Seigneurs de grands fiefs, commencent aussi à se faire appeler *Ecuyer,* comme par exemple Philippe Payn (1) et Jean La Cloche. Ils étaient en même temps Colonels de Milice, et prétendaient peut-être au titre d'Ecuyer en vertu de leur commission. M. La Cloche (ou de La Cloche, comme il se faisait volontiers appeler), au cours d'un procès qu'il eut avec le Procureur-Général et l'Avocat-Général, se vit contester par ceux-ci le titre d'Ecuyer qu'il s'attribuait dans la cause. [Ex. 66, 30 oct. 1683, et Ex. 67, 15 nov. 1684]. Le 7 juillet 1685 on constate que M. La Cloche avait décidé de ne plus siéger comme Juré-Justicier à moins d'être qualifié d'Ecuyer. [Ex. 67, date citée]. Cet exemple nous montre quelle importance on attachait, au dix-septième siècle, aux questions d'étiquette et de préséance.

A partir de sept. 1712, sauf erreur, tous les Jurés-Justiciers sont qualifiés d'Ecuyer dans les intitulés des séances de la C. R. &c.

On est frappé, en examinant les Rôles pour la première moitié du dix-huitième siècle, du grand nombre de personnes dont le nom est précédé des abréviations M. et Mr. Il ne faudrait pas se hâter

(1) Petit fils d'Edouard Payn qui, lorsqu'il fut assermenté Juré-Justicier en 1616, réclama au siège de Justice une place en rapport avec l'ancienneté de sa famille.

Digitized by Google

de conclure qu'elles doivent être toujours lues " Monsieur " : le plus souvent elles étaient l'équivalent de " Maître ". Il est à remarquer, en effet, que lorsqu'il il y eut un changement de Greffier, à la mort de M. Jean Pipon, en 1746, les mêmes personnes qualifiées précédemment de Mr ou de M., sont le plus souvent appelées *Me* (Maître). Il semble donc qu'à cette époque M., Mr et Me avaient une seule et même signification. D'ailleurs *Monsieur* s'écrivait généralement, soit en toutes lettres, soit en abrégé *Monsr*. Ce n'est qu'à une époque très moderne qu'on écrit quelquefois *M.* pour *Monsieur*.

Abordons maintenant une question que nous n'avons fait qu'effleurer plus haut, et qui allait devenir des plus importantes : Les Commissions de Milice avaient-elles anciennement, c'est à dire avant la fin du 18e siècle, quelque rapport avec les titres dont on revêtait les particuliers dans les Actes de la Cour Royale, etc. ? A part un ou deux cas douteux, nous n'hésitons pas à répondre par la négative.

On était gentilhomme par droit de naissance, et une Commission, même de Major ou de Lieut.-Colonel, ne conférait pas nécessairement le titre de gentilhomme ou celui d'Ecuyer. Voici quelques exemples :

. Elie Dumaresq gentilhomme, fils de Jean Dumaresq gent. fils Jean fils Jean fils Daniel, était en 1745 matelot à bord du Corsaire l'Expédition, commandé par le Capitaine Wm Bushell, et fut blessé dans un combat.(1) [Ex. 100, 12 juin 1746]. A la date du 4 mai 1765, nous trouvons mention de Philippe Marett gentilhomme, " marinier à Boston, Nouvelle-Angleterre." [Ex. 107].

En 1750, et les années suivantes, le Colonel Nicolas Remon, de la Milice, est appelé simplement Monsr Nicolas Remon.

En 1781, Elie Dumaresq, gentilhomme, un des hommes de la garde, insulte Me Amice Hue, Enseigne au Régiment du Nord-Ouest. [Ex. 117, commencement du livre]. Donc un simple soldat pouvait être appelé gentilhomme alors que son officier ne l'était pas.

Hâtons-nous de le dire, nous n'ignorons pas que dans les anciennes Commissions de Milice,—rédigées en anglais—délivrées par

(1) Il y avait procès au sujet de l'allocation de 20 pistoles accordée, semble-t-il, à tous ceux qui recevaient une blessure dans une campagne.

Digitized by Google

les Gouverneurs ou Lieut.-Gouverneurs, les lieutenants de Milice étaient stylés " gentlemen ", les Capitaines et les officiers supérieurs, " Esquires " ; mais les documents insulaires, rédigés, comme l'on sait, en français, ne suivaient pas cette règle avant 1786, date à laquelle eut lieu un changement important.

La divergence que l'on vient de constater donnait lieu cependant à des réclamations, à des prétentions que la Cour Royale ne pouvait pas entièrement passer sous silence. Ainsi, en 1783, au cours d'un procès qui eut lieu à la Cour d'Héritage, Me Jean Le Touzel demande à s'en aller sans jour, par informalité etc. ....., faute d'être qualifié d'Ecuyer comme Major du Régiment de l'Est. La Cour décide que ledit Le Touzel ayant déjà fait défaut en qualité de Me Jean Le Touzel depuis qu'il a ladite Commission, doit plaider au mérite de la cause. [H. 36, avant 2 oct. 1783]. D'autre part, un autre Acte constate, le 3 juin 1785, que Thomas Anley, Capitaine au Bataillon de St. Hélier, se qualifie d'Ecuyer contrairement à l'usage. [Ex. 120].

Jusque vers cette époque, en effet, l'habitude avait été d'appeler *Maître* ou *Monsr.* les officiers de Milice qui n'étaient pas gentilshommes de naissance. Les preuves à l'appui sont très nombreuses, et il nous paraît superflu de donner d'autres exemples.

Nous avons fait allusion plus haut à un changement qui se produisit en 1786 ; ce fut le point de départ d'un régime nouveau. Le 18 novembre de cette année il est fait mention dans les Rôles de la Cour Royale (Ex. 123) d'un Ordre du Conseil, enregistré à Guernesey le 10 mars 1775, qui confirme à Jean Brock Ecr. et à toutes perpersonnes portant une Commission de Capitaine dans la Milice de Guernesey ou ayant le rang d'Officier de Camp, le droit et titre d'Ecuyer. Copie dudit Acte [1] fut réclamée ce jour-là (18 nov. 1786) par Jean Dumaresq Ecr. (probablement celui qui devint Chevalier et Lieut.-Bailli).

Bien que cet Ordre ne fût pas entériné aux Rôles à Jersey, mais simplement résumé, il n'en eut pas moins force de loi dans notre Ile, et c'est encore d'après lui qu'on se règle aujourd'hui.

(1) *Sic.*

Digitized by Google

Ce fut alors un changement à vue : Tel qui s'appelait auparavant Me Philippe X. se trouva transformé en Philippe X. *gentilhomme ;* M. Thomas Y. de la veille, était métamorphosé le lendemain en Thomas Y. *Ecuyer.* Oncques n'avait-on vu à Jersey pareille floraison de gens de qualité !

Le nouveau régime, néanmoins, ne s'établit pas sans quelque difficulté, car la Cour Royale ne semble pas s'y être toujours prêtée de bonne grâce. Ainsi, le 21 nov. 1787, plusieurs Inspecteurs des Chemins se font assermenter sous les titres que leur donnent leurs Commissions dans la Milice. Nous lisons que " la Cour ne les leur " conteste pas, ne jugeant pas que ce fût de sa province de les leur " contester." [Ex. 124].

C'est ici, peut-être, le moment de noter que vers 1796 s'introduit l'usage d'écrire le mot écuyer sous la forme incorrecte Escuier ou Ecuier. Il est vrai qu'on rencontre cette orthographe dans quelques documents du commencement du 16e siècle, mais dans les Rôles du dix-septième et du dix-huitième, et dans les premiers journaux publiés à Jersey, on écrivait correctement *Escuyer* ou *Ecuyer.* On lit par exemple dans la chanson sur les héros de la bataille de Jersey :

" —— dit-il, en quel danger,
" Je vais mettre un Ecuyer ! "

On s'explique difficilement comment l'orthographe correcte de ce mot a fait place à un tel barbarisme, qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Il nous remet en mémoire ces vers souvent cités :

" Vous serait-il égal de nous parler français ?
" La langue que parlaient Racine et Fénelon
" Nous conviendrait encor si vous le trouviez bon."

Au dix-neuvième siècle s'est manifestée une tendance à faire dépendre les titres uniquement des Commissions de Milice. Cependant on doit tenir compte aussi de la naissance. A plusieurs reprises, croyons-nous, la Cour Royale a admis ce principe. En 1829, la Cour reconnut que M. François-Jean Le Montais (Ecrivain) avait le droit de s'intituler gentilhomme, les membres de sa famille ayant porté ce titre depuis un temps immémorial. Peu de temps après, le 5 mai 1831, dans une affaire entre M. Philippe Messervy (Ecrivain)

Digitized by Google

et le même M. François-Jean Le Montais (plus tard Juré-Justicier), le premier prétendait que le second se qualifiait à tort de gentilhomme, n'étant pas officier dans la Milice. La Cour écarta cette prétention et mit les parties hors de Cour. [Ex. 158, date citée ; voir aussi les journaux du temps]. En 1835, nous trouvons mention de James de Carteret gentilhomme, *soldat* dans la Compagnie du Coin au Régiment du Nord-Ouest de la Milice. [Ex. 161, 4 juillet].

Des fonctions civiles précédemment exercées en Angleterre donnent-elles droit à un titre à Jersey ? Cette question s'est quelquefois posée, et a été d'habitude résolue avec beaucoup de largeur. Cependant un cas particulier est à citer : Le 25 nov. 1845, M. W. O. Patch ayant prétendu, au cours d'un procès, au titre d'Ecuyer, d'autant qu'il aurait été Commis dans les bureaux du Conseil Privé de S.M., la Cour lui refusa ce titre, parce que M. Patch n'avait fourni aucune preuve écrite à l'appui de son affirmation. [Ex. 167].

Nous n'avons pas parlé de l'appellation " Mess " en usage de nos jours ; elle n'est employée que dans la conversation depuis moins d'un siècle, et semble être l'abrégé de l'anglais " Mister."

TITRES FÉMININS.—Les titres féminins sont très rares à Jersey avant le seizième siècle. Vers 1560, on commence à donner de temps en temps des titres aux femmes de la plus haute aristocratie du pays. Par exemple, 1568, Collette Dumaresq *gentilfemme ;* 1570, *Honneste Demoiselle* Collette Dumaresq.

Un peu plus tard, vers 1600, on rencontre, mais encore rarement, l'appellation *Maîtresse*, aussi donnée à des personnes de qualité ; elle correspond à *Maître*, et devient plus fréquente à mesure que le dix-septième siècle se déroule. Dans les premiers temps, on l'écrivait volontiers en entier : *Metresse*, bientôt en abrégé M^rsse^, puis M^sse^ ou M^se^.

Le titre de Dame—surtout pour les femmes mariées—et celui de Demoiselle,[1] sont aussi usités parfois au dix-septième siècle, tous les deux pour désigner les femmes de la classe supérieure, mais bien-

(1) On sait que le titre de " Demoiselle " est encore donné dans les Actes officiels—à Jersey—même aux femmes mariées, lorsqu'elles ont droit à ce titre, soit par leur naissance, soit par le rang de leur mari.

Digitized by Google

tôt celui de *dame* se fait plus rare, tandis que celui de *Demoiselle*, au contraire, devient plus fréquent.

Le titre d'une femme mariée se déterminait généralement, au dix-septième siècle, d'après celui de son mari. Il pouvait donc arriver que de deux sœurs l'une était qualifiée de " Demoiselle " parce que son mari avait le titre de gentilhomme, et que l'autre était appelée simplement *Maîtresse*, son mari n'étant que Me un Tel.

A partir du dix-huitième siècle le titre de " Demoiselle " (comme celui de gentilhomme) devient héréditaire dans un certain nombre de familles, malgré les fluctuations de fortune ou les mésalliances. D'après la tradition, une Dumaresq, du Morin, disait vers 1790 que le titre de Demoiselle valait mieux que cent quartiers de froment de rente.

Parallèlement, l'appellation *Maîtresse* était devenue d'un usage plus fréquent. Vers la fin du dix-huitième siècle, on voit apparaître parfois dans les Rôles, et surtout dans les Registres paroissiaux, une nouvelle appellation féminine, celle de *Miss*, empruntée à la langue anglaise.

Il est curieux de trouver les trois titres de Demoiselle, de Miss et de Maîtresse, en 1838, dans un seul et même Acte d'Héritage, où il s'agit de déclarations de personnes décédées sans héritiers directs. Ce terme de Miss, employé dans des Actes en langue française, aurait-il été introduit comme titre intermédiaire entre ceux de Demoiselle et de Maîtresse, ou serait ce tout simplement que le mélange des deux langues qui avait lieu depuis longtemps, sans doute, dans la conversation, commençait à se glisser dans la rédaction des documents officiels ? Dans ce dernier cas, *Miss* serait l'équivalent de *Demoiselle*.

Nous avons dit plus haut qu'autrefois le titre d'une femme mariée se réglait volontiers sur celui de son mari. La réciproque avait-elle lieu, et le titre héréditaire d'une femme avait-il le pouvoir de modifier celui de son mari ? Nous n'hésitons pas à répondre par la négative, du moins en ce qui concerne les usages modernes. On peut citer en effet l'exemple de M. David X. qui, ayant épousé une demoiselle de l'une des meilleures familles du pays, crut avoir le droit de se styler gentilhomme dans un procès devant la Cour Royale le 14 nov. 1829. On dit qu'il justifiait aussi d'une Commission d'En-

Digitized by Google

seigne dans un corps irrégulier créé à l'époque des guerres avec la France, mais ceci ne lui semblait, peut-être, pas suffisant. C'est à cette occasion, croyons-nous, que M. David X. s'attira, de la part de l'Avocat-Général Dupré, une comparaison familière que nous ne reproduirons pas ici.

TITRES ECCLÉSIASTIQUES.—Les titres ecclésiastiques suivants étaient anciennement usités à Jersey : Sire, Dom, Clerc et Maître ; nous ne parlerons pas des titres latins, comme *discretus vir*, *discretissimus vir*, (celui-ci donné au Doyen), etc. Le terme de *Sire*—on disait en France *Messire*—se rencontre à Jersey dès les temps les plus reculés, et l'usage s'en continue jusqu'à la Réformation ; par exemple, en 1432, Sire Rogier Hebert psonne (personne = *parson*) de l'Eglise de St. Hélier et *attourné* des clercs de ladite Eglise. Sire Mahie le Gallez pbre, 1490, &c. On trouve quelquefois l'abréviation S^e^ ou ß^e^ La grande majorité des prêtres étaient ainsi désignés, et l'on sait qu'ils étaient très nombreux à Jersey au quinzième et surtout au seizième siècle. L'appellation *Dom* (Dominus) était une variante, et se rencontre beaucoup moins souvent ; voici cependant quelques exemples : Dom Guillaume le Roux, 1431 ; Dom Johan Hubert, enterré à St. Sauveur en 1544 ; Dom Germain Falle, aussi enterré à St. Sauveur, en 1548. Ces deux termes, *Sire* et *Dom*, il est à peine besoin de le rappeler, disparurent à mesure que la Réformation s'affermissait.

Le mot *Clerc* était aussi employé anciennement pour qualifier les membres du clergé.—Il ne faut pas oublier cependant qu'il servait aussi à désigner le Greffier de la Cour Royale qui, bien entendu, n'était pas d'habitude un ecclésiastique.—A la fin du seizième siècle beaucoup d'anciens ecclésiastiques restés fidèles au Catholicisme, étaient appelés *Clerc* plutôt que *Sire* ou *Dom*. On disait par exemple : Louis Gibaut *clerc* (1586) ; Ralph Nicolle *clerc* (1587) ; Regnauld Baudains *clerc* (1589), etc. etc. Chose curieuse, dans un même Acte le même homme pouvait être appelé *Sire* et *clerc* successivement ; en voici un exemple : Louis Gibaut, fils Philbert, aîné à la succession collatérale de Louis Gibaut *clerc*, Louis Gibaut fils Pierre, et meneur des enfants de Raulin Gibaut, neveux dudit *Sire* Louis, partagent ..... [H. 5, après 19 sept. 1588]. A partir de

Digitized by Google

1620 environ, l'appellation de Clerc n'est plus usitée, du moins en français, pour désigner les ecclésiastiques jersiais.

Le titre de Maître (en abrégé Me) s'appliquait au clergé avant la Réforme, mais ne semble avoir été donné qu'aux prêtres qui étaient Maîtres-ès-Arts, ou avaient des grades équivalents. A la Réformation, les Recteurs et autres ecclésiastiques (ces derniers beaucoup moins nombreux qu'auparavant) sont appelés *Maître* ou *Mons*r. Il semble qu'on disait *M*e lorsqu'on donnait les nom et prénom, et Monsr avec le nom de famille seulement. Il est à noter aussi que les deux ecclésiastiques qui ont apporté la Réforme à Jersey, Me Thomas Johanne et Me Martin Langeois, étaient souvent appelés Me Thomas et Me Martin simplement. Un peu plus tard, Me Josué Bonhomme, Recteur de St. Laurens, 1587, est couramment appelé Maître Josué.

Quelques Recteurs, de noblesse française, étaient presque toujours qualifiés de *Monsieur*, tels : Monsr de La Vigne, Monsr de La Ripaudière, Monsr de La Place, etc. Le titre de *Révérend* est beaucoup plus moderne et ne se rencontre guère avant la seconde moitié du 18e siècle. On disait alors : Le Révérend Monsr un tel.

Titres Féodaux.—Déjà au commencement du 16e siècle, peut-être même dès la fin du 15e, quelques seigneurs de grands fiefs se font appeler du nom de leur fiefs : Monsieur de St. Ouen, Monsr de Rozel, Monsr de la Trinité, etc. A mesure que les années s'écoulent, cet usage se répand un peu plus, et l'on voit s'augmenter le nombre des seigneurs qui sont ainsi désignés. On voit alors apparaître des noms comme ceux-ci : Monsr de Samarés, Monsr de Diélament, etc. Avec le dix-septième siècle, cette liste s'augmente encore des noms suivants : MM. de Vinchelez-de-Haut, de Vinchelez-de-Bas, de Longueville, des Augrés, de (St. Jean)-la-Hougue-Boëte, de la Hague, de Bagot.

Au commencement du dix-septième siècle, plusieurs autres personnes se firent appeler par des noms de seigneuries. Citons les cas suivants : Jean Herault Ecr., Bailli, se faisait appeler Monsr de St. Sauveur, sans doute parce que ses propriétés étaient situées à St. Sauveur, et Michel Lempriere Ecr., qui devint aussi Bailli, se faisait appeler, dès 1638, Monsr de Maufant, son habitation étant la plus importante de la Vingtaine de Maufant.

Digitized by Google

Un Ordre du Conseil, signé à St. Germain-en-Laye le 15 sept. 1649, semble viser des cas analogues ; il défend en effet de s'arroger des titres ou qualités auxquels on n'a pas droit. [Voir Ordres du Conseil, Vol. 1, p. 475–77].

A la fin du dix-septième siècle et dans le courant du dix-huitième, certains fiefs qui avaient appartenu à la Couronne, passèrent entre les mains de particuliers ; on rencontre alors, par exemple, le nom de Monsr de Noirmont. On en vint à la même époque à dire aussi Monsr de Mélèches, Monsr d'Avranches, Monsr de la Haule, Monsr de Saval (à la Trinité), Monsr de Chesnel, Monsr de la Hougue. C'est peut-être à la fin du 18e siècle (voir les journaux de cette époque) que ces titres féodaux étaient le plus en vogue, mais à partir de 1820 environ, ces appellations tombèrent peu à peu en désuétude, et sont presque tout à fait abandonnées de nos jours.

Il y a quelques années, on a essayé de mener dans la presse locale une campagne en faveur de la suppression de la plupart des titres dont nous venons de parler (Ecuyer, gentilhomme, Maître, &c.) On proposait de les remplacer par les appellations uniformes de Monsieur, Madame et Mademoiselle, qui s'appliqueraient à tous les rangs de la hiérarchie sociale, comme les termes de *citoyen* et de *citoyenne* adoptés en France à la Révolution. On veut faire table rase de tout ce qui nous relie au passé, on veut niveler toutes les inégalités sociales. On en viendra peut-être un jour à imiter les Italiens qui, même en écrivant à leur cordonnier, ont soin de mettre cette suscription :

" All' Illustrissimo Signor."

En attendant, adressons aux égalitaires à outrance, qui voudraient ramener à un seul tous les titres en usage depuis si longtemps, ce conseil emprunté au poète Andrieux :

" Appelez-vous Messieurs, mais soyez citoyens." (1)

J. A. MESSERVY.

(1) Dernier vers du Dialogue entre deux Journalistes.

Digitized by Google

ANCIENS CONTRATS.

Les trois documents qui suivent et que nous devons à l'obligeance de R. R. Lemprière Ecr, Seigneur de Rozel, ont un intérêt tout particulier, non seulement parce que certaines des propriétés y mentionnées sont encore en la possession de M. Lemprière, le descendant de l'une des parties contractantes, mais aussi parce qu'ils datent de l'époque où la puissante famille des de Barentin a disparu de la scène, et en sont probablement la suite. La véritable cause qui a déterminé cette déchéance n'est pas bien clairement établie. Un document déjà publié par notre Société dans le 27ème Bulletin[1] nous donne pour raison de la vente des héritages de la famille par Philippe de Barentin, qu'il était lépreux et que pour éviter d'être dépossédé de ses héritages il les vendit et délaissa à Guillaume Payn et à Raoul Lemprière. Le même document nous raconte aussi l'épisode du meurtre d'un Jehannet de St. Martin par les fils de ce même de Barentin à l'instigation de leur mère, et fait mention aussi de certaine action intentée, en 1362, aux assises de l'île de Jersey, par Guillaume de St. Martin et ses parçonniers au Seigneur de Rozel ; c'est à dire cinq années avant la vente de ses biens à Guillaume Payn et à Raoul Lemprière.

Que la lèpre de Philippe de Barentin fût ou non une raison pour le priver de ses héritages, au profit de ses héritiers, cela ne donnerait aucun droit aux de St. Martin d'intervenir comme tels, attendu que de Barentin avait des fils et autres héritiers (les Louveaux) ainsi que des parents plus éloignés représentés par Raulin Payn et ses descendants.

(1) Pages 81—86.

Digitized by Google

Il paraîtrait plus probable que la cause en a été une rivalité entre les deux familles et une inimitié ainsi causée que le voisinage de leurs résidences respectives a dû aggraver. La famille de St. Martin était devenue puissante et influente vers cette époque, deux membres ayant été Baillis et plusieurs ayant géré les charges de Jurés-Justiciers, tandis que la famille de Barentin n'était plus ce qu'elle avait été du temps où le chef était Gardien des Iles.

THOMAS PAYN.

I.

Contrat de 1367, par lequel Philippe de Barentin bailla à Raoul Lemprière et Guillaume Payn conjointement tous ses héritages, fiefs et manoirs de Rozel, de Samarès, etc.

A Tous ceulx qui ces pñtes Lrẽs verront ou orront Richard Le Petit Lieutenant de Richard de St. Martin bãll nr̃e ss^re^ le Roy d'Angletterre en LIsle de gersey salut. Scachent touts que lan de grace mil CCCLXVII le jour de samedy prochain avant la feste de nr̃e dame chandelour furent pñts en jugement à St Helier p devant nous c'est ascavoir Phĩle de barentin dune ptie & Roul Lemprierre & Guille paien conjointem^t^ dautre Lequel Phĩle estant en bonne psperite et memore recognut avoir done cede et delaisse affin de heritage de luy et de ses hers es avant dits raul & Guille et a leurs hers touts les heritages entierrem^t^ appartenants audit phĩle en L'isle de gersie c'est ascaꝑ le manner de rosel o toutes les aptenanches le manier de Samares o toutes les apptenanches assembleem^t^ o tous les ault(̃ mañiers et toutes autẽs rentes et redevanches aptenantes es dits mañers tant rentes come forments deniers courtz & usages verps gurrendes (1) et toutes autres rentes redevanches et services et douaeres que led^t^ phĩle poursiet (1) ou peult pourseer (1) en lisle de gersie cõme que fust ainsy et en telle maniere que ledlt phĩle retient et retinst le terme de sa vie tant seullem̃^t^ les veres et la guarendes et ses boes & ses services

(1) *Sic.*

Digitized by Google

des homes et la donaeson des chapelles et aprez la mort dudit pĥte toutes chez choses o les autres remaindront pesiblem̃t es avants dits raoul et guiłłe et a leurs hers et dabondant les avants dits rooul et guiłłe sont tenus et obligies et leurs hers paier et rendre aud^t pĥte le terme de sa vie durant chacun an a deux termes deulx cens livres dest̃lins ou monoye a'la válue cest ascaꝗ a la feste St Michiel cent livres et a la feste de pasques ddeux[1] ꝑcq̃ ensuyvante chent livres de la monoye devāt dicte en telle manierre et condition que se ainsy estoit que les avants dits raoul et guiłłe ou leurs hers deffaillissent de payem̃t es tm̃es desussd̃ que led^t phle pourroit entrer en ses heritages sans destourbance aucune ou plederie et sont entrays et doibvent entrer les avant dits raoul et guiłłe a prendre et a leveir a la sainct mich̃ ꝑcedente du Vendredy desusd̃ et sont tenus et estoyent a paier cent livres a chu tm̃e et cent livres a la feste de pasques ꝑchaine Venante du date de [chestaĩ][2] & de ces choses confessa led^t pĥte avoir fet ouyes tant en la ꝑoesse de sainct clem̃t com̃e en celle de sainct helier obligeant soy led^t pĥte a faire oanches[3] es ault̃s ꝑoesses en lad dicte Isle es avants dits roul et guille et en court de ce qui apꝑtient et ces choses desusdites confesserent et obligerent les dict̃s ꝑties lun a lautre le jour de Samedy dessusd̃ & voult et octria led^t pĥte que cette lr̃e fust audienciee es ꝑoesses ou les heritages suyvent[1] esquelles ꝑoisses led^t pĥte ne navoit faict oye luy ꝑsent ou absent Et jurerent led^t pĥte et les avants dits roul et guille eux non̄ne aller contre lez choses desusd^t lune ꝑtie a lautre en peine de ꝑjures esquelles choses maintenir et accomplir de point en point led̃ pĥte et ses hers es avans ditz raaul et guiłłe et es lours et lesd̃ raaul et guiłłe aud̃ pĥte jouxte leur confession et obligation cōdēpnasmes et cōdepnō En tesmoing de ce no^9 avons selley ces lr̃es ꝑties du sceell de la baillie de Lisle de susdite assembleem̃t o le nostre presents a ce Jacquet hascoul[4] pĥte poulen et Joĥn poingdextre Jures de nr̃e court donne com̃e dessus.

La Copie contenuë cy dessus a esté bien et deuement examinée et collattionnée sur une copie scellée du seau de la baillie de L'Isle de Jersey et trouvée conforme de mot a mot a lad̃ : copie au-

(1) *Sic.* (2) Leçon douteuse. (3) *Sic.* = audiences.
(4) Seigneur de Vincheles.

Digitized by Google

thentique par devant Jean Durel Gent(̃ hom̃e Lieutenant d'Honoble homme Edouard De Carteret Escr. Bailly de lad̃ : Isle, et les Jurez dicelle cy aprez Signez. Ce vingt deux^e jour du mois de Febrier mille six cents nonante six.

J Durell Lieut : Ph. le Geyt Ch Dumaresq

II.

Contrat de 1382, par lequel Guillaume Payn et Drouet Lemprière se partagèrent tous les héritages que Philippe de Barentin leur avait cédé par le précédent Contrat.

A tous ceulx qui ces p̃ntes Lettres verront & orront Giefray Brasdefer Bailly de Notre Sire le Roy d'Angleterre en l'Isle de Jersey Salutz Sachent tous que l'an de Grace mille ccciiij^xx & xvij, le jour de Jeudy prochain apres la feste St Vincent se comparurent en Jugement a St Helier par devant nous cest assavoir Drouet Lempriere qui nous monstra une Lettre partie par Endenture Saine et entiere non corrompuë non cancellee Scelee du Seel de la Baillie de lad^te Isle contenante la forme qui ensuit. A tous ceulx qui ces presentes Lettres verront & orront ptie par Endenteure Thomas Brasdefer Baillif nostre Sire le Roy d'Angleterre en l'Isle de Jersey Saluts. Sçachent tous que l'An de grace Mille ccc iiij^xx & deux le jour de Mercredy prochain avant la feste St Michel au mont de Tube furent presens en jugement a St Helier par devant nous c'est assavoir : Guiffe Payn & Drouet Lempriere Lesquels Guiffe & Drouet de leurs pures volontes sans contrainte confesserent avoir departy leurs heritages en la maniere qui ensuit, Cest assavoir : en cette partie qui est aud^t Drouet Lempriere est le Manner de Rossel o les appartenañ toutes entierem^t tant Fermes com̃e Moulins froments Annes Avoines Poullailles Oeufs Camparts Garende Terres Guerp Vraic Court & Services o toutes les autres aptenañ Et d'abondant le Maner de Longueville o ses apartenañ com̃e Moulins Terres gaignables et les

Digitized by Google

herbages tels com̄e lesdts Guille et Drouet ont accoustume louer & appnir ensemble Ferme poullailes Oefs fromts Court Services tant audt fieu com̄e au fieu apelle le fieu Patier o toutes les autres aptenanc̄ et dix Sols du fieu du Bisson & iiij Sols de John de St Helier Et aura cette ptie la Court et le Service du fieu de St John appelle la Hougue Boeste & le don de la Chapelle de Rossel o la maintenance & l'autre ptie le Don de celle de Longueville o la charge et ove ces dits Maners sont en fournesture contre l'autre partie xx cabots de fromt ij pains ij chapons sus le fieu de Galene, Sus le fieu au Sauvage v cab̆ j pain j gueline, Sus Colin de la Ville xiij cab̆ Sus Richard le Conte un quartier, Sus Col̆ Coignard j quar̄ Sus Guille Hugon ij cab̆, Sus Thomas Michiel o ses parchonnrs vij cab̆, Sus Richard Cauvet par raison de sa fem̄e xij cab̆ iij pains iij capons, Sur Colin le Bret v cab̆, Sus Guille Dirvaut iij cab̆, Sus la deguerpie Drouet le Deen v cab̆; Sus le Malade de St Nicollas demy cab̆ j pain j capon, Sus John Dorenlot als Douchet par raison de sa fem̄e iiij cab̆, sus John Combarat iiij cab̆, Sus John Hubert p raison de sa fem̄e j quar̄, Sus les hers Ancelier & sus Rauf Fleurie par raison de sa fem̄e x cab̆ & demy j capon j gueline, Sus Guille le Caumes ij cab̆: lesquels fromts mins en fournesture o lesdts deux maners, lesdts Guille & Drouet se obligerent les fournir affin d'heritage p serment (?) chacun por la moitie sus leurs autres terres & rentes dehors ces dits pties Et sus ledit Maner de Rossel sont deubs xxiiij livres de monnoye courante durant le viage de Phote de Saint Hilaire deguerpie Perrouin le Marchant o x quartiers de frt por douaire a la Dame de St Ouen jadis fm̄e de Jourdain de Barentin, desquelles xxiiij livres, et des x quartiers de fm̄t l'autre ptie payra la moitie durante la vie desdites fm̄es et lesdites fm̄es trespassees chascune por tant cōe elle y prent, les deux pties en demeureront quittes l'un envers l'autre. Et s'obligerent lesdts Guille et Drouet fournir et garentir l'un a l'autre ces pties faites entre eux chascun moitie a moitie, si aucune decroissance y avoit en aucune maniere en aussi franc fieu cōe la decroissance ou a la valuë ainsi que si dedans les fieux mins en ces dites pties cheoyent en la main d'eux ou de leurs hers aucunes terres ou les chosses aptenant esdits maners valussent moins à l'une fois qu'a l'autre que de ce ils ne fo̊nirōt rien l'un a l'autre. Et durante la vie de ladte Dame de

Digitized by Google

St Ouen qui prent le tiers au vreic dudit Rossel p douaire cette ptie prendra l'assiette du vreic de Sausmares durante la vie de ladte Dame. Et lie *(i.e. elle)* trespassee lesdts Guiffe et Drouet ou leurs hers deptiront tout ce qu'elle tient p douaire dudt Jourdain moitie a moitie Excepte ledit vreic et lesdts x quartiers de fmt dont ledt maner de Rossel demourra qtte et semblablement l'autre ptie. Et toutes les autres terres et rentes a eux descendus p le don de Pfile de Barentin qui ne sont dedans cesdites pties seront pties entre eux semblablement moity a moity. Et acqttera chascune ptie les redevanc des Seignouries. Et aura cette ptie v quartiers de fmt de rente en pur fmt sans dechet qb l'autre ptie luy donne por le choes. En cette autre ptie q est audt Guiffe Payn est le maner de Sausmares o les aptenanc : come froments, fermes, poullailes, annes, regards, oeufs, un livre de poivre, campart, moulins, la mare, terres, cours, services, guerp, vraic, sail, sallines, o toutes les auttres aptenc. Et le fieu du Homet et ses aptenc et le fieu de la Fosse et les sonds (1) et le fieu du Ponterrin vaillāt vj quartiers de fmt, iij cab, i tierchōnnier o v. sols forts j chapon, iij guelines, les campars, le fieu ès-Cras vaillant v sols forts. Et iij cab de fmt et i lib de poyvre, le fieu Burrey o les sonds (1) le fieu de Gruchie vaillnt v sols et deux gellines. Et le fieu de Monfort o les apteñc. Et d'abondāt le maner o le fieu de Diexlament et les aptenc : come ferme terres aptenantes audt maner telles cōe lesdits Guiffe et Drouet ont accoustume a bailler et appner ensemble o les preys et xix souls de rente iiij cap : iiij guelt : xxx oeufs au fieu de Chastelsedemēt (2). Et doit payer cette ptie les fermes et redevanc : es Signouries et iiij cab de fmt au fieu de Graynville et v. cab au prieur de l'Islet, et vj cab ij p, ij cap audit Guiffe Payn, et iij cab audt Guiffe p raison de sa feme. Et si autres y estoyent trouvees l'autre ptie les ayderoit a fournir et a cette ptie la donneson de la chapelle de Longueville o les fraits de la maintenance. Et acquittera a heritage xxiiij lib de monnoye courante entre marchands deues au Roy sur ledt Maner de Sausmarez et j qr de fmt a Guiffe de St Helier et les autres redevances qb il a accoustume de payer a cāe dudt maner. Et payera ceste ptie le moity de xxiiij lib monnoye courante durante

(1) Leçon douteuse. (2) Château de Cedemon.

Digitized by Google

la vie de Philote de St. Hilaire et ladte Philote trespassee les deux pties ne pourront rien demander l'une à l'autre desdits xxiiij lib : et des qürt de fmt durante la vie de la Dame de St. Ouen, si come il est contenu plus plainemēt a l'autre ptie. Et se obligerent lesdts Guille et Drouet fournir et garentir l'un a l'autre les pties faites entre eulx chascun moity a moity si decroissance y avoit en aucune maniere en aussi franc fieu cōe la decroissance ou a la valuë ainssy que si dedans les fieux mis en cesdtes pties chaet en la main d'eux ou de leurs hers aucunes chosses ou les terres desdts maners valussent moyns a l'une fois que a l'autre q de ce ils ne fournirōt rien l'un a l'autre. Et prendra l'autre ptie sur cette ptie l'assiette du vreic dudt Sausmares durante la vie de ladte Dame de St. Ouen et ladte Dame trespassee lesdts Guille et Drouet ou leurs hers deptirōt tout ce que elle tient p douaire dudt Jourdain moitie a moitie excepte le vreic de Rosel, et lesdts x qürt de fmt que ladte Dame prent sus ledt maner de Rosel dont ledt maner demeurra quitte et l'autre ptie semblablemēt. Et toutes les autres terres et rentes a eux descendues p le don de Phle de Barentin q ne sont dedans leurs dites pties seront pties entre eux semblablement. Et acqtera chascune ptie les deubs des ij Signories. Et doit cette ptie a l'autre v. qürt de fmt de rente en pur fmt sans dechet q̃ cette *(partie)* luy donne pour le choix, esqlx contraux et obligans susdtes se obligerent lesdts Guille et Drouet pour eux et pour leurs hers fournir et garentir les uns envers les autres sus l'obligaon de tous leurs biens meubles et heritages prns et advenir Et pmistrent et jurerent p leurs sermēts tenir en fermetez toutes les choses dessus dites sans jamais aller en contre et nous avant dit Baillif les y condemnasmes. En tesmoing de ce nous avons seele ces lettres du seel de nostre baillie prns a ce John de St. Martin, Giefre de St. Martin, Edmond de Garris, Guille de Carteret, Guille le Loureur, John Poyngdestre, Richard le Petit, Pierre Brasdefer, Giefre Brasdefer, et Phot Payn, Jurets du Roy, donnez cōe dessus.

Donne p copie soubs le seel de nostre Baillie en la prnce de Phle de Carteret, Guille Payn, Guille le Loreur, Regnauld le Loreur, Colin le Petit, John de St. Martin, Pierre Morin, Clemēt le Hardy, Jordain Horman, et Janequin de la Hougue, Juretz du Roy, donne come dessus.

Digitized by Google

Copie de copie collationée sur le vray original deubment authentiquée soubs le sceau de la Baillie et trouvée conforme à icelle par devant le Juge et les Justiciers soubsignés ce dernier de Mars l'an mille vj cent quarante cincq.

J. Dumaresq, Lieutenant.
B. La Cloche.
P. Le Geyt.

III.

Contrat ou Acte de la Cour d'Héritage de 1367, par lequel Raoul Lemprière et Guillaume Payn furent reçus conjointement à faire comparence à l'Assise d'Héritage pour leur fiefs.

A Tous ceulx qui ces presentes Lres verrōt ou orrōt Richard le petit Lieutenant de Richard de St Martin bailly nre Sire le Roy d'Angleterre en L'Isle de Jersey Salut sachēt tous que L'an de grace mille troys cents soixante et sept le jour de Mardy prochain après la feste St Anthoine furēt presens en Jugement à St Helier p devant nous es Chefs Plaetz d'héritage c'est assavoir Raoul Lempriere et Guille Payn conjointement d'une ptie, et Geoffray le Serquez Advocat du Roy d'autre, lequel Geoffray fist appeler p Loy et p coustume, sy come accoustumé est, les francz tenants à l'assiette de la Court, entre les aultres fist appeller le Sr de Rozel, le Sr de Samarès, le Sr de Dielament et le Sr du fieu de St Jean de la Hougueboeste lesquels avandits Raoul et Guille conjointemt se cōparurēt et representerēt à l'assiette de la Court cōe Seigneurs des avandits fieux desquels fieux eulx sont Seigneurs à heritage sy cōe pl pleinement est desclaré p la delessance faicte de Phle de Barentin en l'ouye des poēsses ou lesdits fieux suyent es avandts Raoul et Guille a laquelle suyte de Court les avandts Raoul et Guille cōe saesis et seigneurs furēt receus offrans les avandits Raoul et Guille a payer et a faire audt Roy nre Sire toutes les redevances entièrement qui luy sont deubs sur lesdits fieux

Digitized by Google

Desquelles choses ainsy faites les avandits Raoul et Guille nous requirent lres soubs le sceel de la baillye de L'Isle dessus dite assemblemēt o le nostre presens à ce Mons.r Regnauld de Carteret, Jacques Hascoul, Thomas Brasdefer, et Phle poulen.

Ceste presente copie a esté bien et deubmēt collationnée et trouvée concorde de mot à mot avec le vray original authentiqué soubs le sceau de la baillie de lad.te Isle, ce sept.me jour du moys d'Aoust L'an de grace mille six cents sept par devāt George Poulet Esc.r bailly assisté des S.rs Phle de Carteret, Jean Perin.

Ge Poulet baylly	P Carteret	Jean Perin
		N Lemprière
	Ph de Carteret	E Messervy
	J. Dumaresq	A Messervy

Cette presente copie a été collationnée sur la vraye copie de L'original bien et deubment authentiqué sous le seau de la baillie de cette Isle de Jersey et trouvée conforme de mot a mot le deuxième jour de Juillet L'an mille sept cents quarante quatre par devant Mons.r Le Lieutenant de Monseigneur le Bailly et Messieurs les Jurets de la Cour Royalle de lad.te Isle sous-signés

Ph. le Geyt Lieutenant	Guillaume Dumaresq
	M Lemprière
	J Le Hardy

Digitized by Google

DOCUMENTS

CONCERNANT

JEAN LEMPRIÈRE, GOUVERNEUR DE JERSEY DE 1500 À 1502.

I.

Lettre royale nommant Jean Lemprière Gouverneur pro. tem.[1]

Henry par la Grace de Dieu Roy d'Angleterre & de France, Seigneur Dirlande, **A Tous** nos Justiciers Officiers et subgés de nostre Jsle de Jarresay a qui ces presentes seront monstrees Salut & dilection, Sauoir vous faisons que puisnaguaires est venu a nostre cognoissance le trespas de feu nostre escuier de corps Thomas Auurey en son viuant Cappitaine de nord^t^ Jsle et chasteau de Montorguil et que pour la seeurte garde et deffence de la place, Il a parauant sond^t^ trespas ordonne son comis dicelle nostre bien amé subget Jehan Lempriere Jusques a sauoir nostre plaisir et Jntencion, Lequel pour la bonne Relacion que faicte nous a este de ses seons loyaulte et preudommie, Auons Jcelluy de nostre grace especial constitue ordonne et estably a auoir le Regnne et Gouuernement de nostred^te^ Jsle et place et des souldoiers estans en Jcelle Jusques ace que nous ayons appoincte ung aultre cappitaine, Et pourtant nous voullons et vous mandons tresexpressement et achün de vous si come a luy appar-

(1) Ce document ainsi que ceux qui suivent se trouvent en la possession de R. R. Lemprière Ec^r^.

Digitized by Google

tiendra que vous contentez et paiez le temps Durant audit Jehan Lempriere nostre Lieutenant tous droitz et deuoirs que vous auez accoustumez et tenuz estes de payer tout ainsi et en la fourme et maniere que vous auez fait et faisiez a nred^t feu Cappitaine et aux aultres Cappitaines precedens, Sans en faire aucune difficulté ou contradiction en quelque maniere que ce soit A celle fin quil puisse entretenir contenter et payer de ce les gaiges et souldes des gens de lad^te place Et gardez qu'en ce ne faictes faulte en tant que Desirez a nous complaire et estre Repputez envers nous de bonne et vraye Obeissance Car tel est nostre plaisir et voullons estre fait. Donne en nostre Manoir de Wodestoc le tiers Jour de Decembre Lan de grace mil Cinq Cens et de nostre Reigne le Seiziesme.

II.

Lettre Royale annonçant à Jean Lemprière la nomination de Sir Hugh Vaughan comme Gouverneur, &c.

Trescher et bien Ame ensuyvant ce que nous vous avions Signifie p nos dernieres Lettres q vous avons escriptes, Nous envoyons presentemēt p de la nostre Amé et feal Esqr de corps Hugs Vaghan Lequel nous avons Ordonné Cappitaine de nostre Jsle de Jarsay et Chastieau de Montorgueil [Au quel] Nous voullons que a son arrivée par dela vous delivrés et mectez led^t Chatieau en ses mains et possession en luy delivrant par endenture faicte entre vous et luy toutes les estouffes Artillerye et aultres chouses qui appartiennent a la garde et deffance de la Place que aultrement. Et ce fait que vous vo^s deliberiés de vous en venir p deventz nous affin de rendre vos contes du temps que vous avés occuppe coṁe nostre Lieutenant et garde de nostre Chastieau et Jsle en apportant avecques vous le contre-eschange de lad^te Endenture qui sera faicte entre ledit Cappitaine et vous sur la delivrance dezd^tes Estouffes et Artileries a Jntention que saichions et entendions les pties que vous luy avés baillés et laissees, a celle fin que quant Jl s'en partira que luy ou ses ayans cause les puissent

Digitized by Google

Rendre et delivrer en aussi bonne condicion quelles luy ont esté baillées et laissees. Et gardez quen ce ne faictes faultes. Donné en nostre Chastieau de Wyndesor le xme Jour de Juylet ao xvc deux.

La Supercription est { A nostre tres cher & bien amé Jehan Lampriere Lieutenant de nostre chastiau de Montorgueil et Jsle de Jarzé.

III.

Témoignage de Satisfaction accordé par les Etats à Jean Lemprière pour son bon gouvernement.

A Tous Ceulx qui ces Pñtes Lres Verront ou Orront Thomas Lempere Bally de Nostre tres redoubté & Sōverain Signe Le Roy Denglere en Lisle de Jarsey Salutz en Dieu Sachēt tous que lan de grace Mylt cinq cens & deux le xxe Jour du Moys de August Soy comparut en Jugement a St Helier par devant nous et en pñce de honnorable escuier Hiow (1) Wahan Cappne du Chasteau de Montorguilt garde & gouneur generalt de ceste dte Jsle pour le Roy nostre avant dit Soverain Sn &c.; C'est assavoir hoñorable gentilt hoñe Johñ Lempere lequel nos Remonstra coñe Jl avoit pleu a la bonne grace du Roy le avoir commyns por son Luytent en ceste dte Jsle & chasteau de Montorguilt par lespasse de deux ans ps ou environ &ca; Nous Requerant Jceluy Johñ Lempriere que demandisons a tou lez estats de ceste dte Jsle qui audt lieu estoiēt asemblés par le coñendement & Ordonnance dudt Cappne tans gens de Justice Curés gentilz hōes connestables chenteniers Vintenrs auecqz la pluspart & saine partie dez gens de bien & coñunalté de ceste dte Jsle Coñe Jceluy Lempēre durant le temps quil a esté Luytent et au devant soy estoit gouné tant audt Office q aultrement; Auquelx estatz & coñunalté par le advis dudt Cappne & de la Justice leur fut demandé. Et nou Raporterēt de ung mesmes assent, Par la foy et ßmentz quil debvoiēt a Dieu & au Roy que ledt Johñ Lempere soy estoit gouné tant audt Office q aultrement sy honnestement & bien

(1) *Sic.*

Digitized by Google

Regy & gouꝟné lez soldeiers de ladte place, garde & ensuy lez loys & anciannes coustumes de ceste dte Jsle que toꝯ lez manãs & habitans de ceste Jsle sont tres contens de luy & de son bon pollice et gouvernement, Excepté ung nomé ßre Richart le hagues (1) qui bailla excuses a lencontre de ce quil diset q° ledt Lempereꝯ voulet Remonstrer a la bonne grace du Roy quil avoit desobey au comendement du Roy & esté cause que la muraille de ladte place navoit esté Redifiee. Et pour la verité de laquelle chose A lencontre de son excuse ledt Lempereꝯ nous monstra ugne Lre soubz le sceau de la Justice come Jceluy hagues avoit desobei audt mandement du Roy A cãe de quoy par Regart de Justice Jl avoit esté myns en P°son, Toutes lesquelles choses susdtes nous sertifions a toꝯ a qui Jl apptient estre vrées En tesmoing de ce noꝯ avons myns & appendu le Sceau de la Ballie a ces pntes Pns a ce Jon du Maresc Guille de hamptonne Jon Payn Guille Messvy Clement Messvy pres de Soubslemont Thomas du Maresc Regnault le Loreur & Nycollas Gervese Jurés de la Court de nostre avant dt Sõverain ßr Donñ cõe Dessz.

(1) Sire Richard le Haguais, de la paroisse de St. Clément, fut Recteur de St. Brelade, de 1500—1 à 1505—6 environ, date de sa mort. Il fut, semble-t-il, Vice-Doyen de Jersey en 1503. [Voir Bulletins Soc. Jer., Extraits des Registres du Secrétariat de Coutances, vol. ii, pages 422 & 424].

Digitized by Google

CLIMATOLOGIE DE JERSEY.

Valeurs moyennes mensuelles (en mesures anglaises) des principales observations faites à l'Observatoire St. Louis, Jersey, et communiquées par le Directeur de l'Observatoire, le Révd Marc Dechevrens, *S.J.*

ANNÉE 1903.

Mois.	Baromètre au niveau de la mer.	Température de l'air. Moyennes vraies.	Minima.	Maxima.	Humidité. %	Pluie. Quantités	Nº de Jours.	Vents dominants.
	inch.	°	°	°		inch.		
Janvier	30.040	43.4	23.2	54.3	85	2.599	19	SW5 — SE4 — SW5
Février	.244	45.3	34.7	53.2	83	2.225	15	SW4 — var.3 — SW6
Mars	29.954	46.8	36.7	62.6	78	2.260	20	W6 — SW4 — SW6
Avril	.939	46.1	40.8	56.5	72	1.436	13	W5 — N3 — SW4
Mai	.885	53.6	46.8	76.5	81	2.570	13	S3 — var.3 — NE4
Juin...	30.002	55.0	44.8	82.0	80	3.610	11	NE6 — var.4 — S3
Juillet	.001	61.3	50.4	80.2	80	2.071	12	W3 — var.3 — W5
Août	29.964	60.3	47.1	75.2	82	3.331	22	W3 — SW6 — SW5
Septembre ...	30.032	59.1	46.4	72.7	80	2.756	12	var.4 — NE3 — S2
Octobre	29.753	55.7	46.2	66.6	81	6.286	27	SW5 — W5 — SW6
Novembre ...	30.108	48.7	32.2	56.5	79	2.921	22	NE4 — var.3 — W5
Décembre ...	29.738	42.0	26.1	52.9	82	2.594	16	var.4 — SE4 — NE4
Année	**29.972**	**51.4**	**23.2**	**82.0**	**80**	**34.659**	**202**	

FRÉQUENCE DE QUELQUES PHÉNOMÈNES.

Mois.	Neige et grésil.	Grêle.	Brouillard.	Orages.	Belles Journées.	Journées nuageuses.	Journées de ciel couvert.	Journées très pluvieuses.
Janvier	3	—	4	—	7	9	8	7
Février	—	5	3	1	7	6	8	3
Mars	—	2	—	1	7	12	3	7
Avril	1	1	1	—	9	12	3	6
Mai	—	—	—	—	8	17	3	3
Juin...	—	1	3	1	6	10	7	5
Juillet	—	—	—	1	8	16	2	5
Août	—	1	—	—	1	19	4	7
Septembre ...	—	1	—	2	5	17	1	6
Octobre	—	2	—	2	—	13	2	16
Novembre ...	1	4	2	—	5	5	7	10
Décembre ...	3	—	2	—	1	13	7	10
Année	**8**	**17**	**15**	**8**	**64**	**149**	**55**	**85**

Digitized by Google

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

Société Jersiaise: Prospectus et Règlements	1873
Premier Bulletin Annuel	1875
Extente de l'Ile de Jersey. 1331.—Edouard III	1876
Rapport de la Députation à Vitré	1876
Deuxième Bulletin Annuel	1876
Extentes des Iles de Jersey, Guernesey, Serk et Aurigny. 1274.—Edouard I	1877
Troisième Bulletin Annuel	1877
Rapport des Commissaires Royaux du règne de Henri VIII	1878
Quatrième Bulletin Annvel	1879
Cinquième Bulletin Annuel	1880
Extente de l'Ile de Jersey. 1607.—Jacques I	1880
Sixième Bulletin Annuel	1881
Extente de l'Ile de Jersey. 1528.—Henri VIII	1882
Septième Bulletin Annuel	1882
Extente de l'Ile de Jersey. 1668.—Charles II	1882
Huitième Bulletin Annuel	1883
Extente de l'Ile de Jersey. 1749.—George II	1883
Neuvième Bulletin Annuel	1884
Dixième Bulletin Annuel	1885
Fac-Simile d'un MS. de 1645, avec notes	1886
Onzième Bulletin Annuel	1886
Douzième Bulletin Annuel	1887
Treizième Bulletin Annuel	1888
"**Cæsarea or a** Discourse of the Island of Jersey"	1889
Quatorzième et Quinzième Bulletins Annuels	1890
Documents relatifs aux Iles de la Manche tirés des Rôles des Lettres Closes (1re Partie.—Texte)	1891
Seizième Bulletin Annuel	1891
Dix-septième Bulletin Annuel	1892
Documents relatifs aux Iles de la Manche tirés des Rôles des Lettres Closes (2e Partie.—Traduction)	1893
Dix-huitième Bulletin Annuel	1893
Dix-neuvième Bulletin Annuel...	1894
Vingtième Bulletin Annuel	1895
Journal de Daniel Messervy. 1769—1772	1896
Vingt-et-unième Bulletin Annuel	1896
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1524—1596	1897
Tables des Matières des Vol. I, II et III du Bulletin	1897
Vingt-deuxième Bulletin Annuel	1897
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1597—1605	1898
Vingt-troisième Bulletin Annuel	1898
Vingt-quatrième Bulletin Annuel	1899
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1606—1651	1899
Vingt-cinquième Bulletin Annuel	1900
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1660—1675	1900
Vingt-sixième Bulletin Annuel	1901
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1676—1688	1901
Vingt-septième Bulletin Annuel	1902
Actes des Etats de l'Ile de Jersey. 1689—1700	1902
Ancient Petitions (Publication Spéciale)	1902
Vingt-huitième Bulletin Annuel	1903
Rolls of the Assizes held in the Channel Islands in the Second Year of the Reign of King Edward II.—A.D. 1309	1903
Vingt-neuvième Bulletin Annuel	1904

*** *Les* **ouvrages** publiés par la Société sont fournis gratuitement aux **Membres** *qui* **ont payé** leur cotisation annuelle. Tout Membre, nouvellement élu, **peut** *obtenir* **les ouvrages** publiés durant les années qui ont précédé son élection, **en les** *achetant* **à la** Bibliothèque, No 9, Pier Road.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Société Jersiaise :

Officiers - - - - - - - - - v
Comités - - - - - - - - - vi
Membres - - - - - - - - - vii
Bienfaiteurs - - - - - - - - xii
Sociétés en Correspondance - - - - - xiii
Rapport du Comité Exécutif - - - - - xiv
Précis des Comptes - - - - - - - xvii
Extraits des Procès-verbaux - - - - - xix

Septième Excursion Archéologique des Membres de la Société Jersiaise.—Août 1903 - - - - - - - 191

Notices sur quelques anciennes familles jersiaises :
Falle, de Maufant - - - - - - - - 201
Le Geyt - - - - - - - - - - 230

Documents concerning the transfer of the Ecclesiastical Jurisdiction over the Channel Islands from the See of Coutances to those of Salisbury & Winchester, with Comments thereon - - - - - - - 251

Note on the Portrait of Major Francis Peirson, accompanying this Bulletin - - - - - - - - - 266

Lettres inédites relatives à la bataille de Jersey. 1781 - 268

Etude sur les Titres civils et ecclésiastiques à Jersey depuis le quinzième siècle - - - - - - - 288

Anciens Contrats - - - - - - - - - 301

Documents concernant Jean Lemprière, Gouverneur de Jersey de 1500 à 1502 - - - - - - - - 310

Climatologie de Jersey - - - - - - - - 314

Digitized by Google

SOCIÉTÉ JERSIAISE

POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ET DE LA LANGUE DU PAYS,
LA CONSERVATION DES ANTIQUITÉS DE L'ILE, ET LA PUBLICATION
DE DOCUMENTS HISTORIQUES, ETC., ETC.

FONDÉE LE 28 JANVIER 1873.

TRENTIÈME BULLETIN ANNUEL

Jersey :
LABEY ET BLAMPIED, IMPRIMEURS, ETC.,
PUBLISHING LIBRARY, ST.-HÉLIER.

1905

Digitized by Google

Digitized by Google

Trentième Bulletin Annuel.

Digitized by Google

Tiré à 300 *exemplaires.*

Digitized by Google

SOCIÉTÉ JERSIAISE

POUR L'ÉTUDE DE L'HISTOIRE ET DE LA LANGUE DU PAYS,
LA CONSERVATION DES ANTIQUITÉS DE L'ILE ET LA PUBLICATION
DE DOCUMENTS HISTORIQUES, ETC., ETC.

FONDÉE LE 28 JANVIER 1873.

TRENTIÈME BULLETIN ANNUEL

Jersey :
LABEY ET BLAMPIED, IMPRIMEURS, ETC.,
BERESFORD LIBRARY, ST.-HÉLIER.
—
1905.

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
OCT 13 1916
SUBSCRIPTION OF 1916

Digitized by Google

OFFICIERS DE LA SOCIÉTÉ, 1905.

Président :

CHARLES-PHILIPPE LE CORNU.

Vice-Présidents :

GERVAISE LE GROS.
GEO.-O. BALLEINE (DOYEN).

Trésorier :

THOMAS PAYN.

*** Secrétaires :**

EUGÈNE DUPREY.
ED.-TOULMIN NICOLLE.

† Bibliothécaire :

O.-C. POWELL (DR.).

Comité Exécutif :

P. CHAPPUIS (DR.) E. LUCE (RÉV.) A.-H. TURNER,	1903.
A. CURRY, J. LE BAS, PH. LE MAISTRE,	1904.
R.-R. LEMPRIERE, E.-C. MALET DE CARTERET, F.-J. BOIS.	1905.

* Adresse de M. Duprey : 15½, Queen Street ; adresse de M. Nicolle, 21, Hill Street, St Hélier.

† La Bibliothèque est ouverte aux Membres tous les Samedis de 3 heures à 4 heures de l'après-midi.

Digitized by Google

COMITÉS.

Les Comités se composent de Membres choisis annuellement à la Réunion Générale du mois de Janvier. Le Président, les Vice-Présidents et les Secrétaires sont Membres d'Office de ces Comités.

ARCHÉOLOGIE ET HISTOIRE NATURELLE.

E.-C. MALET DE CARTERET.
R.-R. LEMPRIERE.
RÉVD J.-A. BALLEINE.
P. CHAPPUIS.
T. PAYN.
W.-DURET AUBIN.

LANGUE ET HISTOIRE.

O.-C. POWELL.
T. PAYN.
JOHN LE BAS.
RÉVD E. LUCE.
CHS W. BINET.
RÉVD G.-P. BALLEINE.

MUSÉE *.

PH. AUBIN, JUNR.
JOHN LE BAS.
JOHN-F. GAUDIN.
O.-C. POWELL.
RÉVD F.-D. MOAT.
RÉVD G.-P. BALLEINE.
C.-B. MESSERVY.
C.-G. LE BAS.
THOMAS BINET.
CHS W. BINET.
CHARLES MESSERVY.
C.-B. BUTTFIELD.

* N.B.—Le Musée, No 9, Pier Road, est ouvert gratuitement tous les Mercredis (pendant l'été) de 2½ heures à 5 heures de l'après-midi.
Pendant les mois d'Avril, Mai et Octobre, le premier et le troisième Mercredi de chaque mois seulement ; il est fermé pendant les mois de Janvier, Février, Mars, Novembre et Décembre.

Digitized by Google

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ, 1905.

MEMBRES D'HONNEUR.

NOMMÉS

1882.—CABLE, MME. LYDIA, 1 Archery Place, St. Mark's Road, Jersey.

1881.—CHELMSFORD, LORD, le Très Honorable, G.C.B., 2 Knaresborough Place, Cromwell Road, Londres.

1876.—DELISLE, LÉOPOLD, Membre de l'Institut, Directeur de la Bibliothèque Nationale de France, Paris.

1890.—LEE, RÉV. G.-E., M.A., F.S.A. Recteur de St.-Pierre-Port, Guernesey.

1875.—LUKIS, CAPT. F.-D., Archéologue Guernesiais, Grange, Guernesey.

1887.—NOURY, RÉV. P. CHARLES, S.J., Auteur de "La Géologie de Jersey," Maison St Louis.

MEMBRES SOUSCRIPTEURS.

ST.-HÉLIER.

ELUS

1899.—ALAVOINE, MAURICE, Avocat, 11 Halkett Place.

1877.—AUBIN, CLÉMENT-LERRIER, Écrivain, 23 Hill Street.

1896.—AUBIN, WALTER-DURET, M.D., Juré-Justicier, 15 Duhamel Place.

1894.—AUBIN, PERCY-ADRIAN, 18 Parade Road.

1888.—AUBIN, PHILIPPE, Junr, Sunnyside, Rouge Rue, St.-Hélier. (Membre à vie).

1878.—BALLEINE, VÉNÉRABLE HOMME GEORGE-ORANGE, M.A., Doyen et Recteur (Vice-Président), David Place.

1900.—BALLEINE, FRANCIS-EDWARD, Solicitor, 1 Belle Vue Villas, Upper King's Cliff.

1873.—BAUDAINS, PHILIPPE, Avocat, Connétable de St.-Hélier, 11 Halkett Place.

1898.—BENTLIF, PH.-BARNETT, M.R.C.S., 7 David Place.

1895.—BLAMPIED, JOHN-AMY, Editeur-Libraire, 18 Beresford Street.

1893.—BLAMPIED, THOS., Juré-Justicier, Glenroyd, Cleveland Road.

1902.—BUTTFIELD, C.-B., 7 Elizabeth Place, Parade.

Digitized by Google

ELUS

1884.—CHAPPUIS, PAUL, Docteur en Médecine, Victoria Street.
1895.—COLE, GEORGE, 4 King Street.
1885.—CURRY, A., Architecte, The Retreat, Mont-à-l'Abbé.
1895.—CURRY, THOS.-LE GEYT, Library Place.
1904.—DEANS, CHARLES-SIDNEY, 2 Glenside, Don Road.
1899.—DE FAYE, THOMAS-LOUIS, St Ives, Colomberie.
1902.—DE LA MARE, PH.-MOURANT, 49 Halkett Place.
1874.—DOREY, THOMAS, Dénonciateur, 3 Almorah Crescent.
1889.—DUNLOP, ANDREW, M.D., F.G.S., Belgrave House, Great Union Road.
1876.—DUPREY, EUGÈNE, B.Sc (Secrétaire), 15½ Queen Street.
1898.—FALLA, WALTER, M.R.C.S., Adelaide Lodge, Great Union Road.
1902.—FALLE, ELIAS-PEQUIN, 10 Beresford Street.
1883.—FALLE, PH.-JOHN, Capitaine Marine Indienne (en retraite), Juré-Justicier, " Roseville ", Roseville Street.
1886.—GALLICHAN, E.-J., Député de St.-Hélier, 16 Royal Square.
1901.—GARNIER, W.-W., 3 Hastings Terrace.
1897.—GAUDIN, JOHN-FRS., 38 Midvale Road.
1876.—GIFFARD, JOHN-FRANCIS, Écrivain, Député de St.-Pierre, Belmont, Mont-au-Prêtre.
1891.—GODFRAY, GEORGE-CLÉMENT, 35 Esplanade.
1902.—GRANDIN, FRANCIS-PHILIP, 16 Regent Road.
1892.—GREGORY, WILLIAM, 1 The Terrace, Grosvenor Street.
1904.—GREGORY, WILLIAM, Junr, 1 The Terrace, Grosvenor Street.
1873.—GUITON, PIERRE-PHIL., Écrivain, 6 Hill Street.
1905.—HOOPER, FREDERICK-J., " La Fontaine," Queen's Road.
1901.—HUELIN, JOHN-WILLIAM, 44 Esplanade.
1876.—LE BAS, JOHN, Linden Hall, Mont-au-Prêtre.
1905.—LE CORNU, PHILIP DE CARTERET, " High View," Mont-à-l'Abbé.
1873.—LE COUTEUR, ADOLPHE, Ashton Lodge, Rouge Bouillon.
1876.—LE FEUVRE, CHARLES, Avoca Place, 94 Great Union Road.
1887.—LE FEUVRE, WALTER, 10 Almorah Crescent.
1899.—LE MAISTRE, J.-LE BAS.
1891.—LE MAISTRE, PHILIPPE, Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat, 25 Hill Street.
1902.—LE QUESNE, THOMAS-DANIEL, Junr, Député de St.-Hélier, 28 New Street.
1892.—LE ROSSIGNOL, ALFRED, Écrivain, 21 West Park Avenue.
1893.—LE SAUVAGE, E.-P., 2 Raglan Place, Rouge Bouillon.
1888.—LE SUEUR, ERNEST, M.A., Greffier, Vale House, Val Plaisant.
1901.—LE SUEUR, JOHN-JOURDAN, Holmehurst, Queen's Avenue, Queen's Road.

Digitized by Google

ELUS

1897.—LESTER-GARLAND, L.-V., M.A., Principal du Collège Victoria.

1903.—MOFFAT, R.-MAXWELL, M.D., Egyptian House, Val Plaisant.

1902.—MOLLET, JOHN, Commis-au-Greffe et Billetier, 16 Royal Crescent, Don Road.

1890.—NICOLLE, C.-J., Thornton Hall, Upper King's Cliff.

1895.—NICOLLE, EDMD.-TOULMIN, Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat (Secrétaire), 3, Norfolk Terrace.

1890.—NICOLLE, SAUMAREZ-JAMES, 1 Edward Place, Parade.

1892.—PIPON, LE GÉNÉRAL P.-G., C.B., R.A., La Motte House, La Motte Street.

1892.—PIQUET, FRED.-GEORGE, 2 Don Terrace.

1896.—PIQUET, JEAN, Brisbane Villa, West Park Avenue.

1901.—POINGDESTRE, CHARLES-RICHARDSON, 7 Victoria Street.

1904.—RANDALL, CHARLES-WALTER, 40 Bath Street.

1890.—RENOUF, CHS.-GEORGE, Juré-Justicier, Linden Villa, St. Saviour's Road.

1894.—RENOUF, CHS.-STEPHEN, Linden Villa, St. Saviour's Road.

1900.—RICHARDSON, PH.-NORMAN, Barrister-at-Law (Middle Temple), Avocat, Royal Square.

1897.—ROBERTS, MLLE, Jersey Ladies' College.

1877.—ROISSIER, PH.-ALFRED, Enregistreur, 29 Clarendon Road.

1892.—SINNATT, J.-R., Le Châlet, Havre-des-Pas.

1903.—STAMBERG, A.-C., M.D., 1 Windsor Crescent, Val Plaisant.

1895.—VIBERT, GEO.-DESLANDES, 9 St. Saviour's Road.

1895.—VINCENT, DAVID-P., 44 David Place.

1891.—VOISIN, FRANCIS-BISHOP, 7 Queen's Road.

1902.—VOISIN, EMILE-ADOLPHE, 54 David Place.

ST.-SAUVEUR.

1896.—BINET, THOMAS, Maison du Buisson, Maufant.

1898.—BLAMPIED, T.-R., Clovelly, St. Mark's Road.

1893.—BOIS, F.-J., Écrivain, Député de St.-Sauveur, 3 Waverley Terrace.

1874.—BRIARD, PETER, Juré-Justicier et Lieut.-Bailli, Westbourne Terrace, Wellington Road.

1904.—ESNOUF, FRANCIS-P., 1 Stopford Villas, Stopford Road.

1892.—GRUCHY, GEO.-LE MAISTRE, B.A., Avocat, Ronceville.

1893.—L'AMY, JOHN, La Chasse.

1873.—LE ROSSIGNOL, AUGUSTIN, M.D., Juré-Justicier, Cæsarea Place.

1873.—LUCE, RÉV. EDOUARD, M.A., Recteur, Le Rectorat.

1893.—MAUGER, CL.-G., The Lodge, Bagot.

1882.—MESSERVY, ALFRED, Juré-Justicier et Lieut.-Bailli, Strathmore, St. Mark's Road.

Digitized by Google

ELUS

1884.—PAYN, THOMAS, Juré-Justicier (Trésorier), Villa Franca. (Membre à vie).

1882.—ROBIN, CHARLES-JANVRIN, M.A., Steephill.

1882.—ROBIN, LIEUT.-COL. PHILIP, La Fantaisie.

1896.—ROMERIL, JOHN-GILES, Longueville Court.

ST.-LAURENT.

1889.—GAUDIN, DR. F.-N., The Grove.

1883.—GIBAUT, MME. MOÏSE, Sandy Brook.

1873.—LE GROS, GERVAISE, M.A., Juré-Justicier (Vice-Président), Seafield, Millbrook.

1891.—LE ROSSIGNOL, A. P., La Chaumière, Millbrook.

1904.—MESSERVY, CHARLES (Architecte), Salem House.

1881.—POWELL, O.-C., M.D. (Bibliothécaire), Fontenelle.

1890.—VOISIN, EDOUARD, Écrivain, Connétable.

ST.-PIERRE.

1874.—BALLAINE, JAMES-JOHN, Beaumont.

1889.—BAUCHE, J.-D., Beaconsfield.

1887.—DE GRUCHY, RÉV. FRANCIS, M.A., Recteur.

1873.—LE CORNU, COLONEL CHARLES-PHILIPPE, C.B., K.A.D.C., Membre de la Société des Antiquaires d'Angleterre, (Président), Manoir de la Hague.

1898.—LE FEVRE, MLLE. ANNE-ELIZA, Oakwalk.

1898.—LE FEVRE, MLLE. LOUISA-MARIA, Oakwalk.

1876.—MALET DE CARTERET, MME. E.-C., Beaumont Villa, Beaumont.

1900.—MALET DE CARTERET, CHS.-ED., Receveur-Général, Barrister-at-Law, Avocat, Beaumont Villa, Beaumont.

1902.—VAUDIN, DR. M.-L.-M., Beaulieu, Beaumont.

1874.—VERNON, MESSIRE W.-H.-VENABLES, Chevalier, Bailli, St. Peter's House.

ST.-BRELADE.

1892.—BALLEINE, RÉV. J.-A., Recteur.

1896.—BALLEINE, FRANCIS-ERNEST, La Sarsonnerie, St. Brelade's Bay.

1897.—DE QUETTEVILLE, RÉV. W., Manoir de Noirmont.

1894.—MARETT, MLLE. ANNE-ELIZABETH, Dame de la Haule, La Haule Manor.

1892.—MARETT, ROBERT-RANULPH, M.A., Avocat, Fellow d'Exeter College, Oxford, La Haule.

1893.—MESSERVY, CHS.-BERTRAM, Maison Hérault, St.-Aubin.

1896.—ORANGE, J.-HERBERT, Franc Fief.

Digitized by Google

ST.-MARTIN.

ELUS

1898.—BALLEINE, RÉV. GEORGE-PHILIP, Recteur.
1901.—BINET, CHARLES-WILLIAM, Écrivain, Montrose.
1900.—FLETCHER, C.-A., La Chaire, Rozel.
1904.—JOURNEAUX, GEORGE, Junr, Député, "The Briery."
1886.—LE BRUN, F.-RICHARDSON, Écrivain, Sutherland House.
1881.—LEMPRIERE, REGINALD-RAOUL, M.A., Vicomte, Manoir de Rozel.
1894.—LEMPRIERE, MADAME, Manoir de Rozel.
1893.—PERCHARD, CHS., Connétable, La Chasse.

GROUVILLE.

1896.—LE GALLAIS, LT.-COL. MARK-H.-F., Broadlands.
1882.—ROBIN, LIEUT.-COL. SNOWDON, La Rocque.
1881.—TURNER, ADOLPHUS-HILGROVE, M.A., Procureur-Général, Gouray Lodge.

LA TRINITE.

1887.—DOREY, CHARLES-FRANÇOIS, Juré-Justicier, East View.
1888.—LE BAS, CHS.-GODFRAY, Oakland Lodge.
1904.—LE GROS, CHARLES-SYDNEY, Avocat, Bloomfield.
1899.—MOAT, RÉV. F.-D., La Rosière.

ST.-OUEN.

1892.—D'AUVERGNE, FRANCIS-O., Léoville.
1896.—D'AUVERGNE, HY.-PH., Marais.
1896.—LE CERF, F., Petite Cueillette.
1899.—LE MONTAIS, JOHN-R., Le Marais.
1885.—MALET DE CARTERET, LIEUT.-COL. E.-C., Seigneur de St.-Ouen, Juré-Justicier, Manoir de Vinchelez-de-Bas.

STE.-MARIE.

1901.—COLLAS, J.-E., La Frontière.

ST.-CLÉMENT.

1904.—BALLEINE, RÉV. CHARLES-WALTER, Recteur, Le Rectorat.
1902.—CRILL, GEORGE-PHILIP, Écrivain, Député, Le Hocq.

Digitized by Google

MEMBRES QUI RÉSIDENT HORS L'ILE.

ELUS

1902.—BALLEINE, ARTHUR-EDWIN, 14 Woburn Square, London, W.C.

1902.—BOSDET, H.-T., Inglewood, Grove Park Terrace, Chiswick, London.

1887.—CAREY, LIEUT.-COL. J.-H.-C., Castle Carey, Guernsey.

1881.—DE CARTERET, P.-J., J.P., The Court, Hanham, Gloucestershire.

1895.—DE GRUCHY, GUY-F.-B., c/o Norton Megaw & Cº Ltd., Caixa Nº 34, Rio de Janeiro, Brazil.

1894.—DE GRUCHY, WM.-L., Barrister-at-Law, Albany Buildings, 39 Victoria Street, London, S.W.

1898.—DE SAUMAREZ, LE TRÈS HONORABLE LORD, 43 Grosvenor Place, London, S.W.

1899.—DUNN, EDWARD-JOHN, Roseneath, Kew, Melbourne.

1899.—GUILLE-ALLÈS LIBRARY, Guernsey.

1904.—HUE, JOHN-BERKELEY, B.A., Ventnor Villa, Ventnor, Isle of Wight.

1889.—LE CORNU, EDWIN-F., "Uplands," Great Torrington, North Devon.

1888.—LE FEUVRE, CHARLES-F., 44 Manor Road, Stoke Newington, London, N.

1897.—MESSERVY, GEORGE-T., Rosenan, Glamorgan Road, Hampton Wick.

1904.—MIDDLEMORE-WHITHARD, LE RÉV. THOMAS MIDDLEMORE, M.A. "Hawkesley," Exmouth, South Devon.

1897.—MOREL, JOHN-E., 34 Marlborough Road, Roath Park, Cardiff.

1897.—OULESS, W.-W., R.A., 12 Bryanston Square, London, W. (Membre à vie).

1905.—PITCHER, COLONEL DUNCAN-G., 1 St. Helen's Parade, East Southsea, Hants.

1904.—SIMPSON, HERBERT-B. (Surgeon R.N.), 2 Chepstow Mansions, London.

BIENFAITEURS DE LA SOCIÉTÉ JERSIAISE.

DURELL LERRIER.
MICHAEL GEE.
JOSUÉ-GEORGE FALLE.
CHS.-PH. LE CORNU.
CHS. ALEXANDRE.
PH.-JN. D'ARTHENAY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS, BIBLIOTHÈQUES, Etc.,

Avec lesquelles la Société Jersiaise est entrée en correspondance.

L'Association Normande, Caen.

La Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du Département de la Manche, St.-Lô.

La Société des Antiquaires de Normandie, Caen.

La Société Académique du Cotentin, Coutances.

La Bibliothèque Nationale de France, Paris.

La Société des Antiquaires de Londres.

Le Bureau des Rôles à Londres *(Public Record Office).*

Le Musée Britannique.

La Bibliothèque Publique de Jersey.

La Bibliothèque dite "Bodleian" à Oxford.

La Société Académique Indo-Chinoise, Paris.

La Société Archéologique du Comté de Surrey.

La Société dite "Cambridge Antiquarian Society."

La Société Française d'Archéologie, Caen.

La Société de l'Histoire de Normandie.

La Société Nationale des Antiquaires de France.

The Huguenot Society of London.

The Royal Archæological Institute of Great Britain and Ireland.

La Société d'Histoire Vaudoise.

La Société dite "Guernsey Historical and Antiquarian Society."

L'Académie Royale des Belles Lettres, d'Histoire et des Antiquités de Stockholm.

La Société Archéologique du Finistère.

La Société dite "Guernsey Society of Natural Science and Local Research."

Les Lettres et Publications peuvent être adressées au Secrétaire, 15½ Queen Street, St.-Hélier, qui en accusera réception.

Digitized by Google

TRENTIÈME RAPPORT ANNUEL

DU COMITÉ EXÉCUTIF.

Aux Membres de la Société Jersiaise.

MESDAMES ET MESSIEURS :

L'année qui vient de se terminer a vu paraître la plus grande et peut-être la plus importante publication que le Comité Exécutif de la Société ait jusqu'ici entreprise. Nous voulons parler du Rôle d'Assise de la deuxième année du règne d'Edouard II ; un document qui mérite l'attention toute spéciale de celui qui veut étudier l'origine de nos institutions.

En outre de cette publication les membres ont reçu le Bulletin annuel qui contient des documents et des articles très-intéressants au point de vue historique. Le Comité espère que le Bulletin qui vous sera présenté cette année ne le cédera en rien aux précédents. Vous y trouverez le commencement d'un travail important du Rév^d J. A. Messervy, éditeur de la Société,—une liste, avec notes, des Connétables des paroisses de l'Ile. Celles de St Hélier et de St Sauveur seront présentées les premières.

Ce Bulletin (qui est le trentième) complètera le 5e volume des Bulletins Annuels. Pour l'avantage de ceux qui désirent faire relier leurs Bulletins la page portant le titre de ce volume ainsi qu'une table des matières y contenues vous seront en même temps délivrées.

Pendant l'année écoulée votre Comité s'est occupé spécialement des réparations à effectuer aux nouveaux appartements qui sont aujourd'hui à la disposition du Musée par suite du décès de M. le Juré-Justicier J. G. Falle. Le Comité du Musée a fait rassembler dans l'appartement du 1er étage vis-à-vis l'entrée de la Bibliothèque tous les objets d'intérêt purement local, qui autrefois se trouvaient dispersés dans les diverses salles du Musée. Cet essai de classification des objets ayant rapport à l'histoire de l'Ile a eu pour effet de démontrer la pénurie du Musée à cet égard. Serait-il téméraire d'espérer que les heureux possesseurs d'objets intéressant l'histoire de l'Ile verront l'avantage et l'utilité de les présenter quelque jour à la Société Jersiaise, qui aujourd'hui se trouve en position de leur offrir

Digitized by Google

un " home " permanent. A maintes reprises, au nom de la Société Jersiaise, nous avons exprimé ce vœu à nos généreux concitoyens, mais jusqu'ici le petit nombre seulement a répondu à cet appel. D'autre part, comme chaque année, le Musée a bénéficié de nombreux dons, ainsi que la Bibliothèque. Vous en verrez la liste à la suite des procès-verbaux dans le Bulletin.

Le Comité regrette infiniment que l'excursion à Domfront et les environs ait dû être abandonnée par suite de circonstances imprévues ; mais ce contretemps a été à un certain degré compensé par deux excursions locales. Le compte-rendu, dû à la plume de notre Secrétaire, qui se trouve dans ce Bulletin, contiendra des détails historiques jusqu'ici inédits sur les fiefs et manoirs de Diélament, des Augrès et de Ponterrin.

Comme toujours aussi nous avons à déplorer des morts. Celles de M. le Colonel Ward-Simpson, de M. le Dr Ernest Aubin parmi les membres-souscripteurs, et parmi les membres d'honneur celle de M. Gustave Dupont, l'éminent historien du Cotentin et de ses Iles. Il est mort à Caen le 13 Novembre 1903 à l'âge de 83 ans. Votre Comité n'avait pas connaissance de cet événement au moment de la réunion générale de l'année dernière. M. Dupont fut nommé membre d'honneur de la Société à la réunion trimestrielle tenue le 30 Novre 1881.

Il n'y a eu que deux membres démissionaires pendant 1904, tandis que onze nouveaux membres-souscripteurs ont été élus. C'est un accroissement dont nous devons nous féliciter.

Nous ne devons pas terminer ce rapport sans faire allusion à l'état de nos finances. Les dépenses ont été cette année beaucoup plus fortes que d'ordinaire, et cela pour deux raisons : la Publication d'un très-gros volume de Rôles d'Assise, et les modifications à l'édifice occupé par la Société, rendues nécessaires par le retour à notre usage de plusieurs salles et de la grande cour faisant face sur Caledonia Place. Notre fonds de réserve sera un peu diminué, mais il ne pouvait être appliqué à un meilleur usage. Un volume utile et instructif et le musée amélioré ; l'intelligence et le bien-être y trouveront leur profit.

Pour le Comité Exécutif,

EUGÈNE DUPREY,
ED. TOULMIN NICOLLE, } *Secs. Hon.*

Le 31 *Décembre* 1904.

Digitized by Google

PRÉCIS DE COMPTE.—1904.

Dt. LA SOCIÉTÉ JERSIAISE *en compte courant avec* THOMAS PAYN, *Trésorier Honoraire.* **Cr.**

COMPTE GÉNÉRAL.

1904.	£	s.	d.
A payé à MM. Labey et Blampied, pour impression de la Publication 18ème (Rôles d'Assises de 1309).	186	0	0
" " à M. N.-H. Harris, pour divers changements, amenagements, et réparations à l'immeuble de Pier Road	95	2	6
" " à MM. Labey et Blampied, pour impression du 29ème Bulletin	39	5	9
" " au Révd J.-A. Messervy, pour une année d'appointements d'Editeur au 1er Mai 1904 ..	30	0	0
" " à M. George Syvret, Gardien, ses salaires du 1er Janvier au 31 Décembre 1904	19	8	0
" " à M. N.-H. Harris, pour 2 vitrines	12	0	0
" " Primes d'assurance	9	13	9
" " Rât Paroissial et Rât de Police pour 1904 ..	8	18	9
" " à MM. Labey et Blampied, pour papeterie et autres fournitures	8	5	7
" " à M. J.-W. Thelland, pour ses services comme Collecteur pour 1904..	5	0	0
" " à divers, pour achat de tableaux, cadres, etc..	3	12	2
" " pour achat de diverses fournitures	2	3	11
" " pour diverses dépenses	2	17	10
" Balance, le 17 Janvier 1905, à nouveau	26	18	1
	£449	6	4

1904.	£	s.	d.
Par Balance rapportée le 18 Janvier 1904	132	12	4
" Cotisations reçues pour 1903..	5	0	0
" " " 1904..	140	0	0
" " " 1905..	5	0	0
" reçu produit de Vente de Publications	6	3	6
" " loyer du Cottage etc. d'Ordnance Yard	10	0	0
" Intérêts pour 1904 sur Rentes Publiques	33	6	0
" Intérêts pour 1904 sur Obligation des Etats, pour £500 à 3%, au 1er Décembre	15	0	0
" reçu Intérêts pour semestre au 1er Juin sur Obligation des Etats, pour £100 à 3%	1	10	0
" reçu du Secrétaire, pour droits d'entrée au Musée ..	0	9	6
" " produit de la Vente d'une Obligation des Etats, pour £100 à 3%	100	5	0
	£449	6	4

CAPITAL PLACÉ.—COMPTE GÉNÉRAL.

3% Rentes Publiques: Inscription Série A, 83; Série B, 55 et 56	£33	6	0
Obligation des Etats: Ecoles Elémentaires, 3%, No 5.	£500	0	0

1905,			
Janvier 17.—Par Balance à nouveau	£26	18	1
Cotisations arriérées	10	0	0

Ce 23 Janvier 1905.—Examiné et trouvé correct,

CHAS. G. LE BAS, } *Auditeurs.*
C. B. BUTTFIELD, }

S. E. et O.,
Jersey, ce 17 Janvier 1905,
THOS PAYN, *Trésorier Honoraire.*

1905, Janvier 25.—Les comptes ci-dessus ont été approuvés à la Réunion Générale tenue ce jour,
CHAS. PH. LE CORNU, *Président.*

Digitized by Google

PRÉCIS DE COMPTE.—1904.

Dt. LA SOCIÉTÉ JERSIAISE *en compte courant avec* THOMAS PAYN, *Trésorier Honoraire.* **Cr.**

COMPTE BIBLIOTHÈQUE.

1904.	£	s.	d.
A payé à MM. Labey et Blampied, pour reliure de livres.	0	1	6
" " à divers, pour achat des livres suivants :			
The Ancestor, 4 volumes..			
The Valet's Tragedy			
The Channel Islands			
Le Prieuré Royal de St. Magloire	3	8	0
Revue des Deux Mondes			
How to decipher old documents			
From Gunroom to Throne			
" Compte de Dépôt chez MM. Robin frères, divers versements	79	12	8
	£83	2	2

1904.	£	s.	d.
Par Balance rapportée le 18 Janvier 1904	1	8	11
" Intérêts et arrérages sur Rentes Foncières	6	9	2
" Droits d'Entrée payés par 11 nouveaux Membres ..	2	15	0
" Intérêts sur Compte de Dépôt	1	11	1
" Intérêts pour 1904 sur Rentes Publiques	0	18	0
" Compte de Dépôt reçu de MM. Robin frères	70	0	0
	£83	2	2

ÉTAT FINANCIER DU COMPTE BIBLIOTHÈQUE.

	£	s.	d.
Arrérages de Rentes Foncières dûs	15	3	4
Compte de Dépôt chez MM. Robin frères	79	12	8
	£94	16	0

CAPITAL PLACÉ.—COMPTE BIBLIOTHÈQUE.

Qrs 8, 3 cabots de Rentes Foncières (Balance Don Lerrier).
18 chelins de Rentes Publiques, Inscription Série A, No 115.

Ce 23 Janvier 1905.—Examiné et trouvé correct,

CHAS. GODFY LE BAS,
C. B. BUTTFIELD, } *Auditeurs.*

S. E. et O.,

Jersey, ce 17 Janvier 1905,
THOs PAYN, *Trésorier Honoraire.*

1905, Janvier 25.—Les comptes ci-dessus ont été approuvés à la Réunion Générale tenue ce jour,

CHAS. PH. LE CORNU, *Président.*

Digitized by Google

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1904.

1904.
Janvier 27.

RÉUNION ANNUELLE :—

Présents : G. LE GROS Ecr (V.P.), Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), Messrs THOS. PAYN, E.-C. MALET DE CARTERET, A. CURRY, F.-J. BOIS, Révd ED. LUCE, J. LE BAS, PH. LE MAISTRE, Révd J.-A. BALLEINE, J.-R. SINNATT, J.-F. GAUDIN, J.-H. ORANGE, F.-E. BALLEINE, C.-B. BUTTFIELD, CHARLES LE FEUVRE, PH. AUBIN Junr, Dr PAUL CHAPPUIS, W. DURET-AUBIN, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

L'assemblée adopte les comptes du Trésorier pour 1903.

Le Rapport annuel du Comité Exécutif est lu et adopté.

Monsr William Gregory Junr est élu membre-souscripteur.

On procède ensuite à la nomination des Officiers et des Comités pour 1904.

Les Président, Vice-Présidents, Trésorier, Secrétaires, et Bibliothécaire sont réélus.

Messrs Ad. Curry, Jean Le Bas et Ph. Le Maistre sont réélus membres du Comité Exécutif.

Messrs J.-F. Gaudin et Ph. Aubin Junr remplacent Messrs Paul Chappuis et G.-C. Godfray au Comité du Musée.

Digitized by Google

COMITÉ EXÉCUTIF :— Février 3.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr et Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), Messrs T. PAYN, J. LE BAS, Révd ED. LUCE, AD. CURRY, E.-C. MALET DE CARTERET, P. CHAPPUIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a continué la discussion relative aux réparations et changements à effectuer à l'extérieur de la propriété de la Société, et a décidé que les deux loges à la porte cochère seraient abattues.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Février 17.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), Messrs T. PAYN, O.-C. POWELL, J. LE BAS, A. CURRY, F.-J. BOIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a reçu de M. le Col. E.-C. Malet de Carteret deux photographies d'une pierre trouvée dans un champ à St Laurens appelé "Le Jardin Royal", appartenant à M. de Carteret. Cette pierre, située au beau milieu de ce champ dont la situation est assez élevée eu égard à la contrée environnante semblerait, ou bien avoir formé partie d'un cromlech, ou être un menhir qui s'est écroulé. Elle pèserait environ sept tonnes.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Mars 16.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), Messrs T. PAYN, E.-C. MALET DE CARTERET, J. LE BAS, A. CURRY, F.-J. BOIS, P. CHAPPUIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité ayant pris en considération les dessins que M. Curry avait bien voulu préparer pour l'entrée principale du Musée sur Caledonia Place, a adopté un de ces dessins marqué "B", sous réserve de certaine modification relative à la porte en fer.

COMITÉ EXÉCUTIF :— Avril 13.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), Messrs T. PAYN, F.-J. BOIS, J. LE BAS, A. CURRY, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Digitized by Google

Le Comité, afin de faire face aux frais qui doivent être encourus pour les réparations aux bâtiments du Musée, a autorisé le Trésorier à réaliser une des obligations des Etats de £100 stg.

Avril 27. RÉUNION TRIMESTRIELLE :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr (V.P.), Messrs T. PAYN, J. LE BAS, F.-R. LE BRUN, C.-W. BINET, P.-J. FALLE, F.-J. BOIS, J.-F. GAUDIN, O.-C. POWELL, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Messrs Charles Messervy, Charles-Sidney Deans, Charles-Sydney Le Gros, et le Révd Charles-Walter Balleine sont élus membres souscripteurs.

Mai 18. COMITÉ DU MUSÉE :—

Présents : THOMAS PAYN Ecr (Trésorier) qui occupe le fauteuil ; Messrs C.-B. MESSERVY, J. LE BAS, Révd G.-P. BALLEINE, THOMAS BINET, J.-F. GAUDIN, C.-G. LE BAS, C.-W. BINET, F.-J. BOIS, PHILIPPE AUBIN Junr et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Comité a décidé de réunir dans l'appartement du 1er étage du Musée, vis-à-vis l'entrée de la Bibliothèque—maintenant à sa disposition—tous les objets d'intérêt purement local, qui se trouvent actuellement dispersés dans les diverses salles du Musée.

Juillet 13. COMITÉ EXÉCUTIF :—

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr et Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), Messrs T. PAYN, O.-C. POWELL, J. LE BAS, A. CURRY, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Le Secrétaire a annoncé aux membres présents la mort de Monsr Gustave Dupont, membre d'honneur de la Société, le savant auteur de l'Histoire du Cotentin et de ses Iles. M. Dupont est mort à Caen le 13 Novembre 1903, à l'âge de 83 ans.

Le Comité a décidé que l'excursion annuelle aurait lieu du 5 au 10 Septembre et a choisi la ville de Domfront comme point d'arrêt. [Par suite de circonstances imprévues l'excursion a dû être abandonnée].

Digitized by Google

RÉUNION TRIMESTRIELLE :— Juillet 13.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr et Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), Messrs T. PAYN, J. LE BAS, A. CURRY, O.-C. POWELL, C.-B. MESSERVY, C.-G. LE BAS, J.-F. GAUDIN, P.-N. RICHARDSON, T. BINET, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Messrs John-Berkeley Hue, B.A., George Journeaux Junr, et Francis-P. Esnouf sont élus membres souscripteurs.

RÉUNION TRIMESTRIELLE :— Octobre 26.

Présents : Le Colonel C.-P. LE CORNU, C.B., F.S.A. (Président), G. LE GROS Ecr et Vén. Homme G.-O. BALLEINE (V.P.), Messrs T. PAYN, E.-C. MALET DE CARTERET, J. LE BAS, J.-F. GAUDIN, CHARLES MESSERVY, C.-J. NICOLLE, C.-G. LE BAS, O.-C. POWELL, P. CHAPPUIS, C.-B. BUTTFIELD, F.-J. BOIS, et ED. TOULMIN NICOLLE (Sec. Hon.)

Messrs Charles-Walter Randall, Herbert-B. Simpson (R.N.) et le Révd Thomas M. Middlemore-Whithard, M.A. sont élus membres souscripteurs.

DONS REÇUS PENDANT L'ANNÉE 1904.

Les Dons suivants ont été reçus avec remerciements :

De la part de :

Monsr C. W. BINET : Un livre intitulé : " Exposition du Catéchisme de l'Eglise Anglicane, traduit de l'Anglais pour l'usage de l'Ile de Jersey."—Oxford, 1753.

Dr O. C. POWELL : Un tableau du Château de Grosnez.

GERVAISE LE GROS Ecr : (1) Documents manuscrits concernant James de la Cloche, publiés en 1863 dans le " Civilta Cattolica."
(2) Buste de feu Nicolas Le Quesne Ecr (fils Nicolas) Juré-Justicier.

PHILIP LE MAISTRE Ecr : Une médaille frappée en commémoration du décès de Louis XVI.

Digitized by Google

Major-Général H. R. ABADIE : Plusieurs objets provenant de la Nigritie septentrionale, ainsi que des Indes.

Capitaine AUTON : Plusieurs objets provenant des Iles Fiji, Salomon, Seychelles, etc.

H. NOBLE Ecr : Photographies du Cromlech qui existait autrefois sur le Mont de la Ville et qui fut présenté par la Vingtaine de la Ville, en 1788, au Maréchal Conway, alors Gouverneur de Jersey, et transporté par lui à Park Place, Berkshire.

Monsr EDOUARD VOISIN : Deux almanachs de Jersey pour 1788 et 1789.

THOMAS DOREY Ecr : (1) Un tableau : "La Place Royale en 1799."
(2) Almanach du "British Press and Jersey Times" de 1866.
(3) The Parish Magazine of St Martin (Janv. 1890 à Déc. 1898).

Monsr JOHN FRS. GAUDIN : Une selle, une bride, un rietta ou lasso, et une ceinture, objets mexicains en usage parmi les Vaqueros ou "cowboys" de la Californie du Sud.

Monsr CHARLES F. LE FEUVRE : "Les Chroniques de Jersey" de 1821–28 et 1840–50, et "Le Constitutionnel" de 1830–41.

Dr M. L. M. VAUDIN : Plusieurs objets provenant de la Chine et du Japon.

ED. TOULMIN NICOLLE Ecr : Une collection de coquillages de Léognan (Faune de la Gironde, époque miocène proprement dite).

ALFRED MESSERVY Ecr : Deux photographies encadrées, reproduction de certaines Lettres de marque d'intérêt local.

Monsr R. PHELPS : Un portrait du Major Francis Peirson, reproduction de la gravure de Marcuard sur papier spécial.

Digitized by Google

Monsr. Ph. H. Grandin : Photographie agrandie de la Tour de la Maison appartenant à M. le Juré-Justicier C. G. Renouf, située entre King Street et la Place Royale.

LIVRES ACHETÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE.

The Valet's Tragedy and other Studies, by Andrew Lang (1903), contenant un article sur James de la Cloche.

La Revue des Deux Mondes pour le 15 Novembre 1903, contenant une revue de l'article de M. Lang sur James de la Cloche.

How to decipher and study old Documents, par E. E. Thoyts. 1903.

"From the Gun-Room to the Throne"; being the Life of Vice-Admiral H. S. H. Philip D'Auvergne, Duke of Bouillon, by Henry Kirke, M.A. 1904.

The Channel Islands, painted by H. B. Wimbush, and described by Miss Edith Carey.

The Ancestor. (Journal paraissant trimestriellement).

"Le Prieuré Royal de St Magloire de Lehon", par l'abbé Fouéré-Macé (Recteur de Lehon).

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES CONNÉTABLES DE ST. HÉLIER ET DE ST. SAUVEUR.

INTRODUCTION.

En abordant la publication des Listes des Connétables, il ne sera pas sans intérêt, peut-être, de donner quelques notes relatives au mode de leur élection, dans les temps passés, et surtout à la durée de leur gestion, etc.

Nous laisserons de côté la question obscure—pour laquelle nous manquons de documents précis—de l'origine des Connétables *(Comites Stabuli)* à Jersey.

Disons tout d'abord, quant au mode d'élection, qu'anciennement les Gouverneurs et les Jurés-Justiciers intervenaient souvent dans les élections de Connétables. Preuve en soit cette clause d'une Charte de 1495, sous le roi Henri VII : " Item, que les Connestables de " chacune Paroisse de la dite Isle soient franchement esleus et choisis " par la plus ancienne partie des Gens de ladite Paroisse, sans aucune " recommendation du Capitaine ou desdits Jurés en cette partie ". [Ordres du Conseil, Vol. 5, page 144].

Malgré cet Ordre, les Gouverneurs continuèrent pendant longtemps encore à prendre une part importante dans le choix des Connétables. En 1586-7 par exemple, le Lieutenant-Gouverneur nomma de sa propre autorité Pierre de Soulemont pour exercer les fonctions de Connétable à St. Hélier, pendant la suspension de Nicolas de Soulemont.

Avant la fin du seizième siècle, il ne semble pas qu'il y ait eu de règle fixe quant à la durée de la gestion des Connétables. Souvent

Digitized by Google

ils restaient en charge jusqu'à un âge très avancé, et n'étaient remplacés qu'à leur décès. D'autres fois ils exerçaient leurs fonctions pendant quelques années seulement, et il n'est pas toujours facile de savoir pour quelles raisons ils rentraient dans la vie privée. Il semble même que la charge fût parfois héréditaire dans certaines familles. Il arrivait encore qu'un Connétable élevé à la Magistrature restait Connétable et cumulait ainsi les deux charges.

On conçoit aisément que cet état de choses dut soulever des mécontentements ; des plaintes furent même portées devant les Commissaires de la Reine Elisabeth, qui donnèrent, semble-t-il, aux autorités de l'Ile (Etats et Cour Royale) le pouvoir d'édicter des ordonnances spéciales ayant pour but de limiter la durée de la gestion des chefs municipaux.

Par un effet de réaction, sans doute, la Cour Royale réduisit d'abord cette durée à une année seulement. Le 6 Mai 1587, la décision suivante fut prise : " Affin que les Conestꝑ de cette Jsle soient " deschargees de le^r office, y ayant vacqué an et io^r, Jl le^r est cōandé " signifier aux poessiens en le^r poesses faire election dung aultre " conestꝑ de suffisance et le pñter saƀj ꝑcꝑ (samedi prochain) en " iustice assistez des vingteniers e ꝑmẽtez (officiers de Connétable) a " la fin susd^te " [Ex. 15].

En 1590, nouvelle décision à ce sujet, prise cette fois-ci par les Etats : Le peuple devait choisir dans chaque paroisse trois " des " plus suffisans gens de bien " dont les noms seraient soumis au Gouverneur qui choisirait l'un d'entre eux comme Connétable. [Etats, 11 Juillet 1590].

Il y avait là comme un retour partiel au mode de nomination en usage avant 1495.

L'ordonnance sur le renouvellement annuel des Connétables ne semble pas avoir été bien rigoureusement observée, car en 1597 les Etats décidèrent d'accorder leur décharge aux Connétables d'alors, vu qu'ils avaient *servi depuis longtemps*, et ordonnèrent que les Connétables fissent procéder, par la pluralité des suffrages de leurs paroissiens, au choix de deux personnes qu'ils devaient présenter (à la Cour Royale, sans doute) " le samedi après la St. Michel prochaine,

Digitized by Google

" l'un desquels sera estably Conest(et *y continuera iij ans* a la " condiĉon destre apres deschargé *si le demande.*" [Etats, 5 Juillet 1597].

Le 6 Octobre 1621, il fut ordonné qu'après trois ans il serait fait une nouvelle élection " toutes fois et quantes par devant un Juré- " Justicier ". [Le Geyt, Constitution & Lois, Tome IV, p. 165].

Voici donc le renouvellement triennal dûment établi *en principe,* mais dans la pratique, singulièrement restreint par la faculté laissée aux Connétables de rester en charge un plus grand nombre d'années *s'ils le désiraient.* Et de fait, on voyait assez rarement un Connétable se retirer après une gestion de trois ans seulement.

L'Ordre relatif aux élections triennales fut renouvelé le 24 Septembre 1629. [Héritage, Livre 9].

A l'époque du Parlement (fin 1651—1660) où tout le personnel administratif pour ainsi dire fut changé, aucune innovation ne paraît avoir été introduite quant à la durée des gestions. Le 29 Avril 1659, la Cour ordonna que des élections de Connétables auraient lieu dans toute l'Ile, là où ils avaient été plus de 3 ans en charge. [Héritage 13].

Le 28 Juillet 1660, c'est-à-dire peu après la Restauration, il fut ordonné que là où les Connétables étaient décédés, les Centeniers devraient exercer ladite charge *pro tem.* [Ex. 55].

On sait que par le fait même de la Restauration, les Connétables royalistes qui étaient en charge en 1651, reprirent, à quelques exceptions près, leurs fonctions forcément interrompues par l'arrivée des Parlementaires.

Le 29 Avril 1675, la Cour Royale ordonna qu'à l'avenir de nouvelles élections de Connétables auraient lieu " de 3 ans en 3 ans ". [Héritage 15]. Le 6 Mai suivant, cet Acte fut confirmé par les Etats, et pendant quelques années il fut assez exactement observé. Mais bientôt les anciennes habitudes de laisser-aller reprirent le dessus, et l'on vit de nouveau des Connétables rester en charge une vingtaine d'années sans être réassermentés, sauf peut-être une fois.

Le 26 Octobre 1731, Les Connétables qui avaient servi plus de trois ans, furent *requis de venir en Cour demander leur décharge.*

Digitized by Google

[Ex. 93]. Mais la Cour Royale avait beau renouveler les ordres sur les élections triennales, en réalité ils demeuraient lettre morte.

Ce n'est qu'à partir de 1770 que les Etats parvinrent enfin à faire passer dans les mœurs ce qui était depuis longtemps dans la loi.

A la séance des Etats du 31 Juillet 1770, il fut ordonné que, suivant l'ancien usage, et le pouvoir donné aux Etats par les Ordonnances des Commissaires de la Reine Elisabeth de fixer la durée des charges de Connétables, Centeniers et Vingteniers, les Connétables, &c. n'exerceront point leurs charges plus de trois ans, à moins qu'ils ne soient réélus, et qu'ils ne consentent. [Etats 6].

Dès lors, nous voyons les élections ou ré-élections se faire tous les 3 ans avec régularité sans qu'il soit besoin de nouvelle réglementation à ce sujet. Cependant les Etats eurent encore à plusieurs reprises l'occasion d'intervenir, par exemple pour décider le droit de séance dans cette Assemblée en cas d'élections contestées. C'était l'époque des partis qui se disputaient avec acharnement les places vacantes, et il n'était pas rare de voir une paroisse rester sans Connétable pendant plusieurs années, en attendant la fin du litige entre les candidats.

La question se posait alors : qui devait représenter la paroisse aux Etats, l'ex-Connétable ou le plus ancien Centenier ?

Le 30 Octobre 1782, les Etats décidèrent que l'ancien Connétable devait siéger jusqu'à ce qu'un nouveau soit assermenté, " attendu que " la loi ne recevait les Centeniers à la place des Connétables, que " dans les cas d'indisposition, absence de l'île ou autre semblable em- " pêchement ". [Etats 7]. Un Ordre du Conseil, enregistré à Jersey le 21 Mars 1785, confirma cette décision des Etats. [Voir Ordres du Conseil, Vol. IV, page 120].

Terminons par les notes suivantes, que nous croyons plus ou moins inédites, relatives à quelques attributions des Connétables dans les anciens temps :

1669 : Les Connétables devront se trouver en Cour tous les premiers samedis du mois, soit pour plaintes à faire, soit pour recorder du bon état de leurs paroisses. [Ex. 58, 29 mars *circa*].

Digitized by Google

1697, 3 Avril. Pendant la disette de blé, les Connétables font recherche dans les maisons pour recueillir du blé pour les pauvres. [Ex. 74].

1737 : Les Connétables doivent donner leurs opinions *debout, suivant l'usage.* [Etats, Livre 4, 1er déc. 1737].

1811 : " Les Connétables sont chargés de se munir de chandelles " pour illuminer les Eglises, en cas d'alarme ", selon l'Acte des Etats précédent ". [Etats, Livre 11, vers page 290].

CONNÉTABLES DE ST. HÉLIER.

–1524–. **Edmond Le Gallais.** Il est mentionné comme Connétable, mais sans désignation de paroisse, dans le premier livre de Catel, 1524. Sa famille habitant St. Hélier, il y a lieu de croire qu'il était bien Connétable de cette paroisse.

–1529–. **? Johan Nicolle.** Ne pas le confondre avec son contemporain Johan Nicolle, Seigneur de Longueville, qui fut Connétable de St. Sauveur.

En 1531, Johan Gallais (Le Gallais) Centenier, semble agir pour le Connétable de St. Hélier. Voir Inquisition par devant les Commissaires de 1531.

–1534–7–. **Johan de Soulemont.** Il devint Juré-Justicier en 1537. [Voir, au sujet de la famille de Soulemont, le Bulletin de 1898].

John de Soulemont, Connétable " de la Ville de St. Hélier " se plaignit d'avoir été, le 2 Octobre 1535, un Samedi, jour de Cour et de Marché, attaqué, battu et maltraité par Adam Morfeld et autres, soldats du Château, etc. L'affaire fut portée devant le Conseil Privé. [Voir fragment d'Ordre à ce sujet, enregistré à Jersey le 1er Avril 1536. [Ordres du Conseil, Vol. I, p. 426].

1541-42–. **Edouard de Carteret** et **Jacques Morin,** ou **Mouryn,** furent assermentés Connétables de St. Hélier le 21 Avril 1541. [Ex. 1]. Voir l'Acte de leur assermentation, 25e Bulletin de la Soc. Jer. p. 296.

Digitized by Google

C'est le seul exemple que nous ayons trouvé de deux Connétables chargés d'exercer, conjointement, ces fonctions pour une seule et même paroisse.

–1543–. Nous trouvons le même **Edouard de Carteret** mentionné comme Connétable de St. Hélier en 1543. Il devint Juré-Justicier. Voir à son sujet le Bulletin de 1900, page 319.

–1551–. **Johan Michel.** Il descendait, croyons-nous, de Johan Michel, Procureur-Général du Comte de Maulevrier, en 1467.

–1553–57–. **Johan Stocall.** Il devint Juré-Justicier vers 1557 et mourut en 1562.

1573–79 et 1585. **Pierre de Soulemont.** Il fut élevé à la Magistrature en 1590.

1586-87. **Nicolas de Soulemont.** Assermenté en 1586 pour un an. Au cours d'un procès qu'il eut avec Nicolas Lemprière au sujet d'injures proférées contre ce dernier, Nicolas de Soulemont fut suspendu provisoirement de ses fonctions de Connétable, le 23 Janv. 1586-7, en attendant la fin de l'affaire. [Ex. 15]. Peu après, Pierre de Soulemont " fut commis par le Lieutenant du Château Connétable de St. Hélier pendant la suspension de Nicolas de Soulemont ". [Même livre, avant 25 Mars 1587]. Celui-ci ne semble pas avoir repris sa charge, car on trouve un nouveau Connétable en Juin 1587.

1587–1590. **Thomas Le Geyt.** Il était fils de Noël Le Geyt (dit le Maillier) fils Mathieu fils Jean, et demeurait au Mont-à-l'Abbé.

1590–1597. **Thomas de Soulemont.** Il fut assermenté le 19 Décembre 1590.

Le 18 Août 1593, à l'instance de Thomas de Soulemont, Connétable, Alexandre Skinner fut assermenté Centenier de St. Hélier, " sans préjudice à l'avenir pour les autres Connétables de faire assermenter leur centenier par l'avis des paroissiens ". [Ex. 19].

1597–1602. **Nicolas Durel.** Assermenté le 3 Oct. 1597, à une séance des Etats. Il était auparavant Centenier.

C'est à tort que les auteurs de l'Armorial et d'autres l'appellent Nicolas le Vavasseur dit Durel, comme s'il appartenait à l'ancienne famille jersiaise de ce nom. Il était, en réalité, fils de Jean ou Juin Durel, un Français qui s'était établi et marié dans l'Ile. Un acte du 23 Janvier 1593-4 constate que Nicolas Durel a été choisi comme Centenier de St. Hélier " veu sa

Digitized by Google

" suffisance, honneste conversation et fidelle obeissance de vray " subiect a la Maj.te de la Royne ". Il est probable que sa qualité de fils de Français lui créa quelques difficultés, car il ne fut reçu à prendre le serment de Centenier que deux mois plus tard, c'est-à-dire le 30 Mars 1594. [Ex. 19].

Nicolas Durel reçut décharge de ses fonctions de Connétable le 1.er Août 1602. Il mourut en Juillet 1616, et fut enterré le 6 de ce mois. Les Registres de St. Sauveur nous apprennent qu'il donna deux écus aux pauvres de cette paroisse, dont il était très-probablement natif.

1602–1606. **Thomas de Soulemont,** le même que ci-dessus. Assermenté le 1.er Août 1602, à une séance des Etats.

1606–1608. **Richard Dumaresq.** Assermenté le 6 Septembre 1606, à une séance des Etats, il n'avait accepté les fonctions de Connétable qu'à la condition d'être déchargé au bout de deux ans. [Voir 14. Publication, page 11]. Il était fils puîné de Clément Dumaresq, de la Chesnée, St. Martin, Juré-Justicier.

Richard Dumaresq fut enterré le 5 Juin 1628, dans l'Eglise de St. Hélier.

1608–1629 *circa.* **Hugh de Soulemont.** Assermenté Connétable *pour trois ans,* en remplacement de Richard Dumaresq, le 27 Septembre 1608.(1) [Héritage, Livre 7].

Le 27 Juin 1612, Edouard La Cloche, Centenier, remplace le Connétable aux Etats.

Hugh de Soulemont mourut le 16 Janv. 1639-40, au Manoir de Vinchelez-de-Haut(2), et fut enterré dans l'Eglise de St. Ouen le 18 de ce mois. [Voir Bulletin de 1890, page 481].

1629–1632. **Jean Herault,** fils Abraham. Assermenté le 14 Novembre 1629. [Voir généalogie Herault, Bulletin de 1898].

1632–1651. **Edouard Dumaresq.** Assermenté le 15 Novembre 1632. Il était fils de Thomas Dumaresq. [Voir dans ce Bulletin, la généalogie de sa branche des Dumaresq].

Les 1.er et 19 Mars 1648-9, le Centenier Jacques Guillaume siége aux Etats, pour remplacer le Connétable de St. Hélier.

(1) En réalité Hugh de Soulemont fut Connétable pendant vingt ans environ.

(2) L'une de ses filles avait épousé Philippe de Carteret, Seigneur de Vinchelez-de-Haut.

Digitized by Google

Edouard Dumaresq était à cette époque âgé et malade : le 21 Sept. 1649, les Etats ordonnèrent qu'un Centenier serait choisi le dimanche suivant à St. Hélier, " por Joindre avec vn " aultre qui est du presedent Estábly, afin de soulager le Con- " nestable de ladte proe le quel est Aaige et jndispós ". . .

Edouard Dumaresq dut cesser ses fonctions en Octobre 1651, à l'arrivée des Parlementaires.

1652–1660. Epoque du Parlement. **André le Vavasseur dit Durell.** Les Rôles de la Cour font défaut d'Octobre 1651 à 1655, de sorte que l'on ne trouve pas la date de l'assermentation d'André le V. dit Durell ; mais le 8 Juin 1652 il signa, en qualité de Connétable de St. Hélier, une pièce officielle. [Bulletin de 1903, page 154]. Il est probable qu'André le V. dit Durell devint Connétable dès la fin de 1651. Il avait commencé sa carrière municipale comme officier du Connétable de St. Hélier, en 1625.

André le V. dit Durell, ainsi que les autres fonctionnaires du Parlement, fut contraint de quitter sa charge à la Restauration de Charles II.

1660–1667. **Jean Dumaresq.** Assermenté, croyons-nous, le 22 Sept. 1660. Il était fils de Jean Dumaresq, Juré-Justicier, 1632–47, Lieut.-Bailli, 1643–47, Colonel des 4 paroisses de St. Hélier, St. Sauveur, St. Clément et Grouville.—Jean Dumaresq, qui fut Connétable de St. Hélier, mourut en 1682-3, et fut enterré le 28 Février de cette année.

1667–1669. **Thomas Durel.** Il fut assermenté le 21 Déc. 1667, et n'exerça ses fonctions que 15 mois environ, car il mourut peu avant le 27 Mars 1669. Avant de devenir Connétable, il fut Centenier de St. Hélier et Procureur du bien public. Il descendait de Nicolas Durel, qui fut Connétable de St. Hélier en 1597.

1669–1672. **Salomon Pipon.** Assermenté le 29 Mars 1669. Il avait succédé en Janv. 1667-8 à Thomas Durel, comme Centenier de St. Hélier, et le remplaça également comme Connétable. Salomon Pipon était fils puîné de Thomas Pipon, de la Moye, Juré-Justicier, et d'Elisabeth sa femme, fille de Salomon Journeaux ; il obtint décharge de ses fonctions de Connétable le 16 Nov. 1672.

Digitized by Google

1672–1675. **Jean Le Geyt,** fils Philippe. Assermenté le 7 Déc. 1672. Il était, comme l'on sait, frère puîné du Lieut.-Bailli et Commentateur Philippe Le Geyt, et mourut en Août 1679.

.675-6 à 1682. **Jean Durell.** Assermenté vers le 20 Janv. 1675-6 (Héritage, Livre 15) il devint Juré-Justicier le 16 Sept. 1682, date à laquelle la Cour Royale ordonna une élection pour le remplacer comme Connétable de St. Hélier.

1682–1689. **Jean Dumaresq.** Assermenté le 21 Sept. 1682. Il semble qu'il était fils de Jean Dumaresq, qui fut Connétable de 1660–67.

1689–1693. **Charles Dumaresq.** Assermenté une première fois le 4 Juin 1689, il fut réassermenté Connétable le 7 Juin 1692, et devint Juré-Justicier le 30 Déc. 1693.

Il était fils puîné de Philippe Dumaresq, du Morin, et de Suzanne de Frotté.

1693-4–1697. **Michel Dupré.** Assermenté le 22 Janvier 1693-4. Sa famille était originaire de Ste. Marie.

1697–1703. **Charles Hilgrove.** Assermenté le 27 Mars 1697. Il était Centenier de St. Hélier lorsqu'il fut élu Connétable. Charles Hilgrove était, croyons-nous, deuxième fils de Thomas Hilgrove et d'Anne Renouf. Il fut déchargé de ses fonctions de Connétable, à sa requête, le 18 Sept. 1703, et mourut en 1718.—Voir au sujet du souper après la visite des Chemins, réclamé par Charles Hilgrove, Connétable, l'Acte du 29 Juillet 1701, Ex. Livre 76.

1703–1707. **Philippe Le Gallais.** Assermenté le 21 Sept. 1703, il remplaça Ch. Hilgrove comme Connétable après lui avoir succédé comme Centenier de St. Hélier.

1707–1708-9. **Philippe Le Geyt.** Assermenté le 26 Juillet 1707 ; il devint Procureur-Général en 1709, puis Lieutenant-Bailli. On sait qu'il était neveu et principal héritier de Philippe Le Geyt, le Commentateur.

1708-9–1712. **Guillaume Dumaresq.** Assermenté le 15 Janv. 1708-9. Il était fils de Charles Dumaresq, ancien Connétable de St. Hélier. [Voir plus haut]. Il fut élevé à la Magistrature le 21 Janvier 1722-3.

1712–1717. **Philippe Patriarche.** Assermenté le 19 Juillet 1712, il fut déchargé, à sa demande, de ses fonctions de Connétable en Mai 1717, et devint Juré-Justicier en 1728.

Digitized by Google

1717–1719. **Clément Chevalier.** Assermenté le 11 Mai 1717, il exerça la charge de Connétable pendant deux ans à peine : il mourut vers le 30 Avril et fut enterré à St. Hélier le 2 Mai 1719. [Voir Notice sur la famille Chevalier dans le Bulletin de 1902].

1719–1723. **Jacques Lemprière** fils Clément. Assermenté le 11 Mai 1719.

1723–1726-7. **Charles Hilgrove.** Assermenté le 2 Mai 1723. [Héritage, Livre 24]. Il était, croyons-nous, fils aîné de Charles Hilgrove, Connétable de St. Hélier en 1697. Il devint Juré-Justicier en 1746.

1726-7–1732. **Charles Le Geyt.** Assermenté le 23 Janv. 1726-7. Fils aîné du second Lieut.-Bailli Le Geyt.

1732–1744-5. **Jean Dumaresq,** fils Jean, fils Jean, fils Abraham.(1) Assermenté Connétable le 20 Mai 1732, il exerça cette charge jusqu'en 1744-5, date à laquelle il devint Juré-Justicier.

1744-5–1754. **Jacques Lemprière.** Assermenté le 28 Janvier 1744-5. Il était fils de Jacques Lemprière qui avait été Connétable de St. Hélier en 1719. Il devint Juré-Justicier le 3 Août 1754.

1754–1765. **Edouard Patriarche.** Assermenté le 6 Août 1754. Il était auparavant Centenier de St. Hélier. Nous le croyons fils de Philippe Patriarche, Connétable de St. Hélier, puis Juré-Justicier.

1765–1770. **Jean-Thomas Durell,** Seigr de Longueville et de Grainville. Assermenté Connétable le 17 Sept. 1765, il devint Avocat-Général le 4 Avril 1771.

1770–1773. **Matthieu Gosset.** Assermenté le 6 Août 1770. Il fut père de Matthieu Gosset, Vicomte de Jersey de 1785–1842.

1773–1776. **Jacques Hemery.** Assermenté le 18 Sept. 1773 (il avait alors 27 ans). Ancien Centenier de St. Hélier, il devint Juré-Justicier en 1785.

1776–1779. **Guillaume Patriarche,** fils Guillaume. Assermenté le 3 Octobre 1776. Il devint Juré-Justicier en 1789, et fut pendant plusieurs années Colonel du Bataillon de St. Hélier.

Peu avant le 6 Nov. 1779, eut lieu une élection en remplacement de M. Patriarche : Jacques-Amice Lemprière (fils de Jacques Lemprière, Connétable en 1744-5) fut élu, mais il refusa de se laisser assermenter, et fut, pour ce fait, condamné à

(1) Il y avait à cette époque 4 ou 5 Jean Dumaresq, tous qualifiés du titre de gentilhomme ; aussi pour les distinguer, était-il nécessaire de remonter jusqu'à leur grand-père ou même leur arrière-grand-père.

Digitized by Google

l'amende par la Cour Royale, le 6 Nov. 1779. Une nouvelle élection fut ordonnée le même jour. [Ex. 115]. M. Jacques-Amice Lemprière ne fit point de difficulté pour devenir Juré-Justicier quelques années plus tard, en 1789.

Le 3 Novembre 1779, comme il n'y avait pas encore de Connétable assermenté, Jean Le Geyt, Centenier de St. Hélier, fut admis à siéger aux Etats. [Etats, Livre 7].

1779–1782. **Matthieu La Cloche.** Assermenté le 15 Novembre 1779. Il était fils de Matthieu-Jean La Cloche, et frère du Révd Jean La Cloche, Recteur de la Trinité.

Vers le 20 Mai 1780 fut présentée en Cour, par Nicolas Messervy, Juré-Justicier, un des habitants de la paroisse de St. Hélier, une remontrance dans laquelle il se plaignait, semble-t-il, de n'avoir pas été averti par M. La Cloche, Connétable, de la convocation d'une assemblée de paroisse. Le 10 Juin de la même année l'affaire fut référée à S.M. en Conseil, mais pour une raison qui nous échappe, elle n'eut aucunes suites. [Ex. 116].

1782–1785. **Charles Le Marinel.** Assermenté le 19 Novembre 1782.—Il avait alors environ 54 ans.—Il était fils de Charles Le Marinel fils Jean fils Thomas. Il mourut vers 1789 sans laisser d'héritiers directs. [Héritage, Livre 38, peu après le 7 Mai 1789].

L'élection en remplacement de M. Le Marinel, le 27 Nov. 1785, fut contestée par MM. Jacques Lemprière Hammond (1) et Thomas Anley, et donna lieu à un litige qui dura 9 ans environ. Durant ce long intérim, les Centeniers suivants firent fonctions de Connétable :

1785 : Thomas Anley, assermenté Centenier le 7 Mai 1785, et l'un des candidats à la charge vacante de Connétable.

1788 : Philippe le Montais, ou le Montays, assermenté Centenier le 28 Nov. 1785.

1789 : Philippe Hamon, assermenté Centenier le 14 Mai 1788.

1791 : Edouard Combes, assermenté Centenier le 13 Déc. 1788.

1792 : Jean de la Taste, assermenté Centenier le 9 Juin 1791.

(1) Lieut.-Colonel dans l'Artillerie de la Milice, père de feu Jean Hammond Ecr., Bailli de Jersey.

Digitized by Google

Revenons au litige entre les candidats : il serait trop long d'entrer ici dans les détails de ce procès compliqué, au cours duquel un grand nombre d'appels de sentences interlocutoires furent accordés par la Cour. Voir surtout les Actes des 24 et 27 Sept. 1787, Ex. 124. Enfin le 6 Mars 1794, MM. Hammond et Anley renoncèrent à leurs appels, et la Cour ordonna une nouvelle élection.

1794–1797. **Clément Hemery.** Assermenté le 15 Mars 1794. Il était, sauf erreur, frère de Jacques Hemery, jadis Connétable de St. Hélier, et fut Lieut.-Colonel du Régiment du Sud de la Milice. Il mourut en 1809.

1797–1800. **Elie Durell.** Assermenté le 22 Mars 1797. Il était auparavant Centenier de St. Hélier.

M. Philippe Le Montais, ancien Centenier, fut élu Connétable en remplacement de M. Elie Durell, vers le 1er Avril 1800, mais sur son refus de se laisser assermenter, la Cour Royale, le 8 Avril 1800, le condamna à 20 Nobles d'amende, et fixa le 4 Mai pour une nouvelle élection. [Ex. 135].

1800–1803. **Jean Dolbel.** Assermenté le 8 Mai 1800.

1803–1806. **Thomas Anley,** ancien Centenier. Assermenté le 16 Mai 1803, il avait été élu " par les voix et suffrages unanimes du peuple " de ladite paroisse ". (St. Hélier). Il devint Juré-Justicier le 20 Juillet 1816.

1806–1809. **Philippe Nicolle** junr. Assermenté le 27 Juin 1806.

Le 20 Juin 1809, M. Philippe Nicolle junr. fut condamné à l'amende de 200 livres d'ordre et " dégradé " de sa charge de Connétable, pour tenue d'assemblée illicite, et une nouvelle élection fut ordonnée.(1) [Poursuites Criminelles, Livre 4].

M. Josué Lerrier, premier Centenier, fut chargé du soin de la police en ladite paroisse jusqu'à l'assermentation d'un nouveau Connétable.

Philippe Nicolle devint Juré-Justicier le 8 Sept. 1810.

1809–1812. **Philippe Winter.** Assermenté le 15 Juillet 1809. Il était fils de Philippe Winter, de St. Brelade, et d'Esther Villeneuve. Il mourut en 1836, à l'âge de 70 ans.

(1) M. Nicolle se voyant refuser appel de ce jugement, présenta une " Doléance " au Conseil Privé de S.M. ; mais celui-ci ne crut pas devoir infirmer la sentence de la Cour Royale. [Voir Ordres du Conseil, Vol. 4, page 546].

Digitized by Google

L'élection en remplacement de M. Philippe Winter eut lieu en Juillet 1812 : M. Thomas Duhamel obtint 283 voix, et Philippe le Vavasseur dit Durell gent., 96 ; l'élection fut contestée, M. Durell se plaignant de ce que M. Duhamel ne fût pas Principal de Paroisse, puisqu'il n'était au rât que pour 4 quartiers. [Ex. 145, 25 Juillet 1812].

La Cour Royale, par un Acte du 13 Octobre 1812, jugea que M. Duhamel était éligible comme Connétable, et que le " serment d'office " devait lui être administré, ce qui fut fait ce jour-là.

1812–1818. **Thomas Duhamel.**[1] Assermenté une première fois le 13 Octobre 1812, il fut réassermenté trois ans plus tard, c'est-à-dire le 24 Octobre 1815.

1818–1821. **Edouard Nicolle.** Assermenté le 30 Oct. 1818. Il était frère de Philippe Nicolle, qui fut Connétable de St. Hélier, puis Juré-Justicier.

1821–1824. **Thomas Duhamel,** le même que ci-dessus. Assermenté le 6 Nov. 1821. Il devint Juré-Justicier le 27 Janvier 1838.

1824–1827. **Edouard Nicolle** (le même probablement que ci-dessus). Assermenté le 9 Nov. 1824.

Le 18 Nov. 1826, M. Edouard Nicolle fut censuré par les Etats " pour avoir par des injures interrompu les débats à la " séance du 11 Nov. tellement que le Lieut.-Gouverneur leva " l'assemblée pour mettre fin à une telle conduite." [Etats, Livre 13].

M. Edouard Nicolle devint, croyons-nous, Juré-Justicier et Lieut.-Bailli.

1827–1830. **Philippe de Quetteville.** Assermenté le 12 Nov. 1827.

Fils de David de Quetteville, de St. Hélier, qui était natif de St. Martin, M. Ph. de Quetteville fut père de feu David de Quetteville Ecr., Juré-Justicier.

1830–1833. **François Godfray,** fils Hugh. Assermenté le 18 Nov. 1830.

François Godfray, fils puîné de Hugh Godfray, Dénonciateur, était Avocat de la Cour Royale depuis le 12 Sept. 1829.

(1) La famille de M. Thomas Duhamel était originaire de France et non alliée, que nous sachions, à une autre famille du même nom, également venue de France, mais plus anciennement. Celle-ci, qui avait eu pour principaux représentants Zacharie (1649) et Richard Duhamel (1660) s'éteignit à Jersey, au XVIIe siècle.

Digitized by Google

Une élection en remplacement de M. Godfray eut lieu le 29 Nov. 1833; les candidats étaient MM. Pierre Perrot, qui obtint 413 voix, et Fr. Godfray (Connétable sortant) qui en eut 368. Celui-ci présenta à la Cour une Remontrance dans laquelle il se plaignait que M. Perrot avait obtenu sa majorité par des moyens illégaux. Il s'ensuivit un procès pendant lequel M. Godfray réussit à se faire élire Connétable de St. Martin. Il se désista alors de sa candidature à St. Hélier, et laissa le champ libre à son concurrent.

1834–1839. **Pierre Perrot.** Assermenté le 10 Avril 1834, il resta en charge jusqu'au 9 Nov. 1839, date à laquelle il devint Juré-Justicier.

1839–1853. **Pierre Le Sueur.** Assermenté le 18 Nov. 1839. M. Le Sueur était Avocat de la Cour Royale depuis le 10 Déc. 1836. Il fut Connétable de St. Hélier pendant 14 ans environ et mourut en 1853.

1853–1856. **Nicolas Le Quesne.** Assermenté le 29 Janv. 1853. Il devint Juré-Justicier en 1856.

1856–1858. **Robert Pipon Marett.** Assermenté le 9 Février 1856. Il devint Avocat-Général en 1858, puis Procureur-Général, et enfin Bailli de Jersey.

1858–1861. **Philippe Aubin.** Assermenté le 13 Mars 1858. Il était deuxième fils de Jean Aubin (originaire de St. Martin) et d'Esther Romeril, et frère de Jean Aubin, Juré-Justicier. Il devint lui-même Juré-Justicier en 1867.

1861–1864. **John Gibaut.** Assermenté une première fois le 21 Mars 1861, il le fut de nouveau le 9 Avril 1864. Il était Avocat de la Cour Royale, et devint Juge de la Cour pour la Répression des moindres délits, &c.

1864–1873. **Josué-George Falle.** Assermenté le 26 Novembre 1864, il exerça ses fonctions pendant 9 ans, et devint Juré-Justicier le 2 Août 1873.

Il était fils de M. Josué Falle et d'Esther sa femme, fille de George Bertram, Juré-Justicier.

1873–1876. **Clément Hemery.** Assermenté le 9 Août 1873. Il était petit-fils de Clément Hemery, Connétable de St. Hélier en 1794, et mourut en 1877.

Digitized by Google

1876–1878. **William Lawrence de Gruchy** Ecr. Assermenté le 19 Août 1876. Il devint Juré-Justicier en 1878.

1878–1881. **François Voisin** Ecr. Assermenté le 6 Avril 1878.

1881–1896. **Philippe Baudains** Ecr. Assermenté le 30 Avril 1881.

1896–1899. **Henry-Edouard Le Vavasseur dit Durell** Ecr. Assermenté le 8 Août 1896. Est devenu Avocat-Général le 30 Mai 1899.

1899–1904–. **Philippe Baudains** Ecr. (Le même que ci-dessus). Assermenté le 17 Juin 1899 et le 7 Août 1902.

CONNÉTABLES DE ST. SAUVEUR.

1462. **Johan Poingdestre** junr, fils de Johan Poingdestre, Bailli. [MSS. authentiqués].

1464–. **? George Lemprière.**

–1531–. **Clément Lemprière.** Il était Juré-Justicier depuis 1524 environ.

–1539–1546. **John Nicolle,** Seigneur de Longueville. Il devint Procureur-Général.

1546–1549. **Thomas Poingdestre.** C'est probablement ce Thomas Poingdestre qui fut enterré le 11 Mai 1566 " devant la porte de l'Ouest de " l'Eglise de St. Sauveur ".

1549–1552. **Edouard Messervy.** Il avait été assermenté Centenier de St. Sauveur en 1542, et devint Avocat-Général en 1562, puis Juré-Justicier.

1552–1558. **Thomas Lemprière.** Probablement de Maufant.

1558–1561. **Hostes Nicolle,** Seigneur de Longueville. Il devint Bailli en 1561.

1561–. **? Clément Messervy.**

1572–1580. **Jean Poingdestre,** fils George. Assermenté le 18 Juin 1572. Le 10 Juin 1575, Jean Poingdestre, fils George, était à la fois Connétable de St. Sauveur et Procureur du Trésor et fabrique de ladite paroisse. [MSS. dûment authentiqués].

1580–1585. **Aaron Stocall.** [Voir Bulletin de 1899, page 258].

1586–1587. **Edouard Poingdestre,** fils Jean. Redevint Connétable quelques années plus tard.

Digitized by Google

1587–1591. **Benjamin La Cloche,** de Longueville. Il fut enterré à St. Sauveur le 12 Juillet 1610.

1592–1597. **Aaron Stocall.** Le même que ci-dessus. Le 21 Juillet 1593 Edouard Messervy fut assermenté pour suppléer Aaron Stocall, Connétable de St. Sauveur, à cause de différends entre celui-ci et Michel Poingdestre accusé (injustement) de meurtre. [Ex. 19].

1597–1611. **Edouard Poingdestre.** Assermenté le 3 Octobre 1597, à une séance des Etats, il obtint décharge de ses fonctions le 9 Nov. 1611. [Ex. 27]. Il fut père de Jean Poingdestre, Lieut.-Bailli, 1669. C'est probablement cet Edo. Poingdestre qui mourut Diacre de St. Sauveur, en Août 1622.

Un Acte de la Cour Royale du 2 Nov. 1611 constate que "Aaron Stocall et Benjamin la Cloche ont été élus pour ac-"cepter la charge de Connétable de St. Sauveur". Le choix de la Cour se porta sur Benjamin La Cloche, et celui-ci fut assermenté, pour 3 ans, le 9 Nov. 1611. [Ex. 27].

1611–1624. **Benjamin La Cloche,** Seigneur de Longueville, fils du Connétable de ce nom. Bien qu'assermenté pour 3 ans, il resta en charge près de 13 ans, et devint Juré-Justicier en 1624. La Société Jersiaise a publié son Journal sous le nom de "Mémoires de la famille La Cloche".

1624–1629. **Jean Messervy,** fils Aaron. Assermenté le 14 Oct. 1624. [Catel, Livre 16]. Fils du Juré-Justicier Aaron Messervy, il avait fait ses études au Collége de St. Jean, Université d'Oxford; il fut enterré dans l'Eglise de St. Sauveur le 9 Mars 1633-4.

1629–1645. **Aaron Stocall.** (Fils du Connétable de ce nom). Assermenté le 17 Oct. 1629, il resta de longues années en charge.

Le 26 Août 1644, en raison de la maladie d'Aaron Stocall, et vu qu'il n'y avait alors aucun Centenier dans cette paroisse, "Justice ordonna—à la séance des Etats de ce jour—une élec-"tion de Connétable et de Centenier à St. Sauveur". [Etats, Publication de 1899, page 69].

Cette élection n'eut pas lieu, comme il paraît plus loin, et nous voyons de nouveau Aaron Stocall siéger aux Etats comme Connétable, le 10 Février 1644-5.

Digitized by Google

Mais peu de temps après, le 24 Avril 1645, A. Stocall étant de nouveau absent pour cause de maladie, les Etats ordonnèrent la mise à exécution de l'Acte du 26 Août précédent. Cette fois-ci l'élection eut lieu, sans doute au jour fixé, c'est-à-dire le dimanche suivant, et Aaron Stocall fut remplacé.

645–1649-50. **Philippe Dumaresq,** du Morin. Assermenté le 6 Mai 1645.

Le 15 Janvier 1649-50, Philippe Dumaresq requiert sa décharge, disant avoir été " longtemps Connétable de St. Sauveur, " et qu'il porte plusieurs autres charges dans ladite paroisse ". [Ex. 49].

1649-50–1651. **Etienne Anthoine.** Assermenté vers le 1er Février 1649-50. Il était Centenier depuis 1645. L'arrivée des Parlementaires au pouvoir le força bientôt à rentrer dans la vie privée.

1652–1660. (Période du Parlement). **Clément Gallie.**(1) Par suite des lacunes dans les Rôles de l'époque, nous n'avons pas la date exacte de son assermentation. Mais il signe comme Connétable un document du 8 Juin 1652. Clément Gallie joua un rôle assez important pendant les guerres civiles à Jersey.

1660–1668-9. **Jean de Carteret.** Assermenté probablement le 22 Sept. 1660. [Voir généalogie des de Carteret, de la Maison du Roux, St. Sauveur, Bulletin de 1900, page 320].

1668-9–1676 *circa.* **George La Cloche,** Seigneur de Longueville. Assermenté le 13 Fév. 1668-9. Le 6 Mai 1675, les Etats, en exécution de l'Acte de la Cour d'Héritage du 29 Avril 1675, sur les élections triennales, ordonnèrent une élection de Connétable à St. Sauveur, en remplacement de George La Cloche. Pour une raison qui nous échappe, cette élection ne donna pas de résultat, car ce n'est qu'un an plus tard que Richard Dumaresq fut assermenté Connétable. George La Cloche ayant été assermenté Juré-Justicier le 15 Juin 1676, il est probable qu'il resta Connétable de St. Sauveur jusqu'à cette date.

(1) Clément Gallie avait six filles. La fille aînée et principale héritière, Esther, épousa Edouard Falle. La seconde, Andrée, épousa Philippe Larbalestier, et c'est par ce mariage que le ménage de la Fosse, à la Trinité, devint la propriété des Larbalestier. [Voir Catel 39, vers page 216]. Ses autres filles, Marguerite, Sara, Elisabeth et Judith, épousèrent respectivement : Philippe Mallet, Thomas Le Ber, Abraham Machon et Clément Belée.

Digitized by Google

1676–1694. **Richard Dumaresq.** Assermenté une première fois le 8 Juillet 1676, M. Dumaresq fut réassermenté le 27 Juin 1689 et obtint décharge de ses fonctions en 1694. [Voir plus loin, Généalogie des Dumaresq de St. Sauveur].

1694–1702. **Charles Poingdestre.** Assermenté, "en présence du Gouverneur", le 29 Oct. 1694. [Ex. 72]. Il était fils de Jean Poingdestre, Lieut.-Bailli; il fut réassermenté Connétable le 1er Nov. 1697, à une séance des Etats, et devint Juré-Justicier en 1702.

1702–1703. **Benjamin La Cloche.** Assermenté le 29 Août 1702, sa gestion dura un peu plus de 9 mois seulement: il mourut en Juin 1703, et fut enterré le 11 de ce mois dans l'Eglise de St. Sauveur. Il était fils puîné de George La Cloche, Seigr de Longueville, Juré-Justicier.

1703–1712-13. **Amice La Cloche.** Il était en même temps Avocat de la Cour Royale, charge à laquelle il avait été assermenté le 15 Juin 1703. Il devint Juré-Justicier en 1712-13.

1712-13–1725. **Nicolas Dumaresq,** fils Richard. Assermenté le 3 Février 1712-13. Il devint Juré-Justicier en 1725.

1725–1740. **Jean Poingdestre,** fils Charles. Assermenté le 23 Nov. 1725. Fils de Ch. Poingdestre qui fut Connétable de 1694–1702. Il fut réassermenté le 20 Nov. 1731 et resta en charge jusqu'en 1740, date à laquelle il devint Juré-Justicier.

1740–1743-4. **Richard Dumaresq.** Assermenté le 5 Août 1740. Il était frère de Nicolas Dumaresq, précédemment Connétable.

Richard Dumaresq fut élu Juré-Justicier en 1746-7, mais refusa de se laisser assermenter en cette qualité, alléguant des raisons de santé. [Voir Bulletin de 1900, p. 287, Note 2].

1743-4–1755. **Philippe Bandinel,** Seigneur de Mélèches. Assermenté le 25 Fév. 1743-4. Il mourut le 15 Juin 1755, et fut enterré le 18 dans l'Eglise de St. Sauveur. C'est lui qui fit don au public du terrain sur lequel fut bâti l'Hôpital.

1755–1758. **Edouard Estur.** Assermenté le 28 Juin 1755. Il était neveu du Rév. Philippe Falle, l'Historien. [Voir Bulletin de 1904, p. 225].

1758–1770. **Jean Poingdestre,** Seigneur d'Auneville. Assermenté le 9 Déc. 1758.

1770–1773. **Edouard Mourant.** Assermenté le 22 Mai 1770. Il était Centenier depuis le 28 Juin 1755. Il mourut, sauf erreur, en Octobre 1791.

Digitized by Google

1773–1776. **Thomas Le Hardy.** Assermenté le 5 Juin 1773. Il était fils puîné de Jean Le Hardy, Juré-Justicier, 1740–75, et Lieut.-Bailli.

1776–1779. **Jean Poingdestre,** Seigneur d'Anneville. (Probablement le même que ci-dessus). Assermenté le 22 Juin 1776. Devint Juré-Justicier en 1779.

1779–1782. **Thomas Le Hardy,** le même que ci-dessus. Assermenté le 24 Juillet 1779. Il fut enterré à St. Sauveur le 12 Fév. 1798.

1782–1785. **Jean Poingdestre.** Assermenté le 3 Août 1782. Il était fils de Jean Poingdestre qui devint Juré-Justicier en 1779. Un Acte du 4 Déc. 1784 nous apprend que "Jean Poingdestre, Connétable de St. Sauveur, demeure chez Jean Poingdestre Ecr., "Juré-Justicier, son père". [Ex. 120].

Le 6 Août 1785 eut lieu à St. Sauveur l'élection de Connétable en remplacement de Jean Poingdestre: Jean Dumaresq Ecr. obtint 72 voix, Jean Poingdestre gt., ex-Connétable, en eut 71. Ce dernier présenta une remontrance contre l'admission de Jean Dumaresq. Les candidats s'accusaient réciproquement de manœuvres illégales, et la Cour différa d'administrer le serment. [Ex. 121, 27 Août 1785].

Le 21 Sept. 1786, faute de poursuite de la part de Jean Poingdestre, la contestation entre lui et M. Dumaresq fut déclarée périmée, et vu le défaut de M. Poingdestre la Cour jugea M. Dumaresq dûment élu, et ordonna qu'il serait présenté à la prochaine séance des Etats pour être assermenté, conformément à l'Ordre du Conseil du 2 Juin 1786. [Ex. 123 et Ordres du Conseil, Vol. IV, page 151].

1786–1801. **Jean Dumaresq,** de Gros Puits. Assermenté, aux Etats, le 4 Octobre 1786.(1) Il fut réassermenté, à la Cour, les 26 Oct. 1789, 29 Oct. 1792, 3 Nov. 1795 et 17 Nov. 1798. Il mourut vers le 1er Janv. 1805.

1801–1807. **Abraham Aubin.** Assermenté le 23 Nov. 1801. Il était auparavant Centenier de St. Sauveur. Il fut réassermenté Connétable le 1er Déc. 1804.

1807–1813. **Philippe Le Vavasseur dit Durell.** Assermenté le 12 Déc. 1807, et de nouveau le 27 Déc. 1810.

(1) M. Dumaresq se plaignit que Jean Poingdestre gent. avait continué à siéger aux Etats en qualité d'ancien Connétable pendant plus d'une année, etc. [Ex. 123, 2 Déc. 1786].

Digitized by Google

1814–1817. **Philippe Gaudin.** Assermenté le 15 Janvier 1814. Il était fils puîné de David Gaudin, de St. Martin, et de Jeanne Aubin.

Réélu en 1817 par une majorité de 66 voix, M. Gaudin demanda à être dispensé de prendre serment. La Cour accéda à sa requête et fixa au Dimanche suivant une nouvelle élection. Le 8 Février 1817, Abraham Aubin, élu par une majorité de 74 voix, demanda à la Cour d'être dispensé de servir, " vu qu'il " a été Connétable deux gestions consécutives ". La question fut référée " au Corps de la Cour ". M. Aubin changea d'avis, toutefois, et 8 jours plus tard il se fit assermenter Connétable de St. Sauveur.

1817–1820. **Abraham Aubin.** Assermenté le 15 Février 1817. Il mourut en 1832, âgé de 78 ans.

1820–1829. **Jean Pelgué.** Assermenté le 8 Mars 1820. En Mars 1823, l'élection qui eut lieu en remplacement de M. Pelgué donna les résultats suivants : Jean Pelgué Ecr. (probablement le Connétable sortant), 92 voix ; M. Philippe du Heaume, 81 voix. Celui-ci fit d'abord opposition à l'assermentation de M. Pelgué, mais se désista quelques semaines plus tard, et M. Pelgué fut assermenté le 19 Avril 1823. Il le fut une troisième fois le 29 Avril 1826. M. Jean Pelgué mourut en 1847, âgé de 79 ans. (Ne pas le confondre avec Jean Pelgué Ecr., qui fut Juré-Justicier de 1842–56).

1829–1832 et 1833–1836. **Abraham Aubin** junr. Assermenté le 4 Mai 1829. Il était fils de l'ex-Connétable Abr. Aubin.

L'élection en remplacement de M. Aubin eut lieu en Mai 1832 et fut contestée par MM. Abraham Aubin, candidat sortant, et Jean Pelgué, fils George. Il y eut désaccord au sujet du nombre des voix obtenues, et de la rectification du rât, etc.

Plus d'un an après, le 7 Sept. 1833, M. Pelgué ayant laissé périmer la procédure, son concurrent fut assermenté.

Trois ans plus tard, en Sept. 1836, nouvelle élection contestée à St. Sauveur : les candidats étaient Jean Hammond Ecr.,[1] qui eut 80 voix, et Abraham Aubin gent. qui en eut 78. Le

(1) Avocat de la Cour Royale et plus tard Bailli.

Digitized by Google

différend dura deux ans et demi. Le 6 Fév. 1839, MM. Aubin et Hammond se désistèrent tous les deux, et une nouvelle élection eut lieu quelques jours plus tard.

1839–1842. **Philippe Arthur.** Assermenté le 16 Fév. 1839. Sa maison paternelle était située près du Manoir de Longueville et il fut quelque temps Seigneur de ce fief.

1842–1860. **François Godfray** Ecr., fils Hugh. Assermenté successivement les 26 Février 1842, 8 Mars 1845, 18 Mars 1848, 29 Mars 1851, 22 Avril 1854, et 25 Avril 1857. M. Godfray avait déjà été Connétable de St. Hélier (1830) et de St. Martin (1834).

1860–1866. **Abraham Aubin** Ecr. Assermenté les 28 Janvier 1860 et 7 Février 1863.

1866–1872. **Thomas Anthoine** Ecr. Assermenté les 17 Février 1866 et 27 Février 1869.

1872–1878. **M. William-Philippe de Gruchy.** Assermenté les 23 Mars 1872 et 10 Avril 1875.

1878–1883. **John Vaudin** Ecr. Assermenté les 26 Avril 1878 et 30 Avril 1881. Il devint Juré-Justicier le 31 Mars 1883, puis Juge de la Cour pour la Répression des moindres délits, etc., en 1887.

1883–1884. **Henry-Nicolle Godfray** Ecr. Assermenté le 14 Avril 1883. Il est actuellement Trésorier des Etats.

1884–1886. **Stanley-Edwin Malet** Ecr. Assermenté le 13 Septembre 1884. Il devint Agent Principal des Impôts.

1886–1892. **Théodore Le Gallais** Ecr. Assermenté les 25 Septembre 1886 et 5 Oct. 1889. Il devint Receveur-Général en 1899, et mourut en 1903.

1892–1904–. **James-John Ereaut** Ecr. Assermenté les 29 Octobre 1892, 23 Nov. 1895, 17 Déc. 1898, et 11 Janvier 1902.

J. A. Messervy.

Digitized by Google

RAPPORT DES EXCURSIONS LOCALES.

SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1904.

Si, par suite de circonstances imprévues, le projet d'excursion en Normandie, au cours de l'été de 1904, a dû être abandonné, les membres de la Société ont eu néanmoins l'avantage de deux excursions locales.

Première Excursion.

La première eut lieu le 26 Septembre, et les membres suivants y prirent part : M. le Colonel C. P. Le Cornu, C.B., Président, Messrs. Gervaise Le Gros, T. Payn, P. J. Falle, P. A. Roissier, C. W. Binet, T. R. Blampied, T. Dorey, C. Perchard, F. O. D'Auvergne, F. Le Cerf, Révd J. A. Balleine, F. J. Bois, G. P. Crill, John L'Amy, T. D. Le Quesne, Junr., J. F. Gaudin, J. F. Giffard, C. B. Messervy, C. G. Le Bas, G. D. Vibert, Jean Le Bas, F. P. Esnouf, S. J. Nicolle, Ad. Curry, Charles Messervy, et Ed. Toulmin Nicolle (Secrétaire). Le Révd J. A. Messervy, éditeur de la Société, accompagnait aussi les excursionnistes, sur invitation du Comité Exécutif.

Favorisés par un temps splendide nous quittâmes le Musée à dix heures et demie du matin, nous dirigeant vers la partie Est de l'Ile. La journée devait être employée à l'étude des points suivants : 1º La Maison du Ponterrin ; 2º Le Manoir de Diélament ; 3º La Maison des Augrès ; 4º Le Haut Mur ; 5º Le Cromlech du Couperon ; et 6º Le Château de Mont Orgueil.

Grâce à la bienveillance des propriétaires de Ponterrin, de Diélament, et des Augrès, nous avons pu examiner à loisir ces anciennes et intéressantes habitations de la noblesse de l'Ile.

Digitized by Google

Je me propose d'inclure dans ce récit quelques notes historiques sur ces manoirs et sur les familles auxquelles ils appartenaient autrefois ; notes qui m'ont été obligeamment fournies par notre éditeur, le Révd J. A. Messervy, si bien renseigné sur tout ce qui concerne la généalogie jersiaise.

Ponterrin. L'ancienne maison du Ponterrin, située dans la paroisse de St Sauveur, ne porte aucune date, mais la maison érigée sur le terrain en devant et qui borde la route publique, porte la date de 1643. La vieille maison fut construite à n'en pas douter environ un siècle et demi auparavant.

Le fief de Ponterrin appartenait en 1331 (Voir l'Extente) à Guillaume de St. Hylaire, qui le tenait " d'ancien affieffement du seigneur de St. Ouen ". Ce fief a dû passer peu après entre les mains de Guillaume de Barentin, car Ponterrin se trouve au nombre des fiefs baillés par Philippe de Barentin en 1367 à Raoul Lemprière et Guillaume Payn. Lorsque Drouet Lemprière (fils Raoul) et Guillaume Payn se partagèrent ces acquisitions (en 1382), le fief de Ponterrin échut à Guillaume Payn ; il resta en la possession de ses descendants, croyons-nous, jusqu'en 1641. Durant cet intervalle, le fief de Ponterrin fut possédé successivement par différentes branches de la famille Payn. On trouve par exemple, en 1608-9, que Jean Payn fils Anthoine, ou son fils Jean, avait pris *(antérieurement)* le fief de Ponterrin d'Edouard Payn, tant en son nom qu'ayant droit de Catherine, fille d'Edmond Payn. [Héritage, Livre 7, fº 221 vº]. Pour ce qui concerne les familles qui ont possédé le fief de Ponterrin depuis 1641, nous renvoyons le lecteur au Bulletin de 1904, pages 211 et 212.

La maison qui porte actuellement le nom de Maison du Ponterrin n'avait, avant le 17e siècle, aucun lien, que nous sachions, avec le fief de ce nom ; elle n'est même pas située sur le fief du Ponterrin, mais sur celui du Roi. Voici, sans doute, dans quelles circonstances elle vint à être appelée la Maison de Ponterrin : M. Philippe Falle (fils Edmond) dont les initiales se lisent encore sur la maison, acheta en 1641 le fief de Ponterrin et en obtint, en 1670, l'amortissement, *avec la principale maison dudit Ph. Falle.* A partir de ce temps plusieurs Seigneurs du Ponterrin, descendants de Phil. Falle, habitèrent cette maison, et le nom de Ponterrin resta attaché, non-seulement à la maison, mais aussi à la contrée.

Digitized by Google

Le Moulin de Ponterrin, situé sur le fief de ce nom, à la Trinité, appartenait en 1274 au Roi. En 1515 il appartenait à Thomas Lemprière. En 1540 Clément Lemprière en était propriétaire, et Richard de Carteret le possédait en 1605. Aaron Messervy le prit vers 1620; et Maximilien Messervy, son petit-fils, soutenait en 1639 un long procès contre Amice de Carteret, Seig. de la Trinité, qui avait fait construire un autre moulin non loin, au détriment de celui de Ponterrin. [State Papers, Domestic Series, Charles I, Vol. 436, N° 56].

Diélament. Le fief de Diélament appartenait au 14e siècle à la famille de Barentin, et fut "baillé" par Phil. de Barentin, en 1367, à Raoul Lemprière et Guillaume Payn conjointement; et lors du partage entre Drouet Lemprière et Guillaume Payn, en 1382, Diélament fut attribué à Guillaume Payn. En 1409, Robert Camel, à cause de Guillemote Payn sa femme, eut en partage le fief de Diélament, le Manoir et le Colombier. (MSS. dûment authentiqués). Peu après (1413) ils baillèrent et délaissèrent ledit fief &c. à Johan Lemprière, Seigneur de Rozel, et à d'autres. Les Lemprière ne tardèrent pas à en devenir seuls possesseurs, et le fief n'a pas cessé depuis lors d'appartenir à cette famille. Cependant Philippe Lemprière, Seigr. de Diélament, s'étant déclaré pour le Parlement, lors des guerres civiles du 17e siècle, fut sur le point de perdre ce fief, car en Sept. 1651 il fut emprisonné et ses biens saisis pour refus de prêter serment de fidélité au Roi. [Héritage 12, 25 Sept. 1651]. Mais le mois suivant les Parlementaires vinrent au pouvoir à Jersey, et Phil. Lemprière fut remis en liberté.

Par Ordre du Conseil du 22 Juin 1811, enregistré à Jersey le 20 Juillet 1811, Philippe Raoul Lemprière Ecr. obtint permission d'aliéner les fiefs et Manoir de Diélament &c. qui avaient été incorporés avec ceux de Rozel &c. par Ordre du Conseil du 15 Juin 1781. M. Ph. R. Lemprière conserva le fief, mais vendit le Manoir de Diélament et ses appartenances, par contrat en date du 17 Sept. 1811, à MM. George Ingouville fils Philippe et François Godfray fils Philippe, qui en disposèrent plus tard.

Le propriétaire actuel du Manoir de Diélament, François Philippe Pirouet Ecr., nous accueillit avec beaucoup de bienveillance.

Digitized by Google

A côté du Manoir on voit encore le Colombier, qui est dans un très bon état de conservation. Si les demeures seigneuriales élevées au moyen âge à Jersey ont été réédifiées dans les temps modernes et ne conservent ainsi que fort peu de leur construction primitive, le Colombier, marque distinctive de l'importance du fief, est resté debout. Celui de Diélament est sans contredit l'un des plus remarquables monuments de ce genre à Jersey.

Les Augrès. Le nom " Les Augrès " est resté attaché, principalement, à un fief, à un Manoir, à un Moulin (depuis peu démoli), etc. Mais disons aussitôt, ainsi qu'on le verra plus loin, que la maison appelée maintenant le Manoir des Augrès, est située sur le fief de Diélament, et non pas sur celui des Augrès.

Ce fief, qui tire son nom de l'ancienne famille *Des Augrès,* depuis longtemps éteinte, appartenait en 1331 à Guillaume Brasdefer en cause de sa femme. Nous ignorons à quelle date, et par suite de quelles circonstances il passa dans la famille Lemprière, mais ce qui est certain, c'est qu'en 1489 George Lemprière en était Seigneur et devait le *relief* de 7 livres tournois et suite de cour. [Chroniques de Jersey, Edition Mourant, page 46]. Il est vrai qu'un ancien document, cité par les auteurs de l'Armorial de Jersey, page 138, affirme qu'Antoine Larbalestier (dont la fille et héritière épousa Richard Dumaresq, vers 1530) était Seigneur des Augrès. Nous n'en avons trouvé aucune preuve, mais en tous cas, il est absolument inexact que Collette Larbalestier, fille d'Antoine, et femme de Richard Dumaresq, eût été héritière du fief des Augrès [Armorial, p. 136] car il est avéré que le fief appartenait déjà à cette époque aux Lemprière. Les auteurs de l'Armorial ont dû confondre le *fief* des Augrès avec la *maison* de Collette Larbalestier, demeure qui s'élevait sans doute sur le même site que la maison devenue en 1649, comme nous le dirons plus loin, le Manoir des Augrès.

Mais revenons à la liste, commencée plus haut, des Seigneurs du fief des Augrès. En 1524, les enfants en bas âge de Drouet Lemprière (fils de George) étaient Seigneurs de la Trinité *et des Augrès.* [Héritage, Livre I]. En 1546, Johan et Thomas, fils de Drouet Lemprière, n'avaient pas encore fait leur partage ; mais en 1552, l'aîné,

Digitized by Google

Jean Lemprière est mentionné comme Seigneur des Augrès. Hélier Lemprière, fils puîné de Jean, est appelé Seigr des Augrès en 1572, date à laquelle Thomas Godel prétendait faire comparence pour ce fief, mais n'y fut pas admis. [Héritage, Livre 4]. Philippe Lemprière, fils aîné dudit Hélier, fut reçu, à l'Assise d'Héritage de Janvier 1605-6, " à faire comparence pour le fief des Augrès, comme faisait son père." [Héritage, Livre 7]. Un an après, *i.e.* en Janvier 1606-7, Jean Lemprière fils Hélier fait comparence pour les Augrès, " au contenu de " son partage avec son frère Philippe." [Héritage, Livre 7]. Ce partage avait eu lieu le 2 Oct. 1606 ; le fief des Augrès, &c. et le Moulin des Augrès, évalués ensemble à 8 quartiers de froment de rente, se trouvaient compris dans la partie d'héritage du second fils, Jean Lemprière. [Registre, Livre II]. Celui-ci bailla, à Londres, le 25 Février 1616-17, à Thomas Lemprière, fils Michel (puîné de Diélament) les fiefs des Augrès et ès Godeaux &c. et le Moulin des Augrès, le tout pour 18 quartiers 1 cabot de froment de rente ; ce contrat fut confirmé à Jersey le 12 Avril 1617. [Registre, Livre 5, fº 68]. En conséquence, Thomas Lemprière fut admis à faire comparence pour les Augrès le 1er Mai 1617.

A l'époque des guerres civiles, Thomas Lemprière, Seigr des Augrès, prit le parti du Parlement, et en 1644, fin Mars, il fut pour ce fait emprisonné, non au Château toutefois, mais en ville, " à cause " de sa vieillesse." [MS. Chevalier]. Les documents dont nous disposons ne nous disent pas au juste si ce fut Thomas Lemprière qui lui-même bailla le fief des Augrès à Elie Dumaresq fils Abraham, ou si le fief fut confisqué par les Commissaires Royaux puis baillé par eux audit Dumaresq. Toujours est-il que le 25 Sept. 1645 Elie Dumaresq (fils Abraham) fit comparence, à l'Assise d'Héritage, pour le fief des Augrès. C'est en vain que plusieurs parents de Thomas Lemprière, c'est-à-dire Benjamin Lemprière, son fils puîné, et Michel Lemprière, Bailli, son neveu, essayèrent successivement de faire rentrer le fief dans leur famille au moyen du droit de retrait lignager, &c. [Héritage 13, 1655 et Ex. 53, 6 Mai 1658].

Elie Dumaresq obtint du Roi, le 5 Fév. 1649-50,[1] une Patente d'incorporation et d'amortissement des fiefs des Augrès et ès Godeaulx,

(1) Par suite de la perte, pendant les guerres civiles, d'un Livre de Patentes, ce document ne se trouve enregistré que le 27 Avril 1665.

Digitized by Google

d'un moulin à eau, d'une maison, manoir et terres, d'une étendue totale de 90 vergées 15 perches, "pour demeurer impartables à qui "succédera par voie d'aînesse, fils ou fille." Il était de plus défendu d'aliéner (vendre ou hypothéquer) les biens en question sans autorisation expresse du Roi. [Patentes, Livre I, f° 1].

Vers 1754 il y eut un décret sur les héritages d'Elie Dumaresq Ecr., Seig^r des Augrès (petit-fils de celui qui prit le fief en 1645). Les tenants après décret jouirent d'abord, pendant 11 ans, des fiefs, manoir et terres, et furent reçus à faire comparence pour les Augrès sans être inquiétés. Mais en 1765, M. Elie Le Maistre, en cause de D^lle Jeanne Dumaresq, sa femme, petite-fille dudit Elie D., actionna les tenants après décret, MM. Amice Gabourel et Jean de la Perrelle, pour qu'ils eussent à lui délivrer possession des fiefs et Seigneuries des Augrès et ès Godeaux, Manoir, terres &c., compris dans la Patente d'amortissement. Le 2 Mai 1765 la Cour jugea que la patente n'était pas décrétable. Les tenants après décret firent appel de ce jugement qui fut renversé par le Conseil Privé, par Ordre du 26 Juin 1767. MM. Gabourel et de la Perrelle restèrent donc en possession, et se trouvèrent libres de disposer de toute ou partie de leur teneure.

C'est à cette époque que les fiefs et le Manoir furent séparés, et passèrent aux mains de propriétaires différents :—

Le 1er Juin 1771, Elie Dumaresq gent., fils Jean, ayant droit des tenants après décret aux héritages de Guillaume Dumaresq gent., et d'Elie Dumaresq Ecr., son père, à ¼ de ladite teneure, bailla à Nicolas Messervy Ecr. le fief et Seigneurie des Augrès et le fief des Godeaux *(sic)* avec leurs Cours, usages, droits de prévôté et droits de chasse &c. et un moulin à eau appelé Moulin des Augrès.(1) [Registre, Livre 53, f° 57].

Le fief des Augrès fut baillé en 1863, par l'ayant droit de Wm Ernest de Veulle, fils de Messire Jean de Veulle, Bailli, et arrière petit-fils de Nicolas Messervy, à Henry Andrew Grant Cookson Ecr.— Il passa peu après à la famille Simon, et appartient aujourd'hui à J. F. Giffard Ecr.

(1) Dans ce contrat apparaît la curieuse expression "*le cheval patentaire.*" Avons-nous besoin d'ajouter qu'elle désigne le coursier sur lequel le Seigneur des Augrès devait "aller à la rencontre du Roi, s'il lui advient de visiter l'île, &c."

Digitized by Google

Comme nous l'avons dit plus haut, le Manoir des Augrès ne suivit pas, en 1771, les destinées du fief. Nous croyons que cette demeure seigneuriale resta dans la famille de M. Amice Gabourel, l'un des tenants après décret, et passa par mariage dans la famille Perchard qui en est encore aujourd'hui propriétaire.

Essayons maintenant de déterminer quelle était la provenance de cette propriété située, comme l'on sait, à la Trinité, non sur le fief des Augrès, mais sur celui de Diélament,[1] *et incorporée en 1649-50 avec le fief des Augrès.* Il nous semble peu douteux qu'elle fut héritée des Larbalestier, Richard Dumaresq ayant, vers 1530, épousé Collette, fille aînée et principale héritière d'Antoine Larbalestier (désigné à tort, selon nous, comme Seigneur des Augrès ; voir plus haut).

Ce Richard Dumaresq s'établit à la Trinité, sans doute sur l'héritage de sa femme, et fut Connétable de cette paroisse en 1540-41 et Juré-Justicier (1537–56). Jean Dumaresq, Bailli, fils aîné de Richard, habita aussi la Trinité. C'est ce que nous apprend son testament, daté du 13 Oct. 1601, et approuvé le 23 Mai 1603. (MSS. dûment authentiqués).

Il ressort du partage des héritages dudit Jean Dumaresq, Bailli, en date du 21 Fév. 1605-6 (Reg. Liv. II) que son fils aîné Jean bailla ses maison et ménage situés à la Trinité, sur le fief de Diélament, à Abraham Dumaresq son frère. Ceci paraît bien être la maison héritée des Larbalestier et habitée par ledit Abraham Dumaresq et ses descendants ; nul doute que c'est cette même Maison (ou une autre construite sur le même emplacement) qui fut incorporée en 1649-50 avec le fief des Augrès, acheté par Elie Dumaresq fils dudit Abraham.

Mais alors se pose la question : y avait-il déjà *avant 1649* un Manoir des Augrès, et dans ce cas où était-il situé ? Nous avons lieu de croire que l'ancien Manoir, c'est-à-dire la principale maison, à la Trinité, des Brasdefer, Seig. des Augrès, était situé sur l'emplacement de la maison qui porte encore aujourd'hui le nom de *Brasdefer.*

(1) Il y a d'autres cas semblables : la Maison de Ponterrin, par exemple, située sur le fief du Roi ; et le Manoir d'Avranches, situé à St. Laurens, alors que le fief d'Avranches est à la Trinité.

Digitized by Google

Cette demeure est située à la Trinité sur le fief des Augrès. Elle appartient actuellement, sauf erreur, aux demoiselles Gallichan, en cause de leur mère, fille et héritière de feu Philippe Le Maistre Ecr., Juré-Justicier.

Il semblerait, d'après l'Acte suivant de 1572 (Catel, 10) qu'à cette date la "chef-mainte" des Brasdefer à la Trinité était la propriété de la famille Godel, probablement descendue de Guillaume, fils de Guillaume Godel, Seigneur du fief ès Godeaux en 1331 :—

"Thomas Godel, tenant et occupant les terres de la chef-mainte "qui fut à Brasdefer *ca-ux.*, autrefois Seigneur des Augrès, ainsi "qu'il dit" ..... Un peu plus loin, dans le même livre de Catel, il est constaté que la femme de Thomas Godel avait insulté Hélier Lemprière gent., Seigr des Augrès. Il est à remarquer aussi que ce Thomas Godel, fils aîné de Philippe, disputait, en 1571, à Nicolas Lemprière fils Nicolas, "le fief ès Godeaux, les Moulin, grande maison "et ménage qui furent audit Philippe Godel, à la Trinité, sur le fief "des Augrès". [Héritage, Livre 4]. D'autre part, en 1544 déjà, au cours d'un procès qu'il paraît avoir soutenu contre Jean Lemprière, Philippe Godel se disait Seigr du fief ès Godeaux et y avoir droit de chasse. [Catel, Livre 9, vers Janvier 1544-5].(1)

Etant donné ces prétentions persistantes de la famille Godel, il est permis de conclure qu'elle a possédé pendant longtemps une partie des héritages Brasdefer à la Trinité. Il n'est pas impossible, en effet, que dans le courant du 14e ou au 15e siècle, les héritages Brasdefer eussent été démembrés, le fief des Augrès passant dans une famille, les maisons et terres dans une ou plusieurs autres, au nombre desquelles eût été la famille Godel.

Par une singulière coïncidence la maison encore appelée Godellerie, située aux Augrès, Trinité, et provenant sans doute des héritages de l'ancienne famille *Godel* (au pluriel *Godeaux*) appartient maintenant à Monsr J. Godeaux, dont les ancêtres vinrent de France, au 18e siècle, croyons-nous.

(1) Voir enfin le contrat de partage, vers 1609, des héritages de Thos. Godel. Dans la partie de Philippe Godel, l'aîné, se trouvent "le *manoir*, &c. et droits de "chasse *comme d'ancienneté*." [Reg. Liv. 3]. Ces héritages furent vendus, vers ce temps, par Philippe Godel, à Philippot Le Sueur fils Gilles. [Reg. Livre 3, fo 24].

Digitized by Google

Nous avons déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de parler du Moulin des Augrès : il était situé comme l'on sait, sur le fief des Augrès à la Trinité, au bas de la côte qui conduit de la vallée à la maison Brasdefer, et fut démoli il y a, croyons nous, une quarantaine d'années.

Le Haut Mur. Avant de descendre à Rozel, où le lunch nous attendait, nous avons visité le Haut Mur, cet immense rempart de terre qui enclôt une espèce de presqu'île d'une surface très étendue, et d'où l'on obtient un coup-d'œil si pittoresque des côtes et de la mer.

Le Couperon. Après le lunch eut lieu une discussion fort intéressante sur plusieurs points archéologiques ; puis, quittant le village de Rozel, nous nous dirigeâmes vers le petit promontoire du Couperon, où se trouve un monument mégalithique ou allée couverte. Il serait certainement à souhaiter qu'il fût dégagé des ronces qui l'étouffent.

Mont Orgueil. Le temps nous a manqué pour faire en détail la visite du château. Cependant plusieurs des membres ont passé quelques moments sur les terrasses à jouir de la vue charmante.

Remontés en voiture les excursionnistes sont rentrés en ville vers six heures, après une journée des plus agréables.

Deuxième Excursion. La deuxième excursion a eu lieu le Lundi suivant, 3 Octobre. A l'heure du départ le temps n'était pas très propice. La nuit précédente une véritable tempête avait sévi, mais à peine les excursionnistes furent-ils en route que le soleil commença à briller et le temps se remit. Malheureusement le Président ne pouvait nous accompagner. En son absence, le Vice-Président, Gervaise Le Gros Ecr., présidait. Voici la liste des noms de ceux qui prirent part à l'excursion : Messrs E. C. Malet de Carteret, T. Payn, Ed. Voisin, G. D. Vibert, Ad. Curry, C. G. Le Bas, Jean Le Bas, J. A. Blampied, J. R. Le Montais, J. G. Romeril, T. D. Le Quesne, Junr, F. P. Esnouf, John Mollet, Rév^d J. A. Balleine, Philippe Le Maistre, T. R. Blampied, F. O. D'Auvergne, F. Le Cerf, T. Dorey, F. G. Piquet, John L'Amy, Charles Messervy, et Ed. Toulmin Nicolle (Secrétaire). Le Rév^d J. A. Messervy nous accompagnait aussi.

Digitized by Google

Le programme comprenait une visite aux endroits suivants : 1º Le Cromlech de la Ville-ès-Nouaux ; 2º L'Eglise de St. Laurens ; 3º L'ancienne maison appelée "The Elms" ; 4º L'Eglise de Ste. Marie ; 5º Le Château de Grosnez ; et 6º Le Manoir de St. Ouen.

Après avoir examiné le cromlech de la Ville-ès-Nouaux, situé sur la propriété de notre Vice-Président, M. Le Gros, qui a fait de si louables efforts pour la conservation de ce monument, nous visitâmes l'église de St. Laurens, où nous fûmes gracieusement reçus par le Révd. A. O. Balleine, Recteur.

Dans le cimetière de St. Laurens, comme d'ailleurs dans tous les autres cimetières de l'Ile, on remarque d'anciennes pierres tumulaires chargées d'inscriptions, qu'il serait, au point de vue généalogique, fort utile de copier.

"The Elms". La prochaine étape fut faite à la maison appelée "The Elms," située dans la paroisse de Ste. Marie. Cette demeure qui s'élève dans un site boisé des plus pittoresques, méritait bien une visite au point de vue archéologique.

Au-dessus de la porte d'entrée de la maison se lisent les initiales A.B.L.—M.L.H. (Amice Baleyne et Marie Le Hardy) et une date, 1773, sauf erreur. C'est par héritage de la famille Journeaux que les Baleyne ont possédé cette propriété. En 1674, Philippe Balleine, de St. Pierre, épousa Elisabeth, fille d'Aaron et sœur de Philippe Journeaux, Seigneurs du Câtelet. Leur fils, Pierre Balleine, s'établit en 1735 à Ste. Marie, à la maison de Monsieur Jean Journeaux, son oncle, dont Amice Baleyne (fils Pierre) hérita plus tard.

D'après les initiales précitées, c'est donc cet Amice Baleyne—époux de Dlle. Marie Le Hardy—qui fit édifier les bâtiments modernes, en partie ou en totalité. Son fils, Jacques Baleyne gent., "bailla" la propriété à Jean Arthur Ecr. le 1er Déc. 1810. Charles-Jean Arthur Ecr., fils de celui-ci, la "bailla" à son tour, le 4 Nov. 1816, à Jean Perrée Ecr., ancêtre de Mme. Hamon, née Perrée, qui en est actuellement propriétaire.

Nous avons admiré, dans cette belle propriété, de remarquables restes d'architecture du moyen-âge, empreints d'un caractère religieux, semble-t-il. Ces pierres sont incorporées dans un haut mur

Digitized by Google

servant de clôture à un jardin potager. On se demande si nous ne sommes pas là en présence de matériaux qui proviendraient de quelque ancienne chapelle, démolie à une époque assez reculée, et dont les belles pierres taillées auraient été employées à la construction de ces vénérables murs ? Quelle aurait été cette chapelle ? S'agirait-il de celle du Prieuré de Lecq qui, d'après De La Croix, aurait été située à Ste. Marie ? On ne peut que faire des conjectures à ce sujet.

Après une visite à l'Eglise de Ste Marie, où nous fûmes reçus par l'aimable Recteur, le Révd Sorel Gruchy, nous nous sommes rendus à l'Hôtel de Plémont, où le lunch a été servi. Le repas terminé, nous nous rendîmes au Château de Grosnez, qui fut examiné avec un grand intérêt. Puis nous remontâmes en voiture, pour nous diriger vers le Manoir de St Ouen, M. le Colonel Malet de Carteret ayant invité les membres à faire la visite de ce beau monument, dont on peut dire que la restauration vient de se terminer. Pour compléter dignement cette œuvre, qui a été menée à bonne fin par M. Adolph Curry, Architecte, M. le Colonel de Carteret a décidé de restaurer l'ancienne Chapelle du Manoir, qui pendant plusieurs générations a servi de grange. Nous avons trouvé les ouvriers en pleine activité. En quittant le Manoir M. le Vice-Président remercia M. le Colonel de Carteret de la réception qu'il nous avait faite.

Manoir de St Ouen.

Peu après, quelques-uns des excursionnistes se dirigèrent vers l'Hôtel de St Brelade, où ils ont dîné ensemble, M. le Colonel de Carteret occupant le fauteuil.

ED. TOULMIN NICOLLE.

Digitized by Google

NOTICES SUR QUELQUES ANCIENNES FAMILLES JERSIAISES.

FONDAN, de St. Pierre.

La famille Fondan, maintenant éteinte à Jersey, et dont le nom s'écrivait aussi Fonden, Fondent, Fondenc, Fondain, &c. pouvait certainement, dès le 16e siècle, prendre rang parmi les familles notables de l'île. Son nom venait peut-être des formes latines *fons*, (génitif *fontis*) *fondanus* ou *fontanus* et était aussi un nom de baptême.

Déjà à la date reculée de 1292, Philippe Fondan était Juré-Justicier, charge qu'il semble avoir encore exercée en 1309. [Rôle d'Assise, 1309]. Thomas Fondan était Juré-Justicier en 1331, et deux siècles plus tard (1534) Jean Fondan fut aussi élevé à la Magistrature.

Thomas Fondan (Juré-Justicier) figure aussi dans l'Extente de 1331 : ..... " pour le fief qui fut à Philippe de Vinchelez, que le " même Thomas tient à présent à cause de sa femme ", &c. D'autre part, d'après un contrat de 1362, Regnaut Fondent, tant pour lui que pour ses frères Philippot et Jordan Fondent, bailla à Roger de Vinchelez telles terres, rentes, &c. à lui appartenant à Jersey de la succession de Julienne de Vinchelez, pour le prix de 5 quartiers de froment de rente. [MSS. dûment authentiqués]. Un autre membre notable de cette famille, Sire Guillaume Fondan, prêtre, fut Recteur de St. Brelade, –1497–99 *circa*.

Bien qu'elle eût des représentants dans d'autres paroisses, c'est à St. Pierre cependant que cette famille a eu le plus d'influence. La

Digitized by Google

principale branche y possédait un héritage considérable et, en plus, le fief ès-Hormans dont Jean Fondan était Seigneur dès 1489. [Chroniques de Jersey, Edition Mourant, p. 47]. Ce fief n'a ni *Cour*, ni *usage* [Ex. 105, vers 18 fév. 1758] mais il doit, comme l'on sait, comparence à l'Assise d'Héritage. Le fief ès-Hormans passa, par le mariage de Marie Fondan, en 1659, dans la famille de Jacques Arthur, de Ste. Marie. En 1763, Philippe Lemprière (Seig. de Chesnel) en était Seigneur, probablement par achat.

En outre du fief ès-Hormans, les Fondan ont dû posséder, très-anciennement, un fief situé partie sur St. Ouen, partie sur St. Pierre,[1] et appelé encore au 17e siècle le fief Fondan, ou le franc fief Fondan [Registre des Contrats, Livre 4, fos 103, 151 & 195]. Ce fief est, croyons-nous, une dépendance de celui de St. Ouen, dans lequel il est enclavé.

Le nom de Fondan est encore attaché à un certain nombre de localités ou de pièces de terres à Jersey. Le Mont Fondan, à St. Pierre, s'élève non loin de l'emplacement de la maison de la principale branche, sur ou près du fief ès-Hormans ; la Croix Fondan[2] était située également sur le fief ès-Hormans, à St. Pierre, et un champ adjacent portait le nom de la Pièce de la Croix Fondan ; les courtils de Fondan sont situés à St. Ouen, sur le fief de Léoville, le long de la rue de Lecq. [Registre, Livre 3, fo 170]. Il y a encore le clos de Fondan,[3] qui appartenait en 1760 à Jean de Carteret gt. fils Jean ; [Ex. 106, fo 221] le jardin de Fondan, qui est mentionné en 1671 comme faisant partie des terres des hoirs de Michel Lemprière gent., à Maufant, St. Sauveur, sur le fief du Roi, et la Vallée Fondan, comme on le voit par l'Enquête tenue à St. Pierre en 1598 : " Grande Vingtaine : la Vallée Fondan, derrière la maison de Nicolas Fondan ".

Disons enfin qu'une propriété portait au 17e siècle le nom de la " Fondanerie ". Preuve en soit l'extrait suivant de 1669 : Jean

(1) Dans un contrat du 23 Oct. 1613, il est question de " quelque terre gisant " sous la maison de Jean de la Haule, à St. Pierre, au fieu Fondan ". [Registre, Livre 4, fo 103].

(2) Registre, Livre II, fo 313.

(3) Ce clos appartient maintenant à la famille Le Cornu, par partage des héritages de Ph. Le Cornu, Ecr. de Vinchelez de Haut.

Digitized by Google

Huelin fils Jacques fils Pierre ayant droit de Pierre Gibaut fils Louis à une "maison et ménage" appelés "La Fondanerie"; cette propriété était voisine d'une autre appelée "la Ville au François" appartenant, à la même date, à Phil. Maret gent., principal héritier de D^lle^ Marthe Lemprière ayant droit de Philippe Anley fils Pierre. [H. 14, vers 29 Avril 1669].

Donnons maintenant quelques détails—qui nous sont fournis par les Rôles de la Cour—sur les principaux représentants de la famille Fondan à St. Pierre, au seizième et au dix-septième siècle.

Citons d'abord l'extrait suivant, relatif à Pierre Fondan (probablement fils de Jean Fondan, Juré-Justicier) et à son attitude intransigeante à une époque où ses concitoyens souffraient des suites d'une disette de blé:

20 Juin 1553: "Le Procureur du Roy et le denunciateur ad-
"ioinct doibuent proubuer vers Pierres Fondan que au temps de la
"chierte et que le peuple estoit en necessite de viures (vivres) a cause
"de faulte de bledz au paosure (pauvre) peuple Que ledit Pierres
"Fondan avoit du bled a vendre ce neant moyns Il ne la point voulu
"vendre a nulle personne pour argent du coing de nostre souverain
"sire Le Roy dangleterre et quil a dit quil nen bailleroit point sil
"navoit de la layne ou de la rente".(1) [Catel, 6].

Nicolas Fondan, fils aîné du susdit Pierre, soutint en 1583, au sujet de droits auxquels il prétendait, un procès contre le Maître des Chasses, ainsi qu'on le voit par l'extrait suivant:

2 Mai 1583: "La matiere dentre le procureur de la royne et
"le maistre des chasses adioinct dune part et nicollas fondan daultre
"touchant sa liberte pretendue daller a la chasse sur la terre du
"prince par vertu de certains droictz creez soubz le conte de malle-
"vrier pour lors gouverneur en partie de ceste isle est differee par
"deuant monsieur nostre cappitaine/ et entretant deffendu audit
"fondan de cesser a chasser(2) sur les fieux de la royne et soy con-
"tenter a son fieu(3) seullement".(1) [Catel, 13].

(1) Nous avons remplacé les abréviations par leurs équivalents.
(2) *i.e.* il lui est défendu de *continuer* à chasser &c.
(3) Le Fief ès-Hormans.

Digitized by Google

Ce Nicolas Fondan possédait, en outre de sa propriété située sur le fief ès-Hormans, de la terre près du Val de la Mare, aussi à St. Pierre, mais sur le fief de St. Ouen. [Registre, Livre 4, f° 245].

Matthieu Fondan, fils puîné de Nicolas, prit, le 17 Mai 1615, de Josué de Carteret *ca-ux.* (Jeanne Hérault) la maison et ménage de Handois et 100 vergées de terre (côtils non compris) avec droits de chasse &c. pour 61 quartiers de froment de rente ; lesdites propriétés situées à St. Laurens, au Coin ès-Hastains, " sur le fief de St. Germain " Handoués, ou autre fief ". [Registre, Livre 4, f° 236].

La fille unique et héritière de Matthieu Fondan épousa Jean Faultrart, Juré-Justicier, de Guernesey, et leurs enfants (deux filles) s'allièrent à deux des meilleures familles de Guernesey, les Le Marchant et les de Beauvoir.

Citons enfin l'Acte suivant relatif à l'une des petites-nièces de Matthieu Fondan, femme de Pierre de Carteret, de St. Brelade :

17 Déc. 1677 : " Richard de Carteret, tuteur des enfans de feu " Pierre de Carteret en deffaut vers Jacques Arthur procureur d'Eliza- " beth Fondan, veuve dudit deffunct pour lui restituer et payer le " tiers du meuble appartenant audit deffunct savoir : deux beufs Et " une vache deux Cheuaux vn Jeune beuf & deux couples de Bercail " Et un lict veu que ledit meuble auoit esté acheté du bien de la- " dite femme et le Vicomte constitué partie protestant a coustage ". [Ex. 62].

Marie Fondan, sœur aînée de ladite Elisabeth, et Dame du fief ès-Hormans, se trouva veuve en premières noces avant d'avoir atteint sa majorité, et épousa en secondes noces Jacques Arthur dont la mère était aussi une Fondan, mais appartenait à une autre branche de cette famille. Entre autres terres appartenant, en 1692-3, à Me Jacques Arthur, mari ou fils de Marie Fondan, se trouvaient : les Vaux et les Vallettes, situés à St. Pierre, au sud du Mont Fondan, sur le fief ès-Hormans, la " pièce " de Blampied et la " pièce " de Janvrin. [Ex. 70., vers Février 1692-3].

Digitized by Google

Une autre branche, dont il convient de dire quelques mots, était aussi établie à St. Pierre, dans la Vingtaine des Augerez,[1] non loin de la Caroline. Dans cette famille, les noms de baptême Philippe et Hélier alternaient de génération en génération d'une manière frappante. Une partie de leur propriété était située sur le fief des Vingt Livres. Philippe Fondan (fils Hélier) était l'un des tenants de ce fief (dépendance de celui de St. Ouen) qui en 1625 conclurent avec Messire Ph. de Carteret, Chevalier, Seigneur des Vingt Livres, un accord par lequel celui-ci leur "quittait la ferme due sur ledit fief". [Registre, Livre 7, f° 49].

Marguerite Fondan, l'héritière de cette branche, épousa en 1699 Edouard de Carteret, de Vinchelez de Bas; leur petit-fils, Jean de Carteret, Juré-Justicier, épousa Anne de Carteret, Dame de Vinchelez de Bas. [*Vide* Armorial, généalogie de Carteret, de V. de B.].

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les Fondan étaient aussi établis dans d'autres paroisses que St. Pierre : il y en avait à St. Brelade une branche représentée en 1748 par François le Cornu *ca-ux.* fille de Philippe Fondan et principale héritière de son frère Me Philippe Fondan, et par Josué le Geyt et Hélier Martel *causâ-uxorum,* autres filles dudit Philippe. [H. 31, vers page 22]. Ce Me Philippe Fondan est sans doute celui qui en 1728 était Commandant du navire le "Don de Dieu" faisant le commerce de Terreneuve. Il possédait une maison située sur le quai de St. Aubin.

A cette branche appartenait aussi Suzanne Fondan (fille de Philippe) qui le 26 Juin 1789 avait vendu ses maison et terres, situées à St. Brelade, sur le fief du Roi, à Me Philippe Le Bas fils Elie; mais en Juin 1790, les enfants de Philippe Le Cornu en obtinrent la retraite. [Ex. 126].

Suzanne Fondan, du *Valvoirin,* à St. Brelade, mourut sans héritiers directs avant le 10 Mai 1798. [H. 39].

(1) Leur propriété appartient aujourd'hui à Mons. E. Luce.

Digitized by Google

Une autre branche de cette famille s'était longtemps maintenue à St. Ouen, où elle s'éteignit au commencement du 18e siècle, croyons-nous. Entre autres membres issus de ce rameau, citons Raulin Fondan qui avait épousé vers 1580, Marguerite, fille de Richard de Carteret (de Vinchelez de Haut, il semble) et qui mourut sans postérité en 1584. Marguerite de Carteret, sa veuve, épousa en secondes noces un Le Cheminant.

Disons enfin que plusieurs rejetons de la famille qui nous occupe ont émigré en Amérique. En 1686, un Pierre Fondan était établi à la Nouvelle Angleterre, où il se faisait appeler Fontaine. Un autre Pierre Fondan demeurait en 1762 à Marblehead, aussi dans la Nouvelle Angleterre.

Digitized by Google

FONDAN, de St. Pierre.

BRANCHE A.

Johan Fondan,
Seigneur du Fief ès-Hormans,
viv. 1489.
=

- Nicolas Fondan, Seig. du Fief ès-Hormans, viv. 1507 ; *ob.* vers 1525. = Catherine ..... viv. 1525.
  - Jean Fondan, Seig. du Fief ès-Hormans, Connétable de St. Pierre, —1531—, Juré-Justicier, 1534—36, *ob.* vers 1536. = Jacquette .....
    - XXI—38 A
  - Servaise, viv. 1531.
    - Guillaume Gosselin, Juré-Justicier, 1541—64, Lieut. Bailli.
- Sire Guillaume, Prêtre, Recteur de St. Brelade, —1497—1499 *circa*, *ob.* vers 1499. (1)

(1) Sire Guillaume Fondan est l'un des Recteurs qui signèrent en 1497 un contrat relatif à la fondation des Ecoles (St. Mannelier et St. Anastase).

Digitized by Google

A

- Edouard Fondan, Seig. du fief ès-Hormans, 1538, *o.s.p.* vers 1575.(1)
- Pierre, Seig. du fief ès-Hormans, h. de son frère; *ob.* vers 1580. — Collette Robin, probablement fille de Jean Robin; *ob.* ante 1586. =
  - Nicolas Fondan, Seig. du fief ès-Hormans, Connétable de St. Pierre, 1586—7, et 1590—1621; *ob.* 1627. = Collette, f. de Jean Anley, Connétable de St. Pierre, 1557, et de Denise, sa femme, fille de Simon Sarre, Connétable de St. Jean, 1531.
    - Jean Fondan, m. vers 1575, *ob. v.p.* 1626—7. = Philippine, f. puînée de Pierre Bisson et de Catherine Dumaresq; *ob.* 1635.
    - Matthieu, de Handois, St. Laurens, Vingtenier du Coin ès-Hastains, 1616, *ob.* vers 1641. = Elisabeth, f. de Pierre Le Marchant, de Guernesey.
    - Sara, viv. 1627.
  - Jean, viv. 1581—1606. — Marie, f. de Benest Robin.
  - Philippe, *o.s.p.* en Angleterre, avant 1577.—Sa veuve demeurait, en 1577, à "la Nouvelle Sarre" en Angleterre (Ex. 11).
- Jean, viv. 1570. — ..... fille de Jean Pipon; viv. 1570.
- Jeanette — Hélier Corneille.
- Jeanne — Matthieu de la Haule.
- Catherine — Simon Le Sebirel.

(1) Edouard Fondan bailla en 1564 le fief ès-Hormans à son frère Pierre. [H. 3, Janv. 1564—5].

A — B

Digitized by Google

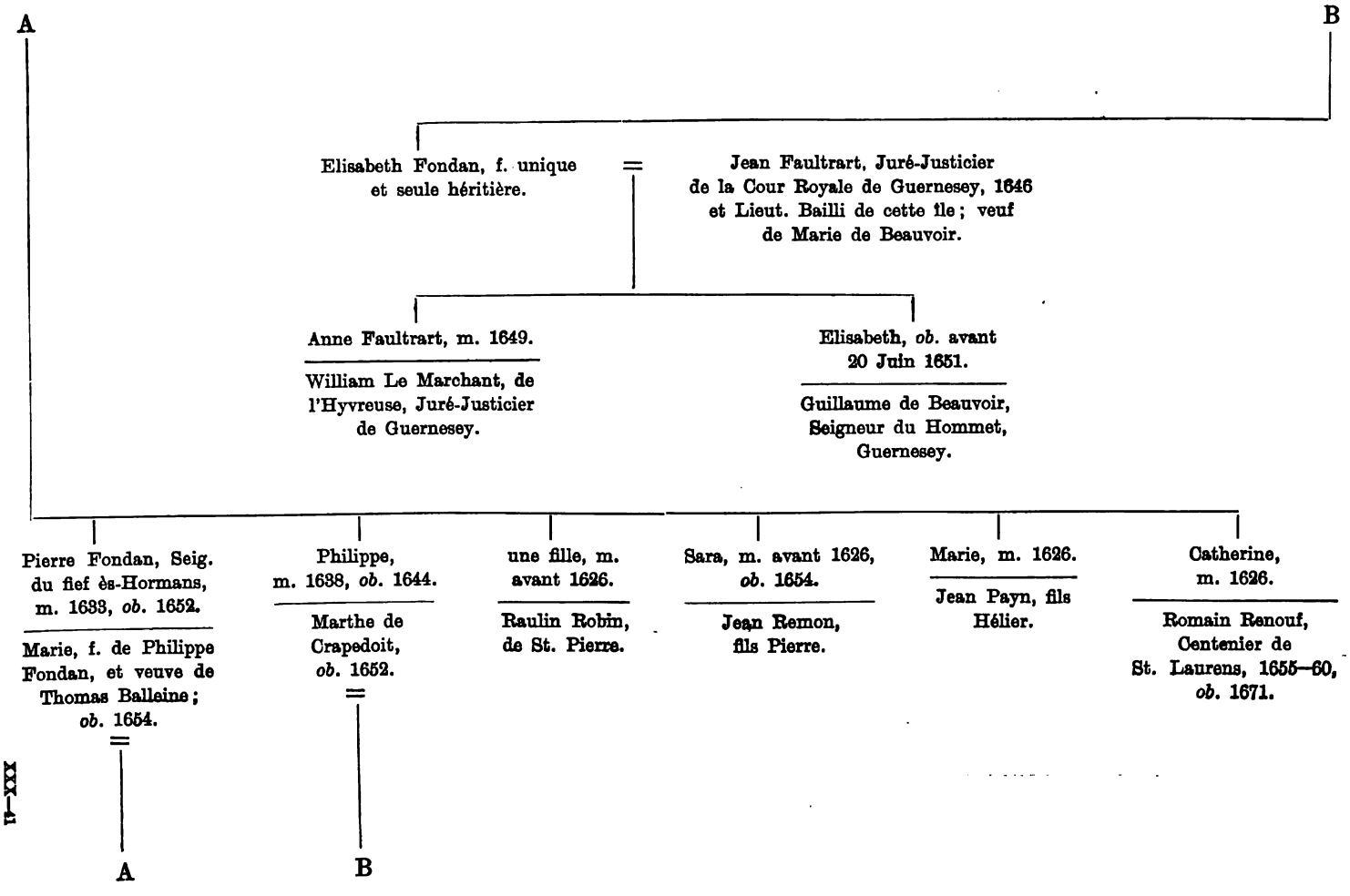

Digitized by Google

A

- Edouard Fondan, Seig. du fief ès-Hormans, 1538, *o.s.p.* vers 1575.(1)
- Pierre, Seig. du fief ès-Hormans, h. de son frère; *ob.* vers 1580. — Collette Robin, probablement fille de Jean Robin; *ob.* ante 1586. =
  - Nicolas Fondan, Seig. du fief ès-Hormans, Connétable de St. Pierre, 1586—7, et 1590—1621; *ob.* 1627. =
  - Collette, f. de Jean Anley, Connétable de St. Pierre, 1557, et de Denise, sa femme, fille de Simon Sarre, Connétable de St. Jean, 1531.
  - Jean, viv. 1581—1606. — Marie, f. de Benest Robin.
  - Philippe, *o.s.p.* en Angleterre, avant 1577.—Sa veuve demeurait, en 1577, à "la Nouvelle Sarre" en Angleterre (Ex. 11).
  - Jean Fondan, m. vers 1575, *ob. v.p.* 1626—7. =
    - Philippine, f. puînée de Pierre Bisson et de Catherine Dumaresq; *ob.* 1635.
  - Matthieu, de Handois, St. Laurens, Vingtenier du Coin ès-Hastains, 1616, *ob.* vers 1641. =
    - Elisabeth, f. de Pierre Le Marchant, de Guernesey.
  - Sara, viv. 1627.
- Jean, viv. 1570. — ..... fille de Jean Pipon; viv. 1570.
- Jeanette — Hélier Corneille.
- Jeanne — Matthieu de la Haule.
- Catherine — Simon Le Sebirel.

(1) Edouard Fondan bailla en 1564 le fief ès-Hormans à son frère Pierre. [H. 3, Janv. 1564—5].

A B

Digitized by Google

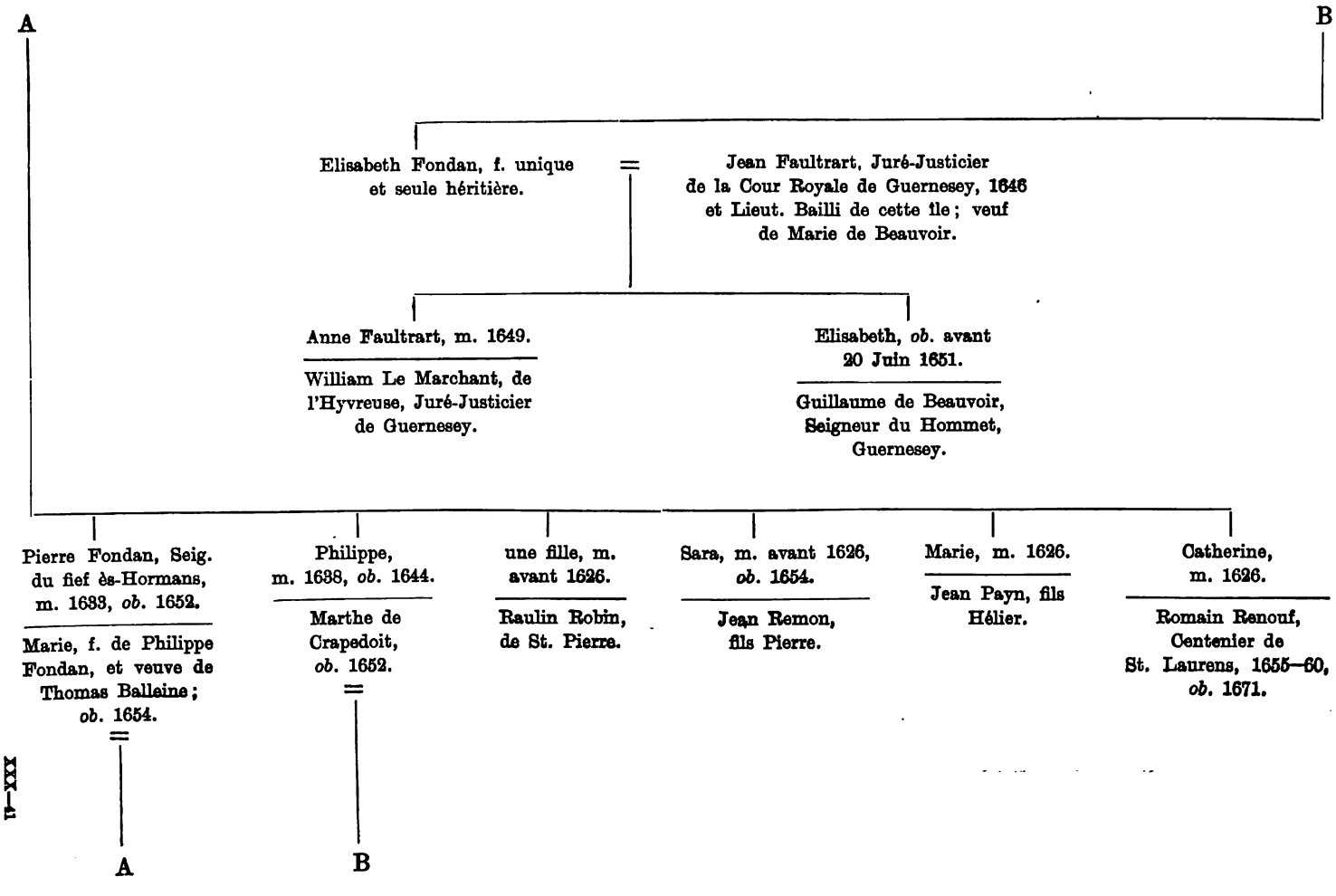

Digitized by Google

A — B

Matthieu Fondan, *ob. juv.* 1638.
—
Collette, n. 1634, *ob. juv.*

Marie, f. aînée et pr. h., Dame du fief ès-Hormans; n. vers 1639, *ob.* 1726.
1. Edouard Le Boutillier, m. 1654; *o.s.p.*
2. Jacques Arthur, m. 1659.

Elisabeth, n. vers 1642.
1. Pierre de Carteret, fils Richard, m. 1660.
2. Nicolas le Marquand.

Philippine Fondan, f. unique et h., n. 1641, m. 1657.
Michel Le Brun.

BRANCHE B.

1. Genette, f. et co-h. de Guillaume Bisson, Connét. de St. Brelade, 1555—66, m. avant 1579, *ob.* vers 1588. = Hélier Fondan, de St. Pierre, *ob.* vers 1598. = 2. Marie, f. de Nicolas Anley et de Catherine sa femme, f. de Jean Mallet, Seig. de la Hague, et d'Isabelle Lemprière; m. vers 1589; épousa 2º Hélier Hascoil.

Jeanne Fondan, *ob.* 1657.
George Carrel.

Elisabeth, *ob.* 1657.
Jean Le Broc.

Marie, viv. 1629.
Jean Gallichan.

A

Digitized by Google

A

- Philippe Fondan, n. vers 1576, m. 1599, *ob.* 1630. = Jeanne, f. d'Hélier de Carteret, et petite-fille de George de Carteret, de St. Pierre, Juré-Justicier, 1549–65.
  - Hélier Fondan, Vingtenier des Augerez, St. Pierre, 1661; m. vers 1632, *ob.* 1670. = Elisabeth, f. de Jean Le Jeune, et sœur de Jean Le Jeune, Connétable de St. Clément, 1664–70.
    - A
    - B
  - Pierre Fondan, n. 1627, *o.s.p.* 1672.
  - Suzanne, n. 1629, *ob. innupt.* 1659.
  - Philippe, n. 1611. viv. 1673—. — Jeanne, f. de Raulin Robin; *ob.* 1654. =
    - Jean, *o.s.p.* à l'étranger, vers 1647.
    - Marie, *ob.* 1654. — 1. Thomas Balleine. 2. Pierre Fondan, Seig. du fief ès-Hormans.
    - Collette. — Philip Anley, fils Jean.
    - Genette, viv. 1644.
  - Pierre, *ob.* avant 1655. — Suzanne .....
  - Jeanne, m. 1631. — Jacques Arthur.
- Pierre, *ob.* 1631. — Rachel, f. de Nicolas Pipon et de Marie sa femme; *ob.* 1652. =
- Jean, *o.s.p.* vers 1608. — Rachel du Chesne, viv. 1608.

Digitized by Google

A | B

Philippe Fondan, n. et *ob.* 1649.

Marie Fondan, f. unique et héritière, n. 1652, m. 1673. = Philippe Jean, de St. Ouen.

Philippe Fondan, de St. Pierre, n. 1640, *ob.* 1716.(1) = Marguerite, f. de Nicolas de Rue, Connét. de Ste. Marie, et de Marie Le Febvre, et nièce de Jean de Rue, Juré-Justicier, 1655—60.

Hélier, n. 1688, *ob. juv.*

Elisabeth, n. 1634, m. 1655. — Jacques Guillaume.

Jeanne, n. 1635, m. 1664. — Thomas Balleine.

Marguerite Fondan, f. unique et héritière, n. 1678, m. 1699, *ob.* 1761. — Edouard de Carteret.(2)

Marie, n. 1648, m. 1673. — Richard Chevalier.

Rachel, n. 1650.

Marthe et Suzanne (jumelles) n. 1652.

(1) En 1702, M. Hugh Grandin, Recteur de St. Pierre, réclama à Me Philippe Fondan une pistole pour l'enterrement de sa mère. [Ex. 77, 16 Janv. 1702—3.

(2) D'après l'Armorial Edouard de Carteret serait second fils d'Amice de Carteret (puîné de Vinchelez-de-Haut) et de Sara sa femme, fille unique et héritière de Jean Dumaresq, Seigneur de Vinchelez-de-Bas.

Digitized by Google

DUMARESQ, de Gros-Puits et de Ponterrin, St. Sauveur, de St. Hélier et de St. Pierre.

Plusieurs branches notables de la famille Dumaresq, dont l'histoire est si intimement liée à celle de notre île, ont été ou bien omises, ou bien simplement ébauchées dans l'Armorial de Jersey. Il ne saurait être question de les étudier ici toutes—ce qui dépasserait peut-être le cadre de ces notices—nous voudrions nous borner à parler de quelques-unes des branches les plus importantes, qui ont sans contredit joué dans le passé un rôle considérable, à la fois politique et social.

Le berceau de la famille Dumaresq était sans aucun doute la paroisse de St. Brelade, et probablement la contrée de La Haule. Mais l'Armorial fait une double erreur en disant que les Dumaresq étaient *Seigneurs* du *fief de La Haule* de père en fils depuis le commencement du 15e siècle jusqu'au 17e siècle.

D'abord, il est incorrect de dire " le fief de la Haule "; la véritable appellation est " le franc fief en St. Brelade ".(1) Ensuite, quels qu'aient été les possesseurs de ce fief au 15e siècle, il est constant qu'au 16e il appartenait à la famille des Gervaise qui en était déjà propriétaire en 1309, puis à celle des Langlois, et seulement après 1586 aux Dumaresq.

Voici d'ailleurs quelques notes à l'appui de cette assertion :

1535 : Nicolas Gervaise, Seigneur du franc fieu en St. Brelade ..... [H. 1, partie 2me].

1545–6, Janvier : Le franc fieu en St. Brelade séquestré à cause du " transport " des Gervaise ..... [H. 2].

1553 : Johan Langlois dit qu'il a acquis le franc fieu en St. Brelade ..... [Catel, 6].

1563 : Philbert Gibaut, meneur de l'enfant de Johan Langlois, Seigr. du franc fieu en St. Brelade. [H. 3, vers 23 Sept. 1563].

(1) Il est vrai que quelquefois on disait anciennement " Seigneur de la Haule " ; voir par exemple l'Acte de baptême de Nicolas Dumaresq qui fut présenté le 13 Mai 1613 par " Me Elie Dumaresq, Seig. de la Haule ". [Registres de St. Hélier]. Mais c'est un cas tout à fait exceptionnel.

Digitized by Google

1587 : Honneste Homme Hélier Dumaresq prit le franc fieu en St. Brelade de Françoise Langlois, femme de Hugh Lemprière ; le 21 Sept. 1587 il fait comparence, pour ledit fief, à la Cour d'Héritage. [H. 5].

Notons aussi que l'année suivante, *i.e.* en 1588, il est constaté qu'Honneste Homme Hélier Dumaresq acheta " la grande Maison " du franc fieu de St. Brelade ". [H. 5]. Nous ne savons exactement de quelle maison il est ici question, mais il s'agit probablement du " Ménage du franc fieu " qui appartenait en 1630 à Vénérable Homme David Bandinel, Doyen, ayant droit de M. Elie Dumaresq fils Hélier. [H. 9, après 29 Avril 1630].

Peut-être ne sera-t-il pas inutile de compléter ou de rectifier ici, suivant les cas, la généalogie, donnée par l'Armorial, des Dumaresq de la Haule.

Edouard Dumaresq, Juré-Justicier, 1544–66 (père d'Hélier Dumaresq qui prit le franc fief en 1587) était fils aîné de Thomas Dumaresq, de St. Brelade, Juré-Justicier, et de Georgette sa femme, fille de Guillaume Hamptonne. Son frère puîné, Jacques Dumaresq, Centenier de St. Pierre, épousa Thomasse, fille d'Edmond Baudains, et leur fille, Catherine Dumaresq, épousa Pierre Bisson, de St. Pierre.

Edouard et Jacques Dumaresq avaient plusieurs sœurs ; l'une d'elles, Jeanne, épousa Richard de Carteret, de Vinchelez de Haut ; Michelle épousa Guillaume Poingdestre, les deux autres épousèrent Thomas Pipon et Jacques de Caen.—De son mariage avec Catherine, fille de Matthieu Poingdestre dit Billot,[1] Edouard Dumaresq eut un fils aîné, Hélier Dumaresq, et probablement un fils puîné, Thomas, qui s'établit à St. Hélier. Nous donnons plus loin la liste de ses descendants. Edouard Dumaresq eut aussi deux filles : Jeanne, femme de Gilles Lemprière, Seigneur de la Trinité, et Elisabeth, femme en premières noces de Nicolas Hamptonne et en secondes noces de Clément Journeaux.

Hélier Dumaresq, fils Edouard, fut Juré-Justicier de 1570 à 1598. Il épousa en premières noces Françoise, fille de Laurens Hamptonne (Juré-Justicier) et veuve de Léonard Bisson ; et en secondes noces,

(1) Voir Héritage, Livre 3, vers fin du livre (1570).

Digitized by Google

vers 1580, Marthe, fille de Nicolas de Soulemont, Juré-Justicier. Du premier mariage il eut deux filles : Elisabeth, qui épousa 1º Jacques Pipon, et 2º Clément Dumaresq, de St. Clément ; et Sara, femme de Hugh Lemprière, Seigneur de Diélament ; ses enfants issus du second mariage étaient : Elie Dumaresq,[1] n. vers 1588, Philippe, qui mourut sans alliance en 1615, Suzanne, femme d'Abraham Perrin ; Jeanne, femme de Benjamin La Cloche, Seigneur de Longueville, et deux autres filles qui épousèrent, l'une Jean Le Geyt et l'autre Thomas Carey, de Guernesey.

Hélier Dumaresq (fils Edouard) Seigneur du Franc Fief en St. Brelade, du fief des Arbres, &c. mourut en 1598. Sa veuve, Marthe de Soulemont, épousa en secondes noces Nicolas Carey, Juré-Justicier de Guernesey.

Au cours d'un procès en partage d'héritages, les filles d'Hélier Dumaresq dirent que dans la succession de leur père " il y a plus de " ménages " que de fils ". [H. 6, vers page 443]. Pour la suite de la généalogie de cette branche, voir l'Armorial.

Il convient de dire ici que les auteurs de l'Armorial ont confondu Hélier Dumaresq fils Edouard, de la Haule, avec un autre Hélier Dumaresq, auquel ils ont donné par erreur Françoise Hamptonne pour femme. Ce dernier Hélier Dumaresq était fils puîné de Richard Dumaresq (Seigneur de Vinchelez de Bas et de Léoville, Juré-Justicier, 1537–56) et de Collette Larbalestier sa femme. Il épousa, en réalité, une fille de Guillaume Poingdestre dit Billot. D'autre part, il ne fut point, que nous sachions, Vicomte de Jersey, mais bien Régent de St. Mannelier de 1576 à 1581, date de sa mort ; il fut enterré à St. Sauveur le 31 Mai 1581.

Comme le dit avec raison l'Armorial, plusieurs des descendants d'Hélier Dumaresq fils Richard s'établirent en Angleterre, et d'autres en Amérique, dans l'Ile du Cap Breton ; mais il y a dans la généalogie de cette branche d'Amérique, page 150 de l'Armorial, une lacune que nous croyons utile de combler : Perry Dumaresq gent. et William Grant Dumaresq gent., du Cap Breton, avaient une sœur, Dlle Anne

(1) La famille d'Elie Dumaresq, de la Haule, fut cruellement éprouvée par la peste de 1626, qui fit tant de ravages dans la paroisse de St. Brelade.

Digitized by Google

Dumaresq, qui ne figure pas dans l'ouvrage en question. Elle épousa le Dr Haire, et leur fille aînée, Dlle Henrietta-Anne Haire épousa, en 1850, Thomas Henry Pipon Ecr., Seigneur de la Hague, qui était à cette époque en garnison à l'Ile du Cap Breton en qualité de Lieutenant au 97e Régiment. Leur fille, Mme Ph. Horton Lefebvre, est actuellement la seule représentante à Jersey de cette branche des Dumaresq. Madame Haire, née Anne Dumaresq, est morte à l'Ile du Cap Breton en 1903, à l'âge de 95 ans.

Venons-en maintenant à la première des branches qui font particulièrement l'objet de ce travail. Elle se divise en deux rameaux, ceux de Gros-Puits et Ponterrin. Le fondateur de cette branche était Richard Dumaresq, fils puîné de Clément Dumaresq, Juré-Justicier, 1580–1627 (et de Marguerite Crafford, sa deuxième femme [1]), qui était lui-même fils puîné de Richard Dumaresq, Seigneur de Vinchelez-de-Bas et de Léoville, Juré-Justicier, 1538–56, et de Collette Larbalestier sa femme.

Après avoir habité St. Hélier pendant quelques années, Richard Dumaresq fils Clément alla s'établir au "Ménage d'Allain", maintenant Gros-Puits, à St. Sauveur, héritage de Marie Lemprière sa femme. On voit en effet, par le contrat de partage des héritages de Nicolas Lemprière, du 23 Avril 1612, que la part de Marie Lemprière, femme de Richard Dumaresq, comprenait la Maison d'Allain, pré, croûte, côtils ou pendants d'Allain, la Maisonnette et Vaux de St. Laurens, etc. [Registre, Livre 3, fos 287 *et sequ.*].

Le même Richard Dumaresq avait pris de Jean Le Moigne, probablement vers 1600, ses maison, ménage, franchises et libertés. Il s'agit ici d'une propriété située au Rouge Bouillon, à St. Hélier, et dont le possesseur doit comparence à l'Assise d'Héritage comme Franc-Tenant. George Dumaresq, petit-fils dudit Richard, résigna cette prise à Abraham Le Moigne junr (H. 13, 1655) et il est curieux de noter que la même propriété revint plus tard, cette fois par mariage, dans la famille Dumaresq.

(1) Voir Acte du 24 Oct. 1667 : "Mr Clément Dumaresq, fils Clément fils Hyou, "fils aîné de Clément Dumaresq, gent. et de Dlle Marguerite Messervy, sa femme en "premières noces, et George Dumaresq, gent. fils Richard, lequel était fils aîné de "Richard Dumaresq, gent. ledit Richard senr fils puîné dudit Clément Dumaresq, "gent. et de Dlle Marguerite Crafford, sa femme en secondes noces ....." &c.

Digitized by Google

La principale héritière de cette lignée (Gros-Puits) Marie Dumaresq, fille aînée de George, épousa Jean Dumaresq, Receveur-Général (frère puîné d'Elie Dumaresq, Seigneur des Augrés). Leurs descendants figurent dans l'Armorial, page 144; cependant leur généalogie y est quelque peu incomplète: ainsi, elle s'arrête à Jean Dumaresq Ecr., Connétable de St. Hélier et Juré-Justicier (qui mourut en 1767) comme s'il était le dernier de la lignée, alors qu'en réalité il eut deux fils et une fille. L'aîné, Jean Dumaresq, fut longtemps Connétable de St. Sauveur et mourut sans postérité vers le 1er Janvier 1805[1]; le second, George, était mort vers 1782, sans laisser d'enfants; et Anne Dumaresq, leur sœur et héritière, épousa Robert Carteret Le Geyt qui s'établit en Angleterre.

Il importe de le dire ici: bien que propriétaires de Gros-Puits, le père et le grand-père de Mme R. C. Le Geyt habitaient la ville de St. Hélier, et avaient des fermiers à Gros-Puits. Par exemple, en 1702, Pierre Duhamel était fermier au "Ménage d'Allain ou Gros-Puits".

L'administrateur de Robert Carteret Le Geyt *et uxor* bailla cette propriété à Mse Elisabeth Bertram qui la bailla à Jean Dolbel gent. fils Daniel. Elle passa ensuite à Dlle Marie Patriarche—femme de Vénérable Homme Edouard Dupré, Doyen—qui en était propriétaire en 1808. [Ex. 142, p. 34[2]].

Jeanne Dumaresq, deuxième fille et co-héritière de George Dumaresq, de Gros-Puits, épousa Charles Dumaresq (Seig. de Saval, Juré-Justicier, Lieut.-Bailli, 1712) que nous croyons fils puîné de Philippe Dumaresq, du Morin (Avocat-Général), et de Suzanne de Frotté sa femme. De ce mariage naquirent: Guillaume Dumaresq, Seigneur de Saval, Juré-Justicier de 1723–46, et Madame Philippe Le Geyt, femme du second Lieut.-Bailli de ce nom.

---

(1) D'après un journal de l'époque, Jean Dumaresq (pendant 15 ans Connétable de St. Sauveur) suivit Philippe d'Auvergne, duc de Bouillon, à Paris en 1802.—On trouve dans la "Gazette de l'Ile de Jersey" du 5 Février 1791, une anecdote fort intéressante relative à M. Jean Dumaresq, du Gros-Puits, et au Major Le Touzel (non pas Touzel).

(2) Dans l'Acte de cette date, la propriété est désignée expressément sous les noms de "Ménage d'Allain" ou "Gros-Puits".

Digitized by Google

Un second rameau, également descendu de Richard Dumaresq fils Clément, se détache de la branche principale avec Nicolas Dumaresq qui en 1640 épousa Sara, fille aînée et principale héritière de Philippe Falle, Seigneur de Ponterrin.

Cette lignée a compté plusieurs Connétables de St. Sauveur, des Avocats de la Cour Royale et un Juré-Justicier, Nicolas Dumaresq, qui fut aussi Lieutenant-Bailli, 1731.

En 1713, ce Nicolas Dumaresq possédait entre autres, les terres suivantes : le clos de Horman, le jardin de Labey, les prés de Falle, les courtils de Botterel et les Valcornets, le tout situé à St. Sauveur, sur les fiefs de la Reine et de Grainville ; le clos de Malherchie, le clos de la Couture, le " neuf clos ", le clos de Touzel, les prés et côtils des Pendants, situés à Grouville, sur les fiefs de la Reine, de la Hougue et de la Fosse Astelle. [Ex. 83, vers 1er Avril 1713].

Les Dumaresq de Ponterrin s'éteignirent en 1767 dans la ligne masculine. La principale héritière, Françoise Dumaresq, épousa Thomas Le Hardy Ecr. On voit encore leurs initiales T.L.H.—F.D.M.R. et la date 1793 sur un mur (en face de Salvandy Terrace) faisant partie d'une maison de St. Saviour's Crescent, située sur l'emplacement, semble-t-il, de la Maison du Roux, qui passa vers 1752 de la famille de Carteret à celle des Le Hardy.

La sœur de Françoise Dumaresq épousa Matthieu La Cloche Ecr., Connétable de St.-Hélier ; dans sa part d'héritage se trouvaient deux maisons, celle de Haut et celle de Bas, situées " au Canton du Rouge Bouillon " sur le fief de Mélèches, et provenant des héritages des Le Moigne, francs-tenants. Matthieu La Cloche Ecr. fit comparence *ca-ux.* pour cette propriété comme " franc-tenant " en 1774.

Passons maintenant à la seconde des branches dont la généalogie paraît plus loin. Fondée par Thomas Dumaresq, que nous avons lieu de croire puîné de la Haule, elle était établie surtout à St. Hélier, dans la ville même.

Edouard Dumaresq, fils de ce Thomas, prit d'Elie Dumaresq, en 1618, la " Maison de Billot ", située à St. Hélier, sur le fief du Prieur.

Digitized by Google

[Registre, Livre 5, f° 173]. Le 4 Juillet 1688, Edouard Dumaresq, fils Jean, de la même famille, " bailla " ce qui semble être la même propriété, à Jean Noel fils Nicolas ; 5 quartiers de froment de rente étaient dus, sur ladite maison de Billot, aux pauvres de St. Hélier. M. George Noel, descendant dudit Jean, était propriétaire de cet héritage en 1785. [Catel, 39].

Edouard Dumaresq, fils Thomas, avait aussi pris, en 1626, de George Kellet *et ux.* " deux maisons et ménages [1] se joignant, situés à St. Hélier, en ville, sur le fief du Prieur, entre la maison où ledit Edouard habite à présent et celle de Zacharie Duhamel, en la vieille rue ", pour 17 quartiers de froment de rente. [Registre, Livre 6, f° 300]. Cette branche a donné plusieurs ecclésiastiques, dont trois Recteurs, et un Ministre de l'Eglise française de la Savoie, à Londres.

Citons un Acte de la Cour relatif à l'un d'entre eux, le Rév. Jean Dumaresq, Recteur de St. Clément, puis de St. Hélier :

5 Janvier 1691–2 : " Sur la plainte de Me Jean Dumaresq, Rec-
" teur de la paroisse de St. Clément, cõme il auroit esté assasiné et
" blessé jusques à Effusion de sang, et sa fẽme batue et maltraitée
" dans leur logis par Jean Dolbel leur serviteur domesticque, Il est
" ordonné que le Conestable de la poesse de St. Jean où il s'est retiré
" le saisira et presentera de fait en Justice pour répondre a ladite
" plainte ".

Le Testament de Sara Dumaresq, sœur du Recteur dont nous venons de parler, se trouve aux archives de la Cour ecclésiastique. Peut-être nous sera-t-il permis d'en donner ici les principaux passages qui nous ont paru intéressants. Il porte la date du 7 Mai 1688.

Après quelques phrases préliminaires, relatives à ses parents défunts et surtout à ses convictions religieuses, elle demande que son corps soit inhumé dans le cimetière de St. Hélier, puis elle fait, entre autre legs, les suivants :

(1) Ces deux maisons appartenaient auparavant aux tenants des héritages de Nicolas de Soulement et à Jean Herault, Bailli.—Elles provenaient, semble-t-il, des héritages de Thomas de St. Martin Ecr., Seigneur de la Trinité, dont Amice de Carteret était héritier. Il y eut en 1648, un procès " à cause de conditions enfreintes " dans la baille que fit ledit Thomas de St. Martin à Nicolas Lemprière ". [Héritage, Livre 11, f° 174].

Digitized by Google

" Je donne à Philippe Journeaux [1] gent. mon frère, mon grand " noir bahu, et à ma sœur sa femme une douzaine de serviettes et un " doublier, le tout de damas, sans avoir été blanchi, où il y a dessus " S.D.M., et à Dlle Marie Journeaux ma sœur,[2] un doublier et une " douzaine de serviettes de merche, qui n'ont point encore été blanchies, " marqués S.D.M., et à la femme de Me Jean Dumaresq mon frère, " trois douzaines de serviettes et trois doubliers de grand damas ; à " Marie Dumaresq, fille de mon dit frère, mon tanquard d'argent, une " demi-douzaine de grandes cuillers d'argent, ... Et aux deux " filles de Me Abraham Dumaresq et de Dlle Marie Journeaux ma dite " sœur, tout le reste de mon linge, à la réserve d'une paire de draps " neufs et d'une paire de neuves anties que je donne à Marie Padson ; " à Msse Marie Syvret, fille de Me George Syvret,[3] une bague d'or à " pierre, et à Henriette Dumaresq ma filleule, fille de M. Richard " Dumaresq mon oncle, une de mes salières d'argent, et à chacun de " mes filleuls et filleules un louis d'or. Et au reste, après mesdites " légations payées et fournies, je donne tous mes autres biens meubles " de quelque espèce qu'ils soient, audit Me Jean Dumaresq mon frère, " à condition de me faire enterrer honnestement. Et pour exécuteurs " de ce mon testament je prie Jean Durell gent. et Me George Syvret " d'en vouloir prendre la peine ..... "

Le Rév. Elie Dumaresq, fils du Rév. Jean Dumaresq, fut longtemps Recteur de St. Jean. Peu après son induction il eut, au sujet de son logement, un différend avec le Connétable et les Procureurs du bien public de cette paroisse. Le Rectorat était dans un état de délabrement tel qu'il était devenu presque inhabitable, et les autorités paroissiales se montraient peu empressées de satisfaire aux trop justes réclamations du nouveau Recteur. Aussi l'affaire fut portée devant la Cour Royale, et vers le 5 Mai 1716, le Connétable et les Procureurs furent condamnés à payer à M. Elie Dumaresq la somme de 60 livres tournois " pour sa demeure pour un an ". [Ex. 84]. L'année suivante, le 7 Septembre 1717, nouveau jugement de la Cour à ce sujet : M. Abraham de Carteret, Connétable de St. Jean, et MM. Jean Le

(1) Fils d'un premier mariage de la mère de Sara Dumaresq. Voir Généalogie Journeaux, dans le Bulletin de 1901.

(2) Sœur utérine de Sara Dumaresq.

(3) Me George Syvret fut Avocat de la Cour Royale 1670—76, et Greffier 1676—94.

Digitized by Google

Couteur et Jean Dolbel, Procureurs du bien public, sont condamnés à payer à M. Elie Dumaresq, Recteur, 60 livres tournois par an pour son logement "jusqu'à ce qu'il puisse être logé dans le presbytère." [Ex. 85].

Il convient de donner aussi quelques détails sur une autre branche des Dumaresq, non des moins importantes, qui n'est que fort imparfaitement traitée dans l'Armorial : nous voulons parler d'une lignée originaire de St. Ouen, mais établie à St. Pierre et illustrée par Messire Jean Dumaresq, Chevalier, Lieutenant-Bailli de Jersey, l'un de ses membres.

Messire Jean Dumaresq était fils de Jean Dumaresq Ecr. (Juré-Justicier, 1744–61) fils Elie (Connétable de St. Ouen) fils Philippe. Ses ancêtres sont bien donnés dans l'Armorial à la page 140, mais pour une raison qui nous échappe leur généalogie, à cette page, s'arrête au père de Messire Jean, et laisse de côté celui-ci. Nous croyons donc utile de donner ici quelques preuves—tirées des Rôles de la Cour—de la filiation de Messire Jean Dumaresq.

1821, 23 Octobre : Mention que Messire Jean Dumaresq était fils Jean fils Elie, et frère aîné de Philippe Dumaresq Ecr. qui a un administrateur. [Ex. 152].

1814 : Messire Jean Dumaresq expose que le moulin à vent qui faisait anciennement partie de la Seigneurie de St. Ouen fut pris par Elie Dumaresq gent. son aïeul, le 10 Sept. 1722, de Josué Pipon Ecr. et autres, ayant droit de Lord Carteret. [Ex. 147, p. 121].

1823 : Philippe Dumaresq Escr., fils Jean fils Elie, vendit, le 7 Janvier 1796, à Stephen Watts Escr., Assistant du "Barrack Master général" des Troupes de S.M., certaine maison ou maisons, avec jardin et cours. Ledit Philippe Dumaresq était frère de Messire Jean Dumaresq lequel était fils de Jean Dumaresq Escr. et de D^lle^ Marie Robin sa femme. [Catel, Livre 43, page 342].

Voir aussi, pour les ancêtres immédiats du père de Messire Jean Dumaresq, Ex. 100, page 203.

Digitized by Google

La mère de Messire Jean Dumaresq, D^lle Marie Robin, était fille unique et héritière de Raulin Robin (fils du Lieut. Bailli Raulin Robin) Seigneur des fiefs de Hérupe, d'Orville, du Prieur à St. Pierre, et de Sauvalle, dans la même paroisse. C'est comme principal héritier de sa mère que Messire Jean Dumaresq se trouva posséder la propriété appelée maintenant "St. Peter's House", qui fut aliénée par George Dumaresq Ecr. son petit-fils.

Rappelons brièvement les principales étapes de la carrière politique de Messire Jean Dumaresq : Assermenté Avocat de la Cour Royale le 10 Juillet 1773, et Connétable de St. Pierre le 18 Juin 1776, il resta chef municipal de cette paroisse pendant un quart de siècle, c'est-à-dire jusqu'en 1801. Il avait aussi été l'un des Receveurs-Généraux, de 1786 à 1801, et Colonel du Régiment du Nord-Ouest. Enfin il fut assermenté Lieutenant-Bailli le 23 Janvier 1802. On sait qu'à cette époque le Bailli (Lord Carteret) résidait en Angleterre, et que par conséquent, son Lieutenant en premier exerçait en réalité le pouvoir. Messire Jean donna sa démission en 1816. Il était Seigneur des fiefs suivants : Escraqueville, Orville, Le Prieur et Sauvalle.

Ajoutons qu'il fut un grand nombre de fois Député des Etats en Angleterre.[1] Il mourut en Mars 1819 et fut enterré dans l'Eglise de St. Pierre.

Esther Dumaresq, sœur de Messire Jean, épousa Jacques Pipon (fils Thomas, fils Thomas) Receveur-Général de 1772–1814. Leur frère, Philippe Dumaresq, Seigneur des fiefs de Boutevillon et de Lulague, joua un rôle assez important pour que nous lui consacrions quelques lignes dans cette notice.

Il était—sauf erreur—[2] Capitaine des Grenadiers du Régiment du Nord-Ouest, en 1783, et nous avons lieu de croire que ce fut lui qui, à la bataille de Jersey en 1781, rallia la Milice sur le point de

(1) Mademoiselle E. de S. Dumaresq, de Bagnoles, a en sa possession une magnifique pièce d'argenterie offerte par le Barreau de Jersey à Messire Jean Dumaresq ; ce souvenir porte l'inscription suivante : A.D. 1816—À Messire Jean Dumaresq Chevalier au moment où il quittoit la charge de Lieutenant Bailli les hommes de la loi de la Cour Royale de l'île de Jersey ont présenté cette pièce comme un faible tribut de leur respect et de leur reconnaissance.

(2) Il est difficile d'être très affirmatif sur ce point, car il y avait alors quatre ou cinq Philippe Dumaresq contemporains et ayant, chacun, droit au titre de gentilhomme ou d'Ecuyer.

Digitized by Google

battre en retraite quand elle vit le Major Peirson tomber mortellement blessé. On le trouve du reste Lieut.-Colonel de ce régiment en 1802.

Selon toutes les probabilités ce fut ce Philippe Dumaresq qui, le 17 Mars 1781, fut assermenté Dénonciateur, fonction qu'il exerça pendant plusieurs années. En 1785, il fut candidat à la charge de Juré-Justicier en opposition à Jacques Hammond, Seigneur de Samarès, et contesta devant le Conseil Privé l'élection de son concurrent jusqu'en Déc. 1795, date à laquelle il se désista.

Cependant Philippe Dumaresq s'était établi à St. Jean, et devint Connétable de cette paroisse le 4 Décembre 1798. Sa réélection en Déc. 1801 ne se fit pas sans difficultés; il n'eut que 3 voix de majorité sur M. Jean Arthur, l'autre candidat. Celui-ci se plaignit que des illégalités auraient eu lieu dans l'élection ; M. Dumaresq, de son côté, prétendit que le Recteur s'était opposé du haut de la chaire à sa candidature, etc. Enfin, les arbitres nommés dans cette affaire le 22 Mai 1802, ayant décidé en faveur de M. Phil. Dumaresq, celui-ci fut réassermenté Connétable le 3 Juillet 1802.

A la date du 29 Janvier 1803, il est constaté que " Philippe Dumaresq, Connétable de St. Jean, a disposé de ses maison et terre situées dans cette paroisse, et se propose de quitter l'île ". [Ex. 138]. Toutefois il ne fut pas aussitôt remplacé comme Connétable, car le 3 Déc. 1803 la Cour Royale ordonna qu'une élection de Connétable aurait lieu à St. Jean " le dimanche 11 courant, vu que Philippe " Dumaresq Connétable de St. Jean est depuis longtemps absent du " pays et maintenant prisonnier de guerre en France ". [Ex. 139].

M. Dumaresq ne semble pas être revenu s'établir à Jersey. Il avait épousé D.lle Marthe Le Geyt, fille de Charles Le Geyt et de Marthe de La Faye; elle mourut sans enfants en 1796, et fut enterrée à St. Jean.

Messire Jean Dumaresq eut, de son mariage avec Dlle Marie Le Mesurier, fille du Gouverneur d'Aurigny, une nombreuse famille. Son fils aîné, Jean Dumaresq, commença sa carrière politique comme Officier du Connétable de St. Pierre, le 29 Nov. 1800, devint Centenier de cette paroisse le 27 Avril 1801—il habitait alors la Ving-

Digitized by Google

taine du Douet—fut assermenté Avocat de la Cour Royale le 11 Août 1801, Avocat-Général en 1810, et Procureur-Général en 1817. Il fut aussi Colonel du Régt du Nord-Ouest. Il mourut en Nov. 1823, et fut enterré dans l'Eglise de St. Pierre. Il avait épousé en Janvier 1804 Dlle Marie, fille de François Valpy dit Janvrin, Ecr., Juré-Justicier ; elle mourut à la Colomberie en 1840. De ce mariage il eut plusieurs enfants :

Jean Dumaresq, né en 1806, mourut jeune.

George Dumaresq, né en 1807, passa une partie de sa jeunesse à Rio-de-Janeiro, revint s'établir à Jersey, et mourut à Forest Hill, près de Beaumont, en 1871. Il avait épousé Rachel, fille de Matthieu Le Geyt Ecr. et ne laissa pas de postérité.

Le Contre-Amiral Henry Dumaresq, né en 1808, épousa Dlle Anne-Suzanne, fille de Philippe Janvrin, Ecr., et mourut en 1877.

Don Philippe Dumaresq, né en 1812, eut pour parrain le Général Don, Lieut.-Gouverneur de Jersey ; il fut Lieutenant dans la Marine Royale.

Charles Dumaresq, né en 1814, mourut en 1848.

Richard Dumaresq, né en 1815, mourut jeune.

Gordon Dumaresq, né en 1818, eut pour parrain le Général H. M. Gordon, Lieut.-Gouverneur, et mourut sans avoir été marié.

Mary Dumaresq, née Déc. 1804, épousa le Lieut.-Colonel Ross.

Elizabeth, née en 1809, épousa le Colonel Gompertz.

Harriet, née en 1817, épousa le Major Cotton ; enfin Sophie, née en 1820, mourut à Southampton en 1892, sans avoir été mariée.

Les enfants du Contre-Amiral Henry Dumaresq et de Dlle Anne-Suzanne Janvrin, sont :

Henry Dumaresq, mort jeune ;

Arthur Dumaresq, ex-Capitaine au 46e Régiment (Duke of Cornwall's Light Infantry) ;

Mademoiselle Blanche St. Aubyn Dumaresq, de Bagnoles, Havre-des-Pas ; et Mademoiselle Emily de Saumarez Dumaresq, aussi de Bagnoles.

Digitized by Google

Les autres fils de Messire Jean Dumaresq étaient : Philippe Dumaresq, Capitaine de la Marine Royale, mort en 1819 ; Thomas Dumaresq, de Millbrook, " Deputy-Assistant-Commissary-General ", décédé en 1825, et George-Frédérick, né en 1786, et qui probablement mourut jeune.

Le Capitaine Philippe Dumaresq (2e fils de Messire Jean) épousa en premières noces Dlle Marthe Le Mesurier, dont il eut deux fils : Philippe, l'aîné, fut blessé à la bataille de Navarin et mourut à bord de l'Asia, en Octobre 1827 ; Frédéric, le puîné, épousa en 1829 Dlle Marguerite Le Geyt,[1] fille, croyons-nous, du Lieut.-Col. de Milice Matthieu Le Geyt, et mourut sans postérité en 1845 ; le Capitaine Ph. Dumaresq épousa en secondes noces Dlle Marie Pipon, fille de Jacques Pipon, Receveur-Général. Elle mourut à Simon-Place, St. Hélier, en 1842.

Thomas Dumaresq (3e fils de Messire Jean) épousa Sophie-Elisabeth, fille du Colonel Lovelace, dont il eut trois fils : Charles-Thomas, établi à La Jamaïque en 1844, Albert, et William-Lovelace, Colonel dans l'Artillerie Royale, qui a pris sa retraite en 1881 avec le grade de Major-Général ; il a épousé Mademoiselle Childers, veuve en premières noces du Capitaine Oakes Moore, et réside actuellement à Bournemouth.

Messire Jean Dumaresq eut six filles : l'aînée, Marie Dumaresq, épousa Jean Le Couteur, de Bellevue, Lieut.-Général dans l'Armée ; Henriette épousa François Valpy dit Janvrin Ecr. ; Marthe devint la femme de Charles Pipon Ecr. ; Elisabeth épousa en 1802 Philippe Pipon, Capitaine dans la Marine Royale ; Louisa devint la femme de Philippe Bouton, Capitaine et Adjudant au Régt du Nord-Ouest de la Milice, et mourut à " Hemery-Place " en 1848 ; Sophie, née en 1783, mourut jeune, probablement.

Il nous reste à indiquer sommairement une autre branche, probablement descendue d'un puîné de La Haule, et qui était établie à St. Pierre depuis la fin du 16e siècle. L'un de ses rejetons, Richard

(1) Marguerite Le Geyt, veuve de M. Frédéric Dumaresq, épousa en secondes noces le Major William Houghton.

Digitized by Google

Dumaresq, était en 1627, captif chez les Turcs, dans " la ville de Salle ", en Barbarie. Ses frères Philippe et Jacques, et sa sœur Marie Dumaresq (plus tard femme de Thomas Gourey) mirent tout en œuvre pour obtenir sa mise en liberté, en échange d'une rançon. [Ex. 34, 19 Mai 1627].

Jacques Dumaresq (fils Philippe) neveu de ce Richard, mourut sans postérité, et sa succession passa aux enfants de sa sœur Marie Dumaresq, femme de Thomas Balleine.

Disons enfin qu'aux 17e et 18e siècles, plusieurs membres de la famille Dumaresq, comme beaucoup de Jersiais de cette époque, allèrent s'établir en Amérique. Mentionnons, en outre de ceux dont les noms paraissent dans la généalogie plus loin, Thomas Dumaresq qui, en 1685, était établi à Salem, Nouvelle Angleterre. Dans un Acte de 1699, nous trouvons mention de Marie Le Broc, femme de Thomas Dumaresq, de la Nouvelle Angleterre, sans doute le même que ci-dessus.

Digitized by Google

DUMARESQ, de Gros-Puits, et de Ponterrin, St. Sauveur.

Clément Dumaresq (fils puîné de Richard Dumaresq, Seig. de Vinchelez-de-Bas, de Léoville et de Gorge, Juré-Justicier, 1537—56) Connétable de St. Martin, 1560; Juré-Justicier, 1580—1627; épousa 1º Marguerite, fille aînée et pr. h. de Jean Messervy, de la Chesnée, Connét. de St. Martin, 1542—47; *ob.* 1627, enterré dans l'Eglise de St. Sauveur, le 2 Septembre.

= 2º Marguerite, fille aînée et principale héritière d'Edouard Crafford,(1) Connétable de St. Martin, 1553, et de Jeanne sa femme, f. aînée et pr. h. de Clément Le Bastard, Centenier de St. Martin, 1532; m. vers 1570, *ob.* 1606.

Richard Dumaresq, n. vers 1572, Connétable de St. Hélier, 1606—1608, Capitaine de la Paroisse de St. Clément, 1617; s'établit d'abord à St. Hélier, et ensuite au Ménage d'Allain ou Gros-Puits, St. Sauveur; m. 1597, *ob.* 1628, enterré dans l'Eglise de St. Hélier, le 5 Juin.

= Marie, 3e fille et co-h. de Nicolas Lemprière, Juré-Justicier, 1567—1609; *ob.* 1642, enterrée le 7 Octobre dans l'Eglise de St. Sauveur.

Edouard, Avocat de la Cour Royale, 1613.

autres enfants. Voir Généalogie Dumaresq, de la Chesnée, dans l'Armorial.

(1) Edouard Crafford "a esté tué par vng coup de hacquebutte en vnes monstres tenues en audeport (Anneport) par devant monssieur le bailly et plussieurs aultres gentilz hommes et gentz de bien de cette Jsle de Gersey ....." [Catel, Livre 6, 30 Mai 1553, acte *in re* levée de corps].

Digitized by Google

A

A

Richard Dumaresq, n. 1603, Avocat de la C. R. 1631 ; m. 1627, *ob.* 1632, enterré le 4 Décembre dans l'Eglise de St. Sauveur.

= Jeanne, f. de Benjamin La Cloche, Seig. de Longueville, Juré-Justicier ; elle épousa 2e en 1633, Thomas Durell (fils Jean, Juré-Justicier) ; *ob.* 1635.

Nicolas, n. 1613, m. 1640.

Sara, f. aînée et pr. h. de Phil. Falle, Seig. de Ponterrin ; *ob.* 1706, enterrée dans l'Eglise de St. Sauveur.

=

Abraham, n. 1616, *ob.* 1666.(1)

1. Jeanne, f. de François Amy, du Câtillon de Bas ; *o.s.p.* 1644.
2. Anne Le Roux, m. 1644—5.

= 3. Elisabeth, f. puînée de Pierre Hamon, de la Trinité, et de Mabel Le Ber ; ép. 2e Richard Quenaut, de St. Sauveur.

Philippe, n. 1606—7, *ob. juv.*

Elisabeth, n. 1599, m. 1618.

Isaac Herault, Dénonciateur.

Marie, n. 1601, m. 1625.

Zacharie Duhamel, de St. Hélier.

Marguerite, n. 1605, m. vers 1629.

Le Rév. Jacques Bandinel, Recteur de Ste. Marie, 1626—43, et Vice-Doyen.

Abigaïl, n. 1609, m. 1630.

Nicolas Richardson, Centenier de St. Martin, 1647—50 ; *ob.* 1663.

Anne Dumaresq, n. 1663, *ob.* 1714.

1. Jean Le Tubelin.
2. Philippe Amy.

Marthe, n. 1665, *ob.* 1669.

A B

(1) Abraham Dumaresq, fils Richard, occupait en 1645 les "maison et ménage" qui furent à Jean Herault fils Thomas, à St. Sauveur, et auparavant, à Macy Collet. On sait que la Vallée Collet s'étend au Sud de "Bagatelle", dans la direction de La Pallotterie et de Bagot.

Digitized by Google

A B

Richard Dumaresq, n. 1643, Seig. de Ponterrin, Connét. de St. Sauveur 1676—94; m. 1681, *ob.* 1703, enterré le 14 Nov. dans l'Eglise de St. Sauveur.

= Collette, f. et co-h. de François Le Sueur, du Mont-au-Prêtre, (Surveillant de St. Hélier 1635, Procureur du b. p. de cette paroisse, 1634) et veuve de William Hilgrove; *ob.* Janv. 1723—4, enterrée dans l'Eglise de St. Sauveur.

Sara, n. 1641, m. Janv. 1664—5.

Nicolas Remon, de St. Pierre.

Marie, *ob. innupt.* 1666, enterrée dans l'Eglise de St. Sauveur.

Nicolas Dumaresq, n. 1682, Seig. de Ponterrin, Avocat de la C. R. 1712—25, Connét. de St. Sauveur, 1712—13 à 1725, Juré-Justicier, 1725—1745, Lieut.-Bailli 1731—33; *ob. innupt.* 1745—6.

Richard, n. 1684—5, Seig. de Ponterrin, hérit. de son frère; Dép.-Vicomte, 1715 et 1730, Dénonciateur, 1720—33, Connét. de St. Sauveur, 1740—1743-4; m. 1728, *o.s.p.* 1758, enterré dans l'Eglise de St. Sauveur.

Judith, f. de Charles Le Hardy, Connétable de Grouville; *o.s.p.* 1754, enterrée dans l'Eglise de St. Sauveur.

George, n. 1693, Centenier de St. Hélier, 1726—29; m. 1724—5, *ob.* Mai 1729, enterré dans l'Eglise de St. Sauveur.

= Marie, f. aînée et pr. h. de Philippe Le Moigne et de Marie Payn; épousa 2e Elie Romeril, et *ob.* 1737, enterrée dans l'Eglise de St. Sauveur.

Sara, n. 1687, *ob. innupt.* 1755. (?)

—

Jeanne, n. 1690, *ob.* 1755. (?)

George Dumaresq, Seig. de Ponterrin, n. 1727, (hér. de son oncle Richard), Avocat de la C. R., 1747, Député-Avocat-Général, 1751, Capitaine au Régt du Nord, 1757; enterré le 1er Nov. 1759 dans l'Eglise de St. Sauveur.

2. Marie, f. de Clément Richardson, Connét. de St. Martin; m. 1754, *o.s.p.* 1764, enterrée dans l'Eglise de St. Sauveur.

= 1. Françoise, 3e fille d'Elie Dumaresq, Seig. des Augrés, Juré-Justicier; m. Fév. 1746—7, *ob.* 1754.

Richard, n. 1728, m. 1751, probablement *o.s.p.*

Jeanne Le Hardy, *ob.* 1800.

Anne, m. 1758, *ob.* 1759.

Edouard Patriarche, fils Richard.

A B

Digitized by Google

A — B

- George Dumaresq, Seig. de Ponterrin, n. 1747, *ob. innupt.* 1767.
- Richard, n. 1748—9, *ob.* 1754.
- Françoise, n. 1750, Dame de Ponterrin, pr. héritière de son frère, m. 1768, *ob.* 1808.
  - Thomas Le Hardy, Connétable de St. Sauveur, 1773—76 et 1779—82, Major dans la Milice; *ob.* 1798.
- Jeanne, n. 1752, f. puînée et co-h., m. 1773.
  - Matthieu La Cloche, Connétable de St. Hélier, 1779—82, Capitaine dans la Milice; *ob.* 1830.

- George Dumaresq, n. 1630, Sénéchal des fiefs du Roi, 1661, Juré-Justicier, 1666—98, *ob.* Déc. 1698, enterré dans l'Eglise de St. Hélier. = Thomazine de Salleneuve, ou de Sallanova, m. Janv. 1655—6.
  - George Dumaresq, n. vers 1660, *ob.* 1672, enterré dans l'Eglise de St. Hélier.
  - Marie Dumaresq, f. aînée et pr. h. *ob.* 1727, enterrée dans l'Eglise de St. Hélier.
    - 1. Jean Dumaresq (fils Abraham) Receveur-Général; m. 1677, *ob.* Fév. 1688—9.
    - 2. Edouard Patriarche, m. 1693. *o.s.p.* 1697.
  - Jeanne, f. puînée et co-h., *ob.* 1714, enterrée le 24 Août dans l'Eglise de St. Hélier.
    - 1. Louis Patriarche, m. Fév. 1674—5.
    - 2. Charles Dumaresq, Seig. de Saval, Juré-Justicier; m. Janv. 1683—4, *ob.* 1714, enterré le 20 Juillet dans l'Eglise de St. Hélier.
- Jeanne, n. Fév. 1627—8, *ob. innupt.* 1646, enterrée dans l'Eglise de St. Sauv[illegible]
- Elisabeth, n. 1629.
  - 1. Thomas Anthoine (fils Etienne) *ob.* 1652.
  - 2. François Payn, de Grouville.
- Marie, n. 1632, m. vers 1654.
  - Thomas Falle, père de l'Historien, *ob.* 1673.

Digitized by Google

DUMARESQ, de St. Hélier.

Thomas Dumaresq, probablement fils puîné d'Edouard Dumaresq, de la Haule, Juré-Justicier 1544—66, et de Catherine sa femme, fille de Matthieu Poingdestre dit Billot; viv. 1600.

=

- Edouard Dumaresq, Connétable de St. Hélier, 1632—51, donna 4 quartiers de froment de rente aux pauvres de St. Hélier; *o.s.p.*
- Richard, *ob. ante* 1657. (1)
  - 1. Marthe, f. du Rév. Nicolas Effard, Recteur de St. Sauveur; m. 1610, *ob.* 1640.
  - =
  - Richard Dumaresq, n. 1645—6, *ob. innupt* vers 1666.
  - Hélier, n. 1650—1. *ob. juv.* (?)
  - Marie, n. 1647, m. Oct. 1665, *ob.* 1694.
    - Jean Le Hardy, Avocat-Général de Jersey, 1669—82.
- =
- 2. Jeanne f. d'Hélier Hue Juré-Justicier, 1660—65; m. 1641; ép. 2º Noel Le Geyt.
- George, *o.s.p. ante* 1604.

(1) Le Contrat de mariage de Richard Dumaresq et de Jeanne Hue, daté du 18 Juin 1641, est mentionné dans Ex. 50, vers 11 Oct. 1651.— Richard Dumaresq fils Thomas prit, le 21 Mars 1610—11, de Michel Ahier, une maison et ménage situés sur le fief du Buisson, sur les paroisses de St. Hélier et de St. Sauveur, pour 10 quartiers de froment de rente. [Reg. III, fº 162].

Digitized by Google

A

Jean Dumaresq, de St. Hélier, n. 1611, m. 1634, *ob.* 1658. = Marthe, f. de Jean Durell, Juré-Justicier, 1631—34 ; *ob.* 1664.

Jacob, n. 1614. *ob. juv.*

Thomas Dumaresq, n. 1635, Centenier de St. Hélier, 1679—80, Procureur du b. p. de cette paroisse, *o.s.p.* Oct. 1680.

Le Rév. Jean, n. 1636, Recteur de St. Hélier 1660—86—7, m. 1663, *ob.* Janv. 1686—7. (1) = Marie, f. aînée et co-h. du Rév. Elie Messervy, Recteur de St. Pierre, 1614—26, et veuve de Salomon Journeaux ; *ob.* 1687.

Edouard, n. 1640, Centenier de St. Sauveur, 1675—87, Proc. du b. p. de cette paroisse, 1676, Col. du Régt de l'Est, 1707 ; *ob.* 1713, enterré dans l'Eglise de St. Hélier. (2) = Elisabeth, f. aînée et pr. h. de Thomas Anthoine, de St. Sauveur ; m. 1666, *ob.* 1743, enterrée dans l'Eglise de St. Hélier.

Abraham, n. 1642, m. 1668, *ob.* 1689.

Marie, f. de Salomon Journeaux, Sénéchal du Roi ; et de Marie, Messervy, sa femme.

Le Rév. Richard, n. 1644, Ministre de l'Eglise française de la Savoie, à Londres, 1669—76—, Député des Etats, 1683 ; *ob.* vers 1686.

George, n. 1649, s'établit "dans les Iles de l'Amérique" ; *o.s.p.* vers 1697.

Sara, n. n. 1638, m. 1657—8, *ob.* 1690.

Le Rév. François Le Couteur, Recteur de St. Hélier, 1655—60.

Nicolas, n. 1650, *ob. juv.*

Andrie, n. 1645, *ob. juv.*

(1) M. Jean Dumaresq, Recteur de St. Hélier, fut enterré dans le cimetière de St. Hélier le 9 Janvier 1686 ; il avait été malade pendant 13 ou 14 ans. [Voir Registres de St. Laurens].

(2) M. Edouard Dumaresq fut, le 12 Avril 1687, déchargé de ses fonctions de Centenier de St. Sauveur, vu qu'il allait s'établir à St. Hélier. [Ex. 68].

A B C D

Digitized by Google

A | B | C | D

Elie Dumaresq, n. 1670, *ob. juv.* — Jean, n. 1673, présumé mort à l'Etranger, avant 1706.

Abraham, n. 1671, *ob. juv.* — Richard, n. 1675, *ob.* 1682.

Abraham, n. 1681, *o.s.p.*

Marthe, *ob. innupt.* — Marie, *ob. innupt.*

Etienne Dumaresq, vivait 1706. — Henry, viv. 1706.

Henriette, viv. 1688.

Edouard Dumaresq, n. 1680, *o.s.p.* 1720. — Philippe, n. 1686, *ob. juv.*

Charles, h. de ses frères, "Maître Canonnier de la Garnison", m. 1714, *ob.* 1755. = Elisabeth de Ste. Croix.

Philippe Dumaresq, n. 1715, *ob.* 1720.

George, n. 1668. *ob.* 1674. — Jean, n. 1673. *ob. innupt.*

Jeanne, n. 1675, m. 1702, *ob.* 1729. — Thomas Bouton.

Philippe, n. 1692, *ob. juv.* — Bevil-Thomas, n. 1689, *ob. juv.* (1)

Elisabeth, n. 1681. viv. 1714. — Anne, n. 1678.

Le Rév. Jean Dumaresq, n. 1664, Recteur de St. Clément, 1687—96, Recteur de St. Hélier, 1696—1705; m. 1685, *ob.* 1705. = Marie, f. aînée d'Elie Pipon, Seig. de Noirmont, Receveur-Général, 1681—96; *ob.* 1704—5.

Sara Dumaresq, n. 1667—8, *ob. innupt.* 1688, donna par testament 1 quartier de froment aux pauvres de St. Hélier, et autant à ceux de St. Clément.

(1) Il eut pour parrain Bevill Granville Ecr., Lieut.-Gouverneur, et pour marraine, Madame la Comtesse de Ducé, née Marguerite Du Mas, veuve de Messire Louis de Montgommery, Chevalier, Comte de Ducé.

A

Digitized by Google

A

- Le Rév. Elie Dumaresq, n. 1688, Recteur de St. Jean, 1715—1742; m. 1717, *o.s.p.* 1742.
  - Esther, f. de Philippe Le Hardy, et sœur de l'Amiral Messire Charles Hardy, Chevalier; *o.s.p.* 1768.
- Jean, n. 1694, viv. 1717, *o.s.p.*
  - Philippe, n. 1697, *ob.* 1702.
- Edouard, n. 1696, h. de ses frères; s'établit à Boston, (Suffolk); *ob.* vers 1768. (1)
  - Marie Dumaresq, viv. 1769. (1)
    - Etienne Dumaresq, viv. 1769.
    - ? Charles, viv. 1742.
    - Anne, m. avant 1769.
      - William Turner, de Boston, viv. 1769.
    - Marie, m. vers 1740.
      - Thomas-James Gruchy, Capitaine au Régt du Nord et Aide-de-Camp, 1770; *ob.* 1780.
- Marie, n. 1687, *ob. innupt.* 1742; enterrée dans l'Eglise de St. Brelade.
- Jeanne, n. 1690, *ob. juv.*
  - Jeanne, n. 1699.
- Elisabeth, n. 1691.
  - Debora, n. 1701.

(1) Vers 1769, Dlle Marie Dumaresq, veuve d'Edouard Dumaresq, gent., de Boston, dans le Comté de Suffolk, et Wm Turner, gent., de Boston, et Anne sa femme, constituèrent Etienne Dumaresq, gent. leur procureur. [Ex. 109, vers p. 186].

(2) M. Thomas James Gruchy était, en 1770, Candidat à la charge de Juré-Justicier.

J. A. MESSERVY.

Digitized by Google

JERSEY UNDER THE COMMONWEALTH.

In the Bulletin for 1903 two documents were published relating to the re-establishment of the ancient Jurisdiction in Jersey. I have since acquired the accompanying interesting printed document, which bears closely upon the contents of the others. It is a report, dated October 22nd 1652, from Colonel Martin (a member of the Council of State) to the Parliament on certain proposals concerning the government of the Island. It will be gathered that these proposals were probably brought forward as a result of the Petition from the Captains, Constables, and other public officers of Jersey, which will be found printed at page 153 of the 1903 Bulletin. Parliament ordered the proposals to be referred to the Council of State, and on page 156 of the same Bulletin will be found the Report of that body.

The exercise of the supreme authority over Jersey by Cromwell and the Parliament is of course from a constitutional point of view of little importance; but on the other hand the sources of historical information on the troubled period from the submission of Jersey to the Parliamentary Forces in 1651 down to the Restoration are so sparse that any document bearing thereon must be welcomed. Our States' Rolls are unfortunately wanting. The Rolls of the Court afford little information and it is only in the Domestic State Papers and in such documents as that just come to light that we can hope to obtain a glimpse of the transactions of those days.

ED. TOULMIN NICOLLE.

Digitized by Google

Friday 22 October 1652.

Col. Martin *Reports from Councell of State Propositions touching the Isle of Jersey, which were this day Read, and were as followeth.* (Viz.)

HUMBLY OFFERING,

THAT seeing the Island of *Jersey* after so great bondage and misery, hath yet through Gods goodnesse at length been so happy as to be reduced out of the hands of a most cruell and tyrannous Enemy, and to be re-conjoyned to the Commonwealth of *England.* It is humbly proposed (as the most sure bar against Royalty, and the like Prerogatives, to which too many of this Island have been, and still are prone to be seduced withall.)

I. That the Government of the said Island may in all things be restored to its ancient and rightfull constitution, and be freed from all such corrupt Lawes and Customes as have at any time been introduced by Kings, or their interest, in prejudice thereof; In order whereunto, and for the more effectual Settlement of the Island, and incouragement to the wel-affected there: It is further humbly offered:

II. That the Parliament will be pleased to nominate and appoint five Commissioners Natives of the Island, and to authorize them or any three of them, to make enquiry, and to be satisfied what are the ancient Laws and Rights of that Island, and to command and require obedience thereunto, and to declare whatsoever shall be found contrary thereunto to be void and of none effect; and in speciall manner to take care that all Officers intrusted and to be intrusted with any publique Office, or with the administration of any part of the Government, may be annually and freely elected by the Inhabitants, and no longer to be of continuation during life, as for many years hath been practised to the great oppression and inthrallment of the people; And that Capt. *George Carteret, Phillip de Carteret his brother, Phillip Carteret* Esq, of *Oven* Parish, *Amice de Carteret,* of *Trinity* Parish, *Joshua de Carteret* his Brother, *Francis de Carteret* of *Peters* Parish, *Phillip de Carteret* of *Vincheles de haut, Phillip le Geyt, Lawrence Hamptonne,* and *John Pipon* late Jurates, *Elias de Carteret* the late Kings Attorney, *John le Hardy* the late Kings Advocate, *Edward Hamptonne* the late Viscount, and *Elias Hues* their

Digitized by Google

late Secretary, being, and having been cheife Actors, and notorious Delinquents against this Commonwealth, may be for ever dis-inabled to bear any Office of Trust in that Island or any other part of the Commonwealth of *England*, And that all other Delinquents stand dis-abled for ten yeares at the least.

The first Objection upon the second Proposall.

That heretofore it hath been practised to send Commissioners Natives of the Island, but of *England*.

Answer, That since the Parliament began, there was five Commissioners appointed for the Island, and all Natives of the same, That it is necessary it should be so, for these Reasons: First, because that Natives have the knowledge both of the good and corrupt Laws, and of the customes used there, which others have not. Secondly, because the Natives understand the Language in which those Laws are written (to wit, *French*) which is not only necessary for the examining of them, but likewise to understand the grievances of the people, which others that are not acquainted either with the one, or with the other, cannot so well doe. Thirdly, because the Natives doe particularly know those that have most deeply suffered for the Parliament, and which indeed were well affected, and so the better able to distinguish them from others, and to consider their losses accordingly, &c. which others cannot so well doe.

The second Objection upon the same Proposall.

That it is too much power to give to the Commissioners, to declare any corrupt laws voyd, without the Parliament be first ascertained that they are so.

Answer, That then the Parliament may be pleased to give to the said Commissioners no other power than to enquire what are those corrupt laws, and to certifie the same to the Parliament or Councell of State.

The third Objection upon the same Proposall.

That it is contrary to the practise of the Island, that the people there, should make an Annuall choyce of their Magistrates and other Officers.

Answer, That it is no more then what hath been anciently practised, and remains to this day in the Cinque-Ports, and other places in *England*, the Government of this Island being in a manner the same, by a Bayliffe and twelve Jurats.

That it will avoyd the breeding of further corruption and tyranny, practised heretofore by the cheife Officers, which in a presumptuous and threatning manner often hindered that none but of their Family, (and corrupt persons together) should be chosen and admited in any places of Trust, &c.

III. That the said Commissioners may be impowred to remove any obstructions in the due course of Law, that may fall upon any Suite brought against any of the former Officers of Justice, for either Bribery, Extortion, Cruelty, arbitrary proceedings, or Injustice committed against any of the people; and to see that Law have its due and full execution without respect of persons: That so particular persons who have been wronged by any of them, may have a free way for satisfaction.

Digitized by Google

IV. That the Commissioners be impowred to examine all treacherous dealings that may be alledged against any that were intrusted by the Parliament or their Committees as Commissioners there, when Collonell *Lidcot* was sent thither (such having no benefit of the Articles of Surrender) and to deale with them (upon evidence) as shall stand with Right and Reason.

V. That the said Commissioners may have power to examine all wrongs and sufferings which the well-affected of the Island have undergone for their affections to the Parliament, since the beginning of the Wars of *England*; And forasmuch as by the Articles granted at the Reducement of *Montorguiell* and *Elizabeth* Castles, the Delinquents capable of their benefit are not to bee questioned for having received the Rents and Revenues of such as have alwayes adhered to the Parliament: Yea, although they have received them ever since the yeare 1642 to this present year 1652. That therefore the same, with their other Wrongs and Sufferings may be satisfied by the Commissioners out of the Compositions or Forfeiture of Delinquents Estates in that Island, according to former Orders of Parliament granted in that behalfe, dated the eighth of *October*, 1645.

VI. That all inforced unlawfull Contracts or Sales of any part or parcell of the Estates, Rents, Lands, Goods or Chattels belonging to any of the well-affected which have been bought, sold, or ingaged by any Delinquent during the Wars, may by the said Commissioners be declared to be null and void, and the parties grieved to have the benefit of the Lawes in such cases provided: The Articles of Surrender authorizing onely lawfull not forcible Contracts.

VII. That the said Commissioners may be impowred to require and take accompts of any persons whomsoever that have raised or received any sums of money, or Rents, from any Delinquents, or otherwaies, since the rendition of the said Island to the Parliament.

VIII. That in case the Parliament thinke fit to continue the number of Souldiers now in the Island, that they may receive their pay, and Billetted, according to the Acts and Rules of Parliament for the same, and not be upon Free-quarter or in private houses, as at present they are, to the heavy burthening of the people, and which if

Digitized by Google

not timely remedied will prove their totall ruine: The care whereof is humbly offered to be referred to the wisdomes of the said Commissioners.

IX. That seeing it is credibly informed that there are severall Pyrates and Pickeroons (1) that daily roves about the said Island, and have since its reduction taken severall Vessells of the inhabitants, to their great losse and damage; And to the end such Piracies, and Robberies may hereafter be prevented: It is further humbly proposed, That two small Frigots may speedily be appointed to goe thither to endeavour by all possible means the hinderance of the same, and in case the Parliament have not the conveniency of sending such Frigots from hence, it may please them to impower the said Commissioners to set forth out of the said Island such Vessels of War, fit for that Expedition, as they shal think necessary; further impowering them to defray the charges of the same out of the Publique Revenues, Compositions, and Forfeitures of the Delinquents Estates of the said Island.

All which particulars being conceived to be of great concernment to the safety and well being of the whole Island, are humbly desired to be taken into the most serious consideration of this Honourable Councell, To whose grave wisdomes in all meekness they are submitted.

Friday the 22th. of October, 1652.

ORDERED by the Parliament, *That the said Proposals, be referred to the Councell of State, to take them into their consideration, and present their opinion to the Parliament, what is fit to be done in that businesse.*

Hen. Scobell Cleric. Parliament.

(1) See Le Quesne's History, p. 340.

Digitized by Google

THE

REPORT OF THE ROYAL COMMISSIONERS SENT TO JERSEY IN 1617.

The Report of the Commissioners Sir Edward Conway and Sir William Bird sent to Jersey in 1617 by James I has never been printed *in extenso*. The Revd Edward Durell in his Edition of Falle's History published for the first time several extracts therefrom (pp. 403–7), and these were supplemented by Le Quesne in his History (pp. 269–280); whilst in the Appendix to the Prison Board case (N° 126*a*, page 326) will be found that part of the Report dealing with the constitutional position of the Governor and the Bailiff.

The Commission and the Act of the States ordering the same to be enrolled has been published in the 14th Publication of our Society (Actes des Etats, 1606–1651, pp. 44 & 45). The Commissioners were to proceed in accordance with instructions delivered to them by the King (1) to enquire into the condition of the castles and the military establishment; (2) to recommend any reforms deemed necessary in the civil administration; and (3) to redress certain abuses in religion.[1] On the last point the Commissioners do not seem to have made any written report. That part of their report dealing with the civil administration is to be found, as has already been indicated, in the Appendix to the Prison Board case. It is our purpose to now publish such portions of the report dealing with the condition of the Castles, etc., as have been omitted by Durell and Le Quesne.

The Report, which is in the form of a diary, is a valuable document, and the recommendations of the Commissioners were to a very great extent adopted by the Crown. The Orders-in-Council issued

(1) Calendar of State Papers. Dom. Ser. Addenda, James I., pp. 564, 565.

Digitized by Google

in consequence thereof will be found in the Prison Board Appendix (Nos 128, 129 & 130). That portion of the Order of the 15th June 1618 embodying the regulations promulgated respecting the Castles and the defence of the Island will be found at page 401 of Durell's edition of Falle's History.

The original of the Report is in the Public Record office. What follows has been taken from a MS. which belonged to the late Lieutenant-Bailiff E. L. Bisson and is now in the possession of our Society.

ED. TOULMIN NICOLLE.

REPORT.

A Declaration of the proceedings of Sir Edward Conway and Sir William Bird, Knights, by vertue of a Commission of the King's most Excellent Majesty, together with certayne Instructions signed with his Royal hand, delivered unto them, for the viewing of his Majestie's Island of Jersey, and inquire into the defects, or abuses, as well in the martiall as the civill Government there, bearing date the 25th of march in the Fiftienth yeare of his Reigne over England, France and Ireland; and over Scotland, the Fiftieth. Anno Domini. 1617.

Upon the 29th of Aprill wee arrived in the Island of Jersey; on the 30th we did by Letters give knowledge to the Governor of our arrivall, informing him, that wee intended to declare his Majestie's Commission given unto us, but did desire to reserve ourselves touching the tyme till conference taken with him.

The 3d of May being the most convenient and expedient tyme for assembling of the States, we did in their assemblie declare our commission.

Wee thought it our dutie by some speech to intimate to the people the care of his Majestie, and to give them a taste of our Instructions vizt to this effect.

"Sirs,

"The King our Soveraigne having receaved information of "some disorder both in the martiall and civill administration of this

Digitized by Google

"his Island, whereof he hath a singular care and great estimation of "the love and loyall affection of the inhabitants thereof; though in "his royall and clement disposition, he doth not prejudice the mar-"tiall Governor, or civill Magistrate in any measure answerable to "the complaints which have been made, yet in his tender care of "justice, he hath deputed us his Commissioners, to receave inform-"ation how you his loving subjects stand defended from invasion, "how ordered in government, how preserved from all kind of oppres-"sion, and not onely labour here the rectifying and composing of "things to their right places and degrees, but to give him plaine and "free information, to the end that wherein any point or judgments, or "any other weakness of our should fayle, his Majestie in his incom-"parable judgment might provide for the just and peaceable govern-"ment of you his subjects.

"You have heard our Commission read, wee have given you a "small viewe of his Majestie's gratious care of you, and wee will not "doubt but you take to heart with acknowledgement and joy, that "you owe your obedience to the most wise, most just, and loving "Prince that ever subjects had; who is also powerfull to protect you, "and as magnanimous to resist injuries, as he is gratious to pardon "the humble, and keepe amitie. Because of your importance and "publicke affaires of the countrey, which wee would not interrupt, "wee hitherto have deferred the entrie into our charge.

"Upon Munday next (God willing) for the decencie of precedence, "and according to reason, wee will begin to take viewe of the martiall "government; for if you are not defended from invasion, then will "noe place be left for the administration of civill justice. The Go-"vernor may be pleased to take knowledge, and to prepare the things "accordingly, and when it shall be tyme to enter into that, which "concerneth the civill government, wee will give you knowledge of "by Mr. Bailiffe.

"Wee are now to intreate you to make your information cleare, "and wee doe promise according to the charge wee have receaved, to "use sinceritie without respect of persons."

To which Sir William Bird added,

"Gentlemen, That which this worthy gentleman to whom I am "associate in this Commission, hath delivered to you in your owne

Digitized by Google

" proper language, of the princely care his Majestie your most gratious
" Soveraigne hath of the safetie and good government of this Island,
" though I bee not fitte to expresse to the understanding of all that
" bee present, for the want of the use that I have had of the French
" tongue; yet because I am witness of that which his Majestie was
" pleased out of his owne mouth to deliver unto us to the effect al-
" ready spoken, I can doe noe lesse than certifie and avouch the truth
" of the same; and doe promise likewise to you in my owne behalfe,
" like diligence and integritie in the discharge of this trust alike re-
" posed in us, without partiall respect of any man, but onely with a
" direct aime at the service of his Majestie, and the good, safe and
" peaceable government of this countrey, which I doe well knowe is
" most deare unto him. And soe I forbeare to speake the same things
" againe, concerning his Majestie's intentions by this our service,
" which have alreadie very truely been opened in the hearing and
" understanding of you all."

The 5th of May being Munday, wee went to the Castle Elizabeth, standing in the Islett, and viewed the number of the souldiers, which wee found to be 20, and tooke an inventorie of the ordnance and munitions; the list of the souldiers and inventorie hereafter following.

Souldiers of Elizabeth Castle, their wages and birth.

Officers.
- Jasper Chapman, Gentleman Porter, married; both lye in the Castle.
- Nicolas North, Master Gunner, married, age 55, that lyeth in the Castle; of Somersetshire.
- Philip Maret, Paymaster, of Jersey.
- Francis Deane, Cannoneer, of St Aubine's, married, lyeth at St Aubine's, age 60; of Somersetshire.
- Phineas Peeters, Drummer, married, lyeth at St Hilarie, age 30; of Somersetshire.

Oliver Ladd, age 30, of Somersetshire.
Hugh Drue, age 50, of Somersetshire.
John Maddocks, age 30, of Dorsetshire.

All these are unmarried, and lye continually in the Castle.

John North, age 26, of Hampshire, married.
William Lee, age 48, of Hampshire, married.
Stephen Picott, age 38, of Jersey, married.

Digitized by Google

Thomas Romrill, age 43, of Wiltshire, married.
Edmund Deane, age 35, of Somersetshire, married.
John Ficquett, age 28, of Jersey, married.
Richard Godly, age 40, of Hampshire, married.

All these dwell in the Island, and the souldiers sometymes lye in the Castle.

William Templeman, age 56, of Somersetshire, married.
Collas De La Haye, age 69, of Jersey, married.
John Royall, age 48, of Somersetshire, married.
Daniell Mauner, age 44, of Jersey, married.
Tristian Whitmore, age 40, of Jersey, married.

These doe lye in the Castle, and in the Islett.

A perfect Inventorie taken by Sir Edward Conway and Sir William Bird, Knights, his Majestie's Commissioners, of powder, munition, and of all such ordnance mounted upon carriages, and unmounted, as are remaining in his Majestie's Castle Elizabeth, in the Island of Jersey, the 5th of May, Anno Domini, 1617.

Ordnance mounted. Brasse	Demi Canon	1
	Demi Culverine	1
	Saker	1
	Minion	1
	Faulkons	3
	Fauconetts	3
	Periars	2
Iron	Whole Culverines	2
	Demi Culverines	4
	Saker	1
	Faucon	1
	Port Peeces	2
Iron shott for ...	Demi Canon	92
	Culverine	155
	Demi Culverine	139
	Sakers	60
	Minion	1
	Faucon	200
	Faucon Culverine	100
	Fauconett	14
	Port peece	20
	Robinett shott for Faucon ...	60

Digitized by Google

Stone shott for ...	Canon Perier...	25
	Port peeces	25
	Fowlers	49
Ladles for ...	Demi Canon	4
	Culverine	6
	Demi Culverine	11
	Sakers	10
	Canon Perier...	2
	Minion	1
	Faucons	8
	Fauconetts	2
	Port peeces	1
Sponges for ...	Demi Canon	4
	Culverine	5
	Demi Culverine	9
	Sakers	10
	Minion	1
	Fauconett	1
	Canon Perier	2
	Faucon	6

Powder barrells	41	Marlin bunches	4½
Matches	69	Threed, one bunch... ...	1
Salt Peeter	220	Twine, one	1
Brimstone	112	Ginne ropes	2
Oyle of Linzett, one barrel weighing	100	Pickaxes	40
		Staves for Iron lanthornes.	10
One bundell for fire works.	1	Fence poles	60
Cressett Lights...	400	Musketts...	53
Iron Lanthornes	12	Muskett rests...	17
Iron	735	Bandeleers	20
Steele...	92	Muskette moulds	24
Pitch barrells	3	Muskett bulletts	200
Tarre barrells	1	Polacke bills	48
Lanthornes	36	Lead	50
Shovells	48	Morter of Stone	1
Spades	36	Pikes	40
Small basketts	60	Halbards...	36
Wheele barrowes	36	Calivers	4
Hand barrowes	48	Flaskes	23

Digitized by Google

Ordnance mounted upon whole carriages furnished, and single carriages in his Majestie's Castle of Mountorgueill and Elizabeth Castle, at the charge of Sir John Peyton Governor of the said Isle, as he testified and justified by the officers, for which Sir John Peyton prayeth allowance may bee made for 34 whole carriages, and one single carriage, eight paire of wheeles, and nine axletrees. Summe of all, 35 carriages, 8 paire of wheeles, 9 axletrees.

May. For convenience and sparinge of tyme before our goeing to Mountorgueill, wee did the 7th of May muster and take viewe of the souldiers and armes of 4 Parishes, vizt St Ouen St Marie, St Brelade, St John.

" The 9th of May, 4 other Parishes, vizt St Peter's, St Hillarie, St Lawrence and Trinitie.

" Wee went to the Castle of Mountorgueill, where wee rested Sunday.

" The 12th wee viewed the souldiers, and questioned them about their order.

" The 13th wee tooke an Inventorie of the munitions, and mustered 4 Parishes, vizt St Clement's Groville, St Martin, St Sauveur, and viewed their armes.

Wee found the Souldiers in Mountorgueill in number 19, their names being here underwritten.

Souldiers of Mountorgueill Castle, their age, and place of birth.

Officers.
- John Buckerill, Gentleman Porter, age 50, of Somersetshire.
- Moyses Hamelin, Gunner, age 34, of Somersetshire married.
- Parmenus Drue, age 27, unmarried, borne there of English parents.

William Abell, age 37, of Essex, married.
William Harbin, age 68, of Dorsetshire, married.
John Large, age 30, of Norfulke, married.
Edmund Nicolle, age 50, of Jersey, married.
Theophilus Helier, age 40, borne of English, married.

These lye in the Castle and their wives.

Digitized by Google

Richard Amy, age 20, of Jersey, unmarried.
Elie Base, age 30, of Jersey, unmarried.

These lye in the Castle.

Roger Drue, age 68, Somersetshire, married.
Robert Cooke, age 60, Somersetshire, married.
John Templeman, age 60, Somersetshire, married.
Richard Amy, age 54, of Jersey, married.
Daniell Tludd, age 55, a Welsh, married.
Thomas Garrett, age 35, borne of English, married.
John Mourant, age 40, of Jersey.
Peter Becquett, age 40, of Jersey.

All these dwell in the Island, and sometymes the souldiers lye in the Castle.

Wee required of the souldiers' Governor the indentures by which he receaved the munition and store. He answered us, that at his first coming, there was noe indenture; but he did give us an indenture of the last supplie, and wee tooke the present remaines, which were found of all sorts of munitions, as appeareth by the inventorie following.

A perfect inventorie taken by Sir Edward Conway and Sir William Bird, Knights, his Majestie's Commissioners, of all such ordnance, mounted upon carriages, and unmounted, powder and munition, as are remaining in his Majestie's Castle at Mountorgueill in the Island of Jersey, the 13th day of May, Anno Domini 1617.

Ordnance mounted. Brasse	Demi Cannon	1
	Whole Culverine	1
	Demi Culverine	1
	Faucons	2
	Fauconetts	1
Iron	Demi Culverine	1
	Sakers	6
	Faucons	2
	Fauconetts	1
	Morter peice	1
All Iron, of no use for service ...	Morter peeces	2
	Cast chambers periors ...	1
	Portingall Basse	2
	Fowlers	4
	Chambers	16

Digitized by Google

Shott for Ordnance.	Demi Canon	100
	Whole Culverine	200
	Demi Culverine	250
	Sakers	300
	Faucons	80
	Fauconetts	120

Powder	108 Barrils.
Matches	500.
Muskett bulletts	3 barrils and demi.

Demi Cannon Ladles ...	5	Bowes of use	5
Whole Culverine Ladles ...	5	Cressetts	36
Sakers ladles	4	Cressett lights	36
Fauconett's ladles	1	Budge barrels	4
Pikes in store	106	Broben bills	24
Halberds	27	Stands	48
Blacke bills	54	Pulley blocks	1
Musketts	64	Showers of Iron	1
Calivers	1	Showers of Brasse ...	4
Bandeleers...	38	Head peeces	40
Pikes with fire workes ...	8	Almond brevetts unserviceable	40
Balls of fire workes ...	2	Shovels	12
Small Ginnes	2	Basketts	12
Ginne Ropes	2	Pickaxes unserviceable ...	30
Muskett moulds	60	A mill to grind wheate ...	1
Shewe of arrowes	22		

The 14th, 15, 16, and 17th were employed in viewing the Island, and receiving of such requests as were offered to us.

The 18th was Sunday.

The 19th, 20, 21, and 22nd were spent in examining the souldiers concerning their dueties, and the settling and imploying to private use, or imbezling of powder or munition out of the King's stores. Upon which examination by oath, wee found, that there are in the Castle of Elizabeth 20 Souldiers, according to the muster role therewith delivered; whereof 15 are inlist to doe duetie of watching and warding, which is performed thus. Two soldiers watch in the night, and their turne to watch comes every seventh night; soe for six nights in sequence, and 3 the 4th day; and to their turne of warding is every fourth day.

Digitized by Google

Of these 15 souldiers, 4 are excused from performing dueties in their owne persons, paying for it, for good reason knowne to the Governor; the rest of the other souldiers are upon occasion licensed likewise to lye out of the Castle; by word onely of the Gentleman Porter. And who soe is deficient from his dueties of watching; the duetie is performed by some other souldier of the same Castle, who is paid by the deficient souldier two sols, for a daie's ward, and five sols for a night's watch.

Jasper Chapman, the Gentleman Porter of this Castle, is a man of seemlie presence, hath 12£ a yeare wages, and hath served as a souldier, and hath since the Governor's last coming over trayned the souldiers more often then they have beene usually trayned in the tyme of Sir Walter Rawleigh's government, or since that tyme.

Nicholas North, the master gunner, though he hath not served any where, but in the Castle, he knowes well how to use the ordnance in his charge. He hath 10£ a yeare.

And although there bee noe more cannoniers distinguished by list and pay, yet they are appointed to, and practised to assist the master gunner, and to handle the ordnance.

In Mountorgueill Castle there bee 19 souldiers according to the muster rolle, whereof 14 doe dueties in watching and warding; and for the forme of dueties, and order of government, and leave for souldiers to lye out, it is there used as in the other Castle.

John Buckerill, the Gentleman Porter of Mount Orgueil, hath never served in any warre, seemeth to be a discreet person, hath 12£ a yeare wages, and his diet with the Governor, when hee is present, and some benefitt and allowance, when he is absent.

[*Here follows the Extract to be found on pages 270 and 271 of Le Quesne's History.*]

Touching abuses of the King's munition, wee find likewise by strict examination, that there hath beene delivered out and sold to the inhabitants by order from the Governor 280 pounds of powder; and delivered in the absence of the Governor by a servant of his, 130 pounds of powder at two severall tymes for the use of a shipp, in which he adventured to Newfoundland.

Digitized by Google

The powder sould by order, was at the tyme of the death of the late French King, when alteration and combustion might well be feared, and then it was delivered out at the request of some of the coñestables of the Island for the furnishing of the parishioners in a tyme when they could not bee otherwise furnished, and according to former presidents and practise of other Governors, as is alleadged by the Governor. In which case Mr George Pawlett being examined upon an interrogatory of the Governor's part, answered: Powder hath beene heretofore delivered out, but not by him, and soe he cannot say how, nor to what use, nor how retourned.

And for the powder delivered in the shipping of the Governor, it was a presumption of his servant; but openly done, and in a tyme, when he could not be fournished for his money, and that he hath retourned a barrell of powder to the store for it. And wee doe attest that the receiver carried in our shipp with us at our going thither one barrell of powder, which we believe is returned to his Majestie's store.

[*Here follows* (1) *the Extract setting forth the number of the Islanders and their arms, printed on pp. 406 and 407 of Durell's Falle; and* (2) *the Extract on pp. 274 and 275 of Le Quesne's History.*]

Digitized by Google

MÉLANGES.

Acte de la Cour Royale en date de 1516 au sujet de l'essiage dû par les pêcheurs au Seigneur de la Prieuré de St. Clément.[1]

A Tous ceulx qui ces pñtes Lres verront ou orrôt Helyer de Carteret bailly de ñre Se le Roy d'Angletere en lisle de Jersey Salut en Dieu Sachent tot q' l'an de grace mill vcs & saize le Mardi pchain apres la natyvité de la vierge Marie soy cõpurêt en Jugemêt a St. Helyer par devât nous cest assap Raulin le Marquâd pcureur du Roy en ceste dte isle de Jersey leql ñre avantdt souverain Sre le Roy est Sr de la Prieuré de St. Clemêt d'ugne ptie & Laurens Costil attorné deubmêt fondé de pluss.rs Pesche.rs homes Tenants soubz la Seignrie de ladte peüré daultre, lesqllz pties venoient de Ressort p appel de la Court de ladte prieuré & avoiêt longtemps pcedé ensemble au devât de ces heures. Et estoit sur ce qh ledt pcurer du Roy Seigr de ladte Prieuré challengeyt & demandoit audt attorné l'essiage[2] avecqh les arrierages du temps passé por to9 ceulx de l'homage dou il estoit attorné de ladte prieuré lequel essiage estoit deub a cãe de la dignitte de ladte Srie. A ce reppondit ledit attorné des susdts et dist ql ne vouldroit dire ne maintenir q' aulcũs por le Roy neussent receu le chens[3] le temps passé mes sy ledt pcurer vouloit dire q' les tenants de ladte peuré eussent paié essiage depuis XL ans ledt attorné luy en fessoit negaon. Contre ce repliqua ledit pcurr contre ledit attorné & dist cõbien que ledt attorné cõfessoit asses debvr le chens a ladte Srie

(1) Ce document ainsi que les deux qui suivent appartiennent à R. R. Lemprière Ecr.

(2) *Essiage :* Un droit fixe de 7 sols 6 deniers (tournois) par tête, payable le 14 Septembre, chaque année, par pêcheurs de congres. Ce droit remplaçait le droit ou le privilège d'avoir la préemption des congres pêchés par les tenants du Roi.

(3) i.e. cens.

Digitized by Google

et q^l avoit esté payé en temps passé mes oultre ce & dabondant alleguet led^t procureur du Roy contre led^t attorné et maintenoit q^l estoit au choix du S^r au comancemēt de la saison de la pescherie de lever le chens ou lessiage sçav^r est pour le chens la lever lessiage en lieu et en temps et de ce en ꝑnoit le regart de la Justice, et led^t attourné du contraire, & q̃l se debvoit ayder du tiltre de quarante ans. Après to^tes leurs Raisons ꝑposés & respondues dugne ꝑtie et daultre Regardé fult par les Juretz qui la estoient ꝑsens q̃ le tiltre de quarante ans cōtre la S^rie ne luy serviroit ny ayderoit en ceste action aud^t attorné & q̃ le S^r nest tenu de prouv^r cōtre ces homes ces libertés franchises & dignites mes q̃l seroit au choes du S^r de lever le chens des le comancemēt de la pescherie et aller q̃rir & payer la congre a deulx sols sur le bord du batheau ou attendre a la St Joh̃n de lever l'essiage d'ung chc̃n qui mettroit le gros applet afons, entre la feste St Nicolas en May et l'exalta^on Ste Croix en Septembre. Parq^oy apres le Raport des Juretz led^t Costil attorné fult cōdampné payer les arrierages d'ung & chc̃n po^r le temps passé d'iceulx dou il estoit demeuré attorné à la Court de St Clemēt et po^r le temps advenir sera au choes et plesir dud^t S^r de aller querir et payer la congre a deulx sols sur le bord du batheau ou de lever l'essiage au temps advenir en temps & en lieu a ce acoustumés dung et chc̃n des pescheurs tenants & demeurants sur lad^te S^rie de St Clemēt. Et par cōsequēt fult renvoyé led^t Costil attorné a la Court de lad^te S^rie de St Clemēt a faire ladmende par ce qu'il a esté trouvé bien jugé & mal appellé.

Desq̃tes choses ainxi faictes led^t ꝑcureur du Roy nous en requist Lr̃e et Nous avand^te Bailly luy octroyasmes. En tesmoing de ce nous avons scellé ces Lr̃es du sceau de nr̃e Baillye de lad^te Isle. Presens a ce Edouard de Carteret, Joh̃n Lempēr, Joh̃n du Maresq, Pierres de Carteret, Nicolt̃ Hamptōe, Joh̃n Payn, Guilt̃e Mes§vy, Regnauld le Lore^r et Thōs Gosselin Juretz du Roy. Doñé comme dessus.

Coll^o fc̄ta fuit cū ꝓe coppiæ de ꝓbo ad ꝓbū a^o dm̄i milt̃^o quigen^o LXX° die XXVj men§ Feūars cora̅ judice et Juratz subsignatz

J. Dumaresq T. Lemprière
Bailly N. Lemprière C. Journeaulx

Digitized by Google

Lettre émanant du Comité du Parlement nommant Michael Lemprière, Bailli de Jersey.[1]

Ordonné a la Comitte des Seigneurs et Comunes du Parlement pour la seureté du Royaume.

En vertu d'une ordonnance des deux maisons du Parlement nous authorisons constitons et confermons par ces pntes Michael Lempriere Gent : en l'office et charge de Bayly en l'isle de Jersey, pour iceluy avoir tenir et exercer doresenavant soit par iceluy mesme, ou par son Lieutenant qui soit personne de probité et suffisance requise, aux honneurs, authorités, pouvoirs, prerogatives, preheminences, priviledges, franchises, gages, droites, pensions, profits et emoluments accoustumés et ordonnés audit office, et touts et semblables, que les ont eus et receus, le Sr. de St. Sauveur et Messire Phillippe de Carteret Chevr., sans quil soit besoin de les specifier et desclarer en vertu de leurs patentes. Ensemble, la provision et disposition des offices de Greffiers de la Cour Royalle en ladite Isle, et des insinuations et enrollements des lettres et contrats. Nous requerons et commandons les Gouverneurs, leurs Lieutenants, Juretts, et tous autres officiers et subjects de sa Majesté, manants et habitants de ladite Isle de Jersey et a touts autres quil apartiendra que ledit Michael Lempriere ils facent souffrent et laissent plainement et paisiblement jouir dudit office de Bayly en la forme et manière que dit est, & semblablement pourvoir es dicts offices de Greffier de laditte Court et des insinuations, et qu'ils luy obeissent et facent obeir tous ceux quil apartiendra, en toutes choses concernantes ladite charge et office de Bayly et en ce quil leur commandera pour le bien public. Nous commandons en oultre au Recepveur ou Recepveurs de sa Mate. en la ditte Isle

(1) Michel Lemprière ayant été nommé par le Parlement Bailli de Jersey fut assermenté à cette charge le 29 Août 1643, six jours après la mort de Messire Philippe de Carteret au Château Elisabeth. La domination des Parlementaires à Jersey dura à peine trois mois et au mois de Novembre ensuivant Lemprière et ses partisans se réfugièrent en Angleterre. Il revint en 1651. Le document que nous publions aujourd'hui se trouve actuellement dans la Bibliothèque au Manoir de Rozel. A en juger par les signatures il semble être l'original ; il est curieux toujours à noter qu'il est écrit en français.

Digitized by Google

presents et advenir et a touts autres quil apartiendra, que des deniers de leur receipte, ils payent baillent et livrent ou facent payer bailler ou delivrer doresenavant par chascun an, audit Michael Lempriere lesdits gages pensions et droicts, tels et semblables que souloyent prendre et recepvoir par chascun an, lesdits St. Sauveur et Carterett, pendant quils ont tenu laditte charge au terme et en la manière accoustumée, en vertu de leur pattentes. Et les quittances dudit Lempriere sur ce suffisantes, nous voulons iceux gages, pensions et droits et tout ce que payé baillé et delivré luy aura esté, a ceste cause, estre passé et alloué es comptes dudit Recepveur ou Recepveurs, et autre quil apartiendra. Et touts ceulx qui auront aidé assisté et obei, a ceste ordonnance, seront pour ce faire protegés, maintenus et deffendus, par la puissance et authorité du Parlement. Donné soubs nos signes manuels. jo Aug : 1643.

Holland (1)	Salisbury
Pembroke & Montg. (2)	W. Say & Seale (3)
Ph. Stapleton (4)	Ed. Howard (5)
J. Pym	Anth : Nicoll (6)

Lettre de Messire William Parkhurst, Bailli de Jersey, (1622–24) à son Lieutenant, Hugh Lemprière, Seigneur de Diélament.

Sir,—

The letter of his Maties counsell to us both and the parties private complaint to me, makes me to recomende the consideration of his case unto you. In this my absence therefore the help of Justice from you, and these lines from me are required. I performe my

(1) Henry Rich, Earl of Holland.
(2) Earl of Pembroke and Montgomery (Philip Herbert).
(3) William Fiennes, Viscount Saye and Sele.
(4) Sir Philip Stapleton, M.P.
(5) Edward Howard, Baron Howard of Escrick.
(6) Anthony Nicoll, M.P.

Digitized by Google

part with earnest requesting y^{r} care in hearing and examining this difference, and that you would desire Sir Phillip Carteret, Knight, M^{r}. Phillip Carteret (Hault Vinceles) and Mr Aaron Messervy Esq^{rs} and some one other whom you will choose to assist you therein, and to determine the busines as speedyly as you may and with all lawfull favor to that party wch deserveth most right and comiseration.

The desire I have to retorne with publique content to the Isle, and private satisfaction to Mr Herault keepes me as yet from you.(1) I labor to effect both and hope itt shortly. In the meane tyme I desire to be hartyly recomended to y^{r} self and the rest of the Justices and assure myself of these good acceptances of my care here to do that wch may be fittest for the reputation of my place and the mayntenance of the priviledges of the Isle: wherein I shall not fayle. And so I comitt you all to the Allmighties protection, and rest

Y^{r} very loving friende

WILLIAM PARKHURST.

Austinfriars. Lond.
This 15. of August
1623.

(1) Le Bailli Jean Herault ayant été suspendu de ses fonctions et mandé en Angleterre, Parkhurst avait été désigné pour agir provisoirement comme Bailli.

Digitized by Google

CLIMATOLOGIE DE JERSEY.

Valeurs moyennes mensuelles (en mesures anglaises) des principales observations faites à l'Observatoire St. Louis, Jersey, et communiquées par le Directeur de l'Observatoire, le Révp. Marc Dechevrens, *S.J.*

ANNÉE 1904.

Mois.	Baromètre au niveau de la mer.	Température de l'air. Moyennes vraies.	Minima.	Maxima.	Humidité. %	Pluie. Quantité.	No de Jours.	Vents dominants.
	inch.	°	°	°		inch.		
Janvier	30.003	42.4	30.0	51.1	86	4.299	19	S3 — W5 — S5
Février	29.666	42.2	28.9	50.9	78	3.642	24	S5 — var. 5 — N3
Mars	.965	42.4	28.2	55.4	79	1.937	11	NE4 — var. 3 — NE4
Avril	30.032	48.9	39.9	62.2	81	1.906	15	SW5 — var. 3 — NW4
Mai	29.994	53.3	39.7	75.6	83	2.161	22	W3 — var. 2 — var. 3
Juin...	30.067	56.9	48.7	71.6	81	0.799	8	NE3 — SW2 — var. 3
Juillet	.047	64.2	51.6	82.0	79	2.441	10	W2 — ENE3 — SW2
Août	.069	61.8	51.4	85.3	79	2.071	16	var. 3 — W4 — var.
Septembre ...	.047	57.8	46.2	74.5	77	2.827	11	S3 — E4 — NE3
Octobre	.107	54.6	45.0	64.8	85	4.929	17	NW3 — var. 3 — NE3
Novembre ...	.119	47.8	31.6	58.1	82	2.638	17	W4 — var. 2
Décembre ...	29.986	46.4	32.5	55.8	85	4.236	20	SW4 — W5 — SE3
Année	**30.008**	**51.5**	**28.2**	**85.3**	**81**	**33.883**	**190**	

FRÉQUENCE DE QUELQUES PHÉNOMÈNES.

Mois.	Neige et grésil.	Grêle.	Brouillard.	Orages.	Belles Journées.	Journées nuageuses.	Journées de ciel couvert.	Journées très pluvieuses.
Janvier	—	7	3	1	1	11	6	11
Février	7	—	4	2	1	11	1	13
Mars	2	1	1	—	6	16	5	4
Avril	—	3	—	1	2	20	2	6
Mai	—	6	1	3	2	19	3	7
Juin...	—	1	—	1	7	18	3	2
Juillet	—	2	—	3	8	20	1	2
Août	—	2	—	3	5	18	2	4
Septembre ...	—	—	—	2	11	12	1	6
Octobre	—	3	—	—	4	14	3	10
Novembre ...	1	—	1	2	6	12	5	7
Décembre ...	—	2	1	—	3	14	4	9
Année	**10**	**27**	**11**	**18**	**56**	**185**	**36**	**81**

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Société Jersiaise :

Officiers - - - - - - - - - v
Comités - - - - - - - - - vi
Membres - - - - - - - - - vii
Bienfaiteurs - - - - - - - - xii
Sociétés en Correspondance - - - - - xiii
Rapport du Comité Exécutif - - - - - xiv
Précis des Comptes - - - - - - - xvi
Extraits des Procès-verbaux - - - - - xviii

Liste des Connétables de St. Hélier et de St. Sauveur - 315
Rapport des Excursions locales.—Septembre et Octobre 1904 - 336
Notices sur quelques anciennes familles jersiaises :

Fondan, de St. Pierre - - - - - - - 347
Dumaresq, de Gros-Puits et de Ponterrin, St. Sauveur, de St. Hélier et de St. Pierre - - - - - 359

Jersey under the Commonwealth - - - - - - 381
The Report of the Royal Commissioners sent to Jersey in 1617 - - - - - - - - - - 386
Mélanges :

Acte de la Cour Royale en date de 1516 au sujet de l'essiage dû par les pêcheurs au Seigneur de la Prieuré de St. Clément - - - - - - 397
Lettre émanant du Comité du Parlement nommant Michael Lemprière Bailli de Jersey - - - - - 399
Lettre de Messire William Parkhurst, Bailli de Jersey (1622–24) à son Lieutenant, Hugh Lemprière, Seigneur de Diélament - - - - - - 400

Climatologie de Jersey - - - - - - - - 402

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google